BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1750606

COMPTE GÉNÉRAL

DE L'ADMINISTRATION

DES FINANCES

RENDU

POUR L'ANNÉE 1855

PAR LE MINISTRE SECRÉTAIRE D'ÉTAT DES FINANCES.

ÉCOLE LIBRE DES SCIENCES POLITIQUES BIBLIOTHÈQUE
Coll folio 16

PARIS.
IMPRIMERIE IMPÉRIALE.

MAI 1856.

TABLE SOMMAIRE DES MATIÈRES.

			PAGES.
NOTE PRÉLIMINAIRE			5 à 11
COMPTES GÉNÉRAUX.	Compte des opérations de l'année 1855		15 à 43
	——— des contributions et revenus publics		45 à 92
	——— des dépenses publiques		93 à 152
	——— du service de trésorerie		155 à 179
	Comptes des budgets.	Compte définitif de l'exercice 1854	189 à 295
		Compte provisoire de l'exercice 1855	299 à 361
		État des opérations relatives à l'exercice 1856	364 à 366
		Situation financière du service des travaux extraordinaires	368 à 376
		Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1854	378 à 386
	Bilan et situation générale de l'administration des finances		389 à 424
	Résumé de la situation des finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1856		427 à 436
COMPTES SPÉCIAUX.	Comptes de la dette publique.	Dette consolidée	443 à 467
		Emprunt national de 250 millions	470 à 476
		——— de 500 millions	478 à 484
		——— de 750 millions	486 à 492
		Amortissement des rentes	499 à 530
		Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers	532 à 539
		Cautionnements en numéraire	542 à 547
		Rentes viagères	550 à 553
		Pensions inscrites au Trésor	557 à 579
	Comptes de divers services.	Apurement des dépenses des exercices clos	583 à 595
		Service départemental	599 à 613
		Service colonial	617 à 633
		Services financiers en Algérie	636 à 657
		Service des monnaies	661 à 680
		Ancien domaine extraordinaire	682 à 695
		Débets, créances litigieuses et avances pour les chemins de fer	698 à 711
TABLE DÉTAILLÉE des matières			713 à 722

NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le compte général de l'administration des finances est établi dans les formes prescrites par les ordonnances des 10 décembre 1823 et 1er septembre 1827, dont les dispositions ont été résumées et complétées par celle du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique.

DISPOSITIONS qui ont réglé la forme du compte général des finances; éléments d'après lesquels il est établi; justifications et contrôles qui garantissent l'exactitude de ses résultats.

Il est extrait du Journal général et du Grand-livre tenus à la Direction de la Comptabilité générale des finances, pour centraliser toutes les opérations relatives aux différents services financiers dont les mouvements et la situation doivent être annuellement mis sous les yeux du Corps législatif.

Ces écritures officielles s'appuient, d'une part, sur la comptabilité des agents préposés à l'assiette des impôts ou à la liquidation des dépenses publiques, et, d'autre part, sur les comptes individuels des comptables chargés d'effectuer les recettes et les payements, ainsi que sur les arrêts judiciaires qui en fixent définitivement les résultats. Toutes ces garanties sont complétées par les vérifications d'une commission spéciale nommée chaque année, en exécution de l'ordonnance du 10 décembre 1823, pour examiner le compte général des finances, ainsi que tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle, et par la publication du procès-verbal des travaux de cette commission, à la suite duquel se trouvent imprimés la balance des comptes du Grand-livre et un résumé analytique du Journal général. Enfin, l'ordonnance du 9 juillet 1826 a placé ce système d'écritures contradictoires et de vérifications administratives sous le contrôle authentique de la Cour des comptes, qui est appelée à déclarer solennellement la conformité de ses arrêts avec les comptes d'exercice et d'année, publiés par les ministères, à l'appui des lois de finances.

DIVISION du compte général des finances.

Le compte général de l'administration des finances retrace les mouvements annuels et la situation, au commencement et à la fin de l'année, de tous les services financiers de l'État. Chacune de ses principales divisions est précédée d'une note explicative qui en résume les résultats, et qui rappelle les dispositions législatives ou ré-

glementaires applicables à chaque matière spéciale. Ces explications sont destinées surtout à faciliter l'intelligence des tableaux, en en séparant distinctement les différentes séries.

Les documents dont se compose le compte de l'administration des finances se divisent en deux catégories principales : *Comptes généraux* et *Comptes spéciaux*. Les comptes généraux ont pour objet de retracer la série des opérations concernant les budgets, le service de trésorerie et l'ensemble de la situation des finances. Les comptes spéciaux se rapportent à la dette publique ainsi qu'à divers services financiers dont les mouvements comportent des détails particuliers. Ces deux catégories principales sont elles-mêmes subdivisées en sections distinctes, selon l'ordre des opérations, et ainsi qu'on va le faire connaître.

1° COMPTES GÉNÉRAUX.

Les comptes généraux, au nombre de six, sont ceux qui suivent :

COMPTE des opérations de l'année.

Le *Compte des opérations de l'année* forme la première section des comptes généraux. Il constate les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables des finances au commencement de l'année, les recettes et les dépenses qu'ils ont effectuées pendant la gestion annuelle, et les soldes matériels restés entre leurs mains au 31 décembre. Les opérations de l'année y sont récapitulées, en ce qui concerne les budgets, par branches principales de revenus et par départements ministériels, et, pour les mouvements de trésorerie, par nature principale de service. Cet exposé est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des faits qui s'y trouvent exprimés, destiné à servir de base aux Déclarations générales que rend annuellement la Cour des comptes pour constater la conformité de ses arrêts, sur les comptes individuels soumis à son jugement, avec les comptes généraux qui sont produits par les ministres.

COMPTE des contributions et revenus publics.

La section suivante, intitulée *Compte des contributions et revenus publics*, développe, par nature de recettes, les produits des budgets, énoncés sommairement dans le compte des opérations de l'année. La série de tableaux dont elle se compose indique les droits liquidés à la charge des redevables de l'État, les recouvrements effectués pendant chacune des deux années des exercices en cours d'exécution, et les soldes à recouvrer sur les droits constatés. Cette section du compte des finances a ainsi pour destination de présenter, sous le point de vue distinct de la réalisation des impôts, l'ensemble des ressources applicables tant à l'exercice qui est parvenu au terme de sa clôture, qu'à l'exercice courant. Celles de ces ressources qui se rapportent à l'exercice expiré sont, en outre, l'objet d'un compte que le Ministre des finances publie séparément, à l'appui de la loi proposée pour le règlement

définitif de cet exercice, et dans lequel des développements administratifs font connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

COMPTE des dépenses publiques.

Il est procédé de la même manière à l'égard des dépenses publiques. Après avoir été inscrites, mais seulement par ministère, dans le compte des opérations de l'année, elles sont développées par chapitres dans la section intitulée *Compte des dépenses publiques,* dont les tableaux exposent les droits constatés au profit des créanciers de l'État, les payements effectués, soit pendant l'année, soit antérieurement, d'après les ordonnances des ministres, et enfin les restes à payer sur les liquidations o érées. Cette section du compte des finances donne par conséquent la récapitulation des dépenses que chaque département ministériel est tenu de justifier dans son compte particulier, et qui forment les éléments, soit du règlement de l'exercice expiré, soit de la situation provisoire de l'exercice courant. Les détails par articles de dépenses, accompagnés de toutes les justifications administratives qui s'y rattachent, ne se trouvent et ne peuvent être en effet produits que dans les comptes rendus par les divers départements ministériels, lesquels complètent ainsi, pour les dépenses, l'ensemble des documents nécessaires au contrôle législatif.

COMPTE du service de trésorerie.

Les informations relatives aux recettes et aux dépenses publiques sont suivies du *Compte du service de trésorerie,* dans lequel on explique les opérations qui, pendant l'année, ont affecté les créances actives, ainsi que les effets à payer, les comptes courants et autres créances passives de l'administration des finances; les mouvements de fonds qui ont eu lieu entre les comptables du Trésor; les moyens de crédits réalisés en vertu d'autorisations législatives; l'excédant au profit ou à la charge du service de trésorerie, qui, d'après les sections précédentes du compte des finances, ressort du recouvrement de l'impôt et de l'acquittement des dépenses publiques; enfin, les variations qu'ont éprouvées les encaisses matériels formant, pour la période annuelle, les termes extrêmes qui garantissent l'exactitude de l'exposé de ces différents résultats.

On voit par ces explications que les trois premières sections du Compte général des finances présentent l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses effectuées par tous les agents ou comptables préposés à la liquidation et à la réalisation des droits constatés au profit ou à la charge de l'État. Il reste à rapprocher entre elles ces opérations, et à les combiner avec les soldes des gestions précédentes, de manière à déterminer la situation des différents services financiers, à la fin de l'année dont le compte est rendu. Tel est l'objet des sections suivantes.

COMPTE des budgets.

Les *Comptes des Budgets* contiennent d'abord la série des tableaux établissant la situation définitive du dernier budget qui a atteint l'époque de sa clôture, et dont la loi de règlement est proposée. Ces tableaux, dans lesquels on explique les modifications législativement apportées aux prévisions du budget primitif de l'exercice, et qui sont appuyés de plusieurs documents administratifs, comparent, en recette, les évaluations avec les produits réalisés; en dépense, les crédits accordés avec les dépenses faites; fixent les droits restés à recouvrer ou à payer, et déterminent enfin l'excédant ou l'insuffisance des ressources qui constitue la situation finale du budget. D'autres tableaux, offrant les mêmes rapprochements, font ensuite connaître la situation provisoire de l'exercice courant, ainsi que les opérations effectuées, pour les services urgents, sur les budgets dont l'exercice s'ouvrira au 1er janvier suivant. La situation financière du service des travaux extraordinaires est ensuite exposée sous le rapport de l'emploi des allocations générales que les lois ont affectées à ces travaux, et des ressources spéciales destinées à y subvenir.

Cette partie du compte général des finances comprend aussi des tableaux analytiques présentant la situation financière des budgets depuis 1830, telle qu'elle est résultée de leurs propres ressources et besoins, ou que le règlement législatif l'a définitivement arrêtée en la combinant avec les résultats des budgets antérieurs. Des développements, par branches de service, en recette et en dépense, permettent de comparer entre eux les termes correspondants des exercices dont elle est formée.

SITUATION générale des finances.

La *Situation générale des finances*, à la fin de l'année, se compose, 1° d'un bilan ou balance résumée des comptes ouverts sur le Grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses de l'année sont rattachées aux résultats de la situation au commencement de ladite année, pour déterminer celle qui ressort à l'époque où s'arrête le compte; 2° d'un exposé de l'actif et du passif de l'administration des finances à cette dernière époque, comprenant les valeurs de caisse et de portefeuille existant chez tous les comptables, les avances à recouvrer, les effets à payer, les créances passives, les excédants de recette et de dépense produits par le service des budgets courants et des fonds spéciaux, et enfin les déficits que les anciens budgets ont laissés à la charge du Trésor, lesquels sont couverts par l'excédant du passif de l'administration des finances sur les articles constituant son actif réel.

Cette partie du présent compte est accompagnée d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite, afin qu'on puisse apprécier leur importance corrélative, les quatre principaux termes de la situation générale des finances publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Les comptes spéciaux forment deux séries. La première série comprend les comptes de la *Dette publique*, c'est-à-dire ceux de la dette consolidée, de l'amortissement des rentes, des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers, des cautionnements en numéraire, des rentes viagères, et enfin des pensions inscrites au Trésor.

2° COMPTES SPÉCIAUX.

La seconde série s'applique à *divers services publics*, savoir : apurement des dépenses des exercices clos; service colonial; services financiers en Algérie; service des monnaies; ancien domaine extraordinaire, et enfin débets, créances litigieuses, prêts effectués au commerce en 1830, et avances du Trésor aux compagnies de chemins de fer. On va successivement indiquer la nature des opérations que présente chacun de ces comptes.

COMPTE de la dette consolidée.

Le *Compte de la dette consolidée* se rapporte aux rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. Il fait connaître l'origine de ces différentes natures de rentes; la situation des crédits qui en ont autorisé la création; l'emploi qui a été fait par le Trésor de leur produit, selon qu'elles ont été négociées, remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement, attribuées à divers services publics, ou annulées en vertu d'actes législatifs; leurs mouvements par périodes politiques depuis 1814; et enfin leur classement actuel par catégories de propriétaires.

COMPTE de l'amortissement des rentes.

Le *Compte de l'amortissement des rentes* résume les versements faits par le Trésor à la caisse d'amortissement, ainsi que l'emploi qui en a été fait par elle; les fonds de réserve provenant de la dotation ou des arrérages des diverses natures de rentes; les consolidations successives de bons du Trésor représentatifs de cette réserve, et les rentes qui forment la puissance de l'amortissement à la fin de l'année.

COMPTE des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Le *Compte des emprunts pour ponts, canaux et travaux divers* contient le tableau des emprunts de cette nature dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital, les payements qu'il a successivement faits en atténuation de sa dette, et les sommes restant à amortir à la fin de l'année.

COMPTE des cautionnements en numéraire.

Le *Compte des cautionnements en numéraire* indique les mouvements des capitaux de cautionnements pendant l'année et les sommes qui restent dues par l'État à chaque classe de titulaires des emplois, avec la destination qu'ont reçue les fonds de cette origine primitivement versés au Trésor.

COMPTE des rentes viagères.

Le *Compte des rentes viagères* présente la situation, au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement, pendant cette période, de chaque classe de rentes viagères, suivant qu'elles ont été constituées sur une ou plusieurs têtes.

COMPTE des pensions inscrites au Trésor.

Le *Compte des pensions inscrites au Trésor* énonce les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget; les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés, et leur situation; les nouvelles pensions liquidées et inscrites, celles qui ont été éteintes pour cause de décès, et, enfin, la somme à laquelle s'élève, à la fin de l'année, cette partie de la dette publique.

COMPTE d'apurement des dépenses des exercices clos.

Le *Compte d'apurement des dépenses des exercices clos* rappelle les créances restées à payer sur ceux des exercices, réglés législativement, qui n'ont pas encore atteint le terme de leur prescription finale, oppose à ce premier résultat les créances dont le payement a été depuis ordonnancé, dans les formes déterminées par la loi sur les budgets des exercices courants, et dégage les créances qui restent encore à solder. Il donne ainsi la preuve que la dette arriérée du Trésor sur les budgets se réduit successivement des payements dont les exercices courants ont eu à supporter la charge.

COMPTE du service départemental.

Le *Compte du service départemental* a pour objet de résumer sous un point de vue d'ensemble, et selon les spécialités réglées par la loi du 10 mai 1838, les opérations comprises dans les budgets départementaux qui sont attribuées aux trois ministères chargés de concourir à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. Ce compte devient ainsi, avec les développements publiés à l'appui par les mêmes ministères, la base de la sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements, et réglées ensuite définitivement, conformément à l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838.

COMPTE du service colonial.

Le *Compte du service colonial* se rapporte au régime postérieur au 1er janvier 1842. Il fait connaître, d'une part, les opérations que l'administration a eu à constater en France, pendant l'année, pour les quatre colonies soumises aux dispositions financières consacrées par la loi du 25 juin 1841, ainsi que pour les divers établissements coloniaux laissés en dehors de ces mêmes dispositions, et, d'autre part, les recettes et les dépenses de chaque exercice, qui, d'après les informations fournies par les agents administratifs et les comptables dans les colonies, sont à soumettre au contrôle législatif, selon les formes voulues.

COMPTE des services financiers en Algérie.

Le *Compte des services financiers en Algérie* a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

COMPTE du service des monnaies.

Le *Compte du service des monnaies* renferme des tableaux de développement sur les opérations des ateliers monétaires, sur les espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal, sur les fabrications faites en monnaie de bronze, et sur le mouvement des médailles et des jetons fabriqués et vendus.

COMPTE de l'ancien domaine extraordinaire.

Le *Compte de l'ancien domaine extraordinaire,* dont la publication est prescrite par diverses lois, indique les créances de l'espèce, recouvrées pendant l'année, et la destination donnée aux produits de ces recettes spéciales.

COMPTE des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce et des avances aux compagnies de chemins de fer.

Enfin, le *Compte des débets et créances litigieuses, des prêts au commerce, des avances aux compagnies de chemins de fer et des avances aux associations ouvrières* présente, par catégorie, les mouvements annuels et la situation des débets et créances dont le recouvrement est poursuivi par les soins de l'agence judiciaire du Trésor, et contient des développements particuliers sur la situation des prêts effectués, en 1830, au commerce et à l'industrie, ainsi que sur ceux qui, depuis 1840, ont eu lieu en faveur de diverses compagnies de chemins de fer.

DOCUMENTS de finances, qui servent de base au contrôle législatif.

Le *Compte général des finances,* qui résume à la fois les comptes des ministres et les comptes individuels des comptables, forme la base authentique et invariable sur laquelle repose le règlement législatif des budgets. C'est ce compte, ainsi que ses nombreux développements, qui garantissent l'exactitude matérielle de tous les résultats soumis, chaque année, au contrôle législatif, dont tous les éléments se trouvent dans l'ensemble des documents ci-après :

Compte définitif rendu par le ministre des finances, pour les recettes de l'exercice expiré ;

Comptes définitifs des dépenses de l'exercice expiré, rendus par les ministres ordonnateurs ;

Compte général de l'administration des finances ;

Rapport à l'Empereur et Déclaration générale de la Cour des comptes ;

Éclaircissements en réponse aux observations contenues dans les deux documents émanés de la Cour des comptes ;

Rapport et procès-verbal de la Commission instituée pour la vérification des comptes ministériels.

COMPTES GÉNÉRAUX.

Compte des opérations de l'année 1855.
Compte des contributions et revenus publics.
Compte des dépenses publiques.
Compte du service de trésorerie.
Comptes des budgets.
Bilan et situation générale de l'administration des finances.

COMPTE

DES

OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le Compte des Opérations de l'année 1855.

La première section du compte général de l'administration des finances est consacrée au *Compte des opérations de l'année.* On y récapitule les liquidations de droits au profit ou à la charge des budgets, ainsi que les recettes et les payements qui ont eu lieu, dans la période annuelle, sur tous les services publics, et qui sont développés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes.

Les faits constatés pour l'année 1855 sont ceux que l'on va exposer :

RÉSUMÉ DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1855.

Les valeurs de caisse et de portefeuille qui formaient le solde du compte de l'année précédente montaient à..... 235,912,520f 81c

Les recettes de toute nature faites par l'administration des finances, pendant l'année 1855, se sont élevées à 12,727,467,955 fr. 71 cent., savoir :

Recettes sur les produits des budgets.....	2,524,499,783f 67c	
Recettes sur les services spéciaux.....	676,273,702 25	
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement.....	88,574,050 33	
Recettes provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	5,268,878,526 65	
Idem de ses créances actives.....	55,891,465 40	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	4,113,350,427 41	
TOTAL de la recette.....	12,727,467,955 71	12,727,467,955 71

Le compte des finances avait ainsi à faire connaître l'emploi d'une somme totale de 12,963,380,476 52

Les dépenses faites par l'administration des finances s'élèvent à 12,699,964,912 fr. 95 cent., savoir :

Dépenses des budgets.....	2,381,304,566f 95c	
Dépenses sur les services spéciaux.....	688,977,108 26	
Bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement. (Bons consolidés en rentes.).....	84,961,902 19	
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte.	11,923,300 00	
Payements provenant du mouvement des créances passives de l'administration des finances.....	5,351,732,051 50	
Idem de ses créances actives.....	53,552,231 03	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.....	4,127,513,753 02	
TOTAL de la dépense.....	12,699,964,912 95	12,699,964,912f 95c

En y ajoutant le solde en caisse et en portefeuille existant, le 31 décembre 1855, à la caisse centrale du Trésor à Paris, et chez les agents extérieurs..... 263,415,563 57

On retrouve la somme ci-dessus, dont le compte des finances avait à faire connaître l'emploi..... 12,963,380,476 52

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1855.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Recettes.

EXERCICE 1854.

Les droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1855, sur les contributions et revenus de l'exercice 1854, s'élevaient à	120,743,313f 46c
Pendant l'année 1855, de nouvelles liquidations de droits ont eu lieu à la charge des redevables de l'État pour 9,092,074 fr. 55 cent. ; des non-valeurs ont été constatées et des décharges de droits accordées pour 11,741,186 fr. 76 cent.; en résultat, le solde au commencement de l'année a été diminué de la différence de	2,649,112 21
RESTE	118,094,201 25
Les recouvrements effectués pendant l'année 1855 n'ayant été que de	108,473,589 61
Le budget de l'exercice 1854 a présenté, à l'époque de sa clôture, un reste à recouvrer, transporté à l'exercice suivant, de	9,620,611 64

EXERCICE 1855.

D'après les documents adressés périodiquement à la comptabilité générale des finances par les agents administratifs chargés de la liquidation des diverses natures d'impôts, les droits à recouvrer sur l'exercice 1855 ont été inscrits dans les écritures, pendant l'année 1855, pour une somme de	2,955,543,000f 06c
Les recouvrements effectués par les comptables des finances ne se sont élevés qu'à	2,415,584,115 84
Et, au 31 décembre 1855, il restait à recouvrer	539,958,884 22

EXERCICE 1856.

Quelques recettes ont été faites, en 1855, sur les produits de l'exercice 1856, soit pour des droits liquidés sur les exercices précédents, mais que les redevables n'avaient pas acquittés avant la clôture de ces exercices, soit pour des ressources dont la réalisation devance l'ouverture de l'exercice auquel elles sont attribuées. Ces recettes ne montent qu'à 21,778 fr. 32 cent.

RÉCAPITULATION.

En résumé, les produits recouvrés, pendant l'année 1855, s'élèvent ensemble à une somme de 2,524,079,483 fr. 77 cent., savoir :

Exercice 1854	108,473,589f 61c
——— 1855	2,415,584,115 84
——— 1856	21,778 32
TOTAL des recettes effectuées sur les budgets pendant l'année 1855 (voir pages 32 et 55).	2,524,079,483 77

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1855.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Dépenses.

EXERCICE 1854.

Sur les droits précédemment liquidés par les ministères à la charge du budget de l'exercice 1854, il restait à payer au 1er janvier 1855, d'après le compte de l'année précédente...	359,995,940f 34c
Ces liquidations ont éprouvé, en 1855, une augmentation de 154,419 fr. 54 cent., et une réduction de 46,712,511 fr. 58 cent., dont, compensation faite, le reste à payer ci-dessus s'est trouvé atténué, ci.....	46,558,092 04
Les dépenses de l'exercice 1854 qui étaient à solder par le Trésor pendant l'année 1855 ne s'élèvent, en conséquence, qu'à la somme de.....	313,437,848 30
Les payements ont eu lieu pour.....	306,016,056 21
Et les dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1854 montaient à...	7,421,792 09

EXERCICE 1855.

Les dépenses liquidées pendant l'année 1855, et celles que l'on a présumé devoir encore être effectuées à la charge de l'exercice 1855, ont été constatées, dans les écritures des différents ministères ordonnateurs de ces dépenses, pour une somme de.....	2,403,657,550f 35c
Sur cette somme il a été payé par les comptables des finances, celle de.....	2,049,863,042 02
et au 31 décembre 1855 les services restant à solder par le Trésor montaient à.	353,794,508 33

EXERCICE 1856.

Les dépenses des dotations, les approvisionnements d'urgence pour le service de la dette publique, de la guerre, principalement en Algérie, les dépenses de la marine à ordonnancer avant l'ouverture de l'exercice, et, enfin, les non-valeurs sur les contributions directes, ont motivé, pendant l'année 1855, des payements par anticipation, imputables sur les crédits de l'exercice 1856; ces payements s'élèvent à 23,181,468 fr. 72 cent.

RÉCAPITULATION.

La réunion des payements effectués sur ces divers exercices fait ressortir, pour l'année 1855, un total de 2,379,060,566 fr. 95 cent., savoir :

Exercice 1854.....	306,016,056f 21c
——— 1855.....	2,049,863,042 02
——— 1856.....	23,181,468 72
TOTAL des payements effectués pendant l'année 1855. (Voir pages 33 et 103.).....	2,379,060,566 95

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1855.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LE SERVICE DES BUDGETS.

Service colonial.

Le service colonial, quant à ceux de ses résultats qui affectent la situation des budgets, a donné lieu, pendant l'année 1855, de constater les opérations suivantes :

Pendant l'année 1855, il a été fait dépense d'une somme de 2,244,000 francs en augmentation de celle de 15,370,835 fr., constatée en 1854 sur les fonds généraux du budget de 1855 (voir page 372), au profit du service colonial de cet exercice, dont les besoins ont dû être, en partie, assurés par des envois de fonds faits aux colonies dans les derniers mois de l'année 1855 (voir pages 31 et 626 pour l'application qui a été faite de ce prélèvement au compte du service colonial).

Le prélèvement de même nature effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1853, pour une somme de 16,000,625 francs, s'étant trouvé réduit de celle de 420,299 fr. 90 cent. par les recettes et les dépenses constatées en clôture d'exercice, cette dernière somme, aux termes du projet de loi de règlement définitif du service colonial de 1853 (article 10 de la loi des comptes de 1854), a été transportée au budget de l'exercice 1854, en accroissement de ses ressources, ci 420,299f 90c

Résultat du service des budgets pour l'année 1855.

Considéré dans son ensemble, le service des budgets a présenté, pendant l'année 1855, un excédant de recette de 143,195,216 fr. 72 cent., qui résulte du rapprochement des termes ci-après,

SAVOIR :

Recettes		2,524,079,483f 77c
Dépenses		2,379,060,566 95
Excédant de recettes		145,018,916 82
Service colonial. . . Augmentation du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1855, ci.	2,244,000f 00c	
Service colonial. . . Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1853	420,299 90	
Excédant de dépense	1,823,700 10	1,823,700 10
TOTAL de l'excédant de recette sur le service des budgets (voir au compte de trésorerie, page 178)		143,195,216 72

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1855.

OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

Les opérations dont il s'agit sont celles de différents services dont les recettes et les dépenses ne sont pas comprises dans les budgets, soit qu'elles ne doivent y être rattachées qu'ultérieurement, soit qu'elles ne puissent être soumises à la limite des exercices. Les indications suivantes font connaître l'objet de chacun de ces *services spéciaux*.

Les versements de *capitaux de cautionnements* en numéraire se sont élevés à 16,283,147 fr. 22 cent., et les remboursements à 14,307,117 fr. 92 cent.

Le compte spécial qui est tenu pour les *produits éventuels affectés au service départemental*, et dont les mouvements, retracés d'abord en dehors des budgets, y sont ensuite rattachés, au fur et à mesure de la mise desdits produits à la disposition des préfets, présente, en 1855, une recette de 22,157,877 fr. 61 cent., et une dépense de 21,442,607 fr. 43 cent.

Les opérations constatées par l'administration des finances pour le *service colonial*, d'après le régime spécial de comptabilité propre à ce service, et qui se composent principalement des envois de fonds de la métropole, des payements ordonnancés directement par elle, et du prélèvement des fonds généraux du budget destiné à couvrir l'insuffisance de ressources de chaque exercice, ont donné lieu à une recette de 3,306,932 fr. 38 cent. et à une dépense de 18,488,246 fr. 74 cent. Cette dépense s'est augmentée, en outre, de la réduction de 420,299 fr. 90 cent. qu'a dû éprouver, en règlement d'exercice, au profit du budget de 1854, comme on l'a dit plus haut, le prélèvement qu'on avait provisoirement effectué sur les fonds généraux du budget de 1853, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.

Les mouvements du *service municipal en Algérie* se résument en une recette de 6,666,993 fr. 27 cent., et en une dépense de 5,700,172 fr. 75 cent.

En 1845, il a été ouvert, dans les écritures de la comptabilité générale des finances, un compte intermédiaire auquel on impute provisoirement le *produit des prises faites sur l'ennemi en Algérie*, que l'on en retire ensuite pour appliquer au budget la portion dont il doit profiter, et porter en dépense la répartition de ces prises entre les ayants droit, d'après les liquidations faites par les agents administratifs du ministère de la guerre. La recette constatée à ce compte, pendant l'année 1855, a été de 33,696 francs et la dépense de 1,542 fr. 13 cent.

L'avance que la loi du 14 juin 1833 a autorisé le ministre des finances à faire à la Grèce, pour les intérêts annuels et l'amortissement de la *portion de l'emprunt contracté par ce Gouvernement qui a été garantie par la France*, s'est augmentée, pendant l'année 1855, d'une somme de 1,007,143 fr. 53 cent.

Par suite des annulations de *bons de garantie remis par le Trésor aux comptoirs d'escompte*, effectuées pendant l'année 1855, une recette d'ordre de 11,923,300 francs a été constatée au compte représentant la part contributive du Trésor dans ces opérations.

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1855.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

En exécution de l'article 2 du cahier des charges annexé à la loi du 15 juillet 1845, la *compagnie du chemin de fer du Nord* a remis au caissier central du Trésor public, pour le solde de ce qu'elle restait devoir à l'État, *dix obligations* s'élevant ensemble à 2,199,066 fr. 96 cent., dont le montant a été porté en recette à un compte spécial.

Les recouvrements sur les *obligations* remises au Trésor par les *compagnies de chemins de fer* se sont élevés, pendant l'année 1855, à la somme de 29,692,709 fr. 51 cent.

SAVOIR :

Obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000f 00c
——— *de Rouen*	2,775,716 68
——— *de Lyon*	23,300,902 90
——— *de Cherbourg*	555,697 57
——— *de Strasbourg*	1,060,392 16
ENSEMBLE	29,692,709 31

Une dépense de 2,147,439 fr. 17 cent. a été effectuée, en 1855, comme *avance* de même somme faite par le trésor public, *pour le service de l'emprunt contracté par la famille d'Orléans.* (Article 2 du décret du 22 janvier 1852.)

Un compte spécial a été ouvert, dans les écritures de l'administration des finances, pour l'exécution des décrets des 22 janvier et 27 mars 1852, qui ont affecté une somme de 35 millions à diverses *dotations, en faveur d'institutions d'intérêt public.* Ces dotations devant être imputées sur le produit de l'aliénation des bois de l'État, il est fait recette, de ce produit, au fur et à mesure de sa réalisation. Il a été, pour l'année 1855, de 6,228,466 fr. 30 cent. Quant aux sommes payées pendant la même année aux sociétés de secours mutuels, et pour l'amélioration des logements d'ouvriers, elles se sont élevées à 1,294,561 fr. 45 cent.

En exécution du décret du 14 mars 1852, les *remboursements de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion des rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 p. 0/0*, effectués pendant l'année 1855, ont été de 34,815 fr. 82 cent.

Enfin, les versements faits au caissier central du Trésor public par *les souscripteurs des emprunts de 250, 500 et 750 millions*, autorisés par les lois des 11 mars, 31 décembre 1854 et 11 juillet 1855,

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1855.

Suite des OPÉRATIONS CONSTATÉES POUR LES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

ont été portés par ce comptable à un compte spécial, auquel ont été imputés, soit les remboursements faits, soit l'application des sommes versées aux comptes des budgets,

SAVOIR :

	RECETTE.	DÉPENSE.
Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)	4,392f 98c	5,735f 96
——— de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	272,214,795 03	272,213,896 43
——— de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	335,255,029 50	322,641,119 42
	607,474,217 51	594,860,751 81

Considérés dans leur ensemble, voici quels ont été, en définitive, les mouvements des différents services spéciaux que l'on vient d'analyser :

Recette	676,273,702f 25c
Dépense	688,977,108 26
Il en est par conséquent résulté, pendant l'année 1855 (voir le tableau, p. 174), un excédant de dépense de	12,703,406 01

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Les opérations de trésorerie de l'administration des finances ont présenté, pendant l'année 1855, les mouvements et le résultat ci-après :

1° *Fonds de réserve de l'amortissement.*

Il a été délivré à la caisse d'amortissement des bons du Trésor, formant pour lui une ressource réelle et s'élevant à 88,574,050f 33c

D'un autre côté, les consolidations en rentes des bons qui ont été émis se sont élevées, savoir :

Pour la réserve des six derniers mois de 1854, à	41,173,445f 60c	84,961,902 19
Pour la réserve des six premiers mois de 1855, à	43,788,456 59	

En sorte que l'excédant des bons remis à la caisse d'amortissement sur les consolidations est de 3,612,148 14

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1855.

Suite des OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

2° *Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte.*

Aucun renouvellement des bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte n'a eu lieu pendant l'année 1855, mais des annulations effectuées sur les bons antérieurement délivrés à ces comptoirs se sont élevées à la somme de 11,923,300 francs, dont la part contributive de l'État dans le capital des comptoirs d'escompte se trouve réduite pendant ladite année (voir ci-dessus aux services spéciaux).

3° *Créances actives.*

Les recettes faites en atténuation des créances actives à recouvrer par le Trésor, y compris 21,694,232 fr. 48 cent. pour une opération intermédiaire que nécessite entre les préposés des douanes le payement de leurs traitements d'activité et de retraite, ont été de..	55,891,465f 40c
Et les payements faits en accroissement de ces créances, y compris une somme de 21,687,999 fr. 80 cent., pour la même opération intermédiaire, ayant été de.....	53,552,231 03
Le résultat des opérations de l'année les a ainsi augmentées de.....	2,339,234 37

4° *Créances passives.*

Les créances passives de l'administration des finances se sont accrues de recettes s'élevant dans leur ensemble à.....	5,268,878,526f 65c
et ont été atténuées de remboursements montant à la somme de.....	5,351,732,051 50
Leur solde, au commencement de l'année, se trouve ainsi diminué de la différence de.....	82,853,524 85

Ce dernier terme se décompose ainsi :

Excédant des bons du Trésor remboursés à divers comparativement à ceux qui ont été émis.....	80,156,666 75
Diminution des autres créances passives de l'administration des finances....	2,696,858 10
TOTAL, comme ci-dessus, des diminutions de l'année 1855.	82,853,525 85

Note sur le Compte des Opérations de l'année 1855.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE ET MOUVEMENTS DE FONDS ENTRE LES COMPTABLES.

Les valeurs de caisse et de portefeuille que les comptables conservent habituellement entre leurs mains, pour les besoins du service, s'élevaient, au 1er janvier 1855, à.....		235,912,520f 81c
Pendant l'année 1855, ces comptables ont reçu du Trésor ou de leurs collègues.....		4,113,350,427 41
ENSEMBLE.....		4,349,262,948 22
Les envois de fonds et de valeurs qu'ils ont faits au Trésor ou à leurs collègues, pendant la même année, montent à.....	4,127,513,753f 02c	
Le solde en caisse et en portefeuille, au 1er janvier 1856, est de.....	263,415,563 57	
		4,390,929,316 59
L'encaisse des comptables a par conséquent éprouvé, pendant l'année 1855, une augmentation (voir le tableau, page 175) de.....		41,666,368 37

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU SERVICE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES PENDANT L'ANNÉE 1855.

Le rapprochement entre eux des différents termes que l'on vient d'exposer détermine, pour l'ensemble du service de l'administration des finances, pendant l'année 1855, les résultats généraux qui suivent :

	RÉSULTATS GÉNÉRAUX	
	EN RECETTE.	EN DÉPENSE.
Excédant de recette sur le service des budgets, y compris les opérations relatives au service colonial.....	143,195,216f 72c	"
Excédant des bons remis à la caisse d'amortissement sur les consolidations.....	3,612,148 14	"
Réduction des bons du Trésor remis en garantie aux comptoirs d'escompte.....	"	11,923,300f 00
Excédant de dépense sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.....	"	12,703,406 01
Résultat du mouvement général des bons du Trésor. (Excédant des bons remboursés.).....	"	80,156,666 75
Diminution des créances passives de l'administration des finances.....	"	2,696,858 10
Augmentation des créances actives.....	2,339,234 37	"
Augmentation de l'encaisse des comptables.....	"	41,666,368 37
	149,146,599 23	149,146,599 23

Le tableau placé à la suite de la présente note est accompagné d'un développement, par classe de comptables, des recettes et des payements faits par l'administration des finances pendant l'année 1855. Ce développement sert de base au contrôle attribué à la Cour des comptes par l'ordonnance du 9 juillet 1826, et à la Déclaration générale qu'elle rend annuellement pour certifier l'exactitude de tous les résultats du Compte général de l'administration des finances.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1855.

Valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1855.

Numéraire	68,408,256f 95c	227,449,974f 38c	235,912,520f 81c
Effets à recevoir	159,041,717 43		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		8,462,546 43	

RECETTE.

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

		Droits qui restaient à recouvrer au 1er janvier 1855.	Droits constatés pendant l'année 1855.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1855.	Recouvrements effectués pendant l'année 1855.	Reste à recouvrer à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1854.						
Contributions directes		32,583,940f 97c	"	102f 73c	32,583,838f 24c	"
Produit des domaines		7,148,689 94	"	528,352 58	2,446,997 82	4,173,339f 54c
Produits des forêts et de la pêche		2,679,231 89	"	1,336,156 34	592,261 67	750,813 88
Revenus indirects.	Enregistrement et timbre	8,578,852 16	"	4,877,385 07	836,016 37	2,865,450 72
	Douanes et sels	10,000 00	"	573 22	9,426 78	"
	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, etc.)	4,518,115 54	237,918f 29c	"	3,025,043 18	1,730,990 65
	Produits des postes	604,727 65	55,233 58	"	653,184 83	6,776 40
Divers revenus.	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	148,160 70	"	"	148,160 70	"
	Produits universitaires	69,086 00	367,195 00	"	436,281 00	"
	Produits éventuels affectés au service départemental	"	3,563,285 04	"	3,563,285 04	"
	Produits et revenus de l'Algérie	"	588,363 71	"	588,363 71	"
	Produit de la rente de l'Inde	50,000 00	21,514 36	"	71,514 36	"
	Retenues et autres prod. affectés au serv. des pens. civiles	"	1,482,766 12	"	1,482,766 12	"
Produits divers		5,240,721 29	"	4,998,616 82	242,104 47	"
Produit de la réserve de l'amortissement		41,173,445 60	"	"	41,173,445 60	"
		102,804,971 74	6,316,276 10	11,741,186 76	87,852,689 89	9,527,371 19
			5,424,910f 66c			
Ressources extraordinaires.	Produit d'obligations provenant de la compagnie du chemin de fer de Rouen	"	2,775,716 68	"	2,775,716 68	"
	Produit de l'emprunt de 250 millions	17,938,341 72	81 77	"	17,845,183 04	93,240 45
		17,938,341 72	2,775,798 45	"	20,620,899 72	93,240 45
			2,775,798f 45c			
Total de l'exercice 1854		120,743,313 46	9,092,074 55	11,741,186 76	108,473,589 61	9,620,611 64
			2,649,112 21			

DEPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		Droits qui restaient à payer au 1er janvier 1855.	Droits constatés pendant l'année 1855.	Annulations de droits constatés antérieurement à 1855.	Payements effectués pendant l'année 1855.	Reste à payer à la clôture de l'exercice.
EXERCICE 1854.						
SERVICE ORDINAIRE.						
Ministère d'État		12,000,330f 02c	"	7,505,935f 37c	4,449,677f 21c	44,717f 44c
——— de la justice		2,073,009 26	154,411f 54c	"	2,213,283 98	14,136 82
——— des affaires étrangères		2,415,443 96	8 00	116,038 08	2,280,925 18	14,480 70
Ministère des finances	Dette publique. Dette consolidée	14,596,978 88	"	"	12,763,847 75	1,833,139 13
	Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"
	Emprunts spéciaux pour canaux etc.	4,775 00	"	"	4,775 00	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,299,733 22	"	"	6,660,311 45	639,421 77
	Intérêts de la dette flottante	15,100,483 90	"	68,403 94	15,032,079 96	"
	Rentes viagères	1,325,149 27	"	230,935 55	1,094,213 72	"
	Pensions	18,506,778 79	"	1,797,141 80	16,709,316 99	320 00
	Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	3,124,330 02	"	263,363 37	2,830,966 65	30,000 00
	Service général	3,279,979 18	"	256,425 67	3,008,951 43	14,602 08
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.	16,198,275 32	"	826,570 95	15,272,799 78	98,904 59
	Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes	22,232,146 06	"	2,389,742 64	19,790,406 80	51,996 62
Ministère de l'intérieur		36,996,247 49	"	4,139,607 84	32,780,573 04	76,066 61
——— de la guerre		112,530,306 51	"	26,754,091 40	81,847,770 42	3,928,444 69
——— de la marine		34,344,509 93	"	1,331,573 60	32,803,480 06	209,456 27
——— de l'inst^on publique et des cultes	Inst^on publique	6,147,294 78	"	370,089 29	5,617,117 27	160,088 22
	Cultes	12,497,533 43	"	342,127 74	12,021,721 07	133,684 62
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.		17,318,985 06	"	266,443 70	16,988,492 48	64,048 88
		337,992,290 08	154,419 54	46,658,490 94	284,170,710 24	7,317,508 44
			46,504,071f 40c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Ministère d'État		944,666 74	"	301 46	943,113 71	1,251 57
——— de la marine		340,101 83	"	4,689 12	313,160 85	22,251 86
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.		20,718,881 69	"	49,030 06	20,589,071 41	80,780 22
		22,003,650 26	"	54,020 64	21,845,345 97	104,283 65
			54,020f 64c			
Total de l'exercice 1854		359,995,940 34	154,419 54	46,712,511 58	306,016,056 21	7,421,792 09
			46,558,092f 04c			

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1855.*

Suite de la RECETTE.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

		DROITS constatés pendant l'année 1855.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1855.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1856 sur les droits constatés.
EXERCICE 1855.				
Contributions directes		436,643,363f 51c	405,030,878f 74c	31,612,484f 77c
Produit des domaines		16,215,620 12	10,743,786 79	5,471,833 33
Produits des forêts et de la pêche		37,304,596 35	35,049,922 50	2,254,673 85
Impôts et revenus indirects.	Enregistrement et timbre	326,364,844 36	318,215,660 97	8,149,183 39
	Douanes et sels	226,374,858 70	226,364,858 70	10,000 00
	Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	359,903,290 35	354,631,267 22	5,272,023 13
	Produit des postes	53,676,988 74	52,524,988 74	1,152,000 00
Divers revenus	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,098,993 81	2,956,926 40	142,067 41
	Produits éventuels affectés au service départemental	17,879,322 39	17,879,322 39	"
	Produits et revenus de l'Algérie	14,629,555 59	14,629,555 59	"
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	10,528,179 32	10,528,179 32	"
Produits divers		41,500,555 80	35,387,593 59	6,112,962 21
Produit de la réserve de l'amortissement		88,574,059 60	43,788,456 59	44,785,603 01
		1,633,744,228 64	1,528,731,397 54	105,012,831 10
Ressources extraordinaires.	Remboursement sur les prêts faits aux compagnies de chemins de fer	"	"	"
	Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre	2,666,666 70	2,666,666 70	"
	——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,333 32	3,233,333 32	"
	Produit des obligations de la compagnie du chemin du Nord	2,000,000 00	2,000,000 00	"
	——— de Paris à Lyon	23,300,902 90	23,300,902 90	"
	——— de Paris à Strasbourg	1,060,392 16	1,060,392 16	"
	——— de Paris à Cherbourg	555,697 57	555,697 57	"
	Produit de l'emprunt de 500 millions	509,522,346 47	476,080,378 09	33,441,968 38
	——— de 750 millions	779,459,432 30	377,955,347 56	401,504,084 74
		1,321,798,771 42	886,852,718 30	434,946,053 12
	Total de l'exercice 1855	2,955,543,000 06	2,415,584,115 84	539,958,884 22
EXERCICE 1856.				
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)		21,765 82	21,765 82	"
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		12 50	12,50	"
	Total de l'exercice 1856	21,778 32	21,778 32	"

Suite de la DÉPENSE.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

		DROITS constatés pendant l'année 1855.	PAYEMENTS effectués pendant l'année 1855.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1856 sur les droits constatés.
EXERCICE 1855. SERVICE ORDINAIRE.				
Ministère d'État		13,861,071f 67c	11,134,623f 45c	2,726,448f 22c
——— de la justice		27,495,952 81	25,334,161 63	2,161,791 18
——— des affaires étrangères		10,707,603 38	7,349,439 46	3,358,163 92
——— des finances.	Dette consolidée	281,999,407 50	253,314,576 20	28,684,831 30
	Fonds d'amortissement	67,943,647 00	67,943,647 00	"
	Emprunts spéciaux pour ponts, canaux, etc	10,306,627 00	10,304,442 40	2,184 60
	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,526,051 24	183,808 34	7,342,242 90
	Intérêts de la dette flottante	45,800,000 00	31,330,917 69	14,469,082 31
	Rentes viagères	3,619,312 00	2,362,372 05	1,256,939 95
	Pensions	64,637,000 00	46,818,362 28	17,818,637 72
	Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	36,382,318 67	32,921,068 63	3,461,250 04
	Service général	27,763,528 59	24,237,289 74	3,526,238 85
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	181,146,327 05	163,377,065 10	17,769,261 95
	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	123,648,528 89	94,246,027 31	29,402,501 58
——— de l'intérieur		163,754,899 67	115,692,113 00	48,062,786 67
——— de la guerre		869,586,148 37	784,501,348 40	85,084,799 97
——— de la marine		220,689,902 18	181,696,744 04	38,993,158 14
——— de l'instruction publique et des cultes.	Instruction publique	20,193,222 32	14,460,144 42	5,733,077 90
	Cultes	44,789,019 80	32,275,535 72	12,513,484 08
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		94,993,996 56	74,567,001 61	20,426,994 95
		2,316,844,564 70	1,974,050,688 47	342,793,876 23
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				
Ministère d'État		12,540,000 00	10,744,155 28	1,795,844 72
——— de la marine		5,066,688 68	4,240,748 22	825,940 46
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		69,206,296 97	60,827,450 05	8,378,846 92
		86,812,985 65	75,812,353 55	11,000,632 10
	Total de l'exercice 1855	2,403,657,550 35	2,049,863,042 02	353,794,508 33
EXERCICE 1856.				
Ministère des finances.	Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	2,183,333 33	2,183,333 33	"
	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc	705,738 78	705,738 78	"
Ministère de la guerre		19,313,318 99	19,313,318 99	"
——— de la marine		979,077 62	979,077 62	"
	Total de l'exercice 1856	23,181,468 72	23,181,468 72	"

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1855.*

Suite de la RECETTE.

SERVICE COLONIAL.

Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1853, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service	420,299f 90c

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de cautionnements en numéraire			16,283,147 22
——— de produits éventuels effectués pour le service départemental			22,157,877 61
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial			3,306,932 38
Recettes effectuées pour le service municipal en Algérie			6,666,993 27
——— des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie			33,696 00
Part contributive du Trésor public dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte. (Annulation de bons remis.)			11,923,300 00
Obligations remises au Trésor par la compagnie du chemin de fer du Nord			2,199,066 96
Produit de l'aliénation de bois applicable au fonds spécial des dotations accordées par le décret du 12 janvier 1852			6,228,466 30
Souscriptions reçues à la caisse centrale du Trésor pour l'emprunt de 250 millions			4,392 98
——— de 500 millions			272,214,795 03
——— de 750 millions			335,255,029 50
			676,273,702 25

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement			88,574,050f 33	5,413,344,042 32
Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte			"	
Recettes en augmentation des créances passives.	Bons du Trésor remis à la banque de France	250,000,000f 00c	730,909,952f 00c	5,268,878,526 65
	Bons du Trésor remis à l'escompte de la Banque de France	80,000,000 00		
	Bons du Trésor remis à divers	400,909,952 00		
	Émission de traites et mandats		402,826,352 68	
	Recettes de fonds particuliers des comptables des finances		669,290,835 87	
	——— pour le compte des correspondants du Trésor		1,745,123,684 64	
	——— des comptables des finances		1,720,727,701 46	
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances.)			55,891,465 40	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)				4,113,350,427 41
				9,526,694,469 79

Suite de la DÉPENSE.

SERVICE COLONIAL.

Prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir l'excédant présumé de dépense du service colonial. (Exercice 1855.)	2,244,000f 00c

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de cautionnements en numéraire	14,307,117 92
Application aux budgets des produits éventuels recouvrés pour le service départemental	21,442,607 43
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial	18,488,246 74
Payements effectués pour le service municipal en Algérie	5,700,172 79
Répartition, entre le budget et les ayants droit, des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	1,542 13
Payements effectués, à titre d'avance, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	1,007,143 53
Recouvrements d'obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00
——— de Rouen	2,775,716 68
——— de Lyon	23,300,902 90
——— de Cherbourg	555,697 57
——— de Strasbourg	1,060,392 16
Remboursement de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion en 4 1/2 p. 0/0	34,815 82
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans. (Décret du 22 janvier 1852, art. 20.)	2,147,439 17
Payements sur le fonds spécial des dotations accordées sur le produit de l'aliénation des bois de l'État	1,294,561 45
Remboursements et transports au budget de 1854 sur l'emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)	5,735 96
——— de 1855 sur l'emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	272,213,896 43
——— de 1855 sur l'emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	322,641,119 42
	688,977,108 26

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Bons remis par la caisse d'amortissement. — Bons consolidés en rentes				84,961,902f 19c	5,502,169,484 72
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte				11,923,300 00	
Payements en atténuation des créances passives.	Remboursements de bons du Trésor.	remis à la banque de France	255,000,000f 00c	811,066,618f 75c	5,351,732,051 50
		remis à l'escompte de la banque de France	70,000,000 00		
		remis aux caisses d'épargne	122 00		
		——— à divers	486,066,496 75		
	Remboursements de traites et mandats			374,747,880 40	
	——— de fonds particuliers des comptables des finances			686,119,673 98	
	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor			1,765,762,971 84	
	——— des correspondants des comptables des finances			1,714,034,906 53	
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances.)				53,552,231 03	
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)					4,127,513,753 02
					9,629,683,237 74

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1856.

Numéraire	88,248,782f 96c	247,448,339f 53c	263,415,563f 57c
Effets à recevoir	159,199,556 57		
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces monnayées		15,967,224 04	

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Suite du *Tableau général des opérations de l'Administration des finances, pendant l'année 1855.*

Suite de la RECETTE.

RÉCAPITULATION DES RECETTES ET DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1855.

Contributions et revenus publics.	Exercice 1854	108,473,589f 61c	2,524,079,483f 77c
	—— 1855	2,415,584,115 84	
	—— 1856	21,778 32	
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de 1853, pour couvrir l'excédant de dépense de ce service			420,299 90
Services spéciaux			676,273,702 25
Opérations de trésorerie.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	88,574,050f 33c	9,526,694,469 79
	—— aux comptoirs d'escompte	"	
	Recettes en augmentation des créances passives	5,268,878,526f 65c	5,324,769,992 05
	—— en atténuation des créances actives	55,891,465 40	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus.)	4,113,350,427 41	
	Total de la recette		12,727,467,955 71
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1855			235,912,520 81
	Total général		12,963,380,476 52

Suite de la DÉPENSE.

Dépenses publiques.	Exercice 1854	306,016,056f 21c	2,379,060,566f 95c
	—— 1855	2,049,863,042 02	
	—— 1856	23,181,468 72	
Service colonial. Prélèvements effectués sur les fonds généraux du budget de 1855 pour couvrir l'excédant présumé des dépenses de ce service			2,244,000 00
Services spéciaux			688,977,108 26
Opérations de trésorerie.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	84,961,912 19	9,629,683,237 74
	—— aux comptoirs d'escompte	11,923,300 00	
	Payements en atténuation des créances passives	5,351,732,051f 50c	5,405,284,282 53
	—— en augmentation de créances actives	53,552,231 03	
	Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.)	4,127,513,753 02	
	Total de la dépense		12,699,964,912 95
Report des valeurs de caisse et de portefeuille au 1er janvier 1856			263,415,563 57
	Total général		12,963,380,476 52

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Développement, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances* pendant l'année 1855.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER payeur central du Trésor public.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.												
EXERCICE 1854.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	32,583,838f 24c	"	"	"	"	"	32,583,838f 24c
Enregistrement, timbre et domaines	3,378,916f 71c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	95,902f 52c	3,283,014 19
Produits des forêts et de la pêche	305,495 35	"	"	"	"	618,743 82	"	"	"	"	331,977 50	592,261 67
Douanes et sels	"	9,426f 78c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	9,426 78
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	3,025,043f 18c	"	"	"	"	"	"	"	"	3,025,043 18
Produits des postes	"	"	"	606,718f 78c	"	"	"	"	"	46,466f 05c	"	653,184 83
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	"	"	"	"	148,160 70	"	"	"	"	"	148,160 70
Produits universitaires	"	"	"	"	"	436,281 00	"	"	"	"	"	436,281 00
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,563,285 04	"	3,563,285 04
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	588,363f 71c	"	"	588,363 71
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	71,514 36	"	71,514 36
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	811 48	"	0 50	"	"	1,012,089 28	130,317f 27c	252,164f 04c	28,748 00	41,344 33	9,439 69	1,482,766 12
Produits divers	122,125 00	"	"	26,730 91	"	1,937,076 43	145,268 79	69,841 19	11,403 68	3,988,198 66	6,031,809 28	242,104 47
Produit de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	41,173,445 60	"	"	"	"	41,173,445 60
Ressources extraordinaires. — Produit d'obligations provenant de la compagnie du chemin de fer de Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,775,716 68	"	2,775,716 68
Ressources extraordinaires. — Produit de l'emprunt de 250 millions	"	"	"	"	"	10,576,153 40	7,220,356 45	"	15,773 35	37,292 82	4,392 98	17,845,183 04
Service colonial. — Recette en atténuation du prélèvement qui a été effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice 1853, pour couvrir l'excédant de dépenses de ce service	"	"	"	"	"	"	"	"	"	420,299 90	"	420,299 90
EXERCICE 1855.												
Contributions directes	"	"	"	"	"	405,030,878 74	"	"	"	"	"	405,030,878 74
Enregistrement, timbre et domaines	328,959,447 76	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	328,959,447 76
Produits des forêts et de la pêche	5,592,073 56	"	"	"	"	35,354,337 74	"	"	"	"	5,896,488 80	35,049,922 50
Douanes et sels	"	226,364,858 70	"	"	"	"	"	"	"	"	"	226,364,858 70
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	354,631,267 22	"	"	"	"	"	"	"	"	354,631,267 22
Produits des postes	"	"	"	51,904,754 26	"	"	"	275,267 72	"	347,935 04	2,968 28	52,524,988 74
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	"	"	"	"	2,956,926 40	"	"	"	"	"	2,956,926 40
Produits éventuels affectés au service départemental	"	"	"	"	"	"	"	"	"	17,879,322 39	"	17,879,322 39
Produits et revenus de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	14,629,555 59	"	"	14,629,555 59
Produit de la rente de l'Inde	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,000,000 00	"	1,000,000 00
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	669,839 32	1,529,231 58	1,313,055 41	831,242 54	"	2,310,880 97	1,411,516 15	2,181,115 68	279,857 96	1,959 40	519 69	10,528,179 32
Produits divers	2,775,991 99	331,263 22	1,951 20	"	2,576,016f 09c	24,986,218 92	9,091,853 01	4,663,849 42	4,936,645 12	3,192,079 11	17,168,274 49	35,387,593 59
Produit de la réserve de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	43,788,456 59	"	"	"	"	43,788,456 59
Ressources extraordinaires. — Remboursements en capital et intérêts sur les prêts faits aux compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Ressources extraordinaires. — Versements de la compagnie du chemin de fer du Centre	"	"	"	"	"	"	2,666,666 70	"	"	"	"	2,666,666 70
Ressources extraordinaires. — ——— de Lyon à la Méditerranée	"	"	"	"	"	"	3,233,333 32	"	"	"	"	3,233,333 32
Ressources extraordinaires. — Produit des obligations du chemin de fer du Nord	"	"	"	"	"	"	500,000 00	"	"	1,500,000 00	"	2,000,000 00
Ressources extraordinaires. — ——— de Paris à Lyon	"	"	"	"	"	"	2,118,263 90	"	"	21,182,639 00	"	23,300,902 90
Ressources extraordinaires. — ——— de Paris à Strasbourg	"	"	"	"	"	"	1,060,392 16	"	"	"	"	1,060,392 16
Ressources extraordinaires. — ——— de Paris à Cherbourg	"	"	"	"	"	"	"	"	"	555,697 57	"	555,697 57
Ressources extraordinaires. — Emprunt de 250 millions. (Reliquat.)	"	"	"	"	"	"	26,575 15	"	"	"	26,575 15	"
Ressources extraordinaires. — ——— de 500 millions	"	"	"	"	"	405,266,772 08	158,811,544 47	"	331,311 57	"	88,329,250 03	476,080,378 09
Ressources extraordinaires. — ——— de 750 millions	"	"	"	"	"	277,926,418 36	174,117,653 40	"	267,208 35	"	74,355,932 55	377,955,347 56
EXERCICE 1856.												
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	"	"	21,765 82	"	"	"	"	"	"	"	"	21,765 82
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	"	"	"	"	"	"	"	12 50	"	"	"	12 50
À REPORTER	341,804,701 17	228,234,780 28	358,993,083 33	53,369,446 49	2,576,016 09	1,201,144,776 08	445,495,642 96	7,442,250 55	21,088,867 33	56,603,750 35	192,253,530 96	2,524,499,783 67

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Recettes faites par l'Administration des finances* pendant l'année 1855.

NATURE DES RECETTES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Recettes.	Annulations de recettes.	TOTAL des RECETTES.
REPORT d'autre part	341,804,701f 17c	228,234,780f 28c	358,993,083f 33c	53,369,446f 49c	2,576,016f 09c	1,201,144,776f 08c	445,495,642f 96c	7,442,250f 55c	21,088,867f 33c	56,603,750f 35c	192,253,530f 96c	2,524,499,783f 67c
SERVICES SPÉCIAUX.												
Recettes de cautionnements en numéraire	"	"	"	"	"	11,926,631 85	4,224,048 00	"	129,837 50	2,629 87	"	16,283,147 22
Recettes de produits éventuels effectuées pour le service départemental	"	"	"	"	"	22,158,479 26	"	"	"	"	601 65	22,157,877 61
Opérations diverses constatées en recette pour le service colonial	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,329,342 98	22,405 60	3,306,937 38
Recettes effectuées pour le service municipal de l'Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	6,638,193 27	28,800 00	"	6,666,993 27
Recettes de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	"	"	33,696 00	"	33,696 00
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs nationaux d'escompte	"	"	"	"	"	"	11,923,300 00	"	"	"	"	11,923,300 00
Obligations remises au Trésor par la compagnie du chemin de fer du Nord	"	"	"	"	"	"	2,199,066 96	"	"	"	"	2,199,066 96
Souscriptions reçues à la caisse centrale pour l'emprunt de 250 millions	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,392 98	"	4,392 98
——— de 500 millions	"	"	"	"	"	"	183,885,545 00	"	"	88,329,250 03	"	272,214,795 03
——— de 750 millions	"	"	"	"	"	"	260,899,096 95	"	"	74,355,932 55	"	335,255,029 50
Produit de l'aliénation de bois applicable au fonds spécial des dotations accordées par le décret du 22 janvier 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,228,466 30	"	6,228,466 30
SERVICE DE TRÉSORERIE.												
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	"	"	88,574,050 33	"	"	"	"	88,574,050 33
——— aux comptoirs d'escompte	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à la banque de France	"	"	"	"	"	"	250,000,000 00	"	"	"	"	250,000,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — ——— à l'escompte de la banque de France	"	"	"	"	"	"	80,000,000 00	"	"	"	"	80,000,000 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Bons du Trésor remis à divers	"	"	"	"	"	"	400,909,952 00	"	"	"	"	400,909,952 00
Recettes en augmentation des créances passives. — Émission de traites et mandats	"	"	"	"	"	150,096,760 68	185,821,376 95	9,723,610 02	9,338,699 64	48,847,765 02	1,001,850 63	402,826,352 68
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes de fonds particuliers des comptables des finances	9,917 88	44,734 90	1,347,398 94	"	21,544,653 76	645,943,381 66	"	21,715 50	259 00	378,774 23	"	669,290,835 87
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants du Trésor	2,908,291 92	54,171,489 13	5,697,367 90	83,110,373 31	966,823,786 84	262,901,845 54	264,585,151 90	2,688,020 34	19,229,011 56	83,454,096 43	445,750 23	1,745,123,684 64
Recettes en augmentation des créances passives. — Recettes pour le compte des correspondants des comptables des finances	"	"	"	"	"	1,713,360,455 66	"	5,577,107 03	1,790,138 77	"	"	1,720,727,701 46
Recettes en atténuation de créances actives. (Avances, débets et créances)	664,996 94	28,094,969 05	4,516,835 31	637,568 44	55,146 32	7,964,915 55	2,275,109 76	9,555,213 48	1,532,732 39	632,778 76	38,800 60	55,891,465 40
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds reçus)	3,739,336 77	14,494,508 29	31,162,616 89	25,363,868 07	15,992,163 96	1,180,799,367 14	1,477,676,563 97	1,251,849,132 75	100,915,969 99	11,357,157 53	257 95	4,113,350,427 41
TOTAL des Recettes	349,127,244 68	325,040,481 65	401,717,302 37	162,481,256 31	1,006,991,766 97	5,196,296,613 42	3,658,468,904 78	1,286,857,049 67	160,663,709 45	373,586,833 03	193,763,206 62	12,727,467,955 71
										179,823,626f 41c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Développement, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances* pendant l'année 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
DÉPENSES PUBLIQUES.												
EXERCICE 1854. — SERVICE ORDINAIRE.												
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	3,856,282f 48c	559,884f 10c	1,255f 55c	42,998f 00c	10,742f 92c	4,449,677f 21c
——— de la justice	"	"	"	"	"	"	339,822 28	1,802,334 73	90,624 33	1,809 89	21,307 25	2,213,283 98
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	2,312,200 69	"	"	10,749 77	42,025 28	2,280,925 18
——— des finances. Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	7,209,268 25	5,147,127 50	10,387 00	401,976 50	4,911 50	12,763,847 75
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux, etc.	"	"	"	"	"	"	4,775 00	"	"	"	"	4,775 00
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	749,891 97	5,872,970 38	37,149 10	300 00	"	6,660,311 45
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	1,616,551f 76c	323,393 01	"	"	13,093,933 18	1,797 99	15,032,079 96
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	763,906 19	330,022 53	230 00	54,371 14	54,316 14	1,094,213 72
Pensions	"	"	"	"	"	"	3,669,691 26	12,930,594 95	80,582 27	293,285 71	264,837 20	16,709,316 99
Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	"	"	"	"	"	"	2,738,716 65	92,250 00	"	"	"	2,830,966 65
Finances. — Service général	106f 69c	"	"	"	"	1,670,655 65	872,895 72	422,472 83	43,880 33	214,792 59	215,852 38	3,008,951 43
Frais de régie, de perception, etc.	464,452 10	746,046f 37c	2,542,168f 13c	2,552,856f 97c	"	2,103,017 84	1,541,979 63	2,313,005 89	190,774 16	2,822,437 33	3,938 64	15,272,799 78
Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc.	800,516 59	6,347,234 05	16,083 75	1,826 85	"	12,593,273 01	642 10	13,900 91	14,084 52	3,497 29	652 27	19,790,406 80
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	4,961,673 93	27,894,622 16	5,057 94	114,221 71	195,602 70	32,780,573 04
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	36,081,753 41	49,775,778 75	9,420,965 72	14,124,736 25	27,555,463 71	81,847,770 42
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	8,646,786 16	35,155,957 79	94,314 71	4,721,566 44	15,815,145 04	32,803,480 06
——— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique	"	"	"	"	"	"	733,847 58	4,887,481 16	11,287 02	11,719 92	27,218 41	5,617,117 27
Cultes	"	"	"	"	"	"	352,647 09	11,556,352 82	108,951 90	7,719 26	3,950 00	12,021,721 07
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	2,737,106 89	14,289,682 41	"	75,042 61	113,339 43	16,988,492 48
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	941,841 42	1,745 28	"	"	472 99	943,113 71
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	156 41	387,817 77	"	30,446 69	105,260 02	313,160 85
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	11,417,852 23	9,031,421 78	"	143,597 75	3,800 35	20,589,071 41
EXERCICE 1855. — SERVICE ORDINAIRE.												
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	9,966,903 99	1,213,724 67	4,634 69	1,800 00	52,439 90	11,134,623 45
——— de la justice	4,690,032 23	"	"	"	"	"	3,764,294 04	16,253,886 22	625,933 02	16 12	"	25,334,161 63
——— des affaires étrangères	"	"	"	"	"	"	7,357,652 52	"	"	"	8,213 06	7,349,439 46
——— des finances. Dette consolidée	"	"	"	"	"	"	156,953,705 70	96,258,468 50	102,402 00	"	"	253,314,576 20
Fonds d'amortissement	"	"	"	"	"	"	67,943,647 00	"	"	"	"	67,943,647 00
Emprunts spéciaux pour ponts, canaux etc.	"	"	"	"	"	"	9,056,830 40	1,247,612 00	"	"	"	10,304,442 40
Intérêts de capitaux de cautionnements	"	"	"	"	"	"	31,172 79	151,734 00	901 55	"	"	183,808 34
Intérêts de la dette flottante	"	"	"	"	"	3,939,358 72	26,338,369 33	"	"	1,449,400 16	396,210 52	31,330,917 69
Rentes viagères	"	"	"	"	"	"	1,516,891 83	844,950 22	530 00	"	"	2,362,372 05
Pensions	"	"	"	"	"	"	9,757,816 79	36,823,229 89	237,315 60	"	"	46,818,362 28
Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	"	"	"	"	"	"	32,622,235 30	298,833 33	"	125,000 00	125,000 00	32,921,068 63
Finances. — Service général	313,110 21	13,115 18	796 83	8,399 72	"	7,233,216 43	12,332,201 87	3,518,673 54	614,858 85	212,084 61	9,167 50	24,237,289 74
Frais de régie, de perception, etc.	11,634,742 60	25,735,233 57	66,287,918 88	24,355,347 78	"	9,185,931 37	11,970,929 79	9,666,203 18	3,990,024 30	554,863 94	4,130 31	163,377,065 10
Remboursements, restitutions, non-valeurs, etc.	4,981,500 37	33,437,903 02	1,323,984 15	30,031 41	"	53,211,308 84	908,478 05	281,751 59	23,389 57	47,679 41	"	94,246,027 31
——— de l'intérieur	"	"	"	"	"	"	14,601,033 09	101,121,649 59	12,309 56	1,240 83	44,120 07	115,692,113 00
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	207,008,020 79	505,840,955 56	74,545,578 80	14,512,830 51	17,406,037 26	784,501,348 40
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	44,619,149 75	128,634,254 75	972,985 29	19,900,681 02	12,430,326 77	181,696,744 04
——— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique	"	"	"	"	"	"	4,768,810 58	9,542,706 59	121,225 82	28,819 20	1,417 77	14,460,144 42
Cultes	"	"	"	"	"	"	1,539,875 83	30,251,068 55	484,591 34	"	"	32,275,535 72
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	22,167,796 49	52,499,038 85	150 00	18,176 10	118,159 83	74,567,001 61
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	"	"	"	"	"	"	10,446,359 10	186,029 81	"	113,816 39	2,050 02	10,744,155 28
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	9,425 10	4,231,323 12	"	"	"	4,240,748 22
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	"	"	"	"	"	43,526,577 69	17,300,872 36	"	"	"	60,827,450 05
EXERCICE 1856.												
Ministère des finances. Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	"	"	"	"	"	"	2,183,333 33	"	"	"	"	2,183,333 33
Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"	705,738 78	"	"	"	"	"	705,738 78
——— de la guerre	"	"	"	"	"	"	5,376,710 64	12,429,591 98	1,507,016 37	"	"	19,313,318 99
——— de la marine	"	"	"	"	"	"	416 67	162,101 04	"	816,559 91	"	979,077 62
A REPORTER	22,884,460 79	66,279,533 09	70,170,951 74	26,948,462 73	"	92,259,052 40	797,025,768 81	1,211,224,083 08	93,353,991 31	73,952,170 23	75,037,907 23	2,379,060,566 95

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Suite du *Développement*, par classe de Comptables, *des Payements faits par l'Administration des finances* pendant l'année 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	DIRECTEURS de la fabrication des MONNAIES.	RECEVEURS généraux DES FINANCES.	CAISSIER Payeur central du TRÉSOR PUBLIC.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	COMPTABLES DES FINANCES en Algérie.	AGENT RESPONSABLE DES VIREMENTS DE COMPTES constatés par la comptabilité générale des finances. Payements.	Annulations de payements.	TOTAL des PAYEMENTS.
REPORT d'autre part.....	22,884,460c 79f	66,279,533f 09c	70,170,951f 74c	26,948,462f 73c	"	92,259,052f 40c	797,025,768f 81c	1,211,,224,083f 08c	93,353,991f 31c	73,952,170f 23c	75,037,907f 23c	2,379,060,566f 95c
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES.												
Frais de fabrication prélevés sur le prod't brut des monnaies. Exercice 1854.....	"	"	"	"	19,147f 72c	"	"	"	"	19,597 28	38,745 00	"
——— Exercice 1855.....	"	"	"	"	2,199,884 53	"	"	"	"	124,042 92	2,323,927 45	"
SERVICE COLONIAL.												
Prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1855 pour couvrir l'excédant présumé de dépense de ce service. (Exercice 1855.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,244,000 00	"	2,244,000 00
SERVICES SPÉCIAUX.												
Remboursements de cautionnements en numéraire.....	"	"	"	"	"	"	2,075,080 13	12,105,771 97	126,265 82	"	"	14,307,117 92
Service départemental *S/C* de produits éventuels.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,442,607 43	"	21,442,607 43
Opérations diverses constatées en dépense pour le service colonial.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18,534,317 05	46,070 31	18,488,246 74
Payements effectués pour le service municipal en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	5,700,172 95	"	"	5,700,172 95
Répartition entre le budget et les ayants droit des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie.....	"	"	"	"	"	"	"	"	1,542 13	"	"	1,542 13
Payements effectués, à titre d'avances, pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France.....	"	"	"	"	"	"	1,007,143 53	"	"	"	"	1,007,143 53
Recouvrement d'obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord.....	"	"	"	"	"	"	500,000 00	"	"	1,500,000 00	"	2,000,000 00
——— de Paris à Rouen.	"	"	"	"	"	"	"	"	"	2,775,716 68	"	2,775,716 68
——— de Lyon.....	"	"	"	"	"	"	2,118,263 90	"	"	21,182,639 00	"	23,300,902 90
——— de Cherbourg....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	555,497 57	"	555,697 57
——— de Strasbourg....	"	"	"	"	"	"	1,060,392 16	"	"	"	"	1,060,392 16
Remboursement de portions de rentes non inscriptibles, résultant de la conversion du 5 p. 0/0 en 4 1/2 p. 0/0.....	"	"	"	"	"	"	34,304 56	"	"	511 26	"	34,815 82
Payements sur le fonds spécial des dotations accordées sur le produit de l'aliénation des bois de l'État.....	"	"	"	"	"	"	1,163,561 45	131,000 00	"	"	"	1,294,561 45
Avance au gouvernement ottoman. (Décret du 24 mars 1854.).....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans. (Décret du 22 janvier 1852.).....	"	"	"	"	"	"	2,147,439 17	"	"	"	"	2,147,439 17
Remboursements et transports au budget de 1854 sur l'emprunt de 250 millions.	"	"	"	"	"	"	5,735 96	"	"	"	"	5,735 96
——— de 1855 sur l'emprunt de 500 millions.	"	"	"	"	"	"	272,213,896 43	"	"	"	"	272,213,896 43
——— de 750 millions	"	"	"	"	"	"	322,641,119 42	"	"	"	"	322,641,119 42
OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.												
Remboursement des bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement.....	"	"	"	"	"	"	84,961,902 19	"	"	"	"	84,961,902 19
Annulation de bons remis aux comptoirs d'escompte.....	"	"	"	"	"	"	11,923,300 00	"	"	"	"	11,923,300 00
Payements en atténuation des créances passives. Remb' de bons du Trésor remis à la banque de France.....	"	"	"	"	"	"	255,000,000 00	"	"	"	"	255,000,000 00
——— à l'escompte de la banque de France.....	"	"	"	"	"	"	70,000,000 00	"	"	"	"	70,000,000 00
Remboursement de bons du Trésor remis aux caisses d'épargne.	"	"	"	"	"	"	122 00	"	"	"	"	122 00
Remboursement de bons du Trésor à divers.....	"	"	"	"	"	"	486,066,496 75	"	"	"	"	486,066,496 75
——— de traites et mandats.....	"	"	"	"	"	17,201,771 49	340,692,366 60	8,078,945 65	8,774,796 66	"	"	374,747,880 40
——— de fonds particuliers des comptables des finances.	10,790 16	45,135 41	1,258,433 30	"	18,355,334 40	665,462,958 71	"	21,512 75	133 69	965,388 31	12 75	680,119,673 98
Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor.....	2,926,940 33	54,088,126 08	5,619,150 28	80,564,507 09	962,471,230 67	256,593,886 07	267,247,873 22	6,330,506 99	20,596,242 29	110,329,945 70	1,005,436 88	1,765,762,971 84
——— des comptables des finances.....	"	"	"	"	"	1,707,027,879 70	"	5,424,458 88	1,582,567 95	"	"	1,714,034,906 53
Payements en augmentation des créances actives. (Avances, débets et créances)...	724,828 91	27,886,764 43	3,308,161 78	754,642 20	54,941 93	8,026,669 91	"	11,665,271 71	1,513,226 56	11,280,955 81	11,663,232 21	53,352,231 03
Mouvements de fonds entre les comptables des finances. (Fonds envoyés.).....	322,344,245 63	176,837,585 69	320,220,449 94	54,346,485 58	15,856,068 86	2,442,838,104 39	755,138,766 81	8,260,108 34	26,640,568 78	9,578,768 66	4,547,399 66	4,127,513,753 02
TOTAL des payements.....	348,891,265 82	325,137,144 70	400,577,147 04	162,614,097 60	998,956,608 11	5,189,410,322 67	3,673,023,533 09	1,263,241,659 37	158,289,508 14	274,486,357 90	94,662,731 49	12,699,964,912 95
										179,823,626f 41c		

Suite du COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

Résumé du développement, par classe de comptables, *des opérations de l'administration des finances* pendant l'année 1856.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1855.	RECETTES EFFECTUÉES pendant l'année 1855.	TOTAL au 31 décembre 1855. (Voir page 32.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	VALEURS DE CAISSE et de portefeuille au 1er janvier 1856.	TOTAL au 31 décembre 1855. (Voir page 33.)
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	337,682f 03c	349,127,244f 68c	349,464,926f 71c	348,891,265f 82c	573,660f 89c	349,464,926f 71c
——— des douanes et sels	7,235,902 94	325,040,481 65	332,276,384 59	325,137,144 70	7,139,239 89	332,276,384 59
——— des contributions indirectes	2,205,575 66	401,717,302 37	403,922,878 03	400,577,147 04	3,345,730 99	403,922,878 03
Directeurs des postes	1,460,265 66	162,481,256 31	163,941,521 97	162,614,097 60	1,327,424 37	163,941,521 97
——— de la fabrication des monnaies	9,625,182 61	1,006,991,766 97	1,016,616,949 58	998,956,608 11	17,660,341 47	1,016,616,949 58
Receveurs généraux des finances	23,446,845 63	5,196,296,613 42	5,219,743,459 05	5,189,410,322 67	30,333,136 38	5,219,743,459 05
Caissier payeur central du Trésor public	154,187,390 49	3,658,468,904 78	3,812,656,295 27	3,673,023,533 09	139,632,762 18	3,812,656,295 27
Payeurs du Trésor public	13,455,994 82	1,286,857,049 67	1,300,313,044 49	1,263,241,659 37	37,071,385 12	1,300,313,044 49
Comptables des finances en Algérie	23,957,680 97	160,663,709 45	184,621,390 42	158,289,508 14	26,331,882 28	184,621,390 42
Agent responsable des virements de comptes	"	179,823,626 41	179,823,626 41	179,823,626 41	"	179,823,626 41
	235,912,520 81	12,727,467,955 71	12,963,380,476 52	12,699,964,912 95	263,415,563 57	12,963,380,476 52

COMPTE

DES

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Le compte des contributions et revenus publics a pour objet de faire connaître, pour chacune des branches principales de ressources composant le budget général des recettes de l'État, les droits liquidés à la charge des redevables du Trésor public, et ceux qui ont été recouvrés, ou qui sont restés à réaliser. Les résultats exposés dans ce compte se rapportent à l'exercice 1854, parvenu au terme de sa clôture pendant l'année 1855, et qui vient d'être réglé définitivement; à l'exercice 1855, qui a accompli sa première année d'exécution; et, enfin, à l'exercice 1856, sur lequel quelques recettes, d'après le régime qui leur est propre, ont été constatées avant l'ouverture de cet exercice.

Ce compte se compose des documents ci-après :

1° D'un tableau général qui récapitule l'ensemble des résultats inscrits sur ces exercices dans les écritures de la comptabilité générale des finances jusqu'au 31 décembre 1855, en distinguant les opérations de l'année 1855 de celles qui ont eu lieu antérieurement à la publication du compte;

2° D'une série d'états de développement, par nature de perceptions, suivant les divisions principales du budget des recettes, SAVOIR :

Contributions directes;
Enregistrement, timbre et domaines;
Produits des forêts et de la pêche;
Douanes et sels;
Contributions indirectes;
Produits des postes;
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte;
Produits universitaires;
Produits éventuels affectés au service départemental;
Produits et revenus de l'Algérie;
Produit de la rente de l'Inde;
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles,
Produits divers du budget;
Produit de la réserve de l'amortissement,
Ressources extraordinaires;

3° D'un résumé spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1854 et 1855;

4° Et, enfin, d'un développement, par département et par classe de comptables, de l'ensemble des recouvrements qui ont été effectués pendant l'année 1855.

Les développements administratifs sur les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs et d'où sont résultés les droits perçus par le Trésor public sur l'exercice 1854, se trouvent dans le compte définitif des recettes de cet exercice, qui est publié séparément, par le ministre des finances, à l'appui du règlement définitif du budget dudit exercice. C'est également à ce compte qu'il est nécessaire de se reporter pour le développement, par département et par branche de revenus, des recouvrements effectués pendant l'exercice 1854 (pages 22 à 25). Les développements de cette nature ne pouvant être établis qu'en clôture d'exercice, la publication n'en aura lieu, pour l'exercice 1855, qu'à l'époque où cet exercice sera soumis au contrôle législatif.

Note sur le compte des contributions et revenus publics.

Les différents résultats constatés dans la présente partie du compte général des finances se résument de la manière suivante :

Contributions et Revenus de l'Exercice 1854.

Les droits constatés au profit de l'État, sur l'exercice 1854, se sont élevés à... 1,805,818,551f 21c

savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	431,317,497f 75c	1,421,359,951f 81c
	Produits des domaines	17,782,287 65	
	Produits des forêts et de la pêche	29,933,714 66	
	Impôts et revenus indirects	857,007,145 98	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,081,672 90	
	Produits universitaires	2,529,077 00	
	Produits éventuels affectés au service départemental	20,907,795 00	
	Produits et revenus de l'Algérie	14,168,216 91	
	Produit de la rente de l'Inde	1,071,514 36	
	Retenues et autres prod. affectés au serv. des pens. civiles	13,322,904 92	
	Produits divers	30,238,124 68	
Produit de la réserve de l'amortissement			81,512,388 25
Ressources extraordinaires			302,946,211 15
	TOTAL		1,805,818,551 21

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1855	1,687,724,349f 96c	
Pendant l'année 1855	108,473,589 61	
		1,796,197,939 57
Et il restait à recouvrer, à la clôture de l'exercice 1854		9,620,611 64

Contributions et Revenus de l'Exercice 1855.

Les droits à recouvrer, qui ont été constatés au profit de l'État sur l'exercice 1855, jusqu'au 31 décembre 1855, montent à 2,957,681,857 fr. 45 cent., savoir :

Recettes ordinaires.	Contributions directes	436,643,363f 51c	1,545,190,762f 53c
	Produits des domaines	16,215,620 12	
	Produits des forêts et de la pêche	37,304,596 35	
	Impôts et revenus indirects	966,340,548 64	
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,098.993 81	
	Produits éventuels affectés au service départemental	17,879,322 39	
	Produits et revenus de l'Algérie	14,629,555 59	
	Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	
	Retenues et autres prod^ts affectés au serv. des pensions civ.	10,528,200 15	
	Produits divers	41,500,561 97	
Produit de la réserve de l'amortissement			88,574,059 60
Ressources extraordinaires			1,323,917,035 32
	TOTAL		2,957,681,857 45

Sur cette somme il a été reçu par le Trésor, antérieurement au 1er janvier 1855	2,138,857f 39c	2,417,722,973 23
Pendant l'année 1855	2,415,584,115 84	
Et, au 31 décembre 1855, il restait à recouvrer celle de		539,958,884 22

Note sur le Compte des Contributions et Revenus publics.

Contributions et Revenus de l'Exercice 1856.

Les recouvrements effectués, pendant l'année 1855, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1856, ont été de 21,778 fr. 32 cent., savoir :

Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	21,765f 82c
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	12 50
TOTAL	21,778 32

Récapitulation des Recouvrements de l'année 1855.

D'après les résultats qui précèdent, les recouvrements de toute nature effectués pendant l'année 1855 se sont élevés à 2,524,079,483 fr. 77 cent., et se résument ainsi qu'il suit :

	EXERCICE 1854.	EXERCICE 1855.	EXERCICE 1856.
Contributions directes	32,583,838f 24c	405,030,878f 74c	"
Produits des domaines	2,446,997 82	10,743,786 79	"
Produits des forêts et de la pêche	592,261 67	35,049,922 50	"
Impôts et revenus indirects	4,523,671 16	951,736,775 63	21,765f 82c
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	148,160 70	2,956,926 40	"
Produits universitaires	436,281 00	"	"
Produits éventuels affectés au service départemental	3,563,285 04	17,879,322 39	"
Produits et revenus de l'Algérie	588,363 71	14,629,555 59	"
Produit de la rente de l'Inde	71,514 36	1,000,000 00	"
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	1,482,766 12	10,528,179 32	12 50
Produits divers	242,104 47	35,387,593 59	"
	46,679,244 29	1,484,942,940 95	21,778 32
Produit de la réserve de l'amortissement	41,173,445 60	43,788,456 59	"
Ressources extraordinaires	20,620,899 72	886,852,718 30	"
	108,473,589 61	2,415,584,115 84	21,778 32
TOTAL		2,524,079,483f 77c	

Cette somme est celle qui se trouve portée en recette dans le tableau général des opérations de l'administration des finances pendant l'année 1855 (page 32).

CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1854, 1855 et 1856, au 1er Janvier 1856.

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1855. — Annulations de droits constatés.	TOTAL	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	PENDANT l'année 1855.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1856 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
				EXERCICE 1854.						
56 et 58	Contributions directes	431,317,600f 48c	"	102f 73c	431,317,497f 75c	398,733,659f 51c	32,583,838f 24c	431,317,497f 75c	"	
62	Produits des domaines	18,310,640 23	"	528,352 58	17,782,287 65	11,161,950 29	2,446,997 82	13,608,948 11	4,173,339f 54c	
64	Produits des forêts et de la pêche	31,269,871 00	"	1,336,156 34	29,933,714 66	28,590,639 11	592,261 67	29,182,900 78	750,813 88	
60	Revenus indirects — Enregistrement et timbre	286,761,575 41	"	4,877,385 07	281,884,190 34	278,182,723 25	836,016 37	279,018,739 62	2,865,450 72	
66	Revenus indirects — Douanes et sels	184,658,652 00	"	573 22	184,658,078 78	184,648,652 00	9,426 78	184,658,078 78	"	
68	Revenus indirects — Contributions indirectes (boissons, droits divers, etc.)	336,591,739 48	237,918f 29c	"	336,829,657 77	332,073,623 94	3,025,043 18	335,098,667 12	1,730,990 65	
70	Revenus indirects — Produit des postes	53,579,985 51	55,233 58	"	53,635,219 09	52,975,257 86	653,184 83	53,628,442 69	6,776 40	
72	Divers revenus... — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,081,672 90	"	"	3,081,672 90	2,933,512 20	148,160 70	3,081,672 90	"	
72	Divers revenus... — Produits universitaires	2,161,882 00	367,195 00	"	2,529,077 00	2,092,796 00	436,281 00	2,529,077 00	"	
74	Divers revenus... — Produits éventuels affectés au service départemental	17,344,509 96	3,563,285 04	"	20,907,795 00	17,344,509 96	3,563,285 04	20,907,795 00	"	
76 à 80	Divers revenus... — Produits et revenus de l'Algérie	13,579,853 20	588,363 71	"	14,168,216 91	13,579,853 20	588,363 71	14,168,216 91	"	
74	Divers revenus... — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	21,514 36	"	1,071,514 36	1,000,000 00	71,514 36	1,071,514 36	"	
74	Divers revenus... — Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	11,840,138 80	1,482,766 12	"	13,322,904 92	11,840,138 80	1,482,766 12	13,322,904 92	"	
82 à 86	Produits divers	35,236,741 50	"	4,998,616 82	30,238,124 68	29,996,020 21	242,104 47	30,238,124 68	"	
		1,426,784,862 47	6,316,276 10	11,741,186 76	1,421,359,951 81	1,365,153,336 33	46,679,244 29	1,411,832,580 62	9,527,371 19	
	Produit de la réserve de l'amortissement	81,512,388 25	"	"	81,512,388 25	40,338,942 65	41,173,445 60	81,512,388 25	"	
		1,508,297,250 72	6,316,276 10	11,741,186 76	1,502,872,340 06	1,405,492,278 98	87,852,689 89	1,493,344,968 87	9,527,371 19	
			5,424,910f 66c							
	Ressources extraordinaires. — Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	300,000 00	"	"	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	"	
	Ressources extraordinaires. — Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	"	"	2,000,000 00	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"	
	Ressources extraordinaires. — ——— de Paris à Lyon	25,419,166 80	"	"	25,419,166 80	25,419,166 80	"	25,419,166 80	"	
	Ressources extraordinaires. — Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	1,000,000 00	"	"	1,000,000 00	1,000,000 00	"	1,000,000 00	"	
	Ressources extraordinaires. — ——— du Centre	5,333,333 32	"	"	5,333,333 32	5,333,333 32	"	5,333,333 32	"	
	Ressources extraordinaires. — ——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,333 32	"	"	3,233,333 32	3,233,333 32	"	3,233,333 32	"	
	Ressources extraordinaires. — ——— de Strasbourg	1,060,392 16	"	"	1,060,392 16	1,060,392 16	"	1,060,392 16	"	
	Ressources extraordinaires. — ——— de Cherbourg	555,697 57	"	"	555,697 57	555,697 57	"	555,697 57	"	
	Ressources extraordinaires. — Produit d'obligations provenant de la compagnie du chemin de fer de Rouen	12,006,400 60	2,775,716 68	"	14,782,117 28	12,006,400 60	2,775,716 68	14,782,117 28	"	
	Ressources extraordinaires. — Produit de l'emprunt de 250 millions	249,262,088 03	81 77	"	249,262,170 70	231,323,747 21	17,845,183 04	249,168,930 25	93,240 45	
		300,170,412 70	2,775,798 45	"	302,946,211 15	282,232,070 98	20,620,899 72	302,852,970 70	93,240 45	
			2,775,798f 45c							
	TOTAUX	1,808,467,663 42	9,092,074 55	11,741,186 76	1,805,818,551 21	1,687,724,349 96	108,473,589 61	1,796,197,939 57	9,620,611 64	
			2,649,112f 21c							

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1854, 1855 et 1856, au 1er Janvier 1856.*

PAGES de RENVOI aux états de développement.	CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1855. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	PENDANT l'année 1855.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1856 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
				EXERCICE 1855.						
57 et 59	Contributions directes	"	436,643,363f 51c	"	436,643,363f 51c	"	405,030,878f 74c	405,030,878f 74c	31,612,484f 77c	
63	Produits des domaines	"	16,215,620 12	"	16,215,620 12	"	10,743,786 79	10,743,786 79	5,471,833 33	
65	Produits des forêts et de la pêche	"	37,304,596 35	"	37,304,596 35	"	35,049,922 50	35,049,922 50	2,254,673 85	
61	Revenus indirects. — Enregistrement et timbre	"	326,364,844 36	"	326,364,844 36	"	318,215,660 97	318,215,660 97	8,149,183 39	
67	Revenus indirects. — Douanes et sels	"	226,374,858 70	"	226,374,858 70	"	226,364,858 70	226,364,858 70	10,000 00	
69	Revenus indirects. — Contributions indirectes, boissons, droits divers, etc.	20,566f 49c	359,903,290 35	"	359,923,856 84	20,566f 49c	354,631,267 22	354,651,833 71	5,272,023 13	
71	Revenus indirects. — Produit des postes	"	53,676,988 74	"	53,676,988 74	"	52,524,988 74	52,524,988 74	1,152,000 00	
73	Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	"	3,098,993 81	"	3,098,993 81	"	2,956,926 40	2,956,926 40	142,067 41	
75	Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	"	17,879,322 39	"	17,879,322 39	"	17,879,322 39	17,879,322 39	"	
77 à 81	Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	"	14,629,555 59	"	14,629,555 59	"	14,629,555 59	14,629,555 59	"	
75	Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	"	1,050,000 00	"	1,050,000 00	"	1,000,000 00	1,000,000 00	50,000 00	
75	Divers revenus. — Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	20 83	10,528,179 32	"	10,528,200 15	20 83	10,528,179 32	10,528,200 15	"	
83 à 87	Produits divers	6 17	41,500,555 80	"	41,500,561 97	6 17	35,387,593 59	35,387,599 76	6,112,962 21	
		20,593 49	1,545,170,169 04	"	1,545,190,762 53	20,593 49	1,484,942,940 95	1,484,963,534 44	60,227,228 09	
	Produit de la réserve de l'amortissement	"	88,574,059 60	"	88,574,059 60	"	43,788,456 59	43,788,456 59	44,785,603 01	
		20,593 49	1,633,744,228 64	"	1,633,764,822 13	20,593 49	1,528,731,397 54	1,528,751,991 03	105,012,831 10	
	Ressources extraordinaires. — Remboursements, en capital et intérêts, sur les prêts aux compagnies de chemins de fer	"	"	"	"	"	"	"	"	
	Ressources extraordinaires. — Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre	"	2,666,666 70	"	2,666,666 70	"	2,666,666 70	2,666,666 70	"	
	Ressources extraordinaires. — ——— de Lyon à la Méditerranée	"	3,233,333 32	"	3,233,333 32	"	3,233,333 32	3,233,333 32	"	
	Ressources extraordinaires. — Produit des obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	"	2,000,000 00	"	2,000,000 00	"	2,000,000 00	2,000,000 00	"	
	Ressources extraordinaires. — ——— de Paris à Lyon	2,118,263 90	23,300,902 90	"	25,419,166 80	2,118,263 90	23,300,902 90	25,419,166 80	"	
	Ressources extraordinaires. — ——— de Paris à Strasbourg	"	1,060,392 16	"	1,060,392 16	"	1,060,392 16	1,060,392 16	"	
	Ressources extraordinaires. — ——— de Paris à Cherbourg	"	555,697 57	"	555,697 57	"	555,697 57	555,697 57	"	
	Ressources extraordinaires. — Produit de l'emprunt de 500 millions	"	509,522,346 47	"	509,522,346 47	"	476,080,378 09	476,080,378 09	"	
	Ressources extraordinaires. — ——— de 750 millions	"	779,459,432 30	"	779,459,432 30	"	377,955,347 56	377,955,347 56	"	
		2,118,263 90	1,321,798,771 42	"	1,323,917,035 32	2,118,263 90	886,852,718 30	888,970,982 20	"	
	TOTAUX	2,138,857 39	2,955,543,000 06	"	2,957,681,857 45	2,138,857 39	2,415,584,115 84	2,417,722,973 23	105,012,831 10	

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Recouvrements effectués et des Restes à recouvrer sur les exercices 1854, 1855 et 1856, au 1er Janvier 1856.*

CONTRIBUTIONS ET REVENUS.	DROITS CONSTATÉS À LA CHARGE DES REDEVABLES DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1855. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	PENDANT l'année 1855.	TOTAL.	RESTE À RECOUVRER au 1er janvier 1856 sur les droits constatés.	OBSERVATIONS.
				EXERCICE 1856.					
RESSOURCES ORDINAIRES.									
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	"	21,765f 82c	"	21,765f 82c	"	21,765f 82c	21,765f 82c	"	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	"	12 50	"	12 50	"	12 50	12 50	"	
	"	21,778 32	"	21,778 32	"	21,778 32	21,778 32	"	
				RÉCAPITULATION.					
Exercice 1854	1,808,467,663f 42c	"	2,649,112f 21c	1,805,818,551f 21c	1,687,724,349f 96c	108,473,589f 61c	1,796,197,199f 57c	9,620,611f 64c	
Exercice 1855	2,138,857 39	2,955,543,000f 06c	"	2,957,681,857 45	2,138,857 39	2,415,584,115 84	2,417,722,973 23	539,958,884 22	
Exercice 1856	"	21,778 32	"	21,778 32	"	21,778 32	21,778 32	"	
	1,810,606,520 81	2,955,564,778 38	2,649,112 21	4,763,522,186 98	1,689,863,207 35	2,524,079,483 77	4,213,942,691 12	549,579,495 86	
Totaux		2,952,915,666f 17c							

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions directes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	268,997,534f 82c				
——— personnelle et mobilière	64,724,069 49				
——— des portes et fenêtres	38,708,202 41	398,733,659f 51c	32,583,838f 24c	431,317,497f 75c	"
——— des patentes	57,998,836 18				
Taxe de premier avertissement	888,854 85				
	431,317,497 75	398,733,659 51	32,583,838 24	431,317,497 75	"

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		160,831,186f 53c	160,831,186f 53c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		"	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,771,580f 59c	64,302,044 55	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	12,062,366 38		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	12,230,019 68		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	12,128,381 34		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,800,968 20		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,188,949 35		
	——— pour dépenses du cadastre	119,779 01		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,063,480 89	39,313,463 45	108,166,348 29
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	19,147,363 51		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	7,164,542 61		
	——— de l'instruction primaire	3,780,487 72		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,157,588 72		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,608,311 87	
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	1,608,311 87	2,632,871 84	
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour les contributions à la formation du fonds de non-valeurs	643,000 98		
	Idem communales *idem*	381,558 99		
Fonds de réimpositions			244,352 52	
Frais de confection et d'impression des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			65,304 06	
Total de la contribution foncière				268,997,534 82

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES CONTRIBUTIONS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (*Voir le détail qui suit.*)	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1855.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Contribution foncière	270,142,444f 95c		
——— personnelle et mobilière	65,187,726 86		
——— des portes et fenêtres	39,482,869 15	405,030,878f 74c	31,612,484f 77c
——— des patentes	60,957,065 95		
Taxe de premier avertissement	873,256 60		
	436,643,363 51	405,030,878 74	31,612,484 77

DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION FONCIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		161,088,900f 00c	161,088,900f 00c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		"	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	16,788,825f 73c	64,452,200 91	
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	11,276,224 00		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	12,256,760 28		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	13,124,874 43		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	7,795,483 24		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	3,147,085 41		
	——— pour dépenses du cadastre	62,947 82		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	8,071,684 46	40,290,788 87	109,053,544 95
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et chambres de commerce	19,900,385 33		
	Centimes pour dépenses des chemins vicinaux	7,269,664 75		
	——— de l'instruction primaire	3,853,691 46		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	1,195,362 87		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			1,610,889 99	
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	1,610,889 99	2,646,326 73	
	Centimes à ajouter au montant des impositions départementales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	644,622 47		
	Centimes à ajouter au montant des impositions communales pour leur contribution à la formation du fonds de non-valeurs	390,814 27		
Fonds de réimpositions			23,416 93	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			29,921 52	
Total de la contribution foncière				270,142,444 95

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,796,760f 81c	41,882,210f 79c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,085,449 98	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,722,863f 49c	14,158,091 01	22,841,858 70
	——— pour dépenses ordinaires sur le fonds commun	2,684,757 39		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	2,718,125 62		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,718,220 47		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,641,374 98		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	672,749 06		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,791,143 88	7,046,771 51	
	——— extraordinaires et pour frais de bourses et de chambres de commerce	2,901,961 62		
	——— des chemins vicinaux	1,401,919 26		
	——— de l'instruction primaire	746,928 82		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	204,817 93		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			357,967 64	
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	357,967 65	567,972 10	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	141,577 16		
	Idem ..... communales *idem*	68,427 29		
Fonds de réimpositions			699,815 47	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			11,240 97	
Total de la contribution personnelle et mobilière				64,724,069 49

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		26,131,853 00	30,260,685 81
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		4,128,832 81	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	1,898,025f 38c	3,578,027 89	8,447,516 60
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,193,225 18		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	486,777 33		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,219,098 65	3,858,437 71	
	——— des chemins vicinaux	986,015 91		
	——— de l'instruction primaire	537,700 80		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	115,622 35		
Fonds de non-valeurs.	Décharges et non-valeurs	783,955 59	1,003,570 46	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	107,331 54		
	Idem ..... communales *idem*	112,283 33		
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires			7,480 54	
Total de la contribution des portes et fenêtres				38,708,202 41

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit des 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844*)		38,486,490 60	41,331,120 98
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,844,630 38	
Fonds pour dépenses départementales.	Cent^mes pour dépenses extraordinaires des départem^ts, approuvées par des lois spéciales	3,139,467f 02c	5,620,032 12	16,667,715 20
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,778,444 51		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	702,120 59		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,924,304 31	8,430,617 17	
	——— des chemins vicinaux	1,289,569 14		
	——— de l'instruction primaire	715,531 82		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	154,562 84		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8 centimes)	3,346,649 06		
Fonds de non-valeurs.	Réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes)	2,091,636 23	2,609,398 30	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	280,985 15		
	Idem ..... communales *idem*	236,776 02		
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires			7,667 61	
Total de la contribution des patentes				57,998,836 18
Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition			505,513 56
	2 centimes pour frais de distribution			383,341 29
				888,854 85

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	274,810,717 67
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	156,506,780 08
	431,317,497 75

Suite des *Contributions directes.*

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

Suite du DÉTAIL DES RÔLES MIS EN RECOUVREMENT.

CONTRIBUTION PERSONNELLE ET MOBILIÈRE.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		35,983,822f 92c	42,101,070f 79c
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		6,117,247 87	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	3,742,316f 37c	14,149,105 96	23,086,656 07
	——— pour dépenses ordinaires, sur le fonds commun	2,518,866 77		
	Centimes pour dépenses facultatives d'utilité départementale	2,735,253 97		
	——— pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2.840,113 16		
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,645,887 02		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	666,668 67		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses ordinaires	1,800,308 42	7,313,085 19	
	——— extraordinaires, et pour frais de bourses et de chambres de commerce	3,079,772 84		
	——— des chemins vicinaux	1,443,402 94		
	——— de l'instruction primaire	777,127 89		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	212,473 10		
Fonds pour secours en cas de grêle, incendies, inondations et autres cas fortuits			359,838 11	
Fonds de non-valeurs.	Non-valeurs et dégrèvements	359,838 11	572,311 29	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	141,491 24		
	Idem ..... communales *idem*	70,981 94		
Fonds de réimpositions			687,473 65	
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			4,841 87	
Total de la contribution personnelle et mobilière				65,187,726 86

CONTRIBUTION DES PORTES ET FENÊTRES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal		26,477,865 74	30,661,368 49
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		4,183,502 75	
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes pour dépenses extraordinaires approuvées par des lois spéciales	2,008,597f 05c	3,697,415 37	8,821,500 66
	——— pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,205,704 03		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	483,114 29		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	2,374,728 30	4,096,154 10	
	——— des chemins vicinaux	1,031,797 44		
	——— de l'instruction primaire	566,769 99		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	122,858 37		
Fonds de non-valeurs.	Décharges et non-valeurs	794,335 97	1,024,396 40	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	110,922 37		
	Idem ..... communales *idem*	119,138 06		
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			3,534 79	
Total de la contribution des portes et fenêtres				39,482,869 15

CONTRIBUTION DES PATENTES.

Fonds pour dépenses générales.	Principal (*réduit de 8 centimes attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844*)		40,133,010 59	43,099,292 28
	Centimes additionnels généraux sans affectation spéciale		2,966,281 69	
Fonds pour dépenses départementales.	Cent^mes pour dépenses extraordinaires des départem^ts, approuvées par des lois spéciales	3,195,871f 78c	5,768,381 12	17,857,773 67
	Centimes pour subvention aux dépenses des chemins vicinaux	1,851,670 19		
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	720,839 15		
Fonds pour dépenses communales.	Centimes pour dépenses extraordinaires des communes	3,465,705 55	9,347,456 46	
	——— des chemins vicinaux	1,423,010 29		
	——— de l'instruction primaire	800,161 84		
	Centimes pour frais de perception des diverses impositions communales	168,822 09		
	——— attribués aux communes par l'article 32 de la loi du 25 avril 1844 (8c)	3,489,756 69		
Fonds de non-valeurs.	Réductions, décharges et non-valeurs (5 centimes)	2,181,396 23	2,738,469 59	
	Cent. à aj. au montant des impos. départ. p. leur contrib. à la form. du fonds de non-val.	288,378 33		
	Idem ..... communales *idem*	268,695 03		
Frais de confection et d'impressions des rôles d'impositions extraordinaires, départementales et communales			3,466 50	
Total de la contribution des patentes				60,957,065 95
Taxe de premier avertissement	3 centimes pour frais d'impression et d'expédition			510,590 88
	2 centimes pour frais de distribution			362,665 72
				873,256 60

RÉCAPITULATION.

Fonds applicables aux dépenses générales du budget	277,461,222 44
Fonds applicables aux services spéciaux des départements, des communes, des non-valeurs, etc	159,182,141 07
	436,643,363 51

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Enregistrement, Timbre et Domaines.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	9,675,652f 79c	9,609,556f 49c	1,221f 88c	9,610,778f 37c	64,874f 42c
			d'immeubles	93,724,071 87	93,674,138 10	13,601 91	93,687,740 01	36,331 86
		Donations	en ligne directe	9,847,505 35	9,845,348 57	892 92	9,846,241 49	1,263 86
			entre époux	58,205 34	58,205 34	"	58,205 34	"
			en ligne collatérale	1,499,838 32	1,499,536 70	301 62	1,499,838 32	"
			entre personnes non parentes	1,142,306 65	1,142,237 35	69 30	1,142,306 65	"
		Successions	en ligne directe	14,789,157 51	14,788,059 82	658 40	14,788,718 22	439 29
			entre époux	6,694,348 51	6,693,869 35	405 90	6,694,275 25	73 26
			en ligne collatérale	27,710,468 69	27,700,601 68	3,452 33	27,704,054 01	6,414 68
			entre personnes non parentes	7,232,355 51	7,231,062 57	683 10	7,231,745 67	609 84
		Actes divers.	Baux et antichrèses	1,800,607 70	1,800,607 04	"	1,800,607 04	0 66
			Adjudications au rabais et marchés	1,404,741 55	1,404,652 45	55 00	1,404,707 45	34 10
			Obligations	5,454,787 92	5,454,787 92	"	5,454,787 92	"
			Cautionnements	890,488 58	890,026 58	462 00	890,488 58	"
			Libérations	2,872,569 82	2,872,569 82	"	2,872,569 82	"
			Condamnations, collocations et liquidations	2,056,237 06	2,056,237 06	"	2,056,237 06	"
	Droits fixes.		Actes civils et administratifs	7,208,389 91	7,208,389 91	"	7,208,389 91	"
			—— judiciaires	4,998,259 20	4,998,259 20	"	4,998,259 20	"
			—— extrajudiciaires	9,105,957 96	9,105,956 31	1 65	9,105,957 96	"
			—— de l'état civil	6,903 60	6,903 60	"	6,903 60	"
	Droits et demi-droits en sus			2,538,787 09	2,429,563 49	9,445 78	2,439,009 27	99,777 82
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				210,711,640 93	210,470,569 35	31,251 79	210,501,821 14	209,819 79
Greffes, *y compris le décime pour franc*				4,937,338 15	4,937,338 15	"	4,937,338 15	"
Hypothèques (*idem*)				2,171,112 05	2,169,265 27	226 36	2,169,491 63	1,620 42
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche				5,874,831 75	4,328,368 55	370,743 21	4,699,111 76	1,175,719 99
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe				122,655 59	122,655 59	"	122,655 59	"
Passe-ports				785,780 00	785,780 00	"	785,780 00	"
Permis de chasse				2,797,455 00	2,797,455 00	"	2,797,455 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				29,756 00	29,756 00	"	29,756 00	"
Droits de sceau attribués au Trésor public				87,491 31	87,491 31	"	87,491 31	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				378,374 89	378,374 89	"	378,374 89	"
Recouvrements de frais de justice				5,312,716 87	3,421,788 92	426,302 88	3,848,091 80	1,464,625 07
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				97,749 93	80,725 32	7,180 77	87,906 09	9,843 84
				233,306,902 47	229,609,568 35	835,705 01	230,445,273 36	2,861,629 11
Droits de timbre				48,577,287 87	48,573,154 90	311 36	48,573,466 26	3,821 61
À reporter				281,884,190 34	278,182,723 25	836,016 37	279,018,739 62	2,865,450 72

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.				DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1855.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Enregistrement.	Droits proportionnels.	Ventes...	de meubles	10,910,402f 06c	10,875,952f 06c	34,450f 00c
			d'immeubles	109,611,795 02	109,559,345 81	52,449 21
		Donations	en ligne directe	10,426,488 26	10,424,967 40	1,520 86
			entre époux	51,272 15	51,272 15	"
			en ligne collatérale	1,566,188 67	1,564,442 42	1,746 25
			entre personnes non parentes	1,122,616 28	1,122,120 12	496 16
		Successions	en ligne directe	18,373,820 62	18,371,641 92	2,178 70
			entre époux	7,334,474 50	7,333,588 23	886 27
			en ligne collatérale	31,666,554 10	31,655,628 39	10,925 71
			entre personnes non parentes	7,568,640 22	7,567,113 64	1,526 58
		Actes divers.	Baux et antichrèses	2,035,043 58	2,035,026 29	17 29
			Adjudications au rabais et marchés	1,470,398 52	1,470,364 42	34 10
			Obligations	6,934,727 54	6,934,706 31	21 23
			Cautionnements	953,198 94	953,198 94	"
			Libérations	4,421,239 73	4,421,239 46	0 27
			Condamnations, collocations et liquidations	1,928,790 68	1,928,787 93	2 75
	Droits fixes.		Actes civils et administratifs	7,283,935 45	7,283,923 35	12 10
			—— judiciaires	4,865,668 38	4,865,668 38	"
			—— extrajudiciaires	8,776,202 57	8,776,092 57	110 00
			—— de l'état civil	7,092 80	7,092 80	"
	Droits et demi-droits en sus			2,765,658 05	2,630,603 87	135,054 18
Total de l'enregistrement, *y compris le décime pour franc*				240,074,208 12	239,832,776 46	241,431 66
Greffes (*y compris le décime pour franc*)				4,956,196 34	4,956,196 34	"
Hypothèques (*idem*)				2,462,954 57	2,461,074 85	1,879 72
Amendes de toute nature, autres que celles concernant les forêts et la pêche (*idem*)				7,766,399 90	4,601,426 49	3,164,973 41
Décime pour franc. (Loi du 14 juillet 1855.)				7,156,145 31	7,094,517 47	61,627 84
Décime pour franc des attributions des greffiers sur les droits de greffe. (Lois des 6 prairial an VII et 14 juillet 1855.)				173,899 22	173,899 22	"
Passe-ports				758,152 00	758,152 00	"
Permis de chasse				2,778,720 00	2,778,720 00	"
Droits de chancellerie pour légalisation d'actes et visa de passe-ports des étrangers				36,380 00	36,380 00	"
Droits du sceau attribués au Trésor public				91,127 38	91,127 38	"
Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation				443,602 49	443,602 49	"
Recouvrements de frais de justice				8,082,752 11	3,447,666 14	4,635,085 97
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances				118,253 63	78,205 28	40,048 35
				274,898,791 07	266,753,744 12	8,145,046 95
Droits de timbre				51,466,053 29	51,461,916 85	4,136 44
À reporter				326,364,844 36	318,215,660 97	8,149,183 39

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite de *l'Enregistrement, Timbre et Domaines.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	281,884,190f 34c	278,182,723f 25c	836,016f 37c	"	279,018,739f 62c	2,865,450f 72c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	570,761 59	405,323 21	20,994 44	"	426,317 65	144,443 94
	Produits des terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	558,418 10	527,173 16	26,064 54	"	553,237 70	5,180 40
	Produits des terrains des fortifications de Paris	69,084 72	64,646 20	1,423 52	"	66,069 72	3,015 00
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	169,185 64	18,186 61	692 05	"	18,878 66	150,306 98
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	17,904 32	15,242 73	2,240 29	"	17,483 02	421 30
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	234,024 38	145,160 02	4,434 75	"	149,594 77	84,429 61
	Épaves, déshérences et biens vacants	874,449 01	799,957 35	44,851 94	"	844,809 29	29,639 72
	Domaines et bois engagés ou échangés	21,477 07	13,293 36	1,036 98	"	14,330 34	7,146 73
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XIII et antérieures	9,324,394 46	4,312,171 77	2,225,637 95	"	6,537,809 72	2,786,584 74
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	"	"	"	"	"	"
	Produit de l'ancienne dotation de la couronne (depuis le 24 février 1848)	269,731 72	73,373 40	30,925 76	"	104,299 16	165,432 56
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	126,927 62	65,613 52	2,244 59	"	67,858 11	59,069 51
		294,120,548 97	284,622,864 58	3,196,563 18	"	287,819,427 76	6,301,121 21
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	Ministère d'État	27,261 07	25,473 07	"	"	25,473 07	1,788 00
	——— de la justice	2,009 75	2,009 75	"	"	2,009 75	"
	——— des affaires étrangères	933 50	933 50	"	"	933 50	"
	——— des finances	684,394 03	318,026 74	6,659 46	"	324,686 20	359,707 83
	——— de l'intérieur	644,505 68	205,723 32	68,265 21	"	273,988 53	370,517 15
	——— de la guerre	1,759,110 94	1,754,133 81	4,597 73	"	1,758,731 54	379 40
	——— de la marine	643,157 40	642,372 40	759 70	"	643,131 40	26 00
	——— de l'instruction publique et des cultes	30,349 92	30,704 22	479 00	834f00c	30,349 92	"
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	450,368 74	439,068 95	6,049 12	"	445,118 07	5,250 67
		298,362,640 00	288,041,310 34	3,283,373 40	834 00	291,323,849 74	7,038,790 26
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	27,920 60	27,920 60	"	"	27,920 60	"
	Bergeries	44,719 90	44,719 90	"	"	44,719 90	"
	Vacherie d'expérience au haras du Pin	94,470 87	61,284 71	33,186 16	"	94,470 87	"
	Haras, dépôts d'étalons	796,476 57	734,119 42	62,357 15	"	796,476 57	"
	Écoles des arts et métiers	134,550 55	134,550 55	"	"	134,550 55	"
	Établissements thermaux	205,699 50	205,699 50	"	"	205,699 50	"
	Écoles régionales d'agriculture	"	95,068 52	"	95,068 52	"	"
		299,666,477 99	289,344,673 54	3,378,916 71	95,902 52	292,627,687 73	7,038,790 26
				3,283,014f 19c			

(Les développements, par nature d'actes et de mutations, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855. — Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855. — Annulations de recettes.	MONTANT NET des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
	REPORT	326,364,844f 36c	318,215,660f 97c	"	318,215,660f 97c	8,149,183f 39c
Revenus et prix de vente de domaines.	Revenus des domaines	531,916 01	371,796 21	"	371,796 21	160,119 80
	Produits de terrains des fortifications. (Loi du 21 avril 1832.)	557,069 31	526,132 71	"	526,132 71	30,936 60
	——— de Paris	68,274 89	62,015 83	"	62,015 83	6,259 06
	Dommages-intérêts adjugés à l'État, autres que ceux concernant les forêts et la pêche	179,551 03	20,588 91	"	20,588 91	158,962 12
	Rentes. (Arrérages et rachats.)	30,265 65	29,349 11	"	29,349 11	916 54
	Prix de vente de mobiliers et créances exigibles	508,956 65	94,609 50	"	94,609 50	414,347 15
	Épaves, déshérences et biens vacants	694,199 72	569,868 45	"	569,868 45	124,331 27
	Domaines et bois engagés ou échangés	43,169 07	38,056 31	"	38,056 31	5,112 76
	Biens vendus en exécution des lois du 25 ventôse an XI et antérieures	6,934,402 05	3,509,744 24	"	3,509,744 24	3,424,657 81
	Produit de l'ancien domaine extraordinaire	"	"	"	"	"
	Recettes accidentelles, y compris les reliquats sur les biens des communes	161,081 14	91,896 13	"	91,896 13	69,185 01
	Produits de l'ancienne dotation de la couronne (depuis le 24 février 1848)	167,654 50	4,154 44	"	4,154 44	163,500 06
		336,241,384 38	323,533,872 81	"	323,533,872 81	12,707,511 57
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	Ministère d'État	96,759 40	79,661 75	"	79,661 75	17,097 65
	——— de la justice	855 90	855 90	"	855 90	"
	——— des affaires étrangères	5,778 50	5,778 50	"	5,778 50	"
	——— de l'intérieur	620,367 81	158,061 22	"	158,061 22	462,306 59
	——— des finances	703,331 13	290,486 55	"	290,486 55	412,844 58
	——— de la guerre	2,707,875 91	2,698,709 99	"	2,698,709 99	9,165 92
	——— de la marine	695,274 43	694,660 63	"	694,660 63	613 80
	——— de l'instruction publique et des cultes	28,354 32	28,163 42	"	28,163 42	190 90
	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	291,601 77	281,537 86	"	281,537 86	10,063 91
		341,391,583 55	327,771,788 63	"	327,771,788 63	13,619,794 92
Revenus de divers établissements spéciaux.	Écoles vétérinaires	26,290 71	26,290 71	"	26,290 71	"
	Bergeries	35,010 35	35,010 35	"	35,010 35	"
	Vacheries d'expérience	52,932 15	52,932 15	"	52,932 15	"
	Haras, dépôts d'étalons	699,534 65	698,312 85	"	698,312 85	1,221 80
	Écoles des arts et métiers	91,553 88	91,553 88	"	91,553 88	"
	Établissements thermaux	227,122 60	227,122 60	"	227,122 60	"
	Écoles régionales d'agriculture	56,436 59	56,436 59	"	56,436 59	"
		342,580,464 48	328,959,447 76	"	328,959,447 76	13,621,016 72

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits des Forêts et de la Pêche.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. Annulation de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.						
Prix principal payable en traites	21,042,571f 92c					
Charges additionnelles. Décime pour franc payable en traites	2,092,919 35					
3 p. 0/0 pour travaux d'entretien	627,848 85	23,485,057f 02c	618,743f 82c	331,977f 50c	23,771,823f 34c	"
Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur les ventes de bois	8,483 22					
1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	318,125 94	316,906 96	994 80	"	317,901 76	224f 18
Prix de coupes de bois vendues en détail	774,153 46	737,014 93	35,090 02	"	772,104 95	2,048 51
	24,864,102 74	24,538,978 91	654,828 64	331,977 50	24,861,830 05	2,272 69
Produits divers et Droit de pêche.						
Menus produits des forêts. Chablis, plants, surmesures, etc	645,322 61	587,059 35	47,077 73	"	634,137 08	11,185 53
Fruits, semences et herbes	88,729 54	84,882 37	2,986 74	"	87,869 11	860 43
Minerai, terre, pierres et sables	40,129 57	36,459 89	1,950 97	"	38,410 86	1,718 71
Redevances et indemnités	154,187 26	97,131 92	18,284 89	"	115,416 81	38,770 45
Recettes diverses et imprévues	115,374 42	67,170 65	4,187 17	"	71,357 82	44,016 60
Location de la chasse	322,829 99	320,173 49	2,624 00	"	322,797 49	32 50
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	530,136 05	495,169 78	11,581 39	"	506,751 17	23,384 88
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (y compris le décime pour franc)	710,893 58	304,566 77	83,486 59	"	388,053 36	322,840 22
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	120,688 38	29,862 13	12,456 31	"	42,318 44	78,369 94
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	518,242 57	299,332 44	59,114 23	"	358,446 67	159,795 90
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	36,937 38	36,310 82	530 32	"	36,841 14	96 24
Recouvrements de frais de vente de bois de l'État, sol et superficie à raison de 80c p. 0/0	93,476 45	31,730 59	14 60	"	31,745 19	"
Produits divers des forêts de l'ancienne dotation de la couronne	31,745 19	54,305 87	787 36	"	55,093 23	38,383 22
Recouvrements de frais de garde de bois de l'État vendus	12,858 89	12,819 08	35 01	"	12,854 09	4 80
	3,421,551 88	2,456,975 15	245,117 31	"	2,702,092 46	719,459 42
Contribution des communes et des établissements publics.						
Portion contributive des communes et des établissements publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi de finances de 1842.)	1,648,060 04	1,594,685 05	24,293 22	"	1,618,978 27	29,081 77
RÉCAPITULATION.						
Produits des coupes de bois	24,864,102 74	24,538,978 91	654,828 64	331,977 50	24,861,830 05	2,272 69
Produits divers et droit de pêche	3,421,551 88	2,456,975 15	245,117 31	"	2,702,092 46	719,459 42
Contribution des communes et établissements publics	1,648,060 04	1,594,685 05	24,293 22	"	1,618,978 27	29,081 77
	29,933,714 66	28,590,639 11	924,239 17	331,977 50	29,182,900 78	750,813 88
			592,261f 67c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855. Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855. Annulations de recettes.	MONTANT net DES RECETTES.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits des coupes de bois.					
Prix principal payable en traites	26,090,262f 69c				
Charges additionnelles. Décime pour franc payable en traites	2,596,789 84				
3 p. 0/0 pour travaux d'entretien	778,321 48	35,354,337f 74c	5,896,488f 80c	29,457,848f 94c	19,567f 25c
Moitié du droit de 5 p. 0/0 sur les ventes de bois	12,042 18				
1 1/2 p. 0/0 pour frais d'adjudication	407,743 34	406,475 19	"	406,475 19	1,268 15
Prix de coupes de bois vendues en détail	957,771 52	853,487 35	"	853,487 35	104,284 17
	30,842,931 05	36,614,300 28	5,896,488 80	30,717,811 48	125,119 57
Produits divers et Droit de pêche.					
Menus produits des forêts. Chablis, plants, surmesures, etc	773,681 92	717,452 95	"	717,452 95	56,228 97
Fruits, semences et herbes	93,523 32	89,304 99	"	89,304 99	4,218 33
Minerai, terre, pierres et sables	47,399 71	42,519 51	"	42,519 51	4,880 20
Redevances et indemnités	174,700 68	114,911 59	"	114,911 59	59,789 09
Recettes diverses et imprévues	100,389 66	52,810 26	"	52,810 26	47,579 40
Location de la chasse	370,547 26	363,339 26	"	363,339 26	7,208 00
Location de la pêche dans les fleuves, rivières et canaux navigables et flottables	534,085 88	494,008 65	"	494,008 65	40,077 23
Produits d'amendes de condamnations concernant les délits forestiers et de pêche (*y compris le décime pour franc*)	1,288,375 57	270,208 45	"	270,208 45	1,018,167 12
Recettes provenant de dommages-intérêts, restitutions et confiscations pour délits dans les bois de l'État et pour délits de pêche	264,500 73	28,256 47	"	28,256 47	236,244 26
Recouvrements, sur les condamnés, de frais de poursuites et d'instances concernant les forêts et la pêche	810,043 11	252,871 33	"	252,871 33	557,171 78
Recouvrements de frais d'adjudication des travaux d'abatage et de façon des coupes exploitées par économie, des menus produits des bois de l'État, de la chasse, de la pêche et des travaux d'amélioration et d'entretien	49,602 77	49,068 72	"	49,068 72	534 05
Recouvrements de frais de vente de bois de l'État, sol et superficie, à raison de 80 cent. p. 0/0	57,385 28	53,116 08	"	53,116 08	4,269 20
Produits divers des forêts de l'ancienne dotation de la couronne	45,118 45	6,552 72	"	6,552 72	38,565 73
Recouvrement de frais de garde de bois de l'État vendus	6,338 91	6,295 11	"	6,295 11	43 80
	4,615,693 25	2,540,716 09	"	2,540,716 09	2,074,977 16
Contribution des communes et des établissements publics.					
Portion contributive des communes et établissements publics pour les frais de régie de leurs bois. (Art. 5 de la loi de finances de 1842.)	1,845,972 05	1,791,394 93	"	1,791,394 93	54,577 12
RÉCAPITULATION.					
Produits des coupes de bois	30,842,931 05	36,614,300 28	5,896,488 80	30,717,811 48	125,119 57
Produits divers et droit de pêche	4,615,693 25	2,540,716 09	"	2,540,716 09	2,074,977 16
Contribution des communes et établissements publics	1,845,972 05	1,791,394 93	"	1,791,394 93	54,577 12
	37,304,596 35	40,946,411 30	5,896,488 80	35,049,922 50	2,254,673 85
		35,049,922f 50c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Douanes et Sels.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Droits de douanes	à l'importation	Marchandises diverses	93,620,262f 31c	93,620,262f 31c	"	93,620,262f 31c	"
		Sucres des colonies françaises	33,254,347 24	33,254,347 24	"	33,254,347 24	"
		——— étrangers	23,712,693 29	23,712,693 29	"	23,712,693 29	"
	à l'exportation		1,507,837 83	1,507,837 83	"	1,507,837 83	"
			152,095,140 67	152,095,140 67	"	152,095,140 67	"
Droits de navigation.	Francisation des navires		9,556 42	9,556 42	"	9,556 42	"
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	1,835,132 93	1,835,132 93	"	1,835,132 93	"
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	911,315 41	911,315 41	"	911,315 41	"
	Expédition pour entrée et sortie des navires		70,529 80	70,529 80	"	70,529 80	"
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	39,799 10	39,799 10	"	39,799 10	"
		Passe-ports des bâtiments étrangers	16,500 00	16,500 00	"	16,500 00	"
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		131,648 00	131,648 00	"	131,648 00	"
	Taxes locales affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration du port de Bordeaux		84,532 17	84,532 17	"	84,532 17	"
			155,194,154 50	155,194,154 50	"	155,194,154 50	"
Recettes accessoires.	Droits à l'entrée des voitures des voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	12,222 60	12,222 60	"	12,222 60	"
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation n'a pas lieu dans les délais prescrits	10,601 22	10,601 22	"	10,601 22	"
	Droit à la réexportation des entrepôts		79,493 35	79,493 35	"	79,493 35	"
	——— à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger		915 95	915 95	"	915 95	"
	——— de timbre des expéditions et des commissions d'emploi		373,698 65	373,698 65	"	373,698 65	"
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts		19,366 66	19,366 66	"	19,366 66	"
	Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires		753 44	753 44	"	753 44	"
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France		"	"	"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt		3,746 37	3,746 37	"	3,746 37	"
	Recettes accidentelles		154,035 31	154,035 31	"	154,035 31	"
	Produit des amendes et confiscations		1,412,417 80	1,402,991 02	9,426f 78c	1,412,417 80	"
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage		793,925 97	793,925 97	"	793,925 97	"
			158,055,331 82	158,045,905 04	9,426 78	158,055,331 82	"
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes			26,602,746 96	26,602,746 96	"	26,602,746 96	"
			184,658,078 78	184,648,652 00	9,426 78	184,658,078 78	"

(Les développements, par nature de valeurs et de marchandises, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1855.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Droits de douanes	à l'importation.	Marchandises diverses	118,003,669f 08c	118,003,669f 08c	"
		Sucres des colonies françaises	37,193,265 17	37,193,265 17	"
		——— étrangers	35,201,810 43	35,201,810 43	"
	à l'exportation		1,373,792 23	1,373,792 23	"
			191,772,536 91	191,772,536 91	"
Droits de navigation.	Francisation des navires		11,090 13	11,090 13	"
	Entrée des navires.	Droit et demi-droit de tonnage	2,056,030 85	2,056,030 85	"
		Droit spécial sur les bâtiments américains et mexicains	797,674 68	797,674 68	"
	Expédition pour entrée et sortie des navires		75,624 70	75,624 70	"
	Sortie des navires.	Congés des bâtiments français	41,972 10	41,972 10	"
		Passe-ports des bâtiments étrangers	19,448 20	19,448 20	"
	Droits d'acquits, permis et certificats relatifs aux cargaisons des navires		144,228 10	144,228 10	"
	Taxes locales affectées aux travaux d'achèvement et d'amélioration du port de Bordeaux		110,902 60	110,902 60	"
			195,029,508 27	195,029,508 27	"
Recettes accessoires	Droits à l'entrée des voitures des voyageurs.	Quart des consignations reçues en garantie de leur réexportation	13,711 74	13,711 74	"
		Trois quarts des mêmes consignations lorsque la réexportation a eu lieu dans les délais prescrits	13,872 48	13,872 48	"
	Droit à la réexportation des entrepôts		123,859 04	123,859 04	"
	Droit à la réimportation des marchandises invendues à l'étranger		1,190 19	1,190 19	"
	Droit de timbre des expéditions et des commissions d'emploi		391,207 60	391,207 60	"
	Fonds reçus des communes pour subvenir aux frais d'exercice des entrepôts		10,200 00	10,200 00	"
	Recouvrements du prix des brevets de francisation des navires		743 24	743 24	"
	Droits de sortie des colonies françaises, perçus en France		"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt		3,286 28	3,286 28	"
	Recettes accidentelles		124,517 42	124,517 42	"
	Produit des amendes et confiscations		1,621,709 35	1,611,709 35	10,000f 00c
	Produit des taxes de plombage et d'estampillage		809,906 07	809,906 07	"
			198,143,711 68	198,133,711 68	10,000 00
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes			28,231,147 02	28,231,147 02	"
			226,374,858 70	226,364,858 70	10,000 00

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Contributions indirectes (Boissons, Droits divers, Tabacs et Poudres).

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.					
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	6,163,361f 62c	6,158,570f 17c	4,745f 55c	6,163,315f 72c	45f 90c
—— de 15 centimes par expédition	722,942 55	722,942 55	"	722,942 55	"
—— de détail et de consommation sur les vins, cidres	56,364,064 34	55,632,186 70	686,289 92	56,318,476 62	45,587 72
—— général de consommation sur l'alcool et autres liquides spiritueux.	10,071,087 71	10,071,060 71	20 26	10,071,080 97	6 74
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	6,722,961 34	6,641,067 50	60,343 13	6,701,410 63	21,550 71
Taxe unique aux entrées. perçue à Paris	12,984,928 05	12,984,928 05	"	12,984,928 05	"
Taxe unique aux entrées. —— dans les départements	3,752,443 90	3,639,879 61	68,139 03	3,708,018 64	44,425 26
Droit de fabrication sur les bières	10,648,864 42	10,525,716 23	121,941 72	10,647,657 95	1,206 47
	107,430,653 93	106,376,351 52	941,479 61	107,317,831 13	112,822 80
Sels. Droit de consommation perçu hors du rayon des douanes	6,677,881 39	6,677,881 39	"	6,677,881 39	"
Sucres. Droit de fabrication	31,968,792 73	30,731,938 68	1,217,142 43	31,949,081 11	19,711 62
Droits divers et recettes à différents titres.					
Licences pour les boissons, voitures publiques, etc.	3,702,946 92	3,674,643 62	27,273 60	3,701,917 22	1,029 70
Navigation sur les rivières et canaux	9,426,340 46	9,426,203 49	136 97	9,426,340 46	"
Péage sur les rivières en remplacement du droit de navigation	129,768 42	129,768 42	"	129,768 42	"
Péages sur les ponts	64,277 27	64,277 27	"	64,277 27	"
Bacs, passages d'eau, pêche, francs-bords, etc.	832,452 90	798,976 66	29,585 02	828,561 68	3,891 22
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises.	10,348,352 56	10,052,490 46	292,889 60	10,345,380 06	2,972 50
Garantie des matières d'or et d'argent	1,942,721 96	1,942,213 22	508 74	1,942,721 96	"
Argues impériales	31,258 55	31,258 55	"	31,258 55	"
Timbres	3,659,120 30	3,657,460 30	1,660 00	3,659,120 30	"
Cartes à jouer	998,525 54	984,662 02	13,482 32	998,144 34	381 20
Dixième du produit des octrois	1,978,573 75	126,068 51	416,046 83	542,115 34	1,436,458 41
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,405,063 84	1,284,792 40	8,716 34	1,293,508 74	111,555 10
Portion du Trésor dans la valeur des tabacs et des poudres provenant de saisies	9,243 43	9,243 43	"	9,243 43	"
Recettes extraordinaires	86,396 25	86,394 16	1 29	86,395 45	0 80
Produit des amendes et confiscations	1,506,792 93	1,456,998 77	7,727 61	1,464,726 38	42,066 55
Droit de dénaturation des alcools	46,670 25	46,622 15	48 10	46,670 25	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Abonnement pour traitement des employés des octrois	592,852 41	585,662 31	7,190 10	592,852 41	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Frais d'impressions, transports, etc.	168,371 34	139,515 93	28,781 84	168,297 77	73 57
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Indemnité pour suite d'exercice dans l'intérieur des villes	263,559 91	232,555 65	30,977 08	263,532 73	27 18
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	147,831 17	147,831 17	"	147,831 17	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les employés, pour prix des instruments	25,392 65	25,392 55	0 10	25,392 65	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les cultivateurs de tabacs	120,662 92	120,662 92	"	120,662 92	"
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	64,183 40	64,183 40	"	64,183 40	"
Indemnités pour frais de surveillance des fabriques de sucre	10,882 80	10,566 14	316 66	10,882 80	"
	183,639,569 98	178,884,615 09	3,023,964 24	181,908,579 33	1,730,990 65
Produit de la vente des tabacs	145,164,906 97	145,163,829 03	1,077 94	145,164,906 97	"
—— des poudres à feu	8,025,180 82	8,025,179 82	1 00	8,025,180 82	"
	336,829,657 77	332,073,623 94	3,025,043 18	335,098,667 12	1,730,990 65

(Les développements, par nature de valeurs et quantités, seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS antérieurement au 1er janvier 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS Annulations de recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS TOTAL.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
Boissons.						
Droit de circulation sur les vins, cidres, poirés, etc.	5,021,762f 00c	29f 90c	5,016,069f 13c	"	5,016,099f 03c	5,662f 97c
—— de 15 centimes par expédition	673,658 25	0 60	673,656 65	"	673,657 25	1 00
—— de détail et de consommn sur les vins, cidres, poirés, etc.	58,331,930 37	3,114 44	57,576,941 04	"	57,580,055 48	751,874 89
—— général de consomn sur l'alcool et autres liquides spirit.	15,208,480 97	"	15,208,413 61	"	15,208,413 61	67 36
—— d'entrée sur les vins, cidres, poirés, etc.	6,270,565 50	107 59	6,205,471 48	"	6,205,579 07	64,986 43
Taxe unique aux entrées perçue à Paris	13,764,326 00	"	13,764,326 00	"	13,764,326 00	"
Taxe unique aux entrées —— dans les départements	3,606,178 72	26 84	3,533,507 72	"	3,533,534 56	72,644 16
Droit de fabrication sur les bières	12,994,424 80	76 64	12,868,049 23	"	12,868,125 87	126,298 93
	115,871,326 61	3,356 01	114,846,434 86	"	114,849,790 87	1,021,535 74
Taxe de consomn des sels perçue hors du rayon des douanes.	6,932,034 71	7 69	6,932,027 02	"	6,932,034 71	"
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	30,105,627 93	0 21	27,843,659 32	"	27,843,659 53	2,261,968 40
Droits divers et recettes à différents titres.						
Licences pour les boissons, les voitures publiques, etc.	3,722,312 58	146 40	3,693,045 08	"	3,693,191 48	29,121 10
Navigation sur les rivières et canaux soumissionnés et non soumissionnés	10,399,559 45	"	10,399,503 65	"	10,399,503 65	55 80
Navigation Péage en remplacement du droit de navigation.	"	"	"	"	"	"
Péages sur les ponts	63,432 23	"	63,432 23	"	63,432 23	"
Bacs, passages d'eau, pêche, francs-bords, etc., des canaux.	780,115 83	181 94	731,551 39	"	731,733 33	48,382 50
Voitures publiques, estampilles et 10e du prix de transport des marchandises	16,425,213 83	884 23	15,946,559 14	"	15,947,443 37	477,770 46
Garantie des matières d'or et d'argent et argues impériales	2,493,796 37	"	2,492,933 37	"	2,492,933 37	863 00
Timbres	3,579,982 00	728 20	3,579,253 60	"	3,579,981 80	0 20
Cartes à jouer	1,062,467 76	11,450 34	1,033,047 90	"	1,044,498 24	17,969 52
Dixième du produit des octrois	1,436,501 58	"	155,203 32	"	155,203 32	1,281,298 26
Prélèvement sur les communes pour frais de casernement	1,421,966 79	2,814 17	1,388,136 04	"	1,390,950 21	31,016 58
Portion du Trésor dans la valeur des tabacs et des poudres saisis	8,878 48	"	8,832 19	"	8,832 19	46 29
Droit de dénaturation sur l'alcool	45,864 92	"	45,822 26	"	45,822 26	42 66
Recettes extraordinaires	1,518,113 05	730 36	1,515,288 52	"	1,516,018 88	2,094 17
Amendes et confiscations	1,311,658 92	10 00	1,303,083 96	"	1,303,093 96	8,564 96
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Abonnement pour traitement des employés des octrois	590,606 56	"	581,731 58	"	581,731 58	8,874 98
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Frais d'impr, transport, etc.	158,353 67	8 06	133,438 41	"	133,446 47	24,907 20
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les communes. Indemn., pour suite d'exerc dans l'intérieur des villes.	279,792 28	12 29	242,447 13	"	242,459 42	37,332 86
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les fabricants de cartes, pour prix marchand du papier filigrané	146,918 73	"	146,918 73	"	146,918 73	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les employés, pour prix d'instrum.	24,910 80	"	24,910 80	"	24,910 80	"
Recouvrements d'avances pour divers services. Sur les cultivateurs de tabacs	123,141 88	"	123,141 88	"	123,141 88	"
Prix des plombs apposés sur les sels et les sucres	68,688 20	"	68,658 20	"	68,658 20	30 00
Indemnités pour frais de surveillance des entrepôts de sucres.	8,699 76	"	8,383 10	"	8,383 10	316 66
	198,579,964 92	20,329 90	193,307,443 68	"	193,327,773 58	5,252,191 34
Produit de la vente des tabacs	152,544,093 70	236 59	152,524,025 32	"	152,524,261 91	19,831 79
—— des poudres à feu	8,799,798 22	"	8,799,798 22	"	8,799,798 22	"
	359,923,856 84	20,566 49	354,631,267 22	"	354,651,833 71	5,272,023 13

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produit des Postes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	PENDANT l'année 1855.	TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	50,019,801f 36c	49,973,335f 31c	(A) 46,466f 05c	50,019,801f 36c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	1,539,078 56	1,539,078 56	"	1,539,078 56	"
Produit des places dans les malles-postes	418,454 77	417,727 12	727 65	418,454 77	"
Produit des places dans les paquebots — de Calais à Douvres	55,916 40	55,916 40	"	55,916 40	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,206,900 15	606,167 27	600,732 88	1,206,900 15	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	22,804 15	11,369 50	4,658 25	16,027 75	6,776f 40c
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres. (Décret du 24 août 1848.)	656 60	656 60	"	656 60	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maître de postes.)	600 00	"	600 00	600 00	"
Recettes diverses — Amendes pour contravention en matière de timbres-postes	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons.	193 02	193 02	"	193 02	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	0 45	0 45	"	0 45	"
Recettes diverses — Produit de la vente du Livre de poste	2,885 35	2,885 35	"	2,885 35	"
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	9,120 27	9,120 27	"	9,120 27	"
Recettes diverses — Recette de l'annuité et des intérêts dus par la compagnie des Messageries impériales, à raison de la reprise du matériel des paquebots-postes (2e annuité)	358,808 01	358,808 01	"	358,808 01	"
	53,635,219 09	52,975,257 86	653,184 83	53,628,442 69	6,776 40

(A) Par virement de comptes.

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Recettes.	Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	49,487,655f 96c	(A) 49,487,655f 96c	"	49,487,655f 96c	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,710,316 97	(B) 1,710,316 97	"	1,710,316 97	"
Produit des places dans les malles-postes	268,554 33	268,554 33	"	268,554 33	"
Produit des places dans les paquebots (de Calais à Douvres)	7,773 75	7,773 75	"	7,773 75	"
Droit de transit des correspondances étrangères	1,808,902 91	658,902 91	"	658,902 91	1,150,000f 00c
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour transport frauduleux de lettres	28,513 52	26,513 52	"	26,513 52	2,000 00
Recettes diverses — (Décret du 24 août 1848.)	1,098 00	1,098 00	"	1,098 00	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes pour contravention à la loi du 15 ventôse an XIII. (Droit de 25 centimes au profit des maîtres de poste.)	800 00	800 00	"	800 00	"
Recettes diverses — Amendes pour contravention en matière de timbres-postes	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Recouvrement d'amendes imposées aux postillons	41 00	41 00	"	41 00	"
Recettes diverses — Reversements d'appointements trop perçus	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Forcement en recette prononcé par la Cour des comptes	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Produit de la vente du Livre de poste	562 50	562 50	"	562 50	"
Recettes diverses — Droit de 2 p. 0/0 sur les fonds transportés en fraude	"	"	"	"	"
Recettes diverses — Vente du Bulletin mensuel des postes	860 50	860 50	"	860 50	"
Recettes diverses — Recettes accidentelles	13,974 26	16,942 54	2,968f 28c	13,974 26	"
Recettes diverses — Recette de l'annuité et des intérêts dus par la compagnie des Messageries impériales, à raison de la reprise du matériel des paquebots-postes (2e annuité)	347,935 04	(C) 347,935 04	"	347,935 04	"
	53,676,988 74	52,527,957 02	2,968 28	52,524,988 74	1,152,000 00
		52,524,988f 74c			

(A) Y compris 227,339 fr. 78 cent. par les trésoriers-payeurs des armées expéditionnaires.
(B) Y compris 47,927 94 *idem.*
(C) Par virement de comptes.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Divers revenus.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Annulation de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
TAXE ANNUELLE SUR LES BIENS DE MAINMORTE.						
Produit de la taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,081,672f 90c	2,933,512f 20c	148,160f 70c	"	3,081,672f 90c	"
PRODUITS UNIVERSITAIRES.						
Produits des facultés — de droit	1,095,802 00	953,792 00	142,010 00	"	1,095,802 00	"
de médecine	572,890 00	469,410 00	103,480 00	"	572,890 00	"
de pharmacie	185,013 00	145,048 00	39,965 00	"	185,013 00	"
de théologie	1,705 00	1,155 00	550 00	"	1,705 00	"
des sciences	349,084 00	268,998 00	(A) 80,086 00	"	349,084 00	"
des lettres	324,583 00	254,393 00	70,190 00	"	324,583 00	"
	2,529,077 00	2,092,796 00	436,281 00	"	2,529,077 00	"
			436,281f 00c			

(A) Y compris 2,352 francs par virement.

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1855.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
TAXE ANNUELLE SUR LES BIENS DE MAINMORTE. (Loi du 20 février 1849.)			
Produit de la taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,098,993f 81c	2,956,926f 40c	142,067f 41c
PRODUITS UNIVERSITAIRES.			
NÉANT.			

NOTA. En vertu de l'article 13 de la loi du 11 juin 1854, le service des facultés universitaires forme, à partir du 1er janvier 1855, un service spécial rattaché pour ordre au budget.

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Divers revenus*.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AU SERVICE DÉPARTEMENTAL.					
Produits éventuels ordinaires	1,801,164f 41c	1,237,574f 98c	563,589f 43c	1,801,164f 41c	"
——— éventuels pour dépenses facultatives	446,002 72	289,915 92	156,086 80	446,002 72	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	825,717 67	581,336 03	244,381 64	825,717 67	"
Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	7,110,439 35	6,296,139 35	814,300 00	7,110,439 35	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	10,724,470 85	8,939,543 68	1,784,927 17	10,724,470 85	"
	20,907,795 00	17,344,509 96	3,563,285 04	20,907,795 00	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produits éventuels ordinaires	975,834f 28c	975,834f 28c	"
——— éventuels applicables aux dépenses facultatives	228,750 11	228,750 11	"
——— de subventions communales et particulières pour travaux de routes	516,756 11	516,756 11	"
Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	7,564,113 81	7,564,113 81	"
——— des contingents communaux et des souscriptions particulières	8,593,868 08	8,593,868 08	"
	17,879,322 39	17,879,322 39	"

Produit de la rente de l'Inde.

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — PENDANT l'année 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — TOTAL.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,071,514f 36c	1,000,000f 00c	71,514f 36c	1,071,514f 36c	"

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000f 00c	1,000,000f 00c	50,000f

Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Annulation de recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.	13,322,904f 92c	11,840,138f 80c	1,492,205f 81c	9,439f 69c	13,322,904f 92c	"
			1,482,766f 12c			

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Annulations de recettes.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Montant net des recettes.	RESTE à RECOUVRER sur les droits constatés.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles.	10,528.200f 15c	20f 83c	10,528,699f 01c	519f 69c	10,528,200f 15c	"
			10,528,179f 32c			

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits et Revenus de l'Algérie.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janv. 1855.	Opérations de l'année 1855. Recettes.	Opérations de l'année 1855. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Enregistrement, timbre et domaines.						
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	588,056f 32c	587,511f 81c	544f 51c	"	588,056f 32c	"
	Greffe	51,730 32	51,730 32	"	"	51,730 32	"
	Hypothèques	9,140 27	9,140 27	"	"	9,140 27	"
	Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	3,208 90	3,208 90	"	"	3,208 90	"
Timbre.	Débité	427,758 80	427,758 80	"	"	427,758 80	"
	Extraordinaire et visa	90,900 74	90,896 99	3 75	"	90,900 74	"
	Passe-ports	48,306 00	48,306 00	"	"	48,306 00	"
	Permis de port d'armes	23,565 00	23,565 00	"	"	23,565 00	"
	Droit d'affichage	47 00	47 00	"	"	47 00	"
Amendes de toute nature, autres que celles forestières		26,070 43	25,118 93	951 50	"	26,070 43	"
Produit des domaines et prix de vente d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	28,064 44	24,020 75	4,043 69	"	28,064 44	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	399,010 08	382,459 37	16,550 71	"	399,010 08	"
	Rentes foncières	119,770 11	102,170 50	17,599 61	"	119,770 11	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	249,760 14	241,760 07	8,000 07	"	249,760 14	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	66,158 59	51,626 68	14,531 91	"	66,158 59	"
	Produit des pépinières et plantat. faites par le Gouv't	61,615 42	61,615 17	0 25	"	61,615 42	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	1,880 05	1,880 05	"	"	1,880 05	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	11,803 44	11,803 44	"	"	11,803 44	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la justice	"	"	"	"	"	"
	——— de la guerre	347,147 53	343,253 69	3,893 84	"	347,147 53	"
	——— de la marine	431 00	431 00	"	"	431 00	"
	——— des finances	202 70	202 70	"	"	202 70	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	37,157 61	32,022 22	5,135 39	"	37,157 61	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	40 75	40 75	"	"	40 75	"
	Menus produits forestiers	24,779 84	23,655 66	1,124 18	"	24,779 84	"
	Amendes et condamnations pour délits forestiers	5,577 64	3,955 34	1,622 30	"	5,577 64	"
	Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	725 25	609 80	115 45	"	725 25	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances en matière forestière	532 35	346 45	185 90	"	532 35	"
	Redevances et produits extraordinaires des mines	3,623 37	3,623 37	"	"	3,623 37	"
	——— annuelles pour autorisation de constructions sur des cours d'eau appartenant à l'État	805 00	805 00	"	"	805 00	"
Produits divers.	Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	306 00	306 00	"	"	306 00	"
	Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernem't pour le compte de divers services publics	1,957 51	1,599 39	358 12	"	1,957 51	"
	Recouvrements de frais de justice	78,039 58	67,723 71	10,315 87	"	78,039 58	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	2,813 92	2,433 79	380 13	"	2,813 92	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	620 00	620 00	"	"	620 00	"
	Créances de l'État autres que rentes	1,064 53	275 00	789 53	"	1,064 53	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	1,723 70	1,646 70	77 00	"	1,723 70	"
	Résultat de vérification de régie	355 09	301 93	53 16	"	355 09	"
	Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la Cour des comptes	100 00	100 00	"	"	100 00	"
	Recouvrement sur des particuliers des frais de travaux exécutés dans leur intérêt par les ponts et chaussées	930 50	930 50	"	"	930 50	"
	Remboursement de débet pour déficit de caisse	408 80	408 80	"	"	408 80	"
	Amnistie. — Portions d'amendes attribuées aux agents qui ont constaté les contraventions	264 61	256 27	8 34	"	264 61	"
	Sommes mises pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	122 76	95 16	27 60	"	122 76	"
	Prix d'extraits de plans levés par le serv. topograph.	1,344 00	1,344 00	"	"	1,344 00	"
	TOTAUX	2,717,920 09	2,631,607 28	86,312 81	"	2,717,920 09	"

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1855. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	Enregistrement, timbre et domaines.					
Enregistrement, greffe, hypothèques.	Enregistrement	646,185f 65c	646,185f 65c	"	646,185f 65c	"
	Greffes	47,567 51	47,567 51	"	47,567 51	"
	Hypothèques	10,346 23	10,346 23	"	10,346 23	"
	Moitié des salaires pour la transcript. hypoth. des actes de mut.	3,540 03	3,540 03	"	3,540 03	"
	Recouvrement de frais de justice	62,319 98	62,319 98	"	62,319 98	"
Timbre	Débité	449,877 40	449,877 40	"	449,877 40	"
	Extraordinaire et visa	111,627 77	111,627 77	"	111,627 77	"
	Passe-ports	77,040 00	77,040 00	"	77,040 00	"
	Permis de port d'armes	28,245 00	28,245 00	"	28,245 00	"
	Droit d'affichage	37 50	37 50	"	37 50	"
Amendes de toute nature, autres que celles forestières		22,005 06	22,005 06	"	22,005 06	"
Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles et d'objets mobiliers.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	30,183 30	30,183 30	"	30,183 30	"
	Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	429,862 46	429,862 46	"	429,862 46	"
	Rentes foncières	175,171 20	175,171 20	"	175,171 20	"
	Prix de ventes de domaines de l'État	163,369 33	163,369 33	"	163,369 33	"
	Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	180,037 73	180,037 73	"	180,037 73	"
	Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	62,681 73	62,681 73	"	62,681 73	"
	Prix de vente d'objets mobiliers appartenant à l'État	5,180 68	5,180 68	"	5,180 68	"
	Épaves, déshérences et biens vacants	8,330 15	8,330 15	"	8,330 15	"
	Créances de l'État autres que rentes	2,469 15	2,469 15	"	2,469 15	"
Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la justice	"	"	"	"	"
	——— de la guerre	277,365 09	277,365 09	"	277,365 09	"
	——— de la marine	"	"	"	"	"
	——— des finances	406 05	406 05	"	406 05	"
Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	35,522 65	35,522 65	"	35,522 65	"
	Recouvrements de frais d'adjudication	2 60	2 60	"	2 60	"
	Menus produits forestiers	32,076 03	32,076 03	"	32,076 03	"
	Amendes de condamnation pour délits forestiers	8,924 45	8,924 45	"	8,924 45	"
	Dommages-intérêts pour délit dans les bois de l'État	457 00	457 00	"	457 00	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instance en matière forestière	485 96	485 96	"	485 96	"
Produits divers...	Redevances et produits extraordinaires des mines	210 00	210 00	"	210 00	"
	Produits des carrières	18 05	18 05	"	18 05	"
	Redevances annuelles pour autorisations de constructions sur des cours d'eau appartenant à l'État	3,496 21	3,496 21	"	3,496 21	"
	Abonn'ts et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	399 00	399 00	"	399 00	"
	Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernement pour le compte de divers services publics	249 37	249 37	"	249 37	"
	Recouvrements de frais de justice	"	"	"	"	"
	Recouvrements de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	1,783 19	1,783 19	"	1,783 19	"
	Dommages-intérêts adjugés à l'État	28 00	28 00	"	28 00	"
	Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	1,733 86	1,733 86	"	1,733 86	"
	Résultat de vérification de régie	311 41	311 41	"	311 41	"
	Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la cour des comptes	122 93	122 93	"	122 93	"
	Recouvrement sur des particuliers des frais de travaux exécutés dans leur intérêt par les ponts et chaussées	"	"	"	"	"
	Sommes mises, pour cause de responsabilité, à la charge des receveurs	72 30	72 30	"	72 30	"
	Prix d'extraits de plans levés par le service topographique	1,156 00	1,156 00	"	1,156 00	"
	Remboursement de débet pour déficit de caisse	"	"	"	"	"
	Amnistie. (Portions d'amendes attribuées aux agents qui ont constaté les contraventions.)	"	"	"	"	"
	Décime par franc perçu en exécution de la loi du 5 juill. 1855.	1,219 69	1,219 69	"	1,219 69	"
	TOTAUX	2,882,117 70	2,882,117 70	"	2,882,117 70	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Recettes.	Opérations de l'année 1855. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Douanes.							
Droits de douanes	à l'importation	1,937,646f 56c	1,937,646f 56c	"	"	1,937,646f 56c	"
	à l'exportation	329 64	329 64	"	"	329 64	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. Droits de tonnage	172,869 34	172,869 34	"	"	172,869 34	"
	Sortie des navires. Passe-ports des bâtiments étrangers.	807 00	807 00	"	"	807 00	"
	Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	2,595 50	2,595 50	"	"	2,595 50	"
	Droits de congé des bateaux français	389 00	389 00	"	"	389 00	"
	Droits de passe-ports des bateaux étrangers	4,595 00	4,595 00	"	"	4,595 00	"
	Droits de patente de bateaux corailleurs étrangers	174,015 40	158,015 40	16,000f 00c	"	174,015 40	"
	Droits sanitaires et de ports	54,647 68	54,647 68	"	"	54,647 68	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	9,389 40	9,389 40	"	"	9,389 40	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	17 00	17 00	"	"	17 00	"
	Droit de sortie des colonies françaises	"	0 20	"	0f 20c	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt	124 42	543 12	"	418 70	124 42	"
	Droit de magasinage des marchandises en entrepôt réel.	3,225 03	2,806 13	418 90	"	3,225 03	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	178,375 58	131,198 15	47,179 18	1 75	178,375 58	"
	Recettes accidentelles	73 00	71 25	1 75	"	73 00	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transp' saisis.	62,978 65	62,978 65	"	"	62,978 65	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	8,782 39	8,782 39	"	"	8,782 39	"
Taxe de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	56 25	56 25	"	"	56 25	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,739 13	1,739 13	"	"	1,739 13	"
		2,612,655 97	2,549,476 79	63,599 83	420 65	2,612,655 97	"
Contributions diverses.							
Contributions directes. — Contribution des patentes		443,355 43	417,078 78	26,276 65	"	443,355 43	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons.	436,183 67	408,851 72	27,331 95	"	436,183 67	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs.	42,084 00	39,375 00	2,709 00	"	42,084 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	280,128 40	280,128 40	"	"	280,128 40	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	537,952 80	536,629 80	1,323 00	"	537,952 80	"
	Achour : impôt sur les grains	3,518,786 23	3,494,332 96	24,453 27	"	3,518,786 23	"
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	1,157,250 02	1,157,181 57	68 45	"	1,157,250 02	"
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	20,044 08	"	20,044 08	"	20,044 08	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	1,028,086 25	990,743 90	37,342 35	"	1,028,086 25	"
	A REPORTER	7,463,870 88	7,324,322 13	139,548 75	"	7,463,870 88	"

(Les développements par nature de produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1855. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
Douanes.						
Droits de douanes	à l'importation	2,538,722f 48c	2,538,722f 48c	"	2,538,722f 48c	"
	à l'exportation	916 42	916 42	"	916 42	"
Droits de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	255,151 78	255,151 78	"	255,151 78	"
	Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers.	954 50	954 50	"	954 50	"
	Droit de permis relatifs aux cargaisons des navires	3,926 00	3,926 00	"	3,926 00	"
	—— de congé des bateaux français	415 00	415 00	"	415 00	"
	—— de passe-ports des bateaux étrangers	2,875 00	2,875 00	"	2,875 00	"
	—— de patente des bateaux corailleurs étrangers	40,800 00	40,800 00	"	40,800 00	"
	Droits sanitaires et de port	32 65	32 65	"	32 65	"
Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	11,779 95	11,779 95	"	11,779 95	"
	Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	19 72	19 72	"	19 72	"
	Droits de sortie des colonies françaises	"	"	"	"	"
	Droit de magasinage et de dépôt	418 07	418 07	"	418 07	"
	—— des marchandises en entrepôt réel	3,894 96	3,894 96	"	3,894 96	"
	Dixième du produit net de l'octroi de mer	143,639 75	143,639 75	"	143,639 75	"
	Recettes accidentelles	114 77	114 77	"	114 77	"
Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis.	64,734 94	64,734 94	"	64,734 94	"
	Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	16,828 44	16,828 44	"	16,828 44	"
Taxe de plombage et de tampillage.	Produit des taxes	259 75	259 75	"	259 75	"
	Produit de la vente des vieux plombs	1,652 48	1,652 48	"	1,652 48	"
		3,087,136 66	3,087,136 66	"	3,087,136 66	"
Contributions diverses.						
Contributions directes.	Contribution des patentes	474,661 93	474,661 93	"	474,661 93	"
	Produit des mines	948 73	948 73	"	948 73	"
Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons.	426,935 87	426,935 87	"	426,935 87	"
	Droit de licence sur la fabrication et la vente des tabacs	42,729 00	42,729 00	"	42,729 00	"
	Produit de la vente des poudres à feu	332,731 75	332,731 75	"	332,731 75	"
Contributions arabes.	Hockor : loyer des terres	574,096 31	574,096 31	"	574,096 31	"
	Achour : impôt sur les grains	3,500,916 74	3,500,916 74	"	3,500,916 74	"
	Zekkat : impôt sur les bestiaux	1,402,826 74	1,402,826 74	"	1,402,826 74	"
	Eussa : impôt payé par les tribus du désert	"	"	"	"	"
	Lezma : autre impôt payé par les tribus du désert	1,051,364 53	1,051,364 53	"	1,051,364 53	"
	A REPORTER	7,807,211 60	7,807,211 60	"	7,807,211 60	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits et Revenus de l'Algérie.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Recettes.	Opérations de l'année 1855. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	7,463,870f 88c	7,324,322f 13c	139,548f 75	"	7,463,870f 88c	"
Produits divers. — Droits de vérification des poids et mesures	29,254 06	29,017 88	236 18	"	29,254 06	"
Timbre des expéditions et quittances	7,905 60	7,905 60	"	"	7,905 60	"
Recouvrement de frais de poursuites et d'instances	3,231 10	2,798 95	432 15	"	3,231 10	"
Prix des estampilles perdues	46 00	46 00	"	"	46 00	"
Remboursement du prix de colis vides provenant du service des poudres	1,743 20	1,743 20	"	"	1,743 20	"
Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	"	"	"	"	"	"
Produits des droits de succession payés par les Arabes	9,324 34	9,324 34	"	"	9,324 34	"
Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	700 54	700 54	"	"	700 54	"
Produit des prises sur l'ennemi	45,648 30	45,648 30	"	"	45,648 30	"
Contributions extraordinaires de guerre	42,642 00	42,642 00	"	"	42,642 00	"
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	1,068 29	1,068 29	"	"	1,068 29	"
Recettes accidentelles	864 30	864 30	"	"	864 30	"
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	3,299 05	2,899 05	400 00	"	3,299 05	"
	7,609,597 66	7,468,980 58	140,617 08	"	7,609,597 66	"
Postes et paquebots à vapeur.						
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	506,275 05	506,275 05	"	"	506,275 05	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	28,380 58	28,380 58	"	"	28,380 58	"
Prix des places dans les paquebots	107,970 50	107,970 50	"	"	107,970 50	"
Recettes accidentelles	419 55	419 55	"	"	419 55	"
	643,045 68	643,045 68	"	"	643,045 68	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	584,997 51	286,742 87	298,254 64	"	584,997 51	"
RÉCAPITULATION.						
Enregistrement	2,717,920 09	2,631,607 28	86,312 81	"	2,717,920 09	"
Douanes	2,612,655 97	2.549,476 79	63,179 18	"	2,612,655 97	"
Contributions diverses	7,609,597 66	7,468,980 58	140,617 08	"	7,609,597 66	"
Postes et paquebots à vapeur	643,045 68	643,045 68	"	"	643,045 68	"
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	584,997 51	286,742 87	298,254 64	"	584,997 51	"
	14,168,216 91	13,579,853 20	588,363 71	"	14,168,216 91	"
			588,363 71			

(Les développements de ces produits seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS constatés à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1855. Recettes.	Annulations de recettes.	Montant des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
REPORT	7,807,211f 60c	7,807,211f 60c	"	7,807,211f 60c	"
Produits divers. — Droit de vérification des poids et mesures	35,323 00	35,323 00	"	35,323 00	"
Timbre des expéditions et quittances	2,338 70	2,338 70	"	2,338 70	"
Recouvrements de frais de poursuites et d'instances	2,764 60	2,764 60	"	2,764 60	"
Prix des estampilles perdues	28 00	28 00	"	28 00	"
Remboursement du prix de colis vides provenant du service des poudres	1,352 00	1,352 00	"	1,352 00	"
Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	"	"	"	"	"
Produits des droits de succession payés par les Arabes	731 00	731 00	"	731 00	"
Confiscations au préjudice des tribus rebelles ou insoumises	1,905 41	1,905 41	"	1,905 41	"
Produits des prises sur l'ennemi	"	"	"	"	"
Contributions extraordinaires de guerre	"	"	"	"	"
Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	962 14	962 14	"	962 14	"
Recettes accidentelles	2,177 94	2,177 94	"	2,177 94	"
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	2,432 30	2,432 30	"	2,432 30	"
	7,857,226 69	7,857,226 69	"	7,857,226 69	"
Postes et paquebots à vapeur.					
Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire)	505,680 36	505,680 36	"	505,680 36	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	32,108 04	32,108 04	"	32,108 04	"
Prix des places dans les paquebots	127,887 50	127,887 50	"	127,887 50	"
Recettes accidentelles	330 01	330 01	"	330 01	"
	666,005 91	666,005 91	"	666,005 91	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	137,068 63	137,068 63	"	137,068 63	"
RÉCAPITULATION.					
Enregistrement, timbre et domaines	2,882,117 70	2,882,117 70	"	2,882,117 70	"
Douanes	3,087,136 66	3,087,136 66	"	3,087,136 66	"
Contributions diverses	7,857,226 69	7,857,226 69	"	7,857,226 69	"
Postes et paquebots à vapeur	666,005 91	666,005 91	"	666,005 91	"
Prélèvement de 10 pour 0/0 sur les recettes du service local et municipal	137,068 63	137,068 63	"	137,068 63	"
	14,629,555 59	14,629,555 59	"	14,629,555 59	"

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Produits divers du budget.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 670.)	148,161 50	147,711 94	19,597 28	19,147 72	148,161 50	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	824,696 59	414,197 98	410,498 61	"	824,696 59	"
Produit des mines. — Produits extraordinaires	5,750 00	5,500 00	250 00	"	5,750 00	"
Droits de vérification des poids et mesures	1,245,271 76	918,256 46	327,015 30	"	1,245,271 76	"
Produit de la taxe des brevets d'invention	926,180 00	926,180 00	"	"	926,180 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1852	149,801 54	149,801 54	"	"	149,801 54	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	482,275 35	416,665 58	65,630 60	20 83	482,275 35	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	45,883 97	"	45,883 97	"	45,883 97	"
Produit de la subvention allouée par le budget départemental pour l'instruction primaire	338,294 81	358,907 58	21,805 95	"	338,294 81	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	158,166 82	114,749 81	43,417 01	"	158,166 82	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de St-Cyr	313,906 42	296,397 27	17,509 15	42,418 72	313,906 42	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	37,787 00	26,574 50	11,212 50	"	37,787 00	"
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	38,800 00	38,800 00	"	"	38,800 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	50,662 50	50,575 00	87 50	"	50,662 50	"
Contingent des communes dans l'agglomération lyonnaise	196,700 11	221,700 11	"	25,000 00	196,700 11	"
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers	1,108,443 36	999,545 36	108,924 34	26 34	1,108,443 36	"
Pensions des marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	41,544 33	30,545 58	10,998 75	"	41,544 33	"
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,484,031 48	1,379,466 12	104,565 36	"	1,484,031 48	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	256,686 43	223,280 83	33,405 60	"	256,686 43	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	153,987 51	143,164 59	10,822 92	"	153,987 51	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	298,504 16	298,504 16	"	"	298,504 16	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles régionales	135,474 77	27,531 25	107,943 52	"	135,474 77	"
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses des budgets	30,881 08	299 43	30,581 65	"	30,881 08	"
Recettes de diverses natures attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Remboursement de premières mises d'habillement par les militaires remplacés; Remboursement de prix de journées d'hôpitaux; Remboursement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	2,144,937 87	7,993,627 92	34,939 23	5,883,629 28	2,144,937 87	"
A REPORTER	10,616,829 36	15,181,983 01	1,405,089 24	5,970,242 89	10,616,829 36	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles. (Voir le compte du service des monnaies, page 671.)	252,088 64	"	2,576,016 09	2,323,927 45	252,088 64	"
Produit des mines. — Redevances fixes et proportionnelles	643,977 61	"	416,421 32	"	416,421 32	227,556 29
Produit des mines. — Produits extraordinaires	2,150 00	"	1,550 00	"	1,550 00	600 00
Droit de vérification des poids et mesures	1,272,296 92	"	940,455 92	"	940,455 92	331,841 00
Produit de la taxe des brevets d'invention	1,078,940 00	"	1,078,940 00	"	1,078,940 00	"
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires pour l'exercice 1853	137,155 71	"	137,155 71	"	137,155 71	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	446,467 29	"	457,012 19	10,544 90	446,467 29	"
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	52,814 28	"	52,814 28	"	52,814 28	"
Produit de la subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	271,976 13	"	271,976 13	"	271,976 13	"
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École polytechnique	124,441 45	"	117,483 14	"	117,483 14	6,958 31
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — École spéciale militaire de Saint-Cyr	468,478 91	"	281,176 36	"	281,176 36	187,302 55
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires. — Collége militaire de la Flèche	63,595 84	"	27,203 75	"	27,203 75	36,392 09
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	26,800 00	"	26,800 00	"	26,800 00	"
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	56,175 00	"	56,175 00	"	56,175 00	"
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée de terre et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	1,078,818 19	6 17	1,078,812 02	"	1,078,818 19	"
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	33,887 42	"	33,887 42	"	33,887 42	"
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	871,400 94	"	871,400 94	"	871,400 94	"
Contingent des communes dans les frais de l'agglomération lyonnaise	151,700 11	"	151,700 11	"	151,700 11	"
Remboursement par les communes du département de la Seine des dépenses faites pour leur police municipale	180,000 00	"	180,000 00	"	180,000 00	"
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles vétérinaires	272,171 53	"	231,984 04	"	231,984 04	40,187 49
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles régionales d'agriculture	49,906 25	"	36,342 65	"	36,342 65	13,563 60
Revenus de divers établissements spéciaux. — Écoles des arts et métiers	174,450 00	"	157,374 99	"	157,374 99	17,075 01
Revenus de divers établissements spéciaux. — Lazarets et établissements sanitaires	347,169 24	"	347,169 24	"	347,169 24	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	3,440 21	"	3,440 21	"	3,440 21	"
Produits provenant des ministères et recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique. — Reversements de fonds sur les dépenses des ministères; Prix de denrées et d'objets sortant des magasins du Gouvernement; Indemnités pour remplacement de militaires; Remboursem^t de prix de journées d'hôpitaux; Remplacement d'effets perdus ou dégradés par des militaires; Remplacement de moins-value de mobilier	12,046,192 47	"	25,430,865 87	13,384,673 40	12,046,192 47	"
Produit de vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	46,388 42	"	40,482 05	"	40,482 05	5,906 37
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	966,678 00	"	"	"	"	966,678 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — de la marine	515,967 00	"	"	"	"	515,967 00
Valeur, au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — des finances	2,920,747 00	"	"	"	"	2,920,747 00
A REPORTER	24,556,274 56	6 17	35,004,639 43	15,719,145 75	19,285,499 85	5,270,774 71

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
REPORT	10,616,829 36	15,181,983 01	1,405,089 24	5,970,242 89	10,616,829 36	"
Produit de vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine.	65,979 96	40,658 82	25,321 14	"	65,979 96	"
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	923,691 20	"	923,691 20	"	923,691 20	"
— au département de la marine	4,992 07	"	4,992 07	"	4,992 07	"
— des finances	2,819,015 01	"	2,819,015 01	"	2,819,015 01	"
Produit d'ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	104,237 83	97,950 23	6,287 60	"	104,237 83	"
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	784,878 38	746,900 00	37,978 38	"	784,878 38	"
Frais de surveillance des télégraphes électriques	141,371 86	91,641 33	49,730 53	"	141,371 86	"
Bénéfices de la caisse des dépôts et consigns pendant l'année 1854.	2,275,109 76	2,275,109 76	"	"	2,275,109 76	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie.	113,914 49	113,914 49	"	"	113,914 49	"
Versements des associations ouvrières et tontinières pour remboursement de frais de surveillance	6,450 00	6,450 00	"	"	6,450 00	"
Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	63,000 00	52,500 00	10,500 00	"	63,000 00	"
Remboursements faits par les associations ouvrières — Capital	85,042 37	85,042 37	"	"	85,042 37	"
— Intérêts	"	"	"	"	"	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses, non compris dans l'actif de l'administration des finances	57,133 31	57,133 31	"	"	57,133 31	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif de l'administration des finances	384,776 39	385,266 69	135 00	625 30	384,776 39	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	10,898 52	10,898 52	"	"	10,898 52	"
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution des travaux publics	1,248,428 40	1,189,226 25	59,552 15	350 00	1,248,428 40	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale pour l'exercice 1854	2,881 77	"	2,881 77	"	2,881 77	"
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	2,590,742 19	1,876,962 40	713,779 79	"	2,590,742 19	"
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	"	"	"	"	"	"
Recouvrement d'avances faites à titre de subsides au gouvernement de Montévidéo	"	"	"	"	"	"
Recouvrement d'avances faites à l'industrie des meubles et bronzes.	"	"	"	"	"	"
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	38,317 46	38,317 46	"	"	38,317 46	"
Recouvrements des avances faites aux comptoirs d'escompte	2,320,268 98	2,320,268 98	"	"	2,320,268 98	"
Produit de la vente des matières provenant de la refonte des monnaies de cuivre	2,630,494 19	2,508,369 19	122,125 00	"	2,630,494 19	"
Produit des taxes de la télégraphie privée	2,070,575 79	1,982,025 15	88,550 64	"	2,070,575 79	"
A REPORTER	29,359,029 29	29,060,617 96	6,269,629 52	5,971,218 19	29,359,029 29	"

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. — OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. — Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
REPORT	24,556,274 56	6 17	35,004,639 43	15,719,145 75	19,285,499 85	5,270,774 71
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	96,567 75	"	96,567 75	"	96,567 75	"
Versement de compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	687,097 64	"	687,097 64	"	687,097 64	"
Frais de surveillance des télégraphes électriques	201,100 39	"	201,100 39	"	201,100 39	"
Versements des sociétés, établissements divers et tontinières pour remboursement de frais de surveillance	87,575 00	"	53,575 00	"	58,575 00	29,000 00
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1854	1,736,497 81	"	1,736,497 81	"	1,736,497 81	"
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	79,316 93	"	79,316 93	"	79,316 93	"
Recouvrements sur prêts faits aux associations ouvrières en capital et intérêts	153,126 77	"	153,126 77	"	153,126 77	"
Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'administration des finances	38,800 60	"	38,800 60	"	38,800 60	"
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence et non compris dans l'actif de l'administration des finances	479,779 48	"	481,220 77	1,441 29	479,779 48	"
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes, acquis au Trésor pour cause de déchéance. (Loi du 31 janvier 1833.)	12,584 41	"	12,584 41	"	12,584 41	"
Produits de la télégraphie privée	2,506,861 02	"	2,496,096 42	"	2,496,096 42	10,764 60
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de travaux publics	2,683,177 04	"	2,693,177 04	10,000 00	2,683,177 04	"
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale	59,750 00	"	"	"	"	59,750 00
Produit divers des maisons centrales de force et de correction	2,541,162 13	"	1,798,489 23	"	1,798,489 23	742,672 90
Produit du travail dans les prisons départementales des condamnés à plus d'un an	88,567 93	"	88,567 93	"	88,567 93	"
Fonds avancés pour les dépenses cadastrales	68,065 46	"	68,065 46	"	68,065 46	"
Recouvrements des avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	1,108,500 00	"	1,108,500 00	"	1,108,500 00	"
Recouvrement d'avances faites à l'industrie des meubles et des bronzes. (Décret du 1er septembre 1848.)	"	"	"	"	"	"
Recouvrement sur les avances accordées à titre de subsides au gouvernement de Montévidéo	"	"	"	"	"	"
Versements faits par la compagnie concessionnaire des paquebots de la Méditerranée	"	"	347,935 04	347,935 04	"	"
Cession de paquebots par l'administration des postes au département de la marine	450,000 00	"	450,000 00	"	450,000 00	"
Produit de la vente des matières provenant de la refonte des monnaies de cuivre	2,775,991 99	"	2,775,991 99	"	2,775,991 99	"
Versement en atténuation du reste à recouvrer sur l'emprunt de 250 millions autorisé par la loi du 11 mars 1854	"	"	10,717 67	10,717 67	"	"
A REPORTER	40,410,796 91	6 17	50,387,068 28	16,089,239 75	34,297,834 70	6,112,962 21

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite des *Produits divers du budget.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. Annulations de recettes.	MONTANT net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	29,359,029f 29c	29,060,617f 96c	6,269,629f 52c	5,971,218f 19c	29,359,029f 29c	"
Recettes sur exercices clos	282,920 42	282,920 42	"	"	282,920 42	"
Recettes accidentelles à divers titres. — Excédant de recouvrements sur contributions directes de l'exercice 1852 et 1853	40,246 26	40,246 26	"	"	40,246 26	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	"	"	"	"	"	"
Retenues sur traitements et pensions	8,270 42	8,270 42	"	"	8,270 42	"
Recettes sur permis de chasse non réclamés	2,735 00	2,735 00	"	"	2,735 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	1,791 95	1,791 95	"	"	1,791 95	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	44,995 14	44,995 14	"	"	44,995 14	"
Droits de récépissés de marchandises déposées dans les magasins agréés par l'État	3,265 90	3,265 90	"	"	3,265 90	"
Redevance de la vallée d'Andorre	960 00	960 00	"	"	960 00	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	"	"	"	"	"	"
Produits des expéditions délivrées aux archives de l'Empire	9,958 00	9,958 00	"	"	9,958 00	"
Produit des intérims des recettes générales et particulières	5,191 53	5,191 53	"	"	5,191 53	"
Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	51,490 67	51,490 67	"	"	51,490 67	"
Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	146 50	146 50	"	"	146 50	"
Recettes à divers titres	427,123 60	483,430 46	"	56,306 86	427,123 60	"
	30,238,124 68	29,996,020 21	6,269,629 52	6,027,525 05	30,238,124 68	"
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	4,284 23	4,284 23	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	"	"	"	"
	30,238,124 68	29,996,020 21	6,273,913 75	6,031,809 28	30,238,124 68	"
			242,104f 47c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif des recettes de l'exercice 1855.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS. OPÉRATIONS antérieures au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. Recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. Annulations de recettes.	Montant net des recettes.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés.
REPORT	40,410,796f 91c	6 17	50,387,068f 28c	16,089,239f 75c	34,297,834f 70c	6,112,962f 21c
Recettes sur exercices clos	128,713 85	"	128,713 85	"	128,713 85	"
Recettes de différentes origines. — Excédant de recouvrement sur les contributions directes des exercices 1852 et 1853	41,601 05	"	41,601 05	"	41,601 05	"
Fonds provenant d'ordonnances de non-valeurs restées sans emploi	14 40	"	14 40	"	14 40	"
Retenues sur traitements et pensions	10,494 66	"	10,494 66	"	10,494 66	"
Recettes sur permis de chasse non réclamés	2,760 00	"	2,760 00	"	2,760 00	"
Prix de vente de documents publiés par ordre du Gouvernement	16,596 71	"	16,596 71	"	16,596 71	"
Produit de vacances de gestions de perceptions	36,933 65	"	36,933 65	"	36,933 65	"
Droits de récépissés de marchandises déposées dans les magasins agréés par l'État	1,951 20	"	1,951 20	"	1,951 20	"
Redevance de la vallée d'Andorre	1,920 00	"	1,920 00	"	1,920 00	"
Contingent de diverses villes pour travaux de casernement	11,579 21	"	11,579 21	"	11,579 21	"
Produit des expéditions délivrées aux archives de l'Empire	1,184 00	"	1,184 00	"	1,184 00	"
Produit des intérims des recettes générales et particulières	8,361 17	"	8,361 17	"	8,361 17	"
Excédant du produit du péage du pont de Bordeaux. (Loi du 10 avril 1818.)	61,445 09	"	61,445 09	"	61,445 09	"
Taxes perçues en vertu de conventions littéraires avec les puissances étrangères	241 00	"	241 00	"	241 00	"
Recettes à divers titres	765,969 07	"	819,378 17	53,409 10	765,969 07	"
	41,500,561 97	6 17	51,530,242 44	16,142,648 85	35,387,599 76	6,112,962 21
Recettes faites en atténuation de frais de service et de négociations	"	"	403,266 88	403,266 88	"	"
Recettes applicables aux comptes du service de trésorerie	"	"	622,358 76	622,358 76	"	"
	41,500,561 97	6 17	52,555,868 08	17,168,274 49	35,387,599 76	6,112,962 21
			35,387,593 59			

Suite des CONTRIBUTIONS

Résumé spécial pour les

EXERCICE 1854.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS — ANTÉRIEUREMENT au 1er janvier 1855.	PENDANT l'année 1855.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	229,609,568f 35c	835,705f 01c	230,445,273f 36c
Droit de timbre	48,573,154 90	311 36	48,573,466 26
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	93,620,262 31	"	93,620,262 31
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	33,254,347 24	"	33,254,347 24
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	23,712,693 29	"	23,712,693 29
Droits de douanes à l'exportation	1,507,837 83	"	1,507,837 83
Droits de navigation	3,099,013 83	"	3,099,013 83
Droits et produits divers de douanes	2,851,750 54	9,426 78	2,861,177 32
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	26,602,746 96	"	26,602,746 96
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	106,376,351 52	941,479 61	107,317,831 13
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	6,677,881 39	"	6,677,881 39
Sucres. — Droits de fabrication	30,731,938 68	1,217,142 43	31,949,081 11
Droits divers et recettes à différents titres	35,098,443 50	865,342 20	35,963,785 70
Produit de la vente des tabacs	145,163,829 03	1,077 94	145,164,906 97
Produit de la vente des poudres à feu	8,025,179 82	1 00	8,025,180 82
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	49,973,335 31	46,466 05	50,019,801 36
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,539,078 56	"	1,539,078 56
Produit des places dans les malles-postes	417,727 12	727 65	418,454 77
Produit des places dans les paquebots	55,916 40	"	55,916 40
Droit de transit des correspondances étrangères	606,167 27	600,732 68	1,206,900 15
Recettes à différents titres	383,033 20	5,258 25	388,291 45
	847,880,257 05	4,523,671 16	852,403,928 21
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre, etc	278,182,723 25	836,016 37	279,018,739 62
Douanes et sels	184,648,652 00	9,426 78	184,658,078 78
Contributions indirectes	332,073,623 94	3,025,043 18	335,098,667 12
Produits des postes	52,975,257 86	653,184 83	53,628,442 69
	847,880,257 05	4,523,671 16	852,403,928 21

ET REVENUS PUBLICS.

impôts et revenus indirects.

EXERCICE 1855.

DÉSIGNATION DES IMPÔTS ET REVENUS.	RECOUVREMENTS effectués jusqu'au 31 décembre 1855.	RESTE À RECOUVRER jusqu'à la clôture de l'exercice.	TOTAL.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.			
Droit d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	266,753,744f 12c	8,145,046f 95c	274,898,791f 07c
Droit de timbre	51,461,916 85	4,136 44	51,466,053 29
DOUANES ET SELS.			
Droits de douanes à l'importation. — Marchandises diverses	118,003,669 08	"	118,003,669 08
Droits de douanes à l'importation. — Sucres des colonies françaises	37,193,265 17	"	37,193,265 17
Droits de douanes à l'importation. — Sucres étrangers	35,201,810 43	"	35,201,810 43
Droits de douanes à l'exportation	1,373,792 23	"	1,373,792 23
Droits de navigation	3,256,971 36	"	3,256,971 36
Droits et produits divers de douanes	3,104,203 41	10,000 00	3,114,203 41
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	28,231,147 02	"	28,231,147 02
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
Droits sur les boissons	114,849,790 87	1,021,535 74	115,871,326 61
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	6,932,034 71	"	6,932,034 71
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	27,843,659 53	2,261,968 40	30,105,627 93
Droits divers et recettes à différents titres	43,702,288 47	1,968,687 20	45,670,975 67
Produit de la vente des tabacs	152,524,261 91	19,831 79	152,544,093 70
Produit de la vente des poudres à feu	8,799,798 22	"	8,799,798 22
PRODUITS DES POSTES.			
Produit de la taxe des lettres	49,487,655 96	"	49,487,655 96
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,710,316 97	"	1,710,316 97
Produit des places dans les malles-postes	268,554 33	"	268,554 33
Produit des places dans les paquebots	7,773 75	"	7,773 75
Droit de transit des correspondances étrangères	658,902 91	1,150,000 00	1,808,902 91
Recettes à différents titres	391,784 82	2,000 00	393,784 82
	951,757,342 12	14,583,206 52	966,340,548 64
RÉSUMÉ.			
Enregistrement et timbre, etc.	318,215,660 97	8,149,183 39	326,364,844 36
Douanes et sels	226,364,858 70	10,000 00	226,374,858 70
Contributions indirectes	354,651,833 71	5,272,023 13	359,923,856 84
Produits des postes	52,524,988 74	1,152,000 00	53,676,988 74
	951,757,342 12	14,583,206 52	966,340,548 64

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

État des Recettes faites, en 1855, sur les Droits et Produits constatés de l'Exercice 1856.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1855.	RESTE À RECOUVRER.
RECETTES ORDINAIRES.			
Contributions indirectes, boissons, droits divers, tabacs et poudres	21,765f 82c	21,765f 82c	"
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	12 50	12 50	"
	21,778 32	21,778 32	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1855.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
Ain	2,595,417f 35c	255,499f 36c	2,198,158f 37c	290,972f 96c	6,186,712f 83c	25,013f 12c	11,551,773f 99c
Aisne	5,961,850 98	137,401 33	6,351,551 18	716,109 63	31,663,638 76	35,994 92	44,866,546 80
Allier	2,507,426 94	"	2,439,688 82	307,989 62	7,740,087 11	24,999 36	13,020,191 85
Alpes (Basses-)	939,643 52	34,613 70	783,226 44	112,952 00	3,054,625 26	18,233 74	4,943,294 66
Alpes (Hautes-)	752,443 76	31,338 60	623,420 72	85,886 53	2,700,798 01	21,120 15	4,215,007 77
Ardèche	2,253,949 86	"	1,656,325 75	267,008 22	4,968,472 38	14,863 84	9,160,620 05
Ardennes	3,200,590 97	660,081 99	2,496,910 81	414,490 83	13,971,685 94	31,830 04	20,775,590 58
Ariége	1,374,996 87	31,775 77	823,397 80	134,228 60	3,094,248 27	18,376 44	5,477,023 75
Aube	3,042,956 81	"	1,966,657 13	356,130 12	13,344,341 99	30,175 61	18,740,261 66
Aude	2,463,278 08	1,205,408 91	1,442,581 55	261,245 79	11,527,135 17	22,065 04	16,921,714 54
Aveyron	2,128,377 65	"	1,910,267 96	242,691 46	6,216,885 08	19,958 54	10,518,180 69
Bouches-du-Rhône	6,825,317 36	40,305,707 06	8,796,550 96	1,926,485 77	38,114,121 04	76,006 70	96,044,188 89
Calvados	5,172,751 94	2,319,178 90	4,234,030 97	736,916 39	18,348,907 31	46,398 46	30,858,183 97
Cantal	1,595,426 50	"	967,850 14	138,850 25	4,392,430 22	15,984 45	7,110,541 56
Charente	3,604,372 80	"	1,647,458 96	337,590 98	11,346,858 06	20,761 17	16,957,041 97
Charente-Inférieure	4,071,389 33	2,069,744 97	2,320,342 39	480,284 34	12,422,393 59	32,433 45	21,396,588 07
Cher	2,103,442 75	"	2,224,320 47	272,576 32	6,286,523 30	37,437 89	10,924,300 73
Corrèze	1,704,277 00	"	1,115,035 42	147,965 89	3,247,133 31	17,480 96	6,231,892 58
Corse	493,767 17	497,800 83	"	136,473 05	1,919,402 99	46,564 51	3,094,008 55
Côte-d'Or	4,565,898 04	"	3,755,655 21	574,407 46	17,684,223 64	57,038 37	26,637,222 72
Côtes-du-Nord	2,413,449 67	598,854 81	4,569,897 56	289,420 91	7,127,959 81	21,234 48	15,020,817 24
Creuse	1,392,293 52	"	1,092,760 34	136,508 99	2,926,976 14	14,525 23	5,563,064 22
Dordogne	3,104,222 34	"	1,867,848 48	323,738 72	7,688,129 67	22,418 98	13,006,358 19
Doubs	2,507,915 54	569,209 62	3,274,697 38	426,378 42	11,656,816 33	47,691 71	18,482,709 00
Drôme	2,538,452 69	"	2,064,495 02	327,666 53	8,409,017 36	22,216 01	13,361,847 61
Eure	4,642,284 66	"	3,252,271 05	537,208 30	16,545,729 95	32,181 99	25,009,675 95
Eure-et-Loir	3,276,453 66	"	2,590,778 82	331,730 28	12,244,433 41	20,052 90	18,463,449 07
Finistère	2,701,407 34	1,159,323 60	5,544,235 80	377,699 66	8,945,835 32	32,402 48	18,760,904 20
Gard	3,660,906 86	1,274,851 65	3,468,617 61	552,758 20	10,828,613 59	38,119 01	19,823,866 92
Garonne (Haute-)	4,183,830 04	624,673 71	3,124,591 35	678,082 08	14,028,300 58	68,088 17	22,707,565 93
Gers	2,499,803 96	"	938,058 94	215,632 95	7,886,301 91	19,169 61	11,558,967 37
Gironde	7,834,472 34	19,290,293 53	7,030,174 01	1,418,567 73	53,597,800 79	72,959 96	89,244,268 36
Hérault	3,817,570 63	2,250,415 78	3,790,676 39	709,530 47	17,613,623 46	63,526 32	28,245,343 05
Ille-et-Vilaine	3,128,805 28	849,181 06	5,039,940 00	437,973 10	10,709,273 25	58,901 81	20,224,074 50
Indre	1,857,743 21	"	1,272,711 18	215,042 83	7,747,328 76	17,879 57	11,110,705 55
Indre-et-Loire	3,064,914 94	"	2,074,037 58	395,177 55	14,794,268 21	25,508 82	20,353,907 10
Isère	4,259,684 22	259,982 68	3,609,839 06	536,577 56	12,981,115 18	55,333 80	21,702,532 50
Jura	2,335,590 32	108,848 21	3,120,767 64	332,534 84	6,804,789 58	25,410 10	12,727,940 69
Landes	1,330,953 95	"	1,663,361 12	196,926 35	3,993,656 07	15,457 07	7,200,354 56
Loir-et-Cher	2,122,262 30	"	1,689,871 64	263,322 70	10,663,888 12	19,426 79	14,758,771 55
Loire	3,263,546 69	"	4,267,162 34	549,828 70	11,829,976 21	25,327 74	19,935,841 68
Loire (Haute-)	1,635,142 47	"	947,835 33	152,143 91	4,590,582 21	14,616 05	7,340,319 97
Loire-Inférieure	3,492,753 26	25,619,364 37	4,812,520 68	621,802 24	19,806,252 26	33,814 61	54,386,507 42
Loiret	3,179,367 64	995,723 64	2,934,317 91	475,224 04	20,411,361 04	36,118 51	28,032,112 78
Lot	1,505,909 85	"	1,057,670 84	135,768 60	4,415,879 61	16,949 10	7,132,178 09
Lot-et-Garonne	3,468,736 70	"	1,966,286 06	319,285 82	10,250,167 53	30,552 66	16,035,028 77
Lozère	762,745 41	"	363,890 65	73,332 36	2,206,607 58	13,129 28	3,419,705 28
Maine-et-Loire	3,800,231 21	"	3,869,177 20	475,140 96	15,369,476 38	50,818 53	23,564,844 28
Manche	4,097,839 62	1,248,893 55	4,281,871 32	495,014 10	12,637,086 30	33,717 04	22,794,421 93
Marne	4,677,249 94	"	3,596,100 18	662,047 65	21,735,623 83	34,508 49	30,705,530 09
Marne (Haute-)	3,018,016 41	"	1,963,480 37	337,348 56	7,992,386 02	22,138 91	13,333,370 27
Mayenne	2,344,476 68	"	3,027,949 03	229,073 13	6,686,433 87	17,014 25	12,304,946 96
A REPORTER	155,276,609 03	102,398,167 63	141,921,323 93	21,169,744 45	603,356,314 59	1,633,946 83	1,025,756,106 46

Suite des CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1855.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS des POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC. (*Produits divers.*)	TOTAL.
REPORT.....	155,276,609f 03c	102,398,167f 63c	141,921,323f 93c	21,169,744f 45c	603,356,314f 59c	1,633,946f 83c	1,025,756,106f 46c
Meurthe.....	4,077,911 28	"	6,525,272 94	583,260 25	38,339,131 62	68,888 91	49,594,465 00
Meuse.....	3,384,482 67	38,922 63	2,116,213 98	352,249 38	11,780,264 49	37,492 71	17,709,625 86
Morbihan.....	1,751,223 37	525,128 82	3,932,000 05	256,821 23	6,288,839 19	36,543 13	12,790,555 79
Moselle.....	3,759,439 13	2,345,450 00	3,823,993 00	502,316 79	17,831,807 38	73,915 93	28,336,922 23
Nièvre.....	2,434,810 81	"	2,432,049 91	300,568 27	7,898,742 52	26,368 02	13,092,539 53
Nord.....	10,393,336 63	24,764,956 62	27,104,245 10	1,438,377 36	49,839,311 40	99,400 09	113,639,627 20
Oise.....	4,758,045 16	"	4,278,368 74	531,314 91	21,109,773 71	28,629 41	30,706,131 93
Orne.....	3,687,572 67	"	2,359,142 18	391,939 46	9,529,907 12	20,383 30	15,988,944 73
Pas-de-Calais.....	6,431,397 14	7,068,280 68	10,784,021 33	863,673 13	26,708,305 09	107,017 85	51,962,695 22
Puy-de-Dôme.....	4,041,795 58	"	2,384,451 96	395,231 82	14,093,136 20	43,628 81	20,958,244 37
Pyrénées (Basses-)...	2,436,145 52	1,859,558 74	3,399,747 87	510,819 40	9,662,917 27	41,728 39	17,910,917 19
Pyrénées (Hautes-)..	1,429,288 60	59,164 39	1,079,678 32	179,538 25	2,519,973 89	21,494 70	5,289,138 15
Pyrénées-Orientales..	1,134,032 78	406,054 17	945,951 31	153,656 53	4,293,910 79	21,925 22	6,955,530 80
Rhin (Bas-).....	5,079,071 91	3,523,976 12	3,478,735 43	697,011 93	19,899,475 44	81,185 88	32,759,456 71
Rhin (Haut-).....	3,452,196 31	1,755,409 46	3,449,163 32	598,213 47	14,533,800 08	48,049 18	23,836,831 82
Rhône.....	7,732,590 19	3,546,838 43	10,234,846 04	1,731,313 35	48,742,015 32	92,622 37	72,080,225 70
Saône (Haute-).....	2,916,449 57	"	2,789,341 49	328,594 45	5,788,510 51	22,697 97	11,845,593 99
Saône-et-Loire.....	4,176,772 88	"	4,884,979 67	533,902 38	14,833,462 28	31,915 91	24,461,033 12
Sarthe.....	3,441,734 89	"	3,221,311 46	383,116 69	13,385,052 88	30,132 20	20,461,348 12
Seine.....	57,769,040 45	19,726,134 48	70,751,619 23	14,481,052 46	41,712,475 34	"	204,440,321 96
Seine-Inférieure.....	9,664,401 92	57,759,929 84	11,139,529 11	1,895,425 08	47,317,235 02	72,249 92	127,848,770 89
Seine-et-Marne.....	4,231,106 33	"	3,578,153 81	528,538 60	23,494,109 54	36,426 85	31,868,335 13
Seine-et-Oise.....	7,814,630 20	"	7,343,898 68	1,002,801 60	32,061,602 76	73,570 56	48,296,503 80
Sèvres (Deux-).....	2,213,476 89	"	1,504,047 57	213,945 54	6,253,424 59	19,117 58	10,204,012 17
Somme.....	5,192,619 97	929,472 22	4,324,945 43	618,066 24	25,591,705 52	40,136 16	36,696,945 54
Tarn.....	2,143,605 39	"	1,144,831 09	210,377 05	8,953,377 32	19,102 69	12,471,293 54
Tarn-et-Garonne....	1,860,992 07	"	1,102,140 92	170,824 55	6,949,134 42	16,402 26	10,099,494 22
Var.....	3,274,257 61	1,071,939 59	4,605,109 26	499,614 50	12 866,945 19	37,567 87	22,355,434 02
Vaucluse.....	2,480,073 15	10,881 42	2,351,289 68	302,923 06	7,928,560 20	21,905 30	13,095,632 81
Vendée.....	2,054,402 68	444,515 04	1,771,000 66	218,230 71	5,976,770 54	17,632 12	10,482,551 75
Vienne.....	2,843,178 79	"	1,732,789 44	299,224 82	10,058,977 96	39,647 11	14,973,818 12
Vienne (Haute-)....	1,931,380 23	"	1,797,762 65	241,729 94	5,584,436 17	28,769 99	9,584,078 98
Vosges.....	2,927,713 16	"	2,489,604 58	360,571 62	13,361,896 92	32,011 42	19,171,797 70
Yonne.....	3,608,916 21	"	2,211,523 19	424,457 22	12,599,472 82	30,650 92	18,875,020 36
Armées expéditionnres	"	"	"	"	"	4,389,092 99	4,389,092 99
	341,804,701 17	228,234,780 28	358,993,083 33	53,369,446 49	1,201,144,776 08	7,442,250 55c	2,190,989,037 90

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	2,576,016 09
Caissier central du Trésor public.....	445,495,642 96
Comptables des finances en Algérie.....	21,088,867 33
Agent responsable des virements de comptes (à déduire).....	135,649,780 61
TOTAL GÉNÉRAL des recouvrements effectués pendant l'année 1855.....	2,524,499,783 67

COMPTE

DES DÉPENSES PUBLIQUES

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le Compte des Dépenses publiques.

Dans le compte des contributions et revenus publics qui précède, on a détaillé, par branche principale de revenus, les différentes ressources dont se compose le budget des recettes. Dans le compte des dépenses publiques, on fait connaître, par division principale de services, les diverses natures de dépenses représentant les besoins généraux de l'État. Ces deux comptes servent ainsi de base au compte des budgets, qui a pour destination de retracer l'exécution des lois annuelles de finances, en opposant les recettes réalisées aux évaluations qui les ont prévues, et les dépenses effectuées aux crédits qui les ont autorisées.

Les dépenses de chaque exercice sont classées dans le compte des dépenses publiques, par ministère et par chapitres du budget.

Pour les détails par article, ainsi que pour les développements administratifs que comporte chaque nature de service, il est nécessaire de se reporter aux comptes particuliers que les ministres ordonnateurs publient pour justifier l'emploi des fonds mis à leur disposition par la loi de finances.

Chacun de ces tableaux fait connaître :

Les dépenses résultant des services faits, c'est-à-dire les droits constatés à la charge de l'État et au profit de ses créanciers;

Les payements effectués sur les ordonnances des ministres, avec la distinction de l'année pendant laquelle ils ont eu lieu;

Les annulations de payements constatés pour fonds reversés dans les caisses du Trésor public, d'après les ordres des ministres, pour remboursements d'avances concernant d'autres ministères, et pour changements d'imputation dont la cour des comptes est appelée à reconnaître la régularité;

Enfin les dépenses qui sont restées à payer, soit à la clôture de l'exercice expiré, soit à la fin de la première année de l'exercice courant.

Le compte des dépenses publiques est précédé d'un tableau général, qui récapitule les développements placés à la suite, pour chaque branche de service, et dont on va résumer les résultats par exercice.

Il contient, en outre, le développement, par département et par classe de comptables, des payements effectués pendant la gestion sur les divers exercices en cours d'exécution. Les détails, par lieu d'ordonnancement, des dépenses de chaque ministère, selon les circonscriptions spéciales des services, se trouvent dans les comptes définitifs que les départements ministériels publient en clôture d'exercice.

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1854.

Les dépenses constatées par les ministres, à la charge de cet exercice, se sont élevées à 1,974,137,752 fr. 76 cent.

SAVOIR :

Dette publique			355,677,151f 36c
Fonds d'amortissement			64,545,864 00
Dotations			36,521,532 72
Dépenses générales des services publics			1,120,675,237 32
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts			164,017,389 65
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes			110,387,361 51
			1,851,824,536 56
Travaux extraordinaires			122,313,216 20
TOTAL			1,974,137,752 76
Sur cette somme, il a été payé par le Trésor public, antérieurement au 1er janvier 1855		1,660,699,904f 46c	
Pendant l'année 1855	350,456,690f 43c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation	44,440,634 22		
		306,016,056 21	
			1,966,715,960 67
Dépenses restant à payer à la clôture de l'exercice 1854, et qui seront ordonnancées, par les ministres, sur le chapitre spécial ouvert, pour les exercices clos, aux budgets des exercices courants			7,421,792 09

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1855.

Les dépenses liquidées par les ministères ordonnateurs jusqu'au 1er janvier 1856, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de cet exercice, montent à 2,415,733,205 fr. 19 c.

SAVOIR :

Dette publique	413,888,397f 74c
Fonds d'amortissement	67,943,647 00
Dotations	38,590,652 00
Dépenses générales des services publics	1,503,029,004 00
Frais de régie de perception et d'exploitation des impôts	181,146,327 05
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	124,322,191 75
	2,328,920,219 54
Travaux extraordinaires	86,812,985 65
TOTAL à reporter	2,415,733,205 19

Note sur le Compte des Dépenses publiques.

REPORT..... 2,415,733,205f 19c

Les payements faits par le Trésor public jusqu'au 1er janvier 1856 ne s'élèvent qu'à la somme de 2,061,938,696 fr. 86 cent.;

SAVOIR :

Payements antérieurs au 1er janvier 1855.....		12,075,654f 84c	
Payements de l'année 1855.....	2,080,460,315f 03c		
A déduire les annulations résultant des reversements de fonds, des recouvrements d'avances et des changements d'imputation.....	30,597,273 01		
		2,049,863,042 02	
			2,061,938,696 86
Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1856.....			353,794,508 33

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1856.

Les payements faits, par anticipation, sur cet exercice ont eu lieu principalement pour les dépenses des dotations, pour le service des vivres et des fourrages de la guerre, tant en France qu'en Algérie, pour divers services de la marine, et pour l'acquittement d'ordonnances de réimpositions sur les contributions directes, etc. Ils s'élèvent ensemble à 23,181,468 fr. 72 cent.

RÉCAPITULATION DES PAYEMENTS DE L'ANNÉE 1855.

D'après les résultats qui viennent d'être exposés, les payements de toute nature effectués sur les dépenses publiques, pendant l'année 1855, s'élèvent à une somme totale de 2,379,060,566 fr. 95 c.,

SAVOIR :

	EXERCICE 1854.	EXERCICE 1855.	EXERCICE 1856.
SERVICE ORDINAIRE.			
Dette inscrite.....	52,264,544f 87c	344,314,478f 96c	"
Fonds d'amortissement.....	"	67,943,647 00	"
Dotations.....	2,830,966 65	32,921,068 63	2,183,333f 33c
Dépenses générales des services publics.....	194,011,992 14	1,271,248,401 47	20,292,396 61
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts..	15,272,799 78	163,377,065 10	"
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes...	19,790,406 80	94,246,027 31	705,738 78
	284,170,710 24	1,974,050,688 47	23,181,468 72
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.			
Dépenses générales des services publics.....	21,845,345 97	75,812,353 55	"
	306,016,056 21	2,049,863,042 02	23,181,468 72
	2,370,060,566 95		

Ces payements sont portés en dépense dans le tableau général des opérations de l'administration des finances de l'année 1855. (V. page 33).

DÉPENSES PUBLIQUES.

État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1854, 1855 et 1856, au 1er janvier 1856.

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1855. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1855.	pendant l'année 1855.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	OBSERVATIONS.
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1854.					
104.	Ministère d'État	22,778,056f 93c	"	7,505,935f 37c	15,272,121f 56	10,777,726f 91c	4,449,677f 21c	15,227,404f 12c	44,717f 44c	
106.	——— de la justice	27,685,530 61	154,411f 54c	"	27,839,942 15	25,612,521 35	2,213,283 98	27,825,805 33	14,136 82	
108.	——— des affaires étrangères	9,979,235 53	"	116,038 08	9,863,197 45	7,563,791 57	2,280,925 18	9,844,716 75	18,480 70	
110.	——— des finances. Dette consolidée	234,370,997 65	8 00	"	234,371,005 65	219,774,018 77	12,763,847 75	232,537,866 52	1,833,139 13	
Idem.	Fonds d'amortissement	64,545,864 00	"	"	64,545,864 00	64,545,864 00	"	64,545,864 00	"	
Idem.	Emprunts spéciaux pour ponts, canaux, etc.	10,306,627 00	"	"	10,306,627 00	10,301,852 00	4,775 00	10,306,627 00	"	
Idem.	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,500,000 00	"	"	7,500,000 00	200,266 78	6,660,311 45	6,860,578 23	639,421 77	
Idem.	Intérêts de la dette flottante	35,500,000 00	"	68,403 94	35,431,596 06	20,399,516 10	15,032,079 96	35,431,596 06	"	
Idem.	Rentes viagères	3,740,000 00	"	230,935 55	3,509,064 45	2,414,850 73	1,094,213 72	3,509,064 45	"	
Idem.	Pensions	66,356,000 00	"	1,797,141 80	64,558,858 20	47,849,221 21	16,709,316 99	64,558,538 20	320 00	
Idem.	Dotations et dép.ses div.ses des pouvoirs législatifs.	36,784,896 09	"	263,363 37	36,521,532 72	33,660,566 07	2,830,966 65	36,491,532 72	30,000 00	
112.	Service général	25,028,225 44	"	256,425 67	24,771,799 77	21,748,246 26	3,008,951 43	24,757,197 69	14,602 08	
114 et 116	Frais de régie, de perception, etc	164,843,960 60	"	826,570 95	164,017,389 65	148,645,685 28	15,272,799 78	163,918,485 06	98,904 59	
118.	Remboursements et restitutions, etc	112,777,104 15	"	2,389,742 64	110,387,361 51	90,544,958 09	19,790,406 80	110,335,364 89	51,996 62	
120 à 124	——— de l'intérieur	156,368,228 88	"	4,139,607 84	152,228,621 04	119,371,981 39	32,780,573 04	152,152,554 43	76,066 61	
126 et 128	——— de la guerre	597,928,223 16	"	26,754,091 40	571,174,131 76	485,397,916 65	81,847,770 42	567,245,687 07	3,928,444 69	
130 et 132	——— de la marine	176,629,156 75	"	1,331,573 60	175,297,583 15	142,284,646 82	32,803,480 06	175,088,126 88	209,456 27	
134 et 136	——— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique	22,700,825 59	"	370,089 29	22,330,736 30	16,553,530 81	5,617,117 27	22,170,648 08	160,088 22	
	Cultes	44,840,826 85	"	342,127 74	44,498,699 11	32,343,293 42	12,021,721 07	44,365,014 49	133,684 62	
138 et 140	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	77,664,848 73	"	266,443 70	77,398,405 03	60,345,863 67	16,988,492 48	77,334,356 15	64,048 88	
		1,898,328,607 96	154,419 54	46,658,490 94	1,851,824,536 56	1,560,336,317 88	284,170,710 24	1,844,507,028 12	7,317,508 44	
			46,504,071f 40c							
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
104.	Ministère d'État	24,000,000 00	"	301 46	23,999,698 54	23,055,333 26	943,113 71	23,998,446 97	1,251 57	
132.	——— de la marine	2,824,242 01	"	4,689 12	2,819,552 89	2,484,140 18	313,160 85	2,797,301 03	22,251 86	
140.	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	95,542,994 83	"	49,030 06	95,493,964 77	74,824,113 14	20,589,071 41	95,413,184 55	80,780 22	
		122,367,236 84	"	54,020 64	122,313,216 20	100,363,586 58	21,845,345 97	122,208,932 55	104,283 65	
			54,020f 64c							
	TOTAL GÉNÉRAL	2,020,695,844 80	154,419 54	46,712,511 58	1,974,137,752 76	1,660,699,904 46	306,016,056 21	1,966,715,960 67	7,421,792 09	
			46,558,092f 04c							

EXERCICE 1855.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectué et des Restes à payer sur les exercices 1854, 1855 et 1856, au 1er janvier 1856.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT, ET DÉPENSES PRÉSUMÉES — antérieurement au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. — Droits constatés et présumés.	Opérations de l'année 1855. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1855.	pendant l'année 1855.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
	SERVICE ORDINAIRE.				EXERCICE 1855.					
105	Ministère d'État	"	13,861,071f 67c	"	13,861,071f 67	"	11,134,623f 45c	11,134,623f 45c	2,726,448f 22c	
107	——— de la justice	"	27,495,952 81	"	27,495,952 81	"	25,334,161 63	25,334,161 63	2,161,791 18	
109	——— des affaires étrangères	"	10,707,603 38	"	10,707,603 38	"	7,349,439 46	7,349,439 46	3,358,163 92	
111	——— des finances. Dette consolidée	"	281,999,407 50	"	281,999,407 50	"	253,314,576 20	253,314,576 20	28,684,831 30	
Idem.	Fonds d'amortissement	"	67,943,647 00	"	67,943,647 00	"	67,943,647 00	67,943,647 00	"	
Idem.	Emprunts spéciaux pour ponts, canaux, etc.	"	10,306,627 00	"	10,306,627 00	"	10,304,442 40	10,304,442 40	2,184 60	
Idem.	Intérêts de capitaux de cautionnements	"	7,526,051 24	"	7,526,051 24	"	183,808 34	183,808 34	7,342,242 90	
Idem.	Intérêts de la dette flottante	"	45,800,000 00	"	45,800,000 00	"	31,330,917 69	31,330,917 69	14,469,082 31	
Idem.	Rentes viagères	"	3,619,312 00	"	3,619,312 00	"	2,362,372 05	2,362,372 05	1,256,939 95	
Idem.	Pensions	"	64,637,000 00	"	64,637,000 00	"	46,818,362 28	46,818,362 28	17,818,637 72	
Idem.	Dotations et dépenses diverses des pouvoirs législatifs	2,208,333f 33c	36,382,318 67	"	38,590,652 00	2,208,333f 33c	32,921,068 63	35,129,401 96	3,461,250 04	
113	Service général	"	27,763,528 59	"	27,763,528 59	"	24,237,289 74	24,237,289 74	3,526,238 85	
115 et 117	Frais de régie, de perception, etc.	"	181,146,327 05	"	181,146,327 05	"	163,377,065 10	163,377,065 10	17,769,261 95	
119	Remboursements et restitutions, etc.	673,662 86	123,648,528 89	"	124,322,191 76	673,662 86	94,246,027 31	94,919,690 17	29,402,501 58	
121 à 125	——— de l'intérieur	"	163,754,899 67	"	163,754,899 67	"	115,692,113 00	115,692,113 00	48,062,786 67	
127 et 129	——— de la guerre	8,050,310 57	869,586,148 37	"	877,636,458 94	8,050,310 57	784,501,348 40	792,551,658 97	85,084,799 97	
131 et 133	——— de la marine	1,143,348 08	220,689,902 18	"	221,833,250 26	1,143,348 08	181,696,744 04	182,840,092 12	38,993,158 14	
135 et 137	——— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique	"	20,193,222 32	"	20,193,222 32	"	14,460,144 42	14,460,144 42	5,733,077 90	
	Cultes	"	44,789,019 80	"	44,789,019 80	"	32,275,535 72	32,275,535 72	12,513,484 08	
139 et 141	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	94,993,996 56	"	94,993,996 56	"	74,567,001 61	74,567,001 61	20,426,994 95	
		12,075,654 84	2,316,844,564 70	"	2,328,920,219 54	12,075,654 84	1,974,050,688 47	1,986,126,343 31	342,793,876 23	
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
105	Ministère d'État	"	12,540,000 00	"	12,540,000 00	"	10,744,155 28	10,744,155 28	1,795,844 72	
133	——— de la marine	"	5,066,688 68	"	5,066,688 68	"	4,240,748 22	4,240,748 22	825,940 46	
141	——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	"	69,206,296 97	"	69,206,296 97	"	60,827,450 05	60,827,450 05	8,378,846 92	
		"	86,812,985 65	"	86,812,985 65	"	75,812,353 55	75,812,353 55	11,000,632 10	
	TOTAL GÉNÉRAL	12,075,654 84	2,403 657,550 35	"	2,415,733,205 19	12,075,654 84	2,049,863,042 02	2,061,938,696 86	353,794,508 33	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite de l'*État général des Droits constatés, des Payements effectués et des Restes à payer sur les Exercices 1854, 1855 et 1856, au 1er janvier 1856.*

PAGES de renvoi aux états de développement.	NATURE DES DÉPENSES.	DROITS CONSTATÉS AU PROFIT DES CRÉANCIERS DE L'ÉTAT — antérieurement au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. — Droits constatés.	Opérations de l'année 1855. — Annulations de droits constatés.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS — antérieurement au 1er janvier 1855.	pendant l'année 1855.	TOTAL.	RESTE À PAYER sur les dépenses au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
					EXERCICE 1856.					
	SERVICE ORDINAIRE.									
150	Ministère des finances... Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs.	"	2,183,333f 33c	"	2,183,333f 33c	"	2,183,333f 33c	2,183,333f 33c	"	
	Ministère des finances... Remboursements et restitutions.....	"	705,738 78	"	705,738 78	"	705,738 78	705,738 78	"	
	——— de la guerre.....	"	19,313,318 99	"	19,313,318 99	"	19,313,318 99	19,313,318 99	"	
	——— de la marine.....	"	979,077 62	"	979,077 62	"	979,077 62	979,077 62	"	
		"	23,181,468 72	"	23,181,468 72	"	23,181,468 72	23,181,468 72	"	
	RÉCAPITULATION.									
	Exercice 1854.....	2,020,695,844f 80c	"	46,558,092 04	1,974,137,752 76	1,660,699,904f 46c	306,016,056f 21c	1,966,715,960f 67c	7,421,792f 09c	
	——— 1855.....	12,075,654 84	2,403,657,550 35	"	2,415,733.205 19	12,075,654 84	2,049,863,042 02	2,061,938,696 86	353,794,508 33	
	——— 1856.....	"	23,181,468 72	"	23,181,468 72	"	23,181,468 72	23,181,468 72	"	
		2,032,771,499 64	2,426,839,019 07	46,558,092 04		1,672,775,559 30	2,379,060,566 95	4,051,836,126 25	361,216,300 42	
			2,380280,927f 03c							

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère d'État.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale. (Personnel.)	438,599f 46c	430,497f 79c	8,101f 67c	"	438,599f 46c	"
——— (Matériel.)	154,143 22	133,354 47	22,302 57	1,513f 82c	154,143 22	"
Conseil d'état. (Personnel.)	1,852,099 69	1,685,557 50	166,542 19	"	1,852,099 69	"
——— (Matériel.)	114,956 95	74,923 29	40,033 66	"	114,956 95	"
Archives de l'Empire	113,997 00	101,309 92	12,527 08	"	113,837 00	160f 00c
Établissement des beaux-arts	275,905 49	224,213 32	52,759 05	1,350 00	275,622 37	283 12
Organisation de l'exposition universelle des beaux-arts	2,820,696 06	1,670,081 69	1,150,614 37	"	2,820,696 06	"
Fête du 15 août 1854	319,867 80	167,395 42	152,349 88	"	319,745 30	122 50
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	960,492 73	910,120 82	39,184 40	1,800 00	947,505 22	12,987 51
Exploration de la Mésopotamie	24,320 00	"	10,820 00	"	10,820 00	13,500 00
Théâtres impériaux, conservatoire de musique, subventions, etc.	2,539,454 28	1,782,612 41	750,264 65	4,500 00	2,528,377 06	11,077 22
Encouragements et souscriptions	210,982 40	209,652 40	930 00	"	210,582 40	400 00
Indemnités annuelles à des artistes dramatiques, compositeurs, etc.	136,772 89	101,385 00	35,387 89	"	136,772 89	"
Monuments historiques	702,991 51	251,434 14	448,962 07	5 00	700,391 21	2,600 30
Service des bâtiments	432,872 37	130,587 95	301,065 41	"	431,653 36	1,219 01
Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	9,997 97	4,458 32	5,539 65	"	9 997 97	"
Château de Saverne	692,872 27	513,826 02	179,046 25	"	692,872 27	"
Magasins de l'île des Cygnes	239,989 12	124,856 69	115,132 43	"	239,989 12	"
Tombeau de l'Empereur Napoléon	99,045 12	82,663 80	15,777 64	1,414 10	97,027 34	2,017 78
Achèvement de l'hôtel des affaires étrangères	349,962 23	136,828 41	213,133 82	"	349,962 23	"
Services retirés du ministère de l'intérieur.						
Conseil des bâtiments	46,730 42	46,083 20	647 22	"	46,730 42	"
Personnel des édifices	45,508 42	41,623 42	4,035 00	150 00	45,508 42	"
Entretien des édifices	544,997 31	202,779 12	341,868 19	"	544,647 31	350 00
Constructions et grosses réparations	1,935,334 22	1,541,949 18	393,395 04	10 00	1,935,334 22	"
	15,062,588 93	10,568,194 28	4,460,420 13	10,742 92	15,017,871 49	44,717 44
Dépenses des exercices clos	209,532 63	209,532 63	"	"	209,532 63	"
	15,272,121 56	10,777,726 91	4,460,420 13	10,742 92	15,227,404 12	44,717 44
			4,449,677f 21c			
2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Réunion des Tuileries au Louvre	11,999,698 54	11,055,333 26	943,586 70	472 99	11,998,446 97	1,251 57
Travaux accessoires de la réunion du Louvre aux Tuileries	12,000,000 00	12,000,000 00	"	"	12,000,000 00	"
	23,999,698 54	23,055,333 26	943,586 70	472 99	23,998,446 97	1,251 57
			943,113f 71c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. Service ordinaire	15,272,121 56	10,777,726 91	4,460,420 13	10,742 92	15,227,404 12	44,717 44
2e SECTION. Travaux extraordinaires	23,999,698 54	23,055,333 26	943,586 70	472 99	23,998,446 97	1,251 57
	39,271,820 10	33,833,060 17	5,404,006 83	11,215 91	39,225,851 09	45,969 01
			5,392,790f 92c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale (Personnel.)	438,600f 00c	"	426,803f 36c	"	426,803f 36c	11,796f 64c
——— (Matériel.)	115,000 00	"	96,444 69	1,052f 40c	95,392 29	19,607 71
Conseil d'état. (Personnel.)	1,920,000 00	"	1,729,953 26	"	1,729,953 26	190,446 74
——— (Matériel.)	100,000 00	"	85,907 65	"	85,907 65	14,092 35
Archives de l'Empire	124,000 00	"	99,546 23	"	99,546 23	24,453 77
Établissement des beaux-arts	299,000 00	"	218,134 24	"	218,134 24	81,065 76
Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	950,000 00	"	863,917 57	1,000 00	862,917 57	87,082 43
Théâtres impériaux, conservatoire de musique, subventions	1,700,500 00	"	1,693,980 84	50,237 50	1,643,743 34	56,756 66
Encouragements et souscriptions	211,000 00	"	201,036 25	"	201,036 25	9,963 75
Indemnités annuelles à des artistes, à des auteurs dramatiques, etc.	137,700 00	"	101,589 88	"	101,589 88	36,110 12
Personnel des bâtiments civils	112,000 00	"	102,661 54	150 00	102,511 54	9,488 46
Entretien des bâtiments et édifices publics	711,400 00	"	344,159 48	"	344,159 48	367,240 52
Constructions et grosses réparations	1,645,000 00	"	1,035,280 99	"	1,035,280 99	610,119 01
Conservation d'anciens monuments historiques	870,000 00	"	348,017 93	"	348,017 93	521,982 07
Exécution des dispositions testamentaires de l'empereur Napoléon Ier	4,000,000 00	"	3,358,184 54	"	3,358,184 54	641,815 46
Achèvement de l'hôtel des affaires étrangères	299,999 64	"	285,434 64	"	285,434 64	14,565 00
Correspondance de l'empereur Napoléon Ier	46,157 37	"	44,633 15	"	44,633 15	1,524 22
Funérailles de M. Ducos, ministre de la marine et des colonies	29,329 05	"	29,329 05	"	29,329 05	"
Fête du 13 septembre 1855	110,000 00	"	81,662 45	"	81,662 45	28,337 55
	13,820,686 06	"	11,146,677 74	52,439 90	11,094,237 84	2,726,448 22
Dépenses des exercices clos	40,385 61	"	40,385 61	"	40,385 61	"
	13,861,071 67	"	11,187,063 35	52,439 90	11,134,623 45	2,726,448 22
			11,134,623f 45c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Château de Saverne	500,000 00	"	273,916 68	"	273,916 68	226 083 32
Esplanade des Invalides	50,000 00	"	50,000 00	"	50,000 00	"
Réunion du Louvre aux Tuileries	8,750,000 00	"	8,002,539 69	1,950 02	8,000,589 67	749,410 33
Constructions des bâtiments annexes du palais de l'Industrie	3,240,000 00	"	2,419,748 93	100 00	2,419,648 93	820,351 07
	12,540,000 00	"	10,746,205 30	2,050 02	10,744,155 28	1,795,844 72
			10,744,155f 28c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. Service ordinaire	13,861,071 67	"	11,187,063 35	52,439 90	11,134,623 45	2,726,448 22
2e SECTION. Travaux extraordinaires	12,540,000 00	"	10,746,205 30	2,050 02	10,744,155 28	1,795,844 72
	26,401,071 67	"	21,933,268 65	54,489 92	21,878,778 73	4,522,292 94
			21,878,778f 73c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Justice.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	505,199f 72c	505,059f 72c	140f 00c	"	505,199f 72c	"
——— (Matériel.)	120,984 56	80,943 42	40,041 14	"	120,984 56	"
Cour de cassation	985,425 00	983,702 74	1,000 00	"	984,702 74	722f 26c
Cours impériales	5,718,635 36	5,321,659 18	396,173 25	382f 20c	5,717,450 23	1,185 13
——— d'assises	152,900 00	119,100 00	33,800 00	"	152,900 00	"
Tribunaux de première instance	7,770,097 90	7,182,044 10	584,818 94	2,022 12	7,764,840 92	5,256 98
——— de commerce	180,666 15	161,863 09	18,800 75	3 35	180,660 49	5 66
——— de police	63,815 77	57,237 47	6,330 38	2 08	63,565 77	250 00
Justices de paix	6,055,396 13	5,292,650 15	761,281 08	1,386 42	6,052,544 81	2,851 32
Service de la justice en Algérie	677,396 18	575,064 79	99,022 35	556 43	673,530 71	3,865 47
Frais de justice criminelle et des statistiques	5,313,543 23	5,249,364 54	81,133 34	16,954 65	5,313,543 23	"
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	64,885 00	52,835 00	12,050 00	"	64,885 00	"
Dépenses extraordinaires. — Nouveaux sceaux, timbres, etc.	200,000 00	"	200,000 00	"	200,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	26,590 59	26,590 59	"	"	26,590 59	"
	27,835,535 59	25,608,114 79	2,234,591 23	21,307 25	27,821,398 77	14,136 82
Dépenses des exercices clos	4,406 56	4,406 56	"	"	4,406 56	"
	27,839,942 15	25,612,521 35	2,234,591 23	21,307 25	27,825,805 33	14,136 82
			2,213,283f 98c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
Administration centrale. (Personnel.)	508,600f 00c	"	494,230f 57c	"	494,230f 57c	14,369f 43c
——— (Matériel.)	94,000 00	"	75,947 73	"	75,947 73	18,052 27
Cour de cassation	985,800 00	"	985,200 00	"	985,200 00	600 00
Cours impériales	5,732,500 00	"	5,319,114 73	"	5,319,114 73	413,385 27
——— d'assises	154,400 00	"	120,200 90	"	120,200 00	34,200 00
Tribunaux de première instance	7,793,695 00	"	7,183,646 31	"	7,183,646 31	610,048 69
——— de commerce	180,700 00	"	160,716 00	"	160,716 00	19,984 00
——— de police	63,900 00	"	56,938 26	"	56,938 26	6,961 74
Justices de paix	6,071,535 00	"	5,321,809 79	"	5,321,809 79	749,715 21
Dépenses de la justice en Algérie	674,250 00	"	582,611 48	"	582,611 48	91,648 52
Frais de justice criminelle et des statistiques	5,014,000 00	"	4,817,032 00	"	4,817,032 00	196,968 00
Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés, etc.	70,000 00	"	64,141 95	"	64,141 95	5,858 05
Dépenses extraordinaires de l'Imprimerie impériale	150,000 00	"	150,000 00	"	150,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	27,493,380 00	"	25,331,588 82	"	25,331,588 82	2,161,791 18
Dépenses des exercices clos	2,572 81	"	2,572 81	"	2,572 81	"
	27,495,952 81	"	25,334,161 63	"	25,334,161 63	2,161,791 18
			25,334,161f 63c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Affaires étrangères.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	606,660f 99c	600,708f 99c	5,836f 00c	"	606,544f 99c	125f 00c
——— (Matériel.)	236,348 61	133,488 45	102,815 16	"	236,303 61	45 00
Traitements des agents politiques et consulaires	4,746,689 22	3,564,972 49	1,199,320 88	23,104f 15c	4,741,189 22	5,500 00
Traitements des agents en inactivité	38,739 43	29,658 33	9,081 10	"	38,739 43	"
Frais d'établissement	201,739 16	213,405 82	"	11,666 66	201,739 16	"
Frais de voyages et de courriers	795,901 09	610,266 20	186,176 50	6,848 47	789,594 23	6,306 86
Frais de service	1,384,990 81	825,021 30	554,151 17	406 00	1,378,766 47	6,224 34
Présents diplomatiques	29,798 59	17,203 29	12,595 30	"	29,798 59	"
Indemnités et secours	53,891 40	31,858 51	21,895 39	"	53,753 90	137 50
Dépenses secrètes	550,000 00	510,000 00	40,000 00	"	550,000 00	"
Missions extraordinaires	519,113 94	387,610 61	131,503 33	"	519,113 94	"
Dépenses imprévues	54,354 75	39,054 16	15,300 59	"	54,354 75	"
Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	119,852 83	109,983 52	9,727 31	"	119,710 83	142 00
Liquidation de la créance Castellamare	400,444 97	400,444 97	"	"	400,444 97	"
Service extraordinaire de courriers et de correspondances entre Constantinople et Paris	21,585 76	"	21,585 76	"	21,585 76	"
Hôtel Forbin-Janson. — Frais de location	12,961 97	"	12,961 97	"	12,961 97	"
Dépenses des exercices périmés	4,516 64	4,516 64	"	"	4,516 64	"
	9,777,599 16	7,478,193 28	2,322,950 46	42,025 28	9,759,118 46	18,480 70
Dépenses des exercices clos	85,598 29	85,598 29	"	"	85,598 29	"
	9,863,197 45	7,563,791 57	2,322,950 46	42,025 28	9,844,716 75	18,480 70
			2,280,925f 18c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
Administration centrale. (Personnel.)	621,800f 00c	"	615,588f 77c	"	615,588f 77c	6,211f 23c
——— (Matériel.)	285,000 00	"	144,463 64	"	144,463 64	140,536 36
Traitements des agents politiques et consulaires	4,726,800 00	"	3,541,672 38	6,505f 53	3,535,166 85	1,191,633 15
Traitements des agents en inactivité	47,604 40	"	36,398 85	"	36,398 85	11,205 55
Frais d'établissement	370,000 00	"	265,368 30	"	265,368 30	104,631 70
Frais de voyages et de courriers	805,500 00	"	626,509 84	1,674 20	624,835 64	180,664 36
Frais de service	1,450,000 00	"	824,926 35	"	824,926 35	625,073 65
Présents diplomatiques	22,638 30	"	22,179 30	"	22,179 30	459 00
Indemnités et secours	55,500 00	"	29,752 33	"	29,752 33	25,747 67
Dépenses secrètes	1,150,000 00	"	650,000 00	"	650,000 00	500,000 00
Missions extraordinaires	520,000 00	"	395,710 30	33 33	395,676 97	124,323 03
Dépenses imprévues	45,000 00	"	21,573 69	"	21,573 69	23,426 31
Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	"	111,275 79	"	111,275 79	8,724 21
Frais de location et charges accessoires de l'hôtel Forbin-Janson	52,000 00	"	36,472 30	"	36,472 30	15,527 70
Cession à l'État des créances des propriétaires de la Vigie	400,000 00	"	"	"	"	400,000 00
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	10,671,842 70	"	7,321,891 84	8,213 06	7,313,678 78	3,358,163 92
Dépenses des exercices clos	35,760 68	"	35,760 68	"	35,760 68	"
	10,707,603 38	"	7,357,652 52	8,213 06	7,349,439 46	3,358,163 92
			7,349,439f 46c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dette publique et Dotations.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée — Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Déc. du 14 mars 1852.)	157,418,310f 65c	152,878,677f 27c	3,085,591f 25c	4,601f 00c	155,959,667f 52c	1,458,643f 13c
Dette consolidée — 4 1/2 p. 0/0	885,378 00	878,086 50	5,426 50	"	883,513 00	1,865 00
Dette consolidée — 4 p. 0/0	2,359,521 00	2,322,237 50	29,648 50	55 00	2,351,831 00	7,690 00
Dette consolidée — 3 p. 0/0	73,707,796 00	63,695,017 50	9,648,093 00	255 50	73,342,855 00	364,941 00
Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	"	"	64,545,864 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	4,650,294 82	4,645,519 82	4,775 00	"	4,650,294 82	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	4,310,005 18	4,310,005 18	"	"	4,310,005 18	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Rachat des actions de jouissance des canaux	1,346,327 00	1,346,327 00	"	"	1,346,327 00	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,500,000 00	200,266 78	6,660,311 45	"	6,860,578 23	639,421 77
Intérêts de la dette flottante du trésor	35,431,596 06	20,399,516 10	15,033,877 95	1,797 99	35,431,596 06	"
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	275,000 00	25,000 00	"	300,000 00	"
Rentes viagères	1,134,547 96	702,202 37	466,128 20	33,782 61	1,134,547 96	"
Rentes viagères pour la vieillesse	2,020,200 35	1,437,648 36	603,085 52	20,553 53	2,020,200 35	"
Pensions — de l'ancienne pairie	234,000 00	175,700 00	58,500 00	200 00	234,000 00	"
Pensions — civiles	1,341,126 24	998,560 45	406,673 80	58,108 01	1,341,126 24	"
Pensions — à titre de récompense nationale	852,155 63	641,875 55	221,408 41	11,128 33	852,155 63	"
Pensions — militaires	33,473,515 78	24,849,653 17	8,699,626 57	75,763 96	33,473,515 78	"
Pensions — ecclésiastiques	100,304 79	74,656 20	26,372 71	724 12	100,304 79	"
Pensions — de donataires dépossédés	1,113,627 41	745,035 06	381,851 42	13,259 07	1,113,627 41	"
Pensions — civiles sur fonds de retenue				87,688 33	23,235,852 22	"
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	23,235,852 22	17,243,356 14	6,080,184 41			
	550,000 00	550,000 00	"	"	550,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	298,153 00	294,833 00	3,000 00	"	297,833 00	320 00
Secours viagers à des anciens militaires de la République et de l'Empire	2,642,181 86	1,935,265 75	713,543 61	6,627 50	2,642,181 86	"
Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	294,283 30	218,984 67	81,801 67	6,503 04	294,283 30	"
Indemnités aux employés et agents du domaine privé du dernier règne	158,820 77	121,301 22	42,354 39	4,834 84	158,820 77	"
Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	54,316 14	"	54,316 14	"	54,316 14	"
Rappels d'arrérages des pensions d'exercices clos	264,837 20	"	264,837 20	"	264,837 20	"
	420,223,015 36	365,485,589 59	52,590,407 70	325,862 83	417,750,134 46	2,472,880 90
			52,264,544f 87c			
DOTATIONS ET DÉPENSES DIVERSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	"	"	25,000,000 00	"
Dotation des princes et princesses de la famille impériale	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	1,500,000 00	"
Dotations du Sénat	4,717,916 63	3,458,249 98	1,229,666 65	"	4,687,916 63	30,000 00
Dépenses administratives du Sénat	1,152,816 09	1,152,816 09	"	"	1,152,816 09	"
Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	2,650,800 00	2,549,500 00	101,300 00	"	2,650,800 00	"
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"
	36,521,532 72	33,660,566 07	2,830,966 65	"	36,491,532 72	30,000 00
			2,830,966f 65c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
DETTE PUBLIQUE.						
Dette consolidée. — Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Déc. du 14 mars 1852).	169,764,125f 00c	"	165,420,575f 40c	"	165,420,575f 40c	4,343,549f 60c
Dette consolidée. — 4 1/2 p. 0/0 (ancien fonds)	884,560 00	"	878,404 50	"	878,404 50	6,155 50
Dette consolidée. — 4 p. 0/0	2,353,568 00	"	2,322,784 50	"	2,322,784 50	30,783 50
Dette consolidée. — 3 p. 0/0	108,997,154 50	"	84,692,811 80	"	84,692,811 80	24,304,342 70
Fonds d'amortissement	67,943,647 00	"	67,943,647 00	"	67,943,647 00	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Intérêts et primes des emprunts	4,409,598 24	"	4,407,413 64	"	4,407,413 64	2,184 60
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Amortissement des emprunts	4,550,701 76	"	4,550,701 76	"	4,550,701 76	"
Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers. — Rachat des actions de jouissance des canaux soumissionnés	1,346,327 00	"	1,346,327 00	"	1,346,327 00	"
Intérêts de capitaux de cautionnements	7,526,051 24	"	183,808 34	"	183,808 34	7,342,242 90
Intérêts de la dette flottante du trésor	45,800,000 00	"	31,727,128 21	396,210f 52c	31,330,917 69	14,469,082 31
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	"	275,000 00	"	275,000 00	25,000 00
Rentes viagères	1,219,312 00	"	635,808 32	"	635,808 32	583,503 68
Rentes viagères pour la vieillesse	2,100,000 00	"	1,451,563 73	"	1,451,563 73	648,436 27
Pensions — de l'ancienne pairie, de veuves de pairs.	240,000 00	"	162,566 66	"	162,566 66	77,433 34
Pensions — civiles	1,370,000 00	"	916,121 91	"	916,121 91	453,878 09
Pensions — à titre de récompense nationale	874,000 00	"	615,905 38	"	615,905 38	258,094 62
Pensions — militaires	33,390,000 00	"	24,133,978 07	"	24,133,978 07	9,256,021 93
Pensions — ecclésiastiques	108,000 00	"	53,954 92	"	53,954 92	54,045 08
Pensions — de donataires dépossédés	1,113,000 00	"	715,577 80	"	715,577 80	397,422 20
Pensions — civiles sur fonds de retenue	23,569,000 00	"	17,162,694 34	"	17,162,694 34	6,406,305 66
Pensions — accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	520,000 00	"	520,000 00	"	520,000 00	"
Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	"	297,070 00	"	297,070 00	2,930 00
Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	"	1,919,457 83	"	1,919,457 83	780,542 17
Indemnités viagères de retraite aux employés de la dernière liste civile	295,000 00	"	208,301 92	"	208,301 92	86,698 08
Indemnités aux employés et agents du domaine privé de l'ancien règne	158,000 00	"	112,733 45	"	112,733 45	45,266 55
	481,832,044 74	"	412,654,336 48	396,210 52	412,258,125 96	69,573,918 78
			412,258,125f 96c			
DOTATIONS ET DÉPENSES DIVERSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.						
Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	2,208,333 33	22,916,666 67	125,000 00	25,000,000 00	"
Dotation des princes et princesses de la famille impériale.	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"	1,500,000 00	"
Dotations du Sénat	4,980,000 00	"	3,673,249 96	"	3,673,249 96	1,306,750 04
Dépenses administratives du Sénat	1,184,152 00	"	1,184,152 00	"	1,184,152 00	"
Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux députés	3,817,000 00	"	3,772,000 00	"	3,772,000 00	45,000 00
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	2,109,500 00	"	"	"	"	2,109,500 00
	38,590,652 00	2,208,333 33	33,046,068 63	125,000 00	35,129,401 96	3,461,250 04
			32,921,068f 63c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère des Finances.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,205,583f 13c	1,120,213f 59c	85,369f 54c	"	1,205,583f 13c	"
Matériel et dépenses diverses	65,799 45	41,661 63	21,433 36	347f 44c	62,747 55	3,051f 90c
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,326,491 29	5,239,691 04	84,198 69	"	5,323,889 73	2,601 56
Matériel	1,774,825 38	1,416,546 86	358,710 87	464 35	1,774,793 38	32 00
Dépenses diverses	255,288 18	218,897 57	35,889 61	"	254,787 18	501 00
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	74,394 86	71,809 62	2,585 24	"	74,394 86	"
Matériel	98,519 76	51,735 43	40,533 42	"	92,268 85	6,250 91
Dépenses diverses	33,737 00	2,104 30	31,632 70	"	33,737 00	"
Refonte des monnaies de cuivre	1,914,080 14	1,482,843 40	431,236 74	"	1,914,080 14	"
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	4,108,890 33	3,271,278 62	838,559 05	3,112 05	4,106,725 62	2,164 71
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	1,098,950 00	104,050 00	"	1,203,000 00	"
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,668,550 94	1,364,460 12	304,090 82	"	1,668,550 94	"
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,162,277 47	961,980 54	200,296 93	"	1,162,277 47	"
Idem des impôts indirects	1,019,643 11	789,184 23	230,458 88	"	1,019,643 11	"
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	254,313 50	146,529 60	107,783 90	"	254,313 50	"
Traitements et frais des service des payeurs	1,060,000 00	956,268 01	103,731 99	"	1,060,000 00	"
Frais de surveillance des sociétés de crédit foncier	4,000 00	2,500 00	1,500 00	"	4,000 00	"
Dépenses des exercices périmés	239,939 30	209,125 77	39,414 53	8,601 00	239,939 30	"
	21,469,333 84	18,445,780 33	3,021,476 27	12,524 84	21,454,731 76	14,602 08
Dépenses des exercices clos	3,302,465 93	3,302,465 93	203,327 54	203,327 54	3,302,465 93	"
	24,771,799 77	21,748,246 26	3,224,803 81	215,852 38	24,757,197 69	14,602 08
			3,008,951f 43c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
COUR DES COMPTES.						
Personnel	1,205,672f 15c	"	1,123,735f 78c	237f 50c	1,123,498f 28c	82,173f 87c
Matériel et dépenses diverses	65,799 45	"	58,763 11	1,200 38	57,562 73	8,236 72
ADMINISTRATION CENTRALE DES FINANCES.						
Personnel	5,907,753 87	"	5,795,422 60	"	5,795,422 60	112,331 27
Matériel	1,993,230 00	"	1,534,444 87	639 98	1,533,804 89	459,425 11
Dépenses diverses	242,513 67	"	214,847 47	"	214,847 47	27,666 20
MONNAIES ET MÉDAILLES. (Service des établissements monétaires.)						
Personnel	73,586 24	"	70,174 05	"	70,174 05	3,412 19
Matériel	145,676 10	"	82,431 72	"	82,431 72	63,244 38
Dépenses diverses	33,900 00	"	1,793 80	"	1,793 80	32,106 20
Refonte des monnaies de cuivre	2,288,800 00	"	1,842,917 49	"	1,842,917 49	445,882 51
SERVICE DE TRÉSORERIE.						
Frais de trésorerie	5,297,000 00	"	4,247,976 34	7,056 36	4,240,919 98	1,056,080 02
Traitements fixes des receveurs généraux et particuliers des finances	1,203,000 00	"	1,100,550 00	"	1,100,550 00	102,450 00
Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	1,711,932 07	"	1,410,788 47	"	1,410,788 47	301,143 60
Taxations pour la centralisation du produit de l'impôt direct	1,169,779 05	"	976,744 42	"	976,744 42	193,034 63
Idem des impôts indirects	1,107,668 66	"	868,650 26	"	868,650 26	239,018 40
Remises sur les produits des coupes de bois et les produits divers	305,198 22	"	173,722 91	"	173,722 91	131,475 31
Traitements et frais de service des payeurs	1,060,000 00	"	955,484 09	"	955,484 09	104,515 91
Frais de surveillance des sociétés de crédit foncier	7,500 00	"	4,500 00	"	4,500 00	3,000 00
Dépenses des exercices périmés	283,000 00	"	121,957 47	"	121,957 47	161,042 53
	24,102,009 48	"	20,584,904 85	9,134 22	20,575,770 63	3,526,238 85
Dépenses des exercices clos	3,661,519 11	"	3,661,552 39	33 28	3,661,519 11	"
	27,763,528 59	"	24,246,457 24	9,167 50	24,237,289 74	3,526,238 85
			24,237,289f 74c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Frais de Régie, de Perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,460,542f 75c	2,249,090f 00c	211,410f 19c	"	2,460,501f 09c	41f 66c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,929,838 29	1,276,153 28	654,016 15	339f 63c	1,929,829 80	8 49
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	52,848 20	50,908 44	1,941 76	2 00	52,848 20	"
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	183,667 15	121,477 16	62,189 99		183,667 15	"
Frais de mutations cadastrales	573,623 89	565,116 46	8,474 27	"	573,590 73	33 16
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,280,439 71	9,144,035 35	2,136,667 84	300 00	11,280,403 19	36 52
Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception	40,000 00	38,350 00	1,650 00	"	40,000 00	"
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Enregistrement et domaines... Personnel	9,525,210 14	9,520,757 31	4,417 28	"	9,525,174 59	35 55
Enregistrement et domaines... Matériel	114,907 56	57,520 08	57,387 48	"	114,907 56	"
Enregistrement et domaines... Dépenses diverses	1,163,941 72	1,020,851 70	134,086 64	604 80	1,154,333 54	9,608 18
Solde du prix d'acquisition d'immeubles réunis au domaine de l'État	844,653 86	529,470 51	266,628 06	"	796,098 57	48,555 29
Timbre... Personnel	460,883 30	456,883 15	3,990 43	"	460,873 58	9 72
Timbre... Matériel et dépenses diverses	561,233 62	465,581 81	95,498 81	"	561,080 62	153 00
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,958,810 08	3,525,794 33	434,116 94	1,535 22	3,958,376 05	434 03
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	1,975,941 11	1,271,010 87	696,227 93	50 38	1,967,188 42	8,752 69
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	724,174 23	531,137 37	185,231 77	134 11	716,235 03	7,939 20
Frais d'aliénation de bois de l'État	20,563 37	7,725 05	12,838 32	"	20,563 37	"
A REPORTER	35,871,278 98	30,831,863 77	4,966,773 86	2,966 14	35,795,671 49	75,607 49

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Service administratif et de perception dans les départements... Personnel	2,507,099f 40c	"	2,290,004f 56c	"	2,290,004f 56c	217,094f 84c
Service administratif et de perception dans les départements... Dépenses diverses	1,934,271 76	"	1,265,853 28	20f 83c	1,265,832 45	668,439 31
CADASTRE.						
Dépenses à la charge du fonds commun	173,339 45	"	38,498 45	"	38,498 45	134,841 00
——— imputables sur le produit des centimes facultatifs	238,896 33	"	97,102 45	"	97,102 45	141,793 88
Frais de mutations cadastrales	573,595 17	"	504,549 02	"	504,549 02	69,046 15
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,323,357 70	"	9,249,408 63	"	9,249,408 63	2,073,949 07
Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception, leurs veuves, etc	40,000 00	"	39,700 00	"	39,700 00	300 00
ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.						
Personnel	10,446,250 00	"	10,424,839 58	"	10,424,839 58	21,410 42
Matériel	714,600 00	"	549,613 12	"	549,613 12	164,986 88
Dépenses diverses	1,326,280 00	"	1,161,078 25	"	1,161,078 25	165,201 75
Dépenses extraordinaires	236,800 00	"	219,858 65	"	219,858 65	16,941 35
FORÊTS.						
Service administratif et de surveillance dans les départements... Personnel	3,954,300 00	"	3,551,990 32	14 50	3,551,975 82	402,324 18
Service administratif et de surveillance dans les départements... Matériel	2,033,000 00	"	1,285,544 80	435 50	1,285,109 30	747,890 70
Service administratif et de surveillance dans les départements... Dépenses diverses	848,500 00	"	514,193 77	"	514,193 77	334,306 23
Frais d'aliénation des bois de l'État	40,000 00	"	13,607 97	"	13,607 97	26,392 03
A REPORTER	36,390,289 81	"	31,205,842 85	470 83	31,205,372 02	5,184,917 79

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Frais de Régie de perception et d'Exploitation des impôts et revenus publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
	REPORT	35,871,278f 98c	30,831,863f 77c	4,966,773f 86c	2,966f 14c	35,795,671f 49c	75,607f 49c
DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES.							
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.	Personnel	42,806,447 44	42,344,980 89	461,100 99	"	42,806,081 88	365 56
	Matériel	12,271,320 63	8,518,549 67	3,751,815 42	"	12,270,365 09	955 54
	Dépenses diverses	5,680,807 37	5,189,115 74	490,074 34	"	5,679,190 08	1,617 29
	Avances recouvrables	703,197 30	613,696 15	89,501 15	"	703,197 30	"
	Achats et transports de tabacs	32,441,823 60	30,849,767 99	1,591,635 32	464 11	32,440,939 20	884 40
	Dépenses du service des douanes en Algérie	976,852 77	876,045 66	99,401 89	"	975,447 55	1,405 22
POSTES.							
Service administratif dans les départements.	Personnel	13,471,286 92	13,385,747 16	83,818 54	123 00	13,469,442 70	1,844 22
	Matériel	1,236,098 59	765,589 34	470,345 37	385 35	1,235,549 36	549 23
	Dépenses diverses	2,382,736 07	2,054,619 49	323,361 28	0 04	2,377,980 73	4,755 34
Transport des dépêches.	Personnel	797,128 47	598,464 65	194,743 12	"	793,207 77	3,920 70
	Matériel	4,893,351 20	4,219,906 95	673,319 25	"	4,893,226 20	125 00
	Dépenses diverses	6,625,277 66	4,934,470 56	1,683,932 50	"	6,618,403 06	6,874 60
Subventions		3,859,782 65	3,462,867 26	396,915 39	"	3,859,782 65	"
		164,017,389 65	148,645,685 28	15,276,738 42	3,938 64	163,918,485 06	98,904 59
				15,272,799f 78c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
	REPORT	36,390,289f 81c	"	31,205,842f 85c	470f 83c	31,205,372f 02c	5,184,917f 79c
DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES.							
Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.	Personnel	43,231,150 00	"	42,712,703 85	"	42,712,703 85	518,446 15
	Matériel	12,776,010 00	"	8,985,277 84	"	8,985,277 84	3,790,732 16
	Dépenses diverses	6,437,200 00	"	5,496,841 10	"	5,496,841 10	940,358 90
	Avances recouvrables	730,000 00	"	619,587 78	"	619,587 78	110,412 22
	Achats et transports de tabacs	45,153,000 00	"	41,863,111 03	"	41,863,111 03	3,289,888 97
	Dépenses du service des douanes en Algérie	1,019,565 00	"	899,684 20	"	899,684 20	119,880 80
POSTES.							
Service administratif dans les départements.	Personnel	14,916,863 00	"	14,633,613 94	"	14,633,613 94	283,249 06
	Matériel	12,622,597 70	"	10,150,014 05	3,659 48	10,146,354 57	2,476,243 13
	Dépenses diverses	2,645,200 00	"	2,170,577 05	"	2,170,577 05	474,622 95
Subventions		5,224,451 54	"	4,643,941 72	"	4,643,941 72	580,509 82
		181,146,327 05	"	163,381,195 41	4,130 31	163,377,065 10	17,769,261 95
				163,377,065f 10c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif des dépenses du ministère des finances.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,854,624f 77c	8,300,296f 19c	1,554,328f 58c	"	9,854,624f 77c	"
——— extraordin. des communes..	27,192,575 73	22,665,554 90	4,525,695 20	"	27,191,250 10	1,325f 63c
Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	10,842,046 61	9,048,286 61	1,793,760 00	"	10,842,046 61	"
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	5,780,649 16	4,777,288 84	1,003,360 32	"	5,780,649 16	"
Restitutions pour frais de rôles spéciaux des impositions communales	91,608 26	88,363 76	3,264 33	19f 83c	91,608 26	"
Restitutions pour frais de perception des impositions communales	1,632,591 53	1,023,703 17	608,846 95	"	1,632,550 12	41 41
Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes....	3,346,649 05	2,526,441 92	820,207 13	"	3,346,649 05	"
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	1,941,122 70	501,477 17	1,439,645 53	"	1,941,122 70	"
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	501,525 51	263,084 66	238,457 77	16 92	501,525 51	"
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	2,416,287 88	1,921,582 53	493,812 83	"	2,415,395 36	892 52
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	942,863 79	942,781 36	"	18 46	942,762 90	100 89
Dégrèvement pour pertes de matières imposables ...	277,148 03	184,567 17	92,564 07	"	277,131 24	16 79
	64,819,693 02	52,243,428 28	12,573,942 71	55 21	64,817,315 78	2,377 24
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Dégrèvement et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte	23,839 51	14,998 87	8,840 64	"	23,839 51	"
Dégrèvement sur les redevances des mines	4,015 15	2,508 78	1,506 37	"	4,015 15	"
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures	10,437 78	4,575 41	5,827 02	"	10,402 43	35 35
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	1,825,453 27	1,549,107 68	260,329 84	"	1,809,437 52	16,015 75
Forêts	191,667 29	181,766 67	9,888 28	1 33	191,653 62	13 67
Douanes	203,356 37	88,683 71	114,113 84	"	202,797 55	558 82
Contributions indirectes	101,892 61	88,603 47	13,287 42	"	101,890 89	1 72
Postes	15,406 19	15,821 09	116 62	575 00	15,362 71	43 48
Produits divers	381,343 38	361,232 99	19,014 00	20 73	380,226 26	1,117 12
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	821,297 78	809,119 51	12,148 72	"	821,268 23	29 55
RÉPARTON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	2,927,217 59	2,384,068 56	540,186 75	"	2,924,255 31	2,962 28
Forêts	131,852 00	127,985 00	3,684 00	"	131,669 00	183 00
Douanes	1,433,157 84	1,296,495 87	136,604 94	"	1,433,100 81	57 03
Contributions indirectes	977,349 78	977,349 78	"	"	977,349 78	"
Postes	6,787 96	5,050 35	1,730 96	"	6,781 31	6 65
Primes à l'exportation des marchandises (B)	34,734,682 74	28,624,766 44	6,081,373 33	"	34,706,139 77	28,542 97
Escompte sur divers droits (B)	1,777,911 25	1,769,395 63	8,463 63	"	1,777,859 26	51 99
	110,387,361 51	90,544,958 09	19,791,059 07	652 27	110,335,364 89	51,996 62
			19,790,406f 80c			

(A) Voir les développements, pages 144 à 148.
(B) Voir les développements, page 148.

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer au 1er janvier 1856.
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUT. DIR.						
Restitutions sur centimes ordinaires des communes..	9,871,992f 88c	"	8,329,943f 94c	"	8,329,943f 94c	1,542,048f 94c
——— extraordinaires *idem*	28,820,592 02	"	24,075,350 24	"	24,075,350 24	4,745,241 78
Restitutions sur le produit des centimes additionnels, imposés pour les dépenses des chemins vicinaux...	11,167,875 42	"	9,267,313 78	"	9,267,313 78	1,900,561 64
Restitutions sur centimes imposés pour dépenses de l'instruction primaire	5,997,751 18	"	4,982,781 26	"	4,982,781 26	1,014,969 92
Idem pour frais de rôles spéciaux des imposit. commun.	41,764 68	"	39,721 88	"	29,761 88	2,042 80
Idem pour frais de percept. des imposit. communales..	1,699,516 43	"	1,020,240 26	"	1,020,240 26	679,276 17
Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	3,489,756 69	"	2,558,650 56	"	2,558,650 56	931,106 13
Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	4,566,981 31	"	430,213 40	"	430,213 40	4,136,767 91
Dégrèvement et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	1,024,396 40	"	259,305 18	"	259,305 18	765,091 22
Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes	2,738,469 59	"	1,929,066 79	"	1,929,066 79	809,402 80
Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	710,890 58	673,662f 86c	35,979 37	"	709,642 23	1,248 35
Dégrèvement pour pertes de matières imposables....	281,000 00	"	260,129 64	"	260,129 64	20,870 36
	70,410,987 18	673,662 86	53,188,696 30	"	53,862,359 16	16,548,628 02
RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.						
Dégrèvemt et non-val. sur la taxe des biens de mainmorte	21,000 00	"	4,736 46	"	4,736 46	16,263 54
Idem sur les redevances des mines	14,000 00	"	781 86	"	781 86	13,218 14
Idem sur le droit de vérification des poids et mesures..	15,000 00	"	4,002 85	"	4,002 85	10,997 15
RESTITUTIONS DE SOMMES INDÛMENT REÇUES (A).						
Enregistrement et domaines	2,556,000 00	"	2,210,987 41	"	2,210,987 41	345,012 59
Forêts	150,000 00	"	123,844 73	"	123,844 73	26,155 27
Douanes	75,000 00	"	48,476 48	"	48,476 48	26,523 52
Contributions indirectes	127,500 00	"	111,721 63	"	111,721 63	15,778 37
Postes	24,000 00	"	17,092 64	"	17,092 64	6,907 36
Produits divers	1,091,496 05	"	1,026,871 26	"	1,026,871 26	64,624 79
Répartition de produits de plombage, d'estampillage, etc.	810,000 00	"	796,678 32	"	796,678 32	13,321 68
RÉPARTON DE PRODUITS D'AMENDES ET CONFISCAT. (B).						
Enregistrement	3,060,798 10	"	2,770,512 96	"	2,770,512 96	290,285 14
Forêts	125,324 00	"	123,674 00	"	123,674 00	1,650 00
Douanes	1,470,000 00	"	1,406,859 31	"	1,406,859 31	63,140 69
Contributions indirectes	895,000 00	"	882,394 70	"	882,394 70	12,605 30
Postes	14,086 42	"	12,938 77	"	12,938 77	1,147 65
Primes à l'exportation des marchandises (B)	41,200,000 00	"	29,287,777 37	"	29,287,777 37	11,912,222 63
Escompte sur divers droits (B)	2,262,000 00	"	2,227,980 26	"	2,227,980 26	34,019 74
	124,322,191 75	673,662 86	94,246,027 31	"	94,919,690 17	29,402,501 58
			94,246,027f 31c			

(A) Voir les développements, pages 145 à 149.
(B) Voir les développements, page 151.

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Intérieur.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. (Droits constatés au profit des créanciers de l'État.)	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,048,555f 46c	1,045,297f 13c	2,925f 00c	"	1,048,222f 13c	333f 33c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	348,815 78	229,062 97	119,707 89	"	348,770 86	44 92
Services divers.						
Dépenses diverses de sûreté générale	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	2,000,000 00	"
Surveillance de la librairie venant de l'étranger	17,999 99	11,641 63	6,358 36	"	17,999 99	"
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	1,884,221 20	1,661,824 01	221,391 36	131f 69c	1,883,083 68	1,137 52
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	509,548 65	229,613 01	280,322 98	514 48	509,421 51	127 14
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	70,000 00	64,166 64	5,833 36	"	70,000 00	"
Dépenses générales du matériel des gardes nationales	19,176 74	13,428 15	5,689 99	"	19,118 14	58 60
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,409 98	577,875 44	16,534 54	"	594,409 98	"
Secours généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance	2,896,961 16	2,606,233 80	288,826 31	"	2,895,060 11	1,901 05
Secours à des personnes dans l'indigence qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement; frais de rapatriement, etc.	429,160 26	257,831 90	169,358 41	50 00	427,140 31	2,019 95
Subventions pour construction de ponts à péage sur des chemins vicinaux	239,600 00	122,250 00	99,850 00	"	222,100 00	17,500 00
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000 00	119,110 00	890 00	"	120,000 00	"
Secours à divers titres	372,546 17	300,880 50	70,726 00	"	371,606 50	939 67
Secours aux étrangers réfugiés en France	710,120 60	537,114 91	172,952 74	80 40	709,987 25	133 35
Sociétés de secours mutuels	9,500 00	3,357 05	6,142 95	"	9,500 00	"
SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration départementale.						
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	4,292,480 62	3,904,098 71	392,260 27	4,030 85	4,292,268 13	212 49
Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,130,560 07	4,754,233 01	376,327 06	"	5,130,560 07	"
Inspections administratives des services départementaux	182,437 31	141,408 44	41,028 87	"	182,437 31	"
Traitements et indemnités aux commissaires de police	444,579 18	339,817 74	128,599 77	25,388 33	443,029 18	1,550 00
Traitements des commissaires de police départementaux	158,263 22	127,744 84	30,468 38	50 00	158,163 22	100 00
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	586,214 71	512,829 84	73,280 37	"	586,110 21	104 50
A REPORTER	22,065,151 10	19,559,819 72	2,509,474 61	30,305 75	22,038,988 58	26,162 52

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,078,600f 00c	"	1,034,483f 65c	"	1,034,483f 65c	44,116f 35c
Matériel et dépenses diverses des bureaux	354,850 00	"	308,962 14	"	308,962 14	45,887 86
Services divers.						
Dépenses diverses de sûreté générale	2,500,000 00	"	2,000,000 00	"	2,000,000 00	500,000 00
Personnel des lignes télégraphiques	2,611,400 00	"	2,244,965 73	"	2,244,965 73	366,434 27
Matériel des lignes télégraphiques	495,640 00	"	278,084 18	"	278,084 18	217,555 82
Dépenses générales de la garde nationale	97,000 00	"	75,904 75	"	75,904 75	21,095 25
Secours et subventions.						
Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,410 00	"	577,875 76	"	577,875 76	16,534 24
Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	720,000 00	"	638,451 60	"	638,451 60	81,548 40
Secours personnels à divers titres, frais de repatriement	775,000 00	"	480,441 35	"	480,441 35	294,558 65
Secours aux étrangers réfugiés	526,600 00	"	440,360 78	"	440,360 78	86,239 22
Subventions pour constructions de ponts à péage sur des chemins vicinaux	300,000 00	"	106,666 66	"	106,666 66	193,333 34
SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.						
Administration départementale.						
Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	4,436,000 00	"	4,029,947 66	"	4,029,947 66	406,052 34
Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures	5,081,100 00	"	4,698,989 72	"	4,698,989 72	382,110 28
Inspections administratives des services départementaux	189,000 00	"	171,687 36	700f 00c	170,987 36	18,012 64
Traitements et indemnités des commissaires de police	896,000 00	"	694,442 67	25 00	694,417 67	201,582 33
Frais de police de l'agglomération lyonnaise	550,000 00	"	480,245 24	"	480,245 24	69,754 76
A REPORTER	21,205,600 00	"	18,261,509 25	725 00	18,260,784 25	2,944,815 75

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
REPORT	22,065,151f 10c	19,559,819f 72c	2,509,474f 61c	30,305f 75c	22,038,988f 58c	26,162f 52c
Détention des condamnés.						
Dépenses des condamnés	9,191,456 60	7,581,367 91	1,597,557 67	5,919 77	9,173,005 81	18,450 79
Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et de correction	1,260,628 60	959,343 38	299,232 35	"	1,258,575 73	2,052 87
Transport des condamnés aux bagnes et aux maisons centrales de force et de correction	364,183 55	308,273 71	61,055 07	7,516 50	361,812 28	2,371 27
Matériel des Cours impériales.						
Loyer, entretien et réparation de bâtiments, mobilier et menues dépenses des cours impériales, frais d'occupation, etc.	394,174 69	213,511 07	178,716 48	"	392,227 55	1,947 14
Travaux de construction du palais de justice de Bastia	100,000 00	71,000 00	29,000 00	"	100,000 00	"
Services extraordinaires.						
Construction de lignes complémentaires de télégraphie électrique et translation de lignes existantes	1,508,237 84	818,799 29	685,968 86	69 00	1,504,699 15	3,538 69
Subvention aux travaux d'utilité communale	7,486,785 55	7,010,395 78	469,356 95	13,723 10	7,466,029 63	20,755 92
Remboursement à la ville de Paris d'avances faites par elle	3,666,873 75	3,666,873 75	"	"	3,666,873 75	"
Dépenses faites en 1848 et restant à régulariser	430,000 00	430,000 00	"	"	430,000 00	"
Travaux relatifs aux lignes de télégraphie électrique	130,206 49	66,618 56	62,991 53	6 50	129,603 59	602 90
Établissements modèles pour bains et lavoirs publics	30,433 00	7,333 00	23,100 00	"	30,433 00	"
Dépenses résultant de la nouvelle organisation de la police municipale de Paris	491,730 00	"	491,730 00	"	491,730 00	"
Dépenses des individus soumis à la déportation	19,274 37	"	19,089 86	"	19,089 86	184 51
Dépenses des exercices périmés	6,571 86	6,571 86	"	"	6,571 86	"
	47,145,707 40	40,699,908 03	6,427,273 38	57,540 62	47,069,640 79	76,066 61
Dépenses des exercices clos	418,258 33	418,258 33	60 00	60 00	418,258 33	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	47,563,965 73	41,118,166 36	6,427,333 38	57,600 62	47,487,899 12	76,066 61
			6,369,732f 76c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
REPORT	21,205,600f 00c	"	18,261,509f 25c	725f 00c	18,260,784f 25c	2,944,815f 75c
Détention des condamnés.						
Frais de détention et de transport des condamnés	10,400,000 00	"	8,290,949 21	1,920 03	8,289,029 18	2,110,970 82
Constructions d'annexes aux maisons centrales	500,000 00	"	240,786 64	"	240,786 64	259,213 36
Remboursement sur le produit du travail des condamnés	1,430,000 00	"	1,064,448 52	"	1,064,448 52	365,551 48
Matériel des cours impériales.						
Dépenses du matériel des cours impériales, frais d'occupation du palais de justice par la Cour de cassation	460,000 00	"	241,111 93	"	241,111 93	218,888 07
Services extraordinaires.						
Subvention aux travaux d'utilité communale	15,000,000 00	"	4,920,614 22	330 00	4,920,284 22	10,079,715 78
Travaux de construction de lignes télégraphiques	988,188 55	"	543,814 55	41,145 04	502,669 51	485,519 04
Subvention pour dépenses de la police municipale	1,966,918 00	"	1,475,189 00	"	1,475,189 00	491,729 00
Dépenses extraordinaires de police à l'exposition universelle	130,000 00	"	105,007 23	"	105,007 23	24,992 77
Subvention à la ville du Hâvre	500,000 00	"	500,000 00	"	500,000 00	"
Établissements modèles pour bains et lavoirs publics	78,809 89	"	33,119 45	"	33,119 45	45,690 44
Remboursement d'avances aux ateliers nationaux	2,867,954 42	"	2,865,704 42	"	2,865,704 42	2,250 00
Dépenses du service de l'émigration	50,000 00	"	15,726 31	"	15,726 31	34,273 69
Indemnités pour suspension de travail dans les prisons	86,498 85	"	84,766 35	"	84,766 35	1,732 50
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	55,663,969 71	"	38,642,747 08	44,120 07	38,598,627 01	17,065,342 70
Dépenses des exercices clos	54,486 82	"	54,486 82	"	54,486 82	"
TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	55,718,456 53	"	38,697,233 90	44,120 07	38,653,113 83	17,065,342 70
			38,653,113f 83c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Intérieur.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	35,253,955f 99c	28,302,088f 49c	7,016,537f 46c	64,669f 96c	35,253,955f 99c	"
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,817,051 45	701,992 63	1,115,058 82	"	1,817,051 45	"
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	15,140,939 59	11,810,941 56	3,345,254 64	15,256 61	15,140,939 59	"
Dépenses sur produits éventuels	850,994 30	525,103 95	325,890 35	"	850,994 30	"
Dépenses sur le produit des subventions communales	1,018,237 13	482,101 61	536,135 52	"	1,018,237 13	"
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	20,963,184 22	15,254,654 64	5,747,918 87	39,389 29	20,963,184 22	"
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	6,668,948 59	4,374,500 17	2,297,448 42	3,000 00	6,668,948 59	"
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	12,310,026 86	9,794,938 43	2,521,800 06	6,711 63	12,310,026 86	"
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	10,641,317 18	7,007,493 55	3,642,798 22	8,974 59	10,641,317 18	"
TOTAL des dépenses imputables sur les ressources spéciales	104,664,655 31	78,253,815 03	26,548,842 36	138,002 08	104,664,655 31	"
			26,410,840f 28c			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	47,563,965 73	41,118,166 36	6,427,333 38	57,600 62	47,487,899 12	76,066f 61c
Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	104,664,655 31	78,253,815 03	26,548,842 36	138,002 08	104,664,655 31	"
	152,228,621 04	119,371,981 39	32,976,175 74	195,602 70	152,152,554 43	76,066 61
			32,780,573f 04c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Dépenses ordinaires.						
Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements, et sur le produit du fonds commun	34,813,303f 48c	"	27,085,496f 51c	"	27,085,496f 51c	7,727,806f 97c
Dépenses sur produits éventuels ordinaires	1,045,009 46	"	688,561 02	"	688,561 02	356,448 44
Dépenses facultatives.						
Dépenses facultatives d'utilité départementale sur le produit des centimes facultatifs et du fonds commun	16,067,369 02	"	11,548,432 74	"	11,548,432 74	4,518,936 28
Dépenses sur produits éventuels	362,390 01	"	101,564 20	"	101,564 20	260,825 81
Dépenses sur le produit des subventions communales	740,656 74	"	351,657 01	"	351,657 01	388,999 73
Dépenses extraordinaires.						
Dépenses sur le produit des centimes additionnels extraordinaires, autorisées par des lois spéciales	24,374,519 49	"	14,612,099 79	"	14,612,099 79	9,762,419 70
Dépenses sur fonds d'emprunt, autorisées par des lois particulières	8,165,583 72	"	6,208,986 81	"	6,208,986 81	1,956,596 91
Dépenses spéciales.						
Dépenses des chemins vicinaux sur centimes d'impositions spéciales	13,240,015 80	"	9,758,845 48	"	9,758,845 48	3,481,170 32
Dépenses sur subventions communales et souscriptions particulières	9,227,595 42	"	6,683,355 61	"	6,683,355 61	2,544,239 81
TOTAL des dépenses imputables sur les ressources spéciales	108,036,443 14	"	77,038,999 17	"	77,038,999 17	30,997,443 97
			77,038,999f 17c			
RÉCAPITULATION.						
Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	55,718,456 53	"	38,697,233 90	44,120 07	38,653,113 83	17,065,342 70
Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	108,036,443 14	"	77,038,999 17	"	77,038,999 17	30,997,443 97
	163,754,899 67	"	115,736,233 07	44,120 07	115,692,113 00	48,062,786 67
			115,692,113f 00c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Guerre.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Administration centrale. (Personnel.)	1,883,564f 36c	1,882,116f 39c	1,133f 34c	"	1,883,249f 73c	314f 63c
——— (Matériel.)	603,996 61	459,809 91	145,536 31	1,349f 61c	603,996 61	"
États-majors	19,185,577 98	17,472,668 19	1,746,733 91	33,824 12	19,185,577 98	"
Gendarmerie	30,708,945 43	27,006,848 32	3,866,658 31	164,889 20	30,708,617 43	328 00
Recrutement et réserve	473,761 12	420,702 83	53,004 29	133 00	473,574 12	187 00
Justice militaire	1,004,456 92	856,620 66	156,876 15	9,614 84	1,003,881 97	574 95
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	153,890,539 87	148,802,056 94	7,889,498 24	2,805,232 47	153,886,322 71	4,217 16
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	81,781,203 31	78,459,890 75	15,868,279 20	14,097,011 29	80,231,158 66	1,550,044 65
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	18,552,293 65	15,240,449 40	4,455,876 11	1,146,212 35	18,550,113 16	2,180 49
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	12,742,189 69	8,907,889 30	4,495,483 05	730,923 21	12,672,449 14	69,740 55
Habillement et campement	46,711,194 82	26,100,856 19	21,365,569 83	1,314,686 74	46,151,739 28	559,455 54
Lits militaires	6,163,546 80	4,277,303 55	1,963,423 31	98,319 39	6,142,407 47	21,139 33
Transports généraux	33,045,313 52	24,419,372 53	11,299,142 95	2,940,388 77	32,778,126 71	267,186 81
Remonte générale	29,319,833 93	28,574,645 06	1,273,801 72	534,257 85	29,314,188 93	5,645 00
Harnachement	7,929,527 95	4,365,166 23	3,561,111 18	29,150 45	7,897,126 96	32,400 99
Fourrages	47,934,250 86	42,759,779 83	6,575,431 72	2,369,786 97	46,965,424 58	968,826 28
Solde de non-activité et de réforme	378,398 48	323,368 20	60,274 10	5,243 82	378,398 48	"
Secours	1,182,585 35	1,047,744 87	134,660 48	"	1,182,405 35	180 00
Dépenses temporaires	186,221 97	140,528 36	46,065 55	371 94	186,221 97	"
Dépôt général de la guerre	156,193 97	78,856 10	77,689 95	352 08	156,193 97	"
Matériel de l'artillerie	12,418,536 15	8,539,773 61	3,997,405 87	269,736 94	12,267,442 54	151,093 61
A REPORTER	506,252,132 74	440,136,447 22	89,033,655 57	26,551,485 04	502,618,617 75	3.633,514 99

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
Administration centrale. (Personnel.)	1,919,718f 00c	"	1,850,115f 82c	1,121f 85c	1,848,993f 97c	70,724c 03c
——— (Matériel.)	629,000 00	"	380,841 97	"	380,841 97	248,158 03
États-majors	21,227,040 00	"	19,365,780 29	125 00	19,365,655 29	1,861,384 71
Gendarmerie	32,809,252 00	"	26,986,717 01	88,716 94	26,898,000 07	5,911,251 93
Recrutement et réserve	480,000 00	"	375,131 21	423 93	374,707 28	105,292 72
Justice militaire	1,260,188 00	"	929,529 19	"	929,529 19	330,658 81
Solde et entretien des troupes. — Solde et abonnements payables comme la solde	168,081,547 10	138,177f 61c	167,472,410 58	899,785 41	166,710,802 78	1,370,744 32
Solde et entretien des troupes. — Vivres et chauffage	163,305,632 01	4,566,685 51	165,929,557 53	10,729,369 51	159,766,873 53	3,538,758 48
Solde et entretien des troupes. — Hôpitaux	28,285,007 05	33 05	27,634,119 47	241,198 41	27,392,954 11	892,052 94
Solde et entretien des troupes. — Service de marche	10,811,484 84	"	10,365,258 36	"	10,365,258 36	446,226 48
Habillement et campement	86,881,225 00	"	65,795,793 17	"	65,795,793 17	21,085,431 83
Lits militaires	6,387,020 00	"	3,933,029 58	2,066 65	3,930,962 93	2,456,057 07
Transports généraux	127,521,011 00	"	114,451,435 81	17,983 40	114,433,452 41	13,087,558 59
Remonte générale	32,470,650 00	"	32,470,820 93	1,114,870 70	31,355,950 23	1,114,699 77
Harnachement	10,021,825 00	"	7,622,962 38	"	7,622,962 38	2,398,862 62
Fourrages	82,485,873 00	3,345,414 40	78,264,474 06	126,731 18	81,483,157 28	1,002,715 72
Solde de non-activité et de réforme	455,000 00	"	346,016 55	"	346,016 55	108,983 45
Secours	1,631,000 00	"	1,101,772 70	"	1,101,772 70	529,227 30
Dépenses temporaires	213,000 00	"	130,545 62	"	130,545 62	82,454 38
Dépôt général de la guerre	156,200 00	"	78,071 90	"	78,071 90	78,128 10
Matériel de l'artillerie	20,674,663 00	"	15,032,081 95	793,118 21	14,238,963 74	6,435,699 26
A REPORTER	797,706,336 00	8,050,310 57	740,516,466 08	14,015,511 19	734,551,265 46	63,155,070 54

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Guerre.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Report	506,252,132f 74c	440,136,447f 22c	89,033,655f 57c	26,551,485f 04c	502,618,617f 75c	3,633,514f 99c
Poudres et salpêtres	3,620,117 28	2,699,129 66	1,299,278 22	381,448 80	3,616,959 08	3,158 20
Matériel du génie	30,949,398 11	19,359,884 06	11,732,644 80	355,866 36	30,736,662 50	212,735 61
Écoles impériales militaires	2,133,634 20	1,574,566 15	557,346 23	"	2,131,912 38	1,721 82
Invalides de la guerre	2,997,491 55	2,692,576 78	304,922 27	7 50	2,997,491 55	"
Gouvernement et administration de l'Algérie	1,827,000 41	1,418,335 69	408,873 03	5,531 65	1,821,677 07	5,323 34
Services militaires indigènes en Algérie	9,900,070 05	8,123,409 00	1,945,464 43	171,496 78	9,897,376 65	2,693 40
Services maritimes en Algérie	695,358 18	269,930 75	424,155 23	"	694,085 98	1,272 20
Services financiers en Algérie	1,305,831 44	1,050,949 08	249,658 75	16 00	1,300,591 83	5,239 61
Expropriations en Algérie	299,634 17	209,573 25	56,492 23	130 00	265,935 48	33,698 69
Colonisation en Algérie	1,905,979 24	1,262,085 35	645,339 78	5,177 26	1,902,247 87	3,731 37
Établissements disciplinaires en Algérie	1,266,486 23	694,710 41	574,148 42	2,978 01	1,265,880 82	605 41
Travaux civils en Algérie	6,538,227 00	4,882,935 97	1,643,493 38	12,952 40	6,513,476 95	24,750 05
Dépenses secrètes en Algérie	211,126 09	224,500 00	55,000 00	68,373 91	211,126 09	"
Dépenses des exercices périmés	36,439 94	35,283 98	1,155 96	"	36,439 94	"
	569,938,926 63	484,634,317 35	108,931,628 30	27,555,463 71	566,010,481 94	3,928,444 69
Dépenses des exercices clos	763,599 30	763,599 30	"	"	763,599 30	"
Rappels de dépenses payables sur revues, etc.	471,605 83	"	471,605 83	"	471,605 83	"
	571,174,131 76	485,397,916 65	109,403,234 13	27,555,463 71	567,245,687 07	3,928,444 69
			81,847,770f 42c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
Report	797,706,336f 00c	8,050,310f 57c	740,516,466f 08c	14,015,511f 19c	734,551,265f 46c	63,155,070f 54c
Poudres et salpêtres	5,579,918 00	"	6,334,393 18	3,159,773 66	3,174,619 52	2,405,298 48
Matériel du génie	39,998,800 00	"	28,765,351 24	37,802 54	28,727,548 70	11,271,251 30
Écoles impériales militaires	2,520,100 00	"	1,869,111 56	"	1,869,111 56	650,988 44
Invalides de la guerre	3,086,409 00	"	2,749,406 99	"	2,749,406 99	337,002 01
Gouvernement et administration de l'Algérie	1,861,800 00	"	1,512,732 59	"	1,512,732 59	349,067 41
Services militaires indigènes en Algérie	11,620,193 00	"	9,727,948 59	183,949 87	9,543,998 72	2,076,194 28
Service maritime en Algérie	819,000 00	"	265,358 85	"	265,358 85	553,641 15
Services financiers en Algérie	1,519,395 00	"	1,147,509 17	"	1,147,509 17	371,885 83
Expropriations en Algérie	300,000 00	"	275,636 48	"	275,636 48	24,363 52
Colonisation en Algérie	2,957,800 00	"	1,773,245 67	9,000 00	1,764,245 67	1,193,554 33
Établissements disciplinaires en Algérie	1,500,000 00	"	635,867 06	"	635,867 06	864,132 94
Travaux civils en Algérie	6,962,040 00	"	5,451,690 26	"	5,451,690 26	1,510,349 74
Dépenses secrètes en Algérie	562,000 00	"	240,000 00	"	240,000 00	322,000 00
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	876,993,791 00	8,050,310 57	801,264,717 72	17,406,037 26	791,908,991 03	85,084,799 97
Dépenses des exercices clos	642,667 94	"	642,667 94	"	642,667 94	"
	877,636,458 94	8,050,310 57	801,907,385 66	17,406,037 26	792,551,658 97	85,084,799 97
			784,501,348f 40c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de la Marine.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
SERVICE MARINE.						
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	967,507f 28c	947,068f 96c	20,438f 32c	"	967,507f 28c	"
Administration centrale. (Matériel.)	302,225 12	106,834 41	195,186 32	245f 57c	301,775 16	449f 96c
Service général.						
Solde et accessoires de la solde	48,656,817 73	33,369,559 41	15,843,506 56	557,392 58	48,655,673 39	1,144 34
Hôpitaux	2,660,023 40	1,816,404 78	948,989 28	111,425 50	2,653,968 56	6,054 84
Vivres	36,806,568 01	28,481,568 26	11,660,171 78	3,351,372 12	36,790,367 92	16,200 09
Justice maritime	79,736 25	62,423 99	17,539 81	338 78	79,625 02	111 23
Salaires d'ouvriers	17,210,464 76	15,029,800 58	2,205,617 14	24,956 03	17,210,461 69	3 07
Approvisionnements généraux de la flotte	57,486,787 74	45,773,233 32	13,028,698 71	1,344,459 84	57,457,472 19	29,315 55
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	5,263,885 98	4,293,883 01	888,373 53	39,386 66	5,142,869 88	121,016 10
Poudres	1,079,790 16	734,278 35	352,510 31	6,998 50	1,079,790 16	"
École navale impériale en rade de Brest et boursiers de la marine dans les colléges et lycées	158,283 80	130,455 72	27,828 08	"	158,283 80	"
Affrétements et transports par mer	591,025 88	398,753 86	194,011 63	2,626 98	590,138 51	887 37
Chiourmes	227,884 16	189,091 11	38,598 05	5 00	227,684 16	200 00
Frais généraux d'impressions et achats de livres	290,390 84	240,625 10	50,707 21	1,284 40	290,047 82	343 02
Frais de voyage et dépenses diverses	2,441,726 31	1,496,652 05	1,241,250 37	329,877 31	2,408,025 11	33,701 20
Dépenses temporaires	68,881 80	57,987 10	11,234 70	340 00	68,881 80	"
Matériel du dépôt des cartes et plans	296,641 94	216,696 45	80,689 92	773 93	296,612 44	29 50
Dépenses des exercices périmés	13,929 97	13,929 97	"	"	13,929 97	"
	174,602,571 13	133,359,246 43	46,805,351 72	5,771,483 29	174,393,114 86	209,456 27
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	325,508 08	325,508 08	13 00	13 00	325,508 08	"
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1854	369,503 94	"	369,503 94	"	369,503 94	"
A REPORTER	175,297,583 15	133,684,754 51	47,174,868 66	5,771,496 29	175,088,126 88	209,456 27

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
SERVICE MARINE.						
Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Service central.						
Administration centrale. (Personnel.)	968,900f 00c	"	951,641f 04c	"	951,641f 04c	17,258f 96c
Administration centrale. (Matériel.)	342,300 00	"	137,587 47	"	137,587 47	204,712 53
Service général.						
Solde et accessoires de la solde	54,104,355 00	201,661f 41c	38,862,074 54	13,854f 04c	39,049,881 91	15,054,473 09
Hôpitaux	2,834,600 00	"	2,300,524 55	433 10	2,300,091 45	534,508 55
Vivres	39,184,567 00	"	34,500,977 57	6,781,783 34	27,719,194 23	11,465,372 77
Justice maritime	100,000 00	"	78,571 37	27 40	78,543 97	21,45 60
Salaires d'ouvriers	21,642,000 00	"	18,721,638 57	2,379 70	18,719,258 87	2,922,741 13
Approvisionnements généraux de la flotte	87,083,000 00	"	73,106,815 17	903,417 53	72,203,397 64	14,879,602 36
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	7,185,742 00	"	4,725,917 30	336 31	4,725,580 99	2,460,161 01
Poudres	3,107,508 00	"	2,684,466 67	"	2,684,466 67	423,041 33
École navale impériale en rade de Brest et boursiers de la marine dans les colléges et lycées	164,000 00	"	115,516 70	"	115,516 70	48,483 30
Chiourmes	290,000 00	"	227,095 37	"	227,095 37	62,904 63
Frais généraux d'impressions et achats de livres	573,100 00	"	404,037 75	"	404,037 75	169,062 25
Frais de voyage et dépenses diverses	2,909,050 00	15 50	1,570,178 33	898 08	1,569,295 75	1,339,754 25
Dépenses temporaires	120,000 00	"	48,444 48	"	48,444 48	71,555 52
Matériel du dépôt des cartes et plans	347,000 00	"	182,257 27	"	182,257 27	164,742 73
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	220,956,122 00	201,676 91	178,617,744 15	7,703,129 50	171,116,291 56	49,839,830 44
Dépenses des exercices clos. (Service marine.)	877,128 26	"	877,128 26	"	877,128 26	"
A REPORTER	221,833,250 26	201,676 91	179,494,872 41	7,703,129 50	171,993,419 82	49,839,830 44

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de la Marine.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	175,297,583f 15c	133,684,754f 51c	47,174,868f 66c	5,771,496f 29c	175,088,126f 88c	209,456f 27c
SERVICE COLONIAL.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	"	"	519,071 90	519,071 99	"	"
Dépenses des services militaires aux colonies. (Matériel.)	"	"	138,713 65	138,713 65	"	"
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841..... Service général..	"	"	176,706 38	176,706 38	"	"
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841..... Service local....	"	"	383,059 62	383,059 62	"	"
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane.	"	"	226,131 40	226,131 40	"	"
Subvention à divers établissements coloniaux.....	"	"	"	"	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	"	"	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine, à régulariser au 31 décembre 1854.....	"	8,599,892 31	"	8,599,892 31	"	"
	175,297,583 15	142,284,646 82	48,618,551 70	15,815,071 64	175,088,126 88	209,456 27
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	73 40	73 40	"	"
TOTAL de la Ire Section.....	175,297,583 15	142,284,646 82	48,618,625 10	15,815,145 04	175,088,126 88	209,456 27
			32,803,480f 06c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Digue et arsenal de Cherbourg.....	2,805,310 88	2,469,898 17	418,420 87	105,260 02	2,783,059 02	22,251 86
Dépenses des exercices clos. (Travaux extraordinaires.)	14,242 01	14,242 01	"	"	14,242 01	"
TOTAL de la 2e Section.....	2,819,552 89	2,484,140 18	418,420 87	105,260 02	2,797,301 03	22,251 86
			313,160f 85c			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire.....	175,297,583 15	142,284,646 82	48,618,625 10	15,815,145 04	175,088,126 88	209,456 27
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	2,819,552 89	2,484,140 18	418,420 87	105,260 02	2,797,301 03	22,251 86
	178,117,136 04	144,768,787 00	49,037,045 97	15,920,405 06	177,885,427 91	231,708 13
			33,116,640f 91c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT.....	221,833,250f 26c	201,676f 91c	179,494,872f 41c	7,703,129f 50c	171,993,419f 82c	49,839,830f 44c
SERVICE COLONIAL.						
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.).	"	"	905,790 16	905,790 16	"	"
Dépenses des services militaires aux colonies. (Matériel.)	"	"	185,280 49	185,280 49	"	"
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841..... Service général..	"	"	405,822 40	405,822 40	"	"
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841..... Service local....	"	"	298,533 07	298,533 07	"	"
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane.	"	"	973,887 96	973,887 96	"	"
Subventions à divers établissements coloniaux.....	"	"	968,800 00	968,800 00	"	"
Dépenses des exercices périmés.....	"	"	"	"	"	"
Payements faits par le trésor sur les traites de la marine à régulariser au 31 décembre 1854.....	"	941,671 17	"	941,671 17	"	"
	221,833,250 26	1,143,348 08	183,232,986 49	12,382,914 75	171,993,419 82	49,839,830 44
Dépenses des exercices clos. (*Service colonial.*).....	"	"	47,412 02	47,412 02	"	"
	221,833,250 26	1,143,348 08	183,280,398 51	12,430,326 77	171,993,419 82	49,839,830 44
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1855 } A AJOUTER.....	"	"	10,846,672 30	"	10,846,672 30	"
Payements faits par le trésor sur traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1855 } A DÉDUIRE.....	"	"	"	"	"	10,846,672 30
TOTAL de la Ire Section.....	221,833,250 26	1,143,348 08	194,127,070 81	12,430,326 77	182,840,092 12	38,993,158 14
			181,696,744f 04c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Digue et arsenal de Cherbourg.....	5,000,000 00	"	4,174,059 54	"	4,174,059 54	825,940 46
Dépenses des exercices clos. (Travaux extraordinaires.)	66,688 68	"	66,688 68	"	66,688 68	"
TOTAL de la 2e Section.....	5,066,688 68	"	4,240,748 22	"	4,240,748 22	825,940 46
			4,240,748f 22c			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Service ordinaire.....	221,833,250 26	1,143,348 08	194,127,070 81	12,430,326 77	182,840,092 12	38,993,158 14
2e SECTION. — Travaux extraordinaires.....	5,066,688 68	"	4,240,748 22	"	4,240,748 22	825,940 46
	226,899,938 94	1,143,348 08	198,367,819 03	12,430,326 77	187,080,840 34	39,819,098 60
			185,937,492f 26c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des cultes.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
						Ire PARTIE. — DÉPENSES
Personnel	457,240f 19c	457,129f 99c	481f 08c	400f 00c	457,211f 07c	29f 12c
Indemnités aux employés supprimés	6,099 96	5,916 63	183 33	"	6,099 96	"
Matériel	171,986 81	68,542 25	102,247 12	"	170,789 37	1,197 44
Inspecteurs généraux de l'instruction publique	220,447 56	202,730 98	18,503 48	786 90	220,447 56	"
Services généraux de l'instruction publique	193,795 58	136,967 84	56,107 08	"	193,074 92	720 66
École normale supérieure	178,606 23	164,990 18	13,616 05	"	178,606 23	"
Administration académique	798,337 37	720,721 78	78,946 50	1,330 91	798,337 37	"
Instruction supérieure. (Facultés de théologie.)	149,684 85	134,306 47	15,378 38	"	149,684 85	"
——— (Facultés de droit.)	757,212 74	698,278 19	58,934 55	"	757,212 74	"
——— (Facultés de médecine.)	703,326 74	623,095 25	79,334 12	"	702,429 37	897 37
——— (Facultés des sciences.)	607,959 21	513,594 03	94,012 18	"	607,606 21	353 00
——— (Facultés des lettres	476,693 29	410,318 11	65,591 85	"	475,909 96	783 33
——— (Écoles supérieures de pharmacie)	162,425 89	116,133 18	46,200 33	"	162,333 51	92 38
——— (Dépenses communes à toutes les facultés)	67,087 40	30,889 85	35,364 55	100 00	66,154 40	933 00
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	38,993 93	23,439 00	15,254 93	"	38,693 93	300 00
——— (Lycées et colléges communaux.)	1,549,241 68	1,515,627 18	39,107 94	5,493 44	1,549,241 68	"
——— (Bourses nationales et dégrèvements)	710,949 16	521,157 23	188,941 93	"	710,099 16	850 00
Instruction primaire. (Inspections.)	706,812 69	611,875 89	95,297 38	490 27	706,683 00	129 69
— (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.)	5,390,991 22	3,088,694 29	2,188,053 76	9,720 50	5,267,027 55	123,963 67
— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,535,182 96	3,662,143 38	1,879,865 72	6,826 14	5,535,182 96	"
— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	485,973 02	292,177 42	194,654 58	858 98	485,973 02	"
Institut de France	573,396 32	491,039 98	82,020 98	"	573,060 96	335 36
Collége de France	169,983 98	157,800 58	12,919 58	833 34	169,886 82	97 16
Muséum d'histoire naturelle	513,739 92	455,982 27	52,642 65	"	508,624 92	5,115 00
Établissements astronomiques	125,760 00	98,363 85	26,148 90	"	124,512 75	1,247 25
Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires.) Cours d'archéologie	324,800 00	265,737 48	38,887 57	"	304,625 05	20,174 95
Bibliothèque impériale. (Dépenses extraordinaires.) — Confection des catalogues	49,999 76	48,195 59	1,804 17	"	49,999 76	"
Bibliothèques publiques	197,397 84	178,599 90	18,797 90	"	197,397 80	0 04
Académie impériale de médecine	43,700 00	34,339 76	9,360 24	"	43,700 00	"
École des chartes	35,400 00	29,969 94	5,430 06	"	35,400 00	"
École spéciale des langues orientales vivantes, cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	54,891 14	908 86	"	55,800 00	"
Souscriptions	120,000 00	65,231 50	54,218 50	"	119,450 00	550 00
Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	179,999 11	139,566 63	40,132 48	"	179,699 11	300 00
Sociétés savantes	30,000 00	22,800 00	7,200 00	"	30,000 00	"
Voyages et missions scientifiques	64,998 77	56,788 83	6,431 14	"	63,219 97	1,778 80
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	119,999 51	116,303 10	3,696 41	"	119,999 51	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	179,739 24	162,217 77	17,659 40	377 93	179,499 24	240 00
Subvention à la ville de Rennes, etc.	37,500 00	37,500 00	"	"	37,500 00	"
Travaux au musée anatomique de Montpellier	20,000 00	20,000 00	"	"	20,000 00	"
	22,211,262 93	16,434,057 44	5,644,335 68	27,218 41	22,051,174 71	160,088 22
Dépenses des exercices clos	119,473 37	119,473 37	"	"	119,473 37	"
	22,330,736 30	16,553,530 81	5,644,335 68	27,218 41	22,170,648 08	160,088 22
			5,617,117f 27c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.						
Ire SECTION. — DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DE L'ÉTAT.						
Administration centrale. (Personnel.)	472,250f 00c	"	472,101f 89c	75f 00c	472,026f 89c	223f 11c
Indemnités à des employés supprimés et auxiliaires	6,100 00	"	5,824 96	"	5,824 96	275 04
Administration centrale. (Matériel.)	100,000 00	"	59,611 74	701 25	58,910 49	41,089 51
Inspecteurs généraux de l'instruction publique	232,000 00	"	206,293 57	"	206,293 57	25,706 43
Services généraux de l'instruction publique	184,000 00	"	131,692 19	"	131,692 19	52,307 81
École normale supérieure	178,610 00	"	165,128 14	"	165,128 14	13,481 86
Administration académique	817,600 00	"	719,784 81	"	719,784 81	97,815 19
Subvention à l'enseignement supérieur	976,480 00	"	976,480 00	"	976,480 00	"
Instruction secondaire. (Frais généraux.)	51,000 00	"	17,846 75	"	17,846 75	33,153 25
——— (Lycées impériaux et colléges communaux.)	1,400,000 00	"	1,311,295 02	"	1,311,295 02	88,704 98
——— (Bourses impériales et dégrèvements.)	710,950 00	"	416,200 00	"	416,200 00	294,750 00
Instruction primaire. (Inspecteurs des écoles primaires.)	723,000 00	"	600,851 27	43 00	600,808 27	122,191 73
——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	4,970,000 00	"	2,745,777 23	"	2,745,777 23	2,224,222 77
Institut	586,300 00	"	503,583 93	"	503,583 93	82,716 07
Collége de France	180,000 00	"	165,744 15	79 10	165,665 05	14,334 95
Muséum d'histoire naturelle	479,780 00	"	459,444 20	395 84	459,048 36	20,731 64
Établissements astronomiques	189,260 00	"	134,466 52	96 66	134,369 86	54,890 14
Bibliothèque impériale. (Dép. ordinaires. Cours d'archéologie)	304,800 00	"	285,479 29	"	285,479 29	19,320 71
——— (Dépenses extraordinaires. Confection des catalogues.)	50,000 00	"	49,999 69	"	49,999 69	0 31
Bibliothèques publiques	200,400 00	"	185,176 88	"	185,176 88	15,223 12
Académie impériale de médecine	43,700 00	"	35,146 25	"	35,146 25	8,553 75
École des chartes	35,400 00	"	28,548 76	"	28,548 76	6,851 24
École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	"	54,237 85	"	54 237 85	1,562 15
Souscriptions	120,000 00	"	99,730 50	"	99,730 50	20,269 50
Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	"	141,425 18	"	141,425 18	38,574 82
Sociétés savantes	30,000 00	"	22,550 00	"	22,550 00	7,450 00
Voyages et missions scientifiques	65,000 00	"	53,860 45	"	53,860 45	11,139 55
Recueil et publication de documents inédits	120,000 00	"	101,475 78	"	101,475 78	18,524 22
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	184,200 00	"	151,410 02	"	151,410 02	32,789 98
Subvention à la ville de Rennes pour construction d'un édifice à affecter au service de l'instr. publ. (Loi du 20 fév. 1849.)	37,500 00	"	37,500 00	"	37,500 00	"
	13,684,130 00	"	10,338,667 02	1,390 85	10,337,276 17	3,346,853 83
Dépenses des exercices clos	184,625 48	"	184,625 48	"	184,625 48	"
	13,868,755 48	"	10,523,292 50	1,390 85	10,521,901 65	3,346,853 83
			10,521,901f 65c			
2e SECTION. — DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.						
Instruction primaire. (Dép. imputables sur les fonds départs.)	5,833,376 03	"	3,599,107 23	26 92	3,599,080 31	2,234,295 72
——— (Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales primaires.)	491,090 81	"	339,162 46	"	339,162 46	151,928 35
	6,324,466 84	"	3,938,269 69	26 92	3,938,242 77	2,386,224 07
			3,938,242f 77c			
RÉCAPITULATION.						
Ire SECTION. — Dép. imput. sur les fonds généraux de l'État.	13,868,755 48	"	10,523,292 50	1,390 85	10,521,901 65	3,346,853 83
2e SECTION. — Dépenses imputables sur ressources spéciales.	6,324,466 84	"	3,938,269 69	26 92	3,938,242 77	2,386,224 07
TOTAL des dépenses de l'instruction publique	20,193,222 32	"	14,461,562 19	1,417 77	14,460,144 42	5,733,077 90
			14,460,144f 42c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite des *Dépenses du ministère de l'Instruction publique et des Cultes.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. DROITS CONSTATÉS au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
						IIe PARTIE. — DÉPENSES
Administration centrale.						
Personnel des bureaux des cultes	190,499f 32c	189,833f 32c	666f 00c	"	190,499f 32c	"
Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes.	31,999 29	16,548 76	15,450 53	"	31,999 29	"
Culte catholique.						
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,328,675 00	1,010,916 67	316,158 30	"	1,327,074 97	1,600f 03c
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,281,537 14	24,603,191 27	8,662,570 46	"	33,265,761 73	15,775 41
Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	125,466 74	95,321 56	30,008 66	"	125,330 22	136 52
Bourses des séminaires	1,015,001 71	761,063 38	253,938 33	"	1,015,001 71	"
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	764,555 50	720,317 50	42,713 00	"	763,030 50	1,525 00
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains.	520,121 46	378,310 42	144,051 00	3,750f 00c	518,611 42	1,510 04
Travaux d'entretien et grosses réparations des édifices diocésains	2,456,631 99	1,013,822 88	1,366,265 30	200 00	2,379,888 18	76,743 81
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,450,000 00	1,057,592 15	367,107 85	"	1,424,700 00	25,300 00
Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	74,375 00	25,625 00	"	100,000 00	"
Dépenses diverses et accidentelles	9,970 43	4,400 00	4,970 43	"	9,370 43	600 00
Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845.)	499,995 61	376,510 53	123,246 83	"	499,757 36	238 25
Travaux extraordinaires aux cathédrales de Marseille et de Moulins. (Décret du 26 septembre 1852.)	399,997 77	288,301 70	111,553 27	"	399,854 97	142 80
Cultes non catholiques.						
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,212,890 83	898,918 20	313,783 46	"	1,212,701 66	189 17
Dépenses du matériel des cultes protestants	84,000 00	49,954 60	30,041 89	"	79,996 49	4,003 51
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	31,999 89	23,474 91	8,524 98	"	31,999 89	"
Dépenses du culte israélite	149,528 48	108,483 97	40,756 43	"	149,240 40	288 08
Dépenses des cultes en Algérie	568,023 60	440,168 17	122,223 43	"	562,391 60	5,632 00
Frais d'acquisition et de construction d'un nouveau séminaire à Lyon	48,876 82	2,860 90	46,015 92	"	48,876 82	"
	44,269,771 58	32,114,365 89	12,025,671 07	3,950 00	44,136,086 96	133,684 62
Dépenses des exercices clos	228,927 53	228,927 53	"	"	228,927 53	"
TOTAL GÉNÉRAL	44,498,699 11	32,343,293 42	12,025,671 07	3,950 00	44,365,014 49	133,684 62
			12,021,721f 07c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	22,330,645 22	16,553,530 81	5,644,244 60	27,218 41	22,170,557 00	160,088 22
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	44,498,699 11	32,343,293 42	12,025,671 07	3,950 00	44,365,014 49	133,684 62
	66,829,344 33	48,896,824 23	17,669,915 67	31,168 41	66,535,571 49	293,772 84
			17,638,747f 26c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
DES CULTES.						
Personnel des bureaux des cultes	190,500f 00c	"	190,316f 67c	"	190,316f 67c	183f 33c
Matériel et dépenses diverses des cultes	27,000 00	"	15,808 42	"	15,808 42	11,191 58
Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,375,000 00	"	1,064,282 86	"	1,064,282 86	310,717 14
Traitements et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,536,100 00	"	24,792,230 36	"	24,792,230 36	8,743,869 64
Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Ste-Geneviève.	133,500 00	"	107,868 36	"	107,868 36	25,631 64
Bourses des séminaires	1,028,100 00	"	767,279 72	"	767,279 72	260,820 28
Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	"	654,859 12	"	654,859 12	110,140 88
Dépenses du service intérieur des édifices diocésains...	520,500 00	"	380,528 01	"	380,528 01	139,971 99
Travaux ordinaires d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains	2,500,000 00	"	1,117,556 23	"	1,117,556 23	1,382,443 77
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	"	789,022 79	"	789,022 79	410,977 21
——— à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	"	75,125 00	"	75,125 00	24,875 00
Dépenses diverses et accidentelles	5,000 00	"	3,751 00	"	3,751 00	1,249 00
Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845.)	500,000 00	"	389,347 28	"	389,347 28	110,652 72
Travaux extraordinaires aux cathédrales de Marseille et de Moulins	400,000 00	"	6,975 0	"	6,975 00	393,025 00
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,229,000 00	"	915,118 27	"	915,118 27	313,881 73
——— du matériel *idem*	84,000 00	"	49,880 61	"	49,880 61	34,119 39
Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	32,000 00	"	24,174 94	"	24,174 94	7,825 06
Dépenses du culte israélite	164,400 00	"	123,922 31	"	123,922 31	40,477 69
Dépenses des cultes en Algérie	619,000 00	"	488,087 19	"	488,087 19	130,912 81
Frais d'acquisition et de construction d'un nouveau séminaire à Lyon	201,100 00	"	171,235 31	"	171,235 31	29,864 69
Création d'un nouveau siége épiscopal à Laval	40,000 00	"	9,346 47	"	9,346 47	30,653 53
	44,650,200 00	"	32,136,715 92	"	32,136,715 92	12,513,484 08
Dépenses des exercices clos	138,819 80	"	138,819 80	"	138,819 80	"
TOTAL GÉNÉRAL	44,789,019 80	"	32,275,535 72	"	32,275,535 72	12,513,484 08
			32,275,535f 72c			

RÉCAPITULATION.

Ire PARTIE. — Dépenses de l'instruction publique	20,193,222 32	"	14,461,562 19	1,417f 77c	14,460,144 42	5,733,077 90
IIe PARTIE. — Dépenses des cultes	44,789,019 80	"	32,275,535 72	"	32,275,535 72	12,513,484 08
	64,982,242 12	"	46,737,097 91	1,417 77	46,735,680 14	18,246,561 98
			46,735,680f 14c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,018,416f 87c	1,008,394f 13c	9,886f 63c	"	1,018,280f 76c	136f 11c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	194 541 05	131,283 42	63,097 82	"	194,381 24	159 81
Agriculture et Commerce.						
Écoles impériales vétérinaires	559,206 88	477,625 55	81,447 32	8f 48c	559,064 39	142 49
Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	2,226,549 39	1,857,646 49	412,820 83	44,485 43	2,225,981 89	567 50
Haras et dépôts d'étalons	1,754,707 87	1,586,198 28	178,018 44	11,136 30	1,753,080 42	1,627 45
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	978,974 94	460,493 02	515,471 84	570 00	975,394 86	3,580 08
Acquisition et appropriation d'un terrain pour un nouvel hippodrome	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	1,500,000 00	"
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,195,498 96	1,020,399 59	175,099 57	0 20	1,195,498 96	"
Prix d'un terrain cédé par la ville d'Angers pour l'agrandissement de l'école des arts et métiers	10,495 00	10,495 00	"	"	10,495 00	"
Encouragements aux manufactures et au commerce	302,229 54	162,753 12	137,347 92	"	300,101 04	2,128 50
Dépenses de l'exposition universelle	439,763 25	172,504 42	301,825 85	34,587 02	439,743 25	20 00
Encouragements aux pêches maritimes	3,355,970 88	2,131,894 97	1,221,195 51	1,722 20	3,351,368 28	4,602 60
Poids et mesures	716,948 86	614,975 59	101,787 82	9 50	716,753 91	194 95
Statistique de la caisse des retraites pour la vieillesse	6,872 14	4,837 85	2,034 29	"	6,872 14	"
Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	48,099 84	47,999 84	100 00	"	48,099 84	"
Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	158,391 77	90,305 57	67,828 12	"	158,133 69	258 08
Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	36,000 00	5,000 00	31,000 00	"	36,000 00	"
Établissements et services sanitaires	233,689 45	177,916 19	55,737 26	"	233,653 45	36 00
Dépenses relatives au choléra	286,214 54	105,466 15	178,004 01	1,572 66	281,897 50	4,317 04
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre, etc	689,403 78	546,208 05	146,610 40	5,143 00	687,675 45	1,728 33
Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	1,838,229 84	470,692 54	1,368,287 96	750 66	1,838,229 84	"
Travaux publics.						
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,228,404 00	2,890,605 40	338,352 95	854 35	3,228,104 00	300 00
——— des conducteurs embrigadés	3,548,062 38	3,087,101 20	461,184 77	1,979 15	3,546,306 82	1,755 56
——— du corps des mines, enseignement, écoles	569,957 12	467,232 05	103,529 22	1,684 89	569,076 38	880 74
——— des gardes-mines	89,417 21	77,583 36	11,533 85	"	89,117 21	300 00
——— des officiers et maîtres de port	136,801 46	123,223 03	13,457 59	"	136,680 62	120 84
Contrôle et surveillance des chemins de fer	734,879 13	646,063 89	89,040 23	333 32	734,770 80	108 33
Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	28,621,242 63	23,539,411 79	5,068,255 01	5,521 72	28,602,145 08	19,097 55
——— (Achèvement de lacunes.)	538,325 77	394,125 88	144,962 93	763 09	538,325 77	"
——— (Rectifications.)	2,563,887 45	1,950,862 98	605,986 24	195 50	2,556,653 72	7,233 73
A REPORTER	57,581,182 00	45,759,299 35	11,883,904 43	111,317 47	57,531,886 31	49,295 69

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.						
Administration centrale.						
Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,018,450f 00c	"	998,913f 58c	"	998,913f 58c	19,536f 42c
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	270,000 00	"	146,602 90	"	146,602 90	123,397 10
Agriculture et Commerce.						
Écoles impériales vétérinaires	604,300 00	"	506,519 86	"	506,519 86	97,780 14
Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	2,719,000 00	"	2,216,036 82	"	2,216,036 82	502,963 18
Haras et dépôts d'étalons	1,720,000 00	"	1,536,328 24	"	1,536,328 24	183,671 76
Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,100,000 00	"	645,263 21	"	645,263 21	454,736 79
Appropriation du terrain et construction du dépôt des remontes des haras impériaux	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00
Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,329,000 00	"	1,066,684 09	"	1,066,684 09	262,315 91
Encouragements aux manufactures et au commerce	267,500 00	"	180,787 34	"	180,787 34	86,712 66
Dépenses de l'exposition universelle	4,025,000 00	"	2,862,815 93	113,816f 39c	2,748,999 54	1,276,000 46
Appropriation du Palais de l'industrie	400,000 00	"	242,325 13	"	242,325 13	157,674 87
Encouragements aux pêches maritimes	3,679,000 00	"	2,249,599 09	"	2,249,599 09	1,429,400 91
Poids et mesures	743,550 00	"	616,220 60	"	616,220 60	127,329 40
Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	69,411 39	"	40,583 49	"	40,583 49	28,827 90
Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	162,000 00	"	104,464 31	"	104,464 31	57,535 69
Subventions aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	"	6,508 00	"	6,508 00	30,992 00
Établissements et services sanitaires	265,000 00	"	191,182 95	"	191,182 95	73,817 05
Secours aux colons de Saint-Domingue, réfugiés de Saint-Pierre, etc	685,000 00	"	536,802 62	"	536,802 62	148,197 38
Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	2,963,136 62	"	394,226 03	"	394,226 03	2,568,910 59
Travaux dans les provinces danubiennes	350,000 00	"	236,013 44	"	236,013 44	113,986 56
Travaux publics.						
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,288,000 00	"	2,842,581 04	"	2,842,581 04	445,418 96
——— des conducteurs	3,528,000 00	"	3,126,079 79	"	3,126,079 79	401,920 21
——— du corps des mines, enseignement et écoles	585,000 00	"	456,794 44	"	456,794 44	128,205 56
——— des gardes-mines	100,000 00	"	83,973 43	"	83,973 43	16,026 57
——— des officiers et maîtres de port	225,000 00	"	195,566 35	"	195,566 35	29,433 65
Contrôle et surveillance des chemins de fer	925,000 00	"	797,667 65	"	797,667 65	127,332 35
Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	28,472,945 18	"	22,950,664 22	"	22,950,664 22	5,522,280 96
——— (Achèvement de lacunes.)	650,000 00	"	474,303 29	"	474,303 29	175,696 71
——— (Rectifications.)	3,870,803 04	"	3,051,192 62	"	3,051,192 62	819,610 42
A REPORTER	64,152,596 23	"	48,756,700 46	113,816 39	48,642,884 07	15,509,712 16

Suite des *Dépenses du ministère de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics.*

(Voir, pour les développements, le compte définitif rendu par ce ministère.)

Suite de l'EXERCICE 1854.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.
Suite de la Ire Section. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	57,581,182f 00c	45,759,299f 35c	11,883,904f 43c	111,317f 47c	57,531,886f 31c	49,295f 69c
Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg	683,000 00	683,000 00	"	"	683,000 00	"
Navigation intérieure. (Rivières.)	6,933,801 42	4,654,744 14	2,275,576 47	715 32	6,929,605 29	4,196 13
——— (Canaux.)	4,474,088 02	3,582,758 57	889,596 86	254 44	4,472,100 99	1,987 03
Indemnités dues par l'État à l'ancienne compagnie du canal des Étangs	468,289 32	"	468,289 32	"	468,289 32	"
Ports maritimes. — Phares et fanaux	5,444,164 83	4,283,382 82	1,155,610 48	631 25	5,438,362 05	5,802 78
Dunes et semis; desséchements et irrigations	1,376,810 04	995,306 44	380,536 84	420 95	1,375,422 33	1,387 71
Matériel des mines	60,601 20	27,742 87	31,478 79	"	59,221 66	1,379 54
Frais généraux, secours, etc.	38,410 50	37,292 25	1,118 25	"	38,410 50	"
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de péage	149,166 66	137,166 66	12,000 00	"	149,166 66	"
Dépenses des exercices périmés	42,956 86	39,236 39	3,720 47	"	42,956 86	"
	77,252,470 85	60,199,929 49	17,101,831 91	113,339 43	77,188,421 97	64,048 88
Dépenses des exercices clos	145,934 18	145,934 18	"	"	145,934 18	"
TOTAL de la 1re section	77,398,405 03	60,345,863 67	17,101,831 91	113,339 43	77,334,356 15	64,048 88
			16,988,492f 48c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Nouvelles routes de la Corse	309,997 41	216,042 92	93,903 06	121 23	309,824 75	172 66
Routes forestières de la Corse	600,000 00	519,409 98	80,166 52	"	599,576 50	423 50
Construction de ponts	2,449,929 07	1,150,390 69	1,299,499 51	"	2,449,890 20	38 87
Amélioration de rivières	3,484,549 45	2,778,566 37	698,821 54	173 63	3,477,214 28	7,335 17
Établissements de canaux de navigation	2,919,217 11	2,202,473 68	714,063 00	72 10	2,916,464 58	2,752 53
Travaux d'amélioration et d'achèvement de ports	5,214,970 42	4,159,232 03	1,053,469 90	68 45	5,212,633 48	2,336 94
Réparations de dommages causés par les inondations	111,477 21	77,696 87	33,780 34	"	111,477 21	"
Travaux du port de Marseille	1,000,000 00	86,364 32	913,635 68	"	1,000,000 00	"
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	79,188,410 49	63,418,522 67	15,705,532 21	3,364 94	79,120,689 94	67,720 55
	95,278,551 16	74,608,699 53	20,592,871 76	3,800 35	95,197,770 94	80,780 22
Dépenses des exercices clos	215,413 61	215,413 61	"	"	215,413 61	"
TOTAL de la 2e section	95,493,964 77	74,824,113 14	20,592,871 76	3,800 35	95,413,184 55	80,780 22
			20,589,071f 41c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. Service ordinaire	77,398,405 03	60,345,863 67	17,101,831 91	113,339 43	77,334,356 15	64,048 88
2e SECTION. Travaux extraordinaires	95,493,964 77	74,824,113 14	20,592,871 76	3,800 35	95,413,184 55	80,780 22
	172,892,369 80	135,169,976 81	37,694,703 67	117,139 78	172,747,540 70	144,829 10
			37,577,563f 89c			

(Les développements seront publiés dans le compte définitif de cet exercice.)

Suite de l'EXERCICE 1855.

NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES résultant des services faits, et dépenses présumées.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. Opérations antérieures au 1er janvier 1855.	Opérations de l'année 1855. Payements.	Opérations de l'année 1855. Annulations de payements.	TOTAL des payements.	RESTE à payer sur les dépenses au 1er janvier 1856.
Suite de la Ire Section. — SERVICE ORDINAIRE.						
REPORT	64,152,596f 23c	"	48,756,700f 46c	113,816f 39c	48,642,884f 07c	15,509,712f 16c
Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg	683,000 00	"	683,000 00	"	683,000 00	"
Part contributive de l'État pour l'ouverture du boulevard du Centre, etc.	9,500,000 00	"	9,500,000 00	"	9,500,000 00	"
Navigation intérieure. (Rivières.)	7,024,850 61	"	5,310,942 50	"	5,310,942 50	1,713,908 11
——— (Canaux.)	5,330,000 00	"	4,368,051 36	"	4,368,051 36	961,948 64
Ports maritimes. — Phares et fanaux	6,141,907 71	"	4,748,100 16	4,343 44	4,743,756 72	1,398,150 99
Dunes et semis; desséchements et irrigations	1,905,426 27	"	1,100,365 90	"	1,100,365 90	805,060 37
Matériel des mines	50,000 00	"	23,492 56	"	23,492 56	26,507 44
Frais généraux, secours, etc.	38,442 00	"	37,068 10	"	37,068 10	1,373 90
Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de péage	75,000 00	"	64,666 66	"	64,666 66	10,333 34
Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"
	94,901,222 82	"	74,592,387 70	118,159 83	74,474,227 87	20,426,994 95
Dépenses des exercices clos	92,773 74	"	92,773 74	"	92,773 74	"
TOTAL de la 1re section	94,993,996 56	"	74,685,161 44	118,159 83	74,567,001 61	20,426,994 95
			74,567,001f 61c			
IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.						
Nouvelles routes de la Corse	310,000 00	"	225,947 39	"	225,947 39	84,052 61
Routes forestières de la Corse	500,000 00	"	455,508 98	"	455,508 98	44,491 02
Construction de ponts	2,742,500 00	"	2,142,580 95	"	2,142,580 95	599,919 05
Améliorations de rivières	3,321,718 02	"	2,568,672 22	"	2,568,672 22	753,045 80
Établissements de canaux de navigation	1,000,000 00	"	937,652 78	"	937,652 78	62,347 22
Travaux d'amélioration et d'achèvement de ports	5,692,000 00	"	4,266,857 38	"	4,266,857 38	1,425,142 62
Réparation de dommages causés par les inondations	150,000 00	"	49,359 71	"	49,359 71	100,640 29
Travaux du port de Marseille	"	"	"	"	"	"
Établissement de grandes lignes de chemins de fer	55,346,029 18	"	50,036,820 87	"	50,036,820 87	5,309,208 31
	69,062,247 20	"	60,683,400 28	"	60,683,400 28	8,378,846 92
Dépenses des exercices clos	144,049 77	"	144,049 77	"	144,049 77	"
TOTAL de la 2e section	69,206,296 97	"	60,827,450 05	"	60,827,450 05	8,378,846 92
			60,827,450f 05c			
RÉCAPITULATION.						
1re SECTION. — Service ordinaire	94,993,996 56	"	74,685,161 44	118,159 83	74,567,001 61	20,426,994 95
2e SECTION. — Travaux extraordinaires	69,206,296 97	"	60,827,450 05	"	60,827,450 05	8,378,846 92
	164,200,293 53	"	135,512,611 49	118,159 83	135,394,451 66	28,805,841 87
			135,394,451f 66c			

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement des Annulations de payements constatées sur les dépenses des Ministères.

EXERCICE 1854.

MINISTÈRES.		ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1855.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1855. Fonds reversés dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1854.
Ministère d'État.	Service ordinaire	4,023f 41c	1,528f 82c	"	9,214f 10c	"	10,742f 92c	14,766f 33
	Travaux extraordinaires	2,968 36	472 99	"	"	"	472 99	3,441 35
Justice		329 83	21,307 25	"	"	"	21,307 25	21,637 08
Affaires étrangères		9,387 10	41,116 28	909f 00c	"	"	42,025 28	51,412 38
Finances	Dette publique	748,453 47	538 00	"	323,527 59	1,797f 24c	325,862 83	1,074,316 30
	Dotations	"	"	"	"	"	"	"
	Service général	19,436 98	1,582 35	"	211,783 04	2,486 99	215,852 38	235,289 36
	Frais de régie	1,227 61	2,241 88	"	1,696 76	"	3,938 64	5,166 25
	Remboursements et restitutions	17 73	36 75	"	615 52	"	652 27	670 00
Intérieur	Fonds généraux	2,115 11	52,276 98	4,573 54	750 10	"	57,600 62	59,715 73
	Service départemental	"	46,932 51	"	91,069 57	"	138,002 08	138,002 08
Guerre		12,085,035 80	10,000,587 59	3,155,946 65	14,398,929 47	"	27,555,463 71	39,640,499 51
Marine	Service ordinaire. Service marine	1,897,339 55	833,638 00	3,334,473 25	10,203,277 35	"	14,371,388 60	16,268,728 15
	Service ordinaire. Service colonial	4,841,867 28	74,178 44	1,616 37	1,367,961 63	"	1,443,756 44	6,285,623 72
	Travaux extraordinaires	23,742 73	93,456 63	"	11,803 39	"	105,260 02	129,002 75
Instruction publique.	Instruction publique	1,195 25	16,061 69	200 00	10,956 72	"	27,218 41	28,413 66
	Cultes	"	200 00	"	3,750 00	"	3,950 00	3,950 00
Agriculture, commerce et travaux publics.	Service ordinaire	21,539 48	70,428 06	34,583 90	8,327 47	"	113,339 43	134,878 91
	Travaux extraordinaires	"	3,668 85	"	131 50	"	3,800 35	3,800 35
		19,658,679 69	11,260,253 07	6,532,302 71	26,643,794 21	4,284 23	44,440,634 22	64,099,313 91

EXERCICE 1855.

MINISTÈRES.		ANNULATIONS antérieures au 1er janvier 1855.	MOTIFS DES ANNULATIONS PENDANT L'ANNÉE 1855. Fonds reversés dans les caisses du Trésor public sur les ordonnances des ministres.	Remboursements d'avances faites par des ministères pour le compte d'autres ministères.	Changements d'imputation.	Recettes formant annulation de payement.	Total des annulations.	TOTAL des ANNULATIONS sur l'exercice 1855.
Ministère d'État.	Service ordinaire	"	51,439f 90c	"	1,000f 00c	"	52,439f 90c	52,439f 90c
	Travaux extraordinaires	"	2,050 02	"	"	"	2,050 02	2,050 02
Justice		"	"	"	"	"	"	"
Affaires étrangères		"	8,213 06	"	"	"	8,213 06	8,213 06
Finances	Dette publique	"	"	"	"	396,210f 52c	396,210 52	396,210 52
	Dotations	"	"	"	125,000 00	"	125,000 00	125,000 00
	Service général	"	2,077 86	"	33 28	7,056 36	9,167 50	9,167 50
	Frais de régie	"	4,130 31	"	"	"	4,130 31	4,130 31
	Remboursements et restitutions.	"	"	"	"	"	"	"
Intérieur.	Fonds généraux	"	2,793 44	41,326f 63c	"	"	44,120 07	44,120 07
	Service départemental	"	"	"	"	"	"	"
Guerre		"	7,933,338 51	7,279,318 01	2,193,380 74	"	17,406,037 26	17,406,037 26
Marine	Service ordinaire. Service marine	"	85,352 84	7,617,776 66	941,671 17	"	8,644,800 67	8,644,800 67
	Service ordinaire. Service colonial	2,113,767f 01c	"	"	3,785,526 10	"	3,785,526 10	5,899,293 11
	Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"
Instruction publique et cultes.	Instruction publique	"	1,417 77	"	"	"	1,417 77	1,417 77
	Cultes	"	"	"	"	"	"	"
Agriculture, commerce et travaux publics.	Service ordinaire	"	"	118,159 83	"	"	118,159 83	118,159 83
	Travaux extraordinaires	"	"	"	"	"	"	"
		2,113,767 01	8,090,813 71	15,056,581 13	7,046,611 29	403,266 88	30,597,273 01	32,711,040 02

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.

EXERCICE 1854. (Voir page 118.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,578,762f 99c	1,809,437f 52c
	——— d'amendes consignées		56,598 50	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		77,656 54	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		96,419 49	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts.			191,653 62
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	169,962f 69c	202,797 55
		——— d'exportation	2,183 10	
		——— de réexportation d'entrepôts	155 04	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	9,084 18	
		——— de navigation	18,585 99	
		——— de consommation des sels	797 25	
		——— de magasinage	"	
		——— sanitaires	382 60	
		——— de diverses natures	1,646 70	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	8,983f 46c	101,890 89
		sur les licences	435 77	
		sur les voitures publiques	1,102 69	
		sur la navigation, bacs, etc.	4,218 80	
		sur le dixième des octrois	102 07	
		sur les frais de casernement	5,482 45	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	8,587 78	
		sur les tabacs	45 83	
		sur les poudres	562 80	
		sur divers services	932 15	
			30,453 80	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		4,561 88	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières	20,175 28	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	46,699 93	
			66,875 21	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent		12,352 80	15,362 71
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		2,989 18	
	——— sur divers services		20 73	
		A REPORTER		2,321,142 20

EXERCICE 1855. (Voir page 119.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.		MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.			
Enregistrement et domaines.	Restitutions de droits et d'amendes indûment perçus		1,324,456f 28c	2,210,987f 41c
	——— d'amendes consignées		49,136 50	
	——— de revenus et prix de vente de meubles et d'immeubles		710,719 60	
	——— aux héritiers et payements aux créanciers de successions en déshérence		126,675 03	
Forêts	Remboursements pour moins de mesure dans les coupes de bois de l'État, et remboursem. divers sur les produits des forêts			123,844 73
Douanes	Remboursements de droits mal à propos perçus et de fonds consignés.	Droits d'importation	45,321f 69c	48,476 48
		——— d'exportation	1,120 92	
		——— de réexportation des entrepôts	54 00	
		——— de fonds consignés pour voitures de voyageurs	"	
		——— de navigation	1,316 21	
		——— de consommation de sels	152 12	
		——— de magasinage	196 35	
		Recettes accidentelles	106 64	
		Droits sanitaires	208 55	
		Recettes diverses	"	
		Traites non réalisées admises en non-valeur	"	
Contributions indirectes.	Remboursements de droits mal à propos perçus	sur les boissons	11,604f 30c	111,721 63
		sur les licences	286 90	
		sur les voitures publiques	2,439 59	
		sur les frais de casernement	"	
		sur la navigation et passage d'eau	1,935 88	
		sur le dixième des octrois	1,991 15	
		sur le droit de fabrication des sucres indigènes	24,141 66	
		sur les tabacs	1,796 18	
		sur les poudres	"	
		sur divers services	87 00	
			44,282 66	
	Remboursements sur les produits des ponts et canaux soumissionnés		631 57	
	Remboursements pour cause d'exportation	pour la fabrication des bières et exportation de boissons	33,066 33	
		pour la garantie des matières d'or et d'argent	33,741 07	
			66,807 40	
Postes	Remboursements sur le produit de la taxe des lettres et le droit de 2 p. 0/0 pour envois d'argent		15,383 22	17,092 64
	——— du prix des places dans les malles-postes et sur les paquebots		1,709 42	
		A REPORTER		2,512,122 89

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1854. (Voir page 118.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	2,321,142f 29c
Produits divers..	Restitutions à divers de sommes provenant de retenues indûment faites au profit du trésor	8,020f 17c	380,226 26
	Restitutions de recettes de diverses origines irrégulièrement classées dans les produits divers du budget	7,103 92	
	Restitutions à divers comptables pour remises de débets	5,662 51	
	Restitutions de sommes appartenant à des communes, etc	15,205 23	
	Restitutions de trop perçu sur débets	1,842 43	
	Restitutions pour divers motifs	4,990 57	
	Restitutions de trop perçu sur contributions directes	1,572 14	
	Restitutions à divers des produits de razzias en Algérie	76 05	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	1,580 00	
	Restitutions des produits de ressources d'imposition spéciales	97,133 42	
	Restitutions sur le prix de la pension de divers élèves des écoles militaires	21,034 75	
	Restitutions de divers débets de comptables compris dans l'actif du Trésor et déclarés caducs	72,492 62	
	Restitution à divers gouvernements de leur quote-part dans le produit de la correspondance télégraphique privée	40,083 95	
	Restitutions aux compagnies de gendarmerie de versements effectués à titre d'avance sur la valeur des chevaux qui ne leur ont pas été livrés	102,828 50	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues		2,701,368 55

Suite de l'EXERCICE 1855. (Voir page 119.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	Suite des RESTITUTIONS DE SOMMES INDUMENT REÇUES.		
	REPORT	.....	2,512,122f 89c
Produits divers..	Restitutions de sommes provenant de retenues exercées à différents titres	3,195f 10c	1,026,871 26
	Restitutions de sommes appartenant à des correspondants administratifs, à des établissements publics et à divers services spéciaux	65,163 29	
	Restitutions de recouvrements effectués en excédants de débets	1,030 55	
	Restitutions d'excédants de versements sur contributions directes	972 62	
	Restitutions de taxes pour brevets d'invention	2,562 07	
	Remboursements d'avances faites par des receveurs généraux sur la pension de divers élèves des écoles militaires	7,300 69	
	Remboursements à divers gouvernements de leur quote-part dans le produit de la correspondance télégraphique privée	39,063 36	
	Restitutions du produit de ressources et impositions spéciales appartenant aux caisses locales et municipales de la province d'Alger	79,458 35	
	Restitutions à divers du produit de razzias en Algérie	524 00	
	Restitutions pour divers motifs	35,013 94	
	Restitutions de recettes de diverses origines indûment comprises ou irrégulièrement classées parmi les produits divers du budget	769,466 99	
	Restitutions de produits éventuels départementaux et de fonds communaux originairement portés en recette au budget de l'État	1,271 30	
	Restitutions à divers comptables pour remises de débets et pour erreur à leur préjudice dans leur compte avec le Trésor	609 31	
	Remplacement de fonds dans les caisses du Trésor pour vols ou enlèvements et autres pertes dont les comptables ont obtenu décharge	18,184 69	
	Restitutions aux compagnies de gendarmerie de versements effectués à titre d'avance sur la valeur des chevaux qui ne leur ont pas été livrés	3,055 00	
	Remboursements de divers débets de comptables compris dans l'actif du Trésor et déclarés caducs	"	
	TOTAL des restitutions de sommes indûment reçues	.....	3,538,994 15

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement sur les Remboursements et Restitutions, Non-Valeurs, Primes et Escomptes.*

Suite de l'EXERCICE 1854. (Voir page 118.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	2,398,812f 56c	2,924,255f 31c
	——— à divers	525,442 75	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	131,669 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	1,200,189 81	1,433,100 81
	Payements sur les fonds réservés provenant de saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	14,903 02	
	Prélèvements affectés au service des pensions civiles	218,007 98	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	22,539 02	977,349 78
	Remboursement de frais de poursuites	124,845 25	
	Prélèvements des droits fraudés	3,482 64	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	109,955 46	
	Parts des employés saisissants et des indicateurs	366,581 69	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	349,945 72	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		6,781 31
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		5,473,156 21
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Sucres raffinés	22,235,312 31	34,706,139 77
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	8,225,346 42	
	Cotons filés	44,362 16	
	Tissus de coton	1,718,718 46	
	Savons	1,045,564 51	
	Acides nitrique et sulfurique	14,386 84	
	Soufres raffinés	17,143 42	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	829 31	
	Chapeaux de paille d'écorce et de sparterie	62,328 68	
	Plomb ouvré	86,940 63	
	Cuivre et laiton ouvrés	5,050 10	
	Peaux apprêtées	111,382 31	
	Viandes salées	92,984 95	
	Beurre salé	40,677 95	
	Machines à vapeur pour navire	363,750 47	
	Sel ammoniac	263 04	
	Produits dérivés du sel marin	641,098 21	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	408,132 53	1,777,859 26
	——— sur les droits de douanes à l'importation	1,140,738 66	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	178,591 07	
	——— sur le droit de fabrication des bières	50,397 00	

Suite de l'EXERCICE 1855. (Voir page 119.)

DÉSIGNATION des ARTICLES.	MOTIFS DES REMBOURSEMENTS.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par articles.	MONTANT DES REMBOURSEMENTS par services et par chapitres.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.		
Enregistrement et domaines.	Payements d'amendes attribuées aux communes et hospices	2,341,053f 39c	2,770,512f 96c
	——— à divers	429,459 57	
Forêts	Payements d'amendes attribuées aux agents forestiers	.....	123,674 00
Douanes	Répartition aux ayants droit	1,220,308 44	1,406,859 31
	Payements sur les fonds réservés provenant des saisies faites en vertu du titre VI de la loi du 28 avril 1816	11,962 28	
	Prélèvement au profit de la caisse des retraites	174,588 59	
Contributions indirectes.	Restitutions d'amendes	26,697 27	882,394 70
	Remboursement de frais de poursuite	115,080 06	
	Prélèvements des droits fraudés	4,228 68	
	Part de l'octroi dans les saisies communes	92,443 07	
	Part des employés saisissants et des indicateurs	324,144 88	
	Prélèvement au profit de la caisse générale des pensions	319,800 74	
Postes	Prélèvement sur le produit des amendes encourues pour transport frauduleux de lettres		12,938 77
	TOTAL des répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers		5,196,379 74
	PRIMES A L'EXPORTATION DES MARCHANDISES.		
	Produits dérivés du sel marin	488,838 18	29,287,777 37
	Sucres raffinés	22,134,909 03	
	Tissus de laine pure et mélangée et fil de laine	3,633,017 45	
	Cotons filés	25,399 68	
	Tissus de coton	1,438,770 12	
	Savons	696,532 46	
	Acides nitrique et sulfurique	6,286 44	
	Soufres raffinés	20,745 13	
	Meubles en acajou et feuilles de placage	51 44	
	Chapeaux de paille, d'écorce et de sparterie	56,254 00	
	Plomb ouvré	79,093 41	
	Cuivre et laiton ouvrés	3,915 65	
	Peaux apprêtées	87,853 36	
	Machines à vapeur	525,464 75	
	Viandes salées	67,538 39	
	Sel ammoniac	40 00	
	Beurre salé	23,067 88	
	ESCOMPTE SUR DIVERS DROITS.		
	Escompte sur la taxe de consommation des sels	443,923 26	2,227,980 26
	——— sur les droits de douanes à l'importation	1,551,792 00	
	——— sur le droit de fabrication des sucres indigènes	159,018 92	
	——— sur le droit de fabrication des bières	73,246 08	

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Dépenses constatées et Payements effectués, pendant l'année 1855, sur l'Exercice 1856.

MINISTÈRES ET SERVICES.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS. — PAYEMENTS.	ANNULATIONS de payements.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Dotations.					
Liste civile de l'Empereur	2,083,333f 33c	2,083,333f 33c	"	2,083,333f 33c	"
Dotations des princes et princesses de la famille impériale	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"
	2,183,333 33	2,183,333 33	"	2,183,333 33	"
Remboursements et restitutions.					
Restitutions sur les contributions directes (décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions)	705,738 78	705,738 78	"	705,738 78	"
GUERRE.					
Solde et entretien des troupes. — 1re partie. Soldé et abonnement	101,868 55	101,868 55	"	101,868 55	"
Solde et entretien des troupes. — 2e partie. Vivres et chauffage	7,328,597 04	7,328,597 04	"	7,328,597 04	"
Fourrages	11,882,853 40	11,882,853 40	"	11,882,853 40	"
	19,313,318 99	19,313,318 99	"	19,313,318 99	"
MARINE.					
1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.					
Service marine.					
Solde et accessoires de la solde	150,709 12	150,709 12	"	150,709 12	"
Frais de voyage	145 83	145 83	"	145 83	"
	150,854 95	150,854 95	"	150,854 95	"
Service colonial.					
Personnel civil et militaire	11,662 76	11,662 76	"	11,662 76	"
	162,517 71	162,517 71	"	162,517 71	"
Payements faits par le Trésor sur traites de la marine à régulariser, au 31 décembre 1855, en atténuation des restes à payer d'exercices clos.	816,559 91	816,559 91	"	816,559 91	"
	979,077 62	979,077 62	"	979,077 62	"
TOTAL DE L'EXERCICE 1856	23,181,468 72	23,181,468 72	"	23,181,468 72	"

Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1855.

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
Ain	195,052f 93c	572,183f 50c	196,950f 91c	199,506f 96c	818,319f 42c	4,996,503f 16c	6,978,516f 88c
Aisne	369,712 35	344,533 58	664,340 90	344,774 42	2,076,582 61	12,078,271 98	15,878,215 84
Allier	167,392 09	"	178,277 93	204,889 45	626,674 42	8,358,292 60	9,535,526 49
Alpes (Basses-)	117,589 93	279,356 64	98,139 32	132,973 05	305,287 75	3,339,236 50	4,272,583 19
Alpes (Hautes-)	86,059 07	135,243 75	79,912 01	90,470 69	319,641 04	3,979,819 37	4,691,145 93
Ardèche	175,073 12	"	155,084 25	167,031 65	644,982 42	3,306,230 94	4,448,402 38
Ardennes	215,665 62	828,175 23	280,657 40	224,008 85	870,782 15	9,206,946 84	11,626,236 09
Ariége	101,731 17	174,037 16	102,995 53	99,670 05	493,616 94	2,825,992 31	3,798,043 16
Aube	205,381 44	"	195,744 09	239,888 38	985,349 54	5,789,506 74	7,415,870 19
Aude	168,564 30	239,537 91	157,917 64	155,467 06	1,026,177 98	5,164,574 48	6,912,239 37
Aveyron	186,826 27	"	197,929 51	217,956 12	663,143 84	4,312,621 81	5,578,477 55
Bouches-du-Rhône	341,495 43	23,541,040 19	1,836,231 78	661,368 23	1,837,198 02	112,859,346 12	141,076,679 77
Calvados	346,625 77	604,973 62	323,675 37	366,736 95	1,649,719 61	12,966,961 76	16,258,693 08
Cantal	123,864 48	"	143,183 80	155,267 80	514,213 70	2,797,360 72	3,733,890 50
Charente	199,141 39	"	215,948 86	213,056 69	952,807 41	5,883,832 21	7,464,786 56
Charente-Inférieure	251,133 76	832,556 91	276,194 14	261,129 27	1,549,273 76	19,147,509 71	22,317,797 55
Cher	175,727 61	"	178,091 94	171,177 79	625,322 25	6,466,218 57	7,616,538 16
Corrèze	141,992 41	"	121,452 03	107,109 01	415,292 46	3,714,941 95	4,500,787 86
Corse	219,487 35	350,815 32	"	152,235 70	388,977 06	7,714,625 44	8,826,140 87
Côte-d'Or	275,577 45	"	429,484 90	497,604 95	1,043,491 56	8,597,178 72	10,843,337 58
Côtes-du-Nord	190,039 09	500,210 24	286,254 32	179,661 06	778,371 88	5,552,576 07	7,487,112 66
Creuse	126,425 52	"	124,272 19	127,255 29	324,555 03	3,065,095 34	3,767,603 37
Dordogne	282,345 83	"	220,544 84	275,833 17	869,784 30	5,261,662 88	6,910,171 02
Doubs	188,653 20	854,632 79	242,947 02	231,458 82	496,946 43	10,162,954 56	12,177,592 82
Drôme	207,581 98	"	167,334 52	262,043 52	1,135,358 76	7,885,458 42	9,657,777 20
Eure	327,863 96	"	256,360 26	310,501 75	1,343,495 30	9,636,597 38	11,874,818 65
Eure-et-Loir	196,691 56	"	198,440 11	215,743 89	1,252,272 63	5,428,257 32	7,291,405 51
Finistère	218,651 39	816,611 61	729,906 05	309,298 82	834,309 51	31,022,921 02	33,931,698 40
Gard	254,232 54	230,401 34	266,072 08	285,581 27	1,130,414 64	7,702,152 90	9,868,854 77
Garonne (Haute-)	293,426 84	47,503 72	673,736 05	676,988 80	1,352,058 56	11,597,503 87	14,641,218 44
Gers	170,378 53	"	127,785 16	185,928 33	681,614 84	4,724,700 96	5,890,407 82
Gironde	392,165 12	1,967,180 68	1,407,289 76	482,596 89	1,956,564 15	25,592,792 39	31,798,588 99
Hérault	254,972 56	765,048 09	285,849 52	334,857 41	1,303,453 39	16,103,937 97	19,048,098 94
Ille-et-Vilaine	231,888 30	597,591 46	1,079,991 51	322,371 82	887,197 60	12,601,414 54	15,720,455 23
Indre	156,191 21	"	130,372 48	155,662 37	779,703 67	6,108,295 33	7,330,225 06
Indre-et-Loire	924,920 83	"	167,213 04	195,653 02	1,010,281 30	7,502,461 93	9,800,530 12
Isère	299,100 42	670,941 35	262,835 38	359,841 21	1,475,198 22	11,433,825 23	14,501,741 81
Jura	168,170 74	297,682 28	268,841 38	192,335 64	673,707 17	4,662,448 01	6,263,185 22
Landes	115,307 74	"	150,230 23	182,890 77	361,713 33	3,399,209 53	4,209,351 60
Loir-et-Cher	936,189 10	"	150,448 18	183,189 88	802,858 35	6,269,620 21	8,342,305 72
Loire	208,824 80	"	240,948 39	226,986 85	953,984 96	6,323,921 43	7,954,666 43
Loire (Haute-)	139,926 31	"	97,948 41	127,567 88	494,771 92	2,820,501 15	3,680,715 67
Loire-Inférieure	260,537 72	1,539,889 49	318,234 54	298,205 34	1,093,559 54	16,513,082 67	20,023,509 30
Loiret	197,751 25	87,185 27	329,239 95	268,410 68	1,199,788 72	6,741,585 13	8,823,961 00
Lot	124,728 58	"	1,394,031 61	121,937 92	602,633 25	3,582,249 86	5,825,581 22
Lot-et-Garonne	208,160 14	"	2,257,272 23	192,894 22	868,481 53	4,929,692 76	8,456,500 88
Lozère	97,491 96	"	74,329 91	94,725 37	280,478 60	2,146,977 33	2,694,003 17
Maine-et-Loire	234,764 14	"	359,834 45	231,484 69	1,230,300 78	10,358,573 35	12,414,957 41
Manche	262,127 26	850,867 48	318,831 60	287,096 69	1,348,110 64	27,238,954 20	30,305,987 87
Marne	295,905 65	"	328,429 39	337,428 38	1,569,919 49	9,818,493 98	12,350,176 89
A REPORTER	12,029,508 21	37,128,199 61	18,748,037 47	12,318,754 82	46,898,722 43	529,693,889 65	656,817,112 19

Suite des DÉPENSES PUBLIQUES.

Suite du *Développement, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1855.*

DÉPARTEMENTS.	RECEVEURS de L'ENREGISTREMENT, du timbre et des domaines.	RECEVEURS des DOUANES.	RECEVEURS des CONTRIBUTIONS indirectes.	DIRECTEURS DES POSTES.	RECEVEURS GÉNÉRAUX des finances.	PAYEURS du TRÉSOR PUBLIC.	TOTAL.
REPORT....	12,029,508f 21c	37,128,199f 61c	18,748,037f 47c	12,318,754f 82c	46,898,722f 43c	520,693,889f 65c	656,817,112f 19c
Marne (Haute-)...	194,604 13	"	182,698 59	211,407 17	527,325 31	4,884,130 80	6,000,166 00
Mayenne.....	144,686 16	"	171,840 33	153,611 15	655,193 80	6,500,015 89	7,625,347 33
Meurthe.....	259,084 65	"	402,211 06	287,763 08	876,756 20	16,218,038 45	18,043,853 44
Meuse.....	211,304 81	136,634 57	211,218 86	226,873 32	674,591 48	9,320,775 04	10,781,398 08
Morbihan.....	159,653 67	775,228 43	261,025 06	142,215 63	633,260 04	17,167,624 09	19,139,006 92
Moselle.....	243,816 25	1,262,519 97	336,992 47	233,347 52	946,098 62	21,472,350 52	24,495,125 35
Nièvre.....	178,814 64	"	253,763 32	224,997 37	804,293 96	8,187,240 24	9,649,109 53
Nord.....	555,162 77	3,769,366 98	5,053,845 17	442,014 05	4,066,442 16	36,324,215 02	50,211,046 15
Oise.....	278,353 59	"	373,845 99	304,469 66	1,914,527 81	9,196,727 75	12,067,924 80
Orne.....	228,474 92	"	192,787 88	273,536 18	945,183 42	5,542,171 90	7,182,154 30
Pas-de-Calais.....	395,220 40	927,276 96	2,203,767 00	419,831 47	2,374,757 78	30,485,520 54	36,806,374 15
Puy-de-Dôme.....	274,272 44	"	283,094 75	317,787 77	1,131,247 90	7,563,516 27	9,569,919 13
Pyrénées (Basses-).	182,300 04	1,301,190 15	291,149 91	352,887 84	615,270 72	9,575,163 85	12,317,962 51
Pyrénées (Hautes-).	122,509 16	192,770 35	109,124 05	161,131 30	303,131 94	5,146,734 61	6,035,401 41
Pyrénées-Orientales.	100,337 24	480,468 36	74,679 96	96,261 38	324,742 94	4,958,545 79	6,035,035 67
Rhin (Bas-).....	323,281 72	1,143,242 96	6,809,798 08	259,071 62	1,046,872 40	22,433,611 20	32,015,877 98
Rhin (Haut-).....	256,618 42	1,664,764 95	255,276 65	213,891 39	854,502 88	8,249,324 26	11,494,378 55
Rhône.....	347,884 82	583,636 72	1,524,263 96	533,385 35	2,153,907 49	33,865,965 49	39,009,043 83
Saône (Haute-)....	181,889 22	"	221,312 33	215,571 75	567,426 78	5,127,245 87	6,313,445 95
Saône-et-Loire.....	266,799 98	"	348,665 88	308,501 66	1,196,857 60	6,250,901 28	8,371,726 40
Sarthe.....	198,242 36	"	217,075 77	262,993 61	1,169,265 23	7,251,363 55	9,098,940 52
Seine.....	2,292,596 39	10,988,844 92	25,362,473 34	5,345,238 88	3,934,400 54	32,159,134 25	80,082,688 32
Seine-Inférieure....	534,538 47	4,221,577 65	2,974,241 21	537,159 50	3,207,854 75	25,577,771 72	37,053,143 30
Seine-et-Marne.....	254,672 26	"	266,486 76	318,650 08	2,096,641 39	13,132,319 43	16,068,769 92
Seine-et-Oise.....	419,860 41	"	480,647 59	464,116 96	2,706,248 45	25,004,386 76	29 075,260 17
Sèvres (Deux-)....	140,383 89	"	139,063 00	140,814 63	752,225 66	5,373,085 85	6,545,573 03
Somme.....	313,172 54	266,647 02	536,161 42	302,570 42	1,972,311 69	9,912,999 98	13,303,863 07
Tarn.....	176,601 63	"	138,476 71	156,358 26	848,001 60	4,627,837 09	5,947,275 29
Tarn-et-Garonne...	145,465 57	"	103,625 84	131,607 81	722,998 94	3,080,525 07	4,184,223 23
Var.....	270,287 19	851,307 50	487,463 39	202,456 25	883,629 77	66,457,925 00	69,153,069 10
Vaucluse.....	185,036 76	11,958 63	139,882 49	180,147 64	654,420 22	6,150,995 95	7,322,441 69
Vendée.....	152,833 76	573,897 36	155,093 99	194,092 34	757,546 64	5,572,353 33	7,405,817 42
Vienne.....	197,322 66	"	162,844 46	220,599 51	737,253 97	5,697,521 31	7,015,541 91
Vienne (Haute-)...	193,832 59	"	211,351 94	242,249 40	546,538 34	6,921,007 88	8,114,980 15
Vosges.....	208,811 39	"	225,307 29	246,422 87	543,029 43	4,630,401 34	5,853,972 32
Yonne.....	266,225 68	"	261,357 77	305,673 09	1,215,572 12	7,176,333 90	9,225,162 56
Armées expéditionres	"	"	"	"	"	184,334,412 16	184,334,412 16
	22,884,460 79	66,279,533 09	70,170,951 74	26,948,462 73	92,259,052 40	1,211,224,083 08	1,489,766,543 83

Directeurs de la fabrication des monnaies.....	"
Caissier central du Trésor public.....	797,025,768 81
Comptables des finances en Algérie.....	93,353,991 31
Agent responsable des virements de comptes (à déduire).....	1,085,737 00
TOTAL GÉNÉRAL des payements effectués pendant l'année 1855.....	2,379,060,566 95

COMPTE DE TRÉSORERIE

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le Compte de Trésorerie.

Ainsi que l'a indiqué la note sur le compte des *opérations de l'année*, les recettes et les payements qui ont eu lieu sur tous les services pendant l'année 1855, après avoir été d'abord récapitulés dans ce premier document, pour être rapprochés, par la Cour des comptes, des résultats de ses arrêts sur les comptes individuels des comptables, doivent être ensuite détaillés, par ordre d'opérations, dans les sections suivantes. En conséquence, le développement des *contributions* et des *dépenses publiques*, qui précède, est accompagné de celui des *opérations de trésorerie*, complétant l'ensemble de la gestion.

Cette partie du compte général de l'administration des finances a pour objet d'exposer, dans tous leurs détails, les émissions et les remboursements d'effets à payer, les recettes et les dépenses en compte courant, ainsi que les mouvements de fonds qui ont eu lieu, tant pour maintenir l'équilibre entre les ressources et les besoins de l'État, pendant le cours de l'année, que pour assurer dans toutes les localités l'acquittement ponctuel des dépenses publiques. En outre, elle résume le mouvement du service financier de l'année, en faisant connaître, pour chaque branche d'opérations, les excédants de recette à l'aide desquels ce service a été effectué, ou les excédants de dépense auxquels il a pourvu; enfin, cet ensemble de résultats se trouve justifié par la différence en augmentation ou en diminution qu'ont éprouvée les encaisses des comptables.

L'état général qui suit la présente note comprend l'ensemble des recettes et des payements du service de trésorerie, et se résume ainsi qu'il suit, savoir :

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1855.

Soldes existant chez les comptables des finances :

Numéraire	68,408,256f 95c	235,912,520f 81c
Valeurs de portefeuille	159,041,717 43	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	8,462,546 43	

RECETTE.

Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour sa dotation et les arrérages des rentes qui lui appartiennent	88,574,050 33
A REPORTER	324,486,571 14

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT				324,486,571f 14c
Recettes en augmentation des créances passives.				
Émission d'effets à payer :				
Bons du Trésor remis à divers	400,909,952f 00c	730,909,952f 00c	1,133,736,304f 68c	5,268,878,526 65
Id. remis à l'escompte de la banque de France	80,000,000 00			
Id. remis à la banque de France	250,000,000 00			
Traites et mandats	402,826,352 68			
Recettes de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances	646,322,155 89	669,290,835 87		
d'autres comptables	22,968,679 98			
Recettes pour le compte des correspondants				
du Trésor	1,745,123,684 64	3,465,851,386 10		
des receveurs généraux	1,713,360,455 66			
des payeurs du Trésor	5,577,107 03			
des comptables en Algérie	1,790,138 77			
Recettes en atténuation des créances actives.				
Avances pour divers services		53,032,797 48		55,891,465 40
Créances administratives		2,275,109 76		
Débets de comptables et créances litigieuses		583,558 16		
Mouvements de fonds.				
Recettes résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances				4,113,350,427 41
Budgets et Services spéciaux.				
Excédant des recettes sur les payements effectués pendant l'année 1855				130,491,810 71
TOTAL				9,893,098,801 31

DÉPENSE.

Bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement :	
Bons consolidés en rentes (1)	84,961,902 19
Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte	11,923,300 00
A REPORTER	96,885,202 19

(1) Première consolidation :

Bons qui restaient à consolider au 31 décembre 1854		41,173,486f 39c
A déduire pour appoint reporté dans la consolidation suivante		40 79
RESTE formant le montant de la première consolidation		41,173,445 60
Deuxième consolidation :		
Appoint non employé dans la première consolidation	40f 79c	
Bons émis pendant le premier semestre de 1855	43,788,456 46	
ENSEMBLE	43,788,497 25	
A déduire pour appoint reporté à la prochaine consolidation	40 66	
RESTE formant le montant de la deuxième consolidation	43,788,456 59	43,788,456 59
TOTAL		84,961,902 19

(Voir, pour l'origine des bons compris dans ces deux consolidations, le tableau page 513.)

Note sur le Compte de Trésorerie.

REPORT.....				96,885,202f 19c

Payements en atténuation des créances passives.

Remboursements d'effets à payer :				
Bons du trésor remis à divers.....	486,066,496f 75c			
Idem remis à l'escompte de la banque de France	70,000,000 00			
Idem remis à la banque de France.....	255,000,000 00	811,066,618f 75c		
Idem remis aux caisses d'épargne.....	122 00		1,185,814,499f 15c	
Traites et mandats.....		374,747,880 40		
Remboursements de fonds particuliers				
des receveurs généraux des finances.....		666,428,131 52	686,119,673 98	5,351,732,051 50
d'autres comptables.....		19,691,542 46		
Dépenses pour le compte des correspondants				
du trésor.....		1,765,762,971 84		
des receveurs généraux.....		1,707,027,879 70	3,479,797,878 37	
des payeurs du trésor.....		5,424,458 88		
des comptables en Algérie.....		1,582,567 95		

Payements en augmentation des créances actives.

Avances pour divers services.....	51,744,790 59	53,552,231 03
Créances administratives constatées à la charge de divers.	1,739,379 58	
Débets de comptables.....	68,060 86	

Mouvements de fonds.

Dépenses résultant des mouvements de fonds entre les comptables des finances..	4,127,513,753 02

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 1855.

Soldes existant chez les comptables des finances :		
Numéraire.....	88,248,782f 96c	263,415,563 57
Valeurs de portefeuille.....	159,199,556 57	
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.....	15,967,224 04	
TOTAL.....		9,893,098,801 31

RÉSULTAT DU SERVICE DE TRÉSORERIE PENDANT L'ANNÉE 1855.

Après avoir indiqué le montant des opérations du service de trésorerie faites pendant l'année, il reste à faire connaître le résultat de chacune d'elles. Ce service, considéré sous ses principales divisions,

Note sur le Compte de Trésorerie.

s'est effectué ainsi qu'on va l'exposer. Les excédants de recette et de dépense résumés ci-après sont développés par chacun des tableaux placés à la suite de la présente note :

		EXCÉDANT PENDANT L'ANNÉE 1855	
		de recette.	de dépense.
1° *Fonds de réserve de l'amortissement :*			
Bons remis à la caisse d'amortissement pour la dotation et les arrérages de rentes qui lui appartiennent	88,574,050f 33c		
Consolidation des bons du Trésor émis :			
1° Pendant les six derniers mois de 1854.. 41,173,445f 60c	84,961,902 19		
2° Pendant les six premiers mois de 1855. 43,788,456 59			
		3,612,148f 14c	"
2° *Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte (Annulation de)*		"	11,923,300f 00c
3° *Créances passives (Dette flottante) :*			
Bons du Trésor remis à divers. (Voir le tableau page 163)		"	80,156,666 75
Traites et mandats. (Voir le tableau page 164.)		28,078,472 28	"
Fonds particuliers des comptables des finances. (Voir le tableau page 164)		"	16,828,838 11
Fonds des correspondants du Trésor. (Voir le tableau page 166.)		"	20,639,287 20
Fonds des correspondants des comptables des finances. (Voir le tableau page 167.)		6,692,794 93	"
4° *Créances actives :*			
Avances pour divers services. (Voir le tableau page 168.)		1,288,006 89	"
Créances administratives. (Voir le tableau page 169.)		535,730 18	"
Débets et créances litigieuses. (Voir le tableau page 169.)		515,497 30	"
5° *Budgets et Services spéciaux.* (Voir le tableau page 174.)		130,491,810 71	"
TOTAL de l'excédant de dépense réalisé sur divers services		"	129,548,092 06
6° *Valeurs de caisse et de portefeuille.* (Voir le Tableau page 175.) Augmentation de		"	41,666,368 37
TOTAL égal à l'excédant de recette réalisé sur les autres services		171,214,460 43	171,214,460 43

Note sur le Compte de Trésorerie.

L'état des opérations de trésorerie indique les tableaux de développements déjà mentionnés ci-dessus, auxquels il est nécessaire de se reporter pour les détails sur chaque nature de service.

On a cru devoir joindre à ces états de développements deux autres tableaux dont la destination est de présenter les résultats qui suivent :

1° Le résumé des opérations faites par les receveurs généraux pour le compte du Trésor pendant l'année 1855, et qui ont déterminé la diminution qu'ont éprouvée leurs avances en compte courant, comparativement au solde de l'année précédente;

2° Le relevé, par département, de l'ensemble des recettes et des payements que tous les comptables des finances ont effectués sur les services des budgets pendant l'année 1855, faisant ressortir l'excédant qui en est résulté, dans chaque département, pour le service de trésorerie.

SERVICE DE TRÉSORERIE

État général des Recettes et des Payements de l'année 1855.

PAGES des états de développement.					
	VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1855.				
			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.
175	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur du Trésor. — Valeurs existant au Trésor	3,590,750f 32c	121,160,748f 40c	154,187,390f 49c
		Caissier payeur du Trésor. — Numéraire en dépôt à la banque	29,435,891 77	"	
		Receveurs généraux	10,653,158 83	12,793,686 80	23,446,845 63
		Receveurs des impôts et revenus indirects	4,513,995 62	7,888,066 85	12,402,062 47
		Payeurs du Trésor public	11,137,969 82	2,318,025 00	13,455,994 82
		Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	8,985,654 75	14,873,700 00	23,859,354 75
		Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	14,383 32	"	14,383 32
		Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	12,463 64	7,490 38	19,954 02
		Comptables en Algérie. — Receveurs des contribons diverses	63,988 88	"	63,988 88
			68,408,256 95	159,041,717 43	227,449,974 38
					235,912,520f 81c
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)			8,462,546 43

RECETTE.

512	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement				88,574,050 33
	RECETTES EN AUGMENTATION DES CRÉANCES PASSIVES.				
162 et 164	Émissions d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	400,909,952f 00c	730,909,952f 00c	1,133,736,304f 68c
		à l'escompte de la banque de France	80,000,000 00		
		à la banque de France	250,000,000 00		
		Traites et mandats du caissier payeur du Trésor	185,821,376 95	402,826,352 68	
		Mandats des comptables extérieurs	217,004,975 73		
164	Recettes de fonds particuliers des receveurs généraux			646,322,155 89	669,290,835 87
	des autres comptables des finances			22,968,679 98	
165 et 166	Recettes pour le compte des correspondants du Trésor			1,745,123,684 64	3,465,851,386 10
	des receveurs généraux			1,713,360,455 66	
167	des payeurs			5,577,107 03	
	des comptables en Algérie			1,790,138 77	
	RECETTES EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES ACTIVES.				
168	Recouvrements d'avances pour divers services				53,032,797 48
	de créances administratives				2,275,109 76
169	de débets de comptables et de créances litigieuses				583,558 16
	MOUVEMENTS DE FONDS.				
	Fonds reçus par les receveurs des impôts et revenus indirects				90,752,493 98
	les receveurs généraux				1,180,802,448 10
	le caissier payeur du Trésor				1,477,679,231 47
170 à 172	les payeurs du Trésor				1,251,849,132 75
	les trésoriers payeurs en Algérie				99,923,717 75
	les receveurs des revenus indirects en Algérie				902,252 24
	les trésoriers des colonies				11,351,151 12
	BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.				
174	Excédant des recettes sur les payements pour les opérations de l'année				130,491,810 71
	TOTAL				9,893,098,801 31

DÉPENSE.

PAGES des états de développement.					
513	Bons du Trésor remis par la caisse d'amortissement. — (Bons consolidés en rentes 3 p. 0/0.)				84,961,902f 19c
24	Annulation de bons remis en garantie aux comptoirs d'escompte				11,923,300 00
	PAYEMENTS EN ATTÉNUATION DES CRÉANCES PASSIVES.				
163 et 164	Remboursements d'effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	486,066,496f 75c	811,066,618f 75c	1,185,814,499f 15c
		à l'escompte de la banque de France	70,000,000 00		
		à la banque de France	255,000,000 00		
		aux caisses d'épargne	122 00		
		Traites et mandats du caissier payeur du Trésor	157,542,169 98	374,747,880 40	
		Mandats des comptables extérieurs	217,205,710 42		
164	Remboursements de fonds particuliers des receveurs généraux			666,428,131 52	686,119,673 98
	des autres comptables des finances			19,691,542 46	
165 et 166	Dépenses pour le compte des correspondants du Trésor			1,765,762,971 84	3,479,797,878 37
	des receveurs généraux			1,707,027,879 70	
167	des payeurs			5,424,458 88	
	des comptables en Algérie			1,582,567 95	
	PAYEMENTS EN AUGMENTATION DES CRÉANCES ACTIVES.				
168	Avances pour divers services				51,744,790 59
	Créances administratives				1,739,379 58
169	Débets de comptables				68,060 86
	MOUVEMENTS DE FONDS.				
	Fonds envoyés par les receveurs des impôts et revenus indirects				889,604,835 70
	les receveurs généraux				2,448,039,221 61
	le caissier payeur du Trésor				754,830,373 64
171 et 173	les payeurs du Trésor				8,259,764 82
	les trésoriers payeurs en Algérie				5,433,367 81
	les receveurs des revenus indirects en Algérie				21,211,258 37
	les trésoriers des colonies				134,931 07

VALEURS EN CAISSE ET EN PORTEFEUILLE AU 1er JANVIER 1856.

			Numéraire.	Effets à recevoir.	TOTAL.
175	Comptables dépositaires des valeurs.	Caissier payeur du Trésor. — Valeurs existant au Trésor	3,364,703f 41c	107,553,456f 67c	139,632,762f 18c
		Caissier payeur du Trésor. — Numéraire en dépôt à la banque.	28,714,602 10	"	
		Receveurs généraux	12,086,931 67	18,246,204 71	30,333,136 38
		Receveurs des impôts et revenus indirects	5,352,164 38	8,727,009 19	14,079,173 57
		Payeurs du trésor public	26,444,685 12	10,626,700 00	37,071,385 12
		Comptables en Algérie. — Trésoriers payeurs	12,228,167 39	14,028,200 00	26,256,367 39
		Comptables en Algérie. — Receveurs de l'enregistrement et des domaines	15,290 48	"	15,290 48
		Comptables en Algérie. — Receveurs des douanes	26,742 11	17,986 00	44,728 11
		Comptables en Algérie. — Receveurs des contribons diverses.	15,496 30	"	15,496 30
			88,248,782 96	159,199,556 57	247,448,339 53
		Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent restant à convertir en espèces.)			15,967,4
		TOTAL			9,893,098,801 31

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Développement sur les mouvements, pendant l'année 1855, des Bons du Trésor remis à divers.

Solde au 31 décembre 1854 ..... 348,660,206f 95c

	BONS ÉMIS PENDANT L'ANNÉE 1855.								BONS REMBOURSÉS PENDANT L'ANNÉE 1855.					EXCÉDANT, PAR MOIS,	
	BONS REMIS à l'escompte de la banque de France.	BONS REMIS à la banque de France.	BONS REMIS À DIVERS PARTICULIERS. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 1/2 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	BONS REMIS à l'escompte de la banque de France.	BONS REMIS à la banque de France.	BONS CRÉÉS pour le service des caisses d'épargne.	BONS REMIS à divers particuliers.	TOTAL.	des BONS ÉMIS.	des BONS REMBOURSÉS.
Janvier 1855	»	65,000,000f 00c	»	6,270,209f 00c	5,623,922f 00c	15,654,788f 75c	4,257,401f 25c	96,806,321f 00c	30,000,000f 00c	65,000,000f 00c	»	47,587,593f 90c	142,587,593f 90c	»	45,781,272f 90
Février	»	»	»	»	4,056,520 00	3,979,979 80	9,558,001 50	17,594,501 30	»	»	»	45,657,023 10	45,657,023 10	»	28,062,521 80
Mars	»	»	»	»	8,647,600 00	2,740,758 85	23,555,810 25	34,944,169 10	»	»	»	32,173,343 05	32,173,343 05	2,770,826f 05c	»
Avril	»	65,000,000 00	598,500f 00c	261,425 00	7,513,469 95	4,750,310 80	7,519,437 75	85,643,143 50	»	65,000,000 00	»	42,432,046 05	107,432,046 05	»	21,788,902 55
Mai	»	»	26,389,650 00	17,916,998 75	48,419,997 50	»	»	92,726,646 25	»	»	»	50,775,434 20	50,775,434 20	41,951,212 05	»
Juin	»	60,000,000 00	12,978,630 00	17,790,372 35	23,981,681 25	»	»	114,750,683 60	»	65,000,000 00	»	36,917,493 05	101,917,493 05	12,833,190 55	»
Juillet	40,000,000f 00c	»	12,768,420 00	5,142,755 10	17,773,888 20	»	»	75,685,063 30	»	»	»	26,947,235 30	26,947,235 30	48,737,828 00	»
Août	»	»	3,395,280 00	8,437,567 90	16,666,615 35	8,640,767 50	»	37,140,230 75	»	»	»	72,160,566 25	72,160,566 25	»	35,020,335 50
Septembre	»	»	»	3,558,643 00	6,699,472 60	6,846,537 10	»	17,104,652 70	»	»	»	22,176,727 70	22,176,727 70	»	5,072,075 00
Octobre	40,000,000 00	»	»	4,442,504 00	4,652,610 90	4,483,653 35	»	53,578,768 25	40,000,000 00	»	122f 00c	33,746,724 45	73,746,846 45	»	20,168,078 20
Novembre	»	60,000,000 00	»	3,277,431 45	7,613,543 65	14,365,302 75	»	85,256,277 85	»	60,000,000 00	»	44,286,013 50	104,286,013 50	»	19,029,735 65
Décembre	»	»	»	5,437,657 50	7,207,453 35	7,034,383 55	»	19,679,494 40	»	»	»	31,206,296 20	31,206,296 20	»	11,526,801 80
	80,000,000 00	250,000,000 00	56,130,480 00	72,535,564 05	158,856,774 75	68,496,482 45	44,890,650 75	730,909,952 00	730,909,952 00	70,000,000 00	255,000,000 00	122 00	486,066,496 75	811,066,618 75	»	»
			400,909,952 00												
Solde au 31 décembre 1855 (A)														268,503,540 20	»	»
									1,079,570,158 95					1,079,570,158 95	106,293,056 65	186,449,723 40
Excédant des bons remboursés															80,156,666f 75c

NOTA. Le développement, par mois, des bons du Trésor délivrés à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1855, pour les fonds mis par elle en réserve, se trouve page 512 du compte de l'amortissement des rentes.

TAUX DE L'ÉMISSION DES BONS DU TRÉSOR PENDANT L'ANNÉE 1855.

	BONS de 3 à 5 mois.	BONS de 6 à 11 mois.	BONS à un an.
Du 1er au 19 janvier	3 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0
Du 20 janvier au 28 avril	3 p. 0/0	3 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0
Du 30 avril au 6 août	4 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0.	5 p. 0/0
Du 7 août au 31 décembre	3 1/2 p. 0/0	4 p. 0/0	4 1/2 p. 0/0

(A) Ce solde de 268,503,540f 20c se divise ainsi qu'il suit, savoir :

Montant des bons	remis à divers	Capital	162,716,130f 17c	168,503,540f 20c	268,503,540f 20c
		Intérêts	5,787,410 03		
	remis à la banque de France	Capital	100,000,000 00	100,000,000 00	
		Intérêts	»		
Échéance des bons	Bons échus au 31 décembre 1855			1,965,482 21	268,503,540 20
	Bons à échoir pendant l'année 1856			266,538,057 99	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Traites et Mandats, pendant l'année 1855.

DÉSIGNATION DES EFFETS.	EFFETS ÉMIS.	EFFETS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS émis.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES EFFETS remboursés.
Traites du caissier payeur du Trésor sur lui-même	181,356,424f 26c	153,126,340f 65c	28,230,083f 61c	"
Mandats du caissier payeur du Trésor sur les receveurs généraux	4,464,952 69	4,415,829 33	49,123 36	"
Mandats tirés sur le trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	188,122,433 06	188,370,246 90	"	247,813f 84c
Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	9,820,233 01	10,031,179 22	"	210,946 21
Mandats des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	592.353 67	618,944 46	"	26,590 79
Mandats des mêmes comptables sur les payeurs d'armées	87,413 87	56,275 50	31,138 37	"
——— sur leurs préposés	4,509,699 55	4,532,070 71	"	22,371 16
——— sur leurs collègues	597,925 61	551,760 11	46,165 50	"
Mandats des préposés des mêmes comptables	3,551,306 94	3,596,096 85	"	44,789 91
Mandats des payeurs d'armées sur les receveurs généraux	1,583,330 55	1,331,617 03	251,713 52	"
——— sur les trésoriers payeurs en Algérie	66,696 73	94,849 49	"	28,152 76
——— sur leurs préposés	273,259 53	268,623 38	4,636 15	"
——— sur leurs collègues	7,308 47	1,250 97	6,057 50	"
Mandats des préposés des mêmes comptables	7,698,914 74	7,658,695 80	40,218 94	"
——— des payeurs des départements sur leurs préposés	94,100 00	94,100 00	"	"
	402,826,352 68	374,747,880 40	28,659,136 95	580,664 67
Excédant des effets émis			28,078,472f 28c	

État présentant le mouvement des Fonds particuliers des Comptables des finances, pendant l'année 1855.

DÉSIGNATION DES COMPTABLES.	FONDS REÇUS.	FONDS REMBOURSÉS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS reçus.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES FONDS remboursés.
Receveurs généraux (A)	646,322,155f 89c	666,428,131f 52c	"	20,105,975f 63c
Receveurs des revenus indirects. — Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	9,917 88	10,790 16	"	872 28
Receveurs des revenus indirects. — ——— des douanes	44,734 90	45,135 41	"	400 51
Receveurs des revenus indirects. — ——— des contributions indirectes	1,347,398 94	1,258,433 30	88,965f 64c	"
Directeurs de la fabrication des monnaies	21,544,653 76	18,355,334 40	3,189,319 36	"
Payeurs du trésor public	21,715 50	21,715 50	"	"
Comptables en Algérie	259 00	133 60	125 31	"
	669,290,835 87	686,119,673 98	3,278,410 31	20,107,248 42
Excédant des fonds remboursés			16,828,838f 11c	

(A) Les mouvements des fonds particuliers des receveurs généraux n'expriment pas ceux de leurs avances en compte courant avec le Trésor. Ces avances sont, pour leur résultat annuel, l'objet d'un développement spécial qui se trouve ci-après, pages 176 et 177.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1855.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
Communes et établissements publics, *l/c* de fonds placés au Trésor — Ville de Paris	44,906,249f 86c	43,475,087f 05c	1,431.162f 81c	"
Communes et établissements publics, *l/c* de fonds placés au Trésor — Départements	108,509,069 28	102,891,601 89	5,617,467 39	"
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant avec le Trésor	92,189,373 27	124,102,495 16	"	31,913,121f 89c
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	28,102,495 16	28,608,766 23	"	506,271 07
Crédit foncier de France	7,004,116 72	11,150,000 00	"	4,145,883 28
——— de Nevers	"	10 85	"	10 85
Compagnie du chemin de fer de l'Ouest *s/c* courant	45,802 52	1,192,394 47	"	1,146,591 95
——— Paris à Lyon *s/c* courant	27,821,735 72	36,750,902 90	"	8,929,167 18
——— Paris à Orsay *s/c* courant	3,579 53	238,492 68	"	234,913 15
——— Lyon à la Méditerranée *s/c* courant	38,456 86	188,547 26	"	150,090 40
——— Grand-Central de France *s/c* courant	14,436 33	"	14,436 33	"
DIVERS SERVICES PUBLICS.				
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés au Trésor	5,556,000 00	3,560,000 00	1,996,000 00	"
Caisse des invalides de la marine	16,549,355 42	10,408,387 26	6,140,968 16	"
Imprimerie impériale	618,578 81	605,000 00	13,578 81	"
Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,386,703 50	2,492,352 42	"	1,105,648 92
Divers *l/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	87,104,212 64	86,889,163 40	215,049 24	"
Départements *l/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	17,307,010 46	15,399,037 92	1,907,972 54	"
Chancelleries consulaires *l/c* de fonds commun	491,232 65	558,825 13	"	67,592 48
Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	117,465,667 38	117,530,429 77	"	64,762 39
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	3,276,973 73	3,297,059 44	"	20,085 71
Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux	5,402,118 19	5,452,412 46	"	50,294 27
——— chez les trésoriers payeurs en Algérie	182,628 10	195,766 55	"	13,138 45
——— avec les payeurs du trésor	4,876 00	3,496 00	1,380 00	"
Gestions intérimaires de recettes des finances *l/c* de bénéfices et de frais	16,376 78	27,998 34	"	11,621 56
Service spécial des établissements d'enseignement supérieur	3,108,319 60	2,884,234 61	224,084 99	"
ÉTABLISSEMENTS PARTICULIERS. (Fonds déposés au Trésor.)				
Caisse des employés et artisans	127,137 64	130,000 00	"	2,862 36
Tontine du pacte social	36,132 24	38,000 00	"	1,867 76
——— d'épargnes	1,232,347 83	1,260,000 00	"	27,652 17
Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	32,779 13	41,805 38	"	9,026 25
——— écossaises	21,740 55	13,100 00	8,640 55	"
——— irlandaises	75,267 69	100,428 25	"	25,160 56
Divers établissements *l/c* de placements de fonds sans intérêts	171,050 33	133,283 02	37,767 31	"
FONDS À REMBOURSER À DIVERS.				
Ex-receveurs généraux *l/c* d'avances à leur rembourser	588,631 71	639,429 04	"	50,797 33
Caisse des dépôts et consig. *s/c* de recettes à lui verser pour divers serv. spéciaux	915,940 61	849,242 53	66,698 08	"
Divers *l/c* d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	1,128,787 31	961,369 79	167,417 52	"
——— déposées	75,089,368 00	75,082,231 50	7,136 50	"
DIVERS CORRESPONDANTS.				
Ministères *l/c* de services d'estafettes	2,751 20	2,467 80	283 40	"
Maîtres de postes *l/c* de services d'estafettes	2,740 80	3,386 31	"	645 51
Directeurs des monnaies *l/c* intermédiaire de frais de fabrication	124,042 92	19,084 85	104,958 07	"
——— *l/c* d'avances pour tolérance en fort sur la fabricat.	512 43	512 43	"	"
Divers comptables *l/c* intermédiaire de mouvements de fonds	9,443,807 29	4,547,369 36	4,896,437 93	"
Divers gouvernements *l/c* de fonds à leur transmettre pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	10,929 88	10,929 88	"	"
Indemnitaires des colonies *l/c* de fonds non employés à la formation du capital des banques	"	5,151 76	"	5,151 76
Compagnie du Palais de l'Industrie *s/c* courant	2,990,105 11	1,791,422 14	1,198,682 97	"
Divers correspondants	42,379,542 84	43,476,177 94	"	1,096,635 10
A reporter	701,478,984 02	727,007,853 77	24,050,122 60	49,578,992 35

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants du Trésor, pendant l'année 1855.*

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DU TRÉSOR.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
REPORT	701,478,984f 02c	727,007,853f 77c	24,050,122f 60c	49,578,992f 35c
COMPTE DE DIVERS AVEC LES RECEVEURS DES REVENUS INDIRECTS.				
Communes et établissements publics *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement	88,916 60	97,835 74	"	8,919 14
Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire avec les receveurs de l'enregistrement	928,999 54	933,160 49	"	4,160 95
Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	3,663 45	4,913 45	"	1,250 00
Établissements d'aliénés *l/c* de recouvrements de pensions	74,578 71	77,909 71	"	3,331 00
Divers *l/c* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	2,620 45	9,315 05	"	6,694 60
Gendarmerie *s/c* de frais de capture pour contrainte par corps	6,306 15	6,200 00	106 15	"
Divers *l/c* de frais d'assistance judiciaire	40,853 73	40,878 92	"	25 19
Administration des postes *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	1,759,322 57	1,751,335 72	7,986 85	"
Divers *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement	3,030 72	5,391 25	"	2,360 53
Divers *l/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	33,967,611 93	33,966,055 87	1,556 06	"
——— *l/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	16,782,232 11	16,775,342 75	6,889 36	"
Receveurs des douanes *l/c* de fonds recouvrés pour divers	870,778 95	874,185 26	"	3,406 31
——— *l/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	2,509,906 23	2,429,333 47	80,572 76	"
——— *l/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	26,800 61	27,586 45	"	785 84
Préposés des douanes *l/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	14,159 30	15,622 28	"	1,462 98
Receveurs des contributions indirectes *l/c* de consignations à juger ou à répartir	1,250,879 80	1,204,167 66	46,712 14	"
Villes et communes *l/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	4,446,488 10	4,414,982 62	31,505 48	"
Divers *l/c* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	8,735 85	11,792 58	"	3,056 73
Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *l/c* d'indemnités	6,392 38	6,392 38	"	"
Divers *l/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	479,051,756 96	474,424,207 26	4,627,549 70	"
Directeurs de la fabrication des monnaies *l/c* intermédiaire de conversion de matières à fabriquer	472,747,335 81	472,747,335 81	"	"
Divers *l/c* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes de monnaies par le commerce	30,253 63	28,326 56	1,927 07	"
——— de vérification d'or, d'argent et de bronze	42,988 26	42,988 26	"	"
——— de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	4,888 29	4,535 22	353 07	"
Refonte des monnaies de cuivre	14,946,051 46	15,223,837 56	"	277,786 10
Divers *l/c* avec les receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	139,055 85	159,562 10	"	20,506 25
Divers *l/c* avec les receveurs des douanes en Algérie	1,503,588 34	1,475,038 36	28,549 98	"
Divers *l/c* avec les receveurs des contributions diverses en Algérie	12,386,504 84	11,996,885 29	389,619 55	"
	1,745,123,684 64	1,765,762,971 84	29,273,450 77	49,912,737 97
EXCÉDANT des payements			20,639,287f 20c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds des Correspondants des Comptables des Finances, pendant l'année 1855.

DÉSIGNATION DES CORRESPONDANTS DES COMPTABLES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES RECETTES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES PAYEMENTS.
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Receveurs particuliers *l/c* avec les receveurs généraux	1,245,305,269f 09c	1,247,522,059f 04c	"	2,216,789f 95c
——— *l/c* avec les percepteurs	4,188,000 00	4,197,538 40	"	9,538 40
Percepteurs *l/c* courant avec les receveurs particuliers	9,714,497 91	9,730,734 57	"	16,236 66
Agents comptables des facultés *l/c* courant	99,543 50	519,265 55	"	419,722 05
——— des établissements d'enseignement supérieur	3,035,591 10	2,488,218 15	547,372f 95c	"
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	2,457,314 31	2,512,979 83	"	55,665 52
Greffiers comptables des maisons centrales de force et de correction *l/c* de restes à recouvrer	12,898 39	"	12,898 39	"
Caisse de retraites de la vieillesse *s/c* de versement intermédiaire	112,751 00	112,751 00	"	"
Payeurs des départements *l/c* d'acquits à vérifier	179,616,783 87	178,278,918 99	1,337,864 88	"
Divers comptables des départements *l/c* de mandats des receveurs généraux	33,431,947 39	33,391,346 21	40,601 18	"
Divers comptables des départements *l/c* de fournitures de l'Imprimerie impériale	339,401 83	331,749 66	7,652 17	"
Divers correspondants *l/c* d'effets à payer	2,500,666 17	2,466,538 36	34,127 81	"
——— *l/c* d'achats de rentes sur l'État	138,670,550 03	132,284,069 85	6,386,480 18	"
——— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	24,231,737 54	24,241,913 18	"	10,175 64
Officiers et employés militaires *l/c* de retenues applicables aux contributions directes	11,679 86	12,040 09	"	360 23
Trésorier général des invalides de la marine	10,739,845 68	10,368,677 24	371,168 44	"
Receveurs d'hospices et d'établissements de bienfaisance *l/c* de versements pour le service des enfants trouvés	9,450,554 55	9,513,159 01	"	62,604 46
Communes et établissements publics *l/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	10,901,597 37	8,336,530 74	2,565,066 63	"
Receveurs des communes et établissements publics *l/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	4,003,928 29	2,955,184 68	1,048,743 61	"
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations	8,526,537 45	10,895,647 37	"	2,369,109 92
Adjudicataires de coupes ordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations en dépôt	2,955,184 68	4,003,928 29	"	1,048,743 61
Soumissionnaires de fournitures et de travaux publics *l/c* de dépôts en effets publics	965,933 00	811,416 00	154,517 00	"
Ministères *l/c* de dépôts en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	1,201,510 44	1,387,627 44	"	186,117 00
——— en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	12,270,777 49	12,117,105 63	153,671 86	"
Divers correspondants	8,615,954 72	8,548,480 42	67,474 30	"
	1,713,360,455 66	1,707,027,879 70	12,727,639 40	6,395,063 44
CORRESPONDANTS DES PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC.				
Divers *l/c* de retenues exercées à leur profit	5,205,288 25	5,207,892 26	"	2,604 01
Divers correspondants	371,818 78	216,566 62	155,252 16	"
CORRESPONDANTS DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Service communal	695,007 95	536,328 46	158,679 49	"
Ministères *l/c* de dépôts des soumissionnaires de fournitures	308,717 00	363,718 00	"	55,001 00
Communes *l/c* de fonds déposés	648,153 77	548,955 21	99,198 56	"
Divers correspondants	109,116 81	100,871 10	8,239 71	"
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Service communal	3,875 50	7,469 57	"	3,594 07
CORRESPONDANTS DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Chambres de commerce	25,273 74	25,225 61	48 13	"
	1,720,727,701 46	1,714,034,906 53	13,149,057 45	6,456,262 52
EXCÉDANT des recettes			6,692,794f 93c	

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Avances pour divers services, pendant l'année 1855.

DÉSIGNATION DES AVANCES.	AVANCES CONSTATÉES.	AVANCES RECOUVRÉES.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES constatées.	EXCÉDANT, POUR L'ANNÉE, DES AVANCES recouvrées.
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.				
Frais judiciaires. (Justice militaire.)	15,838f 40c	17,188f 38c	"	1,349f 98c
Frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	298,058 35	304,102 37	"	6,044 02
Frais de régie de l'administration des forêts	54,142 44	82,822 96	"	28,680 52
—— de vente de mobiliers	247,194 61	239,829 06	7,365f 55c	"
Divers services	98,945 79	21,054 17	77,891 62	"
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES.				
Appointements des préposés, à payer par les contrôleurs des brigades. (Compte intermédiaire.)	21,687,999 80	21,694,232 48	"	6,232 68
Fonds de masse d'habillement des brigades, etc.	71,316 90	25,656 76	45,660 14	"
Frais de saisies et de préemptions	930,375 13	1,108,523 45	"	178,148 32
Parts de saisies	97,895 50	97,568 07	327 43	"
Primes d'arrestation de fraudeurs et de saisie de tabacs	320 01	301 01	19 00	"
Plombage, estampillage et marque de bestiaux	500,346 43	506,294 16	"	5,947 73
Remboursements de consignations	4,317,745 67	4,340,115 19	"	22,369 52
Divers services	265,526 65	322,277 93	"	56,751 28
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Frais judiciaires	3,269,067 26	4,516,835 31	"	1,247,768 05
AVANCES DES DIRECTEURS DES POSTES.				
Timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	689,500 00	629,160 70	60,339 30	"
Frais de poursuites	13,585 37	15,163 66	"	1,578 29
—— d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	22,545 36	8,316 39	14,228 97	"
—— de voyage de LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice	25,829 94	7,726 99	18,102 95	"
Divers services	102 85	1,000 00	"	897 15
AVANCES DES DIRECTEURS DE LA FABRICATION DES MONNAIES.				
Refonte des monnaies de cuivre	54,941 93	55,146 32	"	204 39
AVANCES DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.				
Solde des comptes des contributions	2,443,777 09	2,445,701 82	"	1,924 73
Frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	792,765 32	808,113 99	"	15,348 67
Timbres de formules de patentes	2,017,877 50	1,913,414 74	104,462 76	"
Droits de permis de chasse	2,772,250 00	2,797,685 00	"	25,435 00
AVANCES DES PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC.				
Dépenses à régulariser	2,052 25	10,420 00	"	8,367 75
AVANCES DES TRÉSORIERS PAYEURS EN ALGÉRIE.				
Service des postes	177 15	250 10	"	72 95
AVANCES DES RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES EN ALGÉRIE.				
Divers services	100,851 41	110,635 22	"	9,783 81
AVANCES DES RECEVEURS DES DOUANES EN ALGÉRIE.				
Divers services	1,287,004 34	1,269,839 12	17,165 22	"
AVANCES DES RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES EN ALGÉRIE.				
Divers services	125,193 66	141,858 65	"	16,664 99
OPÉRATION D'ORDRE.				
Virement d'écritures, pour l'application, aux budgets, des traites de la marine restant à régulariser, au 1er janvier 1855, dans la comptabilité de l'agent spécial de ces traites	9,541,563 48	9,541,563 48	"	"
	51,744,790 59	53,032,797 48	345,562 94	1,633,569 83
Excédant des avances recouvrées			1,288,006f 89c	

État des Créances administratives constatées pendant l'année 1855, et des Recettes effectuées sur ces créances pendant la même année.

CRÉANCES CONSTATÉES.	
Créance constatée à la charge de la caisse des dépôts et consignations, pour le versement à faire par elle au Trésor sur le produit de ses bénéfices de l'année 1855	1,736,497f 81c
Créance constatée à la charge de l'Imprimerie impériale, pour le versement à faire par elle au Trésor de l'excédant de ses recettes pendant l'exercice 1854	2,881 77
Total	1,739,379 58
RECOUVREMENTS EFFECTUÉS SUR LES CRÉANCES.	
Versement fait au Trésor, par la caisse des dépôts et consignations, de ses bénéfices réalisés pendant l'année 1854	2,275,109f 76c
Excédant de créances recouvrées	535,730 18

État présentant le mouvement des Débets de Comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1855.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.	ACCROISSEMENTS.	ATTÉNUATIONS. VERSEMENTS effectués dans les caisses du trésor public.	ATTÉNUATIONS. RÉDUCTIONS prononcées par arrêts de la cour des comptes, ordonnances et décisions ministérielles.
DÉBETS DE COMPTABLES.			
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	10,649f 32c	4,390f 85c	"
Receveurs des douanes	15,238 34	7,513 28	"
Receveurs des contributions indirectes	39,094 52	13,116 48	"
Directeurs des postes	3,078 68	4,337 55	"
Kesner, ex-caissier central du Trésor	"	200 00	"
CRÉANCES LITIGIEUSES.			
Avances faites à la ville de Lyon	"	554,000 00	"
	68,060 86	583,558 16	"
		583,558f 16c	
Excédant des atténuations	515,497f 30c		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1855.

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Receveurs généraux	892,783f 76c	3,739,336f 77c
	Caissier payeur du Trésor	904,326 57	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	3,526 21	
	Leurs collègues	1,938,700 23	
Receveurs des douanes	Receveurs des contributions indirectes	3,994,224 67	14,494,508 29
	Receveurs généraux	2,632,073 00	
	Caissier payeur du Trésor	3,850,000 00	
	Receveurs des douanes en Algérie	51,859 59	
	Leurs collègues	3,966,351 03	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs des douanes	1,812,624 62	31,162,616 89
	Receveurs généraux	6,565,000 00	
	Caissier payeur du Trésor	21,061,536 49	
	Leurs collègues	1,723,455 78	
Directeurs des postes	Receveurs de l'enregistrement	4,285,978 00	25,363,868 07
	Receveurs des douanes	541,525 00	
	Receveurs des contributions indirectes	5,068,099 14	
	Receveurs généraux	2,567,285 10	
	Caissier payeur du Trésor	12,651 40	
	Leurs collègues	12,888,329 43	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	14,528,217 36	15,992,163 96
	Caissier payeur du Trésor. (*Idem.*)	674,128 20	
	Trésoriers payeurs en Algérie. (*Idem.*)	21,492 00	
	Leurs collègues	768,326 40	
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	258,886,223 85	1,180,802,448 10
	Receveurs des douanes	102,492,708 97	
	Receveurs des contributions indirectes	226,485,761 87	
	Directeurs des postes	34,330,726 72	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	1,705 16	
	——— (Monnaies de bronze.)	14,145,153 10	
	Caissier payeur du Trésor	511,598,944 59	
	Payeurs	496,142 95	
	Agent comptable des traites de la marine	3,399 29	
	Trésoriers payeurs en Algérie	467,329 92	
	Trésoriers des colonies	124,056 09	
	Leurs collègues	31,770,295 59	
Caissier payeur du Trésor	Receveurs de l'enregistrement	55,509,246 00	1,477,679,231 47
	Receveurs des douanes. (Numéraire.)	4,810,000 00	
	Receveurs des douanes. (Traites et obligations.)	63,207,644 97	
	Receveurs des contributions indirectes. (Numéraire.)	62,790,281 03	
	Receveurs des contributions indirectes. (Obligations des redevables.)	19,495,575 38	
	Directeurs des postes	7,091,851 10	
	Directeurs de la fabrication des monnaies	173,244 36	
	——— (Monnaies de bronze.)	743,000 00	
	Receveurs généraux	1,253,116,514 54	
	Payeurs	6,046,898 69	
	Agent comptable des traites de la marine	115,565 28	
	Trésoriers payeurs en Algérie	3,665,650 38	
	Receveurs des douanes en Algérie. (Traites de douanes.)	902,918 37	
	Trésoriers des colonies	10,841 37	
	A REPORTER		2,749,234,173 55

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	Directeurs des postes	4,285,978f 00c	322,344,245f 63c
	Receveurs généraux	260,609,592 70	
	Caissier payeur du Trésor	55,509,246 00	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	728 70	
	Leurs collègues	1,938,700 23	
Receveurs des douanes	Receveurs des contributions indirectes	1,812,624 62	176,837,585 69
	Directeurs des postes	541,525 00	
	Receveurs généraux	102,486,588 31	
	Caissier payeur du Trésor. (Numéraire.)	4,810,000 00	
	——— (Traites et obligations.)	63,207,644 97	
	Receveurs des douanes en Algérie	12,851 76	
	Leurs collègues	3,966,351 03	
Receveurs des contributions indirectes	Receveurs des douanes	3,994,224 67	320,220,449 94
	Directeurs des postes	5,068,099 14	
	Receveurs généraux	227,144,242 40	
	Caissier payeur du Trésor. (Numéraire)	62,790,281 03	
	——— (Obligations des redevables.)	19,499,270 38	
	Receveurs des douanes en Algérie	876 54	
	Leurs collègues	1,723,455 78	
Directeurs des postes	Receveurs généraux	34,378,509 37	54,346,485 58
	Caissier payeur du Trésor	7,078,851 10	
	Leurs collègues	12,889,125 11	
Directeurs de la fabrication des monnaies	Receveurs généraux	3,354 10	15,856,068 86
	——— (Monnaies de bronze.)	14,098,703 10	
	Caissier payeur du Trésor	173,244 36	
	——— (Monnaies de bronze.)	743,000 00	
	Leurs collègues	837,767 30	
Receveurs généraux	Receveurs de l'enregistrement	892,783 76	2,448,039,221 61
	Receveurs des douanes	2,632,073 00	
	Receveurs des contributions indirectes	6,565,000 00	
	Directeurs des postes	2,567,285 10	
	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	14,337,616 71	
	Caissier payeur du Trésor	1,255,238,451 99	
	Payeurs	1,094,322,021 88	
	Trésoriers payeurs en Algérie	28,410,987 33	
	Trésoriers des colonies	11,302,706 25	
	Leurs collègues	31,770,295 59	
Caissier payeur du Trésor	Receveurs de l'enregistrement	904,326 57	754,830,373 64
	Receveurs des douanes	3,850,000 00	
	Receveurs des contributions indirectes	21,216,217 23	
	Directeurs des postes	12,651 40	
	——— de la fabrication des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	674,128 20	
	Receveurs généraux	511,659,257 09	
	Payeurs	130,881,953 90	
	Agent comptable des traites de la marine	34,414,118 97	
	Trésoriers payeurs en Algérie	51,182,349 48	
	Trésoriers des colonies	35,370 80	
	REPORTER		4,092,474,430 95

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des Fonds entre les Comptables des finances, pendant l'année 1855.*

FONDS REÇUS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	COMPTABLES par qui les fonds ont été envoyés.	MONTANT des fonds reçus.	
	REPORT		2,749,234,173f 55c
PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC	Receveurs généraux	1,096,293,067f 77c	1,217,435,013 78
	Caissier payeur du Trésor	119,121,851 61	
	Leurs collègues	2,020,094 40	
AGENT comptable des traites de la marine	Caissier payeur du Trésor		34,414,118 97
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Receveurs généraux	28,410,987 33	99,923,717 75
	Caissier payeur du Trésor	51,182,349 48	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	3,688,828 77	
	Receveurs des douanes en Algérie	3,680,734 49	
	Receveurs des contributions diverses en Algérie	12,107,672 56	
	Trésoriers des colonies	33 61	
	Leurs collègues	853,111 51	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Receveurs de l'enregistrement	728 70	290,639 37
	Trésoriers payeurs en Algérie	36,766 50	
	Leurs collègues	253,144 17	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	12,851 76	127,531 45
	——— des contributions indirectes	876 54	
	——— diverses en Algérie	27,829 00	
	Leurs collègues	85,974 15	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	174,445 36	574,081 42
	Leurs collègues	399,636 06	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	11,302,706 25	11,351,151 12
	Caissier payeur du Trésor	35,370 80	
	Agent comptable des traites de la marine	12,163 12	
	Trésoriers payeurs en Algérie	910 95	
	TOTAL des fonds reçus		4,113,350,427 41

FONDS ENVOYÉS PAR LES COMPTABLES DES FINANCES.

COMPTABLES qui ont envoyé les fonds.	COMPTABLES qui ont reçu les fonds.	MONTANT des fonds envoyés.	
	REPORT		4,092,474,430f 95c
PAYEURS DU TRÉSOR PUBLIC	Receveurs généraux	496,142f 95c	8,126,792 35
	Caissier payeur du Trésor	5,699,797 24	
	Leurs collègues	1,930 852 16	
AGENT comptable des traites de la marine	Receveurs généraux	2,677 48	132,972 47
	Caissier payeur du Trésor	118,131 87	
	Trésoriers des colonies	12,163 12	
TRÉSORIERS PAYEURS en Algérie	Directeur de la fabqe des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	21,492 00	5,433,367 81
	Receveurs généraux	467,344 92	
	Caissier payeur du Trésor	3,841,177 47	
	Receveurs de l'enregistrement et des domaines en Algérie	36,766 50	
	——— des contributions diverses en Algérie	174,445 36	
	Trésoriers des colonies	910 95	
	Leurs collègues	891,230 61	
RECEVEURS de l'enregistrement et des domaines en Algérie	Receveurs de l'enregistrement	3,526 21	3,945,499 15
	Trésoriers payeurs en Algérie	3,688,828 77	
	Leurs collègues	253,144 17	
RECEVEURS des douanes en Algérie	Receveurs des douanes	51,859 59	4,730,621 60
	Caissier payeur du Trésor. (Traites de douanes.)	912,053 37	
	Trésoriers payeurs en Algérie	3,680,734 49	
	Leurs collègues	85,974 15	
RECEVEURS des contributions diverses en Algérie	Trésoriers payeurs en Algérie	12,107,672 56	12,535,137 62
	Receveurs des douanes en Algérie	27,829 00	
	Leurs collègues	399,636 06	
TRÉSORIERS des colonies	Receveurs généraux	124,056 09	134,931 07
	Caissier payeur du Trésor	10,841 37	
	Trésoriers payeurs en Algérie	33 61	
	TOTAL des fonds envoyés		4,127,513,753 02

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État présentant le mouvement, pendant l'année 1855, des Fonds des Budgets et des Services spéciaux.

SERVICES ET EXERCICES.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT des RECETTES.	EXCÉDANT des PAYEMENTS.
BUDGETS.				
Budget de l'exercice 1854	108,473,589f 61c	306,016,056f 21c	"	197,542,466f 60c
——— 1855	2,415,584,115 84	2,049,863,042 02	365,721,073f 82c	"
——— 1856	21,778 32	23,181,468 72	"	23,159,690 40
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial. { Exercice 1853	420,299 90	"	420,299 90	"
Fonds généraux des budgets applicables au service colonial. { ——— 1856	"	2,244,000 00	"	2,244,000 00
SERVICES SPÉCIAUX.				
Cautionnements en numéraire	16,283,147 22	14,307,117 92	1,976,029 30	"
Service départemental. (Produits éventuels.)	22,157,877 61	21,442,607 43	715,270 18	"
Service colonial	3,306,937 38	18,488,246 74	"	15,181,309 36
Service municipal de l'Algérie	6,666,993 27	5,700,172 95	966,820 32	"
Compte intermédiaire des produits de prises sur l'ennemi en Algérie	33,696 00	1,542 13	32,153 87	"
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	1,007,143 53	"	1,007,143 53
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans	"	2,147,439 17	"	2,147,439 17
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte	11,923,300 00	"	11,923,300 00	"
Compagnie du chemin de fer du Nord *s/c* d'obligations à réaliser	2,199,066 96	2,000,000 00	199,066 96	"
——— de Lyon *s/c idem*	"	23,300,902 90	"	23,300,902 90
——— de Strasbourg *s/c idem*	"	1,060,392 16	"	1,060,392 16
——— de Paris à Rouen *s/c idem*	"	2,775,716 68	"	2,775,716 68
——— de Paris à Cherbourg *s/c idem*	"	555,697 57	"	555,697 57
Souscriptions, à la caisse centrale du Trésor, de l'emprunt de 250 millions	4,392 98	5,735 96	"	1,342 98
Souscriptions, à la caisse centrale du Trésor, de l'emprunt de 500 millions	272,214,795 03	272,213,896 43	898 60	"
Souscriptions, à la caisse centrale du Trésor, de l'emprunt de 750 millions	335,255,029 50	322,641,119 42	12,613,910 08	"
Remboursement de portions de rentes 5 p. 0/0. non inscriptibles résultant de la conversion en rentes 4 1/2 p. 0/0	"	34,815 82	"	34,815 82
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois de l'État	6,228,466 30	1,294,561 45	4,933,904 85	"
	3,200,773,485 92	3,070,281,675 21	399,502,727 88	269,010,917 17
Excédant de recette			130,491,810f 71c	

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

Service des budgets. { Service général	2,524,079,483 77	2,379,060,566 95	(A)145,018,916 82	"
Service des budgets. { Service colonial	420,299 90	2,244,000 00	"	(A) 1,823,700 10
	2,524,499,783 67	2,381,304,566 95	145,018,916 82	1,823,700 10
Services spéciaux	676,273,702 25	688,977,108 26	"	(B) 12,703,406 01
	3,200,773,485 92	3,070,281,675 21	145,018,916 82	14,527,106 11
Excédant de recette			130,491,810f 71c	

(A) Voir page 19 du compte des opérations de l'année 1855.
(B) *Idem* 22 *idem*.

État des Valeurs de Caisse et de Portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1855.

DÉSIGNATION DES VALEURS ET DES COMPTABLES.	AU 1er janvier 1855.	AU 1er janvier 1856.	DIFFÉRENCES AU 1er JANVIER 1856. Augmentations.	Diminutions.
NUMÉRAIRE.				
Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	337,682f 03c	573,660f 89c	235,978f 86c	"
——— des douanes	1,306,840 60	1,352,385 57	45,544 97	"
——— des contributions indirectes	648,338 66	827,561 99	179,223 33	"
Directeurs des postes	1,058,498 15	905,438 50	"	153,059f 65c
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,162,636 18	1,693,117 43	530,481 25	"
Receveurs généraux	10,653,158 83	12,086,931 67	1,433,772 84	"
Caissier payeur du Trésor { Numéraire en caisse au Trésor	3,590,750 32	3,364,703 41	"	226,046 91
Caissier payeur du Trésor { Numéraire en dépôt à la banque	29,435,891 77	28,714,602 10	"	721,289 67
Payeurs du Trésor public	11,137,969 82	26,444,685 12	15.306,715 30	"
Comptables en Algérie { Trésoriers payeurs	8,985,654 75	12,228,167 39	3,242,512 64	"
Comptables en Algérie { Receveurs de l'enregistrement et des domaines	14,383 32	15,290 48	907 16	"
Comptables en Algérie { Receveurs des douanes	12,463 64	26,742 11	14,278 47	"
Comptables en Algérie { Receveurs des contributions diverses	63,988 88	15,496 30	"	48,492 58
	68,408,256 95	88,248,782 96	20,989,414 82	1,148,888 81
			19,840,526f 01c	
MATIÈRES D'OR ET D'ARGENT À CONVERTIR EN ESPÈCES.				
Directeurs de la fabrication des monnaies	8,462,546 43	15,967,224 04	7,504,677 61	"
EFFETS À RECEVOIR.				
Receveurs des douanes	5,929,062 34	5,786,854 32	"	142,208 02
Receveurs des contributions indirectes	1,557,237 00	2,518,169 00	960,932 00	"
Directeurs des postes	401,767 51	421,985 87	20,218 36	"
Receveurs généraux	12,793,686 80	18,246,204 71	5,452,517 91	"
Caissier payeur du Trésor	121,160,748 40	107,553,456 67	"	13,607,291 73
Payeurs du Trésor public	2,318,025 00	10,626,700 00	8,308,675 00	"
Trésoriers payeurs en Algérie	14,873,700 00	14,028,200 00	"	845,500 00
Receveurs des douanes en Algérie	7,490 38	17,986 00	10,495 62	"
	159,041,717 43	159,199,556 57	14,752,838 89	14,594,999 75
			157,839f 14c	

RÉCAPITULATION.

Numéraire	68,408,256 95	88,248,782 96	19,840,526 01	"
Matières d'or et d'argent à convertir en espèces	8,462,546 43	15,967,224 04	7,504,677 61	"
Effets à recevoir	159,041,717 43	159,199,556 57	157,839 14	"
	235,912,520 81	263,415,563 57	27,503,042 76	"

Augmentation, pendant l'année 1855, sur les valeurs de caisse et de portefeuille dont les comptables des finances étaient dépositaires au 1er janvier de la même année 27,503,042f 76c

Mais cette augmentation s'élève réellement à 41,666,368 fr. 37 cent., par le résultat des mouvements de fonds qui ont eu lieu, pendant l'année 1855, entre tous les comptables des finances. (Voir pages 170 à 173.)

En effet,

Les fonds envoyés ont été de 4,127,513,753f 02c
Les fonds reçus se sont élevés à 4,113,350,427 41
Excédant des fonds envoyés 14,163,325 61

représentant des fonds en route, non encore parvenus au 1er janvier 1856, qui viennent en accroissement de l'augmentation qu'a éprouvée l'encaisse des comptables auxquels les envois ont été faits. 14,163,325 61

Augmentation effective des valeurs de caisse et de portefeuille pendant l'année 1855 ..... 41,666,368 37

État des Opérations que les receveurs généraux ont faites pour le compte du Trésor, pendant l'année 1855.

RECETTES.

SERVICE DES BUDGETS.

		EXERCICE 1854.	EXERCICE 1855.		
Recettes sur les contributions et revenus publics.	Contributions directes	32,583,838f 24c	405,030,878f 74c		
	Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	148,160 70	2,956,926 40		
	Produit des forêts et de la pêche	618,743 82	35,354,337 74		
	Produits universitaires	436,281 00	»		
	Retenues sur traitements pour le service des pensions civiles	1,012,089 28	2,310,880 97		
	Produits divers	1,937,076 43	24,986,218 92		
	Ressources spéciales	10,576,153 40	683,193,190 44		
		47,312,342 87	1,153,832,433 21		
		1,201,144,776f 08c			(1) 1,201,144,776f 08c

SERVICES SPÉCIAUX.

Versements de cautionnements en numéraire			11,926,631f 85c	34,085,111 11
Produits éventuels affectés aux dépenses des départements	Exercice 1854	1,887,399f 39c	22,158,479 26	
	——— 1855	20,271,079 87		

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Recettes pour le compte des correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics *c/c* de fonds placés au Trésor	105,476,110f 69c			
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *c/c* de fonds déposés au Trésor	5,556,000 00			
	Caisse des invalides de la marine	8,389,648 05			
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	3,614 18			
	Départements *c/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	17,307,010 46			
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	117,465,667 38	262,901,845 54		
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	5,402,118 19			
	Gestions intérimaires de recettes des finances *c/c* de bénéfices et de frais	16,376 78			
	Service spécial des établissements d'enseignement supérieur	3,108,319 60			
	Divers établissements *c/c* de placements de fonds sans intérêts	166,050 33			
	Divers gouvernements *c/c* de fonds à leur transmettre pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	10,929 88			
Émissions de mandats.	Mandats sur le caissier payeur du Trésor par les receveurs généraux	140,276,527 67	150,096,760 68		
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du Trésor	9,820,233 01			
Recouvrements d'avances.	Solde des comptes des contributions pour les exercices 1852 et 1853	2,445,701 82			1,601,762,888f 91
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	808,113 99	7,964,915 55		
	Timbre des formules de patentes	1,913,414 74			
	Droits de permis de chasse	2,707,685 00			
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	Versements des receveurs de l'enregistrement	258,886,223 85			
	——— des douanes	102,402,708 97			
	——— des contributions indirectes	226,485,761 87			
	Versements des directeurs des postes	34,330,726 72			
	——— de la fabrication des monnaies	1,705 16			
	Remises de monnaies de bronze	14,145,153 10		(2) 1,180,799,367 14	
	——— du caissier payeur du Trésor	511,593,944 59			
	——— des payeurs	496,142 95			
	——— de l'agent comptable des traites de la marine	318 33			
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	467,072 00			
	——— des trésoriers des colonies	124,056 09			
	——— des receveurs généraux	31,770,553 51			
	Total des recettes				2,836,992,776 10

DÉPENSES.

SERVICE DES BUDGETS.

		EXERCICE 1854.	EXERCICE 1855.		
Dépenses sur le budget du ministère des finances.	Intérêts de la dette flottante. (Intérêts alloués en compte courant aux receveurs généraux, et 1/3 p. 0/0 sur les intérêts dus aux communes.)	1,616,551f 76c	3,939,358f 72c		
	Frais de service et de trésorerie. (Commissions, frais de transport et d'emballage de fonds.)	723,975 12	2,702,760 37		
	Traitements, taxations, remises et bonifications des receveurs des finances. — Traitements fixes	104,050 00	1,100,550 00		
	Bonifications d'intérêts sur le recouvrement des contributions directes	304,090 82	1,410,788 47		
	Taxation pour la centralisation du produit de l'impôt direct	200,206 93	976,744 42		
	——— du produit des impôts et revenus indirects	230,458 88	868,650 26		
	Remises sur les produits de coupes de bois et les produits divers	107,783 90	173,722 91		
	Frais de perception des contributions directes. — Remises des percepteurs	1,940,731 73	8,842,544 77		
	Taxes de premier avertissement	31,896 28	323,287 44		
	Frais de perception des redevances des mines (remises des percepteurs et premier avertissement)	17,900 00	8,440 92		
	Frais de perception des droits de vérification des poids et mesures (remises des percepteurs)	34,406 96	1,557 43		
	Frais de perception des biens de mainmorte. — Remises des percepteurs	76,669 27	9,761 99		
	Taxes de premier avertissement	1,413 60	338 82		
	Restitutions et non-valeurs, décharges et réductions sur contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles	12,593,273 01	53,211,308 84		
		17,983,498 26	73,569,815 36		
		91,553,313f 62c			
	Décharges à réimposer sur les contributions directes de l'exercice 1856	705,738 78			
		92,259,052 40		(1)	92,259,052f 40c

SERVICE DE TRÉSORERIE.

Payements pour le compte des correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics *c/c* de fonds placés au Trésor	102,891,601f 89c			
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *c/c* de fonds déposés au Trésor	3,560,000 00			
	Caisse des invalides de la marine	9,638,147 67			
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	1,355,755 11			
	Départements *c/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	15,399,037 92		256,593,886f 07c	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	117,530,429 77			
	Légion d'honneur *s/c* ..... *idem*	5,452,412 46			
	Gestions intérimaires de recettes des finances *c/c* de bénéfices et de frais	27,998 34			
	Divers établissements *c/c* de placements de fonds sans intérêts	133,283 02			
	Ex-receveurs généraux *c/c* d'avances à leur rembourser	594,290 01			
	Transmission de fonds à divers gouvernements pour le règlement des taxes de la correspondance télégraphique privée	10,929 88			
Remboursements de mandats et traites.	Mandats du caissier payeur du Trésor sur les receveurs généraux	4,374,772 35			
	Traites des receveurs généraux sur le caissier payeur du Trésor	845,277 93			
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues pour le compte du Trésor	10,031,179 22		17,201,771 49	
	——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux	618,924 96			2,724,660,431 86
	——— des payeurs d'armées sur les receveurs généraux	1,331,617 03			
Avances à recouvrer.	Solde des comptes des contributions de l'exercice 1854	2,443,777 09			
	Poursuites pour le recouvrement des contributions	792,765 32		8,026,669 91	
	Timbre des formules de patentes	2,017,877 50			
	Droits de permis de chasse	2,772,250 00			
	Fonds de subvention aux receveurs de l'enregistrement	892,783 76			
Mouvements de fonds entre les comptables des finances.	——— des douanes	2,623,073 00			
	——— des contributions indirectes	6,565,000 00			
	——— directeurs des postes	2,641,118 10			
	Envois de pièces de cuivre à démonétiser	14,337,616 71		(2) 2,442,838,104 39	
	——— au caissier payeur du Trésor	1,251,519,485 24			
	Versements aux payeurs	1,094,316,399 65			
	Envois aux trésoriers payeurs en Algérie	28,409,803 18			
	——— aux trésoriers des colonies	11,302,706 25			
	——— aux receveurs généraux	30,230,118 50			
	Total des dépenses				2,816,919,484 26

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

(1) Voir le développement par département, pages 91 et 92.

(2) Ces fonds reçus, rapprochés de ceux que présente la page 170, se trouvent atténués d'une somme de 3,030 fr. 90 cent., provenant d'opérations constatées par virements de comptes.

Les receveurs généraux étaient en avance envers le Trésor, à l'époque du 1er janvier 1855 (voir page 416 du compte des finances de l'année 1854), d'une somme de		72,925,499f 89c
Les opérations de toute nature qu'ils ont effectuées pour son compte, pendant l'année 1855, se sont élevées, savoir : En recette, à	2,836,992,776f 10c	
En dépense, à	2,816,919,484 26	
Et font ainsi ressortir un excédant de recette, représentant la diminution que leurs avances ont éprouvée pendant l'année 1855, de	20,073,291 84	
A ajouter l'avance des receveurs généraux sortis de fonctions, lesquels ont été crédités, pendant la même année, à un titre particulier et en dehors de leur compte courant	1,586,398 58	
Total de la diminution	20,659,690 42	20,659,690 42
En conséquence, les avances des receveurs généraux sont, au 31 décembre 1855 (voir page 424 du présent compte), de		52,265,809 47

(1) Voir le développement par département, pages 151 et 152.

(2) Ces envois de fonds, rapprochés de ceux que présente la page 171, se trouvent atténués d'une somme de 5,201,117f 22c, provenant des opérations constatées par virements de comptes, pour régularisation des fonds en route à la fin de chaque année.

Suite du SERVICE DE TRÉSORERIE.

État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1855 sur les Budgets et les Services spéciaux.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES.	PAYEMENTS.	EXCÉDANT de RECETTE.	EXCÉDANT de PAYEMENT.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ain	11,948,896 26	7,050,673 55	4,898,222 71	"	
Aisne	45,552,625 01	16,085,765 84	29,466,859 17	"	
Allier	13,309,713 38	9,636,152 29	3,673,561 09	"	
Alpes (Basses-)	5,034,127 30	4,353,933 19	680,194 11	"	
Alpes (Hautes-)	4,431,485 12	4,742,182 71	"	310,697 59	
Ardèche	9,274,452 51	4,476,637 19	4,797,815 32	"	
Ardennes	21,021,595 41	11,728,301 89	9,293,293 52	"	
Ariége	5,554,677 70	3,850,426 16	1,704,251 54	"	
Aube	18,913,599 11	7,486,217 37	11,427,381 74	"	
Aude	17,081,902 51	6,995,585 96	10,086,316 55	"	
Aveyron	10,748,771 57	5,721,378 72	5,027,392 85	"	
Bouches-du-Rhône	96,510,780 90	141,440,090 22	"	44,929,309 32	
Calvados	31,263,964 91	16,457,677 83	14,806,287 08	"	
Cantal	7,248,142 57	3,767,924 08	3,480,218 49	"	
Charente	17,292,727 30	7,574,369 56	9,718,357 74	"	
Charente-Inférieure	22,194,891 77	22,479,172 55	"	284,280 78	
Cher	11,257,418 40	7,707,668 16	3,549,750 24	"	
Corrèze	6,660,227 95	4,555,281 29	2,104,946 66	"	
Corse	3,300,780 54	8,843,760 79	"	5,542,980 25	
Côte-d'Or	26,929,273 53	11,088,514 07	15,840,759 46	"	
Côtes-du-Nord	15,437,352 35	7,606,069 72	7,831,282 63	"	
Creuse	5,796,811 95	3,840,189 81	1,956,622 14	"	
Dordogne	13,340,245 23	6,999,218 02	6,341,027 21	"	
Doubs	18,888,761 49	12,258,470 42	6,630,291 07	"	
Drôme	13,791,122 83	9,709,831 60	4,081,291 23	"	
Eure	25,356,879 57	12,164,141 36	13,192,738 21	"	
Eure-et-Loir	18,690,736 71	7,388,871 41	11,301,865 30	"	
Finistère	19,101,868 80	34,099,095 31	"	14,997,226 51	
Gard	20,199,116 08	10,016,160 77	10,182,955 31	"	
Garonne (Haute-)	23,138,753 00	14,810,925 36	8,327,827 64	"	
Gers	11,858,689 31	5,965,606 19	5,893,083 12	"	
Gironde	90,009,273 91	32,160,088 99	57,849,184 92	"	
Hérault	28,805,639 70	19,261,057 27	9,544,582 43	"	
Ille-et-Vilaine	20,589,190 79	15,887,238 23	4,701,952 56	"	
Indre	12,059,947 85	7,389,522 06	4,670,425 79	"	
Indre-et-Loire	20,511,429 73	9,873,429 12	10,638,000 61	"	
Isère	22,385,348 14	14,628,461 52	7,756,886 62	"	
Jura	12,941,245 64	6,366,059 28	6,575,186 36	"	
Landes	7,387,100 35	4,237,984 60	3,149,115 75	"	
Loir-et-Cher	15,507,875 20	8,389,383 09	7,118,492 11	"	
Loire	20,094,896 80	8,042,096 43	12,052,800 37	"	
Loire (Haute-)	7,460,614 44	3,724,578 19	3,736,036 25	"	
Loire-Inférieure	54,779,727 03	20,194,602 60	34,585,124 43	"	
Loiret	28,231,300 05	9,013,991 85	19,217,308 20	"	
Lot	7,358,449 41	5,936,422 12	1,422,027 29	"	
Lot-et-Garonne	16,276,479 13	8,627,980 88	7,648,498 25	"	
Lozère	3,546,239 09	2,817,103 17	729,135 92	"	
Maine-et-Loire	24,046,274 24	12,520,749 22	11,525,525 02	"	
Manche	23,590,254 55	30,490,002 25	"	6,899,747 70	
Marne	31,143,306 56	12,512,486 86	18,630,819 70	"	
Marne (Haute-)	13,601,646 60	6,064,520 00	7,537,126 60	"	
Mayenne	12,596,032 50	7,680,728 33	4,915,304 17	"	
Meurthe	50 065,821 00	18,154,337 84	31,911,483 16	"	
Meuse	18,097,327 52	10,908,142 91	7,189,184 61	"	
Morbihan	13,275,029 81	19,221,172 92	"	5,946,143 11	
Moselle	28,745,945 97	24,730,565 35	4,015,380 62	"	
Nièvre	13,454,845 11	9,746,694 53	3,708,150 58	"	
Nord	114,461,341 40	50,549,981 15	63,911,360 25	"	
Oise	30,954,996 23	12,184,788 13	18,770,208 10	"	
Orne	16,395,368 15	7,331,380 69	9,063,987 46	"	
Pas-de-Calais	52,431,910 01	37,131,154 28	15,300,755 73	"	
Puy-de-Dôme	21,240,159 00	9,768,190 28	11,471,968 72	"	
Pyrénées (Basses-)	18,094,075 47	12,424,191 68	5,669,883 79	"	
Pyrénées (Hautes-)	5,414,926 22	6,096,772 73	"	681,846 51	
Pyrénées-Orientales	7,055,084 61	6,062,685 67	992,398 94	"	
Rhin (Bas-)	33,082,963 17	32,213,282 32	869,680 85	"	
Rhin (Haut-)	24,038,272 37	11,677,830 92	12,360,441 45	"	
Rhône	72,834,364 86	39,775,018 83	33,059,346 03	"	
Saône (Haute-)	12,156,855 50	6,434,759 21	5,722,096 29	"	
Saône-et-Loire	24,823,215 88	8,525,202 14	16,298,013 74	"	
Sarthe	20,955,932 00	9,211,222 69	11,744,709 31	"	
Seine	205,284,152 21	80,082,688 32	125,201,463 89	"	
Seine-Inférieure	129,648,384 17	37,755,789 77	91,892,594 40	"	
Seine-et-Marne	33,050,000 71	16,190,962 59	16,859,038 12	"	
Seine-et-Oise	49,039,691 18	29,412,319 48	19,627,371 70	"	
Sèvres (Deux-)	10,489,957 24	6,654,276 95	3,835,680 29	"	
Somme	37,184,018 36	13,593,763 74	23,590,254 62	"	
Tarn	12,976,906 98	6,002,641 17	6,974,265 81	"	
Tarn-et-Garonne	10,250,618 65	4,241,583 21	6,009,005 44	"	
Var	22,757,277 01	69,263,631 90	"	46,506,354 89	
Vaucluse	13,248,845 95	7,384,323 69	5,864,522 26	"	
Vendée	11,012,406 36	7,461,013 42	3,551,392 94	"	
Vienne	15,352,932 56	7,087,191 91	8,265,740 65	"	
Vienne (Haute-)	9,944,642 20	8,180,505 84	1,764,136 36	"	
Vosges	19,393,469 28	5,953,408 38	13,440,060 90	"	
Yonne	19,420,656 10	9,537,649 55	9,883,006 55	"	
Armées expéditionnaires	4,389,092 99	184,335,412 16	"	179,946,319 17	
	2,225,074,149 01	1,502,003,315 80	1,029,115,739 04	306,044,905 83	
Directeurs de la fabrication des monnaies	2,576,016 09	2,219,032 25	356,983 84	"	
Caissier payeur du Trésor	908,626,699 87	1,401,992,705 52	"	493,366,005 65	
Comptables des finances en Algérie	27,856,898 10	99,181,972 21	"	71,325,074 11	
	3,164,133,763 07	3,005,397,025 78	1,029,472,722 88	870,735,985 59	
EXCÉDANT réel de recette, pendant l'année 1855, sur les budgets et les services spéciaux			158,736,737f 29c		
A DÉDUIRE, *pour ordre*, le résultat des opérations constatées à titre de virements de comptes et qui n'ont donné lieu à aucun mouvement de valeurs			(A) 28,244,926 58		
TOTAL			130,491,810 71		

OBSERVATIONS.

Le présent tableau a pour objet de développer, par département, *l'excédant de recette*, pendant l'année 1855, *des Budgets et des Services spéciaux*, qui se trouve balancé par *l'excédant de dépense* résultant des mouvements du *service de trésorerie*.

Ces deux excédants, en sens inverse, se justifient l'un par l'autre, et se résument ainsi qu'il suit :

Budgets et Services spéciaux.

Recettes sur les contributions et revenus publics. (Voir le développement, par départ^t, page 92.)	2,524,079,483f 77c	
Réduction du prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1853, pour le service colonial de cet exercice. (Voir page 20.)	420,299 90	
ENSEMBLE	2,524,409,783 67	
Payements sur les dépenses publiques. (Voir le développement, par département, page 152.)	2,379,060,566f 95c	
Prélèvement sur les fonds généraux des budgets pour le service colonial. (Voir page 20.)	2,244,000 00	2,381,304,566 95
Excédant de recette		143,195,216 72
Recettes sur les services spéciaux qui s'exécutent en dehors des budgets.	676,273,702f 25c	
Payements sur les mêmes services	688,977,108 26	
Excédant de payement	12,703,406 01	12,703,406 01
Reste en excédant de recette. (Voir page 174.)		130,491,810 71

Service de trésorerie.

Annulation de bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte		11,923,300 00
Diminution des créances passives		82,853,524 85
Augmentation des valeurs de caisse et de portefeuille existant entre les mains des comptables des finances		41,666,368 37
		136,443,193 22
A déduire :		
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	3,612,148f 14c	
Diminution des créances actives de l'administration des finances	2,339,234 37	5,951,382 51
Excédant de dépense		130,491,810 71

(A) Le résultat ci-contre des opérations constatées par virement de comptes se trouve, comme il suit, dans le tableau de développement par classe de comptables, pages 34 à 41.

Recettes	228,916,261f 06c	
A déduire les annulations	192,276,538 21	36,639,722f 85c
Payements	142,331,299 42	
A déduire les annulations	77,446,649 99	64,884,649 43
Excédant de dépense		28,244,926 58

COMPTES DES BUDGETS

POUR L'ANNÉE 1855.

Compte définitif de l'exercice 1854.

Compte provisoire de l'exercice 1855.

État des opérations relatives à l'exercice 1856.

Situation financière du service des travaux extraordinaires.

Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1854.

NOTE

Sur les Comptes des Budgets.

DOCUMENTS dont se composent les comptes des budgets.

Les comptes des budgets font connaître la situation financière de l'État sur les exercices en cours d'exécution pendant l'année qui vient de s'écouler, comparent, à cet effet, les évaluations des produits avec les droits établis et recouvrés sur les redevables, et les crédits accordés aux ministres avec les services faits et avec les payements effectués. Ces comptes rapprochent ainsi les prévisions législatives des opérations réalisées en recette et en dépense, et déterminent les non-valeurs sur les revenus ou les excédants de recouvrements, et les crédits sans emploi à annuler ou les compléments de crédits nécessaires pour couvrir les excédants de dépenses.

Ils se composent, pour l'année 1855, des documents qui suivent :

1° *Compte définitif du budget de l'exercice 1854;*

2° *Compte provisoire du budget de l'exercice 1855;*

3° *État des recettes et des payements effectués sur le budget de l'exercice 1856;*

4° *Situation financière du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.*

JUSTIFICATIONS à l'appui des comptes des budgets.

Les comptes des budgets trouvent le développement, la justification et le contrôle des opérations qui y sont retracées, relativement aux droits liquidés au profit ou à la charge de l'État et à leur réalisation par le Trésor public, dans les autres sections du compte général des finances désignées ci-après, où ces mêmes opérations se reproduisent, selon qu'elles ont eu lieu en 1853 ou que la situation en est établie à la fin de l'année, savoir :

Compte des opérations de l'année;

Compte des contributions et revenus publics;

Compte des dépenses publiques;

Compte du service de trésorerie;

Situation générale des finances.

Les comptes des budgets reposent, en conséquence, sur la garantie des opérations matérielles du Trésor et sur la situation générale des finances, en même temps que les résultats en sont contrôlés, conformément à l'ordonnance du 9 juillet 1826, par les *Déclarations générales* émanées chaque année de la Cour des comptes, pour attester, d'après les arrêts rendus par elle sur les comptes individuels des agents chargés des recettes et des dépenses, l'exactitude des comptes publiés par les ministres pour chaque exercice.

RÉSULTATS généraux publiés sur les budgets de 1830 à 1854.

On joint aux comptes des budgets, sous le titre de *Résultats généraux sur les budgets de 1830 à 1854,* une série de tableaux dont l'objet est de résumer, par exercice et par branches principales de service la situation financière de chacun de ces budgets, de manière à déterminer, soit qu'on les examine séparément, soit qu'on les compare entre eux, leurs ressources et leurs besoins respectifs, ainsi que leur résultat final (voir pages 378 à 386). La situation semblable sur la période politique de 1814 à

Note sur les Comptes des Budgets.

1829 a été publiée, pour la dernière fois, pages 365 à 367 du compte général des finances de l'année 1845.

SERVICES SPÉCIAUX rattachés pour ordre au budget général de l'État.

La loi du 9 juillet 1836 (règlement définitif du budget de l'exercice 1833) a, par son article 17, prescrit de rattacher, chaque année, *pour ordre*, au budget général de l'État les services spéciaux de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie impériale*, des *Chancelleries consulaires*, de la *Caisse des invalides de la marine*, et enfin de la *Fabrication des monnaies et médailles;* et elle a en même temps statué, d'une part, que ces services spéciaux seraient soumis à toutes les règles prescrites par les lois de finances pour le règlement définitif de chaque exercice, et, d'autre part, que les comptes détaillés de ces mêmes services seraient annexés aux comptes généraux des départements ministériels auxquels ils ressortissent.

Conformément à ces dispositions, un titre particulier de la loi des comptes de chaque exercice est consacré, depuis la loi précitée, à l'apurement législatif des services spéciaux susmentionnés, dont une ordonnance, en date du 15 février 1847, a déféré les résultats au contrôle annuel de la Cour des comptes.

Les recettes et les dépenses des services de la *Légion d'honneur*, de l'*Imprimerie impériale*, des *Chancelleries consulaires* et de la *Caisse des invalides de la marine* ne sont pas comprises dans le compte général de l'administration des finances, parce que, soumises à un régime particulier, elles s'effectuent, en dehors de l'action du ministre des finances, par des comptables spéciaux qui ne sont pas astreints à remettre à la Direction de la comptabilité générale des finances des éléments périodiques d'écritures d'après lesquels elle ait à retracer les mouvements desdits services. C'est donc seulement dans les comptes des ministères d'État, de la justice, des affaires étrangères et de la marine, que se trouvent les développements et les justifications des résultats contenus, à cet égard, dans les lois annuelles de règlement.

Quant au service de la *Fabrication des monnaies et médailles*, comme il est exécuté par des comptables dépendant de l'administration des finances, les opérations en sont annuellement publiées dans le compte général de cette administration, dont elles forment une des subdivisions. (Voir pages 661 à 680.)

SERVICE départemental.

Le *Service départemental*, tel que le régit actuellement la loi du 10 mai 1838, a été soumis pour la première fois à l'action du contrôle législatif dans la loi de règlement du budget de l'exercice 1843. Les détails qu'il comporte se trouvent, pour les *recettes*, dans le compte définitif des recettes de chaque exercice, et pour les *dépenses*, dans les comptes rendus par les trois départements ministériels qui participent à l'exécution de ce service, c'est-à-dire ceux de l'intérieur, de l'instruction publique et des finances. La sanction à donner par le pouvoir législatif aux recettes et aux dépenses du service départemental, provisoirement arrêtées par les conseils généraux des départements et réglées ensuite définitivement, en exécution de l'article 24 de la loi précitée du 10 mai 1838, ne pouvant avoir pour base qu'un tableau d'ensemble des opérations de ce service, ce tableau, dressé par les soins de l'administration des finances et selon les spécialités réglées par ladite loi, se trouve joint à la loi des comptes de 1854, à l'appui du titre spécial consacré au règlement du service dont il s'agit. Il est reproduit dans le compte général des finances (voir pages 599 à 613),

Note sur les Comptes des Budgets.

où il a dû former une section distincte, ses résultats, considérés sous le point de vue propre au budget général de l'État, étant déjà retracés par branches de services dans les tableaux qui composent les comptes des budgets. Cette section contient, en outre, la situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution.

SERVICE COLONIAL.

Le *Service colonial* forme également une section particulière du compte général des finances. (Voir pages 617 à 633.) Elle comprend : 1° un résumé des opérations de toute nature constatées dans les écritures de la comptabilité générale des finances, soit pour les quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841, soit pour les autres établissements coloniaux laissés en dehors des dispositions de cette loi; 2° le tableau définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1853, dont le règlement est l'objet d'un titre spécial de la loi présentée pour l'apurement du budget de 1854; 3° un tableau des prévisions de recettes et de dépenses de l'exercice 1854 qui, aux termes de la même loi, doivent être soumises au contrôle législatif dans celle des comptes de 1855; 4° enfin, une situation provisoire de l'exercice 1855, telle que les appréciations connues permettent de l'établir au 31 décembre 1855. Les diverses informations que comporte le service colonial figurent dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

La Cour des comptes statue également par ses *Déclarations générales* sur les résultats définitifs, en règlement d'exercice, du *Service départemental* et du *Service colonial.*

On a cru utile de faire précéder la section des comptes des budgets du tableau des différents services successivement réunis au budget général depuis 1814.

Tableau des Services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets.

EXERCICES à partir desquels LES SERVICES ont été rattachés aux budgets.	DÉSIGNATION DES SERVICES.	MONTANT DES SERVICES pour la première année où ils ont été rattachés aux budgets.
1818.	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts indirects, lesquels se déduisaient du produit brut de ces impôts, et s'élevaient à environ	117,397,000f
	Achat et vente de poudres à feu, également prélevés sur le revenu brut de cette nature de recette	3,266,000
1820.	Recette et emploi du produit des amendes et confiscations de l'enregistrement, des douanes et des contributions indirectes	4,163,000
1821.	Recette et dépense du produit de la ferme des jeux	5,500,000
1822.	Non-valeurs, remboursements et restitutions sur les impôts et primes de douanes à l'exportation, qui n'apparaissaient dans les comptes qu'en déduction de la recette brute des revenus	16,192,000
1824.	Produits de compensations de valeurs données en payement de dépenses publiques	1,000,000
1826.	Service de la vérification des poids et mesures	900,000
1829.	Ressources et dépenses facultatives des départements	11,370,000
	Ressources et dépenses facultatives du cadastre	3,900,000
	Fonds de contributions directes attribués aux dépenses des communes	18,200,000
	Complément des frais de perception et des non-valeurs des contributions directes	1,640,000
1831.	Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	565,000
1832.	Visa des passe-ports et légalisations au ministère des affaires étrangères	40,000
	Produit et emploi de la rente de l'Inde	1,000,000
1834.	Recettes et dépenses des invalides de la guerre	1,865,000
	Recette et emploi du produit de la taxe des brevets d'invention	624,000
1835.	Recettes et dépenses de l'Université	3,500,000
1836.	Frais d'impression d'affiches et de ventes des coupes de bois	110,000
	Produit et emploi des taxes de plombage et d'estampillage en matière de douanes	1,072,000
1838.	Recettes et dépenses de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, bergeries, haras et dépôts d'étalons, écoles des arts et métiers, établissements thermaux et établissements sanitaires)	1,028,000
1839.	Ressources et dépenses des écoles normales primaires	352,000
1840.	Recettes et dépenses du service des poudres et salpêtres	2,300,000
	Produits et revenus de l'Algérie	1,833,000
	Recettes et dépenses du service colonial	5,994,000
1842.	Frais de surveillance des compagnies de chemins de fer et des tontines	18,000
	Fonds de concours pour les travaux publics	43,000
1843.	Recette et emploi du produit des ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	190,000
	Valeur, au prix de revient, des poudres livrées aux ministères consommateurs	3,425,000
1846.	Produit du travail des condamnés dans les maisons centrales de force et de correction	2,330,000
1849.	Dépenses de la garde de Paris remboursées à l'État par la ville de Paris	1,038,000
1851.	Contingent des communes pour frais de police de l'agglomération lyonnaise	37,000
1852.	Produits des taxes de la télégraphie privée	547,000
1854.	Recette et emploi des retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	11,255,000
	Subvention prélevée sur les centimes facultatifs départementaux pour dépenses de l'instruction primaire	300,000
1855.	Contingent des communes du département de la Seine dans les frais de leur police municipale	180,000
	Produits divers des prisons départementales	400,000
	Total	223,574,000

COMPTE DÉFINITIF

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

NOTE GÉNÉRALE

Sur les résultats du règlement définitif du budget de l'exercice 1854.

La loi du budget de l'exercice 1854, en date du 10 juin 1853, et en dernier lieu le décret de répartition, du 12 décembre suivant, ont fixé ainsi qu'il suit les ressources et les besoins de cet exercice : Résultat du vote du budget primitif.

Recettes			1,520,288,089f 00c
Dépenses	Dépenses ordinaires	1,427,160,459f 00c	1,516,720,459 00
	Travaux extraordinaires	89,560,000 00	
Excédant présumé de recettes			3,567,630 00

Les prévisions du budget de 1854 ont ensuite éprouvé les modifications détaillées dans deux tableaux spéciaux (voir pages 200 à 236). Ces tableaux les récapitulent par branche de revenus et par ministère, et les justifient par catégorie, en citant les actes d'où elles résultent. Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les modifications portant sur les évaluations de recettes sont, en résumé, celles qui suivent :

Les recettes de l'exercice 1854 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à 1,520,288,089f 00c 1° Evaluations des recettes.

Elles s'augmentent, d'abord, des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1852	3,600,114f 11c	10,167,127 59
Exercice 1853	6,567,013 48	
Ensemble		1,530,455,216 59

En outre, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les évaluations des recettes affectées au service départemental et à divers services spéciaux s'accroissent de la plus-value réalisée sur ces ressources pendant le cours de l'exercice et qui a été de. 12,650,731f 66c

D'un autre côté, les évaluations ci-dessus doivent être réduites du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée, service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1854, que dans la loi des comptes de 1855, en exécution de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845, ci. 5,921,700 00

Net à ajouter	6,729,031 66	6,729,031 66
Ensemble (à reporter)		1,537,184,248 25

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1854.

REPORT..... 1,537,184,248f 25c

Enfin, les recettes de l'exercice 1854 ont été accrues, en vertu de la loi du 12 mars 1854, du produit de l'emprunt qu'elle a autorisé pour faire face, comme ressource extraordinaire, aux charges de cet exercice. La somme à emprunter a été fixée à..... 250,000,000 00

TOTAL des recettes affectées législativement au budget de 1854, savoir :

Fonds de report des exercices 1852 et 1853.	10,167,127 59	1,491,879,779f 25c	1,787,184,248 25
Ressources ordinaires.....	1,481,712,651 66		
Ressources extraordinaires.....		295,304,469 00	

Les modifications relatives aux crédits se résument de la manière suivante :

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les crédits ouverts par le budget s'élèvent pour l'ensemble des services, ainsi qu'on l'a annoncé plus haut, à..... 1,516,720,459f 00c

Les crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux services spéciaux, dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été élevés au montant des produits recouvrés (voir ci-dessus la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes)..... 12,650,731, 66

Les crédits applicables aux dépenses du service départemental et de divers services spéciaux, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds des budgets de 1852 et 1853, ont été transportés avec la même destination à l'exercice 1854 (voir les recettes d'autre part), ci..... 10,167,127 59

Les virements de crédits de chapitre à chapitre effectués par des décrets spéciaux, en exécution de l'article 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, se sont élevés à la somme totale de 9,304,730 fr. 02 cent.; mais, leur résultat n'affectant pas la situation du budget, ils ne sont cités ici que pour mémoire, ci..... Mémoire.

A REPORTER..... 1,539,538,318 25

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1854.

REPORT		1,539,538,318f 25c
Des lois spéciales, rendues postérieurement au vote du budget, ont ouvert aux ministres des crédits s'élevant ensemble à		374,197 76
Divers décrets impériaux, dont la sanction est en ce moment soumise au Corps législatif, dans le projet de loi général qui lui a été présenté, ont ouvert aux ministres des crédits supplémentaires et extraordinaires, lesquels, déduction faite des annulations proposées, s'élèvent à la somme de		494,552,747 24
D'un autre côté, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses, sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1854 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de		5,833,359 82
		2,040,298,623 07
Enfin les crédits de l'exercice 1854 doivent être diminués de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1855	21,362,200f 00c	
Ces crédits n'ont éprouvé d'autres modifications que celles qui résultent des décrets des 22 février, 11 décembre 1854 et 21 juillet 1855, lesquels n'ayant eu pour objet que des virements de crédits de chapitre à chapitre, s'élevant ensemble à la somme de 923,000 francs, ne sont mentionnés ici que pour mémoire, ci	Mémoire.	
		21,362,200 00
TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1854		2,018,936,423 07

D'après l'exposé que l'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont déterminé les évaluations de ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1854, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1854.

Les dépenses s'élevant à	2,018,936,423f 07c
Et les prévisions de recettes étant de	1,787,184,248 25
Il en résultait un excédant probable de dépense de (A REPORTER)	231,752,174 82

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1854.

REPORT	231,752,174f 82c
Cet excédant de dépense, s'augmentant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1854 pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 21,362,200 francs et prévu seulement en recette pour 5,921,700 francs, différence	15,440,500 00
se trouvait ainsi porté à une somme totale de	247,192,674 82

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés.

1° Situation des recettes en clôture d'exercice.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés, et pour présenter ainsi la situation définitive de l'exercice 1854, telle qu'elle résulte des opérations constatées jusqu'à l'époque de sa clôture.

L'évaluation des ressources pour 1854 a été formée d'après les bases indiquées dans les développements annexés au projet de loi du budget et dans le compte définitif rendu par le ministre des finances pour les recettes de cet exercice.

Elles s'élèvent, non compris les fonds reportés des exercices précédents, à		1,777,017,120f 66c
Les droits et produits liquidés à la charge des redevables de l'État montent à	1,805,818,551f 21c	
Les recouvrements effectués sont de	1,796,197,939 57	
Et il est resté à recouvrer	9,620,611 64	

Ce reste à recouvrer s'applique à diverses natures d'impôts indirects ou à des revenus de domaines pour lesquels la liquidation des droits ou leur réalisation ne s'opèrent pas simultanément (voir page 19 du Compte définitif de 1854), savoir :

Produits des domaines	4,173,339f 54c
Produits des forêts et de la pêche	750,813 88
Enregistrement et timbre	2,865,450 72
Contributions indirectes (boissons, droits divers, tabacs et poudres)	1,730,990 65
Produits des postes	6,776 40
Ressources extraordinaires. — Emprunt de 250 millions	93,240 45
Somme égale à celle ci-dessus	9,620,611 64

Ce solde représente des ressources assurées pour le Trésor; mais, à raison des délais plus ou moins longs dans lesquels les redevables pourront se libérer, la recette successive en sera portée au compte de l'exercice courant, au moment où elle aura lieu.

A REPORTER	1,777,017,120 66

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1854.

REPORT		1,777,017,120f 66c
On ne doit, en conséquence, comparer avec les prévisions du budget que les recouvrements obtenus jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, lesquels s'élèvent à		1,796,197,939 57
Les ressources réalisées pendant l'exercice 1854 sont donc supérieures aux évaluations du budget (voir le tableau pag. 246 et 247 du présent projet de loi) de		19,180,818 91

Les prévisions de la loi de finances, quoique établies en général sur les recettes d'une année antérieure, renfermant nécessairement plusieurs éventualités, la cause précise des excédants ci-dessus ne saurait être expliquée. Les produits de l'exercice ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, et cette comparaison se trouve ci-après (page 292). Le compte définitif des recettes de 1854 fait, au surplus, connaître, pour chaque branche de revenus, les valeurs, matières ou quantités qui ont été soumises à l'application des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

2° Situation des dépenses en clôture d'exercice.

Les crédits de toute nature ouverts aux ministres, tant par le vote du budget primitif que par des lois subséquentes, s'élèvent ensemble, comme on l'a dit plus haut, pour les dépenses ordinaires et pour les travaux extraordinaires, à		2,018,936,423f 07c
Les dépenses liquidées à la charge de l'exercice 1854 montent à	1,974,137,752f 76c	
Les payements effectués sur les dépenses, jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice, ont été de	1,966,715,960 67	
Et il est resté à payer, par imputation sur les fonds des exercices suivants, selon le mode réglé par la loi du 23 mai 1834, pour l'apurement des dépenses des exercices clos	7,421,792 09	
En comparant les crédits mis à la disposition des ministres avec les dépenses payées par le Trésor public, ci		1,966,715,960 67
Il résulte du compte définitif de l'exercice 1854 que, dans leur ensemble, ces dépenses sont restées inférieures aux crédits de		52,220,462 40

Ce dernier résultat se décompose, ainsi qu'on va le faire connaître, d'après la situation des différents services auxquels les crédits ont été attribués (voir le tableau pages 288 et 289).

Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	34,136,441f 18c
Crédits non consommés par les payements, et représentant les dépenses	
A REPORTER	34,136,441 18

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1854.

REPORT	34,136,441f 18c
restant à solder à la clôture de l'exercice	7,421,792 09
Crédits pour dépenses départementales ou spéciales, à transporter aux budgets des exercices 1855 et 1856	10,662,229 13
TOTAL des crédits à annuler ou à transporter, semblable à celui qui vient d'être établi	52,220,462 40

Les comptes de chaque département ministériel, publiés par chapitres et articles à l'appui du présent projet de loi de règlement, font connaître les opérations qui ont donné lieu aux excédants de crédits ou de dépenses dont on vient de présenter l'analyse. Ce sont ces comptes qu'il faut consulter pour les détails par nature de dépense, ainsi que pour les éclaircissements administratifs que comporte l'emploi fait, par les ministres, des crédits mis à leur disposition.

Mais, indépendamment de ce point de vue de contrôle législatif, sous lequel les charges de l'exercice 1854 doivent être examinées, il convient encore de les apprécier comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter, et cette comparaison est établie ci-après, page 294.

Résultat général du budget de l'exercice 1854 à l'époque de la clôture.

En résumé, le résultat général du budget de 1854, à la clôture de l'exercice, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources ordinaires et spéciales réalisées pendant l'exercice s'élèvent, comme on l'a vu ci-dessus, à		1,796,197,939f 57c
Elles s'accroissent :		
1° Des fonds du service départemental, ainsi que de divers services spéciaux reportés des budgets de 1852 et 1853		10,167,127 59
2° Des fonds généraux du budget de 1853 que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles		420,299 90
TOTAL		1,806,785,367 06
et se réduisent des fonds départementaux transportés aux budgets de 1855 et 1856		10,662,229 13
Les recettes qui demeurent applicables aux besoins de l'exercice 1854 sont, en conséquence, définitivement fixées à		1,796,123,137 93
Les payements effectués sur les ordonnances des ministres ayant été, savoir :		
Dépenses des divers ministères 1,844,507,028f 12c Travaux extraordinaires.... 122,208,932 55	1,966,715,960f 67c	
et le prélèvement sur les fonds généraux, pour l'excédant de dépense du service colonial de 1854, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1855, étant de	15,440,500 00	
ENSEMBLE	1,982,156,460 67	1,982,156,460 67
Il en résulte un excédant final de dépense de		186,033,322 74

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1854.

Il paraît utile, à raison des circonstances extraordinaires qui ont pesé sur l'exercice 1854, de considérer isolément le résultat des services ordinaires du budget et celui des dépenses que l'état de guerre a imposées aux ministères de la guerre et de la marine.

Ces dépenses ont été autorisées par les décrets et pour les sommes ci-après :

Ministère de la guerre.	Décret du 20 février 1854	52,250,000f 00c	290,264,475f 00c
	——— 1er juillet 1854	168,725,225 00	
	——— 21 septembre 1854	23,589,250 00	
	——— 25 novembre 1854	25,700,000 00	
	——— 23 décembre 1854	5,700,000 00	
	——— 28 avril 1855	14,300,000 00	
Ministère de la marine.	——— 19 juin 1854	55,405,000 00	81,674,000 00
	——— 1er novembre 1854	23,105,000 00	
	——— 23 juin 1855	3,164,000 00	
	ENSEMBLE		371,938,475 00

Le produit de l'emprunt de 250 millions, affecté comme ressource extraordinaire à ces dépenses, n'étant que de..... 249,168,930 25

Il en résulterait un excédant des dépenses extraordinaires de..... 122,769,544 75

L'excédant final de dépense du budget de 1854 montant à..... 186,033,322 74

La partie de cet excédant qui porte sur les services ordinaires et habituels du budget serait, en conséquence, de..... 63,263,777 99

Mais il est à considérer que le règlement définitif des dépenses de la guerre et de la marine a fait ressortir des crédits non employés pour des sommes assez importantes, et qui ne sauraient être portées dans leur intégralité en déduction des charges du service ordinaire. Il est impossible d'en déterminer l'affectation d'une manière précise, puisque les crédits et les payements du service ordinaire et ceux du service extraordinaire de guerre ont dû être imputés aux mêmes chapitres du budget. Toutefois, en supputant les annulations de crédits du service ordinaire de la guerre et de la marine d'après celles des *dix exercices précédents (1844 à 1853)*, lesquelles ont été, *terme moyen*, de *19 millions*, il est possible d'établir que, sur les 29 millions de crédits annulés par le règlement des budgets de ces deux ministères pour l'exercice 1854, *10 millions* appartiennent au service extraordinaire et doivent conséquemment être défalqués de l'excédant de dépense ci-dessus de 122,769,544 fr. 75 cent., qui se trouve ainsi réduit à..... 112,769,544f 75c

Par suite, l'excédant de dépense sur les services ordinaires et habituels des budgets doit être élevé à..... 73,263,777 99

SOMME ÉGALE..... 186,033,322 74

Comme on le verra ci-après, ce résultat d'ensemble présente une amélioration notable, comparativement à celui que dégageaient les prévisions budgétaires de 1854 et la situation provisoire de cet exercice, publiées au Compte général de l'Administration des finances.

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1854.

L'excédant de dépense de 186,033,322 fr. 74 cent. est transporté parmi les avances et découverts du Trésor, qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante du Trésor, en exécution des lois en vigueur.

Comparaison de la situation du budget de 1854, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le règlement définitif de l'exercice.

On a vu, page 192, que, d'après l'ensemble des dispositions législatives qui s'y rapportent, le budget de l'exercice 1854 paraissait devoir présenter un excédant de dépense de..... 247,192,674f 82c

Le règlement définitif dont on vient d'analyser sommairement les résultats fait ressortir un excédant de dépense s'élevant à la somme de 186,033,322 fr. 74 c.

Cette nouvelle situation résulte des causes ci-après :

1° Fonds généraux du budget de 1853 que le règlement définitif du service colonial a laissés disponibles..... 420,299f 90c

2° Dépenses non effectuées par les ministres sur celles qui avaient été autorisées législativement, et pour lesquelles des crédits sont à annuler en somme égale, 34,136,441 f. 18 c., savoir :

Dépenses des ministères.....	33,757,447f 37c	34,136,441 18
Travaux extraordinaires.....	378,993 81	

3° Dépenses restées à payer à la clôture de l'exercice 1854, savoir :

Dépenses des ministères.....	7,317,508f 44c	7,421,792 09
Travaux extraordinaires.....	104,283 65	

41,978,533 17

A AJOUTER : Augmentations des recettes réalisées, comparativement aux évaluations, savoir :

Ressources ordinaires.....	11,632,317f 21c	19,180,818 91
Ressources extraordinaires....	7,548,501 70	

61,159,352 08

RESTE en excédant de dépense égal à celui qui vient d'être établi... 186,033,322 74

Comparaison de la situation provisoire de 1854, publiée au 1er janvier 1855, avec la situation définitive établie en clôture d'exercice.

D'après la situation provisoire publiée dans le compte général des finances de l'année 1854 (page 367), le budget de l'exercice 1854 présentait un découvert probable de.. 220,861,533f 79c

Ainsi qu'on l'a établi ci-dessus, l'excédant final de dépense de cet exercice est définitivement fixé à..... 186,033,322 74

Il en résulte que la liquidation définitive des recettes et des dépenses de cet exercice et l'apurement, en clôture d'exercice, des services afférents aux divers départements ministériels, ont fait ressortir sur les charges du budget une diminution de..... 34,828,231 05

Cette atténuation s'explique ainsi :

Recettes constatées dans la situation provisoire (déduction faite de 10,662,829 fr. 13 cent., montant des fonds départementaux et spéciaux non employés en 1854, et de 9,360,000 francs, montant des recettes de l'exercice présumées non recouvrables), ci..... 1,798,612,561f 88c

Recettes définitives de l'exercice. (Voir tableau page 290.)..... 1,796,123,137 93

Réduction des recettes d'après le règlement du budget. (A REPORTER.).. 2,489,423 95

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1854.

REPORT.....		2,489,423f 95c
Dépenses constatées en situation provisoire (déduction faite comme ci-dessus de 10,662,829 fr. 13 cent. de fonds départementaux et spéciaux non employés en 1854, et de 6,000,000 francs, montant des dépenses qu'on supposait devoir rester à payer en clôture d'exercice), ci.....	2,004,033,615f 67c	
A ajouter : excédant des dépenses du service colonial.	15,440,500 00	
	2,019,474,115 67	
Dépenses définitives de l'exercice.....	1,982,156,460 67	
Réduction de dépenses en règlement définitif.	37,317,655 00	37,317,655 00
En sorte que le découvert présenté dans la situation provisoire se trouve atténué, ainsi qu'on vient de le dire, de la somme de.....		34,828,231 05

Comparaison des recettes et des dépenses de 1854 avec celles de 1853.

Ainsi qu'on l'a dit plus haut, les produits de l'exercice expiré ne peuvent être comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent, ces deux termes exprimant seuls des faits positifs, dont la corrélation permet de signaler les résultats qu'il importe principalement de connaître, c'est-à-dire les variations de l'impôt d'une année à l'autre. On a fait, en même temps, remarquer, quant aux dépenses, la nécessité d'en apprécier le montant pour l'exercice expiré, comparativement à celles que l'exercice précédent a eu à supporter. Ces deux sortes de comparaisons sont l'objet des tableaux placés à la suite de la présente note (pages 292 et 294). Elles se trouvent, en outre, développées dans les états publiés au compte définitif des recettes de 1854, et indiquant avec détail les causes des augmentations ou des diminutions survenues en 1854, comparativement au budget de 1853. Des états semblables, pour les dépenses, sont joints aux comptes des ministères ordonnateurs, et font également connaître, par nature de services, les causes des différences qui ressortent entre les mêmes exercices.

Les résultats de ces tableaux de comparaison se justifient par le rapprochement des termes du règlement définitif des deux budgets.

Comme les explications qui précèdent viennent de l'établir, le règlement de l'exercice 1854 détermine un excédant de dépense de.....	186,033,322f 74c
La situation définitive du budget de 1853 a fait ressortir un excédant de dépense de.....	23,148,545 53
Comparativement à l'exercice 1853, le budget de 1854 se présente donc dans une situation moins favorable de la somme de.....	162,884,777 21

Ce résultat provient des causes ci-après :

1° Augmentation, en 1854, sur les recettes effectuées :

Recettes de 1854 (y compris l'emprunt).....	1,796,197,939f 57c	279,428,108 10
Recettes de 1853.....	1,516,769,831 47	
A REPORTER.....		279,428,108 10

Note sur le Compte définitif du budget de l'exercice 1854.

REPORT.....			279,428,108f 10c
2° Augmentation, en 1854, des dépenses constatées :			
Dépenses de 1854 (y compris les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine).....		1,974,137,752f 76c	
Dépenses de 1853.....		1,530,701,519 98	
DIFFÉRENCE en plus en 1854.....		443,436,232 78	
3° Augmentation, en 1854, des fonds reportés pour le service départemental et pour divers services spéciaux (différence entre les fonds de report dont chaque budget a profité et ceux qu'il a légués aux exercices suivants) :			
Différence à la charge de 1854.....	495,101f 54c	1,124,531 22	
Différence au profit de 1853.....	629,429 68		
4° Diminution, en 1854, des fonds généraux restés disponibles sur le règlement du service colonial :			
Recettes de 1854.....	420,299f 90c	707,202 71	
——— de 1853.....	1,127,502 61		
		445,267,966 71	
A DÉDUIRE :			
5° Différence en plus au budget de 1854, provenant de ce que, comparativement aux dépenses liquidées pour les deux exercices, les restes à payer sur l'exercice 1854 ont été supérieurs à ceux de 1853 :			
Dépenses restées à payer sur l'exce 1854.	7,421,792f 09c		
——— 1853.	5,026,835 69		
	2,394,956 40		
6° Diminution, en 1854, du prélèvement fait sur les fonds généraux du budget pour les dépenses du service colonial :			
Dépenses de 1854.	15,440,500f 00c		
——— de 1853.	16,000,625 00		
	560,125 00		
		2,955,081 40	
			442,312,885 31
DIFFÉRENCE ÉGALE à celle que présentent, en situation définitive, les budgets des exercices 1854 et 1853.....			162,884,777 21

Les états spéciaux de comparaison, insérés pages 292 à 295, développent les différences indiquées ci-dessus : pour les recettes de 1854, rapprochées de celles de 1853, avec un résumé particulier concernant les impôts et revenus indirects des deux exercices; pour les dépenses de 1854, comparées à celles de 1853, et pour les dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1854 et 1853.

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES d'après le budget. (Loi du 10 juin 1853.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE LA RÉALISATION des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. (A)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE CHANGEMENTS apportés législativement au budget primitif de l'exercice 1854.		ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.		
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	418,809,792f 00c	8,846,988f 08c	"	"	"	427,656,780f 08c	
Enregistrement, timbre et domaines	292,387,874 00	67,540 34	"	"	"	292,455,414 34	(A) Voir le développement par nature de produits et par chapitre, pages 202 et 203.
Produits des forêts et de la pêche	28,359,424 00	"	"	"	"	28,359,424 00	
Douanes et sels	180,539,000 00	"	"	"	"	180,539,000 00	
Contributions indirectes	343,310,000 00	"	"	"	"	343,310,000 00	
Produits des postes	52,407,050 00	"	"	"	"	52,407,050 00	
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,100,000 00	"	312f 05	"	"	3,099,687 95	
Divers revenus. — Produits universitaires	1,810,156 00	"	"	"	"	1,810,156 00	
Divers revenus. — Produits éventuels affectés au service départemental	17,360,000 00	3,607,795 00	"	"	"	20,907,795 00	
Divers revenus. — Produits et revenus de l'Algérie	14,835,000 00	"	"	"	"	14,835,000 00	
Divers revenus. — Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Divers revenus. — Recettes des colonies	5,921,700 00	"	"	"	5,921,700f 00c	"	
Divers revenus. — Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	11,254,500 00	"	"	"	"	11,254,500 00	
Produits divers	22,848,220 00	128,720 29	"	"	"	22,976,940 29	(a) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842
Produit de la réserve de l'amortissement	81,050,904 00	"	"	"	"	81,050,904 00	
	1,474,983,620 00	12,651,043 71	312 05	"	5,921,700 00	1,481,712,651 66	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.							
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	318,635 00	"	"	"	"	318,635 00	
Remboursement à faire par la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	"	"	"	"	2,000,000 00	
——— de Paris à Lyon	25,419,167 00	"	"	"	"	25,419,167 00	
——— de l'Ouest	3,000,000 00	"	"	"	"	3,000,000 00	
——— du Centre	5,333,333 00	"	"	"	"	5,333,333 00	
——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,334 00	"	"	"	"	3,233,334 00	
Produit d'obligations provenant de la compagnie du chemin de fer de Rouen	6,000,000 00	"	"	"	"	6,000,000 00	
Produit de l'emprunt de 250 millions	"	"	"	250,000,000f 00c	"	250,000,000 00	
	1,520,288,089 00	12,651,043 71	312 05	250,000,000 00	5,921,700 00	1,777,017,120 66	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.							
Fonds reportés des exercices 1852 et 1853 pour le service départemental et divers services spéciaux... Exercice 1852... 3,600,114f 11c; Exercice 1853... 6,567,013 48	"	"	"	10,167,127 59	"	10,167,127 59	
	1,520,288,089 00	12,651,043 71	312 05	260,167,127 59	5,921,700 00	1,787,184,248 25	
		12,650,731f 66c		254,245,427f 59c			
		RÉSULTAT en augmentation...		266,896,159f 25c			

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.		AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES. (Augmentation : 8,846,676f 03c.)			
Fonds pour dépenses départementales.	Centimes additionnels pour dépenses ordinaires	63,644f 08c	"
	Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — applicables aux dépenses ordinaires	13,373 77	"
	Centimes additionnels pour fonds commun réparti entre les départements — aux dépenses facultatives	"	"
	Centimes votés par les conseils généraux pour dépenses facultatives	316,145 30	"
	Centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales pour dépenses extraordinaires	527,094 21	"
	Centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux de grande communication et autres chemins vicinaux	398,012 87	"
	Centimes additionnels spéciaux pour dépenses de l'instruction primaire	144,596 33	"
	——— pour dépenses du cadastre	69,779 01	"
Fonds pour dépenses communales.	Centimes affectés aux dépenses ordinaires	32,124 77	"
	——— aux dépenses extraordinaires et aux frais de bourse et de chambre de commerce	5,682,728 09	"
	Centimes affectés aux dépenses des communes pour les chemins vicinaux	542,046 92	"
	——— pour l'instruction primaire	395,649 16	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux de diverses impositions communales	67,693 18	"
	——— pour frais de perception de diverses impositions communales	201,620 84	"
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes	266,649 06	"
Fonds pour secours en cas de grêle, incendie, inondations ou autres cas fortuits		1,779 51	"
Fonds de non-valeurs.	Foncière, personnelle et mobilière (non-valeurs, remises et modérations)	55,622 94	"
	Portes et fenêtres (non-valeurs)	24,070 46	"
	Patentes, décharges, réductions, remises et modérations et frais d'impression et d'expédition des formules des patentes	263,348 30	"
Fonds de réimpositions		"	255,832f 01c
Taxe de premier avertissement et frais de confection de rôles de contributions extraordinaires, autorisés par décrets		36,841 29	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte (frais de 1er avertissement)		"	312 05
A REPORTER		9,102,820 09	256,144 06

QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Suite du *Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
REPORT	9,102,820f 09c	256,144f 06c
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES. (Augmentation : 67,540f 34c.)		
Produits d'établissements spéciaux régis par l'État. (Produits consommés en nature provenant de ces établissements.)	67,540 34	"
PRODUITS ÉVENTUELS AFFECTÉS AUX DÉPENSES DÉPARTEMENTALES. (Augmentation : 3,607,795f.)		
Produits affectés aux dépenses ordinaires	"	98,835 59
——— facultatives sur diverses natures de recettes	"	53,997 28
——— facultatives sur subventions pour travaux de routes	"	74,282 33
——— extraordinaires	3,610,439 35	"
——— spéciales sur subventions communales	224,470 85	"
PRODUITS DIVERS. (Augmentation : 128,720f 24c.)		
Redevances et produits extraordinaires des mines	"	1 30
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	38,883 97	"
Produit de la subvention allouée pour le service de l'instruction primaire	38,294 81	"
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	"	17,724 65
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	38,317 46	"
Versements des sociétés et établissements divers pour remboursement de frais de surveillance	30,950 00	"
	13,151,716 87	500,985 21
RÉSULTAT en augmentation. — Ressources applicables au service départemental 5,238,212f 16c ; ——— à divers services spéciaux 7,412,519 50	12,650,731f 66c	

TABLEAU MODIFICATIF A L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ouverts par le budget primitif. (Loi de finances du 10 juin 1853 et décret de répartition du 12 décembre 1853.)	MODIFICATIONS résultant de la réalisation DES RESSOURCES AFFECTÉES au service départemental et à divers services spéciaux. (Voir page 206.)		CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1852 et 1853 pour le service départemental et pour divers services spéciaux. (Voir page 207.)	MODIFICATIONS résultant DE VIREMENTS DE CRÉDITS de ministère à ministère, par suite de changements d'attributions. (Voir pages 208 et 209.)		MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre. (Art. 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852.) (Voir pages 210 à 228.)		AUGMENTATIONS et DIMINUTIONS DE CRÉDITS résultant de lois spéciales. (Voir page 229.)		MODIFICATIONS DE CRÉDITS résultant de décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi générale des crédits supplémentaires. (Voir pages 230 à 235.)		CRÉDITS pour DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1854.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845. (Voir page 236.)	CRÉDITS SERVANT DE BASE au règlement définitif du budget de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Crédits accordés.	Crédits annulés.	Crédits accordés.	Crédits annulés.				
SERVICE ORDINAIRE.																
Ministère d'État	6,804,750f 00c	"	"	"	2,028,800f	"	82,500f 00c	82,500f 00c	"	"	14,248,559f 47c	8,008,399f 47c	209,532f 63c	"	15,283,242f 63c	
——— de la justice	26,640,780 00	"	"	"	"	"	47,000 00	47,000 00	26,590f 59c	"	1,233,000 00	"	4,406 56	"	27,904,777 15	
——— des affaires étrangères	9,230,600 00	"	"	"	"	"	466,350 00	466,350 00	4,592 27	"	658,444 97	"	85,598 29	"	9,979,235 53	
Ministère des finances. — Dette publique	396,503,439 00	"	"	"	"	"	498,320 52	964,659 37	"	"	26,130,782 00	"	"	"	422,167,882 15	
Ministère des finances. — Dotations et dépenses des pouvoirs législatifs	36,604,180 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	180,716 09	"	"	"	36,784,896 09	
Ministère des finances. — Service général	20,229,153 00	9,500f 00c	"	"	"	"	479,877 97	45,000 00	5,546 70	"	1,069,840 55	"	3,302,465 93	"	25,051,384 15	
Ministère des finances. — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	151,937,344 00	144,624 41	"	198,669f 19c	"	"	1,600,942 54	1,634,481 66	"	"	12,566,589 78	"	"	"	164,813,688 26	
Ministère des finances. — Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	86,106,242 00	7,275,721 71	"	59,771 45	"	"	185,000 00	120,000 00	"	"	19,348,600 00	"	"	"	112,855,335 16	
Ministère de l'intérieur	128,732,546 00	4,926,065 23	"	8,523,660 30	"	2,028,800f	489,097 00	489,097 00	1,226,191 86	988,188f 55c	19,617,070 24	461,722 49	418,258 33	"	159,965,080 92	
——— de la guerre	307,686,046 00	"	"	"	"	"	471,605 83	471,605 83	36,878 86	"	290,264,475 00	"	763,599 30	"	598,750,999 16	
——— de la marine et des colonies — Service marine	95,113,801 00	"	"	"	"	"	449,503 94	449,503 94	14,110 42	"	82,894,000 00	1,625,000 00	325,508 08	"	176,722,419 50	
——— de la marine et des colonies — Service colonial	21,362,200 00	"	"	"	"	"	923,000 00	923,000 00	"	"	"	"	"	21,362,200	"	
Ministère de l'instruction publique et des cultes. — Instruction publique	21,416,036 00	204,050 46	"	629,509 73	"	"	356,147 90	168,147 90	"	"	301,637 00	"	119,473 37	"	22,858,706 56	
Ministère de l'instruction publique et des cultes. — Cultes	44,213,100 00	"	"	"	"	"	10,000 00	198,000 00	"	"	500,000 00	201,100 00	228,927 53	"	44,552,927 53	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	74,580,242 00	90,769 85	"	755,516 92	"	"	2,145,384 32	2,201,049 06	48,475 61	"	2,988,364 45	"	145,934 18	"	78,553,638 27	
	1,427,160,459 00	12,650,731 66	"	10,167,127 59	2,028,800	2,028,800	8,204,730 02	8,260,394 76	1,362,386 31	988,188 55	472,002,079 55	10,296,221 96	5,603,704 20	21,362,200	1,896,244,213 06	
		12,650,731f 66c			"		55,664f 74c		374,197f 76c		461,705,857f 59c					
									462,080,055f 35c							
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.																
Ministère d'État	5,000,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	19,000,000 00	"	"	"	24,000,000 00	
——— de la marine et des colonies	2,405,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	405,000 00	"	14,242 01	"	2,824,242 01	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	82,155,000 00	"	"	"	"	"	1,100,000 00	1,044,335 26	"	"	15,441,889 65	2,000,000 00	215,413 61	"	95,867,968 00	
	89,560,000 00	"	"	"	"	"	1,100,000 00	1,044,335 26	"	"	34,846,889 65	2,000,000 00	229,655 62	"	122,692,210 01	
					"		55,664f 74c		"		32,846,889f 65c					
									32,846,889f 65c							
TOTAL GÉNÉRAL	1,516,720,459 00	12,650,731 66	"	10,167,127 59	2,028,800	2,028,800	9,304,730 02	9,304,730 02	1,362,386 31	988,188 55	506,848,969 20	12,296,221 96	5,833,359 82	21,362,200	2,018,936,423 07	
		12,650,731f 66c			"		"		374,197f 76c		494,552,747f 24c					
					RÉSULTAT en augmentation				494,926,945f 00c							

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Développement des modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.

CRÉDITS OUVERTS AUX MINISTRES.

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MODIFICATIONS. AUGMENTATIONS.	MODIFICATIONS. DIMINUTIONS.
	Ministère des finances. — Service général. (Augmentation : 9,500f.)		
40 *bis.*	Frais de surveillance des sociétés de crédit foncier	9,500f 00c	"
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts. (Augmentation : 144,624f 41c.)		
44	Dépenses diverses. — Frais d'impressions et de confection de rôles, etc.	17,111 34	"
45	Cadastre. — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux.	108,096 47	"
47	Service administratif et de perception des contributions directes dans les départements (frais de perception), et taxe annuelle des biens de mainmorte (frais de premier avertissement.)	19,416 60	"
	Remboursements et non-valeurs sur les contributions directes. (Augmentation : 7,275,721f 71c.)		
70	Restitutions du produit des centimes additionnels pour dépenses ordinaires des communes	32,124 77	"
	——— pour dépenses extraordinaires des communes	5,682,728 09	"
	——— pour dépenses des chemins vicinaux	542,046 92	"
	——— pour dépenses de l'instruction primaire	395,649 16	"
	——— pour frais de confection de rôles spéciaux des impositions communales	67,693 18	"
	——— pour frais de perception des impositions communales.	201,620 84	"
	Restitutions sur le produit des 8 centimes par franc du capital des patentes attribués aux communes	266,649 06	"
	Remises et modérations sur les contributions foncière, personnelle et mobilière	55,622 94	"
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres	24,070 46	"
	——— sur la contribution des patentes	263,348 30	"
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions	"	255,832f 01c
	Ministère de l'intérieur. (Diminution : 4,926,065f 23c.)		
37	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	63,644 08	"
	——— sur le fonds commun	13,373 77	"
	——— sur produits éventuels ordinaires	"	98,835 59
38	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	316,145 30	"
	——— sur produits éventuels facultatifs	"	53,997 28
	——— sur subventions communales	"	74,282 33
39	Dépenses extraordinaires sur le produit de centimes extraordinaires	527,094 21	"
	——— sur les fonds d'emprunt autorisés par des lois particulières	3,610,439 35	"
40	Dépenses spéciales sur centimes votés par les conseils généraux pour les chemins vicinaux	398,012 87	"
	——— sur subventions communales et souscriptions particulières pour les chemins vicinaux.	224,470 85	"
	Ministère de l'instruction publique. (Augmentation : 204,050f 46c.)		
19	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les centimes additionnels votés par les conseils généraux.	221,775 11	"
20	Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	"	17,724 65
	Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. (Augmentation : 90,769f 85c.)		
4	Encouragement à l'agriculture et enseignement professionnel	28,186 16	"
5	Haras et dépôts d'étalons	39,354 18	"
12	Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières et sociétés diverses	21,450 00	"
17	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	1,779 51	"
		13,851,403 52	500,671 86

RÉSULTAT en augmentation.. { Crédits applicables au service départemental.. 5,238,212f 16c ; ——— à divers services spéciaux.. 7,412,519 50 } 12,650,731f 66c

Développement des Crédits reportés des exercices 1852 et 1853, pour les dépenses du service départemental et de divers services spéciaux.

CHAPITRES spéciaux du budget de 1854.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS REPORTÉS À L'EXERCICE 1854. Crédits provenant de l'exercice 1852.	Crédits provenant de l'exercice 1853.	TOTAL.
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.			
45	Dépenses cadastrales imputables sur le fonds commun	107,519f 73c	"	107,519f 73c
	——— sur le produit des centimes facultatifs	91,149 46	"	91,149 46
70	Remboursements, restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	198,669 19	"	198,669 19
	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes	59,771 45	"	59,771 45
		258,440 64	"	258,440 64
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
37	Dépenses ordinaires sur centimes additionnels concédés aux départements	232,763 96	268,790 52	501,554 48
	——— sur produits éventuels ordinaires	48,588 84	38,131 89	86,720 73
38	Dépenses facultatives sur les centimes votés par les conseils généraux	455,158 96	776,078 90	1,231,237 86
	——— sur produits éventuels	85,476 79	434,471 07	519,947 86
	——— sur subventions communales	197,561 90	263,085 57	460,647 47
39	Dépenses extraordinaires sur produits de centimes additionnels extraordinaires	792,474 98	3,431,213 73	4,223,688 71
	——— sur produits éventuels (emprunts autorisés)	20,074 68	258,580 50	278,655 18
40	Dépenses spéciales sur centimes votés pour les chemins vicinaux	187,840 71	470,793 63	658,634 34
	——— sur subventions communales pour les chemins vicinaux	"	562,573 67	562,573 67
		2,019,940 82	6,503,719 48	8,523,660 30
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.			
19	Dépenses de l'instruction primaire sur centimes additionnels	533,443 20	58,129 16	591,572 36
20	Dépenses des écoles normales primaires sur fonds spéciaux	32,772 53	5,164 84	37,937 37
		566,215 73	63,294 00	629,509 73
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
12	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	20,228 97	"	20,228 97
17	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	735,287 95	"	735,287 95
		755,516 92	"	755,516 92
	TOTAL GÉNÉRAL. (Voir les lois de règlement des exercices 1852 et 1853.)	3,600,114 11	6,567,013 48	10,167,127 59

NOTA. Le résultat général ci-dessus se développe ainsi qu'il suit, sous le rapport des services auxquels les reports sont applicables :

Service départemental.	Exercice 1852	2,784,825f 74c	10,167,127f 59c
	Exercice 1853	6,567,013 48	
Services spéciaux	Exercice 1852	815,288 37	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Modifications résultant de virements de crédits de ministère à ministère par suite de changements d'attributions.

DATES DES DÉCRETS.	NUMÉROS des CHAPITRES.	MINISTÈRES ET SERVICES.	ANCIENNES IMPUTATIONS.	NOUVELLES IMPUTATIONS.	OBSERVATIONS.
		MINISTÈRE D'ÉTAT.			
		SERVICE ORDINAIRE.			
Décret du 8 juillet 1854.	1	Personnel de l'administration centrale	»	99,500f	
	2	Matériel	»	12,000	
	9	Encouragements et souscriptions	»	22,000	
	10	Indemnités annuelles à des artistes, à des auteurs dramatiques, etc.	»	17,300	
	XI	Conseil des bâtiments civils	»	52,000	
	XII	Personnel des édifices publics	»	45,600	
	XIII	Entretien des bâtiments et édifices publics	»	545,000	
	XIV	Constructions et grosses réparations des édifices publics	»	1,235,400	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
Décret du 8 juillet 1854.	1	Personnel de l'administration centrale	99,500f	»	
	2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	12,000	»	
	9	Encouragement à l'art dramatique	22,000	»	
	10	Indemnités annuelles à des artistes, auteurs dramatiques, etc.	17,300	»	
	11	Conseil des bâtiments civils	52,000	»	
	12	Personnel des édifices publics	45,600	»	
	13	Entretien des bâtiments et édifices publics	545,000	»	
	14	Constructions et grosses réparations des édifices publics	1,235,400	»	
			2,028,800 (A)	2,028,800	(A) Les crédits transportés du ministère de l'intérieur au ministère d'État par le décret du 8 juillet 1854 s'élèvent à 2,658,800 fr. ; ils ne figurent dans le présent tableau que pour la somme de 2,028,800 francs : la différence, montant à 630,000 fr., représente un crédit ouvert provisoirement au ministère de l'intérieur (constructions et grosses réparations des édifices) par décret du 29 janvier 1854, et dont le ministère d'État demande la régularisation dans le projet de loi général des crédits supplémentaires et extraordinaires soumis à la sanction législative. (Voir le développement des modifications de crédits résultant de décrets à régulariser, page 230.)
			»		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET DU 30 NOVEMBRE 1854. Augmentation.	DÉCRET DU 30 NOVEMBRE 1854. Diminution.	DÉCRET DU 9 DÉCEMBRE 1854. Augmentation.	DÉCRET DU 9 DÉCEMBRE 1854. Diminution.	DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 1855. Augmentation.	DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 1855. Diminution.	TOTAUX PAR CHAPITRES. Augmentation.	TOTAUX PAR CHAPITRES. Diminution.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE D'ÉTAT.									
	SERVICE ORDINAIRE.									
2	Administration centrale. (Matériel.)	"	"	47,000f	"	"	"	47,000f	"	
6	Établissements des beaux-arts	"	"	"	"	"	9,700f	"	9,700f	
7	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	"	"	"	"	10,500f	"	10,500	"	
10	Indemnités annuelles à des artistes, à des auteurs dramatiques, etc.	"	"	"	"	"	800	"	800	
11	Monuments historiques	"	"	"	42,000f	"	"	"	42,000	
13	Château de Saverne	"	25,000f	"	"	"	"	"	25,000	
13 *bis*.	Magasins de l'île des Cygnes	25,000f	"	"	"	"	"	25,000	"	
	SERVICE RETIRÉ DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.									
XI	Conseil des bâtiments	"	"	"	5,000	"	"	"	5,000	
		25,000	25,000	47,000	47,000	10,500	10,500	82,500	82,500	
		"		"		"		"		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

	DÉCRET du 7 juillet 1855. Augmentation.	DÉCRET du 7 juillet 1855. Diminution.	OBSERVATIONS.
CHAPITRE 2. Administration centrale. (Matériel.)	27,000f 00c	"	
——— 3. Cour de cassation	"	375f 00c	
——— 4. Cours impériales	"	9,540 00	
——— 5. Cours d'assises	"	1,500 00	
——— 6. Tribunaux de première instance	"	22,800 00	
——— 7. Tribunaux de commerce	"	25 00	
——— 8. Tribunaux de police	"	60 00	
——— 9. Justices de paix	"	12,700 00	
——— 10. Services de la justice en Algérie	20,000 00	"	
TOTAUX	47,000 00	47,000 00	
	"		

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

	DÉCRET du 16 décembre 1854. Augmentation.	DÉCRET du 16 décembre 1854. Diminution.	DÉCRET du 10 février 1855. Augmentation.	DÉCRET du 10 février 1855. Diminution.	DÉCRET du 14 juillet 1855. Augmentation.	DÉCRET du 14 juillet 1855. Diminution.	TOTAUX par chapitres. Augmentation.	TOTAUX par chapitres. Diminution.	OBSERVATIONS.
CHAPITRE 1. Administration centrale. (Personnel.)	20,000f 00c	"	"	"	"	630f 00c	20,000f 00c	630f 00c	
——— 2. Administration centrale. (Matériel.)	"	"	45,000f 00c	"	36,350f 00c	"	81,350 00	"	
——— 3. Traitements des agents politiques et consulaires	"	"	"	"	"	59,110 00	"	59,110 00	
——— 4. Traitements des agents en inactivité	"	20,000f 00c	"	30,000f 00c	"	1,260 00	"	51,260 00	
——— 5. Frais d'établissement	"	"	"	130,000 00	"	6,590 00	"	136,590 00	
——— 6. Frais de voyages et de courriers	"	"	"	180,000 00	"	24,000 00	"	204,000 00	
——— 7. Frais de service	"	"	215,000 00	"	70,000 00	"	285,000 00	"	
——— 8. Présents diplomatiques	"	"	"	"	"	200 00	"	200 00	
——— 9. Indemnités et secours	"	"	"	"	"	8,600 00	"	8,600 00	
——— 11. Missions et dépenses extraordinaires	"	"	75,000 00	"	"	5,640 00	75,000 00	5,640 00	
——— 12. Dépenses imprévues	"	"	5,000 00	"	"	320 00	5,000 00	320 00	
TOTAUX	20,000 00	20,000 00	340,000 00	340,000 00	106,350 00	106,350 00	466,350 00	466,350 00	
	"		"		"		"		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET du 20 février 1854. Augmentation.	DÉCRET du 20 février 1854. Diminution.	DÉCRET du 19 mai 1855. Augmentation.	DÉCRET du 19 mai 1855. Diminution.	DÉCRET du 4 juillet 1855. Augmentation.	DÉCRET du 4 juillet 1855. Diminution.	DÉCRET du 31 juillet 1855. Augmentation.	DÉCRET du 31 juillet 1855. Diminution.	DÉCRET du 19 novembre 1855. Augmentation.	DÉCRET du 19 novembre 1855. Diminution.	DÉCRET du 18 janvier 1856. Annulation de crédits supplément. et extraordin. Augmentation.	DÉCRET du 18 janvier 1856. Annulation de crédits supplément. et extraordin. Diminution.	TOTAUX par chapitres. Augmentation.	TOTAUX par chapitres. Diminution.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.															
	1re PARTIE. — DETTE PUBLIQUE.															
1	Rentes 4 1/2 p. 0/0 (décret du 14 mars 1852)	»	214,000f 00c	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	214,000f 00c	
2	Rentes 4 p. 0/0	»	»	»	»	»	12,390f 00c	»	»	»	»	»	»	»	12,390 00	
5	Intérêts et primes des emprunts spéciaux, etc.	»	»	»	»	»	9,167 18	»	»	»	»	»	»	»	9,167 18	
6	Amortissement des emprunts spéciaux, etc.	»	»	»	»	9,167f 18c	»	»	»	»	»	»	»	9,167f 18c	»	
10	Rentes viagères	»	»	»	48,694f 00c	»	21,270 88	»	24,883f 97c	»	33,782f 61c	»	74,600f 00c	»	203,231 46	
11	Rentes viagères pour la vieillesse	»	»	»	»	»	»	»	»	»	20,533 53	»	»	»	20,533 53	
12	Pensions de l'ancienne pairie	»	»	»	8,000 00	»	»	»	21,500 00	»	200 00	»	6,300 00	»	36,000 00	
13	Pensions civiles	»	»	»	»	»	»	»	»	»	58,108 01	»	»	»	58,108 01	
14	Pensions à titre de récompense nationale	»	»	»	»	»	»	»	»	»	11,128 33	»	30,700 00	»	41,828 33	
15	Pensions militaires	»	»	»	»	»	»	»	»	»	75,763 96	»	»	»	75,763 96	
16	Pensions ecclésiastiques	»	»	»	»	»	»	»	»	»	724 12	»	46,900 00	»	47,624 12	
17	Pensions de donataires dépossédés	»	»	»	»	»	»	»	»	»	13,259 07	»	»	»	13,259 07	
18	Pensions civiles sur fonds de retenues	»	»	»	»	»	»	»	»	»	87,688 33	»	»	»	87,688 33	
19	Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	»	»	»	30,000 00	»	»	»	15,500 00	»	»	»	4,500 00	»	50,000 00	
20	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,800 00	»	1,800 00	
21	Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6,627 50	»	51,100 00	»	57,727 50	
22	Indemnités viagères de retraite aux agents de la dernière liste civile	»	»	»	»	»	»	»	»	»	6,503 04	»	19,200 00	»	25,703 04	
22 *bis*.	Indemnités viagères de retraite aux employés du domaine privé du dernier règne	170,000f 00c	»	»	»	»	»	»	»	»	4,834 84	»	5,000 00	170,000 00	9,834 84	
»	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	»	»	»	»	»	»	»	»	54,316f 14c	»	»	»	54,316 14	»	
»	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	»	»	»	»	»	»	»	»	264,837 20	»	»	»	264,837 20	»	
.....	TOTAUX	170,000 00	214,000 00	»	86,694 00	9,167 18	42,828 06	»	61,883 97	319,153 34	319,153 34	»	240,100 00	498,320 52	964,659 37	
.....	Diminutions	44,000f 00c		86,694f 00c		33,660f 88c		61,883f 97c		»		240,100f 00c		(A) 466,338f 85c		

(A) Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances.

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

Suite du MINISTÈRE DES FINANCES.

3e PARTIE. — SERVICE GÉNÉRAL.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET du 19 août 1854. Augmentation.	DÉCRET du 19 août 1854. Diminution.	DÉCRET du 12 décembre 1854. Augmentation.	DÉCRET du 12 décembre 1854. Diminution.	DÉCRET du 19 mai 1855. Augmentation.	DÉCRET du 19 mai 1855. Diminution.	DÉCRET du 31 juillet 1855. Augmentation.	DÉCRET du 31 juillet 1855. Diminution.	DÉCRET du 18 janvier 1856. (Annulation de crédits supplément. et extraordin.) Augmentation.	DÉCRET du 18 janvier 1856. (Annulation de crédits supplément. et extraordin.) Diminution.	TOTAUX par chapitres. Augmentation.	TOTAUX par chapitres. Diminution.	OBSERVATIONS.
31	Administration centrale. Personnel	18,000f 00c	"	"	10,000f 00c	"	"	"	"	"	"	18,000f 00c	10,000f 00c	
33	——— Dépenses diverses	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,000f 00c	"	6,000 00	
35	Monnaies et médailles. Matériel	"	"	"	"	6,694f 00c	"	"	"	38,300f 00c	"	6,694 00	"	
37	Refonte des monnaies de cuivre	"	11,000f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"	38,300 00	11,000 00	
38	Frais de trésorerie	"	"	"	"	"	"	416,883f 97c	"	"	"	416,883 97	"	
39	Traitements et frais de service des receveurs des finances	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18,000 00	"	18,000 00	
41	Dépenses des exercices périmés													
		18,000 00	11,000 00	"	10,000 00	6,694 00	"	416,883 97	"	38,300 00	24,000 00	479,877 97	45,000 00	
	AUGMENTATIONS	7,000f 00c		"		6,694f 00c		416,883f 97c		14,300f 00c		(a) 434,877f 97c		(a) Crédits retirés des autres services du ministère des finances.
	DIMINUTIONS	"		10,000f		"		"		"				

4e PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBLICS.

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET du 20 février 1854. Augmentation.	DÉCRET du 20 février 1854. Diminution.	DÉCRET du 19 avril 1854. Augmentation.	DÉCRET du 19 avril 1854. Diminution.	DÉCRET du 19 août 1854. Augmentation	DÉCRET du 19 août 1854. Diminution.	DÉCRET du 12 décembre 1854. Augmentation.	DÉCRET du 12 décembre 1854. Diminution	DÉCRET du 19 mai 1855. Augmentation.	DÉCRET du 19 mai 1855. Diminution.	DÉCRET du 4 juillet 1855. Augmentation.	DÉCRET du 4 juillet 1855. Diminution.	DÉCRET du 31 juillet 1855. Augmentation.	DÉCRET du 31 juillet 1855. Diminution.	DÉCRET du 18 janvier 1856. (Annulation de crédits supplément. et extraord.) Augmentation.	DÉCRET du 18 janvier 1856. (Annulation de crédits supplément. et extraord.) Diminution.	TOTAUX par chapitres. Augmentation.	TOTAUX par chapitres. Diminution.	OBSERVATIONS.
43	Contributions directes. Personnel	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,000f 00c	"	4,000f 00c	
44	——— Matériel et Dépenses diverses	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	250,000f 00c	"	250,000f 00c	"	
47	Remises aux percepteurs	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	55,400 00	"	55,400 00	
50	Enregistrement et domaines. Matériel	"	"	"	"	"	"	"	"	"	30,000 00	"	"	"	"	22,000 00	"	22,000 00	30,000 00	
51	——— Dépenses diverses	"	"	"	"	"	"	"	"	45,000f 00c	"	"	"	"	"	3,681 66	"	48,681 66	"	
52	Timbre. Personnel	3,000f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,000 00	"	
53	——— Matériel	"	3,000f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,681 66	"	6,681 66	
54	Forêts. Personnel	"	"	"	"	"	7,000f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"	35,000 00	"	35,000 00	7,000 00	
55	——— Matériel	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
57	Douanes et contributions indirectes. Personnel	"	236,000 00	"	"	"	36,300 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	36,300 00	272,300 00	
58	——— Matériel	"	152,000 00	"	"	36,300f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	432,000 00	152,000 00	
59	——— Dépenses diverses	432,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	21,800 00	"	71,800 00	
60	Avances recouvrables	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	50,000f 00c	"	"	"	"	187,600 00	67,200 00	
63	Service administratif des postes. Personnel	"	"	187,600f 00c	"	"	"	118,000f 00c	"	"	"	14,784f 15c	"	"	67,200f 00c	"	"	202,784 15	"	
64	——— Matériel	"	"	70,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	158,600 00	"	"	80,000 00	158,600 00	
65	——— Dépenses diverses	80,000 00	"	"	"	"	"	"	29,000f 00c	"	"	"	"	"	99,300 00	"	"	114,700 00	128,300 00	
66	Transport des dépêches. Personnel	"	"	114,700 00	"	"	"	120,000 00	"	"	"	"	"	"	14,200 00	"	"	120,000 00	466,500 00	
67	——— Matériel	"	80,000 00	"	372,300f 00c	"	"	"	190,000 00	"	"	"	"	"	15,700 00	"	"	"	214,700 00	
68	——— Dépenses diverses	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	68,876 73	"	"	"	"	"	68,876 73	"	
69	Subventions	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		515,000 00	471,000 00	372,300 00	372,300 00	36,300 00	43,300 00	238,000 00	229,000 00	45,000 00	30,000 00	83,660 88	50,000 00	"	355,000 00	310,681 66	84,881 66	1,600,942 54	1,634,481 66	
	AUGMENTATIONS	44,000f 00c		"		"		10,000f 00c		15,000f 00c		33,660f 88c		"		225,800f 00c		(b) 33,539f 12c		(b) Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances.
	DIMINUTIONS	"		"		7,000f 00c		"		"		"		355,000f 00c		"				

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

NUMÉROS des CHAPITRES.	DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET du 19 octobre 1854. Augmentation.	DÉCRET du 19 octobre 1854. Diminution.	DÉCRET du 19 mai 1855. Augmentation.	DÉCRET du 19 mai 1855. Diminution.	TOTAUX par chapitres. Augmentation.	TOTAUX par chapitres. Diminution.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DES FINANCES.							
	5e PARTIE. — REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.							
71	Remboursements sur produits indirects et divers	120,000f00c	"	65,000f00c	"	185,000f00c	"	
73	Répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations	"	120,000f00c	"	"	"	120,000 00	
	TOTAUX	120,000 00	120,000 00	65,000 00	"	185,000 00	120,000 00	
	AUGMENTATIONS	"		65,000f00c		(a) 65,000f00c		(a) Crédit retiré des autres services du ministère des finances.

RÉCAPITULATION DU MINISTÈRE DES FINANCES.

DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET du 20 février 1854. Augmentation.	DÉCRET du 20 février 1854. Diminution.	DÉCRET du 19 avril 1854. Augmentation.	DÉCRET du 19 avril 1854. Diminution.	DÉCRET du 19 août 1854. Augmentation.	DÉCRET du 19 août 1854. Diminution.	DÉCRET du 19 octobre 1854. Augmentation.	DÉCRET du 19 octobre 1854. Diminution.	DÉCRET du 12 décembre 1854. Augmentation.	DÉCRET du 12 décembre 1854. Diminution.	DÉCRET du 19 mai 1855. Augmentation.	DÉCRET du 19 mai 1855. Diminution.	DÉCRET du 4 juillet 1855. Augmentation.	DÉCRET du 4 juillet 1855. Diminution.	DÉCRET du 31 juillet 1855. Augmentation.	DÉCRET du 31 juillet 1855. Diminution.	DÉCRET du 19 novembre 1855. Augmentation.	DÉCRET du 19 novembre 1855. Diminution.	DÉCRET du 18 janvier 1856. Annulation de crédits supplément. et extraordin. Augmentation.	DÉCRET du 18 janvier 1856. Annulation de crédits supplément. et extraordin. Diminution.	TOTAUX par chapitres. Augmentation.	TOTAUX par chapitres. Diminution.	OBSERVATIONS.
1re PARTIE. Dette publique	170,000f00c	214,000f00c	"	"	"	"	"	"	"	"	"	86,694f00c	9,167f18c	42,828f06c	"	61,883f97c	319,153f34c	319,153f34c	"	240,100f00c	498,320f52c	964,659f37c	
2e PARTIE. Dotations	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
3e PARTIE. Service général	"	"	"	"	18,000f00c	11,000f00c	"	"	"	10,000f00c	6,694f00c	"	"	"	416,883f97c	"	"	"	38,300f00c	24,000 00	479,877 7	45,000 00	
4e PARTIE. Frais de régie et de perception	515,000 00	471,000 00	372,300f00c	372,300f00c	36,300 00	43,300 00	"	"	238,000f00c	228,000 00	45,000 00	30,000 00	83,660 88	50,000 00	"	355,000 00	"	"	310,681 66	84,881 66	1,600,942 54	1,634,481 66	
5e PARTIE. Remboursements et restitutions	"	"	"	"	"	"	120,000f00c	120,000f00c	"	"	65,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"	185,000 00	120,000 00	
TOTAUX	685,000 00	685,000 00	372,300 00	372,300 00	54,300 00	54,300 00	120,000 00	120,000 00	238,000 00	238,000 00	116,694 00	116,694 00	92,828 06	92,828 06	416,883 97	416,883 97	319,153 34	319,153 34	348,981 66	348,981 66	2,764,141 03	2,764,141 03	
	"		"		"		"		"		"		"		"		"		"		"		

Suite du Tableau modificatif à l'appui des crédits qui servent de base au règlement définitif du budget de 1854.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

Numéros des chapitres.	Désignation des chapitres.	Décret du 18 octobre 1854. Augmentation.	Décret du 18 octobre 1854. Diminution.	Décret du 29 avril 1855. Augmentation.	Décret du 29 avril 1855. Diminution.	Décret du 25 juillet 1855. Augmentation.	Décret du 25 juillet 1855. Diminution.	Décret du 19 janvier 1856. Annulation de crédits suppl. et extraord. Augmentation.	Décret du 19 janvier 1856. Annulation de crédits suppl. et extraord. Diminution.	Totaux par chapitres. Augmentation.	Totaux par chapitres. Diminution.	Observations.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.											
5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	"	250,000f 00c	"	80,000f 00c	"	"	"	6,587f 17c	"	336,587f 17c	
6	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	250,000f 00c	"	"	"	"	"	"	"	250,000f 00c	"	
8	Dépenses générales du matériel des gardes nationales	"	"	8,000f 00c	"	"	"	"	"	8,000 00	"	
17	Secours à des personnes qui sont dans l'indigence	"	"	20,000 00	"	"	"	"	10,839 74	20,000 00	10,839 74	
18	Subventions pour constructions de ponts à péage sur des chemins vicinaux	"	"	"	"	"	"	"	60,400 00	"	60,400 00	
21	Secours aux étrangers réfugiés en France	"	"	"	"	"	"	"	9,879 40	"	9,879 40	
22	Sociétés de secours mutuels	"	"	2,500 00	"	"	"	"	"	2,500 00	"	
23	Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs	"	"	27,000 00	"	"	"	"	"	27,000 00	"	
24	Abonnements pour frais d'administration des préfectures, etc	"	"	45,000 00	"	"	"	"	"	45,000 00	"	
25	Inspections administratives des services départementaux	"	"	"	"	21,164f 00c	"	"	27,726 69	21,164 00	27,726 69	
26	Traitements et indemnités aux commissaires de police	"	"	"	"	"	"	25,000f 00c	"	25,000 00	"	
27	Traitements des commissaires de police départementaux	"	"	"	22,500 00	"	21,164f 00c	"	"	"	43,664 00	
31	Transport des condamnés aux bagnes	"	"	"	"	"	"	40,000 00	"	40,000 00	"	
45	Création d'établissements modèles de bains et lavoirs publics	"	"	"	"	"	"	30,433 00	"	40,433 00	"	
47	Dépenses relatives aux individus soumis à la transportation	"	"	"	"	"	"	20,000 00	"	20,000 00	"	
	Totaux	250,000 00	250,000 00	102,500 00	102,500 00	21,164 00	21,164 00	115,433 00	115,433 00	489,097 00	489,097 00	
		"		"		"		"		"		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET du 7 mai 1856. Augmentation.	DÉCRET du 7 mai 1856. Diminution.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
CHAPITRE 3. États-majors	"	7,290f 91c	
——— 4. Gendarmerie	"	20,433 86	
——— 6. Justice militaire	"	176 87	
——— 7. Solde et entretien des troupes	"	427,529 54	
——— 14. Solde de non-activité et de réforme	"	5,166 17	
——— 16. Dépenses temporaires	"	71 94	
——— 23. Gouvernement et administration de l'Algérie	"	146 65	
——— 24. Services militaires indigènes en Algérie	"	10,789 89	
——— 34. Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à l'exercice 1854	471,605f 83c	"	
	471,605 83	471,605 83	
	"		

DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET du 9 décembre 1854. Augmentation.	DÉCRET du 9 décembre 1854. Diminution.	DÉCRET du 22 décembre 1855. Augmentation.	DÉCRET du 22 décembre 1855. Diminution.	TOTAUX par chapitres. Augmentation.	TOTAUX par chapitres. Diminution.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES. — SERVICE ORDINAIRE.							
SERVICE MARINE.							
CHAPITRE 2. Administration centrale. (Matériel.)	80,000f 00c	"	"	"	80,000f 00c	"	
——— 3. Solde et accessoires de la solde	"	"	"	369,223f 94c	"	369,223f 94c	
——— 14. Frais généraux d'impressions	"	80,000f 00c	"	"	"	80,000 00	
——— 16. Dépenses temporaires	"	"	"	280 00	"	280 00	
——— " Rappels de solde payables sur revues	"	"	369,503f 94c	"	369,503 94	"	
	80,000 00	80,000 00	369,503 94	369,503 94	449,503 94	449,503 94	
	"		"		"		

DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET du 22 février 1854. Augmentation.	DÉCRET du 22 février 1854. Diminution.	DÉCRET du 11 novembre 1854. Augmentation.	DÉCRET du 11 novembre 1854. Diminution.	DÉCRET du 21 juillet 1855. Augmentation.	DÉCRET du 21 juillet 1855. Diminution.	TOTAUX par chapitres. Augmentation.	TOTAUX par chapitres. Diminution.
SERVICE COLONIAL.								
CHAPITRE 1. Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	"	173,000f 00c	"	"	300,000f 00c	"	300,000f 00c	173,000 00
——— 2. ——— (Matériel.)	173,000f 00c	"	"	"	"	"	173,000 00	"
——— 3. Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841. (Service général.)	"	"	"	150,000f 00c	"	300,000f 00c	"	450,000 00
——— 4. ——— (Service local.)	"	"	"	100,000 00	"	"	"	100,000 00
——— 5. Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane	"	"	450,000f 00c	"	"	"	450,000 00	"
——— 6. Subvention à divers établissements coloniaux	"	"	"	200,000 00	"	"	"	200,000 00
	173,000 00	173,000 00	450,000 00	450,000 00	300,000 00	300,000 00	923,000 00	923,000 00
	"		"		"		"	

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET DU 2 OCTOBRE 1854. Augmentation.	DÉCRET DU 2 OCTOBRE 1854. Diminution.	DÉCRET DU 13 DÉCEMBRE 1854. Augmentation.	DÉCRET DU 13 DÉCEMBRE 1854. Diminution.	DÉCRET DU 28 AVRIL 1855. Augmentation.	DÉCRET DU 28 AVRIL 1855. Diminution.	DÉCRET DU 10 DÉCEMBRE 1855. Augmentation.	DÉCRET DU 10 DÉCEMBRE 1855. Diminution.	TOTAUX PAR CHAPITRES. Augmentation.	TOTAUX PAR CHAPITRES. Diminution.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
2.	Administration centrale. — Matériel	"	"	40,000f 00c	"	"	"	(A) 32,000f 00c	"	72,000f 00c	"	(A) Annulation d'un crédit supplémentaire.
3.	Inspecteurs généraux de l'instruction publique	"	"	"	"	"	700f 00c	"	800f 00c	"	1,500f 00c	
4.	Services généraux de l'instruction publique	"	"	"	"	10,000f 00c	"	"	200 00	10,000 00	200 00	
6.	Administration académique	"	"	"	2,960f 90c	"	16,000 00	"	"	"	18,960 90	
7.	Instruction supérieure. — Facultés de théologie	"	"	"	"	624 00	"	"	"	624 00	"	
8.	——— de droit	"	"	"	"	"	13,487 00	"	"	"	13,487 00	
9.	——— de médecine	"	5,000f 00c	"	"	10,881 00	"	"	"	10,881 00	5,000 00	
10.	——— des sciences	80,000f 00c	"	25,000 00	"	18,382 00	"	"	"	123,382 00	"	
12.	——— Écoles supérieures de pharmacie	"	5,000 00	"	"	"	"	"	"	"	5,000 00	
13.	——— Dépenses communes à toutes les facultés	"	10,000 00	"	"	5,300 00	"	"	"	5,300 00	10,000 00	
14.	Instruction secondaire. — Frais généraux	"	"	"	"	"	12,000 00	"	"	"	12,000 00	
15.	——— Lycées et colléges communaux	"	35,000 00	"	"	"	"	"	"	"	35,000 00	
17.	Instruction primaire. — Inspections	"	25,000 00	"	"	"	"	"	16,000 00	"	41,000 00	
18.	——— Dépenses imputables sur les fonds généraux	"	"	"	"	"	"	66,000 00	"	66,000 00	"	
21.	Institut	"	"	"	"	"	"	"	12,000 00	"	12,000 00	
22.	Collége de France	"	"	"	10,000 00	"	"	"	"	"	10,000 00	
23.	Muséum d'histoire naturelle	"	"	43,960 90	"	"	"	"	"	43,960 90	"	
24.	Établissements astronomiques	"	"	4,000 00	"	"	"	"	"	4,000 00	"	
25.	Bibliothèque impériale. — Dépenses ordinaires	"	"	"	"	"	"	20,000 00	"	20,000 00	"	
36.	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	4,000 00	"	4,000 00	
		80,000 00	80,000 00	112,960 90	12,960 90	45,187 00	42,187 00	118,000 00	33,000 00	356,147 90	168,147 90	
	AUGMENTATIONS	"		100,000f 00c		3,000f 00c		85,000f 00c		(B) 188,000f 00c		(B) Crédit retiré des services des cultes.
	DÉPENSES DES CULTES.											
40.	Administration centrale. — Matériel et dépenses diverses	"	"	"	"	5,000 00	"	"	"	5,000 00	"	
41.	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, etc.	"	"	"	40,000 00	"	"	"	"	"	40,000 00	
42.	——— et indemnités des membres des chapitres, etc.	"	"	"	60,000 00	"	13,000 00	"	70,700 00	"	143,700 00	
43.	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	"	"	"	"	"	"	"	3,000 00	"	3,000 00	
50.	Dépenses accidentelles	"	"	"	"	5,000 00	"	"	"	5,000 00	"	
56.	——— du culte israélite	"	"	"	"	"	"	"	4,700 00	"	4,700 00	
57.	——— des cultes en Algérie	"	"	"	"	"	"	"	6,600 00	"	6,600 00	
		"	"	"	100,000 00	10,000 00	13,000 00	"	85,000 00	10,000 00	198,000 00	
	DIMINUTIONS	"		100,000f 00c		3,000f 00c		85,000f 00c		(C) 188,000f 00c		(C) Crédit reporté aux services de l'instruction publique.
	RÉCAPITULATION.											
	DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE	80,000 00	80,000 00	112,960 90	12,960 90	45,187 00	42,187 00	118,000 00	33,000 00	356,147 90	168,147 90	
	DÉPENSES DES CULTES	"	"	"	100,000 00	10,000 00	13,000 00	"	85,000 00	10,000 00	198,000 00	
		80,000 00	80,000 00	112,960 90	112,960 90	55,187 00	55,187 00	118,000 00	118,000 00	366,147 90	366,147 90	
		"		"		"		"		"		

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Suite des *Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.*

NUMÉROS des chapitres.	DÉSIGNATION DES CHAPITRES.	DÉCRET DU 24 AOÛT 1854. Augmentation.	DÉCRET DU 24 AOÛT 1854. Diminution.	DÉCRET DU 11 NOVEMBRE 1854. Augmentation.	DÉCRET DU 11 NOVEMBRE 1854. Diminution.	DÉCRET DU 2 JUIN 1855. Augmentation.	DÉCRET DU 2 JUIN 1855. Diminution.	DÉCRET DU 15 JANVIER 1856. (Annulation de crédits suppl. et extraord.) Augmentation.	DÉCRET DU 15 JANVIER 1856. (Annulation de crédits suppl. et extraord.) Diminution.	TOTAUX PAR CHAPITRES. Augmentation.	TOTAUX PAR CHAPITRES. Diminution.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS. — SERVICE ORDINAIRE.											
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	"	"	"	"	9,600f 00c	"	"	"	9,600f 00c	"	
6	Remonte des haras	"	"	"	"	"	"	"	121,025f 06c	"	121,025f 06c	
7 *bis.*	Prix d'un terrain cédé par la ville d'Angers à l'école des arts et métiers	"	"	"	"	"	"	10,495f 00c	"	10,495 00	"	
8	Encouragements aux manufactures et au commerce	"	"	"	"	45,800 00	"	"	8,070 46	45,800 00	8,070 46	
9	Encouragements aux pêches maritimes	"	"	"	"	"	266,600f 00c	"	377,429 12	"	644,029 12	
15	Établissements et services sanitaires	"	"	"	"	"	"	"	2,630 89	"	2,630 89	
15 *bis.*	Dépenses relatives au choléra	"	"	"	"	"	"	200,000 00	"	200,000 00	"	
18	Personnel du corps des ponts et chaussées	"	"	"	"	"	"	"	59,596 00	"	59,596 00	
24	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	"	"	"	200,000f 00c	100,000 00	"	"	"	100,000 00	200,000 00	
25	Routes et ponts. (Achèvement de lacunes.)	"	"	"	220,000 00	"	30,000 00	"	11,674 23	"	261,674 23	
26	Routes et ponts. (Rectifications.)	"	"	"	450,000 00	"	"	"	"	"	450,000 00	
28	Navigation intérieure. (Rivières.)	"	"	400,000f 00c	"	200,000 00	"	"	"	600,000 00	"	
29	Navigation intérieure. (Canaux.)	"	"	"	200,000 00	"	30,000 00	"	"	"	230,000 00	
29 *bis.*	Indemnité à l'ancienne compagnie du canal des Étangs	"	"	"	"	"	"	468,289 32	"	468,289 32	"	
30	Ports maritimes. (Phares et fanaux.)	400,000f 00c	"	200,000 00	"	100,000 00	"	"	"	700,000 00	"	
31	Dunes et semis	"	"	"	"	"	"	"	23,189 96	"	23,189 96	
32	Matériel des mines	"	"	"	"	11,200 00	"	"	"	11,200 00	"	
34	Subvention aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péage	"	"	"	130,000 00	"	60,000 00	"	10,833 34	"	200,833 34	
		400,000 00	"	600,000 00	1,200,000 00	466,600 00	386,600 00	678,784 32	614,449 06	2,145,384 32	2,201,049 06	
	AUGMENTATIONS	400,000f 00c		"		80,000f 00c		64,335f 26c		(A) 55,664f 74c		(A) Crédit reporté aux travaux extraordinaires.
	DIMINUTIONS	"		600,000f 00c		"		"				
	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.											
36	Construction de ponts	"	"	1,000,000 00	"	100,000 00	"	"	"	1,100,000 00	"	
37	Amélioration de rivières	"	"	"	150,000 00	"	40,000 00	"	"	"	190,000 00	
38	Établissement de canaux de navigation	"	"	"	"	"	70,000 00	"	10,782 89	"	80,782 89	
39	Travaux d'achèvement et d'amélioration des ports maritimes	"	400,000f 00c	"	100,000 00	"	40,000 00	"	45,029 58	"	585,029 58	
40	Réparations des dommages causés par les inondations	"	"	"	150,000 00	"	30,000 00	"	8,522 79	"	188,522 79	
		"	400,000 00	1,000,000 00	400,000 00	100,000 00	180,000 00	"	64,335 26	1,100,000 00	1,044,335 26	
	AUGMENTATIONS	"		600,000f 00c		"		"		(B) 55,664f 74c		(B) Crédit retiré du service ordinaire.
	DIMINUTIONS	400,000f 00c		"		80,000f 00c		64,335f 26c				

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Résumé des modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.

MINISTÈRES ET SERVICES.	VIREMENTS DE CHAPITRE À CHAPITRE. Augmentation.	VIREMENTS DE CHAPITRE À CHAPITRE. Diminution.	VIREMENTS POUR ANNULATIONS de crédits supplémentaires et extraordinaires. Augmentation.	VIREMENTS POUR ANNULATIONS de crédits supplémentaires et extraordinaires. Diminution.	TOTAL. AUGMENTATION.	TOTAL. DIMINUTION.
Ministère d'État. Service ordinaire	82,500f 00c	82,500f 00c	"	"	82,500f 00c	82,500f 00c
——— de la justice	47,000 00	47,000 00	"	"	47,000 00	47,000 00
——— des affaires étrangères	466,350 00	466,350 00	"	"	466,350 00	466,350 00
——— des finances	2,415,159 37	2,415,159 37	(A) 348,981f66c	348,981f 66c	2,764,141 03	2,764,141 03
——— de l'intérieur	373,664 00	373,664 00	(B) 115,433 00	115,433 00	489,097 00	489,097 00
——— de la guerre	471,605 83	471,605 83	"	"	471,605 83	471,605 83
——— de la marine. Service marine	449,503 94	449,503 94	"	"	449,503 94	449,503 94
——— de la marine. Service colonial	923,000 00	923,000 00	"	"	923,000 00	923,000 00
——— de l'instruction publique et des cultes	334,147 90	334,147 90	(C) 32,000 00	32,000 00	366,147 90	366,147 90
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Service ordinaire	1,466,600 00	1,586,600 00	(D) 678,784 32	614,449 06	2,145,384 32	2,201,049 06
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics. Travaux extraordinaires	1,100,000 00	980,000 00	"	64,335 26	1,100,000 00	1,044,335 26
	8,129,531 04	8,129,531 04	1,175,198 98	1,175,198 98	9,304,730 02	9,304,730 02
	"		"		"	

(A) Crédit primitivement ouvert par décret du 19 octobre 1854. (Matériel des contributions directes.) 250,000f 00c
——— du 23 décembre 1854. (Refonte des monnaies de cuivre.) 38,300 00
——— du 27 juin 1855. (Services des forêts.) 57,000 00
——— du 31 juillet 1855. (Services de l'enregistrement.) 3,681 66
348,981 66

(B) Crédit primitivement ouvert par décret du 17 septembre 1854. (Traitements et indemnités aux commissaires de police.) 25,000 00
——— du 28 octobre 1854. (Dépenses du transport des condamnés.) 40,000 00
——— du 2 juin 1855. (Dépenses relatives aux individus soumis à la transportation.) 20,000 00
Portion du crédit de 492,155 fr. 49 c. ouvert par décret du 31 août 1854. (Établissement de bains et lavoirs publics.) 30,433 00
115,433 00

(C) Crédit primitivement ouvert par décret du 9 mai 1855. (Matériel de l'administration centrale.) 32,000 00

(D) Crédit primitivement ouvert par décret du 11 février 1854. (Indemnité due à la compagnie du canal des Étangs.) 468,289 32
——— du 27 juin 1854. (Dépenses occasionnées par le choléra.) 60,000 00
——— du 25 octobre 1854. (Prix d'un terrain cédé par la ville d'Angers.) 10,495 00
——— du 11 novembre 1854. (Dépenses occasionnées par le choléra.) 140,000 00
678,784 32

Augmentations et diminutions de crédits résultant de lois spéciales.

DATES DES LOIS SPÉCIALES.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ACCORDÉS.		
		SERVICE ORDINAIRE.		
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Loi du 22 juin 1854...	12 *bis*.	Dépenses des exercices périmés	26,590f 59c	26,590f 59c
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Idem	14	Dépenses des exercices périmés	4,592 27	4,592 27
		MINISTÈRE DES FINANCES. SERVICE GÉNÉRAL.		
Idem	41	Dépenses des exercices périmés	5,546 70	5,546 70
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Idem	5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	375,000 00	1,226,191 86
Idem	35	Dépenses des exercices périmés	6,571 86	
Idem	44	Travaux relatifs aux lignes de télégraphie électrique	844,620 00	
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Idem	33	Dépenses des exercices périmés	36,878 86	36,878 86
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES. SERVICE MARINE.		
Idem	19	Dépenses des exercices périmés	14,110 42	14,110 42
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Idem	34 *ter*.	Dépenses des exercices périmés	48,475 61	48,475 61
		TOTAL des crédits accordés		1,362,386 31
		CRÉDITS ANNULÉS.		
		SERVICE ORDINAIRE.		
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Loi du 25 avril 1855...	36	Construction de lignes complémentaires de télégraphie électrique	275,218 55	988,188 55
	44	Travaux relatifs aux lignes de télégraphie électrique	712,970 00	
		TOTAL des crédits annulés		988,188 55

RÉSULTAT

DES AUGMENTATIONS ET DES DIMINUTIONS DE CRÉDITS RÉSULTANT DE LOIS SPÉCIALES.

Crédits accordés	1,362,386f 31c
Crédits annulés	988,188 55
CRÉDITS accordés	374,197 76

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Modifications de Crédits résultant de décrets impériaux à régulariser par le projet de loi générale soumis au Corps législatif.

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ACCORDÉS.		
		1° SERVICE ORDINAIRE.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Décret du 18 janv. 1854.	6 *bis.*	Dépenses de l'Exposition universelle	50,000f 00c	
Décret du 29 janv. 1854.	14	Constructions et grosses réparations des édifices publics	630,000 00	
Décret du 21 fév. 1854.	13	Appropriation du château de Saverne	218,000 00	
	13 *bis.*	Appropriation des bâtiments de l'île des Cygnes	125,000 00	
	13 *ter.*	Tombeau de l'Empereur Napoléon Ier	103,000 00	
Décret du 29 juin 1854.	8	Théâtres impériaux, conservatoire de musique, etc	500,000 00	
Décret du 5 juillet 1854.	7 *bis.*	Exploration artistique en Mésopotamie	28,000 00	
Décret du 5 juillet 1854.	13 *bis.*	Appropriation des bâtiments de l'île des Cygnes	90,000 00	
Décret du 5 juillet 1854.	6 *ter.*	Célébration de la fête du 15 août 1854	320,000 00	
Décret du 17 juillet 1854.	12	Service des bâtiments	334,000 00	
Décret du 5 août 1854.	5 *bis.*	Exécution des dispositions testamentaires de Napoléon Ier	8,000,000 00	
Décret du 10 sept. 1854.	14	Constructions et grosses réparations des édifices publics	70,000 00	14,248,559f 47c
Décret du 11 sept. 1854.	7 *ter.*	Monument à la mémoire de l'archevêque de Paris	8,399 47	
Décret du 21 sept. 1854.	14 *ter.*	Achèvement de l'hôtel des affaires étrangères	350,000 00	
Décret du 22 sept. 1854.	6 *bis.*	Dépenses de l'Exposition universelle	2,080,000 00	
Décret du 20 nov. 1854.	6 *bis.*	*Idem*	692,460 00	
Décret du 25 nov. 1854.	3	Conseil d'État. (Personnel.)	124,200 00	
Décret du 2 déc. 1854.	12 *bis.*	Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	10,000 00	
Décret du 24 déc. 1854.	3	Conseil d'État. (Personnel.)	2,500 00	
Décret du 16 juin 1855.	8	Théâtres impériaux, conservatoire de musique, etc	100,000 00	
Décret du 20 juillet 1855.	8	*Idem*	396,000 00	
Décret du 25 juillet 1855.	4	Conseil d'État. (Matériel.)	17,000 00	
		MINISTÈRE DE LA JUSTICE.		
Décret du 24 déc. 1854.	11	Frais de justice criminelle	1,020,000 00	
Décret du 30 juin 1855.	10	Service de la justice en Algérie	13,000 00	1,233,000 00
Décret du 25 juillet 1855.	15	Dépenses extraordinaires de l'Imprimerie impériale	200,000 00	
		MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
Décret du 21 déc. 1853.	15	Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	
Décret du 17 sept. 1854.	16	Remboursement de la créance Castellamare	400,444 97	
Décret du 21 oct. 1854.	17	Dépenses du service extraordinaire des courriers entre Paris et Constantinople.	125,000 00	658,444 97
Décret du 14 déc. 1854.	18	Frais de location de l'hôtel Forbin-Janson	13,000 00	
		MINISTÈRE DES FINANCES.		
		DETTE PUBLIQUE.		
Décret du 19 août 1854.	1	Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	2,079,662 00	
Décret du 19 août 1854.	11	Rentes viagères pour la vieillesse	960,000 00	
Décret du 12 déc. 1854.	3	Rentes 3 p. 0/0	6,895,120 00	
Décret du 23 déc. 1854.	7	Intérêts de capitaux de cautionnements	500,000 00	26,130,782 00
	13	Pensions civiles	156,000 00	
	15	Pensions militaires	1,200,000 00	
	18	Pensions civiles sur fonds de retenues	840,000 00	
Décret du 19 mai 1855.	8	Intérêts de la dette flottante du Trésor	13,500,000 00	
		DOTATION ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.		
Décret du 20 fév. 1854.	26	Dépenses administratives du Sénat	149,384 00	
Décret du 23 déc. 1854.	26	*Idem*	31,332 09	180,716 09
		A REPORTER		42,451,502 53

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du SERVICE ORDINAIRE.		
		REPORT		42,451,502f 53c
		Suite du MINISTÈRE DES FINANCES.		
		SERVICE GÉNÉRAL.		
Décret du 19 août 1854.	35	Monnaies et médailles. (Matériel.)	7,200f 00c	
Décret du 19 août 1854.	41	Dépenses des exercices périmés	150,000 00	
Décret du 22 nov. 1854.	31	Administration centrale. (Personnel.)	91,300 00	
	32	*Idem* (Matériel.)	85,600 00	1,069,840 55
Décret du 23 déc. 1854.	35	Monnaies et médailles. (Matériel.)	15,740 55	
Décret du 19 mai 1855.	38	Frais de trésorerie	720,000 00	
		FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS.		
Décret du 20 fév. 1854.	51 *bis.*	Solde du prix d'acquisition des immeubles réunis au domaine de l'État	523,600 00	
Décret du 15 juillet 1854.	51	*Idem*	309,053 86	
Décret du 19 août 1854.	56 *bis.*	Frais d'aliénation des bois de l'État	50,000 00	
Décret du 14 oct. 1854.	58	Douanes et contributions indirectes. (Matériel.)	1,439,000 00	
	61	Achats et transport de tabacs	6,448,000 00	
Décret du 19 oct. 1854.	62	Dépenses du service des douanes en Algérie	227,000 00	
Décret du 12 déc. 1854.	64	Service administratif des postes. (Matériel.)	69,000 00	
	69	Transport des dépêches. — Subventions	500,905 92	
Décret du 23 déc. 1854.	49	Enregistrement. (Personnel.)	340,000 00	
	51	*Idem.* — Dépenses diverses	114,880 00	12,566,589 78
	51 *bis.*	Solde du prix d'acquisition des immeubles réunis au domaine de l'État	12,000 00	
Décret du 23 déc. 1854.	55	Forêts. (Matériel.)	515,000 00	
	56	Forêts. — Dépenses diverses	171,000 00	
Décret du 23 déc. 1854.	57	Douanes et contributions indirectes. (Personnel.)	734,000 00	
	59	*Idem.* — Dépenses diverses	172,150 00	
Décret du 19 mai 1855.	49	Enregistrement. (Personnel.)	155,000 00	
Décret du 27 juin 1855.	58	Douanes et contributions indirectes. (Matériel.)	740,000 00	
	62	Dépenses du service des douanes en Algérie	46,000 00	
		REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.		
Décret du 19 août 1854.	73	Répartition de produits d'amendes, saisies et confiscations. (Enregistrement.)	500,000 00	
Décret du 23 déc. 1854.	70	Restitutions et non-valeurs sur contributions directes. (Dégrèvements pour démolitions et constructions nouvelles.)	150,000 00	
	71	Remboursements sur produits indirects et divers	283,600 00	19,348,600 00
	73	Répartition de produits d'amendes, saisies, etc. (Enregistrement.)	500,000 00	
	72	Répartition de produits de plombage et d'estampillage	40,000 00	
Décret du 27 juin 1855.	74	Primes à l'exportation des marchandises	17,750,000 00	
	75	Escomptes sur divers droits	125,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 22 nov. 1853.	41	Subvention aux travaux d'utilité communale	3,500,000 00	
Décret du 16 janv. 1854.	16	Secours généraux aux hospices	2,000,000 00	
Décret du 16 janv. 1854.	42	Remboursement à la ville de Paris d'avances faites par elle	3,666,873 75	
	43	Dépenses faites par le Trésor en 1848 et restant à régulariser	430,000 00	
Décret du 1er fév. 1854.	41	Subvention aux travaux d'utilité communale	2,000,000 00	
Décret du 20 fév. 1854.	36	Construction de lignes complémentaires de télégraphie électrique	1,386,744 00	19,617,070 24
Décret du 26 fév. 1854.	41	Subvention aux travaux d'utilité communale	2,000,000 00	
Décret du 15 juillet 1854.	16	Secours généraux aux hospices	300,000 00	
Décret du 24 août 1854.	29	Dépenses des condamnés	3,000,000 00	
Décret du 31 août 1854.	45	Établissements modèles de bains et lavoirs publics	461,722 49	
Décret du 17 sept. 1854.	46	Dépenses résultant de la nouvelle organisation de la police municipale	491,730 00	
Décret du 2 juin 1855.	29	Dépenses des condamnés	380,000 00	
		A REPORTER		95,053,603 10

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Suite des *Modifications de Crédits résultant de décrets impériaux régulariser par le projet de loi générale soumis au Corps législatif.*

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du SERVICE ORDINAIRE.		
		REPORT	.....	95,053,603f 10c
		MINISTÈRE DE LA GUERRE.		
Décret du 20 fév. 1854.	7	Solde et entretien des troupes	20,000,000f 00c	
	8	Habillement et campement	6,000,000 00	
	9	Lits militaires	200,000 00	
	10	Transports généraux	7,500,000 00	
	11	Remonte générale	8,000,000 00	
	12	Harnachement	2,500,000 00	
	13	Fourrages	5,000,000 00	
	18	Matériel de l'artillerie	1,500,000 00	
	20	Matériel du génie	1,500,000 00	
	31	Dépenses secrètes	50,000 00	
Décret du 1er juill. 1854.	1	Administration centrale. (Personnel.)	50,000 00	
	2	——— (Matériel.)	85,000 00	
	3	États-majors	2,240,515 00	
	4	Gendarmerie	1,571,475 00	
	5	Recrutement et réserve	60,000 00	
	6	Justice militaire	137,200 00	
	7	Solde et entretien des troupes	78,492,250 00	
	8	Habillement et campement	19,818,525 00	
	9	Lits militaires	3,091,995 00	
	10	Transports généraux	4,062,990 00	
	11	Remonte générale	16,818,580 00	
	12	Harnachement	5,313,340 00	
	13	Fourrages	16,422,550 00	290,264,475 00
	17	Dépôt général de la guerre	20,000 00	
	18	Matériel de l'artillerie	4,194,400 00	
	20	Matériel du génie	9,599,000 00	
	21	Écoles impériales militaires	59,000 00	
	22	Invalides de la guerre	515,000 00	
	24	Services militaires indigènes en Algérie	6,011,405 00	
	31	Dépenses secrètes	162,000 00	
Décret du 21 sept. 1854.	7	Solde et entretien des troupes	8,738,250 00	
	8	Habillement et campement	9,882,500 00	
	9	Lits militaires	412,500 00	
	10	Transports généraux	4,134,500 00	
	12	Harnachement	400,000 00	
	18	Matériel de l'artillerie	21,500 00	
Déc. du 25 nov. 1854.	7	Solde et entretien des troupes	12,250,000 00	
	8	Habillement et campement	3,000,000 00	
	10	Transports généraux	8,000,000 00	
	12	Harnachement	150,000 00	
	13	Fourrages	1,000,000 00	
	20	Matériel du génie	1,300,000 00	
Déc. du 23 déc. 1854.	10	Transports généraux	2,000,000 00	
	20	Matériel du génie	3,700,000 00	
Déc. du 28 avril 1855.	10	Transport généraux	14,300,000 00	
		À REPORTER	.....	385,318,078 10

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du SERVICE ORDINAIRE.		
		REPORT	.....	385,318,078f 10c
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
		SERVICE MARINE.		
Décret du 19 juin 1854.	1	Administration centrale. (Personnel.)	20,000f 00c	
	3	Solde et accessoires de la solde	13,000,000 00	
	4	Hôpitaux	1,200,000 00	
	5	Vivres	17,000,000 00	
	6	Justice maritime	10,000 00	
	7	Salaires d'ouvriers	4,558,000 00	
	8	Approvisionnements généraux de la flotte	16,667,000 00	
	10	Poudres	1,470,000 00	
	15	Frais de voyages	1,400,000 00	
	17	Matériel du dépôt des cartes	80,000 00	
Décret du 1er nov. 1854.	3	Solde et accessoires de la solde	1,000,000 00	82,894,000 00
	5	Vivres	5,000,000 00	
	7	Salaires d'ouvriers	600,000 00	
	8	Approvisionnements généraux de la flotte	16,000,000 00	
	12	Affrétements et transports par mer	100,000 00	
Décret du 23 juin 1855.	2	Administration centrale. (Matériel.)	40,000 00	
	5	Vivres	3,800,000 00	
	7	Salaires d'ouvriers	625,500 00	
	9	Travaux hydrauliques	125,000 00	
	11	École navale impériale en rade de Brest	25,500 00	
	12	Affrétements et transports par mer	125,500 00	
	13	Chiourmes	47,500 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		1re PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.		
Décret du 21 nov. 1853.	18	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds généraux.)	250,000 00	
Décret du 26 déc. 1853.	"	Construction d'un musée anatomique à la faculté de Montpellier	20,000 00	
Décret du 9 mai 1855.	7	Instruction supérieure. Facultés de théologie	200 00	
	9	——— Facultés de médecine	3,119 00	301,637 00
	10	——— Facultés des sciences	16,118 00	
	11	——— Facultés des lettres	6,000 00	
	12	——— Écoles supérieures de pharmacie	5,500 00	
	13	——— Dépenses communes à toutes les facultés	700 00	
		2e PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.		
Décret du 21 nov. 1853.	48	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises	250,000 00	500,000 00
Décret du 4 juill. 1854.	"	Frais d'acquisition et de construction d'un séminaire à Lyon	250,000 00	
		À REPORTER	.....	469,013,715 10

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Suite des *Modifications de crédits résultant de décrets impériaux à régulariser par le projet de loi générale soumis au Corps législatif.*

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		Suite des CRÉDITS ACCORDÉS.		
		Suite du SERVICE ORDINAIRE.		
		REPORT	.....	469,013,715f 10c
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 21 janv. 1854.	8 *bis*.	Dépenses de l'Exposition universelle	200,000f 00c	
Décret du 5 août 1854..	15 *bis*.	Dépenses occasionnées par le choléra	100,000 00	
	24	Routes et ponts. — Travaux ordinaires	27,739 30	
	26	*Idem*. — Rectifications	12,666 00	
Décret du 11 oct. 1854.	28	Navigation intérieure. — Rivières	60,430 83	
	29	*Idem*. — Canaux	56,500 00	
	30	Ports maritimes, phares et fanaux	106,723 11	
Décret du 25 oct. 1854.	23	Contrôle et surveillance des chemins de fer	170,000 00	
	24	Routes et ponts. — Travaux ordinaires	9,651 22	
Décret du 11 nov. 1854.	28	Navigation intérieure. — Rivières	5,582 86	2,988,364 45
	30	Ports maritimes, phares et fanaux	23,012 87	
Décret du 20 nov. 1854.	8 *bis*.	Dépenses de l'Exposition universelle	377,540 00	
Décret du 13 déc. 1854.	6 *bis*.	Frais d'acquisition et d'appropriation d'un terrain pour un nouvel hippodrome.	1,500,000 00	
Décret du 2 mai 1855..	28	Navigation intérieure. — Rivières	280,000 00	
	24	Routes et ponts. — Travaux ordinaires	23,947 14	
	26	*Idem*. — Rectifications	13,775 64	
Décret du 23 juin 1855.	28	Navigation intérieure. — Rivières	6,532 37	
	30	Ports maritimes, phares et fanaux	10,300 00	
	31	Dunes et semis	3,963 11	
		TOTAL du service ordinaire		472,002,079 55
		2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Décret du 20 fév. 1854.	15	Travaux accessoires de la réunion des Tuileries au Louvre	3,500,000 00	
Décret du 25 fév. 1854.	15	*Idem*	1,000,000 00	
Décret du 5 juill. 1854.	15	*Idem*	7,500,000 00	19,000,000 00
Idem	14	Réunion des Tuileries au Louvre	6,000,000 00	
Décret du 6 déc. 1854..	14	*Idem*	1,000,000 00	
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
Décret du 1er nov. 1854.	20	Digue et arsenal de Cherbourg	405,000 00	405,000 00
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 11 janv. 1854.	42	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	6,533,333 00	
Décret du 17 fév. 1854..	35 *bis*.	Routes forestières de la Corse	600,000 00	
	36	Construction de ponts	150,000 00	
Décret du 11 oct. 1854.	37	Amélioration de rivières	126,748 22	
	38	Établissement de canaux de navigation	1,500 00	
	39	Travaux d'amélioration des ports maritimes	16,000 00	
Décret du 25 oct. 1854	42	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	7,000,000 00	
	35	Nouvelles routes de la Corse	10,000 00	15,441,889 65
Décret du 11 nov. 1854.	36	Construction de ponts	100,000 00	
	37	Amélioration de rivières	35,000 00	
Décret du 13 déc. 1854.	36	Construction de ponts	200,000 00	
Idem	36	*Idem*	200,000 00	
Décret du 23 juin 1855.	42	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	78,097 75	
Décret du 25 juill. 1855.	42	*Idem*	391,210 68	
		TOTAL des crédits accordés		506,848,969 20

DATES DES DÉCRETS.	CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS PAR CHAPITRE.	MONTANT DES CRÉDITS PAR MINISTÈRE.
		CRÉDITS ANNULÉS.		
		1° SERVICE ORDINAIRE.		
		MINISTÈRE D'ÉTAT.		
Décret du 2 juin 1855..	5 *bis*.	Exécution des dispositions testamentaires de Napoléon Ier	8,000,000f 00c	
Décret du 22 déc. 1855.	7 *ter*.	Monument à la mémoire de l'archevêque de Paris	8,399 47	8,008,399f 47c
		MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.		
Décret du 11 août 1855.	45	Création d'établissements modèles de bains et lavoirs publics	461,722 49	461,722 49
		MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.		
		SERVICE MARINE.		
	4	Hôpitaux	226,000 00	
	6	Justice maritime	24,000 00	
Décret du 23 juin 1855..	8	Approvisionnements généraux de la flotte	1,000,000 00	1,625,000 00
	10	Poudres	316,000 00	
	16	Dépenses temporaires	36,000 00	
	17	Matériel du dépôt des cartes	23,000 00	
		MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.		
		2e PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.		
Décret du 25 mai 1855.	.....	Frais d'acquisition et de construction d'un séminaire à Lyon	201,100 00	201,100 00
		TOTAL du service ordinaire		10,296,221 96
		2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.		
		MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.		
Décret du 13 janv. 1855.	42	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	2,000,000 00	2,000,000 00
		TOTAL des crédits annulés		12,296,221 96

RÉSULTAT

DES MODIFICATIONS DE CRÉDITS RÉSULTANT DE DÉCRETS IMPÉRIAUX À RÉGULARISER PAR LE PROJET DE LOI GÉNÉRALE SOUMIS AU CORPS LÉGISLATIF.

Crédits accordés	506,848,969f 20c
Crédits annulés	12,296,221 96
Crédits accordés	494,552,747 24

Suite du TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET DE 1854.

Crédits du service colonial qui ont été déduits en exécution de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845.

SERVICE COLONIAL.

Ces déductions portent sur les crédits du ministère de la marine, savoir :

CHAPITRE 1er. Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	5,834,900f 00c
——— 2. *Idem* (Matériel.)	1,184,300 00
——— 3. Dépenses du service général des colonies. (Martinique, Guadeloupe, Guyane, île de la Réunion.)	5,391,500 00
——— 4. Dépenses du service local des colonies. (*Idem.*)	4,548,700 00
——— 5. Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane	2,678,000 00
——— 6. Subvention à divers établissements coloniaux	1,724,800 00
TOTAL	21,362,200 00

Ces crédits ont été ouverts par les lois et décrets ci-après, savoir :

Loi de finances du 10 juin 1854			21,362,200 00
Modifications résultant de virements de crédits de chapitre à chapitre.			
	AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
Décret du 22 février 1854	173,000f 00c	173,000f 00c	
Décret du 11 novembre 1854	450,000 00	450,000 00	
Décret du 21 juillet 1855	300,000 00	300,000 00	
	923,000 00	923,000 00	
	"		"
TOTAL ÉGAL			21,362,200 00

COMPTE DÉFINITIF

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854,

À L'ÉPOQUE DE SA CLÔTURE.

BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Compte définitif des Recettes à l'époque de la clôture de l'exercice.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	268,966,348f 29c	268,997,534f 82c	268,997,534f 82c	"	31,186f 53c	"	268,997,534f 82c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1854, pages 30 à 93.
——— personnelle et mobilière	64,552,358 70	64,724,069 49	64,724,069 49	"	171,710 79	"	64,724,069 49	
——— des portes et fenêtres	38,555,516 60	38,708,202 41	38,708,202 41	"	152,685 81	"	38,708,202 41	
——— des patentes	54,705,715 20	57,998,836 18	57,998,836 18	"	3,293,120 98	"	57,998,836 18	
Taxe de premier avertissement	876,841 29	888,854 85	888,854 85	"	12,013 56	"	888,854 85	
	427,656,780 08	431,317,497 75	431,317,497 75	"	3,660,717 67	"	431,317,497 75	
					3,660,717f 67c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	228,400,000 00	233,306,902 47	230,445,273 36	2,861,629f 11c	2,045,273 36	"	230,445,273 36	Voir, comme ci-dessus, pages 97 à 133.
Droit de timbre	46,600,000 00	48,577,287 87	48,573,466 26	3,821 61	1,973,466 26	"	48,573,466f 26	
	275,000,000 00	281,884,190 34	279,018,739 62	2,865,450 72	4,018,739 62	"	279,018,739 62	
Domaines. Revenus et prix de vente des domaines	11,958,000 00	12,236,358 63	8,800,688 14	3,435,670 49	"	3,157,311 86	8,800,688 14	
Domaines. Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères.	3,821,608 00	4,242,091 03	3,504,421 98	737,669 05	"	317,186 02	3,504,421 98	
Domaines. Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,675,806 34	1,303,837 99	1,303,837 99	"	"	371,968 35	1,303,837 99	
	292,455,414 34	299,666,477 99	292,627,687 73	7,038,790 26	4,018,739 62	3,846,466 23	292,627,687 73	
					172,273f 39c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produits des coupes de bois	23,718,675 00	24,864,102 74	24,861,830 05	2,272 69	1,143,155 05	"	24,861,830 05	Voir, comme ci-dessus, pages 136 à 155.
Produits divers et droits de pêche	3,015,349 00	3,421,551 88	2,702,092 46	719,459 42	"	313,256 54	2,702,092 46	
Contributions des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois.	1,625,400 00	1,648,060 04	1,618,978 27	29,081 77	"	6,421 73	1,618,978 27	
	28,359,424 00	29,933,714 66	29,182,900 78	750,813 88	1,143,155 05	319,678 27	29,182,900 78	
					823,476f 78c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	102,000,000 00	93,620,262 31	93,620,262 31	"	"	8,379,737 69	93,620,262 31	Voir, comme ci-dessus, pages 158 à 215.
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	27,000,000 00	33,254,347 24	33,254,347 24	"	6,254,347 24	"	33,254,347 24	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	14,000,000 00	23,712,693 29	23,712,693 29	"	9,712,693 29	"	23,712,693 29	
Droits à l'exportation	2,600,000 00	1,507,837 83	1,507,837 83	"	"	1,092,162 17	1,507,837 83	
Droits de navigation	3,413,000 00	3,099,013 83	3,099,013 83	"	"	313,986 17	3,099,013 83	
Droits et produits divers	2,346,000 00	2,861,177 32	2,861,177 32	"	515,177 32	"	2,861,177 32	
Taxe de consommation des sels, perçue dans le rayon des douanes	29,180,000 00	26,602,746 96	26,602,746 96	"	"	2,577,253 04	26,602,746 96	
	180,539,000 00	184,658,078 78	184,658,078 78	"	16,482,217 85	12,363,139 07	184,658,078 78	
					4,119,078f 78c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES. TABACS ET POUDRES.								
Droits sur les boissons	120,000,000f 00c	107,430,653f 93c	107,317,831f 13c	112,822f 80c	"	12,682,168f 87c	107,317,831f 13c	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1854, pages 219 à 261.
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	5,550,000 00	6,677,881 39	6,677,881 39	"	1,127,881f 39c	"	6,677,881 39	
Sucre indigène. (Droit de fabrication.)	38,000,000 00	31,968,792 73	31,949,081 11	19,711 62	"	6,050,918 89	31,949,081 11	
Droits divers et recettes à différents titres	35,360,000 00	37,562,241 93	35,963,785 70	1,598,456 23	603,785 70	"	35,963,785 70	
Produit de la vente des tabacs	138,000,000 00	145,164,906 97	145,164,906 97	"	7,164,906 97	"	145,164,906 97	
Produit de la vente des poudres à feu	6,400,000 00	8,025,180 82	8,025,180 82	"	1,625,180 82	"	8,025,180 82	
	343,310,000 00	336,829,657 77	335,098,667 12	1,730,990 65	10,521,754 88	18,783,087 76	335,098,667 12	
					8,211,332f 88c			
PRODUIT DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	49,020,000 00	50,019,801 36	50,019,801 36	"	999,801 36	"	50,019,801 36	Voir, comme ci-dessus, pages 265 à 277.
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,130,000 00	1,539,078 56	1,539,078 56	"	409,078 56	"	1,539,078 56	
Produit des places dans les malles-postes	400,000 00	418,454 77	418,454 77	"	18,454 77	"	418,454 77	
——— dans les paquebots	178,050 00	55,916 40	55,916 40	"	"	122,133 60	55,916 40	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,300,000 00	1,206,900 15	1,206,900 15	"	"	93,099 85	1,206,900 15	
Recettes accidentelles	379,000 00	395,067 85	388,291 45	6,776 40	9,291 45	"	388,291 45	
	52,407,050 00	53,635,219 00	53,628,442 69	6,776 40	1,436,626 14	215,233 45	53,628,442 69	
					1,221,392f 69c			
DIVERS REVENUS.								
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,099,687 95	3,081,672 90	3,081,672 90	"	"	18,015 05	3,081,672 90	Voir, comme ci-dessus, pages 280 à 282.
Produits universitaires. — Droits divers	1,810,156 00	2,529,077 00	2,529,077 00	"	718,921 00	"	2,529,077 00	Voir, comme ci-dessus, pages 285 à 296.
Produits éventuels affectés au service départemental	20,907,795 00	20,907,795 00	20,907,795 00	"	"	"	20,907,795 00	Voir, comme ci-dessus, pages 299 à 309.
Produits et revenus de l'Algérie	14,835,000 00	14,168,216 91	14,168,216 91	"	"	666,783 09	14,168,216 91	Voir, comme ci-dessus, pages 312 à 329.
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,071,514 36	1,071,514 36	"	21,514 36	"	1,071,514 36	Voir, comme ci-dessus, page 333.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	11,254,500 00	13,322,904 92	13,322,904 92	"	2,068,404 92	"	13,322,904 92	Voir, comme ci-dessus, pages 337 à 339.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
		PRODUITS	DIVERS.					
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	50,100f 00c	148,161f 50c	148,161f 50c	"	98,061f 50c	"	148,161f 50c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	499,998 70	830,446 59	830,446 59	"	330,447 89	"	830,446 59	
Droit de vérification des poids et mesures	1,190,000 00	1,245,271 76	1,245,271 76	"	55,271 76	"	1,245,271 76	
Produit de la taxe des brevets d'invention	370,000 00	926,180 00	926,180 00	"	556,180 00	"	926,180 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	50,000 00	149,801 54	149,801 54	"	99,801 54	"	149,801 54	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	482,275 35	482,275 35	482,275 35	"	"	"	482,275 35	
Produits éventuels départementaux appartenant à l'instruction primaire	45,883 97	45,883 97	45,883 97	"	"	"	45,883 97	
Produit de la subvention pour dépenses de l'instruction primaire	338,294 81	338,294 81	338,294 81	"	"	"	338,294 81	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	462,700 00	509,860 24	509,860 24	"	47,160 24	"	509,860 24	
Recouvrements de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	36,000 00	38,800 00	38,800 00	"	2,800 00	"	38,800 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	49,000 00	50,662 50	50,662 50	"	1,662 50	"	50,662 50	
Retenue de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée et des sapeurs-pompiers à Paris	941,210 00	1,108,443 36	1,108,443 36	"	167,233 36	"	1,108,443 36	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,600 00	41,544 33	41,544 33	"	"	7,055f 67c	41,544 33	
Portion des dépenses de la garde de Paris et du corps des sapeurs-pompiers, remboursée à l'État par la ville de Paris	1,512,231 00	1,484,031 48	1,484,031 48	"	"	28,199 52	1,484,031 48	
Revenus de divers établissemts spéciaux. (Écoles vétérinres, écoles des arts et métiers, lazarets et établissem. sanitaires, etc.)	846,500 00	844,652 87	844,652 87	"	"	1,847 13	844,652 87	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances sur cette branche de revenus se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1854, pages 343 à 372.
Produits provenant des ministères et autres recettes attribuées au Trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	2,487,886 00	2,175,818 95	2,175,818 95	"	"	312,067 05	2,175,818 95	
Produit de la vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	52,000 00	65,979 96	65,979 96	"	13,979 96	"	65,979 96	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	962,502 00	923,691 20	923,691 20	"	"	38,810 80	923,691 20	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	"	4,992 07	4,992 07	"	4,992 07	"	4,992 07	
Valeur au prix de revient des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département des finances	2,799,717 00	2,819,015 01	2,819,015 01	"	19,298 01	"	2,819,015 01	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires	282,000 00	104,237 83	104,237 83	"	"	177,762 17	104,237 83	
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	580,000 00	784,878 38	784,878 38	"	204,878 38	"	784,878 38	
Versements des sociétés et agences tontinières et sociétés diverses pour remboursement de frais de surveillance	58,950 00	69,450 00	69,450 00	"	10,500 00	"	69,450 00	
Frais de surveillance des télégraphes électriques	100,110 00	141,371 86	141,371 86	"	41,261 86	"	141,371 86	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1854	2,000,000 00	2,275,109 76	2,275,109 76	"	275,109 76	"	2,275,109 76	
Recouvrements sur prêts faits, en 1830, au commerce et à l'industrie	60,000 00	113,914 49	113,914 49	"	53,914 49	"	113,914 49	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	120,000 00	441,909 70	441,909 70	"	321,909 70	"	441,909 70	
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au Trésor pour cause de déchéance	15,000 00	10,898 52	10,898 52	"	"	4,101 48	10,898 52	
Produit de la télégraphie privée	1,000,000 00	2,070,575 79	2,070,575 79	"	1,070,575 79	"	2,070,575 79	
A REPORTER	17,440,958 53	20,246,153 82	20,246,153 82	"	3,375,038 81	569,843 82	20,246,153 82	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODUITS DIVERS.								
REPORT	17,440,958f 83c	20,246,153f 82c	20,246,153f 82c	"	3,375,038f 81c	569,843f 82c	20,246,153f 82c	
Fonds versés par des départ., des comm. et des particuliers, pour concourir, avec ceux de l'État, à l'exécution de trav. publics	200,000 00	1,248,498 00	1,248,498 00	"	1,048,498 00	"	1,248,498 00	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'Imprimerie impériale pour l'exercice 1854	95,164 00	2,881 77	2,881 77	"	"	92,282 23	2,881 77	
Produits divers des maisons de force et de correction	2,000,000 00	2,590,742 19	2,590,742 19	"	590,742 19	"	2,590,742 19	
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes	"	"	"	"	"	"	"	
Remboursement des associations ouvrières, capital et intérêts	100,000 00	85,042 37	85,042 37	"	"	14,957 63	85,042 37	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	38,317 46	38,317 46	38,317 46	"	"	"	38,317 46	Les développements administratifs à publier par le ministre des finances, sur cette branche de revenus, se trouvent dans le compte définitif des recettes du budget de l'exercice 1854, pages 343 à 372.
Recouvrements sur avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	2,320,268 98	2,320,268 98	"	2,320,268 98	"	2,320,268 98	
Recouvrement d'avances faites à l'industrie des meubles et bronzes	"	"	"	"	"	"	"	
Produit de la vente des matières provenant de la refonte des monnaies de cuivre	1,930,800 00	2,630,494 19	2,630,494 19	"	699,694 19	"	2,630,494 19	
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 00	196,700 11	196,700 11	"	45,000 11	"	196,700 11	
Recettes sur exercices clos	"	282,920 42	282,920 42	"	282,920 42	"	282,920 42	
Recettes de diverses origines	1,020,000 00	596,105 37	596,105 37	"	"	423,894 63	596,105 37	
	22,976,940 29	30,238,124 68	30,238,124 68	"	8,362,162 70	1,100,978 31	30,238,124 68	
					7,261,184f 39c			
Produit de la réserve de l'amortissement	81,050,904 00	81,512,388 25	81,512,388 25	"	461,484 25	"	81,512,388 25	Voir comme ci-dessus, page 375.
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	318,635 00	300,000 00	300,000 00	"	"	18,635 00	300,000 00	Voir comme ci-dessus, page 381.
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	"	2,000,000 00	——— 385 et 386.
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,167 00	25,419,166 80	25,419,166 80	"	"	0 20	25,419,166 80	——— 389.
Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	3,000,000 00	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	2,000,000 00	1,000,000 00	——— 393.
——— du Centre	5,333,333 00	5,333,333 32	5,333,333 32	"	0 32	"	5,333,333 32	——— 397.
——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,334 00	3,233,333 32	3,233,333 32	"	"	0 68	3,233,333 32	——— 401.
——— de Strasbourg	"	1,060,392 16	1,060,392 16	"	1,060,392 16	"	1,060,392 16	——— 405.
——— de Cherbourg	"	555,697 57	555,697 57	"	555,697 57	"	555,697 57	——— 409.
Produit d'obligations provenant de la compagnie du chemin de fer de Rouen	6,000,000 00	14,782,117 28	14,782,117 28	"	8,782,117 28	"	14,782,117 28	——— 413.
Produit de l'emprunt de 250 millions	250,000,000 00	249,262,170 70	249,168,930 25	93,240 45	"	831,069 75	249,168,930 25	——— 416 à 422.
	295,304,469 00	302,946,211 15	302,852,970 70	93,240 45	10,398,207 33	2,849,705 63	302,852,970 70	
					7,548,501f 70c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Recettes, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1852 et 1853, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1854, savoir :

	SERVICE DÉPARTEMENTAL.	DIVERS SERVICES SPÉCIAUX.
Par la loi de règlement de l'exercice 1852	2,784,825f 74c	815,288f 37c
——— de l'exercice 1853	6,567,013 48	"
	9,351,839 22	815,288 37
	10,167,127f 59c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des recettes.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les recouvrements. Excédant des recouvrements.	Excédant des évaluations.	RÉSULTATS pour LE RÈGLEMENT définitif du budget.	OBSERVATIONS.
Contributions directes	427,656,780f 08c	431,317,497f 75c	431,317,497f 75c	"	3,660,717f 67c	"	431,317,497f 75c	
Produits des domaines	17,455,414 34	17,782,287 65	13,608,948 11	4,173,339f 54c	"	3,846,466f 23c	13,608,948 11	
Produit des forêts et de la pêche	28,359,424 00	29,933,714 66	29,182,900 78	750,813 88	823,476 78	"	29,182,900 78	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	275,000,000 00	281,884,190 34	279,018,739 62	2,865,450 72	4,018,739 62	"	279,018,739 62	
Douanes et sels	180,539,000 00	184,658,078 78	184,658,078 78	"	4,119,078 78	"	184,658,078 78	
Contributions indirectes	343,310,000 00	336,829,657 77	335,098,667 12	1,730,990 65	"	8,211,332 88	335,098,667 12	
Postes	52,407,050 00	53,635,219 09	53,628,442 69	6,776 40	1,221 392 69	"	53,628,442 69	
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,099,687 95	3,081,672 90	3,081,672 90	"	"	18,015 05	3,081,672 90	
Produits universitaires	1,810,156 00	2,529,077 00	2,529,077 00	"	718,921 00	"	2,529,077 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	20,907,795 00	20,907,795 00	20,907,795 00	"	"	"	20,907,795 00	
Produits et revenus de l'Algérie	14,835,000 00	14,168,216 91	14,168,216 91	"	"	666,783 09	14,168,216 91	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,071,514 36	1,071,514 36	"	21,514 36	"	1,071,514 36	
Retenues et autres prod. affectés au service des pens. civiles	11,254,500 00	13,322,904 92	13,322,904 92	"	2,068,404 92	"	13,322,904 92	
Produits divers	22,976,940 29	30,238,124 68	30,238,124 68	"	7,261,184 39	"	30,238,124 68	
Produit de la réserve de l'amortissement	81,050,904 00	81,512,388 25	81,512,388 25	"	461,484 25	"	81,512,388 25	
	1,481,712,651 66	1,502,872,340 06	1,493,344,968 87	9,527,371 19	24,374,914 46	12,742,597 25	1,493,344,968 87	
Ressources extraordinaires	295,304,469 00	302,946,211 15	302,852,970 70	93,240 45	7,548,501 70	"	302,852,970 70	
	1,777,017,120 66	1,805,818,551 21	1,796,197,939 57	9,620,611 64	31,923,416 16	12,742,597 25	1,796,197,939 57	
					19,180,818f 91c			
Fonds reportés des exercices 1852 et 1853 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	10,167,127 59	.....			.....		10,167,127 59	
	1,787,184,248 25							
							1,806,365,067 16	
Fonds généraux du budget de 1853, que le règlement définitif du service colonial de cet exercice a laissés disponibles. (Article 10 de la loi des comptes de 1854.)					.....	.....	420,299 90	
							1,806,785,367 06	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE D'ÉTAT.									
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	438,600f 00c	438,599f 46c	438,599f 46c	"	0f 54c	0f 54c	"	438,599f 46c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	154,150 00	154,143 22	154,143 22	"	6 78	6 78	"	154,143 22	
3	Conseil d'État. (Personnel.)	1,852,100 00	1,852,099 69	1,852,099 69	"	0 31	0 31	"	1,852,099 69	
4	Conseil d'État. (Matériel.)	115,000 00	114,956 95	114,956 95	"	43 05	43 05	"	114,956 95	
5	Archives de l'empire	114,000 00	113,997 00	113,837 00	160f 00c	3 00	3 00	160f 00c	113,837 00	
6	Établissements des beaux-arts	276,100 00	275,905 49	275,622 37	283 12	194 51	194 51	283 12	275,622 37	
6 *bis.*	Organisation de l'exposition universelle des beaux-arts	2,822,460 00	2,820,696 06	2,820,696 06	"	1,763 94	1,763 94	"	2,820,696 06	
6 *ter.*	Fête du 15 août 1854	320,000 00	319,867 80	319,745 30	122 50	132 20	132 20	122 50	319,745 30	
7	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	960,500 00	960,492 73	947,505 22	12,987 51	7 27	7 27	12,987 51	947,505 22	
7 *bis.*	Exploration de la Mésopotamie	28,000 00	24,320 00	10,820 00	13,500 00	3,680 00	3,680 00	13,500 00	10,820 00	
8	Théâtres impériaux, conservatoire de musique, subventions, etc.	2,539,500 00	2,539,454 28	2,528,377 06	11,077 22	45 72	45 72	11,077 22	2,528,377 06	
9	Encouragements et souscriptions	211,000 00	210,982 40	210,582 40	400 00	17 60	17 60	400 00	210,582 40	
10	Indemnités annuelles à des artistes dramatiques, compositeurs, etc.	136,900 00	136,772 89	136,772 89	"	127 11	127 11	"	136,772 89	
11	Monuments historiques	703,000 00	702,991 51	700,391 21	2,600 30	8 49	8 49	2,600 30	700,391 21	
12	Service des bâtiments	433,400 00	432,872 37	431,653 36	1,219 01	527 63	527 63	1,219 01	431,653 36	
12 *bis.*	Correspondances de l'empereur Napoléon Ier	10,000 00	9,997 97	9,997 97	"	2 03	2 03	"	9,997 97	
13	Château de Saverne	693,000 00	692,872 27	692,872 27	"	127 73	127 73	"	692,872 27	
13 *bis.*	Magasin de l'île des Cygnes	240,000 00	239,989 12	239,989 12	"	10 88	10 88	"	239,989 12	
13 *ter.*	Tombeau de l'empereur Napoléon Ier	103,000 00	99,045 12	97,027 34	2,017 78	3,954 88	3,954 88	2,017 78	97,027 34	
14 *ter.*	Achèvement de l'hôtel des affaires étrangères	350,000 00	349,962 23	349,962 23	"	37 77	37 77	"	349,962 23	
	(Services retirés du ministère de l'intérieur.)									
11	Conseil des bâtiments	47,000 00	46,730 42	46,730 42	"	269 58	269 58	"	46,730 42	
12	Personnel des édifices	45,600 00	45,508 42	45,508 42	"	91 58	91 58	"	45,508 42	
13	Entretien des édifices	545,000 00	544,997 31	544,647 31	350 00	2 69	2 69	350 00	544,647 31	
14	Constructions et grosses réparations	1,935,400 00	1,935,334 22	1,935,334 22	"	65 78	65 78	"	1,935,334 22	
		15,073,710 00	15,062,588 93	15,017,871 49	44,717 44	11,121 07	11,121 07	44,717 44	15,017,871 49	
16	Dépenses des exercices clos	209,532 63	209,532 63	209,532 63	"	"	"	"	209,532 63	
		15,283,242 63	15,272,121 56	15,227,404 12	44,717 44	11,121 07	11,121 07	44,717 44	15,227,404 12	
							55,838f 51c			
	2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
14	Réunion des Tuileries au Louvre	12,000,000 00	11,999,698 54	11,998,446 97	1,251 57	301 46	301 46	1,251 57	11,998,446 97	
15	Travaux accessoires de la réunion du Louvre aux Tuileries	12,000,000 00	12,000,000 00	12,000,000 00	"	"	"	"	12,000,000 00	
		24,000,000 00	23,999,698 54	23,998,446 97	1,251 57	301 46	301 46	1,251 57	23,998,446 97	
							1,553f 03c			
	RÉCAPITULATION.									
1	1re Section. — Service ordinaire	15,283,242 63	15,272,121 56	15,227,404 12	44,717 44	11,121 07	11,121 07	44,717 44	15,227,404 12	
2	2e Section. — Travaux extraordinaires	24,000,000 00	23,999,698 54	23,998,446 97	1,251 57	301 46	301 46	1,251 57	23,998,446 97	
		39,283,242 63	39,271,820 10	39,225,851 09	45,969 01	11,422 53	11,422 53	45,969 01	39,225,851 09	
							57,391f 54c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.									
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	505,200f 00c	505,199f 72c	505,199f 72c	"	0f 28c	(A) 0f 28c	"	505,199f 72c	(A) Crédits excédant les besoins du service.
2	Administration centrale. (Matériel.)	121,000 00	120,984 56	120,984 56	"	15 44	(A) 15 44	"	120,984 56	
	Cours et Tribunaux.									
3	Cour de cassation	985,425 00	985,425 00	984,702 74	722f 26c	"	"	722f 26c	984,702 74	
4	Cours impériales	5,718,960 00	5,718,635 36	5,717,450 23	1,185 13	324 64	(B) 324 64	1,185 13	5,717,450 23	(B) Produits de vacances de places.
5	Cours d'assises	152,900 00	152,900 00	152,900 00	"	"	"	"	152,900 00	
6	Tribunaux de première instance	7,770,395 00	7,770,097 90	7,764,840 92	5,256 98	297 10	(B) 297 10	5,256 98	7,764,840 92	
7	Tribunaux de commerce	180,675 00	180,666 15	180,660 49	5 66	8 85	(B) 8 85	5 66	180,660 49	
8	Tribunaux de police	63,840 00	63,815 77	63,565 77	250 00	24 23	(B) 24 23	250 00	63,565 77	
9	Justices de paix	6,055,835 00	6,055,396 13	6,052,544 81	2,851 32	438 87	(C) 438 87	2,851 32	6,052,544 81	
10	Service de la justice en Algérie	680,550 00	677,396 18	673,530 71	3,865 47	3,153 82	(A) 3,153 82	3,865 47	673,530 71	
11	Frais de justice criminelle	5,374,000 00	5,313,543 23	5,313,543 23	"	60,456 77	(A) 60,456 77	"	5,313,543 23	
12	Dépenses diverses	65,000 00	64,885 00	64,885 00	"	115 00	(C) 115 00	"	64,885 00	(C) Fonds restés sans emploi par suite de décès de titulaires.
15	Dépenses extraordinaires, nouveaux sceaux, timbres, etc.	200,000 00	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	200,000 00	
	Dépenses des exercices périmés	26,590 59	26,590 59	26,590 59	"	"	"	"	26,590 59	
		27,900,370 59	27,835,535 59	27,821,398 77	14,136 82	64,835 00	64,835 00	14,136 82	27,821,398 77	
13	Dépenses des exercices clos	4,406 56	4,406 56	4,406 56	"	"	"	"	4,406 56	
		27,904,777 15	27,839,942 15	27,825,805 33	14,136 82	64,835 00	64,835 00	14,136 82	27,825,805 33	
							78,971f 82c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.									
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	606,670f 00c	606,669f 99c	606,544f 99c	125f 00c	0f 01c	0f 01c	125f 00c	606,544f 99c	
2	Administration centrale. (Matériel.)	236,350 00	236,348 61	236,303 61	45 00	1 39	1 39	45 00	236,303 61	
	Traitement des agents du service extérieur.									
3	Traitements des agents politiques et consulaires	4,746,690 00	4,746,689 22	4,741,189 22	5,500 00	0 78	0 78	5,500 00	4,741,189 22	
4	——— des agents en inactivité	38,740 00	38,739 43	38,739 43	"	0 57	0 57	"	38,739 43	
	Dépenses variables.									
5	Frais d'établissement	213,410 00	201,739 16	201,739 16	"	11,670 84	11,670 84	"	201,739 16	
6	—— de voyage et de courriers	796,000 00	795,901 09	789,594 23	6,306 86	98 91	98 91	6,306 86	789,594 23	
7	—— de service	1,385,000 00	1,384,990 81	1,378,766 47	6,224 34	9 19	9 19	6,224 34	1,378,766 47	
8	Présents diplomatiques	29,800 00	29,798 59	29,798 59	"	1 41	1 41	"	29,798 59	
9	Indemnités et secours	53,900 00	53,891 40	53,753 90	137 50	8 60	8 60	137 50	53,753 90	
10	Dépenses secrètes	550,000 00	550,000 00	550,000 00	"	"	"	"	550,000 00	
11	Missions extraordinaires	519,360 00	519,113 94	519,113 94	"	246 06	246 06	"	519,113 94	
12	Dépenses imprévues	54,680 00	54,354 75	54,354 75	"	325 25	325 25	"	54,354 75	
15	Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	119,852 83	119,710 83	142 00	147 17	147 17	142 00	119,710 83	
16	Remboursement de la créance Castellamare	400,444 97	400,444 97	400,444 97	"	"	"	"	400,444 97	
17	Service extraordinaire de courriers et de correspondance entre Constantinople et Paris	125,000 00	21,585 76	21,585 76	"	103,414 24	103,414 24	"	21,585 76	
18	Frais de location de l'hôtel Forbin-Janson	13,000 00	12,961 97	12,961 97	"	38 03	38 03	"	12,961 97	
14	Dépenses des exercices périmés	4,592 27	4,516 64	4,516 64	"	75 63	75 63	"	4,516 64	
		9,893,637 24	9,777,599 16	9,759,118 46	18,480 70	116,038 08	116,038 08	18,480 70	9,759,118 46	
13	Dépenses des exercices clos	85,598 29	85,598 29	85,598 29	"	"	"	"	85,598 29	
		9,979,235 53	9,863,197 45	9,844,716 75	18,480 70	116,038 08	116,038 08	18,480 70	9,844,716 75	
							134,518f 78c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.									
	1° *Dette consolidée et amortissement.*									
1	Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	157,441,416f 00c	157,418,310f 65c	155,959,667f 52c	1,458,643f 13c	(A) 23,105f 35c	23,105f 35c	1,458,643f 13c	155,959,667f 52c	(A) Annulation de rentes provenant de la caisse des retraites de la vieillesse.
	——— 4 1/2 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825.)	895,302 00	885,378 00	883,513 00	1,865 00	(A) 9,924 00	9,924 00	1,865 00	883,513 00	
2	——— 4 p. 0/0	2,359,521 00	2,359,521 00	2,351,831 00	7,690 00	"	"	7,690 00	2,351,831 00	
3	——— 3 p. 0/0	73,825,101 00	73,707,796 00	73,342,855 00	364,941 00	(B) 117,305 00	117,305 00	364,941 00	73,342,855 00	
4	Fonds d'amortissement	64,545,864 00	64,545,864 00	64,545,864 00	"	"	"	"	64,545,864 00	(B) Annulation de rentes au profit de l'État et surévaluations des émissions concernant la consolidation de la réserve de l'amortissement.
	2° *Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.*									
5	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le Trésor	4,650,294 82	4,650,294 82	4,650,294 82	"	"	"	"	4,650,294 82	(C) Reliquat resté sans emploi sur l'ensemble du chapitre et qui n'a pas de motif particulier.
6	Amortissement des emprunts à rembourser par le Trésor	4,310,005 18	4,310,005 18	4,310,005 18	"	"	"	"	4,310,005 18	
6 *bis.*	Rachat des actions de jouissance des canaux	1,346,327 00	1,346,327 00	1,346,327 00	"	"	"	"	1,346,327 00	(D) Produit d'extinctions successives de rentes, ainsi que de non-réclamations d'arrérages.
	3° *Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.*									
7	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,500,000 00	7,500,000 00	6,860,578 23	639,421 77	"	"	639,421 77	6,860,578 23	
8	——— de la dette flottante du Trésor	35,500,000 00	35,431,596 06	35,431,596 06	"	(C) 68,403 94	68,403 94	"	35,431,596 06	
	4° *Dette viagère.*									
9	Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00	
10	Rentes viagères	1,134,564 54	1,134,547 96	1,134,547 96	"	(D) 16 58	16 58	"	1,134,547 96	
11	Rentes viagères pour la vieillesse	2,151,670 47	2,020,200 35	2,020,200 35	"	(D) 131,470 12	131,470 12	"	2,020,200 35	
12	Pensions de l'ancienne pairie	234,000 00	234,000 00	234,000 00	"	"	"	"	234,000 00	
13	Pensions civiles	1,347,891 99	1,341,126 24	1,341,126 24	"	(D) 6,765 75	6,765 75	"	1,341,126 24	
14	——— à titre de récompense nationale	852,171 67	852,155 63	852,155 63	"	(D) 16 04	16 04	"	852,155 63	
15	——— militaires	34,574,236 04	33,473,515 78	33,473,515 78	"	(D) 1,100,720 26	1,100,720 26	"	33,473,515 78	
16	——— ecclésiastiques	100,375 88	100,304 79	100,304 79	"	(D) 71 09	71 09	"	100,304 79	
17	——— de donataires dépossédés	1,113,740 93	1,113,627 41	1,113,627 41	"	(D) 113 52	113 52	"	1,113,627 41	
18	——— civiles sur fonds de retenue	23,721,311 67	23,235,852 22	23,235,852 22	"	(D) 485,459 45	485,459 45	"	23,235,852 22	
19	——— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	550,000 00	550,000 00	550,000 00	"	"	"	"	550,000 00	
20	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	298,200 00	298,153 00	297,833 00	320 00	(D) 47 00	47 00	320 00	297,833 00	
21	Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,642,272 50	2,642,181 86	2,642,181 86	"	(D) 90 64	90 64	"	2,642,181 86	
22	Indem. viagères aux empl. et agents de la dernière liste civile	294,296 96	294,283 30	294,283 30	"	(D) 13 66	13 66	"	294,283 30	
22 *bis.*	Indem. aux empl. et agents du domaine privé du dernier règne	160,165 16	158,820 77	158,820 77	"	(D) 1,344 39	1,344 39	"	158,820 77	
		421,848,728 81	419,903,862 02	417,430,981 12	2,472,880 90	1,944,866 79	1,944,866 79	2,472,880 90	417,430,981 12	
	Rappels d'arrérages de rentes viagères d'exercices clos	54,316 14	54,316 14	54,316 14	"	"	"	"	54,316 14	
	Rappels d'arrérages de pensions d'exercices clos	264,837 20	264,837 20	264,837 20	"	"	"	"	264,837 20	
		422,167,882 15	420,223,015 36	417,750,134 46	2,472,880 90	1,944,866 79	1,944,866 79	2,472,880 90	417,750,134 46	
							4,417,747f 69c			
	DOTATIONS ET DÉPENSES DIVERSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.									
23	Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	25,000,000 00	"	"	"	"	25,000,000 00	
24	Dotations des Princes et Princesses de la Famille impériale	1,500,000 00	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	"	1,500,000 00	
25	Dotations du Sénat	4,980,000 00	4,717,916 63	4,687,916 63	30,000f 00c	(E) 262,083 37	262,083 37	30,000 00	4,687,916 63	(E) Somme restée sans affectation sur le nombre des dotations prévues.
26	Dépenses administratives du Sénat	1,154,096 09	1,152,816 09	1,152,816 09	"	(F) 1,280 00	1,280 00	"	1,152,816 09	
27	Dépenses administratives du Corps législatif; indemnités aux députés	2,650,800 00	2,650,800 00	2,650,800 00	"	"	"	"	2,650,800 00	(F) Portion de crédit non employée.
28	Supplément à la dotation de la légion d'honneur	1,500,000 00	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	"	1,500,000 00	
		36,784,896 09	36,521,532 72	36,491,532 72	30,000 00	263,363 37	263,363 37	30,000 00	36,491,532 72	
							293,363f 37c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux transportés à l'exercice 1855.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES FINANCES.											
	Service général.											
29	Cour des comptes.	Personnel	1,205,900f00c	1,205,583f13c	1,205,583f13c	"	(A) 316f 87c	316f 87c	"	"	1,205,583f13c	(A) Vacance momentanée d'emploi et centimes négligés.
30		Matériel et dépenses diverses	65,800 00	65,799 45	62,747 55	3,051f 90c	(B) 0 55	0 55	3,051f 90c	"	62,747 55	(B) Fraction non employée.
31	Administration centrale des finances.	Personnel	5,337,900 00	5,326,491 29	5,323,889 73	2,601 56	(C) 11,408 71	11,408 71	2,601 56	"	5,323,889 73	(C) Fonds pour indemnités restés sans emploi et centimes négligés dans la liquidation des traitements.
32		Matériel	1,774,830 00	1,774,825 38	1,774,793 38	32 00	(D) 4 62	4 62	32 00	"	1,774,793 38	(D) Reliquat sans emploi sur l'ensemble du chapitre.
33		Dépenses diverses	255,823 00	255,288 18	254,787 18	501 00	(E) 534 82	534 82	501 00	"	254,787 18	(E) Résultat d'extinction d'indemnités temporaires.
34	Monnaies et médailles. (Services des établissements monétaires.)	Personnel	75,200 00	74,394 86	74,394 86	"	(F) 805 14	805 14	"	"	74,394 86	(F) Vacance d'emploi et centimes négligés.
35		Matériel	98,534 55	98,519 76	92,268 85	6,250 91	(G) 14 79	14 79	6,250 91	"	92,268 85	(G) Reliquat non employé.
36		Dépenses diverses	33,900 00	33,737 00	33,737 00	"	(H) 163 00	163 00	"	"	33,737 00	(H) Résultat d'économie.
37		Refonte des monnaies de cuivre. (Loi du 6 mai 1852.)	1,969,100 00	1,914,080 14	1,914,080 14	"	(I) 55,019 86	55,019 86	"	"	1,914,080 14	(I) Économie obtenue sur les frais de transport et de trésorerie relatifs à la refonte.
38	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	4,159,000 00	4,108,890 33	4,106,725 62	2,164 71	(J) 50,109 67	50,109 67	2,164 71	"	4,106,725 62	(J) Excédant de prévision portant sur les frais de trésorerie et des postes en Algérie.
39		Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,307,883 97	5,307,785 02	5,307,785 02	"	(L) 98 95	98 95	"	"	5,307,785 02	(L) Non emploi résultant des décomptes définitifs de taxations sur la centralisation de l'impôt direct.
40		Traitements et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,060,000 00	1,060,000 00	"	"	"	"	"	1,060,000 00	
40 bis.		Frais de surveillance des sociétés de crédit foncier.	9,500 00	4,000 00	4,000 00	"	(M) 5,500 00	"	"	5,500 00	4,000 00	(M) Reliquat de fonds spécial à transporter à l'exercice suivant.
41	Dépenses des exercices périmés		395,546 70	239,939 30	239,939 30	"	(N) 155,607 40	155,607 40	"	"	239,939 30	(N) Excédant de la portion du crédit applicable à la dette publique et qui avait pour objet de pourvoir aux éventualités de ce service.
			21,748,918 22	21,469,333 84	21,454,731 76	14,602 08	279,584 38	274,084 38	14,602 08	5,500 00	21,454,731 76	
42	Dépenses des exercices clos		3,302,465 93	3,302,465 93	3,302,465 93	"	"	"	"	"	3,302,465 93	
			25,051,384 15	24,771,799 77	24,757,197 69	14,602 08	279,584 38	274,084 38	14,602 08	5,500 00	24,757,197 69	
								288,686f 46c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1856.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS.										
	CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. Service administratif et de perception dans les départements.										
43	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,460,700f 00c	2,460,542f 75c	2,460,501f 09c	41f 66c	(A) 157f 25c	157f 25c	41f 66c	"	2,460,501f 09c	(A) Reliquat du produit des vacances d'emploi.
44	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	2,003,401 34	1,929,838 29	1,929,829 80	8 49	(B) 73,563 05	73,563 05	8 49	"	1,929,829 80	(B) Économie réalisée par suite d'amélioration dans le travail de la confection des rôles.
45	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	157,519 73	52,848 20	52,848 20	"	(C) 104,671 53	"	"	104,671f 53c	52,848 20	(C) Solde de fonds spéciaux reportés avec la même affectation au budget de l'exercice 1856.
	Cadastre — Dépenses imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	249,245 93	183,667 15	183,667 15	"	(C) 65,578 78	"	"	65,578 78	183,667 15	
46	Mutations cadastrales	574,000 00	573,623 89	573,590 73	33 16	(D) 376 11	376 11	33 16	"	573,590 73	(D) Allocation non consommée.
47	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,281,032 60	11,280,439 71	11,280,403 19	36 52	(E) 592 89	592 89	36 52	"	11,280,403 19	(E) Excédant de crédit resté sans emploi.
48	Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception	40,000 00	40,000 00	40,000 00	"	"	"	"	"	40,000 00	
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.										
49	Enregistrement et domaines — Personnel	9,526,300 00	9,525,210 14	9,525,174 59	35 55	(F) 1,089 86	1,089 86	35 55	"	9,525,174 59	(F) Produit de vacances momentanées d'emploi.
50	Enregistrement et domaines — Matériel	116,000 00	114,907 56	114,907 56	"	(G) 1,092 44	1,092 44	"	"	114,907 56	(G) Surévaluation du crédit supplémentaire ouvert sur ce chapitre.
51	Enregistrement et domaines — Dépenses diverses	1,163,961 66	1,163,941 72	1,154,333 54	9,608 18	(H) 19 94	19 94	9,608 18	"	1,154,333 54	(H) Reliquat non employé.
51 *bis.*	Solde du prix d'acquisition d'immeubles réunis au domaine de l'État	844,653 86	844,653 86	796,098 57	48,555 29	"	"	48,555 29	"	796,098 57	
52	Timbre — Personnel	460,950 00	460,883 30	460,873 58	9 72	(I) 66 70	66 70	9 72	"	460,873 58	(I) Non emploi et centimes négligés.
53	Timbre — Matériel et dépenses diverses	561,918 34	561,233 62	561,080 62	153 00	(J) 684 72	684 72	153 00	"	561,080 62	(J) Économie sur les frais de fabrication à l'atelier général du timbre.
	FORÊTS. Service administratif et de surveillance dans les départements.										
54	Personnel	3,959,300 00	3,958,810 08	3,958,376 05	434 03	(L) 489 92	489 92	434 03	"	3,958,376 05	(L) Vacance momentanée d'emploi et centimes négligés.
55	Matériel	2,003,000 00	1,975,941 11	1,967,188 42	8,752 69	(M) 27,058 89	27,058 89	8,752 69	"	1,967,188 42	(M) Portion de crédit applicable à des travaux qui n'ont pu être terminés que l'année suivante.
56	Dépenses diverses	765,500 00	724,174 23	716,235 03	7,939 20	(N) 41,325 77	41,325 77	7,939 20	"	716,235 03	(N) Excédant portant sur des dépenses de nature variable, restées par cela même au-dessous des prévisions.
56 *bis.*	Frais d'aliénation de bois de l'État	50,000 00	20,563 37	20,563 37	"	(O) 29,436 63	29,436 63	"	"	20,563 37	(O) Crédit non employé par suite du peu de succès des aliénations en 1854.
	À REPORTER	36,217,483 46	35,871,278 98	35,795,671 49	75,607 49	346,204 48	175,954 17	75,607 49	170,250 31	35,795,671 49	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, à *l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables au service départemental transportés à l'exercice 1856.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	36,217,483f 46c	35,871,278f 98c	35,795,671f 49c	75,607f 49c	346,204f 48c	175,954f 17c	75,607f 49c	170,250f 31c	35,795,671f 49c	
	DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)										
57	Personnel	43,031,450 00	42,806,447 44	42,806,081 88	365 56	(A) 225,002 56	225,002 56	365 56	"	42,806,081 88	(A) Excédant provenant des vacances qui se sont ouvertes dans les cadres pendant l'année, ainsi que de la diminution des remises allouées aux buralistes et préposés d'octroi.
58	Matériel	12,341,027 00	12,271,320 63	12,270,365 09	955 54	(B) 69,706 37	69,706 37	955 54	"	12,270,365 09	(B) Ajournement de travaux de construction pour le service des douanes.
59	Dépenses diverses	5,787,250 00	5,680,807 37	5,679,190 08	1,617 29	(C) 106,442 63	106,442 63	1,617 29	"	5,679,190 08	(C) Économie réalisée sur diverses dépenses du service des contributions indirectes.
60	Avances recouvrables	703,200 00	703,197 30	703,197 30	"	(D) 2 70	2 70	"	"	703,197 30	(D) Reliquat sans emploi.
61	Achats et transports de tabacs	32,448,000 00	32,441,823 60	32,440,939 20	884 40	(E) 6,176 40	6,176 40	884 40	"	32,440,939 20	(E) Somme non consommée pour les achats.
62	Dépenses du service des douanes en Algérie	1,000,000 00	976,852 77	975,447 55	1,405 22	(F) 23,147 23	23,147 23	1,405 22	"	975,447 55	(F) Produit de vacances dans les cadres du personnel.
	POSTES. (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.)										
63	Administration et perception. — Personnel	13,479,350 00	13,471,286 92	13,469,442 70	1,844 22	(G) 8,063 08	8,063 08	1,844 22	"	13,469,442 70	(G) Vacances d'emplois créés à diverses époques de l'année.
64	Administration et perception. — Matériel	1,237,034 15	1,236,098 59	1,235,549 36	549 23	(H) 935 56	935 56	549 23	"	1,235,549 36	(H) Reliquat sans affectation.
65	Administration et perception. — Dépenses diverses	2,386,500 00	2,382,736 07	2,377,980 73	4,755 34	(I) 3,763 93	3,763 93	4,755 34	"	2,377,980 73	(I) Résultat de différentes sommes restées sans emploi sur l'ensemble du chapitre.
66	Transport des dépêches. — Personnel	798,069 00	797,128 47	793,207 77	3,920 70	(J) 940 53	940 53	3,920 70	"	793,207 77	(J) Portion de crédits non consommée et centimes négligés dans les décomptes.
67	Transport des dépêches. — Matériel	4,896,342 00	4,893,351 20	4,893,226 20	125 00	(L) 2,990 80	2,990 80	125 00	"	4,893,226 20	(L) Disponible provenant de réduction dans le parcours des malles-postes.
68	Transport des dépêches. — Dépenses diverses	6,628,200 00	6,625,277 66	6,618,403 06	6,874 60	(M) 2,922 34	2,922 34	6,874 60	"	6,618,403 06	(M) Économie sur les indemnités et subventions aux maîtres de poste.
69	Subventions	3,859,782 65	3,859,782 65	3,859,782 65	"	"		"	"	3,859,782 65	
		164,813,688 26	164,017,389 65	163,918,485 06	98,904 59	796,298 61	626,048 30	98,904 59	170,250 31	163,918,485 06	
							724,952f 89c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'Exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables aux non-valeurs sur contributions directes, transportés à l'exercice 1856.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR LES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR LES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
70	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes	66,858,735f16c	9,854,624f77c	9,854,624f77c	"	2,039,042f14c (A)	217,504f50c	2,377f24c	1,821,537f64c	64,817,315f78c	(A) Non-ordonnancement de restitutions de centimes communaux 237f91c Solde des fonds spéciaux pour non-valeurs sur contributions directes, non employé à la clôture de l'exercice 1854, et reporté, avec la même affectation, au budget de 1856 1,821,537 64 Non-ordonnancement de fonds de dégrèvements sur patentes et de fonds de réimpositions 194,414 62 Surévaluation du crédit supplémentaire accordé pour dégrèvements pour pertes de matière imposable 22,851 97 TOTAL 2,039,042 14
	Idem sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses extraordinaires des communes		27,192,575 73	27,191,250 10	1,325f63						
	Idem ——— des chemins vicinaux		10,842,046 61	10,842,046 61	"						
	Idem ——— de l'instruction primaire		5,780,649 16	5,780,649 16	"						
	Idem ——— imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions extraordinaires		91,608 26	91,608 26	"						
	Idem sur le produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,632,591 53	1,632,550 12	41 41						
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribués aux communes		3,346,649 05	3,346,649 05	"						
	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière (1 centime du principal)		1,941,122 70	1,941,122 70	"						
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres (3 centimes du principal)		501,525 51	501,525 51	"						
	Idem et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		2,416,287 88	2,415,395 36	892 52						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions (contributions foncière, personnelle et mobilière)		942,863 79	942,762 90	100 89						
	Dégrèvement pour pertes de matière imposable		277,148 03	277,131 24	16 79						
	Taxes spéciales.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte	61,000 00	23,839 51	23,839 51	"	(B) 22,707 56	22,707 56	35 35	"	38,257 09	(B) Portion disponible sur le crédit affecté aux dégrèvements de cette nature.
	——— sur les redevances des mines		4,015 15	4,015 15	"						
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		10,437 78	10,402 43	35 35						
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
71	Enregistrement et domaines	2,772,600 00	1,825,453 27	1,809,437 52	16,015 75	(C) 53,480 89	53,480 89	17,750 56	"	2,701,368 55	(C) Reliquat portant sur des dépenses essentiellement variables et qui n'a pas de cause spéciale.
	Forêts		191,667 29	191,653 62	13 67						
	Douanes		203,356 37	202,797 55	558 82						
	Contributions indirectes		101,892 61	101,890 89	1 72						
	Postes		15,406 19	15,362 71	43 48						
	Produits divers		381,343 38	380,226 26	1,117 12						
72	Répartition des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	830,000 00	821,297 78	821,268 23	29 55	(D) 8,702 22	8,702 22	29 55	"	821,268 23	(D) Reliquat également variable et subordonné à l'éventualité des produits.
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS, ATTRIBUÉS À DIVERS.										
73	Enregistrement et domaines	5,592,000 00	2,927,217 59	2,924,255 31	2,962 28	(C) 115,634 83	115,634 83	3,208 96	"	5,473,156 21	
	Forêts		131,852 00	131,669 00	183 00						
	Douanes		1,433,157 84	1,433,100 81	57 03						
	Contributions indirectes		977,349 78	977,349 78	"						
	Postes		6,787 96	6,781 31	6 65						
74	Primes à l'exportation de marchandises	34,950,000 00	34,734,682 74	34,706,139 77	28,542 97	(E) 215,317 26	215,317 26	28,542 97	"	34,706,139 77	(E) Résultat éventuel provenant d'allocations dont l'emploi est subordonné aux demandes du commerce et de l'industrie.
75	Escomptes sur droits divers	1,791,000 00	1,777,911 25	1,777,859 26	51 99	(E) 13,088 75	13,088 75	51 99	"	1,777,859 26	
		112,855,335 16	110,387,361 51	110,335,364 89	51,996 62	2,467,973 65	646,436 01	51,996 62	1,821,537 64	110,335,364 89	
							698,432f63c				

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.									
	DÉPENSES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.									
	Administration centrale.									
1	Traitement du ministre et du personnel de l'administration centrale.	1,048,600f 00c	1,048,555f 46c	1,048,222f 13c	333f 33c	44f 54c	(A) 44f 54c	333f 33c	1,048,222f 13c	(A) Appoint inutile.
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux.....	348,850 00	348,815 78	348,770 86	44 92	34 22	(B) 34 22	44 92	348,770 86	(B) Reliquat sans emploi.
	Services divers.									
3	Dépenses diverses de sûreté générale.....	2,000,000 00	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	"	"	2,000,000 00	
4	Surveillance de la librairie venant de l'étranger.....	18,000 00	17,999 99	17,999 99	"	0 01	(C) 0 01	"	17,999 99	(C) Appoint inutile.
5	Dépenses du personnel des lignes télégraphiques.....	2,013,542 83	1,884,221 20	1,883,083 68	1,137 52	129,321 63	(D) 129,321 63	1,137 52	1,883,083 68	(D) Les crédits ouverts par prévision ont dépassé les exigences du service.
6	Dépenses du matériel des lignes télégraphiques.....	520,000 00	509,548 65	509,421 51	127 14	10,451 35	(E) 10,451 35	127 14	509,421 51	(E) Somme restée sans emploi sur les crédits supplémentaires ouverts par prévision.
7	Dépenses générales du personnel des gardes nationales.....	70,000 00	70,000 00	70,000 00	"	"	"	"	70,000 00	
8	——— du matériel des gardes nationales.....	23,000 00	19,176 74	19,118 14	58 60	3,823 26	(F) 3,823 26	58 60	19,118 14	(F) Somme restée sans emploi.
	Secours et subventions.									
15	Secours aux établissements généraux de bienfaisance.....	594,410 00	594,409 98	594,409 98	"	0 02	(G) 0 02	"	594,409 98	(G) Appoint inutile.
16	——— généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance.....	2,900,000 00	2,896,961 16	2,895,060 11	1,901 05	3,038 84	(H) 3,038 84	1,901 05	2,895,060 11	(H) Portion de crédit non employée et secours non réclamés en temps utile.
17	Secours à des personnes dans l'indigence qui ont des droits à la bienveillance du Gouvernement, etc.....	429,160 26	429,160 26	427,140 31	2,019 95	"	"	2,019 95	427,140 31	
	A REPORTER.....	9,965,563 09	9,818,849 22	9,813,226 71	5,622 51	146,713 87	146,713 87	5,622 51	9,813,226 71	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE L'INTÉRIEUR.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	REPORT.....	9,965,563f09c	9,818,849f22c	9,813,226f71c	5,622f 51c	146,713f 87c	146,713f87c	5,622f 51c	9,813,226f 71c	
	Secours et subventions.									
18	Subvention pour construct^on de ponts à péage sur des chemins vicinaux.	239,600 00	239,600 00	222,100 00	17,500 00	"	"	17,500 00	222,100 00	
19	Secours aux sociétés de charité maternelle.....	120,000 00	120,000 00	120,000 00	"	"	"	"	120,000 00	
20	Secours à divers titres.....	375,000 00	372,546 17	371,606 50	939 67	2,453 83	(t) 2,453 83	939 67	371,606 50	(t) Excédant de secours éventuels non réclamés en temps utile.
21	Secours aux étrangers réfugiés en France.....	710,120 60	710,120 60	709,987 25	133 35	"	"	133 35	709,987 25	
22	Sociétés de secours mutuels.....	9,500 00	9,500 00	9,500 00	"	"	"	"	9,500 00	
	SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.									
	Administration départementale.									
23	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements.....	4,293,150 00	4,292,480 62	4,292,268 13	212 49	669 38	(J) 669 38	212 49	4,292,268 13	(J) Résultat de vacances, de mutations ou de congés.
24	Abonnement pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.....	5,131,000 00	5,130,560 07	5,130,560 07	"	439 93	(K) 439 93	"	5,130,560 07	(K) Reliquat sans emploi.
25	Inspections administratives des services départementaux.....	182,437 31	182,437 31	182,437 31	"	"	"	"	182,437 31	
26	Traitements et indemnités aux commissaires de police.....	475,000 00	444,579 18	443,029 18	1,550 00	30,420 82	(L) 30,420 82	1,550 00	443,029 18	(L) Somme restée sans emploi sur le crédit ouvert par prévision.
27	Traitements des commissaires de police départementaux.....	161,336 00	158,263 22	158,163 22	100 00	3,072 78	(M) 3,072 78	100 00	158,163 22	(M) Produit de vacances d'emploi.
28	Frais de police de l'agglomération lyonnaise.....	586,420 00	586,214 71	586,110 21	104 50	205 29	(N) 205 29	104 50	586,110 21	(N) Somme restée sans emploi.
	Détention des condamnés.									
29	Dépenses des condamnés.....	9,280,000 00	9,191,456 60	9,173,005 81	18,450 79	88,543 40	(O) 88,543 40	18,450 79	9,173,005 81	(O) Somme restée sans emploi sur le dernier crédit extraordinaire ouvert par prévision.
30	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et de correction.....	1,400,000 00	1,260,628 60	1,258,575 73	2,052 87	139,371 40	(P) 139,371 40	2,052 87	1,258,575 73	(P) Crédit resté au-dessus des prévisions.
31	Transport des condamnés au bagne et aux maisons centrales de force et de correction.....	390,000 00	364,183 55	361,812 28	2,371 27	25,816 45	(Q) 25,816 45	2,371 27	361,812 28	(Q) Somme restée sans emploi sur le crédit extraordinaire ouvert par prévision.
	A REPORTER.....	33,319,127 00	32,881,419 85	32,832,382 40	49,037 45	437,707 15	437,707 15	49,037 45	32,832,382 40	

SUITE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.									
	REPORT.....	33,319,127f 00c	32,881,419f 85c	32,832,382f 40c	49,037f 45c	437,707f 15c	437,707f 15c	49,037f 45c	32,832,382f 40c	
	Matériel des cours d'appel.									
32	Loyer, entretien et réparations des bâtiments des cours d'appel...	400,000 00	394,174 69	392,227 55	1,947 14	5,825 31	(R) 5,825 31	1,947 14	392,227 55	(R) Somme restée sans emploi.
33	Travaux de construction du palais de justice de Bastia.....	100,000 00	100,000 00	100,000 00	"	"	"	"	100,000 00	
	Services extraordinaires.									
36	Construction de lignes complémentaires de télégraphie électrique et translation de lignes existantes.....	1,531,161 45	1,508,237 84	1,504,699 15	3,538 69	22,923 61	(s) 22,923 61	"	1,504,699 15	(s) Somme restée sans emploi sur le crédit ouvert par prévision.
41	Subvention aux travaux d'utilité communale.....	7,500,000 00	7,486,785 55	7,466,029 63	20,755 92	13,214 45	(T) 13,214 45	3,538 69	7 466,029 63	(T) Crédit resté au-dessus des prévisions.
42	Remboursement à la ville de Paris d'avances faites par elle.....	3,666,873 75	3,666,873 75	3,666,873 75	"	"	"	20,755 92	3,666,873 75	
43	Dépenses faites en 1848 et restant à régulariser.....	430,000 00	430,000 00	430,000 00	"	"	"	"	430,000 00	
44	Travaux relatifs aux lignes de télégraphie électrique.....	131,650 00	130,206 49	129,603 59	602 90	1,443 51	(u) 1,443 51	602 90	129,603 59	(u) Somme restée sans emploi.
45	Établissements modèles pour bains et lavoirs.....	30,433 00	30,433 00	30,433 00	"	"	"	"	30,433 00	
46	Dépenses résultant de la nouvelle organisation de la police municipale.....	491,730 00	491,730 00	491,730 00	"	"	"	"	491,730 00	
47	Dépenses des individus soumis à la déportation.....	20,000 00	19,274 37	19,089 86	184 51	725 63	(v) 725 63	184 51	19,089 86	(v) Reliquat sans emploi.
35	Dépenses des exercices périmés.....	6,571 86	6,571 86	6,571 86	"	"	"	"	6,571 86	
		47,627,547 06	47,145,707 40	47,069,640 79	76,066 61	481,839 66	481,839 66	76,066 61	47,069,640 79	
34	Dépenses d'exercices clos.....	418,258 33	418,258 33	418,258 33	"	"	"	"	418,258 33	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget.	48,045,805 39	47,563,965 73	47,487,899 12	76,066 61	481,839 66	481,839 66	76,066 61	47,487,899 12	
							557,906f 27c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1855.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1856.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.											
	DÉPENSES DÉPARTEMENTALES IMPUTABLES SUR LES RESSOURCES SPÉCIALES.											
37	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements et sur le produit du fonds commun	35,743,122f 33c	35,253,955f 99c	35,253,955f 99c	"	489,166f 34c	"	"	237,965f 41c	251,200f 93c	35,253,955f 99c	
	Dépenses ordinaires. — Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires	1,887,885 14	1,817,051 45	1,817,051 45	"	70,833 69	"	"	28,469 99	42,363 70	1,817,051 45	
38	Dépenses facultatives. — Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux, etc.	16,179,383 16	15,140,939 59	15,140,939 59	"	1,038,443 57	"	"	583,504 56	454,939 01	15,140,939 59	
	Dépenses facultatives. — Dépenses sur produits éventuels facultatifs	965,950 58	850,994 30	850,994 30	"	114,956 28	"	"	64,337 20	50,619 08	850,994 30	
	Dépenses facultatives. — Dépenses sur le produit des subventions communales et particulières	1,286,365 14	1,018,237 13	1,018,237 13	"	268,128 01	"	"	65,192 76	202,935 25	1,018,237 13	
39	Dépenses extraordinaires. — Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	24,107,782 92	20,963,184 22	20,963,184 22	"	3,144,598 70	"	"	2,462,833 30	681,765 40	20,963,184 22	
	Dépenses extraordinaires. — Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois spéciales	7,3 ,094 53	6,668,948 59	6,668,948 59	"	720,145 94	"	"	574,356 11	145,789 83	6,668,948 59	
40	Dépenses spéciales. — Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	13,072,647 21	12,310,026 86	12,310,026 86	"	762,620 35	"	"	523,661 06	238,959 29	12,310,026 86	
	Dépenses spéciales. — Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	11,287,044 52	10,641,317 18	10,641,317 18	"	645,727 34	"	"	633,727 34	12,000 00	10,641,317 18	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	111,919,275 53	104,664,655 31	104,664,655 31	"	7,254,620 22	"	"	5,174,047 73	2,080,572 49	104,664,655 31	
							"		7,254,620f 22c			
	RÉCAPITULATION.											
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	48 ,045,805 39	47,563,965 73	47,487,899 12	76,066f 61c	481,839 66	481,839f 66c	76,066f 61c	"	"	47,487,899 12	
	Dépenses départementales imputables sur les ressources spéciales	111,919,275 53	104,664,655 31	104,664,655 31	"	7,254,620 22	"	"	5,174,047f 73	2,080,572 49	104,664,655 31	
		159,965,080 92	152,228,621 04	152,152,554 43	76,066 61	7,736,459 88	481,839 66	76,066 61	5,174,047 73	2,080,572 49	152,152,554 43	
							557,906f 27c		7,254,620f 22c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.								
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,883,718f 00c	1,883,564f 36c	1,883,249f 73c	314f 63c	153f 64c	153f 64c	314f 63c	1,883,249f 73c
2	Administration centrale. (Matériel.)	604,000 00	603,996 61	603,996 61	"	3 39	3 39	"	603,996 61
3	États-majors	20,522,574 09	19,185,577 98	19,185,577 98	"	1,336,996 11	1,336,996 11	"	19,185,577 98
4	Gendarmerie	31,140,579 14	30,708,945 43	30,708,617 43	328 00	431,633 71	431,633 71	328 00	30,708,617 43
5	Recrutement et réserve	530,000 00	473,761 12	473,574 12	187 00	56,238 88	56,238 88	187 00	473,574 12
6	Justice militaire	1,187,211 13	1,004,456 92	1,003,881 97	574 95	182,754 21	182,754 21	574 95	1,003,881 97
7	Solde et entretien des troupes	268,938,373 46	266,966,226 52	265,340,043 67	1,626,182 85	1,972,146 94	1,972,146 94	1,626,182 85	265,340,043 67
8	Habillement et campement	50,385,523 00	46,711,194 82	46,151,739 28	559,455 54	3,674,328 18	3,674,328 18	559,455 54	46,151,739 28
9	Lits militaires	9,091,515 00	6,163,546 80	6,142,407 47	21,139 33	2,927,968 20	2,927,968 20	21,139 33	6,142,407 47
10	Transports généraux	41,518,501 00	33,045,313 52	32,778,126 71	267,186 81	8,473,187 48	8,473,187 48	267,186 81	32,778,126 71
11	Remonte générale	30,540,680 00	29,319,833 93	29,314,188 93	5,645 00	1,220,846 07	1,220,846 07	5,645 00	29,314,188 93
12	Harnachement	8,935,165 00	7,929,527 95	7,897,126 96	32,400 99	1,005,637 05	1,005,637 05	32,400 99	7,897,126 96
13	Fourrages	48,318,217 00	47,934,250 86	46,965,424 58	968,826 28	383,966 14	383,966 14	968,826 28	46,965,424 58
14	Solde de non-activité et solde de réforme	449,833 83	378,398 48	378,398 48	"	71,435 35	71,435 35	"	378,398 48
15	Secours	1,194,000 00	1,182,585 35	1,182,405 35	180 00	11,414 65	11,414 65	180 00	1,182,405 35
16	Dépenses temporaires	224,928 06	186,221 97	186,221 97	"	38,706 09	38,706 09	"	186,221 97
17	Dépôt général de la guerre	156,200 00	156,193 97	156,193 97	"	6 03	6 03	"	156,193 97
18	Matériel de l'artillerie	12,430,343 00	12,418,536 15	12,267,442 54	151,093 61	11,806 85	11,806 85	151,093 61	12,267,442 54
19	Poudres et salpêtres	4,041,195 00	3,620,117 28	3,616,959 08	3,158 20	421,077 72	421,077 72	3,158 20	3,616,959 08
20	Matériel du génie	30,953,000 00	30,949,398 11	30,736,662 50	212,735 61	3,601 89	3,601 89	212,735 61	30,736,662 50
21	Écoles impériales militaires	2,150,168 00	2,133,634 20	2,131,912 38	1,721 82	16,533 80	16,533 80	1,721 82	2,131,912 38
	A REPORTER	565,195,724 71	542,955,282 33	539,104,151 71	3,851,130 62	22,240,442 38	22,240,442 38	3,851,130 62	539,104,151 71

CHAPITRES	OBSERVATIONS.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
1 et 2	Excédant de crédits provenant d'arrérages d'appointements d'employés non réclamés par les héritiers des ayants droit	157f 03c
3	Incomplets au delà des prévisions; économies obtenues sur diverses indemnités	1,336,996 11
4	Incomplets au delà des prévisions en hommes et en chevaux, compensation faite du surcroît de dépenses occasionné par le renchérissement des fourrages	431,633 71
5	Économies réalisées sur les dépenses de ce service et dont les causes sont tout éventuelles	56,238 88
6	Vacances d'emplois dans le personnel des parquets et dans le cadre du personnel de surveillance; diminution de l'effectif des militaires condamnés au boulet ou aux travaux publics; réduction dans les dépenses du gîte et geôlage	182,754 21
7	Incomplet de l'effectif prévu, économies obtenues sur les dépenses du chauffage	1,972,146 94
8	Ajournement forcé de l'exécution d'un certain nombre de marchés passés d'urgence dans les dernier mois de 1854	3,674,328 18
9	Dépenses pour indemnités de logement prévues en raison de l'état de guerre et non réalisées	2,927,968 20
10	Excédant de crédit résultant de ce que des dépenses relatives à l'exécution du service, et qui devaient être applicables à 1854, n'ont été effectuées qu'en 1855	8,473,187 48
11	Crédits sans emploi, non-remboursement d'avances faites pour frais de nourriture des chevaux des lieux d'achat aux dépôts de remonte. Cession de chevaux aux officiers, dont le prix n'a pu être réintégré assez à temps au crédit du service pour être employés	1,220,846 07
12	Non-exécution d'un certain nombre de marchés passés vers la fin de 1854	1,005,637 05
13	Restant libre sur les allocations législatives	383,966 14
14	Rappel à l'activité d'un certain nombre d'officiers en non-activité. Non-réalisation de l'effectif prévu en ce qui concerne les dépenses de la solde de réforme	71,435 35
15	Produit des extinctions survenues dans l'armée	11,414 65
16	Extinctions parmi les officiers en congé ou en réforme	38,706 09
17	Restant libre sur les allocations législatives	6 03
18	Ajournement de travaux, économies obtenues sur l'ensemble de dépenses du matériel	11,806 85
19	Vacances d'emploi. Restant libre sur les crédits affectés aux achats de poudre et de salpêtre, compensation faite d'un surcroît de dépenses résultant de l'extension donnée à la fabrication	421,077 72
20	Économies sur les travaux de fortification et sur les acquisitions	3,601 89
21	Réduction du nombre des élèves dans quelques écoles militaires. Économies réalisées sur les dépenses des écoles régimentaires	16,533 80
22	Compensation faite d'un excédant de dépense motivé par la cherté des denrées, ce chapitre présente un restant libre de 102,015 fr. 45 cent. provenant d'incomplets dans l'effectif entretenu, et d'une réduction dans les achats du matériel, ci	102,015 45
	A REPORTER	22,342,457 83

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.
	Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.								
	REPORT	565,195,724f 71c	542,955,282f 33c	539,104,151f 71c	3,851,130f 62c	22,240,442f 38c	22,240,442f 38c	3,851,130f 62c	539,104,151f 71c
22	Invalides de la guerre	3,099,507 00	2,997,491 55	2,997,491 55	"	102,015 45	102,015 45	"	2,997,491 55
23	Gouvernement et administration de l'Algérie	1,867,753 35	1,827,000 41	1,821,677 07	5,323 34	40,752 94	40,752 94	5,323 34	1,821,677 07
24	Services militaires indigènes en Algérie	14,535,395 11	9,900,070 05	9,897,376 65	2,693 40	4,635,325 06	4,635,325 06	2,693 40	9,897,376 65
25	Service maritime en Algérie	769,000 00	695,358 18	694,085 98	1,272 20	73,641 82	73,641 82	1,272 20	694,085 98
26	Services financiers en Algérie	1,359,395 00	1,305,831 44	1,300,591 83	5,239 61	53,563 56	53,563 56	5,239 61	1,300,591 83
27	Expropriations en Algérie	300,000 00	299,634 17	265,935 48	33,698 69	365 83	365 83	33,698 69	265,935 48
28	Colonisation en Algérie	1,918,100 00	1,905,979 24	1,902,247 87	3,731 37	12,120 76	12,120 76	3,731 37	1,902,247 87
29	Établissements disciplinaires en Algérie	1,500,000 00	1,266,486 23	1,265,880 82	605 41	233,513 77	233,513 77	605 41	1,265,880 82
30	Travaux civils en Algérie	6,572,040 00	6,538,227 00	6,513,476 95	24,750 05	33,813 00	33,813 00	24,750 05	6,513,476 95
31	Dépenses secrètes en Algérie	362,000 00	211,126 09	211,126 09	"	150,873 91	150,873 91	"	211,126 09
33	Dépenses des exercices périmés	36,878 86	36,439 94	36,439 94	"	438 92	438 92	"	36,439 94
		597,515,794 03	569,938,926 63	566,010,481 94	3,928,444 69	27,576,867 40	27,576,867 40	3,928,444 69	566,010,481 94
32	Dépenses des exercices clos	763,599 30	763,599 30	763,599 30	"	"	"	"	763,599 30
34	Rappels des dépenses payables sur revues	471,605 83	471,605 83	471,605 83	"	"	"	"	471,605 83
		598,750,999 16	571,174,131 76	567,245,687 07	3,928,444 69	27,576,867 40	27,576,867 40	3,928,444 69	567,245,687 07
							31,505,312f 09c		

CHAPITRES	OBSERVATIONS.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.
	REPORT	22,342,457f 83c
23	Ajournement de la création de deux commissariats civils. Economies réalisées sur les fonds affectés aux primes pour saisies de poudres et aux achats d'objets divers à distribuer en présents aux indigènes	40,752 94
24	Licenciement des kielas et des askars dans la province d'Oran. Réduction dans les dépenses de la justice musulmane et de l'instruction publique	4,635,325 06
25	Incomplets dans le cadre du personnel prévu et ajournement de dépenses du matériel; économies obtenues sur les dépenses afférentes à la surveillance de la pêche du corail	73,641 82
26	Vacances d'emploi, diminutions dans les remboursements et les restitutions. Réduction dans les dépenses du matériel, ajournement de la création de plusieurs bureaux de recette	53,563 56
27	Crédits absorbés, moins	365 83
28	Vacances d'emplois dans le service des inspecteurs de la colonisation. Réduction dans les dépenses de matériel de dépôts d'ouvriers	12,120 76
29	Incomplets dans le cadre du personnel de surveillance. Diminution de l'effectif des transportés par suite des grâces accordées dans le courant de l'année 1854	233,513 77
30	Vacances d'emploi et congés. Interruption dans les travaux par suite de circonstances de force majeure	33,813 00
31	Restant libre	150,873 91
33	Créances ordonnancées et non payées	438 92
	TOTAL des excédants de crédits du compte de 1854	27,576,867 40

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'Etat.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses. (A)	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.									
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
	SERVICE *MARINE*.									
	Service central.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	967,700f00c	967,507f28c	967,507f28c	"	192f 72c	192f 72c	"	967,507f28c	
2	——— (Matériel.)	302,300 00	302,225 12	301,775 16	449f 96c	74 88	74 88	449f 96c	301,775 16	(A) Cet excédant de crédits, relativement sans importance, s'explique, savoir : Quant au personnel, par l'éventualité de certaines dépenses et par l'impossibilité d'établir des prévisions rigoureusement conformes aux faits; Pour les dépenses du matériel, par l'inexécution de quelques travaux et par le rejet de certains approvisionnements rebutés par les commissions de recettes.
	Service général.									
3	Solde et accessoires de la solde	48,816,085 06	48,656,817 73	48,655,673 39	1,144 34	159,267 33	159,267 33	1,144 34	48,655,673 39	
4	Hôpitaux	2,708,600 00	2,660,023 40	2,653,968 56	6,054 84	48,576 60	48,576 60	6,054 84	2,653,968 56	
5	Vivres	36,860,000 00	36,806,568 01	36,790,367 92	16,200 09	53,431 99	53,431 99	16,200 09	36,790,367 92	
6	Justice maritime	86,000 00	79,736 25	79,625 02	111 23	6,263 75	6,263 75	111 23	79,625 02	
7	Salaires d'ouvriers	17.325,500 00	17,210,464 76	17,210,461 69	3 07	115,035 24	115,035 24	3 07	17,210,461 69	
8	Approvisionnements généraux de la flotte	58,080,000 00	57,486,787 74	57,457,472 19	29,315 55	593,212 26	593,212 26	29,315 55	57,457,472 19	
9	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	5,310,742 00	5,263,885 98	5,142,869 88	121,016 10	46,856 02	46,856 02	121,016 10	5,142,869 88	
10	Poudres	1,154,000 00	1,079,790 16	1,079,790 16	"	74,209 84	74,209 84	"	1,079,790 16	
11	École navale impériale en rade de Brest et boursiers de la marine dans les colléges et lycées	159,500 00	158,283 80	158,283 80	"	1,216 20	1,216 20	"	158,283 80	
12	Affrétements et transports par mer	595,500 00	591,025 88	590,138 51	887 37	4,474 12	4,474 12	887 37	590,138 51	
13	Chiourmes	237,500 00	227,884 16	227,684 16	200 00	9,615 84	9,615 84	200 00	227,684 16	
14	Frais généraux d'impressions	293,100 00	290,390 84	290,047 82	343 02	2,709 16	2,709 16	343 02	290,047 82	
15	Frais de voyages, et dépenses diverses	2,729,050 00	2,441,726 31	2,408,025 11	33,701 20	287,323 69	287,323 69	33,701 20	2,408,025 11	
16	Dépenses temporaires	83,720 00	68,881 80	68,881 80	"	14,838 20	14,838 20	"	68,881 80	
17	Matériel du dépôt des cartes et plans	304,000 00	296,641 94	296,612 44	29 50	7,358 06	7,358 06	29 50	296,612 44	
19	Dépenses des exercices périmés	14,110 42	13,929 97	13,929 97	"	180 45	180 45	"	13,929 97	
		176,027,407 48	174,602,571 13	174,393,114 86	209,456 27	1,424,836 35	1,424,836 35	209,456 27	174,393,114 86	
18	Dépenses des exercices clos	325,508 08	325,508 08	325,508 08	"	"	"	"	325,508 08	
	Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1854	369,503 94	369,503 94	369,503 94	"	"	"	"	369,503 94	
	TOTAL de la 1re section	176,722,419 50	175,297,583 15	175,088,126 88	209,456 27	1,424,836 35	1,424,836 35	209,456 27	175,088,126 88	
							1,634,292f 62c			

Suite DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
20	Digue et arsenal de Cherbourg	2,810,000f 00c	2,805,310f 88c	2,783,059f 02c	22,251f 86c	4,689f 12c	4,689f 12c	22,251f 86c	2,783,059f 02c	
22	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	
		2,810,000 00	2,805,310 88	2,783,059 02	22,251 86	4,689 12	4,689 12	22,251 86	2,783,059 02	
21	Dépenses des exercices clos	14,242 01	14,242 01	14,242 01	"	"	"	"	14,242 01	
	TOTAL DE LA 2e SECTION	2,824,242 01	2,819,552 89	2,797,301 03	22,251 86	4,689 12	4,689 12	22,251 86	2,797,301 03	
							26,940f 98c			

RÉCAPITULATION.

1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE	176,722,419 50	175,297,583 15	175,088,126 88	209,456 27	1,424,836 35	1,424,836 35	209,456 27	175,088,126 88	
2e SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES	2,824,242 01	2,819,552 89	2,797,301 03	22,251 86	4,689 12	4,689 12	22,251 86	2,797,301 03	
	179,546,661 51	178,117,136 04	177,885,427 91	231,708 13	1,429,525 47	1,429,525 47	231,708 13	177,885,427 91	
						1,661,233f 60c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1855.	CRÉDITS APPLICABLES au service départemental, à transporter à l'exercice 1856.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	Ire PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	Administration centrale.											
1	Personnel	457,250f 00c	457,240f 19c	457,211f 07c	29f 12c	9f 81c	9f 81c	29f 12c	"	"	457,211f 07c	
1 *bis.*	Indemnités à des employés supprimés	6,100 00	6,099 96	6,099 96	"	0 04	0 04	"	"	"	6,099 96	
2	Matériel	172,000 00	171,986 81	170,789 37	1,197 44	13 19	13 19	1,197 44	"	"	170,789 37	
	Instruction publique.											
3	Inspecteurs généraux de l'instruction publique	220,500 00	220,447 56	220,447 56	"	52 44	52 44	"	"	"	220,447 56	
4	Services généraux de l'instruction publique	193,800 00	193,795 58	193,074 92	720 66	4 42	4 42	720 66	"	"	193,074 92	
5	École normale supérieure	178,610 00	178,606 23	178,606 23	"	3 77	3 77	"	"	"	178,606 23	
6	Administration académique	798,639 10	798,337 37	798,337 37	"	301 73	301 73	"	"	"	798,337 37	
7	Instruction supérieure (facultés de théologie)	149,824 00	149,684 85	149,684 85	"	139 15	139 15	"	"	"	149,684 85	
8	——— (facultés de droit)	757,213 00	757,212 74	757,212 74	"	0 26	0 26	"	"	"	757,212 74	
9	——— (facultés de médecine)	703,440 00	703,326 74	702,429 37	897 37	113 26	113 26	897 37	"	"	702,429 37	
10	——— (facultés des sciences)	608,200 00	607,959 21	607,606 21	353 00	240 79	240 79	353 00	"	"	607,606 21	
11	——— (facultés des lettres)	476,696 00	476,693 29	475,909 96	783 33	2 71	2 71	783 33	"	"	475,909 96	
12	——— (écoles supérieures de pharmacie)	162,500 00	162,425 89	162,333 51	92 38	74 11	74 11	92 38	"	"	162,333 51	
13	——— (Dépenses communes à toutes les facultés.)	67,100 00	67,087 40	66,154 40	933 00	12 60	12 60	933 00	"	"	66,154 40	
14	Instruction secondaire. (Frais généraux.)	39,000 00	38,993 93	38,693 93	300 00	6 07	6 07	300 00	"	"	38,693 93	
15	——— (Lycées et colléges communaux.)	1,549,250 00	1,549,241 68	1,549,241 68	"	8 32	8 32	"	"	"	1,549,241 68	
16	——— (Bourses nationales et dégrèvements.)	710,950 00	710,949 16	710,099 16	850 00	0 84	0 84	850 00	"	"	710,099 16	
17	Instruction primaire. (Inspections.)	707,000 00	706,812 69	706,683 00	129 69	187 31	187 31	129 69	"	"	706,683 00	
18	——— (Dépenses imputes sur les fonds génér^x du budget.)	5,391 000 00	5,390,991 22	5,267,027 55	123,963 67	8 78	8 78	123,963 67	"	"	5,267,027 55	
19	——— (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	6,026,347 47	5,535,182 96	5,535,182 96	"	491,164 51	"	"	98,353f 42c	392,811f 09c	5,535,182 96	
20	——— (Dépenses imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.)	520,212 72	485,973 02	485,973 02	"	34,239 70	"	"	14,336 81	19,902 89	485,973 02	
	Sciences et lettres.											
21	Institut	574,300 00	573,396 32	573,060 96	335 36	903 68	903 68	335 36	"	"	573,060 96	
22	Collége de France	170,000 00	169,983 98	169,886 82	97 16	16 02	16 02	97 16	"	"	169,886 82	
23	Muséum d'histoire naturelle	513,740 90	513,739 92	508,624 92	5,115 00	0 98	0 98	5,115 00	"	"	508,624 92	
24	Établissements astronomiques	125,760 00	125,760 00	124,512 75	1,247 25	"	"	1,247 25	"	"	124,512 75	
25	Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires. — Cours d'archéologie.)	324,800 00	324,800 00	304,625 05	20,174 95	"	"	20,174 95	"	"	304,625 05	
26	——— (Crédit extraordinaire. — Confection des catalogues.)	50,000 00	49,999 76	49,999 76	"	0 24	0 24	"	"	"	49,999 76	
27	Bibliothèques publiques	197,400 00	197,397 84	197,397 80	0 04	2 16	2 16	0 04	"	"	197,397 80	
28	Académie impériale de médecine	43,700 00	43,700 00	43,700 00	"	"	"	"	"	"	43,700 00	
29	École des chartes	35,400 00	35,400 00	35,400 00	"	"	"	"	"	"	35,400 00	
30	École spéc. des langues orient. vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille.	55,800 00	55,800 00	55,800 00	"	"	"	"	"	"	55,800 00	
31	Souscriptions	120,000 00	120,000 00	119,450 00	550 00	"	"	550 00	"	"	119,450 00	
32	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	179,999 11	179,699 11	300 00	0 89	0 89	300 00	"	"	179,699 11	
33	Sociétés savantes	30,000 00	30,000 00	30,000 00	"	"	"	"	"	"	30,000 00	
34	Voyages et missions scientifiques	65,000 00	64,998 77	63,219 97	1,778 80	1 23	1 23	1,778 80	"	"	63,219 97	
35	Recueil et publication des documents inédits	120,000 00	119,999 51	119,999 51	"	0 49	0 49	"	"	"	119,999 51	
36	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	180,200 00	179,739 24	179,499 24	240 00	460 76	460 76	240 00	"	"	179,499 24	
37	Subvention à la ville de Rennes pour la construction d'un édifice, etc.	37,500 00	37,500 00	37,500 00	"	"	"	"	"	"	37,500 00	
Spécial.	Travaux au musée anatomique de Montpellier	20,000 00	20,000 00	20,000 00	"	"	"	"	"	"	20,000 00	
		22,739,233 19	22,211,262 93	22,051,174 71	160,088 22	527,970 26	2,566 05	160,088 22	112,690 23	412,713 98	22,051,174 71	
38	Dépenses des exercices clos	119,473 37	119,473 37	119,473 37	"	"	"	"	"	"	119,473 37	
	TOTAL de la Ire Partie	22,858,706 56	22,330,736 30	22,170,648 08	160,088 22	527,970 26	2,566 05	160,088 22	112,690 23	412,713 98	22,170,648 08	
							162,654f 27c		525,404f 21c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	Crédits excédant les dépenses.	Résultats pour le règlement définitif du budget. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits à annuler pour les dépenses restant à payer.	Crédits applicables au service départemental, à transporter à l'exercice 1855.	Crédits applicables au service départemental, à transporter à l'exercice 1856.	Crédits définitifs de l'exercice 1854.	Observations.
	IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.											
	Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	Administration centrale.											
39	Personnel des bureaux des cultes	190,500f00c	190,499f32c	190,499f32c	//	(A) 0f68c	0f68c	//	//	//	190,499f32c	(A) Reliquat resté libre.
40	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	32,000 00	31,999 29	31,999 29	//	(B) 0 71	0 71	//	//	//	31,999 29	(B) *Idem.*
	Culte catholique.											
41	Traitemts et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques.	1,329,000 00	1,328,675 00	1,327,074 97	1,600f03c	(C) 325 00	325 00	1,600f03c	//	//	1,327,074 97	(C) Portion de crédit restée libre par suite de vacances dans les siéges.
42	Traitemts et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,288,250 00	33,281,537 14	33,265,761 73	15,775 41	(D) 6,712 86	6,712 86	15,775 41	//	//	33,265,761 73	(D) Produit de vacances dans les emplois.
43	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	125,500 00	125,466 74	125,330 22	136 52	(E) 33 26	33 26	136 52	//	//	125,330 22	(E) Produit de vacances parmi les chapelains de Sainte-Geneviève.
44	Bourses des séminaires	1,017,000 00	1,015,001 71	1,015,001 71	//	(F) 1,998 29	1,998 29	//	//	//	1,015,001 71	(F) Portions de bourses restées libres.
45	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	764,555 50	763,030 50	1,525 00	(G) 444 50	444 50	1,525 00	//	//	763,030 50	(G) Secours non réclamés avant le décès des ecclésiastiques qui les avaient obtenus.
46	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	520,500 00	520,121 46	518,611 42	1,510 04	(H) 378 54	378 54	1,510 04	//	//	518,611 42	(H) Portion de crédit non employée.
47	Travaux d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains	2,500,000 00	2,456,631 99	2,379,888 18	76,743 81	(I) 43,368 01	43,368 01	76,743 81	//	//	2,379,888 18	(I) Somme applicable à des dépenses dont la liquidation n'a pu être opérée avant la clôture.
48	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,450,000 00	1,450,000 00	1,424,700 00	25,300 00	//	//	25,300 00	//	//	1,424,700 00	
49	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	100,000 00	100,000 00	//	//	//	//	//	//	100,000 00	
50	Dépenses diverses et accidentelles	10,000 00	9,970 43	9,370 43	600 00	(J) 29 57	29 57	600 00	//	//	9,370 43	(J) Économisé sur les dépenses éventuelles.
51	Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845.)	500,000 00	499,995 61	499,757 36	238 25	(K) 4 39	4 39	238 25	//	//	499,757 36	(K) Reliquat sans emploi.
52	Travaux extraordinaires aux cathédrales de Marseille et de Moulins. (Décret du 26 septembre 1852.)	400,000 00	399,997 77	399,854 97	142 80	(L) 2 23	2 23	142 80	//	//	399,854 97	(L) *Idem.*
	Cultes non catholiques.											
53	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,213,550 00	1,212,890 83	1,212,701 66	189 17	(M) 659 17	659 17	189 17	//	//	1,212,701 66	(M) Produit des vacances parmi les pasteurs.
54	Dépenses du matériel des cultes protestants	84,000 00	84,000 00	79,996 49	4,003 51	//	//	4,003 51	//	//	79,996 49	
55	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	32,000 00	31,999 89	31,999 89	//	(N) 0 11	0 11	//	//	//	31,999 89	(N) Somme restée sans emploi.
56	Dépenses du culte israélite	149,700 00	149,528 48	149,240 40	288 08	(O) 171 52	171 52	288 08	//	//	149,240 40	(O) Produit de vacances dans les emplois.
57	Dépenses des cultes en Algérie	568,100 00	568,023 60	562,391 60	5,632 00	(P) 76 40	76 40	5,632 00	//	//	562,391 60	(P) Portion de crédit non employée.
Spécial.	Frais d'acquisition et construction d'un nouveau séminaire à Lyon	48,900 00	48,876 82	48,876 82	//	(Q) 23 18	23 18	//	//	//	48,876 82	(Q) *Idem.*
		44,324,000 00	44,269,771 58	44,136,086 96	133,684 62	54,228 42	54,228 42	133,684 62	//	//	44,136,086 96	
58	Dépenses des exercices clos	228,927 53	228,927 53	228,927 53	//	//	//	//	//	//	228,927 53	
		44,552,927 53	44,498,699 11	44,365,014 49	133,684 62	54,228 42	54,228 42	133,684 62	//	//	44,365,014 49	
							187,913f04c		//			
	RÉCAPITULATION.											
	Ire partie. Dépenses de l'instruction publique	22,858,706 56	22,330,736 30	22,170,648 08	160,088 22	527,970 26	2,566 05	160,088 22	112,690 23	412,713 98	22,170,648 08	
	IIe partie. Dépenses des cultes	44,552,927 53	44,498,699 11	44,365,014 49	133,684 62	54,228 42	54,228 42	133,684 62	//	//	44,365,014 49	
		67,411,634 09	66,829,435 41	66,535,662 57	293,772 84	582,198 68	56,794 47	293,772 84	112,690 23	412,713 98	66,535,662 57	
							350,567f31c		525,404f21c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux transportés à l'exercice 1856.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale...	1,018,450f00c	1,018,416f87c	1,018,280f76c	136f 11c	33f 13c	33f 13c	136f 11c	"	1,018,280f 76c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	194,600 00	194,541 05	194,381 24	159 81	58 95	58 95	159 81	"	194,381 24	
	Agriculture et commerce.										
3	Écoles impériales vétérinaires	559,300 00	559,206 88	559,064 39	142 49	93 12	93 12	142 49	"	559,064 39	
4	Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel....	2,227,186 16	2,226,549 39	2,225,981 89	567 50	636 77	636 77	567 50	"	2,225,981 89	
5	Haras et dépôts d'étalons	1,758,354 18	1,754,707 87	1,753,080 42	1,627 45	3,646 31	3,646 31	1,627 45	"	1,753,080 42	
6	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière....	978,974 94	978,974 94	975,394 86	3,580 08	"	"	3,580 08	"	975,394 86	
6 *bis.*	Acquisition et appropriation d'un terrain pour un nouvel hippodrome	1,500,000 00	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	"	"	1,500,000 00	
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,196,000 00	1,195,498 96	1,195,498 96	"	501 04	501 04	"	"	1,195,498 96	
7 *bis.*	Prix d'un terrain cédé par la ville d'Angers pour l'agrandissement de l'école des arts et métiers	10,495 00	10,495 00	10,495 00	"	"	"	"	"	10,495 00	
8	Encouragements aux manufactures et au commerce	302,229 54	302,229 54	300,101 04	2,128 50	"	"	2,128 50	"	300,101 04	
8 *bis.*	Dépenses de l'exposition universelle	577,540 00	439,763 25	439,743 25	20 00	137,776 75	137,776 75	20 00	"	439,743 25	
9	Encouragements aux pêches maritimes	3,355,970 88	3,355,970 88	3,351,368 28	4,602 60	"	"	4,602 60	"	3,351,368 28	
10	Poids et mesures	717,550 00	716,948 86	716,753 91	194 95	601 14	601 14	194 95	"	716,753 91	
11	Statistique de la caisse de retraites pour la vieillesse	7,000 00	6,872 14	6,872 14	"	127 86	127 86	"	"	6,872 14	
12	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	69,678 97	48,099 84	48,099 84	"	21,579 13	"	"	21,579 13	48,099 84	
13	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	162,000 00	158,391 77	158,133 69	258 08	3,608 23	3,608 23	258 08	"	158,133 69	
14	Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	36,000 00	36,000 00	"	1,500 00	1,500 00	"	"	36,000 00	
15	Établissements et services sanitaires	237,369 11	233,689 45	233,653 45	36 00	3,679 66	3,679 66	36 00	"	233,653 45	
15 *bis.*	Dépenses relatives au choléra	300,000 00	286,214 54	281,897 50	4,317 04	13,785 46	13,785 46	4,317 04	"	281,897 50	
16	Secours aux colons de St-Domingue, réfugiés de St-Pierre, etc....	690,000 00	689,403 78	687,675 45	1,728 33	596 22	596 22	1,728 33	"	687,675 45	
17	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux.	2,701,567 46	1,838,229 84	1,838,229 84	"	863,337 62	"	"	863,337 62	1,838,229 84	
	Travaux publics.										
18	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,228,404 00	3,228,404 00	3,228,104 00	300 00	"	"	300 00	"	3,228,104 00	
19	——— des conducteurs	3,553,000 00	3,548,062 38	3,546,306 82	1,755 56	4,937 62	4,937 62	1,755 56	"	3,546,306 82	
20	——— du corps des mines, enseignement et écoles	570,000 00	569,957 12	569,076 38	880 74	42 88	42 88	880 74	"	569,076 38	
21	——— des gardes-mines	90,000 00	89,417 21	89,117 21	300 00	582 79	582 79	300 00	"	89,117 21	
22	——— des officiers et maîtres de port du service marine	140,000 00	136,801 46	136,680 62	120 84	3,198 54	3,198 54	120 84	"	136,680 62	
23	Contrôle et surveillance des chemins de fer	750,000 00	734,879 13	734,770 80	108 33	15,120 87	15,120 87	108 33	"	734,770 80	
24	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	28,636,337 66	28,621,242 63	28,602,145 08	19,097 55	15,095 03	15,095 03	19,097 55	"	28,602,145 08	
25	——— Achèvement de lacunes.)	538,325 77	538,325 77	538,325 77	"	"	"	"	"	538,325 77	
26	——— (Rectifications.)	2,576,441 64	2,563,887 45	2,556,653 72	7,233 73	12,554 19	12,554 19	7,233 73	"	2,556,653 72	
	A REPORTER	58,684,275 31	57,581,182 00	57,531,886 31	49,295 69	1,103,093 31	218,176 56	49,295 69	884,916 75	57,531,886 31	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses*, *à l'époque de la clôture de l'exercice.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	CRÉDITS à annuler pour les dépenses restant à payer.	CRÉDITS applicables à divers services spéciaux, transportés à l'exercice 1856.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.										
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	REPORT	58,684,275f31c	57,581,182f00c	57,531,886f31c	49,295f 69c	1,103,093f 31c	218,176f 56c	49,295f 69c	884,916f 75c	57,531,886f 31c	
27	Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg.	683,000 00	683,000 00	683,000 00	"	"	"	"	"	683,000 00	
28	Navigation intérieure (Rivières.)	6,952,546 06	6,933,801 42	6,929,605 29	4,196 13	18,744 64	18,744 64	4,196 13	"	6,929,605 29	
29	——— (Canaux.)	4,476,500 00	4,474,088 02	4,472,100 99	1,987 03	2,411 98	2,411 98	1,987 03	"	4,472,100 99	
29 *bis.*	Indemnités dues par l'État à l'ancienne compagnie du canal des Étangs	468,289 32	468,289 32	468,289 32	"	"	"	"	"	468,289 32	
30	Ports maritimes, phares et fanaux	5,465,035 98	5,444,164 83	5,438,362 05	5,802 78	20,871 15	20,871 15	5,802 78	"	5,438,362 05	
31	Dunes et semis, dessèchement et irrigations	1,380,773 15	1,376,810 04	1,375,422 33	1,387 71	3,963 11	3,963 11	1,387 71	"	1,375,422 33	
32	Matériel des mines	61,200 00	60,601 20	59,221 66	1,379 54	598 80	598 80	1,379 54	"	59,221 66	
33	Frais généraux, secours, etc	38,442 00	38,410 50	38,410 50	"	31	31 50	"	"	38,410 50	
34	Subvention aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péages	149,166 66	149,166 66	149,166 66	"	"	"	"	"	149,166 66	
34 *ter.*	Dépenses des exercices périmés	48,475 61	42,956 86	42,956 86	"	5,518 75	5,518 75	"	"	42,956 86	
		78,407,704 09	77,252,470 85	77,188,421 97	64,048 88	1,155,233 24	270,316 49	64,048 88	884,916 75	77,188,421 97	
34 *bis.*	Dépenses des exercices clos	145,934 18	145,934 18	145,934 18	"	"	"	"	"	145,934 18	
	TOTAL de la Ire section	78,553,638 27	77,398,405 03	77,334,356 15	64,048 88	1,155,233 24	270,316 49	64,048 88	884,916 75	77,334,356 15	
							334,365f 37c				
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
35	Nouvelles routes de la Corse	310,000f00c	309,997f41c	309,824 75	172 66	2 59	2 59	172 66	"	309,824 75	
35 *bis.*	Routes forestières de la Corse	600,000 00	600,000 00	599,576 50	423 50	"	"	423 50	"	599,576 50	
36	Construction de ponts	2,450,000 00	2,449,929 07	2,449,890 20	38 87	70 93	70 93	38 87	"	2,449,890 20	
37	Amélioration de rivières	3,561,748 22	3,484,549 45	3,477,214 28	7,335 17	77,198 77	77,198 77	7,335 17	"	3,477,214 28	
38	Établissement de canaux de navigation	2,920,717 11	2,919,217 11	2,916,464 58	2,752 53	1,500 00	1,500 00	2,752 53	"	2,916,464 58	
39	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	5,230,970 42	5,214,970 42	5,212,633 48	2,336 94	16,000 00	16,000 00	2,336 94	"	5,212,633 48	
40	Réparations des dommages causés par les inondations	111,477 21	111,477 21	111,477 21	"	"	"	"	"	111,477 21	
41	Travaux du port de Marseille	1,000,000 00	1,000,000 00	1,000,000 00	"	"	"	"	"	1,000,000 00	
42	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	79,467,641 43	79,188,410 49	79,120,689 94	67,720 55	279,230 94	279,230 94	67,720 55	"	79,120,689 94	
		95,652,554 39	95,278,551 16	95,197,770 94	80,780 22	374,003 23	374,003 23	80,780 22	"	95,197,770 94	
43	Dépenses des exercices clos	215,413 61	215,413 61	215,413 61	"	"	"	"	"	215,413 61	
	TOTAL de la IIe Section	95,867,968 00	95,493,964 77	95,413,184 55	80,780 22	374,003 23	374,003 23	80,780 22	"	95,413,184 55	
							454,783f 45c				
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	78,553,638 27	77,398,405 03	77,334,356 15	64,048 88	1,155,233 24	270,316 49	64,048 88	884,916 75	77,334,356 15	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	95,867,968 00	95,493,964 77	95,413,184 55	80,780 22	374,003 23	374,003 23	80,780 22	"	95,413,184 55	
	TOTAL	174,421,606 27	172,892,369 80	172,747,540 70	144,829 10	1,529,236 47	644,319 72	144,829 10	884,916 75	172,747,540 70	
							789,148f 82c				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Suite du *Compte définitif des Dépenses, à l'époque de la clôture de l'exercice.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers de l'État.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES. Pour les dépenses propres à l'exercice 1854.	Pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER sur les dépenses à la clôture de l'exercice.	CRÉDITS EXCÉDANT les dépenses.	RÉSULTATS POUR LE RÈGLEMENT DÉFINITIF DU BUDGET. CRÉDITS À ANNULER. Crédits non consommés par les dépenses, à annuler définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS À TRANSPORTER au budget de l'exercice 1855. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	AU BUDGET DE L'EXERCICE 1856. Crédits applicables au service départemental.	Crédits applicables à divers services spéciaux.	CRÉDITS définitifs de l'exercice 1854.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.														
SERVICE ORDINAIRE.														
Ministère d'État	15,283,242f 63c	15,272,121f 56c	15,017,871f 49c	209,532f 63c	15,227,404f 12c	44,717f 44c	11,121f 07c	11,121f 07c	44,717f 44c	"	"	"	"	15,227,404f 12c
——— de la justice	27,904,777 15	27,839,942 15	27,821,398 77	4,406 56	27,825,805 33	14,136 82	64,835 00	64,835 00	14,136 82	"	"	"	"	27,825,805 33
——— des affaires étrangères	9,979,235 53	9,863,197 45	9,759,118 46	85,598 29	9,844,716 75	18,480 70	116,038 08	116,038 08	18,480 70	"	"	"	"	8,844,716 75
——— des finances. Dette publique	422,167,882 15	420,223,015 36	417,750,134 46	"	417,750,134 46	2,472,880 90	1,944,866 79	1,944,866 79	2,472,880 90	"	"	"	"	417,750,134 46
Dotations	36,784,896 09	36,521,532 72	36,491,532 72	"	36,491,532 72	30,000 00	263,363 37	263,363 37	30,000 00	"	"	"	"	36,491,532 72
Service général	25,051,384 15	24,771,799 77	21,454,731 76	3,302,465 93	24,757,197 69	14,602 08	274,084 38	274,084 38	14,602 08	"	5,500f 00c	"	"	24,757,197 69
Frais de régie et de perception, etc.	164,813,688 26	164,017,389 65	163,918,485 06	"	163,918,485 06	98,904 59	626,048 30	626,048 30	98,904 59	"	"	170,250f 31c	"	163,918,485 06
Remboursements, restitutions, non-valeurs, etc.	112,855,335 16	110,387,361 51	110,335,364 89	"	110,335,364 89	51,996 62	646,436 01	646,436 01	51,996 62	"	"	"	1,821,537f 64c	110,335,364 89
——— de l'intérieur	159,965,080 92	152,228,621 04	151,734,296 10	418,258 33	152,152,554 43	76,066 61	481,839 66	481,839 66	76,066 61	5,174,047f 73c	"	2,080,572 49	"	152,152,554 43
——— de la guerre	598,750,999 16	571,174,131 76	566,482,087 77	763,599 30	567,245,687 07	3,928,444 69	27,576,867 40	27,576,867 40	3,928,444 69	"	"	"	"	567,245,687 07
——— de la marine	176,722,419 50	175,297,583 15	174,762,618 80	325,508 08	175,088,126 88	209,456 27	1,424,836 35	1,424,836 35	209,456 27	"	"	"	"	175,088,126 88
——— de l'instruction publique et des cultes	67,411,634 09	66,829,435 41	66,187,261 67	348,400 90	66,535,662 57	293,772 84	56,794 47	56,794 47	293,772 84	112,690 23	"	412,713 98	"	66,535,662 57
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	78,553,638 27	77,398,405 03	77,188,421 97	145,934 18	77,334,356 15	64,048 88	270,316 49	270,316 49	64,048 88	"	"	"	884,916 75	77,334,356 15
TOTAUX	1,896,244,213 06	1,851,824,536 56	1,838,903,323 92	5,603,704 20	1,844,507,028 12	7,317,508 44	33,757,447 37	33,757,447 37	7,317,508 44	5,286,737 96	5,500 00	2,663,536 78	2,706,454 39	1,844,507,028 12
								41,074,955f 81c		5,292,237f 96c		5,369,991f 17c		
								51,737,184f 94c						
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.														
Ministère d'État	24,000,000 00	23,999,698 54	23,998,446 97	"	23,998,446 97	1,251 57	301 46	301 46	1,251 57	"	"	"	"	23,998,446 97
——— de la marine	2,824,242 01	2,819,552 89	2,783,059 02	14,242 01	2,797,301 03	22,251 86	4,689 12	4,689 12	22,251 86	"	"	"	"	2,797,301 03
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	95,867,968 00	95,493,964 77	95,197,770 94	215,413 61	95,413,184 55	80,780 22	374,003 23	374,003 23	80,780 22	"	"	"	"	95,413,184 55
TOTAUX	122,692,210 01	122,313,216 20	121,979,276 93	229,655 62	122,208,932 55	104,283 65	378,993 81	378,993 81	104,283 65	"	"	"	"	122,208,932 55
								483,277f 46c						
TOTAL GÉNÉRAL	2,018,936,423 07	1,974,137,752 76	1,960,882,600 85	5,833,359 82	1,966,715,960 67	7,421,792 09	34,136,441 18	34,136,441 18	7,421,792 09	5,286,737 96	5,550 00	2,663,536 78	2,706,454 39	1,966,715,960 67
										5,292,237f 96c		5,369,991f 17c		
								41,558,233f 27c		10,662,229f 13c				
								52,220,462f 40c						

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Résultat général du Compte définitif du budget de l'exercice 1854.

RECETTE.

Fonds reportés des exercices 1852 et 1853 pour le service départemental et pour divers services spéciaux			10,167,127f 59c	
Recouvrements effectués sur droits constatés au profit du budget de l'exercice 1854 :				
Contributions directes		431,317,497f 75c		
Produits de domaines		13,608,948 11		
Produits des forêts et de la pêche		29,182,900 78		
Impôts et revenus indirects		852,403,928 21		
Divers produits et revenus		85,319,305 77		
Produit de la réserve de l'amortissement		81,512,388 25		
Ressources extraordinaires. — Versements des compagnies de chemins de fer, en capitaux et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	300,000f00c		1,796,197,939 57	
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00			
Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,166 80			
Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	1,000,000 00			
——— du centre	5,333,333 32			
——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,333 32	302,852,970 70		
Versement de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg	1,060,392 16			
Versement de la compagnie du chemin de fer de Cherbourg	555,697 57			
Produit d'obligations provenant de la compagnie du chemin de fer de Rouen	14,782,117 28			
Produit de l'emprunt de 250 millions	249,168,930 25			
Fonds généraux du budget de 1853 que le règlement du service colonial de cet exercice a laissés disponibles			420,299 90	
ENSEMBLE			1,806,785,367 06	
A déduire : Fonds transportés aux budgets des exercices 1855 et 1856, avec affectation spéciale au service départemental et à divers services spéciaux			10,662,229 13	
TOTAL de la recette			1,796,123,137 93	1,796,123,137f 93c

DÉPENSE.

Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1854, sur le service ordinaire :				
Service ordinaire. — Dette publique		417,750,134f 46c		
Dotations		36,491,532 72		
Services généraux des ministères		1,116,011,510 99	1,844,507,028 12	
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus		163,918,485 06		
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes		110,335,364 89		
Excédant de dépense du service colonial de l'exercice 1854, sauf règlement définitif dans la loi des comptes de 1855			15,440,500 00	
TOTAL de la dépense			1,859,947,528 12	
Payements effectués sur les droits constatés à la charge du budget de l'exercice 1854, sur les travaux extraordinaires :				
Travaux extraordinaires. — Ministère d'État		23,998,446f 97c		
——— des travaux publics		2,797,301 03	122,208,932 55	
——— de la marine		95,413,184 55		
TOTAL GÉNÉRAL de la dépense			1,982,156,460 67	1,982,156,460 67
Excédant de payement transporté parmi les avances et découverts du Trésor, qui demeurent provisoirement à la charge de la dette flottante, en exécution des lois en vigueur				186,033,322 74

ÉTATS COMPARATIFS,

PAR BRANCHE DE REVENUS ET PAR MINISTÈRE,

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DES EXERCICES 1854 ET 1853.

COMPARAISON, PAR BRANCHE DE REVENUS, DES RECETTES DES EXERCICES 1854 ET 1853.

DÉSIGNATION DES BRANCHES DE REVENUS.	RECETTES CONSTATÉES. (*Voir, au compte définitif des recettes de l'exercice 1854, les développements par nature de recettes.*)		DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1854,	
	Exercice 1854.	Exercice 1853.	en plus.	en moins.
Contributions directes	431,317,497f 75c	421,048,676f 16c	10,268,821f 59c	"
Enregistrement, timbre et domaines	299,666,477 99	303,330,937 58	"	3,664,459f 59c
Produits des forêts et de la pêche	29,933,714 66	35,554,958 57	"	5,621,243 91
Douanes et sels	184,658,078 78	177,938,026 66	6,720,052 12	"
Contributions indirectes. — Boissons, droits divers, tabacs et poudres	336,829,657 77	343,484,326 19	"	6,654,668 42
Produits des postes	53,635,219 09	49,407,361 32	4,227,857 77	"
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,081,672 90	3,069,383 42	12,289 48	"
Produits universitaires	2,529,077 00	2,070,349 00	458,728 00	"
Produits éventuels affectés au service départemental	20,907,795 00	16,171,792 47	4,736,002 53	"
Produits et revenus de l'Algérie	14,168,216 91	12,021,820 82	2,146,396 09	"
Produit de la rente de l'Inde	1,071,514 36	1,065,198 26	6,316 10	"
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	13,322,904 92	"	13,322,904 92	"
Produits divers	30,238,124 68	27,645,782 47	2,592,342 21	"
Produit de la réserve de l'amortissement	81,512,388 25	78,428,741 18	3,083,647 07	"
	1,502,872,340 06	1,471,237,354 10	47,575,357 88	15,940,371 92
Ressources extraordinaires	302,946,211 15	54,894,945 77	248,051,265 38	"
	1,805,818,551 21	1,526,132,299 87	295,626,623 26	15,940,371 92
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1854			279,686,251f 34c	

COMPARAISON SPÉCIALE DES IMPÔTS ET REVENUS INDIRECTS RECOUVRÉS PENDANT LES EXERCICES 1854 ET 1853.

DÉSIGNATION DES IMPOTS ET REVENUS.	RECETTES de L'EXERCICE 1854.	RECETTES de L'EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1854, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1854, en moins.
ENREGISTREMENT ET TIMBRE.				
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, etc.	230,445,273f 36c	237,388,420f 66c	"	6,943,147f 30c
Droit de timbre	48,573,466 26	46,473,018 86	2,100,447f 40c	"
DOUANES ET SELS.				
Droits de douanes à l'importation. Marchandises diverses	93,620,262 31	95,838,493 61	"	2,218,231 30
Droits de douanes à l'importation. Sucres des colonies françaises	33,254,347 24	26,495,231 04	6,759,116 20	"
Droits de douanes à l'importation. Sucres étrangers	23,712,693 29	19,273,827 62	4,438,865 67	"
Droits de douanes à l'exportation	1,507,837 83	1,881,857 86	"	374,020 03
Droits de navigation	3,099,013 83	3,210,636 89	"	111,623 06
Droits et produits divers des douanes	2,861,177 32	3,126,405 02	"	265,227 70
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	26,602,746 96	28,111,574 62	"	1,508,827 66
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.				
Droits sur les boissons	107,317,831 13	115,112,675 41	"	7,794,844 28
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	6,677,881 39	6,306,210 35	371,671 04	"
Droits de fabrication sur les sucres indigènes	31,949,081 11	36,232,766 78	"	4,283,685 67
Droits divers et recettes à différents titres	35,963,785 70	38,180,946 55	"	2,217,160 85
Produit de la vente des tabacs	145,164,906 97	138,835,907 16	6,328,999 81	"
Produit de la vente des poudres	8,025,180 82	6,594,725 86	1,430,454 96	"
PRODUITS DES POSTES.				
Produit de la taxe des lettres	50,019,801 36	45,886,991 61	4,132,809 75	"
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,539,078 56	1,199,515 45	339,563 11	"
Droit sur les transports de matières d'or et d'argent par les paquebots de la Méditerranée	"	35 00	"	35 00
Produit des places dans les malles-postes	418,454 77	504,344 26	"	85,889 49
Produit des places dans les paquebots	55,916 40	54,374 05	1,542 35	"
Droit de transit et de correspondances étrangères	1,206,900 15	1,288,780 31	"	81,880 16
Recettes accidentelles	388,291 45	462,135 94	"	73,844 49
	852,403,928 21	852,458,874 91	25,903,470 29	25,958,416 99
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1854			54,946f 70c	

RÉSUMÉ.

Enregistrement et timbre	279,018,739 62	283,861,439 52	"	4,842,699 90
Douanes et sels	184,658,078 78	177,938,026 66	6,720,052 12	"
Contributions indirectes	335,098,667 12	341,263,232 11	"	6,164,564 99
Produits des postes	53,628,442 60	49,396,176 62	4,232,266 07	"
	852,403,928 21	852,458,874 91	10,952,318 19	11,007,264 89
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1854			54,946f 70c	

COMPARAISON, PAR MINISTÈRE, DES DÉPENSES DES EXERCICES 1854 ET 1853.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.		DÉPENSES CONSTATÉES. (*Voir, aux comptes des ministres, les développements par chapitre.*) Exercice 1854.	Exercice 1853.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1854, en plus.	en moins.
SERVICE ORDINAIRE.					
Ministère d'État		15,272,121f 56c	8,478,458f 30c	6,793,663f 26c	"
——— de la justice		27,839,942 15	27,636,614 46	203,327 69	"
——— des affaires étrangères		9,863,197 45	9,294,867 44	568,330 01	"
——— des finances	Dette publique	420,223,015 36	377,113,621 99	43,109,393 37	"
	Dotations	36,521,532 72	35,803,946 18	717,586 54	"
	Service général	24,771,799 77	34,226,002 87	"	9,454,203f 10c
	Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.	164,017,389 65	151,598,457 87	12,418,931 78	"
	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes, etc.	110,387,361 51	98,592,537 84	11,794,823 67	"
——— de l'intérieur		152,228,621 04	135,503,581 12	16,725,039 92	"
——— de la guerre		571,174,131 76	323,376,595 79	247,797,535 97	"
——— de la marine		175,297,583 15	96,252,636 42	79,044,946 73	"
——— de l'instruction publique et des cultes	Instruction publique	22,330,736 30	23,072,460 60	"	741,724 30
	Cultes	44,498,699 11	44,439,283 16	59,415 95	"
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		77,398,405 03	76,409,653 41	988,751 62	"
		1,851,824,536 56	1,441,798,717 45	420,221,746 51	10,195,927 40
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1854				410,025,819f 11c	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.					
Ministère d'État		23,999,698 54	10,769,777 20	13,229,921 34	"
——— de la marine		2,819,552 89	3,460,867 39	"	641,314 50
——— de agriculture, du commerce et des travaux publics		95,493,964 77	74,672,157 94	20,821,806 83	"
		122,313,216 20	88,902,802 53	34,051,728 17	641,314 50
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1854				33,410,413f 67c	
TOTAUX		1,974,137,752 76	1,530,701,519 98	454,273,474 68	10,837,241 90
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1854				443,436,232f 78c	

COMPARAISON DES DÉPENSES RESTÉES À PAYER À LA CLÔTURE DE CHACUN DES EXERCICES 1854 ET 1853.

MINISTÈRES ET SERVICES.	EXERCICE 1854.	EXERCICE 1853.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1854, en plus.	DIFFÉRENCES À L'EXERCICE 1854, en moins.
SERVICE ORDINAIRE.				
Ministère d'État	44,717f 44c	40,322f 71c	4,394f 73c	"
——— de la justice	14,136 82	9,831 37	4,305 45	"
——— des affaires étrangères	18,480 70	34,242 34	"	15,761f 64c
——— des finances — Dette publique	2,472,880 90	2,629,115 25	"	156,234 35
——— des finances — Dotations	30,000 00	"	30,000 00	"
——— des finances — Service général	14,602 08	1,266 66	13,335 42	"
——— des finances — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts, etc.	98,904 59	407,892 89	"	308,988 30
——— des finances — Remboursements et restitutions, non-valeurs et primes, etc.	51,996 62	23,630 35	28,366 27	"
——— de l'intérieur	76,066 61	76,925 21	"	858 60
——— de la guerre	3,928,444 69	635,786 06	3,292,658 63	"
——— de la marine	209,456 27	450,849 98	"	241,393 71
——— de l'instruction publique et des cultes — Instruction publique	160,088 22	202,657 68	"	42,569 46
——— de l'instruction publique et des cultes — Cultes	133,684 62	171,271 27	"	37,586 65
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	64,048 88	94,731 16	"	30,682 28
	7,317,508 44	4,778,522 93	3,373,060 50	834,074 99
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1854			2,538,985f 51c	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				
Ministère d'État	1,251 57	2,613 75	"	1,362 18
——— de la marine	22,251 86	66,688 68	"	44,436 82
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	80,780 22	179,010 33	"	98,230 11
	104,283 65	248,312 76	"	144,029 11
DIFFÉRENCE en moins à l'exercice 1854			144,029f 11c	
TOTAUX	7,421,792 09	5,026,835 69	3,373,060 50	978,104 10
DIFFÉRENCE en plus à l'exercice 1854			2,394,956f 40c	

COMPTE PROVISOIRE

DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

NOTE

Sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1855.

Résultat du vote primitif du budget.

La loi de finances du 22 juin 1854, et en dernier lieu le décret de répartition du 15 décembre 1854, ont fixé, ainsi qu'il suit, les ressources et les besoins de l'ensemble des services du budget de l'exercice 1855 :

RECETTES	1,566,012,213f
DÉPENSES	1,560,199,152
EXCÉDANT présumé de recettes	5,813,061

Modifications que les prévisions du budget ont éprouvées.

Les prévisions du budget ont éprouvé, depuis, diverses modifications qui sont indiquées dans deux tableaux spéciaux que l'on trouve ci-après, pages 306 à 309, et qui les récapitulent, par branches de revenus et par ministères. Ces modifications ne pouvant être arrêtées d'une manière définitive qu'à l'expiration de l'exercice, c'est seulement à cette époque que l'on publiera les développements justificatifs dont elles doivent être appuyées.

Celles qui portent sur les évaluations de recettes sont les suivantes :

1° Évaluations des recettes.

Les recettes de l'exercice 1855 ont été évaluées, comme on vient de le dire, à. 1,566,012,213f 00c

Elles s'augmentent des fonds restés disponibles sur le service départemental et sur divers services spéciaux, à la clôture des exercices ci-après :

Exercice 1853	5,008,247f 09c	10,300,485 05
Exercice 1854	5,292,237 96	

En outre, et conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, les voies et moyens de l'exercice s'accroissent de la plus-value que présentent, comparativement aux prévisions, les ressources réalisées pour le service départemental et pour divers services spéciaux; cette plus-value a été de 11,864,236 27

ENSEMBLE 1,588,176,934 32

D'un autre côté, ils doivent être réduits du montant des prévisions de recettes inscrites pour le service colonial dans la loi de finances précitée; service dont le règlement législatif n'aura lieu, pour l'exercice 1855, que dans la loi des comptes de 1856, en exécution de l'article 11 de la loi portant règlement définitif du budget de l'exercice 1842, ci 6,260,445 00

A REPORTER 1,581,916,489 32

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1855.

REPORT.....		1,581,916,489f 32c
Enfin les recettes de l'exercice 1855 s'accroissent :		
1° Du montant de l'emprunt de 500 millions autorisé par la loi du 30 décembre 1854, lequel, en vertu de la loi du 2 mai 1855, a été augmenté de la somme de 9,541,615f 55c, ci.....	509,541,615f 55c	
2° Du produit de l'emprunt de 750 millions, autorisé par la loi du 11 juillet 1855, et accru de 30 millions par l'article 1er de ladite loi. Le montant en est affecté par l'article 2 de la même loi aux besoins extraordinaires des exercices 1855 et 1856, mais la portion applicable à ce dernier exercice ne pourra être déterminée que par la loi de règlement définitif du budget de 1855, ci.....	780,000,000 00	
ENSEMBLE.....	1,289,541,615 55	1,289,541,615 55
Montant des recettes affectées législativement au budget de l'exercice 1855, sauf le transport à l'exercice 1856 de la portion de l'emprunt de 780 millions, qui, en règlement définitif, excédera les dépenses de 1855.....		2,871,458,104 87

Les modifications relatives aux crédits se résument comme il suit :

2° Crédits ouverts aux ministres.

Les crédits ouverts par la loi du 22 juin 1854, déduction faite d'une somme de 1,831,156 francs, retranchée par le décret de répartition du 15 décembre 1854, s'élèvent ensemble, ainsi qu'on l'a annoncé d'autre part, à.....		1,560,199,152f 00c
Ceux de ces crédits qui se rapportent au service départemental, ainsi qu'aux autres services spéciaux dont la dépense se règle d'après les ressources particulières que la loi leur assigne, ont été ramenés au montant des produits recouvrés (voir la modification correspondante qu'ont éprouvée les évaluations du budget des recettes), ci.....		11,864,236 27
Les crédits applicables aux dépenses des services départementaux et de divers services spéciaux, dont l'emploi n'a pu avoir lieu sur les fonds du budget de 1853 et 1854, ont été transportés, avec la même destination, à l'exercice 1855 (voir d'autre part).....		10,300,485 05
Les virements de crédits de chapitre à chapitre effectués par des décrets spéciaux, en exécution de l'article 12 du sénatus-consulte du 25 décembre 1852, se sont élevés à la somme totale de 2,892,625 francs; mais leurs résultats n'affectant pas la situation du budget, ils ne sont cités ici que pour mémoire, ci.....		" "
Des lois spéciales, rendues postérieurement au vote du budget, ont ouvert aux ministres des crédits s'élevant ensemble à.....		1,028,188 55
Les crédits extraordinaires accordés par divers décrets impériaux pour sub-		
A REPORTER.....		1,583,392,061 87

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1855.

REPORT.....			1,583,392,061f 87c
venir aux dépenses des services ordinaires et habituels du budget dont la régularisation est proposée dans le projet de loi générale des crédits supplémentaires de la session 1856, s'élèvent, déduction faite des annulations, à la somme de.....		45,117,171f 43c	
Les crédits accordés aux ministères de la guerre et de la marine, pour les dépenses extraordinaires résultant de l'état de guerre, et compris dans le même projet de loi, s'élèvent, savoir :			
Pour le ministère de la guerre, à....	560,676,000f		
——— de la marine, à...	122,229,000f		
		682,905,000 00	
ENSEMBLE.....		728,022,171 43	ci. 728,022,171 43
Des décrets spéciaux à régulariser ultérieurement ont ouvert des crédits supplémentaires, lesquels, atténués d'une annulation proposée, s'élèvent à la somme de.....			125,234,230 35
Enfin, la loi du 23 mai 1834, qui, par les articles 8, 9 et 10, a prescrit le régime à suivre pour l'apurement des exercices clos, autorise les ministres à comprendre parmi les crédits législatifs le montant des payements qui auront été effectués, chaque année, pour ces dépenses sur les fonds du budget de l'exercice courant. Les besoins primitifs de l'exercice 1855 s'accroissent, en vertu de cette loi, d'une somme de.....			5,941,478 70
ENSEMBLE.....			2,442,589,942 35
Mais, d'un autre côté, les crédits de l'exercice 1855 doivent être diminués de ceux qui se rapportent au service colonial dudit exercice, lequel service sera, ainsi qu'on l'a dit plus haut, l'objet d'un règlement spécial dans la loi des comptes de 1856, ci. (à déduire).....			23,875,280 00
TOTAL des crédits rectifiés de l'exercice 1855.....			2,418,714,662 35

D'après l'exposé qu'on vient de faire de l'ensemble des dispositions législatives qui ont déterminé les évaluations des ressources et les autorisations de dépenses du budget de 1855, ce budget paraissait devoir offrir les résultats ci-après :

Résultat des votes législatifs pour le budget de 1855.

Les prévisions de recettes étant de.....	2,871,458,104f 87c
Et les dépenses s'élevant à.....	2,418,714,662 35
Il en résulterait un excédant probable de recette de (à reporter).....	452,743,442 52

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1855.

REPORT.....	452,743,442f 52c
Cet excédant de recette s'atténuant du prélèvement à faire sur les fonds généraux du budget de 1855, pour couvrir l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice, lequel a été autorisé en dépense pour 23,875,280 fr. et prévu seulement en recette pour 6,260,445 fr., différence.....	17,614,835 00
se trouvait ainsi fixé à la somme totale de.....	435,128,607 52

Comparaison des prévisions législatives avec les faits réalisés ou à réaliser.

1° Situation des recettes.

On va maintenant établir les différentes comparaisons nécessaires pour opposer ces prévisions aux faits réalisés ou à réaliser, et pour présenter ainsi la situation provisoire de l'exercice 1855, telle qu'elle résulte des écritures de la comptabilité générale des finances.

L'évaluation des ressources de 1855 a été formée d'après les diverses bases indiquées dans les développements publiés à l'appui du projet de budget de cet exercice.

Elles s'élèvent, comme on vient de l'expliquer (déduction faite des fonds reportés des exercices précédents et y compris le produit des deux emprunts contractés en 1855).. 2,861,157,619f 82c

Les droits et produits constatés à la charge des redevables de l'État montent à..... 2,957,681,857f 45c

Il est essentiel de remarquer que les lois des 5 mai et 14 juillet 1855 les ont augmentés de nouveaux impôts indirects dont la perception pendant une partie de l'année a procuré au budget de 1855 une ressource additionnelle de 33,230,466 fr. 60 cent., savoir :

Enregistrement	Obligations et Quittances..	4,047,115f	33,230,466f
	2e décime.....	7,138,892	
Douanes.....	2e décime.....	5,203,441	
Contributions indirectes.	2e décime.....	7,031,767	
	Taxe sur les alcools.....	5,526,684	
	Chemins de fer.....	4,282,567	

Les recouvrements effectués sont de.....	2,417,722,973 23
Au 1er janvier 1856, il restait à recouvrer.....	539,958,884 22
Et il résulte de la comparaison des prévisions du budget avec les droits constatés, ci.....	2,957,681,857 45
que ces deux termes font ressortir, sur l'ensemble du budget, un excédant des recettes sur les évaluations (voir page 321), de.....	96,524,237 63

Il est à observer qu'en raison des éventualités des prévisions du budget, les produits ne peuvent être utilement comparés qu'avec ceux de l'exercice précédent; cette comparaison et les causes des différences qui en ressortiront seront publiées, pour le budget de 1855, lorsqu'on en rendra le compte définitif.

Note sur le Compte provisoire du Budget de l'Exercice 1855.

2° Situation des dépenses.

Comme on l'a dit précédemment, les crédits ordinaires et extraordinaires accordés aux ministres, tant par le vote primitif du budget que par les lois subséquentes, s'élèvent ensemble à..... 2,418,714,662f 35c

Les dépenses liquidées jusqu'au 1er janvier 1856, et celles que l'on présume devoir encore être constatées à la charge de l'exercice 1855, montent, y compris les charges extraordinaires incombant à cet exercice pour les dépenses de la guerre et de la marine, à..... 2,415,733,205f 19c

Les payements effectués d'après les ordonnances des ministres, pendant l'année 1855, ont été de..... 2,061,938,696 86

Il restait, par conséquent, à payer au 1er janvier 1856. 353,794,508 33

Si l'on compare les crédits accordés aux ministres avec le montant des dépenses prévues pour l'exercice 1855, ci..... 2,415,733,205 19

Il en résulte un excédant probable des crédits sur les dépenses (voir page 359), de..... 2,981,457 16

3° Situation du service colonial.

Le service colonial est reproduit dans le compte provisoire de l'exercice 1855, tel que l'ont déterminé les prévisions de recettes et de dépenses votées par le budget, et qui se trouvent rappelées plus haut. Ce n'est que lorsqu'on aura pu recevoir des administrations coloniales les informations nécessaires, qu'il y aura lieu de publier dans le compte général des finances la situation réelle de ce service.

On terminera l'exposé qui précède, de l'ensemble des dépenses de l'exercice 1855, en faisant remarquer, comme pour les recettes, qu'elles ne pourront être comparées avec celles de l'exercice précédent que lorsqu'elles auront atteint le dernier degré de leur liquidation, c'est-à-dire lorsque le compte définitif de 1855 pourra être rendu : cette comparaison se trouvera annexée tant au compte général des finances qu'au compte de chaque département ministériel.

Résultat général du budget de l'exercice 1855, en situation provisoire.

Il résulte de ce qui précède, que la situation du budget de 1855, d'après les faits connus ou appréciés, s'établit ainsi qu'il suit :

Les ressources constatées pour cet exercice s'élèvent à..... 2,957,681,857f 45c

Elles s'accroissent des fonds du service départemental et de divers services spéciaux, qui ont été reportés des exercices 1853 et 1854..... 10,300,485 05

ENSEMBLE..... 2,967,982,342 50

Les dépenses probables étant de..... 2,415,733,205 19

Il en résulterait un excédant de ressources de..... 552.249,137 31

Dont il y a lieu de déduire l'excédant de dépense du service colonial de 1855, dont le règlement définitif doit avoir lieu dans la loi des comptes de 1856, excédant qui, d'après les fixations législatives et sauf les modifications ultérieures résultant des faits réellement accomplis pendant le cours de l'exercice, est de..... 17,614,835 00

RESTE (*à reporter*)..... 534,634,302 31

Note sur le Compte provisoire du budget de l'Exercice 1855.

REPORT.....		534,634,302f 31c

Mais, on doit, dès à présent, prévoir les augmentations et les réductions suivantes, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé, avec certitude, qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice.

D'une part, les ressources de 1855 doivent être atténuées de la somme qui ne sera pas recouvrée, à la clôture de l'exercice 1855, sur les droits constatés au profit de cet exercice, et qui, d'après l'expérience des précédentes années, s'élèvera environ à..... 9,620,000f 00c

D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice et qu'on évalue à 6 millions, d'après le montant des restes à payer sur exercices clos qui ont été supportés par l'exercice 1855.. 6,000,000 00

3,620,000 00

Le budget de l'exercice 1855 est, en conséquence, présumé devoir présenter, un excédant final de recette provenant de l'emprunt de 750 millions, qui sera à transporter à l'exercice 1856, pour..... 531,014,302 31

Comparaison de la situation du budget de 1855, d'après les votes législatifs, avec celle que présente le compte provisoire de l'exercice.

On a vu, page 302, que, par l'application des dispositions législatives, le budget de 1855 présentait un excédant de recette de..... 435,128,607f 52c

Il résulte de la situation provisoire de cet exercice :

D'une part, que les recettes résultant des droits constatés excèdent l'évaluation qui en a été faite par la loi de finances, de..... 96,524,237f 63c

Mais qu'il y a lieu de prévoir en règlement d'exercice des restes à recouvrer qu'on évalue à..... 9,620,000 00

86,904,237 63

D'autre part, que les crédits accordés excèdent les dépenses de..... 2,981,457f 16c

et que, sur ces dépenses, il y a lieu de prévoir des restes à payer en clôture d'exercice, pour..... 6,000,000 00

8,981,457 16

ENSEMBLE.....	95,885,694 79	95,885,694 79

Et enfin, que le budget paraît, ainsi qu'on vient de l'établir, devoir se solder par un excédant de recette de..... 531,014,302 31

TABLEAUX MODIFICATIFS

A L'APPUI

DES ÉVALUATIONS DE RECETTES ET DES CRÉDITS

QUI SERVENT DE BASE

AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1855.

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES ÉVALUATIONS DE RECETTES QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Résultats généraux sur l'ensemble des évaluations.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS DES RECETTES d'après le budget primitif. (Loi du 22 juin 1854.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux. Augmentations.	Diminutions.	MODIFICATIONS RÉSULTANT de changements apportés législativement au budget de l'exercice 1855. Augmentations.	Diminutions.	ÉVALUATIONS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1855.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.							
Contributions directes	421,120,048f 00c	12,202,293f 07c	"	"	"	433,322,341f 07c	
Enregistrement, timbre et domaines — Enregistrement et timbre 293,025,050f; Domaines 17,402,357	310,427,407 00	"	"	"	"	310,427,407 00	
Produits des forêts et de la pêche	26,510,500 00	"	"	"	"	26,510,500 00	
Douanes et sels	182,594,000 00	"	"	"	"	182,594,000 00	
Contributions indirectes. (Boissons, droits divers, tabacs et poudres.)	359,788,000 00	"	"	"	"	359,788,000 00	
Produits des postes	56,349,000 00	"	"	"	"	56,349,000 00	
Divers revenus — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,100,000 00	"	284f 25c	"	"	3,099,715 75	
Produits universitaires	1,810,156 00	"	"	"	"	1,810,156 00	
Produits éventuels affectés au service départemental	18,300,000 00	"	420,677 61	"	"	17,879,322 39	
Produits et revenus de l'Algérie	15,575,000 00	"	"	"	"	15,575,000 00	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	"	"	"	"	1,050,000 00	
Recettes des colonies	6,260,445 00	"	"	"	(A) 6,260,445f 00c	"	(A) Exécution de l'article 11 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1852.
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	10,962,500 00	"	"	"	"	10,962,500 00	
Produits divers	27,005,000 00	82,905 06	"	"	"	27,087,905 06	
Produit de la réserve de l'amortissement	87,258,232 00	"	"	"	"	87,258,232 00	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.	1,528,110,288 00	12,285,198 13	420,961 86	"	6,260,445 00	1,533,714,079 27	
Remboursements en capital et intérêts sur les prêts aux compagnies de chemins de fer	300,000 00	"	"	"	"	300,000 00	
Versements de la compagnie du chemin de fer du Centre	5,333,333 00	"	"	"	"	5,333,333 00	
——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,334 00	"	"	"	"	3,233,334 00	
Produit des obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	"	"	"	"	2,000,000 00	
——— de Paris à Lyon	25,419,167 00	"	"	"	"	25,419,167 00	
——— de Paris à Strasbourg	1,060,393 00	"	"	"	"	1,060,393 00	
——— de Paris à Cherbourg	555,698 00	"	"	"	"	555,698 00	
Produit de l'emprunt de 500 millions. (Lois des 30 décembre 1854 et 2 mai 1855.)	"	"	"	509,541,615f 55c	"	509,541,615 55	
——— de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	"	"	"	780,000,000 00	"	780,000,000 00	
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.	1,566,012,213 00	12,285,198 13	420,961 86	1,289,541,615 55	6,260,445 00	2,861,157,619 82	
Fonds reportés des exercices 1853 et 1854 pour le service départemental et pour divers services spéciaux — Exercice 1853... 5,008,247f 09c; Exercice 1854... 5,292,237 96	"	"	"	(B) 10,300,485 05	"	10,300,485 05	(B) Lois de règlement des exercices 1853 et 1854.
	1,566,012,213 00	12,285,198 13	420,951 86	1,299,842,100 60	6,260,445 00	2,871,458,104 87	
		11,864,236f 27c		1,293,581,655f 60c			
			RÉSULTAT en augmentation:	1,305,445,891f 87c			

TABLEAU MODIFICATIF À L'APPUI DES CRÉDITS QUI SERVENT DE BASE AU COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE 1855.

Résultats généraux sur l'ensemble des crédits.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS d'après le budget primitif. (Loi de finances du 22 juin 1854, et décret de répartition du 15 décembre 1854.)	MODIFICATIONS RÉSULTANT de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.		CRÉDITS REPORTÉS des exercices 1853 et 1854 pour le service départemental et pour divers services spéciaux.	MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre. (Voir ci-après le développement de ces virements aux comptes des différents ministères.)		CRÉDITS OUVERTS PAR DES LOIS SPÉCIALES. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.)		CRÉDITS EXTRAORDINAIRES OUVERTS PAR DÉCRETS IMPÉRIAUX dont la régularisation est demandée dans le projet de loi générale des crédits supplémentaires de la session de 1856. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.)		CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement. (Voir ci-après le développement de ces crédits aux comptes des différents ministères.)		CRÉDITS POUR DÉPENSES des exercices clos payées pendant l'année 1855.	DÉDUCTION DES CRÉDITS du service colonial, en exécution de l'art. 11 de la loi de règlement de l'exercice 1842.	CRÉDITS SERVANT DE BASE au compte provisoire du budget de 1855.	OBSERVATIONS.
		Augmentations.	Diminutions.		Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.	Augmentations.	Diminutions.				
DÉPENSES ORDINAIRES.																
Ministère d'État	8,625,200f	"	"	"	"	"	"	"	4,939,529f 05c	43,842f 63c	300,000f 00c	"	40,385f 61c	"	13,861,272f 03	
Ministère de la justice	27,443,380	"	"	"	3,000f 00c	3,000f 00c	"	"	150,000 00	"	"	"	2,572 81	"	27,595,952 81	
Ministère des affaires étrangères	9,621,600	"	"	"	84,500 00	84,500 00	"	"	452,000 00	"	600,000 00	"	35,760 68	"	10,709,360 68	
Ministère des finances — Dette publique	418,370,442	"	"	"	30,000 00	90,000 00	"	"	"	"	66,245,777 00	"	"	"	484,556,219 00	
Ministère des finances — Dotations	37,383,114	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,231,448 00	"	"	"	38,614,562 00	
Ministère des finances — Service général	20,579,551	6,000f 00c	"	5,500f 00c	4,375 00	"	"	"	"	"	3,267,276 10	"	3,661,519 11	"	27,524,221 21	
Ministère des finances — Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus	158,542,417	121,901 65	"	231,222 50	973,750 00	663,125 00	"	"	40,000 00	"	22,225,048 24	100,000f 00c	"	"	181,371,214 39	
Ministère des finances — Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	91,505,028	8,809,615 89	"	1,348,343 29	"	255,000 00	"	"	"	"	23,205,000 00	"	"	"	124,612,987 18	
Ministère de l'intérieur — Service général	30,985,600	"	"	"	"	"	988,188f 55c	"	21,343,385 01	"	2,200,000 00	"	54,486 82	"	55,571,660 38	
Ministère de l'intérieur — Service départemental	97,976,820	2,888,950 41	"	7,170,672 73	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	108,036,443 14	
Ministère de la guerre	315,897,791	"	"	"	"	"	"	"	561,096,000 00	"	"	"	642,667 94	"	877,636,458 94	
Ministère de la marine et des colonies — Service marine	102,971,122	"	"	"	"	"	"	"	117,985,000 00	"	"	"	877,128 26	"	221,833 250 26	
Ministère de la marine et des colonies — Service colonial	21,631,280	"	"	"	"	"	"	"	2,244,000 00	"	"	"	"	23,875,280f	"	
Ministère de l'instruction publique et des cultes — Instruction publique	19,398,630	21,965 22	"	535,501 62	"	"	"	"	"	"	52,500 00	"	184,625 48	"	20,193 222 32	
Ministère de l'instruction publique et des cultes — Cultes	44,410,936	"	"	"	6,000 00	6,000 00	40,000 00	"	201,100 00	"	"	"	138,819 80	"	44,790,855 80	
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	78,105,242	15,803 10	"	1,009,244 91	1,441,000 00	846,000 00	"	"	14,375,000 00	"	800,932 81	"	92,773 74	"	94,993,996 56	
	1,483,448,153	11,864,236 27	"	10,300,485 05	2,542,625 00	1,947,625 00	1,028,188 55	"	722,826,014 06	43,842 63	120,127,982 15	100,000 00	5,730,740 25	23,875,280	2,331,901,676 70	
		11,864,236f 27c			595,000f 00c		1,028,188f 55c		722,782,171f 43c		120,027,982f 15c					
							843,838,342f 13c									
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.																
Ministère d'État	5,550,000	"	"	"	"	"	"	"	3,240,000 00	"	3,750,000 00	"	"	"	12,540,000 00	
Ministère de la marine et des colonies	3,000,000	"	"	"	"	"	"	"	2,000,000 00	"	"	"	66,688 68	"	5,066,688 68	
Ministère de l'agric., du comm. et des travaux publics	68,200,999	"	"	"	350,000 00	945,000 00	"	"	"	"	1,456,248 20	"	144,049 77	"	69,206,296 97	
	76,750,999	"	"	"	350,000 00	945,000 00	"	"	5,240,000 00	"	5,206,248 20	"	210,738 45	"	86,812,985 65	
		"			595,000f 00c		"		5,240,000f 00c		5,206,248f 20c					
							10,446,248f 20c									
TOTAL GÉNÉRAL	1,560,199,152	11,864,236 27	"	10,300,485 05	2,892,625 00	2,892,625 00	1,028,188 55	"	728,066,014 06	43,842 63	125,334,230 35	100,000 00	5,941,478 70	23,875,280	2,418,714,662 35	
		11,864,236f 27c			"		1,028,188f 55c		728,022,171f 43c		125,234,230f 35c					
							854,284,5 0f 33c									
						RÉSULTAT en	augmentation	858,515,510f 35c								

COMPTE PROVISOIRE

DES RECETTES ET DES DÉPENSES

DU

BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Compte provisoire des Recettes.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
Contribution foncière	270,053,544f 95c	270,142,444f 95c	405,030,878f 74c	31,612,484f 77c	88,900f 00c	"	270,142,444f 95c	
——— personnelle et mobilière	65,148,156 07	65,187,726 86			39,570 79	"	65,187,726 86	
——— des portes et fenêtres	39,392,700 66	39,482,869 15			90,168 49	"	39,482,869 15	
——— des patentes	57,871,773 67	60,957,065 95			3,085,292 28	"	60,957,065 95	
Taxe de premier avertissement	856,165 72	873,256 60			17,090 88	"	873,256 60	
	433,322,341 07	436,643,363 51	405,030,878 74	31,612,484 77	3,321,022 44	"	436,643,363 51	
					3,321,022f 44c			
ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.								
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques, et perceptions diverses	246,625,050 00	274,898,791 07	266,753,744 12	8,145,046 95	28,273,741 07	"	274,898,791 07	
Droit de timbre	46,400,000 00	51,466,053 29	51,461,916 85	4,136 44	5,066,053 29	"	51,466,053 29	
	293,025,050 00	326,364,844 36	318,215,660 97	8,149,183 39	33,339,794 36	"	326,364,844 36	
Domaines. Revenus et prix de vente de domaines	11,943,000 00	9,876,540 02	5,318,211 84	4,558,328 18	"	2,066,459 98	9,876,540 02	
Domaines. Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	4,031,401 00	5,150,199 17	4,237,915 82	912,283 35	1,118,798 17	"	5,150,199 17	
Domaines. Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'État	1,427,956 00	1,188,880 93	1,187,659 13	1,221 80	"	239,075 07	1,188,880 93	
	310,427,407 00	342,580,464 48	328,959,447 76	13,621,016 72	34,458,592 53	2,305,535 05	342,580,464 48	
					32,153,057f 48c			
PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.								
Produit des coupes de bois	21,869,500 00	30,842,931 05	30,717,811 48	125,119 57	8,973,431 05	"	30,842,931 05	
Produits divers et droits de pêche	3,016,000 00	4,615,693 25	2,540,716 09	2,074,977 16	1,599,693 25	"	4,615,693 25	
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,625,000 00	1,845,972 05	1,791,394 93	54,577 12	220,972 05	"	1,845,972 05	
	26,510,500 00	37,304,596 35	35,049,922 50	2,254,673 85	10,794,096 35	"	37,304,596 35	
					10,794,096f 35c			
DOUANES ET SELS.								
Droits à l'importation. Marchandises diverses	102,000,000 00	118,003,669 08	118,003,669 08	"	16,003,669 08	"	118,003,669 08	
Droits à l'importation. Sucres des colonies françaises	29,000,000 00	37,193,265 17	37,193,265 17	"	8,193,265 17	"	37,193,265 17	
Droits à l'importation. Sucres étrangers	14,000,000 00	35,201,810 43	35,201,810 43	"	21,201,810 43	"	35,201,810 43	
Droits à l'exportation	2,600,000 00	1,373,792 23	1,373,792 23	"	"	1,226,207 77	1,373,792 23	
Droits de navigation	3,413,000 00	3,256,971 36	3,256,971 36	"	"	156,028 64	3,256,971 36	
Droits et produits divers	2,346,000 00	3,114,203 41	3,104,203 41	10,000 00	768,203 41	"	3,114,203 41	
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	29,235,000 00	28,231,147 02	28,231,147 02	"	"	1,003,852 98	28,231,147 02	
	182,594,000 00	226,374,858 70	226,364,858 70	10,000 00	46,166,948 09	2,386,089 39	226,374,858 70	
					43,780,858f 70c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
CONTRIBUTIONS INDIRECTES.								
Droits sur les boissons	120,000,000f 00c	115,871,326f 61c	114,849,790f 87c	1,021,535f 74c	"	4,128,673f 39c	115,871,326f 61c	
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes	6,253,000 00	6,932,034 71	6,932,034 71	"	679,034f 71c	"	6,932,034 71	
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	38,000,000 00	30,105,627 93	27,843,659 53	2,261,968 40	"	7,894,372 07	30,105,627 93	
Droits divers et recettes à différents titres	39,135,000 00	45,670,975 67	43,702,288 47	1,968,687 20	6,535,975 67	"	45,670,975 67	
Produit de la vente des tabacs	150,000,000 00	152,544,093 70	152,524,261 91	19,831 79	2,544,093 70	"	152,544,093 70	
Produit de la vente des poudres à feu	6,400,000 00	8,799,798 22	8,799,798 22	"	2,399,798 22	"	8,799,798 22	
	359,788,000 00	359,923,856 84	354,651,833 71	5,272,023 13	12,158,902 30	12,023,045 46	359,923,856 84	
					135,856f 84c			
PRODUITS DES POSTES.								
Produit de la taxe des lettres	52,944,000 00	49,487,655 96	49,487,655 96	"	"	3,456,344 04	49,487,655 96	
Droit de 2 p. 0/0 sur les envois d'argent	1,230,000 00	1,710,316 97	1,710,316 97	"	480,316 97	"	1,710,316 97	
Produit des places dans les malles-postes	350,000 00	268,554 33	268,554 33	"	"	81,445 67	268,554 33	
Produit des places dans les paquebots	53,000 00	7,773 75	7,773 75	"	"	45,226 25	7,773 75	
Droit de transit des correspondances étrangères	1,354,000 00	1,808,902 91	658,902 91	1,150,000 00	454,902 91	"	1,808,902 91	
Recettes diverses	418,000 00	393,784 82	391,784 82	2,000 00	"	24,215 18	393,784 82	
	56,349,000 00	53,676,988 74	52,524,988 74	1,152,000 00	935,219 88	3,607,231 14	53,676,988 74	
					2,672,011f 26c			
DIVERS REVENUS.								
Taxe annuelle sur les biens de mainmorte. (Loi du 20 février 1849.)	3,099,715 75	3,098,993 81	2,956,926 40	142,067 41	"	721 94	3,098,993 81	
Produits universitaires. — Droits divers	1,810,156 00	"	"	"	"	1,810,156 00	"	
Produits éventuels affectés au service départemental	17,879,322 39	17,879,322 39	17,879,322 39	"	"	"	17,879,322 39	
Produits et revenus de l'Algérie	15,575,000 00	14,629,555 59	14,629,555 59	"	"	945,444 41	14,629,555 59	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	10,962,500 00	10,528,200 15	10,528,200 15	"	"	434,299 85	10,528,200 15	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
PRODUITS DIVERS.								
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	50,100f 00c	252,088f 64c	252,088f 64c	"	201,988f 64c	"	252,088f 64c	
Redevances et produits extraordinaires des mines	600,000 90	646,127 61	417,971 32	228,156f 29c	46,120 71	"	646,127 61	
Droit de vérification des poids et mesures	1,190,000 00	1,272,296 92	940,455 92	331,841 00	82,296 92	"	1,272,296 92	
Produit de la taxe des brevets d'invention	500,000 00	1,078,940 00	1,078,940 00	"	578,940 00	"	1,078,940 00	
Solde non employé du fonds commun des chancelleries consulaires	50,000 00	137,155 71	137,155 71	"	87,155 71	"	137,155 71	
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	446,467 29	446,467 29	446,467 29	"	"	"	446,467 29	
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	52,814 28	52,814 28	52,814 28	"	"	"	52,814 28	
Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire	271,976 13	271,976 13	271,976 13	"	"	"	271,976 13	
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	487,700 00	656,516 20	425,863 25	230,652 95	168,816 20	"	656,516 20	
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	30,000 00	26,800 00	26,800 00	"	"	3,200f 00c	26,800 00	
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	49,000 00	56,175 00	56,175 00	"	7,175 00	"	56,175 00	
Retenues de 2 p. 0/0 sur la solde des officiers de l'armée et des sapeurs pompiers à Paris	941,210 00	1,078,818 19	1,078,818 19	"	137,608 19	"	1,078,818 19	
Pensions de marins admis à l'hôtel des invalides de la guerre	48,000 00	33,887 42	33,887 42	"	"	14,712 58	33,887 42	
Portion des dépenses de la garde de Paris remboursée à l'État par la ville de Paris	1,521,366 00	871,400 94	871,400 94	"	"	649,965 06	871,400 94	
Contingent des communes dans les frais de police de l'agglomération lyonnaise	151,700 00	151,700 11	151,700 11	"	0 11	"	151,700 11	
Remboursement par les communes du département de la Seine des dépenses faites pour leur police municipale	"	180,000 00	180,000 00	"	180,000 00	"	180,000 00	
Revenus de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, écoles régionales d'agriculture, lazarets et établissements sanitaires)	939,900 00	843,697 02	772,870 92	70,826 10	"	96,202 98	843,697 02	
Produits provenant des ministères et autres produits attribués au trésor public par l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement général sur la comptabilité publique	2,271,223 00	12,049,632 68	12,049,632 68	"	9,778,409 68	"	12,049,632 68	
Produit de ventes de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	70,000 00	46,388 42	40,482 05	5,906 37	"	23,611 58	46,388 42	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département des finances	966,678 00	966,678 00	"	966,678 00	"	"	966,678 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la guerre	515,967 00	515,967 00	"	515,967 00	"	"	515,967 00	
Valeur, au prix de revient, des poudres livrées par le service des poudres et salpêtres — au département de la marine	2,920,747 00	2,920,747 00	"	2,920,747 00	"	"	2,920,747 00	
Ateliers des condamnés et pénitenciers militaires	195,000 00	96,567 75	96,567 75	"	"	98,432 25	96,567 75	
Versements de compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge	825,400 00	687,097 64	687,097 64	"	"	138,302 36	687,097 64	
Frais de surveillance des télégraphes électriques	"	201,100 39	201,100 39	"	201,100 39	"	201,100 39	
Versements des tontines et des associations ouvrières pour remboursement de frais de surveillance	87,575 00	87,575 00	58,575 00	29,000 00	"	"	87,575 00	
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignations pour l'année 1855	2,000,000 00	1,736,497 81	1,736,497 81	"	"	263,502 19	1,736,497 81	
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie	60,000 00	79,316 93	79,316 93	"	19,316 93	"	79,316 93	
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances	120,000 00	518,580 08	518,580 08	"	398,580 08	"	518,580 08	
Dépôts d'argent non réclamés aux caisses des agents des postes	11,000 00	12,584 41	12,584 41	"	1,584 41	"	12,584 41	
A REPORTER	17,374,430 60	27,975,594 57	22,675,819 86	5,299,774 71	11,889,092 97	1,287,929 00	27,975,594 57	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

DÉSIGNATION DES PRODUITS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE A RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
Suite des PRODUITS DIVERS.								
Report	17,374,430f 60c	27,975,594f 57c	22,675,819f 86c	5,299,774f 71c	11,889,092f 97c	1,287,929f 00c	27,975,594f 57c	
Produits de la télégraphie privée	4,100,000 00	2,506,861 02	2,496,096 42	10,764 60	"	1,593,138 98	2,506,861 02	
Fonds de concours à verser par divers pour l'exécution des travaux publics	200,000 00	2,683,177 04	2,683,177 04	"	2,483,177 04	"	2,683,177 04	
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'imprimerie impériale	59,750 00	59,750 00	"	59,750 00	"	"	59,750 00	
Produits divers des maisons centrales de force et de correction	2,200,000 00	2,541,162 13	1,798,489 23	742,672 90	341,162 13	"	2,541,162 13	
Produit du travail dans les prisons départementales des condamnés à plus d'un an	"	88,567 93	88,567 93	"	88,567 93	"	88,567 93	
Remboursement de prêts aux associations ouvrières	100,000 00	153,126 77	153,126 77	"	53,126 77	"	153,126 77	
Fonds avancés pour dépenses cadastrales	68,065 46	68,065 46	68,065 46	"	"	"	68,065 46	
Recouvrements sur avances faites aux comptoirs nationaux d'escompte	"	1,108,500 00	1,108,500 00	"	1,108,500 00	"	1,108,500 00	
Produit de la vente des matières provenant de la refonte des monnaies de cuivre	1,930,800 00	2,775,991 99	2,775,991 99	"	845,191 99	"	2,775,991 99	
Cession de paquebots par l'administration des postes au département de la marine	"	450,000 00	450,000 00	"	450,000 00	"	450,000 00	
Recettes sur exercices clos	"	128,713 85	128,713 85	"	128,713 85	"	128,713 85	
——— de diverses origines	1,054,859 00	961,051 21	961,051 21	"	"	93,807 79	961,051 21	
	27,087,905 06	41,500,561 97	35,387,599 76	6,112,962 21	17,387,532 68	2,974,875 77	41,500,561 97	
					14,412,656f 91c			
Produits de la réserve de l'amortissement	87,258,232 00	88,574,059 60	43,788,456 59	44,785,603 21	1,315,827 60	"	88,574,059 60	
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.								
Remboursements en capital et intérêts, sur les prêts aux compagnies de chemins de fer	300,000f 00c	"	"	"	"	300,000 00	"	
Versements de la compagnie du chemin de fer du Centre	5,333,333 00	2,666,666f 70c	2,666,666f 70c	"	"	2,666,666 30	2,666,666f 70c	
——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,334 00	3,233,333 32	3,233,333 32	"	"	0 68	3,233,333 32	
Produit des obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	2,000,000 00	2,000,000 00	2,000,000 00	"	"	"	2,000,000 00	
——— de Paris à Lyon	25,419,167 00	25,419,166 80	25,419,166 80	"	"	0 20	25,419,166 80	
——— de Paris à Strasbourg	1,060,393 00	1,060,392 16	1,060,392 16	"	"	0 84	1,060,392 16	
——— de Paris à Cherbourg	555,698 00	555,697 57	555,697 57	"	"	0 43	555,697 57	
Produit de l'emprunt de 500 millions. (Lois des 30 décembre 1854 et 2 mai 1855.)	509,541,615 55	509,522,346 47	476,080,378 09	33,441,968f 38c	"	19,269 08	509,522,346 47	
——— de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	780,000,000 00	779,459,432 30	377,955,347 56	401,504,084 74	"	540,567 70	779,459,432 30	
	1,327,443,540 55	1,323,917,035 32	888,970,982 20	434,946,053 12	"	3,526,505 23	1,323,917,035 32	
					3,526,505f 23c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Recettes.*

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES PRÉCÉDENTS.

Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture des exercices 1853 et 1854, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1855 ; savoir :

	SERVICE départemental.	DIVERS SERVICES spéciaux.
Par la loi de règlement de l'exercice 1853	2,650,658f 89c	2,357,588f 20c
——— de l'exercice 1854	5,286,737 96	5,500 00
	7,937,396 85	2,363,088 20
	10,300,485f 05c	

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES RECETTES.

PRODUITS ET REVENUS.	ÉVALUATIONS des RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État. (A)	RECOUVREMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À RECOUVRER sur les droits constatés à la charge des redevables de l'État.	COMPARAISON DES ÉVALUATIONS avec les droits recouvrés et à recouvrer. Excédant des droits recouvrés et à recouvrer.	Excédant des évaluations.	PRODUITS PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
RESSOURCES ORDINAIRES.								
Contributions directes	433,322,341f 07c	436,643,363f 51c	405,030,878f 74c	31,612,484f 77c	3,321,022f 44c	"	436,643,363f 51c	
Produits des domaines	17,402,357 00	16,215,620 12	10,743,786 79	5,471,833 33	"	1,186,736f 88c	16,215,620 12	
Produits des forêts et de la pêche	26,510,500 00	37,304,596 35	35,049,922 50	2,254,673 85	10,794,096 35	"	37,304,596 35	
Impôts et revenus indirects. — Enregistrement et timbre	293,025,050 00	326,364,844 36	318,215,660 97	8,149,183 39	33,339,794 36	"	326,364,844 36	
Douanes et sels	182,594,000 00	226,374,858 70	226,364,858 70	10,000 00	43,780,858 70	"	226,374,858 70	
Contributions indirectes	359,788,000 00	359,923,856 84	354,651,833 71	5,272,023 13	135,856 84	"	359,923,856 84	
Produits des postes	56,349,000 00	53,676,988 74	52,524,988 74	1,152,000 00	"	2,672,011 26	53,676,988 74	
Divers revenus. — Taxe annuelle sur les biens de mainmorte	3,099,715 75	3,098,993 81	2,956,926 40	142,067 41	"	721 94	3,098,993 81	
Produits universitaires	1,810,156 00	"	"	"	"	1,810,156 00	"	
Produits éventuels affectés au service départemental	17,879,322 39	17,879,322 39	17,879,322 39	"	"	"	17,879,322 39	
Produits et revenus de l'Algérie	15,575,000 00	14,629,555 59	14,629,555 59	"	"	945,444 41	14,629,555 59	
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000 00	1,050,000 00	1,000,000 00	50,000 00	"	"	1,050,000 00	
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	10,962,500 00	10,528,200 15	10,528,200 15	"	"	434,299 85	10,528,200 15	
Produits divers	27,087,905 06	41,500,561 97	35,387,599 76	6,112,962 21	14,412,656 91	"	41,500,561 97	
Produits de la réserve de l'amortissement	87,258,232 00	88,574,059 60	43,788,456 59	44,785,603 01	1,315,827 60	"	88,574,059 60	
	1,533,714,079 27	1,633,764,822 13	1,528,751,991 03	105,012,831 10	107,100,113 20	7,049,370 34	1,633,764,822 13	
Ressources extraordinaires	1,327,443,540 55	1,323,917,035 32	888,970,982 20	434,946,053 12	"	3,526,505 23	1,323,917,035 32	
	2,861,157,619 82	2,957,681,857 45	2,417,722,973 23	539,958,884 22	107,100,113 20	10,575,875 57	2,957,681,857 45	
					96,524,237f 63c			
Fonds reportés des exercices 1853 et 1854 pour le service départemental et divers services spéciaux	10,300,485 05	.....		.....			10,300,485 05	
	2,871,458,104 87						2,967,982,342 50	

(A) Les droits constatés au profit du budget de 1855 contiennent ceux qui sont restés à recouvrer à la clôture de l'exercice 1854, et qui se divisent ainsi :

Dixième du produit des octrois à la charge de la ville de Paris, et dont, aux termes de la loi du 8 mars 1850, le recouvrement n'a eu lieu que par annuités, à partir de 1850, ci	1,281,298f 26c
Reste à recouvrer sur divers autres produits du budget, qui seront compensés par ceux que l'exercice 1855 laissera au profit de l'exercice suivant. (Voir le détail page 19 du compte définitif des recettes de l'exercice 1854.)	8,246,072 93
Ensemble	9,527,371 19

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Compte provisoire des Dépenses.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	438,600f 00c	426,928f 36c	11,671f 64c	438,600f 00c	426,803f 36c	11,796f 64c	"	"	438,600f 00c
2	——— (Matériel.)	115,000 00	96,348 62	18,651 38	115,000 00	95,392 29	19,607 71	"	"	115,000 00
3	Conseil d'État. (Personnel.)	1,920,400 00	1,904,764 37	15,635 63	1,920,400 00	1,729,953 26	190,446 74	"	"	1,920,400 00
4	——— (Matériel.)	100,000 00	90,407 87	9,592 13	100,000 00	85,907 65	14,092 35	"	"	100,000 00
5	Archives de l'Empire	124,000 00	101,226 29	22,773 71	124,000 00	99,546 23	24,453 77	"	"	124,000 00
6	Établissements des beaux-arts	299,200 00	219,954 73	79,245 27	299,200 00	218,134 24	81,065 76	"	"	299,200 00
7	Ouvrages d'art et décorations d'édifices publics	950,000 00	897,619 70	52,380 30	950,000 00	862,917 57	87,082 43	"	"	950,000 00
8	Théâtres impériaux, conservatoire de musique, subventions	1,700,500 00	1,681,133 68	19,366 32	1,700,500 00	1,643,743 34	56,756 66	"	"	1,700,500 00
9	Encouragements et souscriptions	211,000 00	205,871 25	5,128 75	211,000 00	201,036 25	9,963 75	"	"	211,000 00
10	Indemnités annuelles à des artistes, à des auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves	137,700 00	134,303 77	3,396 23	137,700 00	101,589 88	36,110 12	"	"	137,700 00
11	Personnel des bâtiments civils	112,000 00	102,761 54	9,238 46	112,000 00	102,511 54	9,488 46	"	"	112,000 00
12	Entretien des bâtiments et édifices	711,400 00	406,142 02	305,257 98	711,400 00	344,159 48	367,240 52	"	"	711,400 00
13	Constructions et grosses réparations	1,645,400 00	1,049,252 91	596,147 09	1,645,400 00	1,035,280 99	610,119 01	"	"	1,645,400 00
14	Conservation d'anciens monuments historiques	870,000 00	367,163 14	502,836 86	870,000 00	348,017 93	521,982 07	"	"	870,000 00
16	Exécution des dispositions testamentaires de l'empereur Napoléon Ier	4,000,000 00	3,696,677 05	303,322 95	4,000,000 00	3,358,184 54	641,815 46	"	"	4,000,000 00
17	Achèvement de l'hôtel des affaires étrangères	300,000 00	299,999 64	"	299,999 64	285,434 64	14,565 00	"	0f 36c	299,999 64
18	Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier	46,157 37	44,659 65	1,497 72	46,157 37	44,633 15	1,524 22	"	"	46,157 37
19	Funérailles de M. Ducos, ministre de la marine et des colonies	29,529 05	29,329 05	"	29,329 05	29,329 05	"	"	200 00	29,329 05
20	Fête du 13 septembre 1855	110,000 00	91,186 82	18,813 18	110,000 00	81,662 45	28,337 55	"	"	110,000 00
		13,820,886 42	11,845,730 46	1,974,955 60	13,820,686 06	11,094,237 84	2,726,448 22	"	200 36	13,820,686 06
15	Dépenses des exercices clos	40,385 61	40,385 61	"	40,385 61	40,385 61	"	"	"	40,385 61
	TOTAL de la Ire Section	13,861,272 03	11,886,116 07	1,974,955 60	13,861,071 67	11,134,623 45	2,726,448 22	"	200 36	13,861,071 67
								200f 36c		
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
1	Château de Saverne	500,000 00	293,240 86	206,759 14	500,000 00	273,916 68	226,083 32	"	"	500,000 00
2	Esplanade des invalides	50,000 00	50,000 00	"	50,000 00	50,000 00	"	"	"	50,000 00
3	Réunion du Louvre aux Tuileries	8,750,000 00	8,046,010 23	703,989 77	8,750,000 00	8,000,589 67	749,410 33	"	"	8,750,000 00
4	Constructions des bâtiments annexes du palais de l'Industrie	3,240,000 00	2,464,173 85	775,826 15	3,240,000 00	2,419,648 93	820,351 07	"	"	3,240,000 00
	TOTAL de la IIe Section	12,540,000 00	10,853,424 94	1,686,575 06	12,540,000 00	10,744,155 28	1,795,844 72	"	"	12,540,000 00
								"		
	RÉCAPITULATION.									
	Ire SECTION. — Service ordinaire	13,861,272 03	11,886,116 07	1,974,955 60	13,861,071 67	11,134,623 45	2,726,448 22	"	200 36	13,861,071 67
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	12,540,000 00	10,853,424 94	1,686,575 06	12,540,000 00	10,744,155 28	1,795,844 72	"	"	12,540,000 00
		26,401,272 03	22,739,541 01	3,661,530 66	26,401,071 67	21,878,778 73	4,522,292 04	"	200 36	26,401,071 67
								200f 36c		

OBSERVATIONS.		
(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :		
Crédits accordés par le budget		8,625,200f 00c
Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de 1856.		
Augmentations :		
Décret du 21 septembre 1854. (Achèvement de l'Hôtel des affaires étrangères.)	300,000f 00c	
Décret du 2 décembre 1854. (Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier.)	90,000 00	
Décret du 2 juin 1855. (Testament de l'Empereur Napoléon Ier.)	4,000,000 00	
Décret du 9 juin 1855. (Funérailles de M. Ducos.)	29,529 05	
Décret du 12 septembre 1855. (Fête du 13 septembre 1855.)	110,000 00	
Décret du 22 septembre 1855. (Constructions et grosses réparation des édifices.)	410,000 00	
	4,939,529 05	
Diminution :		
Décret du 22 janvier 1856. (Correspondance de l'Empereur Napoléon Ier.)	43,842 63	
	4,895,686 42	4,895,686 42
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement.		
Décret du 16 juin 1855. (Théâtres impériaux.)	140,000 00	
Décret du 10 novembre 1854. (Conseil d'État, personnel.)	160,000 00	
	300,000 00	300,000 00
		13,820,886 42
Crédits accordés pour dépenses des exercices clos		40,385 61
		13,861,272 03
Crédits accordés par le budget		5,550,000 00
Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1856.		
Décret du 22 septembre 1854. (Constructions des bâtiments annexes du palais de l'industrie.)	360,000 00	
Décret du 15 avril 1855. (*Idem.*)	1,880,000 00	3,240,000 00
Décret du 9 octobre 1855. (*Idem.*)	1,000,000 00	
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement.		
Décret du 8 août 1855. (Réunion du Louvre aux Tuileries.)	3,000,000 00	
Décret du 3 décembre 1855. (*Idem.*)	750,000 00	3,750,000 00
		12,540,000 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.									
	Administration centrale.									
1	Administration centrale. (Personnel.)	508,600f 00c	494,230f 57c	14,369f 43c	508,600f 00c	494,230f 57c	14,369f 43c	"	"	508,600f 00c
2	——— (Matériel.)	94,000 00	77,241 68	16,758 32	94,000 00	75,947 73	18,052 27	"	"	94,000 00
	Cours et Tribunaux.									
3	Cour de cassation	985,800 00	985,200 00	600 00	985,800 00	985,200 00	600 00	"	"	985,800 00
4	Cours impériales	5,732,500 00	5,726,831 38	5,668 62	5,732,500 00	5,319,114 73	413,385 27	"	"	5,732,500 00
5	——— d'assises	154,400 00	154,400 00	"	154,400 00	120,200 00	34,200 00	"	"	154,400 00
6	Tribunaux de première instance	7,793,695 00	7,783,749 36	9,945 64	7,793,695 00	7,183,646 31	610,048 69	"	"	7,793,695 00
7	——— de commerce	180,700 00	178,950 00	1,750 00	180,700 00	160,716 00	19,984 00	"	"	180,700 00
8	——— de police	63,900 00	63,900 00	"	63,900 00	56,938 26	6,961 74	"	"	63,900 00
9	Justices de paix	6,071,535 00	6,070,545 19	989 81	6,071,535 00	5,321,809 79	749,725 21	"	"	6,071,535 00
10	Service de la justice en Algérie	668,250 00	640,593 65	33,656 35	674,250 00	582,611 48	91,638 52	6,000f 00c	"	674,250 00
	Frais de justice.									
11	Frais de justice criminelle et des statistiques	5,120,000 00	4,817,374 50	196,625 50	5,014,000 00	4,817,032 00	196,968 00	"	106,000f 00c	5,014,000 00
	Secours et subventions.									
12	Dépenses diverses. — Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'Administration, à leurs veuves et orphelins n'ayant pas droit à pension; dépenses extraordinaires et imprévues; indemnité au *Journal des Savants*	70,000 00	69,566 95	433 05	70,000 00	64,141 95	5,858 05	"	"	70,000 00
15	Dépenses extraordinaires de l'Imprimerie impériale	150,000 00	150,000 00	"	150,000 00	150,000 00	"	"	"	150,000 00
14	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"
		27,593,380 00	27,212,583 28	280,796 72	27,493,380 00	25,331,588 82	2,161,791 18	6,000 00	106,000 00	27,493,380 00
13	Dépenses des exercices clos	2,572 81	2,572 81	"	2,572 81	2,572 81	"	"	"	2,572 81
		27,595,952 81	27,215,156 09	280,796 72	27,495,952 81	25,334,161 63	2,161,791 18	6,000 00	106,000 00	27,495,952 81
								100,000f 00c		

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	27,443,380f 00c
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.	
Décret du 30 janvier 1856 — AUGMENTATION. 3,000f — DIMINUTION. 3,000f	"
Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1856.	
Décret du 25 juillet 1855. (Dépenses extraordinaires de l'imprimerie)	150,000 00
	27,593,380 00
Crédit accordé pour dépenses des exercices clos	2,572 81
	27,595,952 81

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.										
	Administration centrale.										
1	Personnel	621,800f 00c	616,722f 13c	5,077f 87c	621,800f 00c	615,588f 77c	6,211f 23c	"	"	621,800f 00c	
2	Matériel	195,000 00	144,467 14	140,532 86	285,000 00	144,463 64	140,536 36	90,000f 00c	"	285,000 00	
	Traitements des agents du service extérieur.										
3	Traitements des agents politiques et consulaires	5,016,800 00	4,124,132 39	602,667 61	4,726,800 00	3,535,166 85	1,191,633 15	"	290,000f 00c	4,726,800 00	
4	——— des agents en inactivité	90,000 00	45,348 85	2,255 55	47,604 40	36,398 85	11,205 55	"	42,395 60	47,604 40	
	Dépenses variables.										
5	Frais d'établissement	350,000 00	348,701 63	21,298 37	370,000 00	265,368 30	104,631 70	20,000 00	"	370,000 00	
6	Frais de voyage et de courriers	915,500 00	657,553 27	147,946 73	805,500 00	624,835 64	180,664 36	"	110,000 00	805,500 00	
7	Frais de service	1,100,000 00	901,722 20	548,277 71	1,450,000 00	824,926 35	625,073 65	350,000 00	"	1,450,000 00	
8	Présents diplomatiques	30,000 00	22,179 30	459 00	22,638 30	22,179 30	459 00	"	7,361 70	22,638 30	
9	Indemnités et secours	62,500 00	39,709 95	15,790 05	55,500 00	29,752 33	25,747 67	"	7,000 00	55,500 00	
10	Dépenses secrètes	1,150,000 00	750,000 00	400,000 00	1,150,000 00	650,000 00	500,000 00	"	"	1,150,000 00	
11	Missions extraordinaires	520,000 00	480,111 73	39,888 27	520,000 00	395,676 97	124,323 03	"	"	520,000 00	
12	Dépenses imprévues	50,000 00	25,073 69	19,926 31	45,000 00	21,573 69	23,426 31	"	5,000 00	45,000 00	
	Service extraordinaire.										
15	Dépenses relatives à l'émir Abd-el-Kader	120,000 00	112,309 10	7,690 90	120,000 00	111,275 79	8,724 21	"	"	120,000 00	
16	Frais de location et charges accessoires de l'hôtel Forbin-Janson	52,000 00	36,472 30	15,527 70	52,000 00	36,472 30	15,527 70	"	"	52,000 00	
17	Cession à l'État de la créance des propriétaires de *la Vigie*	400,000 00	400,000 00	"	400,000 00	"	400,000 00	"	"	400,000 00	
14	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		10,673,600 00	8,704,503 77	1,967,338 93	10,671,842 70	7,313,678 78	3,358,163 92	460,000 00	461,757 30	10,671,842 70	
13	Dépenses des exercices clos	35,760 68	35,760 68	"	35,760 68	35,760 68	"	"	"	35,760 68	
		10,709,360 68	8,740,264 45	1,967,338 93	10,707,603 38	7,349,439 46	3,358,163 92	460,000 00	461,757 30	10,707,603 38	
								1,757 30			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		9,621,600f 00c
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :		
Décret du 14 décembre 1854	AUGMENTATION. 84,500f — DIMINUTION. 84,500f	
	"	"
Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1856.		
Décrets du 14 décembre 1855. (Prix de location de l'hôtel Forbin-Janson	52,000f	
Décret du 27 octobre 1855. (Cession à l'État de la créance des propriétaires du navire *la Vigie*	400,000	
	452,000	452,000 00
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement.		
Décret du 25 juin 1855. (Dépenses secrètes.)		600,000 00
		10,673,600 00
Crédit pour dépenses des exercices clos		35,760 68
		10,709,360 68

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	DETTE PUBLIQUE.										
	DETTE CONSOLIDÉE ET AMORTISSEMENT.										
1	Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	169,764,125f 00c	169,564,347f 86c	199,777f 14c	169,764,125f 00c	165,420,575f 40c	4,343,549f 60c	"	"	169,764,125f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
2	—— 4 1/2 p. 0/0 (ancien fonds)	886,196 00	884,476 00	84 00	884,560 00	878,404 50	6,155 50	"	1,636f 00c	884,560 00	Crédits accordés par le budget 418,370,442f 00c
3	—— 4 p. 0/0	2,363,326 00	2,351,460 00	2,108 00	2,353,568 00	2,322,784 50	30,783 50	"	9,758 00	2,353,568 00	
4	—— 3 p. 0/0	109,005,986 00	108,986,355 50	10,799 00	108,997,154 50	84,692,811 80	24,304,342 70	"	8,831 50	108,997,154 50	Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :
5	Fonds d'amortissement	67,943,647 00	67,943,647 00	"	67,943,647 00	67,943,647 00	"	"	"	67,943,647 00	
	EMPRUNTS SPÉCIAUX POUR CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.										
6	Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	4,411,884 00	4,409,598 24	"	4,409,598 24	4,407,413 64	2,184 60	"	1,285 76	4,409,598 24	
7	Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	4,548,416 00	4,550,701 76	"	4,550,701 76	4,550,701 76	"	1,285f 76c	"	4,550,701 76	
8	Achat des actions de jouissance des canaux	1,346,327 00	1,346,327 00	"	1,346,327 00	1,346,327 00	"	"	"	1,346,327 00	
	INTÉRÊTS DE CAPITAUX REMBOURSABLES À DIVERS TITRES.										
9	Intérêts de capitaux de cautionnements	7,530,000 00	6,744,047 92	782,003 32	7,526,051 24	183,808 34	7,342,242 90	"	3,948 76	7,526,051 24	Décret du 9 avril 1856 (Divers services.) ..... 30,000f — 90,000f
10	Intérêts de la dette flottante du trésor	48,500,000 00	31,330,815 91	14,469,184 09	45,800,000 00	31,330,917 69	14,469,082 31	"	2,700,000 00	45,800,000 00	
	DETTE VIAGÈRE.										
11	Douaire de Madame la duchesse d'Orléans	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	275,000 00	25,000 00	"	"	300,000 00	Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances, à déduire ..... 60,000f — 60,000 00
12	Rentes viagères	1,219,312 00	1,219,312 00	"	1,219,312 00	635,808 32	583,503 68	"	"	1,219,312 00	
13	Rentes viagères pour la vieillesse	2,100,000 00	2,074,336 75	25,663 25	2,100,000 00	1,451,563 73	648,436 27	"	"	2,100,000 00	418,310,442 00
14	Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	240,000 00	222,000 00	18,000 00	240,000 00	162,566 66	77,433 34	"	"	240,000 00	
15	—— civiles	1,370,000 00	1,298,900 00	71,100 00	1,370,000 00	916,121 91	453,878 09	"	"	1,370,000 00	Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement.
16	—— à titre de récompenses nationales	874,000 00	843,905 00	30,095 00	874,000 00	615,905 38	258,094 62	"	"	874,000 00	Décret du 29 août 1855 (rentes 4 1/2 p. 0/0 et 3 p. 0/0), ci 42,605,767f
17	—— militaires	33,390,000 00	32,567,300 00	822,700 00	33,390,000 00	24,133,978 07	9,256,021 93	"	"	33,390,000 00	—— du 5 décembre 1855 (pensions) 1,140,010
18	—— ecclésiastiques	108,000 00	81,090 00	26,910 00	108,000 00	53,954 92	54,045 08	"	"	108,000 00	—— du 29 décembre 1855 (dette flottante). 22,500,000
19	—— de donataires dépossédés	1,113,000 00	1,067,030 00	45,970 00	1,113,000 00	715,577 80	397,422 20	"	"	1,113,000 00	66,245,077 — 66,245,077 00
20	—— civiles sur fonds de retenue	23,569,000 00	22,879,000 00	690,000 00	23,569,000 00	17,162,694 34	6,406,305 66	"	"	23,569,000 00	
21	—— accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	520,000 00	520,000 00	"	520,000 00	520,000 00	"	"	"	520,000 00	484,556,219 00
22	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	300,000 00	300,000 00	"	300,000 00	297,070 00	2,930 00	"	"	300,000 00	
23	—— viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000 00	2,541,785 00	158,215 00	2,700,000 00	1,919,457 83	780,542 17	"	"	2,700,000 00	
24	Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile.	295,000 00	293,040 00	1,960 00	295,000 00	208,301 92	86,698 08	"	"	295,000 00	
25	—— aux employés et agents du domaine privé du dernier règne	158,000 00	156,347 81	1,652 19	158,000 00	112,733 45	45,266 55	"	"	158,000 00	
		484,556,219 00	464,475,823 75	17,356,220 09	481,832,044 74	412,258,125 96	69,573,918 78	1,285 76	2,725,460 02	481,832,044 74	
								2,724,174f 26c			
	DOTATIONS ET DÉPENSES DES POUVOIRS LÉGISLATIFS.										
26	Liste civile de l'Empereur	25,000,000 00	25,000,000 00	"	25,000,000 00	25,000,000f 00c	"	"	"	25,000,000f 00c	Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
27	Dotations des princes et princesses de la famille impériale	1,500,000 00	1,500,000 00	"	1,500,000 00	1,500,000 00	"	"	"	1,500,000 00	Crédits accordés par le budget 37,383,114f 00c
28	Dotation du Sénat	4,980,000 00	4,980,000 00	"	4,980,000 00	3,673,249 96	1,306,750f 04c	"	"	4,980,000 00	Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux dont la régularisation aura lieu ultérieurement.
29	Dépenses administratives du Sénat	1,184,212 00	1,184,152 00	"	1,184,152 00	1,184,152 00	"	"	60 00	1,184,152 00	Décret du 2 mai 1855. (Dépenses administratives du Corps législatif.) 500,000f 00c
30	Dépenses administratives du Corps législatif et indemnités aux Députés	3,817,000 00	3,817,000 00	"	3,817,000 00	3,772,000 00	45,000 00	"	"	3,817,000 00	—— du 28 juin 1855. (*Idem.*) 670,000 00
31	Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	2,133,350 00	2,109,500 00	"	2,109,500 00	"	2,109,500 00	"	23,850 00	2,109,500 00	—— du 5 décembre 1855. (Dépenses administratives du Sénat.) 61,448 00
		38,614,562 00	38,590,652 00	"	38,590,652 00	35,129,401 96	3,461,250 04	"	23,910 00	38,590,652 00	1,231,448 00 — 1,231,448 00
								23,910f 00c			38,614,562 00

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.		CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	Service général.					MINISTÈRE	DES FINANCES.					
32	Cour des comptes.	Personnel	1,205,900f 00c	1,205,672f 15c	"	1,205,672f 15c	1,123,498f 28c	82,173f 87c	"	227f 85c	1,205,672f 15c	
33		Matériel et dépenses diverses	65,800 00	65,799 45	"	65,799 45	57,562 73	8,236 72	"	0 55	65,799 45	
34	Administration centrale des finances.	Personnel	5,911,275 00	5,870,642 08	37,111f 79c	5,907,753 87	5,795,422 60	112,331 27	"	3,521 13	5,907,753 87	
35		Matériel	1,993,230 00	1,928,194 00	65,036 00	1,993,230 00	1,533,804 89	459,425 11	"	"	1,993,230 00	
36		Dépenses diverses	260,421 00	237,299 96	5,213 71	242,513 67	214,847 47	27,666 20	"	17,907 33	242,513 67	
37	Monnaies et médailles (service des établissements monétaires).	Personnel	75,200 00	73,586 24	"	73,586 24	70,174 05	3,412 19	"	1,613 76	73,586 24	
38		Matériel	145,676 10	103,058 69	42,617 41	145,676 10	82,431 72	63,244 38	"	"	145,676 10	
39		Dépenses diverses	33,900 00	2,793 80	31,106 20	33,900 00	1,793 80	32 106 20	"	"	33,900 00	
40		Refonte des monnaies de cuivre	2,288,800 00	1,972,619 22	316,180 78	2,288,800 00	1,842,917 49	445,882 51	"	"	2,288,800 00	
41	Service de trésorerie.	Frais de trésorerie	5,479,000 00	4,012,404 88	1,284,595 12	5,297,000 00	4,240,919 98	1,056,080 02	"	182,000 00	5,297,000 00	
42		Traitement et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances	5,041,000 00	4,481,211 64	1,016,366 36	5,497,578 00	4,530,456 06	967,121 94	456,578f 00c	"	5,497,578 00	
43		Traitement et frais de service des payeurs dans les départements	1,060,000 00	1,046,500 20	13,499 80	1,060,000 00	955,484 09	104,515 91	"	"	1,060,000 00	
43 *bis.*		Frais de surveillance des sociétés de crédit foncier	19,500 00	7,500 00	"	7,500 00	4,500 00	3,000 00	"	12,000 00	7,500 00	
44	Dépenses des exercices périmés		283,000 00	199,157 36	83,842 64	283,000 00	121,957 47	161,042 53	"	"	283,000 00	
			23,862,702 10	21,206,439 67	2,895,569 81	24,102,009 48	20,575,770 63	3,526,238 85	456,578 00	217,270 62	24,102,009 48	
45	Dépenses des exercices clos		3,661,519 11	3,661,519 11	"	3,661,519 11	3,661,519 11	"	"	"	3,661,519 11	
			27,524,221 21	24,867,958 78	2,895,569 81	27,763,528 59	24,237,289 74	3,526,238 85	456,578 00	217,270 62	27,763,528 59	
									239,307f 38c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		20,579,551f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux		6,000 00
Crédits reportés de l'exercice 1854 pour divers services spéciaux		5,500 00
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :		
	AUGMENTATION. / DIMINUTION.	
Décret du 26 décembre 1855	4,375f / "	
Crédit retiré des autres services du ministère des finances, à ajouter	4,375f	4,375 00
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux dont la régularisation aura lieu ultérieurement :		
Décret du 2 mai 1855. (Monnaies et médailles, matériel.)	53,400f 00c	
—— du 24 octobre 1855. (Divers services.)	755,876 10	
—— du 5 décembre 1855. (Refonte des monnaies de cuivre.)	358,000 00	
—— du 22 décembre 1855. (Administration centrale.)	50,000 00	
—— du 29 décembre 1855. (Frais de trésorerie.)	2,050,000 00	
	3,267,276 10	3,267,276 10
		23,862,702 10
Dépenses des exercices clos		3,661,519 11
		27,524,221 21

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.
	FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.									
	CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)									
46	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Personnel	2,510,800f 00c	2,507,099f 40c	"	2,507,099f 40c	2,290,004f 56c	217,094f 84c	"	3,700f 60c	2,507,099f 40c
47	Contributions directes et taxes perçues en vertu de rôles — Dépenses diverses	1,992,886 67	1,610,397 52	323,874f 24c	1,934,271 76	1,265,832 45	668,439 31	"	58,614 91	1,934,271 76
48	Cadastre — Dépenses à la charge du fonds commun	173,339 45	52,578 78	120,760 67	173,339 45	38,498 45	134,841 00	"	"	173,339 45
	Cadastre — ——— imputables sur le produit des centmes facultatifs votés par les conseils généraux des départements	238,896 33	201,000 35	37,895 98	238,896 33	97,102 45	141,793 88	"	"	238,896 33
49	Frais de mutations cadastrales	574,000 00	573,595 17	"	573,595 17	504,549 02	69,046 15	"	404 83	573,595 17
50	Frais de perception des contributions directes et autres taxes	11,330,207 70	10,633,951 86	689,405 84	11,323,357 70	9,249,408 63	2,073,949 07	"	6,850 00	11,323,357 70
51	Subvention au fonds de secours pour les agents de la perception, leurs veuves, etc.	40,000 00	39,600 00	400 00	40,000 00	39,700 00	300 00	"	"	40,000 00
	ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)									
52	Enregistrement et domaines. — Personnel	10,446,250 00	10,417,717 00	28,533 00	10,446,250 00	10,424,839 58	21,410 42	"	"	10,446,250 00
53	Enregistrement et domaines. — Matériel	744,600 00	684,140 00	30,460 00	714,600 00	549,613 12	164,986 88	"	30,000 00	714,600 00
54	Enregistrement et domaines. — Dépenses diverses	1,346,280 00	1,281,940 00	44,340 00	1,326,280 00	1,161,078 25	165,201 75	"	20,000 00	1,326,280 00
55	Dépenses extraordinaires	236,800 00	236,800 00	"	236,800 00	219,858 65	16,941 35	"	"	236,800 00
	FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)									
56	Personnel	3,954,300 00	3,938,400 00	15,900 00	3,954,300 00	3,551,975 82	402,324 18	"	"	3,954,300 00
57	Matériel	2,033,000 00	1,680,300 00	352,700 00	2,033,000 00	1,285,109 30	747,890 70	"	"	2,033,000 00
58	Dépenses diverses	848,500 00	687,500 00	161,000 00	848,500 00	514,193 77	334,306 23	"	"	848,500 00
58 *bis.*	Frais d'aliénation des bois de l'État	40,000 00	24,500 00	15,500 00	40,000 00	13,607 97	26,392 03	"	"	40,000 00
	À REPORTER	36,509,860 15	34,569,520 08	1,820,769 73	36,390,289 81	31,205,372 02	5,184,917 79	"	119,570 34	36,390,289 81

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		158,542,417f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux. (Augmentation.)		121,901 65
Crédits reportés de l'exercice 1853 pour divers services spéciaux		231,222 50
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.	AUGMENTATION. / DIMINUTION.	
Décret du 4 avril 1855. (Divers services.)	478,750f 00c / 223,750f 00c	
——— du 26 déc. 1855. (*Id.*)	" / 4,375 00	
——— du 9 avril 1856. (*Id.*)	495,000 00 / 435,000 00	
	973,750 00 / 663,125 00	
Crédits retirés des autres services du ministère des finances à ajouter	310,625f 00c	310,625 00
Crédit extraordinaire ouvert par décret impérial dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1856. Décret du 30 mai 1855. (Frais d'aliénation de bois)		40,000 00
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement.		
Décret du 30 mai 1855. (Forêts.)	500,000f 00c	
Décret du 20 juill. 1855. (Achats de tabacs.)	15,853,000 00	
Décret du 21 juillet 1855. (Divers services.)	780,680 00	
Décret du 20 août 1855. (Services des postes.)	1,958,118 24	
Décret du 5 déc. 1855. (Divers services.)	914,000 00	
Décret du 1er mars 1856. (Divers services.)	2,219,250 00	
	22,225,048 24	
A déduire, crédit annulé : Décret du 9 avril 1856. (Service des postes.)	100,000 00	
	22,125,048 24	22,125,048 24
		181,371,214 39

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	Suite des FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS.										
	REPORT	36,509,860f 15c	34,569,520f 08c	1,820,769f 73c	36,390,289f 81c	31,205,372f 02c	5,184,917f 79c	"	119,570f 34c	36,390,289f 81c	
	DOUANES ET CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
59	Personnel	43,250,400 00	42,310,060 00	921,090 00	43,231,150 00	42,712,703 85	518,446 15	"	19,250f 00c	43,231,150 00	
60	Matériel	12,849,157 00	8,981,961 00	3,794,049 00	12,776,010 00	8,985,277 84	3,790,732 16	"	73,147 00	12,776,010 00	
61	Dépenses diverses	6,439,620 00	5,710,579 00	726,621 00	6,437,200 00	5,496,841 10	940,358 90	"	2,420 00	6,437,200 00	
62	Avances recouvrables	740,500 00	611,858 00	118,142 00	730,000 00	619,587 78	110,412 22	"	10,500 00	730,000 00	
63	Achats et transports de tabacs	45,153,000 00	41,293,783 00	3,859,217 00	45,153,000 00	41,863,111 03	3,289,888 97	"	"	45,153,000 00	
64	Dépenses du service des douanes en Algérie	1,019,565 00	963,946 00	55,619 00	1,019,565 00	899,684 20	119,880 80	"	"	1,019,565 00	
	POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)										
65	Administration et perception. Personnel	14,916,863 00	14,722,671 34	194,191 66	14,916,863 00	14,633,613 94	283,249 06	"	"	14,916,863 00	
66	Administration et perception. Matériel	12,622,597 70	10,200,105 96	2,422,491 74	12,622,597 70	10,146,354 57	2,476,243 13	"	"	12,622,597 70	
67	Administration et perception. Dépenses diverses	2,645,200 00	2,229,472 61	415,727 39	2,645,200 00	2,170,577 05	474,622 95	"	"	2,645,200 00	
68	Subventions	5,224,451 54	4,786,441 69	438,009 85	5,224,451 54	4,643,941 72	580,509 82	"	"	5,224,451 54	
		181,371,214 39	166,380,398 68	14,765,928 37	181,146,327 05	163,377,065 10	17,76[illegible] 261 95	"	224,887 34	181,146,327 05	
								224,887f 34c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.										
	RESTITUTIONS ET NON-VALEURS SUR CONTRIBUTIONS DIRECTES ET SUR AUTRES TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES.										
	Contributions directes.										
	Restitutions sur le produit des centimes additionnels imposés pour dépenses ordinaires des communes		9,871,310f 54c	682f 34c	9,871,992f 88c						
	Idem extraordinaires des communes		26,580,149 28	2,240,442 74	28,820,592 02						
	Idem des chemins vicinaux		11,059,853 53	108,021 89	11,167,875 42						
	Idem de l'instruction primaire		5,937,582 22	60,168 96	5,997,751 18						
	Idem du produit des centimes imposés pour frais d'impression et de confection de rôles spéciaux d'impositions départementales et communales		41,485 91	278 77	41,764 68						
	Idem du produit des centimes imposés pour frais de perception de diverses impositions communales		1,624,876 07	74,640 36	1,699,516 43						
	Idem sur le produit des 8 centimes par franc du principal des patentes attribuées aux communes	70,399,987f 18c	3,298,152 50	191,604 19	3,489,756 69	53,862,359f 16c	16,548,628f 02c	11,000f 00c	"	70,410,987f 18c	
69	Remises, modérations et non-valeurs sur les contributions foncière, personnelle et mobilière		1,362,599 00	3,204,382 31	4,566,981 31						
	Dégrèvements et non-valeurs sur la contribution des portes et fenêtres		405,966 30	618,430 10	1,024,396 40						
	Dégrèvement et frais de confection de formules pour la contribution des patentes		2,258,622 78	479,846 81	2,738,469 59						
	Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions		710,890 58	"	710,890 58						
	Dégrèvement pour pertes de matière imposable		280,836 46	163 54	281,000 00						
	Taxes perçues en vertu de rôles.										
	Dégrèvements et non-valeurs sur la taxe des biens de mainmorte		6,269 97	14,730 03	21,000 00						
	——— sur les redevances des mines		815 18	13,184 82	14,000 00	9,521 17	40,478 83	8,000 00	19,000f 00c	50,000 00	
	——— sur le droit annuel dû par les chefs d'école	61,000 00	"	"	"						
	——— sur les taxes de vérification des poids et mesures		5,281 07	9,718 93	15,000 00						
		70,460,987 18	63,444,691 39	7,016,295 79	70,460,987 18	53,871,880 33	16,589,106 85	19,000 00	19,000 00	70,460,987 18	
	REMBOURSEMENTS SUR PRODUITS INDIRECTS ET DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		2,497,060 00	58,940 00	2,556,000 00						
	Forêts		131,200 00	18,800 00	150,000 00						
	Douanes		61,122 00	13,878 00	75,000 00						
70	Contributions indirectes	4,075,000 00	121,327 00	6,173 00	127,500 00	3,538,994 15	485,001 90	"	51,003 95	4,023,996 05	
	Postes		16,607 85	7,392 15	24,000 00						
	Produits divers		1,091,496 05	"	1,091,496 05						
71	Répartitions de produits de plombage, d'estampillage, etc. en matière de douanes	810,000 00	801,825 00	8,175 00	810,000 00	796,678 32	13,321 68	"	"	810,000 00	
	RÉPARTITIONS DE PRODUITS D'AMENDES, SAISIES ET CONFISCATIONS ATTRIBUÉS À DIVERS.										
	Enregistrement et domaines		3,040,798 10	20,000 00	3,060,798 10						
	Forêts		125,300 00	24 00	125,324 00						
72	Douanes	5,771,000 00	1,427,154 00	42,846 00	1,470,000 00	5,196,379 74	368,828 78	"	205,791 48	5,565,208 52	
	Contributions indirectes		781,349 00	113,651 00	895,000 00						
	Postes		14,070 42	16 00	14,086 42						
73	Primes à l'exportation des marchandises	41,200,000 00	33,584,022 00	7,615,978 00	41,200,000 00	29,287,777 37	11,912,222 63	"	"	41,200,000 00	
74	Escomptes sur divers droits	2,296,000 00	2,112,138 00	149,862 00	2,262,000 00	2,227,980 26	34,019 74	"	34,000 00	2,262,000 00	
		124,612,987 18	109,250,160 81	15,072,030 94	124,322,191 75	94,919,690 17	29,402,501 58	19,000 00	309,795 43	124,322,191 75	
								290,795f 43c			

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		91,505,028f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux		8,809,615 89
Crédits reportés de l'exercice 1853 pour divers services spéciaux		1,348,343 29
		101,662,987 18
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :		
Décret du 4 avril 1856. (Répartition d'amendes) — AUGMENTATION. " — DIMINUTION. 255,000f		
Crédits reportés à d'autres services du ministère des finances — AUGMENTATION. 255,000f		255,000 00
		101,407,987 18
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement.		
Décret du 2 mai 1855. (Divers services.)	790,000f	
——— du 21 juillet 1855. (*Idem.*)	1,676,000	
——— du 24 octobre 1855. (*Idem.*)	120,000	
——— du 5 décembre 1855. (*Idem.*)	269,000	
——— du 1er mars 1856. (*Idem.*)	20,350,000	
	23,205,000	23,205,000 00
		124,612,987 18

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales (a).	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	DÉPENSES probables de l'exercice 1855.
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.									
	SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.									
	Administration centrale.									
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,048,600f 00c	1,038,366f 94c	40,233f 06c	1,078,600f 00c	1,034,483f 65c	44,116f 35c	30,000f 00c	"	1,078,600f 00c
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux	354,850 00	324,307 90	30,542 10	354,850 00	308,962 14	45,887 86	"	"	354,850 00
	Services divers.									
3	Dépenses diverses de sûreté générale	2,500,000 00	2,000,000 00	500,000 00	2,500,000 00	2,000,000 00	500,000 00	"	"	2,500,000 00
4	Personnel des lignes télégraphiques	2,661,400 00	2,305,405 88	305,994 12	2,611,400 00	2,244,965 73	366,434 27	"	50,000f 00c	2,611,400 00
5	Matériel des lignes télégraphiques	430,640 00	301,396 56	194,243 44	495,640 00	278,084 18	217,555 82	65,000 00	"	495,640 00
6	Dépenses générales de la garde nationale	85,000 00	81,858 36	15,141 64	97,000 00	75,904 75	21,095 25	12,000 00	"	97,000 00
	Secours et subventions.									
7	Secours aux établissements généraux de bienfaisance	594,410 00	584,076 66	10,333 34	594,410 00	577,875 76	16,534 24	"	"	594,410 00
8	Secours généraux à des établissements et institutions de bienfaisance	720,000 00	666,113 76	53,886 24	720,000 00	638,451 60	81,548 40	"	"	720,000 00
9	Secours personnels à divers titres, frais de rapatriement	775,000 00	505,914 75	269,085 25	775,000 00	480,441 35	294,558 65	"	"	775,000 00
10	Secours aux étrangers réfugiés	526,600 00	468,809 63	57,790 37	526,600 00	440,360 78	86,239 22	"	"	526,600 00
11	Subventions pour construction de ponts à péage sur chemins vicinaux	300,000 00	106,666 66	193,333 34	300,000 00	106,666 66	193,333 34	"	"	300,000 00
	SERVICES DÉPARTEMENTAUX À LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.									
	Administration départementale.									
12	Traitements et indemnités des fonctionnaires administratifs des départements	4,436,000 00	4,256,188 82	179,811 18	4,436,000 00	4,029,947 66	406,052 34	"	"	4,436,000 00
13	Abonnements pour frais d'administration des préfectures et sous-préfectures.	5,081,100 00	4,947,515 68	133,584 32	5,081,100 00	4,698,989 72	382,110 28	"	"	5,081,100 00
14	Inspections administratives des services départementaux	189,000 00	184,604 16	4,395 84	189,000 00	170,987 36	18,012 64	"	"	189,000 00
15	Traitements et indemnités aux commissaires de police	953,000 00	778,133 95	117,866 05	896,000 00	694,417 67	201,582 33	"	57,000 00	896,000 00
16	Frais de police de l'agglomération lyonnaise	550,000 00	527,128 56	22,871 44	550,000 00	480,245 24	69,754 76	"	"	550,000 00
	À REPORTER	21,205,600 00	19,076,488 27	2,129,111 73	21,205,600 00	18,260,784 25	2,944,815 75	107,000 00	107,000 00	21,205,600 00

OBSERVATIONS.		
(a) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :		
Crédits accordés par le budget		30,985,600f 00c
Crédits ouverts par des lois spéciales :		
Loi du 25 avril 1855. (Construction de lignes télégraphiques)		988,188 55
Crédits extraordinaires, ouverts par décrets impériaux, dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1856.		
Décret du 20 décembre 1854. (Subvention aux travaux d'utilité communale.)	5,000,000 00	
—— du 1er juin 1855. (Subvention pour dépense de police municipale à Paris.)	1,966,018 00	
—— du 2 juin 1855. (Traitements et indemnités des commissaires de police.)	280,000 00	
—— du 9 juin 1855. (Dépenses de police à l'occasion de l'exposition universelle.)	130,000 00	
—— du 8 août 1855. (Subvention à la ville du Hâvre.)	500,000 00	
—— du 11 août 1855. (Établissements de bains et lavoirs publics.)	461,722 49	
—— du 1er septembre 1855. (Dépenses des ateliers nationaux en 1848.)	2,867,954 42	
—— du 22 septembre 1855. (Subvention aux travaux d'utilité communale.)	10,000,000 00	
—— du 6 octobre 1855. (Dépenses du service de l'émigration.)	50,000 00	
—— du 7 novembre 1855. (Indemnité due à raison de la suspension du travail dans les prisons.)	86,790 10	
	21,343,385 01	21,343,385 01
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement :		
Décret du 10 décembre 1855. (Frais de détention et de transport des condamnés.)	1,700,000f 00c	
—— du 31 décembre 1855. (Dépenses de sûreté générale.)	500,000 00	
	2,200,000 00	2,200,000 00
		55,517,173 56
Crédits pour dépenses des exercices clos		54,486 82
		55,571,660 38

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.										
	REPORT	21,205,600f 00c	19,076,488f 27c	2,129,111f 73c	21,205,600f 00c	18,260,784f 25c	2,944,815f 75c	107,000f 00c	107,000f 00c	21,205,600f 00c	
	Détention des condamnés.										
17	Frais de détention et de transport des condamnés à la charge de l'État	9,900,000 00	8,952,752 85	1,447,247 15	10,400,000 00	8,289,029 18	2,110,970 82	500,000 00	"	10,400,000 00	
18	Construction d'annexes aux maisons centrales et rachat de mobilier	500,000 00	255,231 64	244,768 36	500,000 00	240,786 64	259,213 36	"	"	500,000 00	
19	Remboursement sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et de correction	1,400,000 00	1,170,508 15	259,491 85	1,430,000 00	1,064,448 52	365,551 48	30,000 00	"	1,430,000 00	
	Matériel des cours impériales.										
20	Dépenses du matériel des cours impériales; frais d'occupation du palais de justice de Paris par la cour de cassation	460,000 00	256,196 65	203,803 35	460,000 00	241,111 93	218,888 07	"	"	460,000 00	
	Services extraordinaires.										
27	Subvention aux travaux d'utilité communale	15,000,000 00	6,088,355 95	8,911,644 05	15,000,000 00	4,920,284 22	10,079,715 78	"	"	15,000,000 00	
28	Travaux de construction de lignes télégraphiques	988,188 55	570,316 90	417,871 65	988,188 55	502,669 51	485,519 04	"	"	988,188 55	
29	Subvention pour dépenses de la police municipale	1,966,918 00	1,475,189 00	491,729 00	1,966,918 00	1,475,189 00	491,729 00	"	"	1,966,918 00	
30	Dépenses extraordinaires de police à l'exposition universelle	130,000 00	105,007 23	24,992 77	130,000 00	105,007 23	24,992 77	"	"	130,000 00	
31	Subvention à la ville du Hâvre	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	500,000 00	"	"	"	500,000 00	
32	Établissements modèles pour bains et lavoirs publics	461,722 49	35,997 11	42,812 78	78,809 89	33,119 45	45,690 44	"	382,912f 60c	78,809 89	
33	Remboursement d'avances aux ateliers nationaux	2,867,954 42	2,865,704 42	2,250 00	2,867,954 42	2,865,704 42	2,250 00	"	"	2,867,954 42	
34	Dépenses du service de l'émigration	50,000 00	20,585 47	29,414 53	50,000 00	15,726 31	34,273 69	"	"	50,000 00	
35	Indemnités pour suspension du travail dans les prisons	86,790 10	86,498 85	"	86,498 85	84,766 35	1,732 50	"	291 25	86,498 85	
22	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		55,517,173 56	41,458,832 49	14,205,137 22	55,663,969 71	38,598,627 01	17,065,342 70	637,000 00	490,203 85	55,663,969 71	
23	Dépenses des exercices clos	54,486 82	54,486 82	"	54,486 82	54,486 82	"	"	"	54,486 82	
	TOTAL des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	55,571,660 38	41,513,319 31	14,205,137 22	55,718,456 53	38,653,113 83	17,065,342 70	637,000 00	490,203 85	55,718,456 53	
								146,796f 15c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	SERVICE DÉPARTEMENTAL IMPUTABLE SUR RESSOURCES SPÉCIALES.										
	Dépenses ordinaires.										
23	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels accordés aux départements et sur le produit du fonds commun	34,813,303f 48c	28,748,237f 87c	6,065,065f 61c	34,813,303f 48c	27,085,496f 51c	7,727,806f 97c	"	"	34,813,303f 48c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
	Dépenses sur les produits éventuels ordinaires	1,045,009 46	745,019 92	299,989 54	1,045,009 46	688,561 02	356,448 44	"	"	1,045,009 46	Crédits accordés par le budget 97,976,820f 00c
											Modification résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental 2,888,950 41
	Dépenses facultatives.										Crédits reportés des exercices 1853 et 1854, pour le service départemental 7,170,672 73
24	Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux	16,067,369 02	12,477,284 79	3,590,084 23	16,067,369 02	11,548,432 74	4,518,936 28	"	"	16,067,369 02	
	Dépenses sur produits éventuels facultatifs	362,390 01	119,866 41	242,523 60	362,390 01	101,564 20	260,825 81	"	"	362,390 01	108,036,443 14
	Dépenses sur le produit des subventions pour travaux de routes	740,656 74	386,169 74	354,487 00	740,656 74	351,657 01	388,999 73	"	"	740,656 74	
	Dépenses extraordinaires.										
25	Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	24,374,519 49	15,981,815 43	8,392,704 06	24,374,519 49	14,612,099 79	9,762,419 70	"	"	24,374,519 49	
	Dépenses sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières	8,165,583 72	6,581,457 78	1,584,125 94	8,165,583 72	6,208,986 81	1,956,596 91	"	"	8,165,583 72	
	Dépenses spéciales.										
26	Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux	13,240,015 80	10,424,222 24	2,815,793 56	13,240,015 80	9,758,845 48	3,481,170 32	"	"	13,240,015 80	
	Dépenses sur contingents communaux et souscriptions particulières	9,227,595 42	7,601,662 94	1,625,932 48	9,227,595 42	6,683,355 61	2,544,239 81	"	"	9,227,595 42	
	TOTAL des dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	108,036,443 14	83,065,737 12	24,970,706 02	108,036,443 14	77,038,999 17	30,997,443 97	"	"	108,036,443 14	
								"			
	RÉCAPITULATION.										
	Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	55,571,660 38	41,513,319 31	14,205,137 22	55,718,456 53	38,653,113 83	17,065,342 70	637,000 00	490,203 85	55,718,456 53	
	Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	108,036,443 14	83,065,737 12	24,970,706 02	108,036,443 14	77,038,999 17	30,997,443 97	"	"	108,036,443 14	
		163,608,103 52	124,579,056 43	39,175,843 24	163,754,899 67	115,692,113 00	48,062,786 67	637,000 00	490,203 85	163,754,899 67	
								146,796f 15c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES spéciaux.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS OUVERTS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	1,919,718f 00c	1,915,499f 51c	4,218f 49c	1,919,718f 00c	1,848,993f 97c	70,724f 03c	"	"	1,919,718f 00c	
2	——— (Matériel.)	629,000 00	384,885 27	244,114 73	629,000 00	380,841 97	248,158 03	"	"	629,000 00	
3	États-majors	21,227,040 00	20,464,573 83	762,466 17	21,227,040 00	19,365,655 29	1,861,384 71	"	"	21,227,040 00	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :
4	Gendarmerie	32,809,252 00	28,668,940 25	4,140,311 75	32,809,252 00	26,898,000 07	5,911,251 93	"	"	32,809,252 00	Crédits accordés par le budget 315,897,791f 00c
5	Recrutement et réserve	480,000 00	387,206 04	92,793 96	480,000 00	374,707 28	105,292 72	"	"	480,000 00	
6	Justice militaire	1,260,188 00	989,083 44	271,104 56	1,260,188 00	929,520 19	330,658 81	"	"	1,260,188 00	Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1856 :
7	Solde et entretien des troupes	370,483,671 00	362,742,810 59	7,740,860 41	370,483,671 00	364,235,888 78	6,247,782 22	"	"	370,483,671 00	
8	Habillement et campement	86,881,225 00	67,924,563 13	18,956,661 87	86,881,225 00	65,795,793 17	21,085,431 83	"	"	86,881,225 00	
9	Lits militaires	6,387,020 00	4,360,125 69	2,026,894 31	6,387,020 00	3,930,962 93	2,456,057 07	"	"	6,387,020 00	
10	Transports généraux	127,521,011 00	116,029,882 65	11,491,128 35	127,521,011 00	114,433,452 41	13,087,558 59	"	"	127,521,011 00	Décret du 20 déc. 1854. (Divers services.) ... 100,000,000f
11	Remonte générale	32,470,650 00	31,436,434 60	1,034,215 40	32,470,650 00	31,355,950 23	1,114,699 77	"	"	32,470,650 00	——— du 28 avril 1855. (*Idem.*) 100,000,000
12	Harnachement	10,021,825 00	7,957,387 13	2,064,437 87	10,021,825 00	7,622,962 38	2,398,862 62	"	"	10,021,825 00	——— du 23 juin 1855. (*Idem.*) 140,000,000
13	Fourrages	82,485,873 00	81,133,138 48	1,352,734 52	82,485,873 00	81,483,157 28	1,002,715 72	"	"	82,485,873 00	——— du 31 juillet 1855. (*Idem.*) 100,000
14	Soldes de non-activité et solde de réforme	455,000 00	403,828 82	51,171 18	455,000 00	346,016 55	108,983 45	"	"	455,000 00	*Idem* 20,000
15	Secours	1,631,000 00	1,249,114 07	381,885 93	1,631,000 00	1,101,772 70	529,227 30	"	"	1,631,000 00	Décret du 8 août 1855. (Secours.) 300,000
16	Dépenses temporaires	213,000 00	174,308 29	38,691 71	213,000 00	130,545 62	82,454 38	"	"	213,000 00	——— du 31 août 1855. (Divers services.). 53,800,000
17	Dépôt général de la guerre	156,200 00	88,572 38	67,627 62	156,200 00	78,071 90	78,128 10	"	"	156,200 00	——— du 10 octobre 1855. (*Idem.*) 64,200,000
18	Matériel de l'artillerie	20,674,663 00	14,828,129 46	5,846,533 54	20,674,663 00	14,238,963 74	6,435,699 26	"	"	20,674,663 00	——— du 21 novembre 1855. (*Idem.*) 70,259,000
19	Poudres et salpêtres	5,579,918 00	4,359,598 26	1,220,319 74	5,579,918 00	3,174,619 52	2,405,298 48	"	"	5,579,918 00	——— du 24 janvier 1856. (*Idem.*) 32,417,000
20	Matériel du génie	39,998,800 00	29,290,008 49	10,708,791 51	39,998,800 00	28,727,548 70	11,271,251 30	"	"	39,998,800 00	561,096,000 561,096,000 00
21	Écoles impériales militaires	2,520,100 00	1,901,932 55	618,167 45	2,520,100 00	1,869,111 56	650,988 44	"	"	2,520,100 00	
22	Invalides de la guerre	3,086,409 00	2,761,289 26	325,119 74	3,086,409 00	2,749,406 99	337,002 01	"	"	3,086,409 00	
23	Gouvernement et administration de l'Algérie	1,861,800 00	1,591,875 63	269,924 37	1,861,800 00	1,512,732 59	349,067 41	"	"	1,861,800 00	876,993,791 00
24	Services militaires indigènes en Algérie	11,620,193 00	9,817,987 11	1,802,205 89	11,620,193 00	9,543,998 72	2,076,194 28	"	"	11,620,193 00	
25	Service maritime en Algérie	819,000 00	276,137 40	542,862 60	819,000 00	265,358 85	553,641 15	"	"	819,000 00	
26	Services financiers en Algérie	1,519,395 00	1,165,109 49	354,285 51	1,519,395 00	1,147,509 17	371,885 83	"	"	1,519,395 00	
27	Expropriation en Algérie	300,000 00	278,601 48	21,398 52	300,000 00	275,636 48	24,363 52	"	"	300,000 00	Crédits accordés pour dépenses des exercices clos 642,667 94
28	Colonisation en Algérie	2,957,800 00	2,032,163 71	925,636 29	2,957,800 00	1,764,245 67	1,193,554 33	"	"	2,957,800 00	
29	Établissements disciplinaires en Algérie	1,500,000 00	665,957 92	834,042 08	1,500,000 00	635,867 06	864,132 94	"	"	1,500,000 00	877,636,458 94
30	Travaux civils en Algérie	6,962,040 00	5,467,117 19	1,494,922 81	6,962,040 00	5,451,690 26	1,510,349 74	"	"	6,962,040 00	
31	Dépenses secrètes en Algérie	562,000 00	332,000 00	230,000 00	562,000 00	240,000 00	322,000 00	"	"	562,000 00	
33	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		876,993,791 00	801,078,262 12	75,915,528 88	876,993,791 00	791,908,991 03	85,084,799 97	"	"	876,993,791 00	
32	Dépenses des exercices clos	642,667 94	642,667 94	"	642,667 94	642,667 94	"	"	"	642,667 94	
		877,636,458 94	801,720,930 06	75,915,528 88	877,636,458 94	792,551,658 97	85,084,799 97	"	"	877,636,458 94	
								"			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	1re SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	SERVICE MARINE.										
	Service central.										
1	Administration centrale. (Personnel.)	968,900f 00c	953,147f 98c	15,752f 02c	968,900f 00c	951,641f 04c	17,258f 96c	"	"	968,900f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit : Crédits accordés par le budget ..... 102,971,122f 00c ; Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1856 : Décret du 12 mai 1855 (divers services) .... 93,775,000f ; ——— du 19 novembre 1855 (divers services) .. 24,210,000 ; 117,985,000 ; 117,985,000 00 ; 220,956,122 00 ; Crédit pour dépenses des exercices clos ..... 877,128 26 ; 221,833,250 26
2	Administration centrale. (Matériel.)	342,300 00	189,929 77	152,370 23	342,300 00	137,587 47	204,712 53	"	"	342,300 00	
	Service général.										
3	Solde et accessoires de la solde	54,104,355 00	40,024,391 19	14,079,963 81	54,104,355 00	39,049,881 91	15,054,473 09	"	"	54,104,355 00	
4	Hôpitaux	2,834,600 00	2,354,439 01	480,160 99	2,834,600 00	2,300,091 45	534,508 55	"	"	2,834,600 00	
5	Vivres	39,184,567 00	28,097,703 72	11,086,863 28	39,184,567 00	27,719,194 23	11,465,372 77	"	"	39,184,567 00	
6	Justice maritime	100,000 00	79,980 96	20,019 04	100,000 00	78,543 97	21,456 03	"	"	100,000 00	
7	Salaires d'ouvriers	21,642,000 00	19,450,980 13	2,191,019 87	21,642,000 00	18,719,258 87	2,922,741 13	"	"	21,642,000 00	
8	Approvisionnements généraux de la flotte	87,083,000 00	74,126,657 02	12,956,342 98	87,083,000 00	72,203,397 64	14,879,602 36	"	"	87,083,000 00	
9	Travaux hydrauliques et bâtiments civils	7,185,742 00	4,964,033 10	2,221,708 90	7,185,742 00	4,725,580 99	2,460,161 01	"	"	7,185,742 00	
10	Poudres	3,107,508 00	2,684,602 13	422,905 87	3,107,508 00	2,684,466 67	423,041 33	"	"	3,107,508 00	
11	École navale impériale en rade de Brest et boursiers de la marine dans les colléges et lycées	164,000 00	121,236 08	42,763 92	164,000 00	115,516 70	48,483 30	"	"	164,000 00	
12	Chiourmes	290,000 00	235,623 73	54,376 27	290,000 00	227,095 37	62,904 63	"	"	290,000 00	
13	Frais généraux d'impressions et achats de livres	573,100 00	410,044 44	163,055 56	573,100 00	404,037 75	169,062 25	"	"	573,100 00	
14	Frais de voyage et dépenses diverses	2,909,050 00	1,634,473 42	1,274,576 58	2,909,050 00	1,569,295 75	1,339,754 25	"	"	2,909,050 00	
15	Dépenses temporaires	120,000 00	51,775 95	68,224 05	120,000 00	48,444 48	71,555 52	"	"	120,000 00	
16	Matériel du dépôt des cartes et plans	347,000 00	189,489 49	157,510 51	347,000 00	182,257 27	164,742 73	"	"	347,000 00	
	À REPORTER	220,956,122 00	175,568,508 12	45,387,613 88	220,956,122 00	171,116,291 56	49,839,830 44	"	"	220,956,122 00	

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES RÉSULTANT DES SERVICES FAITS. Dépenses liquidées et constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	Suite du MINISTÈRE DE LA MARINE.										
	Report	220,956,122f 00c	175,568,508f 12c	45,387,613f 88c	220,956,122f 00c	171,116,291f 56c	49,839,830f 44c	"	"	220,956,122f 00c	
18	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		220,956,122 00	175,568,508 12	45,387,613 88	220,956,122 00	171,116,291 56	49,839,830 44	"	"	220,956,122 00	
17	Dépenses des exercices clos	877,128 26	877,128 26	"	877,128 26	877,128 26	"	"	"	877,128 26	
		221,833,250 26	176,445,636 38	45,387,613 88	221,833,250 26	171,993,419 82	49,839,830 44	"	"	221,833,250 26	
	Payements faits par le trésor sur les traites de la marine et restant à régulariser au 31 décembre 1855	"	"	"	"	10,846,672 30	10,846,672 30	"	"	"	
	Total de la Ire Section	221,833,250 26	176,445,636 38	45,387,613 88	221,833,250 26	182,840,092 12	38,993,158 14	"	"	221,833,250 26	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires.										
19	Digue et arsenal de Cherbourg	5,000,000 00	4,256,085 27	743,914 73	5,000,000 00	4,174,059 54	825,940 46	"	"	5,000,000 00	
20	Dépenses des exercices clos	66,688 68	66,688 68	"	66,688 68	66,688 68	"	"	"	66,688 68	
	Total de la IIe section	5,066,688 68	4,322,773 95	743,914 73	5,066,688 68	4,240,748 22	825,940 46	"	"	5,066,688 68	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire Section. — Service ordinaire	221,833,250 26	176,445,636 38	45,387,613 88	221,833,250 26	182,840,092 12	38,993,158 14	"	"	221,833,250 26	
	Section. — Travaux extraordinaires	5,066,688 68	4,322,773 95	743,914 73	5,066,688 68	4,240,748 22	825,940 46	"	"	5,066,688 68	
		226,899,938 94	180,768,410 33	46,131,528 61	226,899,938 94	187,080,840 34	39,819,098 60	"	"	226,899,938 94	

(a) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget	3,000,000f 00c
Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaire de la session de 1856 :	
Décret du 12 mai 1855. (Digue de Cherbourg.)	2,000,000 00
	5,000,000 00
Crédits pour dépenses d'exercices clos	66,688 68
	5,066,688 68

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.	
	1re PARTIE. — DÉPENSES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.											
	MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.											
	1re SECTION. — *Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.*											
1	Administration centrale. (Personnel.)	472,250f 00c	472,118f 56	131f 44c	472,250f 00c	472,026f 89c	223f 11c	"	"	472,250f 00c	(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :	
1 *bis.*	Indemnité à des employés supprimés et auxiliaires	6,100 00	5,999 96	100 04	6,100 00	5,824 96	275 04	"	"	6,100 00	Crédits accordés par le budget	19,398,630f 00c
2	Administration centrale. (Matériel)	100,000 00	66,539 82	33,460 18	100,000 00	58,910 49	41,089 51	"	"	100,000 00		
3	Inspecteurs généraux de l'instruction publique	232,000 00	220,710 19	11,289 81	232,000 00	206,293 57	25,706 43	"	"	232,000 00	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service départemental et à divers services spéciaux.	21,965 22
4	Services généraux de l'instruction publique	184,000 00	152,300 64	31,699 36	184,000 00	131,692 19	52,307 81	"	"	184,000 00		
5	École normale supérieure	178,610 00	172,632 40	5,977 60	178,610 00	165,128 14	13,481 86	"	"	178,610 00	Crédits reportés des exercices 1853 et 1854 pour le service départemental et pour divers services spéciaux	535,501 62
6	Administration académique	817,600 00	743,367 18	74,232 82	817,600 00	719,784 81	97,815 19	"	"	817,600 00		
7	Subvention à l'enseignement supérieur	976,480 00	976,480 00	"	976,480 00	976,480 00	"	"	"	976,480 00	Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement. Décret du 6 juin 1855. (Établissements astronomiques)	52,500 00
8	Instruction secondaire. (Frais généraux.)	51,000 00	21,796 75	29,203 25	51,000 00	17,846 75	33,153 25	"	"	51,000 00		
9	——— (Lycées impériaux et colléges communaux.)	1,400,000 00	1,316,655 09	83,344 91	1,400,000 00	1,311,295 02	88,704 98	"	"	1,400,000 00		
10	——— (Bourses impériales et dégrèvements)	710,950 00	551,910 00	159,040 00	710,950 00	416,200 00	294,750 00	"	"	710,950 00		20,008,596 84
11	Instruction primaire. (Inspecteurs des écoles primaires)	723,000 00	627,962 11	95,037 89	723,000 00	600,808 27	122,191 73	"	"	723,000 00		
12	——— (Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État.)	4,970,000 00	2,953,334 73	2,016,665 27	4,970,000 00	2,745,777 23	2,224,222 77	"	"	4,970,000 00	Crédit pour dépenses des exercices clos	184,625 48
13	Institut	586,300 00	510,142 26	76,157 74	586,300 00	503,583 93	82,716 07	"	"	586,300 00		
14	Collége de France	180,000 00	166,081 71	13,918 29	180,000 00	165,665 05	14,334 95	"	"	180,000 00		20,193,222 32
15	Muséum d'histoire naturelle	479,780 00	459,048 36	20,731 64	479,780 00	459,048 36	20,731 64	"	"	479,780 00		
16	Établissements astronomiques	189,260 00	140,369 86	48,890 14	189,260 00	134,369 86	54,890 14	"	"	189,260 00		
17	Bibliothèque impériale. (Dépenses ordinaires. — Cours d'archéologie.)	304,800 00	285,479 29	19,320 71	304,800 00	285,479 29	19,320 71	"	"	304,800 00		
18	Bibliothèque impériale. (Dépenses extraordinres. — Confection des catalogues.)	50,000 00	49,999 69	0 31	50,000 00	49,999 69	0 31	"	"	50,000 00		
19	Bibliothèques publiques	200,400 00	187,526 88	12,873 12	200,400 00	185,176 88	15,223 12	"	"	200,400 00		
20	Académie impériale de médecine	43,700 00	35,171 25	8,528 75	43,700 00	35,146 25	8,553 75	"	"	43,700 00		
21	École des chartes	35,400 00	31,448 77	3,951 23	35,400 00	28,548 76	6,851 24	"	"	35,400 00		
22	École spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	55,800 00	54,237 85	1,562 15	55,800 00	54,237 85	1,562 15	"	"	55,800 00		
23	Souscriptions	120,000 00	112,334 00	7,666 00	120,000 00	99,730 50	20,269 50	"	"	120,000 00		
24	Encouragements et secours aux savants et gens de lettres	180,000 00	179,850 17	149 83	180,000 00	141,425 18	38,574 82	"	"	180,000 00		
25	Sociétés savantes	30,000 00	25,500 00	4,500 00	30,000 00	22,550 00	7,450 00	"	"	30,000 00		
26	Voyages et missions scientifiques	65,000 00	54,515 53	10,484 47	65,000 00	53,860 45	11,139 55	"	"	65,000 00		
27	Recueil et publication des documents inédits	120,000 00	103,077 48	16,922 52	120,000 00	101,475 78	18,524 22	"	"	120,000 00		
28	Dépenses de l'instruction publique en Algérie	184,200 00	151,860 02	32,339 98	184,200 00	151,410 02	32,789 98	"	"	184,200 00		
29	Subvention à la ville de Rennes pour construction d'un édifice à affecter au service de l'instruction publique. (Loi du 20 février 1849.)	37,500 00	37,500 00	"	37,500 00	37,500 00	"	"	"	37,500 00		
		13,684,130 00	10,865,950 55	2,818,179 45	13,684,130 00	10,337,276 17	3,346,853 83	"	"	13,684,130 00		
30	Dépenses des exercices clos	184,625 48	184,625 48	"	184,625 48	184,625 48	"	"	"	184,625 48		
		13,868,755 48	11,050,576 03	2,818,179 45	13,868,755 48	10,521,901 65	3,346,853 83	"	"	13,868,755 48		
								"				
	IIe SECTION. *Dépenses imputables sur les ressources spéciales.*											
31	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds départementaux.)	5,833,376 03	3,789,566 02	2,043,810 01	5,833,376 03	3,599,080 31	2,234,295 72	"	"	5,833,376 03		
32	Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les produits spéciaux des écoles normales, etc.)	491,090 81	362,279 59	128,811 22	491,090 81	339,162 46	151,928 35	"	"	491,090 81		
		6,324,466 84	4,151,845 61	2,172,621 23	6,324,466 84	3,938,242 77	2,386,224 07	"	"	6,324,466 84		
								"				
	RÉCAPITULATION.											
	Ire SECTION. Dépenses imputables sur les fonds généraux de l'État	13,868,755 48	11,050,576 03	2,818,179 45	13,868,755 48	10,521,901 65	3,346,853 83	"	"	13,868,755 48		
	IIe SECTION. Dépenses imputables sur les ressources spéciales	6,324,466 84	4,151,845 61	2,172,621 23	6,324,466 84	3,938,242 77	2,386,224 07	"	"	6,324,466 84		
		20,193,222 32	15,202,421 64	4,990,800 68	20,193,222 32	14,460,144 42	5,733,077 90	"	"	20,193,222 32		
								"				

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Suite du MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.
	2e PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.									
	Administration centrale.									
33	Personnel des bureaux des cultes	190,500f 00c	190,400f 00c	100f 00c	190,500f 00c	190,316f 67c	183f 33c	"	"	190,500f 00c
34	Matériel et dépenses diverses des bureaux des cultes	27,000 00	15,808 42	11,191 58	27,000 00	15,808 42	11,191 58	"	"	27,000 00
	Culte catholique.									
35	Traitements et dépenses concernant les cardinaux, archevêques et évêques	1,375,000 00	1,368,890 68	6,109 32	1,375,000 00	1,064,282 86	310,717 14	"	"	1,375,000 00
36	——— et indemnités des membres des chapitres et du clergé paroissial	33,536,100 00	27,612,717 12	5,923,382 88	33,536,100 00	24,792,230 36	8,743,869 64	"	"	33,536,100 00
37	Chapitre de Saint-Denis et chapelains de Sainte-Geneviève	133,500 00	127,801 61	5,698 39	133,500 00	107,868 36	25,631 64	"	"	133,500 00
38	Bourses des séminaires	1,029,000 00	835,069 04	193,030 96	1,028,100 00	767,279 72	260,820 28	"	900f 00c	1,028,100 00
39	Secours à des ecclésiastiques et à d'anciennes religieuses	765,000 00	664,484 12	100,515 88	765,000 00	654,859 12	110,140 88	"	"	765,000 00
40	Dépenses du service intérieur des édifices diocésains	520,500 00	430,399 05	90,100 95	520,500 00	380,528 01	139,971 99	"	"	520,500 00
41	Travaux ordinaires d'entretien et de grosses réparations des édifices diocésains	2,500,000 00	1,191,671 49	1,308,328 51	2,500,000 00	1,117,556 23	1,382,443 77	"	"	2,500,000 00
42	Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,200,000 00	865,366 79	334,633 21	1,200,000 00	789,022 79	410,977 21	"	"	1,200,000 00
43	Secours à divers établissements ecclésiastiques	100,000 00	89,600 00	10,400 00	100,000 00	75,125 00	24,875 00	"	"	100,000 00
44	Dépenses diverses et accidentelles	5,000 00	3,761 00	1,239 00	5,000 00	3,751 00	1,249 00	"	"	5,000 00
45	Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845)	500,000 00	389,847 28	110,152 72	500,000 00	389,347 28	110,652 72	"	"	500,000 00
46	Travaux extraordinaires aux cathédrales de Marseille et de Moulins. (Décret du 26 septembre 1852)	400,000 00	66,869 00	333,131 00	400,000 00	6,975 00	393,025 00	"	"	400,000 00
	Cultes non catholiques.									
47	Dépenses du personnel des cultes protestants	1,229,936 00	965,826 11	263,173 89	1,229,000 00	915,118 27	313,881 73	"	936 00	1,229,000 00
48	——— du matériel des cultes protestants	84,000 00	51,649 88	32,350 12	84,000 00	49,880 61	34,119 39	"	"	84,000 00
49	Frais d'administration du directoire général de la confession d'Augsbourg	32,000 00	24,174 94	7,825 06	32,000 00	24,174 94	7,825 06	"	"	32,000 00
50	Dépenses du culte israélite	164,400 00	131,197 31	33,202 69	164,400 00	123,922 31	40,477 69	"	"	164,400 00
51	Dépenses des cultes en Algérie	619,000 00	516,471 95	102,528 05	619,000 00	488,087 19	130,912 81	"	"	619,000 00
Spéc1.	Frais d'acquisition et de construction d'un nouveau séminaire à Lyon	201,100 00	171,235 31	29,864 69	201,100 00	171,235 31	29,864 69	"	"	201,100 00
Spéc2.	Création d'un nouveau siége épiscopal à Laval	40,000 00	9,346 47	30,653 53	40,000 00	9,346 47	30,653 53	"	"	40,000 00
		44,652,036 00	35,722,587 57	8,927,612 43	44,650,200 00	32,136,715 92	12,513,484 08	"	1,836 00	44,650,200 00
52	Dépenses des exercices clos	138,819 80	138,819 80	"	138,819 80	138,819 80	"	"	"	138,819 80
		44,790,855 80	35,861,407 37	8,927,612 43	44,789,019 80	32,275,535 72	12,513,484 08	"	1,836 00	44,789,019 80
								1,836f 00c		

RÉCAPITULATION.

1re partie. — Dépenses de l'instruction publique	20,193,222 32	15,202,421 64	4,990,800 68	20,193,222 32	14,460,144 42	5,733,077 90	"	"	20,193,222 32
2e partie. — ——— des cultes	44,790,855 80	35,861,407 37	8,927,612 43	44,789,019 80	32,275,535 72	12,513,484 08	"	1,836 00	44,789,019 80
	64,984,078 12	51,063,829 01	13,918,413 11	64,982,242 12	46,735,680 14	18,246,561 98	"	1,836 00	64,982,242 12
							1,836f 00c		

OBSERVATIONS.

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget 44,410,936f 00c

MODIFICATIONS RÉSULTANT DE DÉCRETS QUI ONT AUTORISÉ DES VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE.

	AUGMENTATION.	DIMINUTION.
Décret du 22 octobre 1855	6,000f 00c	6,000f 00c

Crédits ouverts par des lois spéciales :

Loi du 5 mai 1855. (Création d'un siége épiscopal à Laval.) 40,000 00

Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi des crédits supplémentaires de la session de 1856 :

Décret du 25 mai 1855. (Frais de construction d'un nouveau séminaire à Lyon.) 201,100 00

44,652,036 00

Crédits pour dépenses des exercices clos 138,819 80

44,790,855 80

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales. (A)	DÉPENSES résultant des services faits. — DÉPENSES constatées.	DÉPENSES présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les ordonnances des ministres.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. — DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
	Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.										
	ADMINISTRATION CENTRALE.										
1	Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale	1,018,450f 00c	1,000,770f 80c	17,679f 20c	1,018,450f 00c	998,913f 58c	19,536f 42c	"	"	1,018,450f 00c	
2	Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale	270,000 00	165,772 98	104,227 02	270,000 00	146,602 90	123,397 10	"	"	270,000 00	
	AGRICULTURE ET COMMERCE.										
3	Écoles impériales vétérinaires	604,300 00	521,122 49	83,177 51	604,300 00	506,519 86	97,780 14	"	"	604,300 00	
4	Encouragements à l'agriculture et enseignement professionnel	2,719,000 00	2,326,794 95	392,205 05	2,719,000 00	2,216,036 82	502,963 18	"	"	2,719,000 00	
5	Haras et dépôts d'étalons	1,720,000 00	1,579,491 62	140,508 38	1,720,000 00	1,536,328 24	183,671 76	"	"	1,720,000 00	
6	Remonte des haras et encouragements à l'industrie particulière	1,100,000 00	824,202 46	275,797 54	1,100,000 00	645,263 21	454,736 79	"	"	1,100,000 00	
6 *bis.*	Appropriation du terrain et construction du dépôt des remontes des haras impériaux	100,000 00	"	100,000 00	100,000 00	"	100,000 00	"	"	100,000 00	
7	Conservatoire et écoles des arts et métiers	1,329,000 00	1,135,632 52	193,367 42	1,329,000 00	1,066,684 09	262,315 91	"	"	1,329,000 00	
8	Encouragements aux manufactures et au commerce	267,500 00	200,455 11	67,044 89	267,500 00	180,787 34	86,712 66	"	"	267,500 00	
8 *bis.*	Dépenses de l'exposition universelle	4,025,000 00	2,878,473 65	1,146,526 35	4,025,000 00	2,748,999 54	1,276,000 46	"	"	4,025,000 00	
8 *ter.*	Appropriation du palais de l'Industrie	400,000 00	245,802 11	154,197 89	400,000 00	242,325 13	157,674 87	"	"	400,000 00	
9	Encouragements aux pêches maritimes	3,679,000 00	2,521,886 66	1,157,113 34	3,679,000 00	2,249,599 09	1,429,400 91	"	"	3,679,000 00	
10	Poids et mesures	743,550 00	673,714 28	69,835 72	743,550 00	616,220 60	127,329 40	"	"	743,550 00	
11	Frais de surveillance des sociétés et établissements divers	69,411 39	44,916 82	24,494 57	69,411 39	40,583 49	28,827 90	"	"	69,411 39	
12	Entretien des établissements thermaux appartenant à l'État	162,000 00	117,292 81	44,707 19	162,000 00	104,464 31	57,535 69	"	"	162,000 00	
13	Subvention aux établissements particuliers d'eaux minérales	37,500 00	8,500 00	29,000 00	37,500 00	6,508 00	30,992 00	"	"	37,500 00	
14	Établissements et services sanitaires	265,000 00	210,503 46	54,496 54	265,000 00	191,182 95	73,817 05	"	"	265,000 00	
15	Secours aux colons de St-Domingue, réfugiés de St-Pierre, etc.	685,000 00	592,653 62	92,346 38	685,000 00	536,802 62	148,197 38	"	"	685,000 00	
16	Secours spéciaux pour pertes matérielles et événements malheureux	2,963,136 62	584,373 89	2,378,762 73	2,963,136 62	394,226 03	2,568,910 59	"	"	2,963,136 62	
16 *bis.*	Travaux dans les provinces Danubiennes	350,000 00	291,100 94	58,899 06	350,000 00	236,013 44	113,986 56	"	"	350,000 00	
	TRAVAUX PUBLICS.										
17	Personnel du corps des ponts et chaussées	3,288,000 00	3,214,413 18	73,586 82	3,288,000 00	2,842,581 04	445,418 96	"	"	3,288,000 00	
18	——— des conducteurs	3,528,000 00	3,416,021 27	111,978 73	3,528,000 00	3,126,079 79	401,920 21	"	"	3,528,000 00	
19	——— du corps des mines, enseignement et écoles	585,000 00	483,751 73	101,248 27	585,000 00	456,794 44	128,205 56	"	"	585,000 00	
20	——— des gardes-mines	100,000 00	91,772 62	8,227 38	100,000 00	83,973 43	16,026 57	"	"	100,000 00	
21	——— des officiers et maîtres de port du service marine	225,000 00	214,568 96	10,431 04	225,000 00	195,566 35	29,433 65	"	"	225,000 00	
22	Contrôle et surveillance des chemins de fer	925,000 00	862,805 39	62,194 61	925,000 00	797,667 65	127,332 35	"	"	925,000 00	
23	Routes et ponts. (Travaux ordinaires.)	28,472,945 18	28,241,957 91	230,987 27	28,472,945 18	22,950,664 22	5,522,280 96	"	"	28,472,945 18	
24	——— (Achèvement de lacunes.)	650,000 00	576,999 60	73,000 40	650,000 00	474,303 29	175,696 71	"	"	650,000 00	
25	——— (Rectifications)	3,870,803 04	3,747,589 17	123,213 87	3,870,803 04	3,051,192 62	819,610 42	"	"	3,870,803 04	
	À REPORTER	64,152,596 23	56,773,341 06	7,379,255 17	64,152,596 23	48,642,884 07	15,509,712 16	"	"	64,152,596 23	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget			78,105,242f 00c
Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées à divers services spéciaux			15,803 10
Crédits reportés de l'exercice 1853 pour divers services spéciaux			1,009,244 91
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Décret du 13 octobre 1855. (Divers services.)	1,205,000f	610,000f	
Décret du 5 avril 1856. (*Idem.*)	236,000	236,000	
	1,441,000	846,000	
Crédits retirés des travaux extraordinaires, à ajouter	595,000f		595,000 00
Crédits extraordinaires ouverts par décrets impériaux dont la régularisation est demandée dans le projet de loi de crédits supplémentaires de 1856 :			
Décret du 2 décembre 1854. (Construction d'un dépôt de remonte	100,000f 00c		
Décret du 20 décembre 1854. (Exposition universelle.)	800,000 00		
Décret du 15 avril 1855 (Prolongement de la rue de Rivoli.)	9,500,000 00		
Décret du 9 mai 1855. (Appropriation du palais de l'Industrie.)	400,000 00		
Décret du 23 mai 1855. (Exposition universelle.)	1,000,000 00		
Décret du 13 octobre 1855. (*Idem.*)	2,000,000 00		
Décret du 12 décembre 1855. (Travaux dans les provinces danubiennes.)	350,000 00		
Décret du 1er mars 1856. (Exposition universelle.)	225 000 00		
	14,375,000 00		14,375,000 00
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement :			
Décret du 17 octobre 1855. (Contrôle et frais de surveillance des chemins de fer.)	225,000 00		
Décret du 19 novembre 1855. (Divers services.)	468,690 66		
Décret du 1er mars 1856. (*Idem.*)	107,842 15		
	800,932 81		800,932 81
			94,901,222 82
Crédit ouvert pour dépenses d'exercices clos			92,773 74
			94,993,996 56

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

Suite du MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.

Chapitres spéciaux.	Ministères et services.	Crédits accordés par le budget primitif et par des lois spéciales.	Dépenses résultant des services faits. — Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	Total.	Payements effectués sur les ordonnances des ministres.	Reste à payer pour solder les dépenses.	Situation des crédits. — Dépenses excédant les crédits.	Crédits excédant les dépenses.	Dépenses probables de l'exercice 1855.	Observations.
	Suite de la Ire SECTION. — SERVICE ORDINAIRE.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	REPORT	64,152,596 23	56,773,341 06	7,379,255 17	64,152,596 23	48,642,884 07	15,509,712 16	"	"	64,152,596 23	
26	Part contributive de l'État pour l'ouverture de la rue de Strasbourg	683,000 00	683,000 00	"	683,000 00	683,000 00	"	"	"	683,000 00	
26 *bis.*	Part contributive de l'État pour l'ouverture du boulevard du centre, etc	9,500,000 00	9,500,000 00	"	9,500,000 00	9,500,000 00	"	"	"	9,500,000 00	
27	Navigation intérieure. (Rivières.)	7,024,850 61	6,921,099 81	103,750 80	7,024,850 61	5,310,942 50	1,713,908 11	"	"	7,024,850 61	
28	——— (Canaux.)	5,330,000 00	5,323,727 33	6,272 67	5,330,000 00	4,368,051 36	961,948 64	"	"	5,330,000 00	
29	Ports maritimes, phares et fanaux	6,141,907 71	5,969,687 63	172,220 08	6,141,907 71	4,743,756 72	1,398,150 99	"	"	6,141,907 71	
30	Dunes et semis, desséchement et irrigations	1,905,426 27	1,573,629 71	331,796 56	1,905,426 27	1,100,365 90	805,060 37	"	"	1,905,426 27	
31	Matériel des mines	50,000 00	30,318 92	19,681 08	50,000 00	23,492 56	26,507 44	"	"	50,000 00	
32	Frais généraux, secours, etc	38,442 00	37,928 60	513 40	38,442 00	37,068 10	1,373 90	"	"	38,442 00	
33	Subventions aux compagnies pour travaux à exécuter par voie de concession de péages	75,000 00	74,466 66	533 34	75,000 00	64,666 66	10,333 34	"	"	75,000 00	
34 *bis.*	Dépenses des exercices périmés	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
		94,901,222 82	86,887,199 72	8,014,023 10	94,901,222 82	74,474,227 87	20,426,994 95	"	"	94,901,222 82	
34	Dépenses des exercices clos	92,773 74	92,773 74	"	92,773 74	92,773 74	"	"	"	92,773 74	
	TOTAL de la Ire Section	94,993,996 56	86,979,973 46	8,014,023 10	94,993,996 56	74,567,001 61	20,426,994 95	"	"	94,993,996 56	
	IIe SECTION. — TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
35	Nouvelles routes de la Corse	310,000 00	295,000 00	15,000 00	310,000 00	225,947 39	84,052 61	"	"	310,000 00	
35 *bis.*	Routes forestières de la Corse	500,000 00	500,000 00	"	500,000 00	455,508 98	44,491 02	"	"	500,000 00	
36	Construction de ponts	2,742,500 00	2,395,288 98	347,211 02	2,742,500 00	2,142,580 95	599,919 05	"	"	2,742,500 00	
37	Amélioration de rivières	3,321,718 02	3,241,021 29	80,696 73	3,321,718 02	2,568,672 22	753,045 80	"	"	3,321,718 02	
38	Établissement de canaux de navigation	1,000,000 00	997,813 78	2,186 22	1,000,000 00	937,652 78	62,347 22	"	"	1,000,000 00	
39	Travaux d'amélioration et d'achèvement des ports maritimes	5,692,000 00	5,420,258 35	271,741 65	5,692,000 00	4,266,857 38	1,425,142 62	"	"	5,692,000 00	
40	Réparations des dommages causés par les inondations	150,000 00	65,155 96	84,844 04	150,000 00	49,359 71	100,640 29	"	"	150,000 00	
41	Travaux du port de Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
42	Établissement de grandes lignes de chemins de fer	55,346,029 18	52,322,348 88	3,023,680 30	55,346,029 18	50,036,820 87	5,309,208 31	"	"	55,346,029 18	
		69,062,247 20	65,236,887 24	3,825,359 96	69,062,247 20	60,683,400 28	8,378,846 92	"	"	69,062,247 20	
43	Dépenses des exercices clos	144,049 77	144,049 77	"	144,049 77	144,049 77	"	"	"	144,049 77	
	TOTAL de la IIe Section	69,206,296 97 (A)	65,380,937 01	3,825,359 96	69,206,296 97	60,827,450 05	8,378,846 92	"	"	69,206,296 97	
	RÉCAPITULATION.										
	Ire SECTION. — Service ordinaire	94,993,996 56	86,979,973 46	8,014,023 10	94,993,996 56	74,567,001 61	20,426,994 95	"	"	94,993,996 56	
	IIe SECTION. — Travaux extraordinaires	69,206,296 97	65,380,937 01	3,825,359 96	69,206,296 97	60,827,450 05	8,378,846 92	"	"	69,206,296 97	
	TOTAL	164,200,293 53	152,360,910 47	11,839,383 06	164,200,293 53	135,394,451 66	28,805,841 87	"	"	164,200,293 53	

(A) Ces crédits se subdivisent ainsi qu'il suit :

Crédits accordés par le budget		68,200,999f 00c
Modifications résultant de décrets qui ont autorisé des virements de crédits de chapitre à chapitre :	Augmentation. / Diminution.	
Décret du 13 octobre 1855. (Divers services.)	350,000f / 945,000f	
Crédit reporté au service ordinaire, à déduire	595,000f	595,000 00
		67,605,999 00
Crédits supplémentaires ouverts par décrets spéciaux à régulariser ultérieurement :		
Décret du 2 mai 1855. (Construction de ponts.)	442,500 00	
Décret du 17 septembre 1855. (*Idem.*)	350,000 00	
Décret du 29 septembre 1855. (*Idem.*)	300,000 00	
Décret du 19 novembre 1855. (Divers services.)	325,248 20	
Du 1er mars 1856. (*Idem.*)	38,500 00	
	1,456,248 20	1,456,248 20
		69,062,247 20
Crédit ouvert pour dépenses d'exercices clos		144,049 77
		69,206,296 97

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Suite du *Compte provisoire des Dépenses.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS ACCORDÉS par le budget primitif et par des lois spéciales.	DÉPENSES résultant des services faits. Dépenses constatées.	Dépenses présumées.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES ORDONNANCES DES MINISTRES, pour les dépenses propres à l'exercice 1855.	pour les dépenses restées à payer sur les exercices clos.	TOTAL des payements.	RESTE À PAYER pour solder les dépenses.	SITUATION DES CRÉDITS. DÉPENSES excédant les crédits.	CRÉDITS excédant les dépenses.	DÉPENSES PROBABLES de l'exercice 1855.	OBSERVATIONS.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.												
SERVICE ORDINAIRE.												
Ministère d'État	13,861,272f 03c	11,886,116f 07c	1,974,955f 60c	13,861,071f 67c	11,094,237f 84c	40,385f 61c	11,134,623f 45c	2,726,448f 22c	"	200f 36c	13,861,071f 67c	
——— de la justice	27,595,952 81	27,215,156 09	280,796 72	27,495,952 81	25,331,588 82	2,572 81	25,334,161 63	2,161,791 18	"	100,000 00	27,495,952 81	
——— des affaires étrangères	10,709,360 68	8,740,264 45	1,967,338 93	10,707,603 38	7,313,678 78	35,760 68	7,349,439 46	3,358,163 92	"	1,757 30	10,707,603 38	
——— des finances. Dette publique	484,556,219 00	464,475,823 75	17,356,220 99	481,832,044 74	412,258,125 96	"	412,258,125 96	69,573,918 78	"	2,724,174 26	481,832,044 74	
Dotations	38,614,562 00	38,590,652 00	"	38,590,652 00	35,129,401 96	"	35,129,401 96	3,461,250 04	"	23,910 00	38,590,652 00	
Service général	27,524,221 21	24,867,958 78	2,895,569 81	27,763,528 59	20,575,770 63	3,661,519 11	24,237,289 74	3,526,238 85	239,307f 38c	"	27,763,528 59	
Frais de régie, de perception et d'exploit des impôts	181,371,214 39	166,380,398 68	14,765,928 37	181,146,327 05	163,377,065 10	"	163,377,065 10	17,769,261 95	"	224,887 34	181,146,327 05	
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	124,612,987 18	109,250,160 81	15,072,030 94	124,322,191 75	94,919,690 17	"	94,919,690 17	29,402,501 58	"	290,795 43	124,322,191 75	
——— de l'intérieur. Service général	55,571,660 38	41,513,319 31	14,205,137 22	55,718,456 53	38,598,627 01	54,486 82	38,653,113 83	17,065,342 70	146,796 15	"	55,718,456 53	
Service départemental	108,036,443 14	83,065,737 12	24,970,706 02	108,036,443 14	77,038,999 17	"	77,038,999 17	30,997,443 97	"	"	108,036,443 14	
——— de la guerre	877,636,458 94	801,720,930 06	75,915,528 88	877,636,458 94	791,908,991 03	642,667 94	792,551,658 97	85,084,799 97	"	"	877,636,458 94	
——— de la marine	221,833,250 26	176,445,636 38	45,387,613 88	221,833,250 26	181,962,963 86	877,128 26	182,840,092 12	38,993,158 14	"	"	221,833,250 26	
——— de l'instruction publique et des cultes. Instruction publique	20,193,222 32	15,202,421 64	4,990,800 68	20,193,222 32	14,275,518 94	184,625 48	14,460,144 42	5,733,077 90	"	"	20,193,222 32	
Cultes	44,790,855 80	35,861,407 37	8,927,612 43	44,789,019 80	32,136,715 92	138,819 80	32,275,535 72	12,513,484 08	"	1,836 00	44,789,019 80	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	94,993,996 56	86,979,973 46	8,014,023 10	94,993,996 56	74,474,227 87	92,773 74	74,567,001 61	20,426,994 95	"	"	94,993,996 56	
TOTAUX	2,331,901,676 70	2,092,195,955 97	236,724,263 57	2,328,920,219 54	1,980,395,603 06	5,730,740 25	1,986,126,343 31	342,793,876 23	386,103 53	3,367,560 69	2,328,920,219 54	
									2,981,457f 16c			
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.												
Ministère d'État	12,540,000 00	10,853,424 94	1,686,575 06	12,540,000 00	10,744,155 28	"	10,744,155 28	1,795,844 72	"	"	12,540,000 00	
——— de la marine	5,066,688 68	4,322,773 95	743,914 73	5,066,688 68	4,174059 54	66,688 68	4,240,748 22	825,940 46	"	"	5,066,688 68	
——— de l'agriculture, du commerce et des travaux publics	69,206,296 97	65,380,937 01	3,825,359 96	69,206,296 97	60,683,400 28	144,049 77	60,827,450 05	8,378,846 92	"	"	69,206,296 97	
TOTAUX	86,812,985 65	80,557,135 90	6,255,849 75	86,812,985 65	75,601,615 10	210,738 45	75,812,353 55	11,000,632 10	"	"	86,812,985 65	
									"			
TOTAL GÉNÉRAL	2,418,714,662 35	2,172,753,091 87	242,980,113 32	2,415,733,205 19	2,055,997,218 16	5,941,478 70	2,061,938,696 86	353,794,508 33	386,103 53	3,367,560 69	2,415,733,205 19	*Suit le Résultat général du Compte provisoire du budget de 1855.*
									2,981,457f 16c			

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Résultat général du Compte provisoire.

Il résulte des tableaux qui précèdent que les dépenses probables de l'exercice 1855 s'élèvent, y compris les dépenses extraordinaires de la guerre et de la marine (voir le tableau, page 359), à..... 2,415,733,205f 19c

Et que les ressources présumées du même exercice, y compris le produit de l'emprunt de 750 millions, dont le restant libre sur l'exercice 1855, devra être transporté au budget de 1856, sont (voir le tableau, page 321) de la somme de..... 2,967,982,342 50

Il en résulterait un excédant de recette de..... 552,249,137 31

Mais comme, d'après les dispositions de l'article 11 de la loi du 20 avril 1845, qui soumet le service colonial à un règlement ultérieur, on a retiré de la dépense et de la recette les résultats de ce service, il convient, pour faire connaître la situation complète de l'exercice, dont ils ne cessent pas de former un des éléments, d'ajouter, savoir :

En dépense (voir le tableau page 309) la somme de	23,875,280f 00c	
En recette (voir le tableau page 307) celle de.....	6,260,445 00	
EXCÉDANT de dépense.....	17,614,835 00	17,614,835 00

L'excédant de recette de l'exercice serait ainsi de..... 534,634,302 31

En outre, et comme on l'a fait observer dans la note préliminaire page 304, on doit, dès à présent, prévoir les modifications ci-après, quoique le chiffre ne puisse en être déterminé avec certitude qu'à l'époque du règlement définitif de l'exercice :

D'une part, les ressources du budget de 1855 sont susceptibles d'être atténuées de la somme qui ne sera pas recouvrée à la clôture de l'exercice 1855 sur les droits constatés au profit de cet exercice, et qui, d'après l'expérience de l'exercice précédent, s'élèvera environ à..... 9,620,000f 00c

D'autre part, les dépenses doivent être réduites de celles qui resteront à payer en clôture d'exercice, et qu'on suppose, d'après le montant des payements faits sur exercices

A REPORTER.....	9,620,000 00	534,634,302 31

REPORT....	9,620,000f 00c	534,634,302f 31c
clos qui ont été à la charge de l'exercice 1855, devoir être d'environ.....	6,000,000 00	
DIFFÉRENCE à déduire.....	3,620,000 00	3,620,000 00
L'excédant final de recette du budget de l'exercice 1855 à transporter à celui de 1856, doit en conséquence, être évalué à.....		531,014,302 31

Cet excédant s'augmentera, en règlement définitif, par l'annulation des crédits qui ne seront pas employés, et que les départements ministériels n'ont pu apprécier dans la présente situation provisoire.

Il peut être utile, à raison des circonstances extraordinaires qui ont pesé sur l'exercice 1855, de considérer isolément le résultat des services ordinaires et habituels du budget et celui des dépenses que l'état de guerre a imposées aux ministères de la guerre et de la marine.

Ces dépenses extraordinaires ont été autorisées par les décrets et pour les sommes ci-après :

Ministère de la guerre.	Décret du 20 décembre 1854.....	100,000,000f 00c	560,676,000f 00c
	——— 28 avril 1855.....	100,000,000 00	
	——— 23 juin 1855.....	140,000,000 00	
	——— 31 août 1855.....	53,800,000 00	
	——— 10 octobre 1855.....	64,200,000 00	
	——— du 21 novembre 1855.....	70,259,000 00	
	——— 24 janvier 1856.....	32,417,000 00	
Ministère de la marine.	Décret du 12 mai 1855.....	97,075,000f 00c	122,229,000 00
	——— 19 novembre 1855.....	25,154,000 00	
	ENSEMBLE.....		682,905,000 00

	RECOUVREMENTS faits au 1er janvier 1856.	RESTE à recouvrer en 1856.	TOTAL.	
Le produit de l'emprunt de 500 millions, affecté, comme ressource extraordinaire, aux dépenses de cette nature pour l'exercice 1855, étant de.....	476,080,378f 09c	33,441,968f 38c	509,522,346f 47c	
Et l'emprunt de 750 millions, qui, aux termes de l'article 2 de la loi du 11 juillet 1855, doit être affecté aux mêmes besoins pour 1855 et 1856, s'élevant à.....	377,955,347 56	401,504,084 74	779,459,432 30	
	854,035,725 65	434,946,053 12	1,288,981,778 77	1,288,981,778 77
Il en résulte, pour 1855, un excédant de ressources extraordinaires de....				606,076,778 77
Le découvert afférent aux services ordinaires et habituels du budget, qui pourra s'atténuer d'ici à la clôture de l'exercice, est, dès lors, provisoirement, de la somme de.....				75,062,476 46
Et l'excédant final de ressources dont le budget de 1856 devra profiter, conformément à l'article 2 de la loi précitée du 11 juillet 1855, demeure évalué, comme on l'a établi ci-dessus, à la somme totale de.....				531,014,302 31

BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

État des Recettes et des Payements faits au 31 Décembre 1855.

BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 31 décembre 1855.

RECETTES.

NATURE DES RECETTES.	DROITS CONSTATÉS à la charge des redevables de l'État.	RECOUVREMENTS effectués.	RESTE À RECOUVRER.
RESSOURCES ORDINAIRES.			
Contributions indirectes	21,765f 82c	21,765f 82c	"
Retennes et autres produits affectés au service des pensions civiles	12 50	12 50	"
	21,778 32	21,778 32	"
FONDS SPÉCIAUX REPORTÉS DE L'EXERCICE 1854.			
Fonds affectés au service départemental et à divers services spéciaux qui sont restés à employer à la clôture de l'exercice 1854, et dont le transport, avec la même affectation, est fait au budget de l'exercice 1856 par le projet de loi de règlement de l'exercice 1854, SAVOIR :			
Service départemental	2,663,536f 78c	5,369,991 17	"
Divers services spéciaux	2,706,454 30		
		5,391,769 49	"

PAYEMENTS.

CHAPITRES spéciaux.	NATURE DES DÉPENSES.	DÉPENSES CONSTATÉES.	PAYEMENTS EFFECTUÉS.	RESTE À PAYER sur les dépenses constatées.
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
	DOTATIONS.			
26	Liste civile de l'Empereur	2,083,333f 33c	2,083,333f 33c	"
27	Dotations des princes et princesses de la famille impériale	100,000 00	100,000 00	"
		2,183,333 33	2,183,333 33	"
	REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.			
68	Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes. (Décharges et réductions imputables sur le produit des réimpositions.)	705,738 78	705,738 78	"
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
7	Solde et entretien des troupes	7,430,465 59	7,430,465 59	"
13	Fourrages	11,882,853 40	11,882,853 40	"
		19,313,318 99	19,313,318 99	"
	MINISTÈRE DE LA MARINE.			
	1re SECTION. — *Service ordinaire.*			
	SERVICE MARINE.			
3	Solde et accessoires de la solde	150,709 12	150,709 12	"
14	Frais de voyage	145 83	145 83	"
		150,854 95	150,854 95	"
	SERVICE COLONIAL.			
"	Personnel civil et militaire	11,662 76	11,662 76	"
		162,517 71	162,517 71	"
"	Payements faits par le Trésor sur traites de la marine, et restant à régulariser au 31 décembre 1855, en atténuation des restes à payer que le budget de la marine présente à la clôture des exercices antérieurs à 1855	816,559 91	816,559 91	"
		979,077 62	979,077 62	"

RÉCAPITULATION.

Ministère des finances.	Dotations	2,183,333 33	2,183,333 33	"
	Remboursements et restitutions, non-valeurs, etc.	705,738 78	705,738 78	"
——— de la guerre		19,313,318 99	19,313,318 99	"
——— de la marine. (Service ordinaire.)		979,077 62	979,077 62	"
		23,181,468 72	23,181,468 72	"

Voir à la page suivante le Résultat général des opérations relatives au budget de l'exercice 1856.

Suite du BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1856, au 31 décembre 1855.

Recouvrements sur les produits du budget	21,778f 32c	5,391,769f 49c
Fonds départementaux et spéciaux reportés des exercices précédents	5,369,991 17	
Payements sur les services des ministères		23,181,468 72
Excédant de dépense pour lequel le budget de l'exercice 1856 est employé dans la situation générale des finances. (Voir page 401.)		17,789,699 23

SITUATION FINANCIÈRE

DU SERVICE

DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

NOTE

Sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

L'État a fait entreprendre, depuis 1833, des travaux extraordinaires qui se sont partagés en plusieurs catégories distinctes, selon la nature des ressources que les lois leur ont primitivement affectées :

1° Travaux qui ont fait l'objet d'un Budget annexe, exécutés au moyen d'une création de rentes. (Loi du 27 juin 1833.)

2° Travaux imputables sur les excédants de recette des budgets, ou sur le produit disponible de la réserve de l'amortissement. (Loi du 17 mai 1837.)

3° Travaux à la dépense desquels le produit d'un emprunt a été assigné. (Loi du 25 juin 1841.)

4° Travaux des grandes lignes de chemins de fer et autres dépenses provisoirement imputées sur les fonds de la dette flottante, auxquels ont été d'abord attribuées diverses ressources spéciales ainsi que les fonds de réserve de l'amortissement, après l'extinction des découverts du Trésor (loi du 11 juin 1842), et qui sont ensuite demeurés à la charge des fonds généraux des budgets.

Les trois premières catégories de travaux ont été successivement l'objet, dans les comptes de l'administration des finances pour les années précédentes, de situations complètes et définitives, qu'il n'y a plus lieu de reproduire, et dont on va seulement rappeler les résultats généraux, au point de vue du régime financier qui leur a été appliqué.

1° TRAVAUX COMPRIS AU BUDGET ANNEXE. (Loi du 27 juin 1833.)

Ces travaux extraordinaires, exécutés par les ministères de l'intérieur et des travaux publics, ont été autorisés par les lois des 27 juin 1833 et 3 juin 1834, pour une somme totale de	93,955,000f 00c
Ils ont été effectués, pendant les exercices 1833 à 1839, jusqu'à concurrence de	93,852,163 27
Et le Trésor en a été couvert par le produit de la consolidation en rentes, en vertu de la loi du 31 mars 1837, de fonds des caisses d'épargne, pour la somme de 93,955,000 francs, égale aux crédits ouverts, et qui, d'après le montant ci-dessus des payements effectués, a donné lieu d'appliquer aux produits divers du budget un solde non employé (représentant des dépenses restant à payer sur des exercices clos), pour	102,836 73
ENSEMBLE	93,955,000 00

La situation définitive de ce budget annexe a été publiée, pages 391 à 393 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1840.

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

2° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 17 MAI 1837.

Cette loi a créé, en dehors du budget ordinaire de l'État, un fonds extraordinaire affecté à l'exécution de divers travaux publics qui ont été successivement autorisés, pour une somme totale de..... 426,223,000f 00c

Mais il en a été ensuite distrait, par la loi du 25 juin 1841, pour être rattaché au régime spécial qu'elle a fondé, des crédits généraux montant à..... 180,769,000 00

En sorte qu'il n'a été dépensé, sous le régime de la loi du 17 mai 1837, que 245,454,000 00

Cette dépense a été couverte :

Par la consolidation des fonds de réserve de l'amortissement des années 1839 à 1841, jusqu'à concurrence de..... 182,429,501 04

Et par les fonds généraux des budgets des exercices ci-après :

Exercice 1837.....	6,834,522f 85c	43,012,185f 37c	63,024,498 96
——— 1838.....	36,177,662 52		
——— 1842.....	18,268,378 19	19,830,199 49	
——— 1843.....	1,561,821 30		
Exercices suivants. (Dépenses restées à payer à titre d'exercices clos.).....		182,114 10	
			245,454,000 00

La situation définitive de ce service spécial a été publiée, pages 369 à 379 du compte général de l'administration des finances pour l'année 1843.

3° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Un autre régime financier a été fondé par la loi du 25 juin 1841, qui, en abrogeant celle du 17 mai 1837, a cessé d'affecter la réserve de l'amortissement aux dépenses de travaux extraordinaires et autorisé, pour y subvenir, un emprunt de 450 millions. Les crédits généraux restant à employer sous le système précédent s'élevaient, comme on vient de le voir, à..... 180,769,000f 00c

La loi spéciale du 25 juin 1841 en a accordé de nouveaux aux ministres des travaux publics, de la guerre et de la marine, lesquels, y compris un complément d'allocation de 350,000 francs, voté en 1848, se sont élevés à..... 316,402,400 00

Le montant des crédits généraux autorisés a été ainsi porté à la somme totale de..... 497,171,400 00

Les dépenses liquidées à la charge des exercices 1842 à 1848 inclusivement s'étant élevées à..... 428,896,948 25

Il est resté, à la clôture de l'exercice 1848, des allocations générales à employer pour une somme de..... 68,274,451 75

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

Quant au produit de l'emprunt de 450 millions, affecté au payement des dépenses, il a servi à solder celles de chacun des exercices ci-dessus, pour.....	428,896,948f 25c
Ainsi que les payements pour rappels d'exercices clos, qui, déduction faite des dépenses restées à payer, se sont élevés à.....	243,769 97
ENSEMBLE.....	429,140,718 22
Le complément de 20,859,281 fr. 78 cent. a été affecté, par la loi de règlement définitif de l'exercice 1849, aux dépenses générales de ce budget (dans lequel la spécialité des travaux extraordinaires avait cessé momentanément d'être observée), ci.....	20,859,281 78
TOTAL ÉGAL.....	450,000,000 00

La situation définitive et complète du service des travaux régis par la loi du 25 juin 1841 a été publiée au compte de l'administration des finances de 1849, pages 353 à 359.

L'article 16 de la loi du 3 juillet 1846 portant que les crédits généraux accordés par la loi du 25 juin 1841, qui resteront à employer en excédant des ressources qu'elle leur a assignées, seront réunis au compte des avances faites par le Trésor pour les chemins de fer et autres travaux autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842, la somme ci-dessus de 68,274,451 fr. 75 cent. a été rattachée, dans le présent compte, à chacun des chapitres législatifs ouverts aux travaux exécutés sous ce dernier régime, le seul en vigueur depuis l'exercice 1849, et dont, en conséquence, la situation détaillée a dû être donnée ci-après dans le compte général de l'administration des finances de la présente année.

4° TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.
(*Établissement de grandes lignes de chemins de fer et Travaux divers.*)

La loi du 11 juin 1842 a créé, comme on l'a dit plus haut, un système général de grandes lignes de chemins de fer dont la dépense, en ce qui concerne l'État, devait provisoirement être imputée sur les ressources de la dette flottante du Trésor, jusqu'à ce que l'extinction des découverts constatés à la charge des budgets ordinaires des exercices 1840 et suivants ait permis d'y attribuer les fonds disponibles de l'amortissement; il a été ensuite affecté à l'atténuation de ces avances, 1° le montant des remboursements de diverses natures à faire par des compagnies de chemins de fer (article 16 de la loi du 3 juillet 1846); 2° le produit de l'emprunt de 350 millions négocié en vertu de la loi du 8 août 1847. En dernier lieu, ces travaux sont demeurés à la charge des fonds généraux des budgets.

Les dépenses des chemins de fer, autorisées tant par la loi du 11 juin 1842 que par les autres lois subséquentes, et les divers travaux dont l'exécution a été successivement soumise au même régime de ressources, ont longtemps continué à être l'objet d'allocations générales, fixées en exécution de l'article 10 de la loi du 21 avril 1832 (1), et sur lesquelles étaient imputés les crédits spéciaux employés pendant chaque exercice.

---

(1) Article 10 de la loi du 21 avril 1832 : « Nulle création, aux frais de l'État, d'une route, d'un canal, d'un grand pont sur un fleuve « ou sur une rivière, d'un ouvrage important dans un port maritime, d'un édifice ou d'un monument public, ne pourra avoir lieu, à « l'avenir, qu'en vertu d'une loi spéciale ou d'un crédit ouvert à un chapitre spécial du budget.

« La demande du premier crédit sera nécessairement accompagnée de l'évaluation totale de la dépense. »

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

Aujourd'hui, lorsque les lois ou les décrets rendus en matière de travaux publics, conformément au sénatus-consulte du 25 décembre 1852, ne fixent pas le montant des autorisations générales de dépenses, il devient indispensable, pour l'ordre de la comptabilité et pour maintenir la corrélation entre les termes principaux de la situation des travaux extraordinaires, de considérer comme s'ajoutant naturellement à ces allocations préalables les crédits spéciaux ouverts, soit dans le budget, soit à un autre titre, en excédant des crédits généraux précédemment inscrits.

Ceux qui ont été ainsi accordés pendant l'année 1855 sont les suivants :

Suppléments d'allocations résultant de crédits accordés par le budget de 1856 :

Ministère d'État.	Réunion des Tuileries au Louvre	4,000,000f 00c	
	Château de Saverne	171,000 00	
Marine.	Digue et arsenal de Cherbourg	3,000,000 00	
Agriculture, commerce et trav. publics	Nouvelles routes de la Corse	300,000 00	9,271,000f 00c
	Routes forestières de la Corse	500,000 00	
	Construction de ponts	1,300,000 00	

Crédits accordés par les décrets ci-après :

Ministère d'État.	Réunion des Tuileries au Louvre.	Décret du 8 août 1855	3,000,000f 00c	5,750,000 00	
		—— du 3 déc. 1855	750,000 00		
		—— du 20 février 1856	2,000,000 00		
Marine.	Digue et arsenal de Cherbourg. (Décret du 12 mai 1855.)			2,000,000 00	
Agriculture, commerce et travaux publics.	Nouvelles routes de la Corse. (Décret du 19 nov. 1855.)			10,000 00	
	Constructions de ponts.	Décret du 2 mai 1855	442,500f 00c	1,542,500 00	10,302,500 00
		—— du 2 juin 1855	100,000 00		
		—— du 17 sept. 1855	350,000 00		
		—— du 29 sept. 1855	300,000 00		
		—— du 13 oct. 1855	350,000 00		
	Chemin de fer de Saint-Germain-des-Fossés à Roanne (Art. 6 de la convention annexée au décret du 20 juin 1855), ci		19,000,000f 00c		
	Allocation primitivement fixée par décret du 27 mars 1852		18,000,000 00		
	AUGMENTATION		1,000,000 00	1,000,000 00	
			ENSEMBLE		19,573,500 00

Mais, d'un autre côté, il y a lieu d'opérer sur les allocations constatées antérieurement, les réductions ci-après :

Agriculture, commerce et trav. publics	Chemin de fer de Bordeaux à Cette. — Différence entre le chiffre de la subvention fixée définitivement à 35 millions par la loi du 28 mai 1853, et celui de 50 millions qui résultait des lois des 21 juin 1846 et 8 juill. 1852.	15,000,000 00

Crédits spéciaux des exercices 1853 et 1854 annulés par les lois de règlement desdits exercices, et qu'il convient de retrancher également des allocations générales :

Ministère d'État.	Réunion des Tuileries au Louvre.	Exercice 1853.	222f 80c	524f 26c	
		—— 1854.	301 46		
Marine.	Digue et arsenal de Cherbourg.	Exercice 1853.	92 24	4,781 36	
		—— 1854.	4,689 12		
	A REPORTER			5,305 62	15,000,000 00	19,573,500 00

Note sur la Situation financière du service des Travaux extraordinaires.

	REPORT.....	5,305f 62c	15,000,000f 00c	19,573,500f 00c
Agriculture, commerce et trav. publics	Nouvelles routes de la Corse. — Exercice 1854.	2 59	9,373 30	
	Construction de ponts — Exercice 1853. 3,994f 16c; ——— 1854. 70 93	4,065 09		
	ENSEMBLE (à déduire).....		15,009,373 30	15,009,373 30
	RESTE en augmentation.....			4,564,126 70

Les allocations générales de toute nature, telles qu'elles ont été développées dans le compte précédent (page 377), s'élevaient à..... 1,658,006,827 31

En y ajoutant, comme on l'a expliqué ci-dessus, le solde des crédits pour travaux autorisés par la loi du 25 juin 1841, qui, à partir de 1849, ont dû être dépensés cumulativement avec ceux qui procèdent de la loi du 11 juin 1842, ci. 68,274,451 75

On obtient un total de..... 1,730,845,405 76

Mais il est à observer qu'un certain nombre d'entreprises classées, jusqu'en 1851, parmi les *travaux extraordinaires* ont été rattachées au *service ordinaire* à partir de 1852, sur la demande de la commission législative chargée de l'examen du budget de cet exercice. On a dû, en conséquence, retrancher du tableau ci-après les allocations générales restant à employer, à partir de 1852, pour les travaux dont il s'agit, tout en y maintenant le chiffre total des dépenses auxquelles ils ont donné lieu sur les exercices 1851 et antérieurs (voir le développement à la suite de la présente note). Ce solde, qui est imputable sur les fonds généraux des budgets de 1852 et suivants, est de..... 125,100,152 99

RESTE pour total des crédits généraux accordés..... 1,605,745,252 77

Sur cette somme, des crédits spéciaux par exercice ont été employés par les ministres ou mis à leur disposition, savoir:

Crédits employés aux dépenses définitivement liquidées.

Exercice 1842.....	1,368,937f 58c	
——— 1843.....	27,256,795 12	
——— 1844.....	43,244,801 45	
——— 1845.....	100,683,159 05	
——— 1846.....	121,927,755 35	
——— 1847.....	148,093,444 44	
——— 1848.....	140,689,363 79	1,139,179,954f 78c
——— 1849.....	122,815,295 96	
——— 1850.....	92,067,211 79	
——— 1851.....	73,642,235 88	
——— 1852.....	56,684,030 20	
——— 1853.....	88,623,363 59	
——— 1854.....	122,083,560 58	
A REPORTER.....		1,139,179,954 78 1,605,745,252 77c

Note sur la situation financière du Service des Travaux extraordinaires.

REPORT.....	1,139,179,954f 78c	1,605,745,252f 77c
Crédits accordés par le budget, par des lois spéciales ou par des décrets sur les exercices ci-après :		
Exercice 1855..... 83,362,247f 20c	126,069,246 20	
——— 1856..... 42,706,999 00		
Les crédits spéciaux montant, dans leur ensemble, à...	1,265,249,200 98	1,265,249,200 98
Il reste donc, d'après les faits actuellement connus, des allocations générales à répartir par exercice (voir les détails contenus dans le tableau page 375) pour une somme de.....		340,496,051 79

En résumé, depuis que l'on a adopté le système d'un budget extraordinaire pour les travaux publics formant une spécialité en dehors du budget général de l'État, les crédits généraux votés pour ces travaux se récapitulent ainsi qu'il suit, selon chacune des périodes de leur exécution :

1° Travaux compris au budget annexe. (Loi du 27 juin 1833.).....	93,852,163f 27c
2° Travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.....	245,454,000 00
3° Travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.....	428,896,948 25
4° Travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842.....	1,605,745,252 77
Et ils se sont élevés à la somme totale de.....	2,373,948,364 29

ÉTAT de développement des Travaux extraordinaires rattachés au service ordinaire *à partir de 1852.*

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — ACCORDÉS sous le régime de la loi du 11 juin 1842.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — SOLDE des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — TOTAL des crédits généraux.	CRÉDITS SPÉCIAUX employés sur les exercices 1842 à 1851.	MONTANT DES ALLOCATIONS générales qui restaient à employer à l'époque où les travaux ont été rattachés au service ordinaire.
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.					
Routes et ponts. (Achèvement de lacunes et rectifications.).....	83,500,000f 00c	5,794f 44c	83,505,794f 44c	68,612,707f 90c	14,893,086f 54c
Construction de trois édifices.....	7,461,000 00	»	7,461,000 00	5,813,521 47	1,647,478 53
MINISTÈRE DE LA GUERRE.					
Matériel de l'artillerie.....	14,318,000 00	4,650,022 63	18,968,022 63	10,736,228 46	8,231,794 17
Matériel du génie.....	24,180,000 00	37,074,832 45	61,254,832 45	30,968,989 57	30,285,842 88
MINISTÈRE DE LA MARINE.					
Curage et défense de la petite rade de Toulon.....	10,500,000 00	»	10,500,000 00	5,083,445 51	5,416,554 49
Amélioration de Port-Vendres.....	2,500,000 00	»	2,500,000 00	2,140,387 81	359,612 19
Salaires d'ouvriers. (Loi des 93 millions.).....	12,000,000 00	»	12,000,000 00	4,235,063 11	7,764,936 89
Approvisionnements généraux de la flotte. (*Idem.*).....	48,000,000 00	»	48,000,000 00	13,801,146 63	34,198,853 37
Approvisionnements de prévoyance. (*Idem.*).....	33,000,000 00	»	33,000,000 00	10,698,006 07	22,301,993 93
	235,459,000 00	41,730,649 52	277,189,649 52	152,089,496 53	125,100,152 99

Suite de la SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Tableau comparatif des Allocations générales et des Crédits spéciaux par exercice.

MINISTÈRES ET SERVICES.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — ACCORDÉS sous le régime de la loi du 11 juin 1842.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — À AJOUTER conformément à l'article 16 de la loi du 3 juillet 1846, le solde des crédits généraux non employés sous le régime de la loi du 25 juin 1841.	CRÉDITS GÉNÉRAUX — TOTAL.	Employés aux dépenses constatées dans les comptes définitifs des exercices 1842 à 1853. (Voir le compte général des finances de 1854, page 380.)	CRÉDITS SPÉCIAUX — Employés aux dépenses constatées dans les comptes définitifs de l'exercice 1854.	CRÉDITS SPÉCIAUX — Employés aux dépenses constatées dans les comptes définitifs — TOTAL.	CRÉDITS SPÉCIAUX — ACCORDÉS SUR LES EXERCICES 1855.	CRÉDITS SPÉCIAUX — ACCORDÉS SUR LES EXERCICES 1856.	CRÉDITS SPÉCIAUX — TOTAL GÉNÉRAL des CRÉDITS SPÉCIAUX.	RESTE À EMPLOYER sur LES CRÉDITS GÉNÉRAUX.	OBSERVATIONS.
MINISTÈRE D'ÉTAT.											
Réunion des Tuileries au Louvre	42,886,345f 20c	"	42,886,345f 20c	16,136,646f 66c	11,999,698f 54c	28,136,345f 20c	8,750,000f 00c	6,000,000f 00c	42,886,345f 20c	"	
Travaux accessoires de la réunion des Tuileries au Louvre	16,500,000 00	"	16,500,000 00	4,500,000 00	12,000,000 00	16,500,000 00	"	"	16,500,000 00	"	
Château de Saverne	671,000 00	"	671,000 00	"	"	"	500,000 00	171,000 00	(A) 671,000 00	"	(A) Les travaux du château de Saverne, qui faisaient précédemment partie du service ordinaire, ont été, pendant les exercices 1852, 1853 et 1854, l'objet de crédits spéciaux montant ensemble à 974,817 fr. 42 cent.
Esplanade des Invalides	50,000 00	"	50,000 00	"	"	"	50,000 00	"	50,000 00	"	
	60,107,345 20	"	60,107,345 20	20,636,646 66	23,999,698 54	44,636,345 20	9,300,000 00	6,171,000 00	60,107,345 20	"	
MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.											
Nouvelles routes de la Corse	1,369,994 41	822,537f 63c	2,192,532 04	1,272,534 63	309,997 41	1,582,532 04	310,000 00	300,000 00	2,192,532 04	"	
Routes forestières de la Corse	1,600,000 00	"	1,600,000 00	"	600,000 00	600,000 00	500,000 00	500,000 00	1,600,000 00	"	
Construction de ponts	15,358,065 02	42,633 49	15,400,698 51	8,908,269 44	2,449,929 07	11,358,198 51	2,742,500 00	1,300,000 00	15,400,698 51	"	
Amélioration de rivières	82,900,000 00	860,619 90	83,760,619 90	28,972,427 49	3,484,549 45	32,456,976 94	3,321,718 02	3,550,000 00	39,328,694 96	44,431,924f 94c	
Établissement de canaux de navigation	42,744,000 00	332,665 53	43,076,665 53	32,710,063 72	2,919,217 11	35,629,280 83	1,000,000 00	1,000,000 00	37,629,280 83	5,447,384 70	
Amélioration et achèvement des ports maritimes	97,374,361 00	4,797,914 63	102,172,275 63	57,571,665 87	5,214,970 42	62,786,636 29	5,692,000 00	5,800,000 00	74,278,636 29	27,893,639 34	
Réparations de dommages causés par les inondations	2,070,296 00	"	2,070,296 00	1,202,747 17	111,477 21	1,314,224 38	150,000 00	300,000 00	1,764,224 38	306,071 62	
Travaux du port de Marseille	1,500,000 00	"	1,500,000 00	500,000 00	1,000,000 00	1,500,000 00	"	"	1,500,000 00	"	
Établissement de grandes lignes de chemins de fer (B)	1,114,203,734 00	1,414,403 94	1,115,618,137 94	698,736,771 32	79,188,410 49	777,925,181 81	55,346,029 18	20,785,999 00	854,057,209 99	261,560,927 95	(B) Les crédits généraux applicables aux grandes lignes de chemins de fer sont développés à la page suivante.
Crédits non répartis par la loi du 25 juin 1841	"	700,000 00	700,000 00	"	"	"	"	"	"	700,000 00	
	1,359,120,450 43	8,970,775 12	1,368,091,225 55	829,874,479 64	95,278,551 16	925,153,030 80	69,062,247 20	33,535,999 00	1,027,751,277 00	340,339,948 55	
MINISTÈRE DE LA MARINE.											
Fort Boyard	"	318,522 48	318,522 48	163,877 46	"	163,877 46	"	"	163,877 46	154,645 02	
Casernes dans les ports de Brest, Rochefort et Toulon	"	8 99	8 99	"	"	"	"	"	"	8 99	
Établissements à créer à Castineau	"	480,032 15	480,032 15	478,582 92	"	478,582 92	"	"	478,582 92	1,449 23	
Digue et arsenal de Cherbourg	7,884,158 38	16,774,463 49	24,658,621 87	13,853,310 99	2,805,310 88	16,658,621 87	5,000,000 00	3,000,000 00	24,658,621 87	"	
	7,884,158 38	17,573,027 11	25,457,185 49	14,495,771 37	2,805,310 88	17,301,082 25	5,000,000 00	3,000,000 00	25,301,082 25	156,103 24	
TOTAL GÉNÉRAL	1,427,111,954 01	26,543,802 23	1,453,655,756 24	865,006,897 67	122,083,560 58	987,090,458 25	83,362,247 20	42,706,999 00	1,113,159,704 45	340,496,051 79	
Travaux rattachés au budget ordinaire à partir de 1852 (voir l'état, page 373)	(c) 110,358,847 01	41,730,649 52	152,089,496 53	152,089,496 53	"	152,089,496 53	"	"	152,089,496 53	"	(c) Déduction faite de la somme de 125,100,152f 99c ressortant du tableau qui précède.
	1,537,470,801 02	68,274,451 75	1,605,745,252 77	1,017,096,394 20	122,083,560 58	1,139,179,954 78	83,362,247 20	42,706,999 00	1,265,249,200 98	340,496,051 79	

Développements des Crédits généraux accordés pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer.

DÉSIGNATION DES LIGNES DE CHEMINS DE FER.			CRÉDITS GÉNÉRAUX.
Paris à la frontière belge.....	De Paris à Lille et à Valenciennes. (Lois des 11 juin 1842, 26 juillet 1844, 5 août 1844, 15 juillet 1845 et 9 août 1847.).....	83,435,000f	98,435,000f
	Embranchement de Lille sur Calais et Dunkerque. (Loi du 26 juillet 1844.).....	15,000,000	
Paris à Hommarting. (Lois des 2 août 1844 et 30 juin 1851, et décret du 1er mars 1856.).....			101,700,000
Hommarting à Strasbourg. (Loi des 11 juin 1842 et 7 mai 1850, et décrets du 24 avril 1848 et du 25 février 1852.).....			16,800,000
Paris à la Méditerranée.....	Dijon à Châlon. (Lois des 11 juin 1842 et 16 juillet 1845.).....	16,000,000f	248,745,234
	Paris à Châlon et Châlon à Lyon. (Lois diverses; voir la note préliminaire du compte de 1850 (page 352) et loi du 6 août 1851.).....	106,511,900	
	Avignon à Valence. (Loi du 6 août 1851.).....	2,000,000	
	Avignon à Marseille. (Lois des 11 juin 1842, 27 juillet 1843, 9 août 1847 et 2 février 1849.).....	42,000,000	
	Lyon à Avignon. (Décret du 3 janvier 1852.).....	49,000,000	
	Marseille à Toulon. (Loi du 8 juillet 1852 et décret du 3 février 1855.).....	33,233,334	
Saint-Dizier à Gray. (Loi du 21 juin 1846.).....			4,000,000
Montpellier à Nimes. — Liquidation des entreprises. (Lois des 3 juillet 1846 et 7 mai 1849.).....			871,000
Tours à Bordeaux. (Lois des 26 juillet 1844 et 30 juin 1851.).....			68,600,000
Tours à Nantes. (Lois des 26 juillet 1844 et 7 mai 1849, et décret du 10 juin 1848.).....			45,650,000
Nantes à Châteaulin et Napoléon-Vendée. (Loi du 2 mai 1855.).....			25,000,000
Orléans à Tours. (Loi du 11 juin 1842.).....			17,000,000
Orléans à Vierzon. (Lois des 11 juin 1842, 3 juillet 1846 et 9 août 1847.).....			21,000,000
Vierzon à Châteauroux. (Loi du 26 juillet 1844 et décret du 1er mars 1856.).....			8,000,000
Vierzon au Bec-d'Allier. (Lois des 26 juillet 1844, 17 novembre 1848, 7 mai 1849 et décret du 1er mars 1856.).....			19,300,000
Le Bec-d'Allier à Clermont, avec embranchement sur Nevers. (Loi du 21 juin 1846 et décret du 1er mars 1856.).....			35,000,000
Châteauroux à Limoges. (Loi du 21 juin 1846.).....			36,100,000
Grand-Central, avec embranchement sur Rodez.....			78,000,000
Saint-Germain-des-Fossés à Roanne. (Décrets du 27 mars 1852 et du 20 juin 1855.).....			19,000,000
Versailles à Chartres. (Lois des 26 juillet 1844, 21 juin 1846 et 9 août 1847, et décret du 16 juin 1848.).....			27,000,000
Chartres à Rennes. (Loi du 21 juin 1846.).....			50,000,000
Bourg-la-Reine à Orsay. (Loi du 10 juin 1853.).....			800,000
Chemin de fer de ceinture. (Diverses lois et décrets.).....			10,400,000
Strasbourg à Wissembourg. (Loi du 25 février 1852.).....			3,000,000
Paris à Cherbourg. (Lois du 8 juillet 1852, et du 2 mai 1855.).....			34,000,000
Lignes de l'Ouest et du Nord-Ouest (Loi du 2 mai 1855.).....			30,000,000
Mezidon au Mans. (*Idem.*).....			14,000,000
Bordeaux à Cette. (Lois des 8 juillet 1852 et 28 mai 1853.).....			35,000,000
Bordeaux à Bayonne et Narbonne à Perpignan. (Loi du 28 mai 1853.).....			16,500,000
Lyon à Genève avec embranchement sur Bourg et Mâcon. (Loi du 10 juin 1853.).....			15,000,000
Saint-Étienne à Lyon. (Solde d'une subvention pour le pont de la Mulatière.).....			2,500
Saint-Rambert à Grenoble. (Loi du 10 juin 1853.).....			7,000,000
Études de chemins de fer. (Loi du 11 juin 1842.).....			1,500,000
Essai du système de chemin de fer atmosphérique. (Loi du 5 août 1844.).....			1,800,000
			1,089,203,734
Garanties d'intérêts et prêts aux compagnies.....			25,000,000
			1,114,203,734

RÉSULTATS GÉNÉRAUX

SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1854.

NOTE

Sur les résultats généraux des budgets de 1830 à 1854.

La présente partie du compte général des finances résume les résultats généraux et définitifs des budgets depuis 1830, en considérant chacun de ces budgets sous le double rapport de sa *situation financière* et de son *règlement législatif*.

La *situation financière* est formée des ressources et des besoins exclusivement propres à l'exercice.

La situation en *règlement législatif* comprend non-seulement ces ressources et ces besoins, mais encore les fonds disponibles qui ont été reportés des exercices précédents et ceux que l'exercice expiré a pu lui-même laisser au profit des exercices suivants.

Les exercices 1814 à 1829 formant une période entièrement accomplie, et dont les résultats généraux sont invariables, il a été jugé inutile de continuer à reproduire la situation de ces exercices dans le compte des finances. Elle se trouve pages 365 à 367 de celui de l'année 1845.

Le tableau général que l'on publie ci-après fait connaître la situation de chacun des exercices de 1830 à 1854, sous les deux aspects qui viennent d'être indiqués. La situation provisoire de l'exercice en cours d'exécution n'y est pas comprise, parce qu'elle ne se forme encore que de recettes et de dépenses présumées, qui seront remplacées l'année suivante par les résultats constatés définitivement en clôture d'exercice.

Ce tableau général est lui-même accompagné de tableaux de développements des recettes et de dépenses qui s'y trouvent comprises.

Les recettes et les dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets que présentent ces développements sont celles qui ont été portées dans les lois de règlement de comptes, et d'où est ressorti le résultat final propre à chaque exercice. Mais la nécessité de présenter ce résultat final, comme ne ressortant que de deux termes de recette et de dépense, oblige de rattacher à celles-ci, ainsi qu'on va l'expliquer, les excédants du *service départemental* et du *service colonial*, qui, dans les lois, s'ajoutent seulement au résultat général de l'exercice :

Les *fonds de report du service départemental* sont réunis aux recettes ordinaires des budgets; en conséquence, les recettes propres à chaque exercice se trouvent modifiées de la différence existant entre les fonds départementaux reportés des budgets précédents au compte de cet exercice, et ceux qu'il a laissés à transporter aux budgets suivants.

Le *service colonial*, dont le règlement législatif n'a lieu qu'un an après celui du budget général, ne peut figurer dans les lois de comptes que pour l'excédant de dépense qu'il met à la charge dudit budget, et qui est déterminé par les prévisions législatives de recette et de dépense. Dans les résultats du règlement général de chaque exercice, ces prévisions ont donc dû être rattachées, en recette, aux ressources ordinaires, et, en dépense, à celles du ministère de la marine et des colonies. Quant aux fonds disponibles dont le règlement définitif du service colonial de chaque exercice fait profiter le budget général d'un exercice subséquent, ils sont classés parmi les ressources ordinaires des exercices auxquels les lois des comptes les ont attribués.

Il est essentiel de remarquer, en ce qui concerne le règlement des budgets de 1830 et exercices suivants, qui est l'objet du tableau page 381, que l'on s'est trouvé dans la nécessité de reproduire les résultats de ce règlement tels qu'ils ressortent des lois de comptes, tandis que l'application qui a été faite législativement en recette à plusieurs exercices de la réserve de l'amortissement les présente dans une situation différente de celle des exercices pour lesquels cette réserve, laissée en dehors des ressources, n'a été employée, aux termes de l'article 36 de la loi des recettes de 1842, qu'à l'extinction des découverts constatés et fixés par les lois de comptes. Il n'est toutefois pas possible, dans des vues d'uniformité, de retrancher du résultat de ceux des budgets qui en ont profité les réserves de l'amortissement comprises en recette, attendu que, la portion de ces réserves demeurée disponible ayant été reportée d'exercice en exercice, on serait conduit à altérer successivement la situation de chacun d'eux. De plus, la réserve de l'amortissement ayant été, à partir de l'année 1848, ainsi que les autres ressources extraordinaires de ces exercices, affectée indistinctement aux dépenses des services ordinaires et des travaux extraordinaires, ne comporte pas de rapprochement, comme celles des années précédentes, avec les résultats du service ordinaire des budgets auquel elle a été appliquée.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1854.

Tableau général, par exercice, de la Situation financière et du Règlement législatif des budgets de 1830 à 1854.

SITUATION FINANCIÈRE D'APRÈS LES RÉSULTATS PROPRES A CHAQUE EXERCICE.

EXERCICES.	RECETTES. RECETTES ordinaires.	RECETTES. RESSOURCES extraordinaires.	RECETTES. TOTAL. (Voir ci-après l'état de développement.)	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires. (Voir ci-après l'état de développement.)	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des recettes.	RÉSULTATS PAR EXERCICE. Excédants des dépenses.
1830	971,035,503f	60,760,551f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	948,623,042	356,927,928	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	984,736,797	78,363,412	1,063,100,209	1,174,350,197	"	111,249,988
1833	990,274,314	172,078,610	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	1,007,504,349	31,214,183	1,038,718,532	1,063,559,443	"	24,840,911
1835	1,020,838,394	47,264,407	1,068,102,801	1,047,207,680	20,895,121	"
1836	1,053,180,488	18,992,249	1,072,181,737	1,065,899,158	6,282,579	"
1837	1,076,164,588	11,082,180	1,087,246,768	1,078,902,494	8,344,274	"
1838	1,110,651,859	1,004,031	1,111,655,890	1,136,188,851	"	24,532,961
1839	1,123,791,139	57,326,633	1,181,117,772	1,179,046,335	2,071,437	"
1840	1,160,395,282	74,087,817	1 234,483,099	1,363,711,102	"	129,228,003
1841	1,197,750,966	183,518,177	1,381,269,143	1,425,239,623	"	43,970,480
1842	1,256,257,751	74,736,134	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	1,270,069,971	108,154,230	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	1,297,899,408	86,862,108	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	1,330,218,735	63,068,110	1,393,286,845	1,489,432,101	"	96,145,256
1846	1,351,765,833	47,524,722	1,399,290,555	1,566,525,591	"	167,235,036
1847	1,342,809,354	29,578,096	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
1848	1,207,298,489	560,657,201	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	1,256,843,803	174,835,162	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	1,296,545,965	135,076,506	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	1,273,274,104	87,326,671	1,360,600,775	1,461,329,644	"	100,728,869
1852	1,336,212,588	151,132,396	1,487,344,984	1,513,103,997	"	25,759,013
1853	1,391,124,777	133,323,687	1,524,448,464	1,547,597,009	"	23,148,545
1854	1,417,679,479	384,365,359	1,802,044,838	1,988,078,160	"	186,033,322
	29,672,955,978	3,129,260,560	32,802,216,538	34,382,651,728	152,113,416	1,732,548,606
Excédant de dépense sur l'ensemble des budgets de 1830 à 1854. (Voir ci-contre le résultat du règlement législatif de ces budgets.)					1,580,435,190f	

RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE CHAQUE EXERCICE.

EXERCICES.	RECETTES. FONDS disponibles reportés des exercices précédents.	RECETTES. RECETTES ordinaires et extraordinaires.	RECETTES. TOTAL.	DÉPENSES ORDINAIRES et extraordinaires.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE. Excédants de recette formant ressources pour d'autres exercices.	SITUATION DÉFINITIVE en RÈGLEMENT D'EXERCICE. Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor.
1830	"	1,031,796,054f	1,031,796,054f	1,095,142,115f	"	63,346,061f
1831	"	1,305,550,970	1,305,550,970	1,219,310,975	86,239,995f	"
1832	86,239,995f	1,063,100,209	1,149,340,204	1,174,350,197	"	25,009,993
1833	"	1,162,352,924	1,162,352,924	1,134,072,914	28,280,010	"
1834	28,280,010	1,038,718,532	1,066,998,542	1,063,559,443	3,439,099	"
1835	3,439,099	1,068,102,801	1,071,541,900	1,047,207,680	24,334,220	"
1836	24,334,220	1,072,181,737	1,096,515,957	1,065,899,158	30,616,799	"
1837	4,568,135	1,087,246,768	1,091,814,903	1,078,902,494	12,912,409	"
1838	38,961,073	1,111,655,890	1,150,616,963	1,136,188,851	14,428,112	"
1839	14,428,112	1,181,117,772	1,195,545,884	1,179,046,335	16,499,549	"
1840	"	1,234,483,099	1,234,483,099	1,363,711,102	8,776,526	138,004,529
1841	25,276,075	1,381,269,143	1,406,545,218	1,425,239,623	"	18,694,405
1842	"	1,330,993,885	1,330,993,885	1,440,974,148	"	109,980,263
1843	"	1,378,224,201	1,378,224,201	1,445,265,740	"	67,041,539
1844	"	1,384,761,516	1,384,761,516	1,428,133,942	"	43,372,426
1845	"	1,393,286,845	1,393,286,845	1,489,432,101	4,335,330	100,480,586
1846	4,335,330	1,399,290,555	1,403,625,885	1,566,525,591	"	162,899,706
1847	"	1,372,387,450	1,372,387,450	1,629,678,089	"	257,290,639
1848	"	1,767,955,690	1,767,955,690	1,770,960,740	"	3,005,050
1849	"	1,431,678,965	1,431,678,965	1,646,304,442	"	214,625,477
1850	"	1,431,622,471	1,431,622,471	1,472,637,238	"	41,014,767
1851	"	1,360,600,775	1,360,600,775	1,461,329,644	"	100,728,869
1852	"	1,487,344,984	1,487,344,984	1,513,103,997	"	25,759,013
1853	"	1,524,448,464	1,524,448,464	1,547,597,009	"	23,148,545
1854	"	1,802,044,838	1,802,044,838	1,988,078,160	"	186,033,322
	229,862,049	32,802,216,538	33,032,078,587	34,382,651,728		
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 A 1854 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de recette formant ressources pour les exercices auxquels ils ont été transportés. (Voir ci-contre.)					229,862,049	
RÉSULTATS DÉFINITIFS DES BUDGETS DE 1830 A 1854 EN RÈGLEMENT LÉGISLATIF. — Excédants de dépense formant découverts pour le Trésor						1,580,435,190

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1854.

Développement sur les Recettes ordinaires et extraordinaires des Budgets de 1830 à 1854.

EXERCICES.	RECETTES ORDINAIRES. Contributions directes. Fonds généraux du budget. (A)	Fonds spéciaux des départements et des communes.	Produits des forêts et de la pêche. (B)	Revenus et vente de domaines. (C)	Impôts et revenus indirects. (D)	Revenus et produits divers. (E)	TOTAL.	RESSOURCES EXTRAORDINAIRES. Ressources de diverses natures (F).	Produit d'aliénations de bois de l'État.	Produit d'emprunts en rentes.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne.	Consolidations de la réserve de l'amortissement, affectées aux besoins généraux des budgets.	aux travaux extraordinaires.	TOTAL.	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
1830	249,723,722	81,004,330	27,110,665	5,861,543	574,572,442	32,762,801	971,035,503	60,760,551	"	"	"	"	"	60,760,551	1,031,796,054	
1831	279,131,493	87,082,062	18,576,910	4,704,294	524,001,316	35,126,367	948,623,042	52,927,928	22,703,215	280,313,285	983,500	"	"	356,927,928	1,305,550,970	
1832	267,761,354	88,695,681	23,693,492	7,557,355	554,738,991	42,289,924	984,736,797	3,363,412	53,716,531	10,125,629	"	11,157,840	"	78,363,412	1,063,100,209	
1833	268,242,205	87,825,294	25,401,923	4,536,454	570,198,379	34,070,059	990,274,314	"	16,738,400	"	12,456,305	142,883,905	"	172,078,610	1,162,352,924	
1834	269,288,157	93,095,189	24,949,964	6,169,952	578,950,284	35,050,803	1,007,504,349	"	"	"	31,214,183	"	"	31,214,183	1,038,718,532	
1835	270,137,412	94,508,558	26,415,156	4,878,450	590,130,562	34,768,256	1,020,838,394	"	21,139,130	"	26,125,277	"	"	47,264,407	1,068,102,801	
1836	271,387,153	96,199,987	33,170,791	5,277,654	616,498,003	30,655,900	1,053,189,488	"	"	"	18,992,249	"	"	18,992,249	1,072,181,737	
1837	272,670,130	109,469,870	32,389,650	5,206,543	632,690,302	23,738,093	1,076,164,588	"	"	"	11,082,180	"	"	11,082,180	1,087,246,768	
1838	285,730,324	101,493,472	34,579,114	6,022,397	653,919,279	28,907,273	1,110,651,859	"	"	"	1,004,031	"	"	1,004,031	1,111,655,890	
1839	287,402,708	104,466,424	31,221,781	6,062,269	661,891,645	32,746,312	1,123,791,139	"	"	"	355,633	2,111,655	54,859,345	57,326,633	1,181,117,772	
1840	287,216,741	108,495,317	33,189,975	5,668,278	687,448,841	38,376,130	1,160,395,282	"	"	"	102,817	8,776,526	65,208,474	74,087,817	1,234,483,099	
1841	286,475,616	113,553,950	34,387,399	6,371,603	719,619,637	37,342,772	1,197,750,977	"	"	"	"	121,156,484	62,361,682	183,518,166	1,381,269,143	
1842	289,967,511	115,870,225	35,382,101	9,208,719	754,851,176	50,978,019	1,256,257,751	"	"	74,736,134	"	"	"	74,736,134	1,330,993,885	
1843	292,008,899	119,256,529	30,312,246	14,391,571	768,873,231	45,227,495	1,270,069,971	"	"	108,154,230	"	"	"	108,154,230	1,378,224,201	
1844	291,369,176	122,506,647	31,803,481	8,537,172	791,391,542	52,291,390	1,297,899,408	"	"	86,862,108	"	"	"	86,862,108	1,384,761,516	
1845	291,256,611	124,552,062	39,929,586	10,058,221	808,268,573	56,153,682	1,330,218,735	"	"	13,795,340	49,272,770	"	"	63,068,110	1,393,286,845	
1846	290,479,410	128,058,972	38,382,674	6,079,232	827,236,091	61,529,454	1,351,765,833	"	"	634,287	46,890,435	"	"	47,524,722	1,399,290,555	
1847	292,091,711	131,343,849	29,434,929	6,013,632	824,782,400	59,142,833	1,342,809,354	"	"	25,741,301	3,836,795	"	"	29,578,096	1,372,387,450	
1848	294,098,198	138,305,304	27,579,006	5,249,280	683,705,290	58,361,411	1,207,298,489	203,699,886	"	251,026,516	"	105,930,799	"	560,657,201	1,767,955,690	
1849	290,170,054	147,449,218	29,373,595	7,044,592	708,194,179	74,612,165	1,256,843,803	12,000,000	"	20,859,282	"	141,975,880	"	174,835,162	1,431,678,965	
1850	293,153,403	139,777,868	32,858,040	9,051,740	747,807,739	73,897,175	1,296,545,965	23,585,781	"	38,527,793	"	72,962,932	"	135,076,506	1,431,622,471	
1851	268,577,025	143,648,322	26,536,481	8,686,666	743,728,230	82,097,380	1,273,274,104	11,273,083	"	"	"	76,053,588	"	87,326,671	1,360,600,775	
1852	269,561,846	144,339,280	33,531,434	9,221,556	810,301,137	69,257,335	1,336,212,588	58,707,070	15,000,000	"	"	77,425,326	"	151,132,396	1,487,344,984	
1853	722,161,419	148,887,257	34,823,777	13,070,490	852,458,875	69,722,959	1,391,124,777	54,894,946	"	"	"	78,428,741	"	133,323,687	1,524,448,464	
1854	274,810,718	156,506,780	29,182,901	13,608,948	852,403,928	91,166,204	1,417,679,479	53,684,041	"	249,168,930	"	81,512,388	"	384,365,359	1,802,044,838	

NOTA. Les changements indiqués ci-après ont dû être apportés aux classifications de produits de plusieurs exercices, afin de les ramener à celles des budgets actuels et de ne mettre en comparaison que des résultats formés des mêmes éléments :

(A) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, de la *contribution additionnelle des bois des communes et établissements publics*, qui, à partir de 1838, a été réunie aux produits des forêts.

(B) Y compris, pour les années 1830 à 1837, la *contribution additionnelle* mentionnée ci-dessus, ainsi que les *produits accessoires des forêts*, retirés, depuis 1838, des recettes de l'enregistrement et des domaines.

(C) Déduction faite, pour les années 1830 à 1837, comme on vient de le dire, des *produits accessoires des forêts*, et y compris, jusqu'en 1840, les *prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères*, qui, en 1841, ont cessé de figurer dans les produits divers du budget.

(D) Y compris, de 1830 à 1837, les *produits d'amendes et confiscations*, retirés en 1838 des produits divers du budget.

(E) Déduction faite, pour les années mentionnées ci-dessus, des *produits provenant des ministères* et des *amendes et confiscations*. On a, en outre, réuni à cette catégorie les *bénéfices de la loterie royale* jusqu'en 1835, le *produit de la ferme des jeux* jusqu'en 1837, et celui des *salines et mines de sel de l'Est* jusqu'en 1844. Elle comprend enfin le résultat, soit au profit, soit à la charge du budget, de la différence entre les fonds départementaux reportés d'exercices précédents ou transportés à des exercices suivants, ainsi que la portion de ressources que, depuis 1842, le règlement législatif du service colonial a laissée disponible.

(F) Voir à la page 386 le développement des ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1830 à 1854.

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1854.

Développement sur les Dépenses ordinaires et extraordinaires des budgets de 1830 à 1854.

EXERCICES.	DÉPENSES ORDINAIRES.															TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.				TOTAL.
	DETTE publique et dotations.	MINISTÈRE d'État.	MINISTÈRE de la justice et des cultes.	MINISTÈRE des affaires étrangères.	MINISTÈRE de l'instruction publique.	MINISTÈRE de l'intérieur.	MINISTÈRE de l'agriculture et du commerce.	MINISTÈRE des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	MINISTÈRE des finances.	FRAIS de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus.	REMBOURSEMENTS et restitutions, non-valeurs et primes.	DÉPENSES à différents titres. (c)	MINISTÈRE d'État.	MINISTÈRE de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.	MINISTÈRE de la guerre.	MINISTÈRE de la marine.	
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
1830	349,934,534	"	55,455,038	8,942,372	2,258,957	57,385,545	10,868,303	54,379,229	233,613,402	90,367,075	21,789,088	128,701,285	46,787,253	34,660,234	"	"	"	"	1,095,142,115
1831	367,154,718	"	53,928,139	8,626,333	2,594,703	67,562,262	10,380,751	51,483,149	386,624,854	71,362,272	22,636,133	120,144,792	52,112,869	4,700,000	"	"	"	"	1,219,310,975
1832	362,515,728	"	52,730,952	7,165,430	2,978,334	78,857,001	12,154,509	56,679,708	338,328,364	64,157,233	25,202,103	113,993,016	59,587,819	"	"	"	"	"	1,174,350,197
1833	366,438,755	"	52,354,054	7,558,674	5,095,489	67,558,281	10,800,397	62,374,363	300,981,062	63,756,613	23,476,727	114,279,661	54,320,228	"	"	5,078,610	"	"	1,134,072,914
1834	345,211,054	"	52,985,366	7,151,045	5,003,620	70,139,303	10,048,270	35,413,792	255,442,618	61,779,258	25,321,152	115,202,159	48,647,623	"	"	31,214,183	"	"	1,063,559,443
1835	344,015,052	"	53,589,526	6,876,260	12,352,331	68,485,301	11,203,464	35,850,177	237,487,849	62,671,429	23,375,904	117,752,716	47,422,394	"	"	26,125,277	"	"	1,047,207,680
1836	348,229,721	"	53,857,693	7,548,493	12,942,782	71,832,780	10,842,525	43,407,852	218,433,937	68,518,878	23,188,024	117,562,886	50,874,671	19,666,667	"	18,992,249	"	"	1,065,899,158
1837	347,585,763	"	54,707,410	7,222,131	13,720,936	79,489,567	11,770,325	45,810,499	230,582,531	66,417,962	24,961,754	121,254,807	51,874,674	5,587,432	"	17,916,703	"	"	1,078,902,494
1838	350,587,692	"	55,634,178	8,024,856	14,025,866	90,614,455	12,726,529	43,374,573	240,733,357	71,801,391	23,255,852	125,966,734	57,928,342	4,333,333	"	37,181,693	"	"	1,136,188,851
1839	352,716,642	"	56,107,164	8,587,911	14,802,308	93,421,861	17,837,336	51,043,220	241,135,931	79,469,305	22,168,183	124,748,253	61,793,243	"	"	55,214,978	"	"	1,179,046,335
1840	352,966,296	"	56,673,057	10,669,045	15,340,224	107,175,836	18,525,600	59,927,690	367,233,184	99,103,051	21,081,868	130,140,799	59,665,978	"	"	65,208,474	"	"	1,363,711,102
1841	364,078,930	"	56,846,658	8,079,490	15,835,666	107,371,158	13,186,539	59,558,654	385,537,070	124,914,222	20,703,688	139,358,007	67,407,859	"	"	62,361,682	"	"	1,425,239,623
1842	371,233,672	"	56,907,160	8,834,815	16,120,859	109,083,016	12,577,706	59,508,066	325,889,218	130,059,978	20,703,429	145,273,353	65,938,217	"	"	59,676,939	56,112,994	3,054,726	1,440,974,148
1843	375,182,215	"	58,061,235	9,529,545	16,411,280	114,711,286	13,587,801	57,095,643	310,532,894	116,108,431	18,175,302	149,187,789	69,639,806	"	"	95,648,031	37,814,943	3,579,539	1,445,265,740
1844	377,902,980	"	58,382,048	9,250,047	17,280,269	112,713,245	15,151,170	58,971,085	297,868,804	117,192,308	18,733,899	141,235,468	73,399,616	"	"	90,378,028	34,732,571	4,942,404	1,428,133,942
1845	383,998,729	"	58,648,921	9,509,480	17,056,545	111,837,609	15,109,498	61,445,265	302,400,913	114,760,255	19,151,644	150,688,641	81,275,903	"	"	122,869,977	35,429,260	5,249,461	1,489,432,101
1846	386,832,128	"	61,343,379	10,927,684	18,418,552	120,537,838	16,363,757	66,425,008	331,281,566	130,526,328	20,829,037	155,985,715	77,903,447	"	"	135,030,641	28,658,276	5,462,248	1,566,525,591
1847	399,421,628	"	66,206,974	10,120,039	18,275,280	133,330,422	14,015,130	69,474,765	349,310,957	133,732,030	20,449,520	154,306,363	83,583,556	"	"	134,115,517	24,055,024	19,280,884	1,629,678,089
1848	420,438,075	"	66,093,639	11,061,538	19,298,562	154,911,744	21,887,617	90,729,327	408,125,781	127,712,762	28,787,804	156,292,027	106,014,746	"	"	125,315,836	13,056,993	21,234,289	1,770,960,740
1849	464,003,911	"	67,247,449	10,135,288	21,699,759	143,500,337	18,565,607	62,586,572	364,007,807	117,377,220	17,299,756	144,843,844	92,221,596	"	"	104,653,886	10,754,548	7,406,862	1,646,304,442
1850	398,088,890	"	67,955,490	9,928,564	21,318,622	122,809,042	16,633,713	65,767,865	323,229,491	100,749,794	17,418,893	146,458,149	89,942,678	"	"	83,377,273	4,829,444	4,129,330	1,472,637,238
1851	394,162,014	"	68,985,639	8,335,912	21,901,816	125,610,341	19,308,983	64,543,400	312,852,621	97,083,728	32,296,779	148,948,690	93,500,936	"	"	65,809,090	4,034,156	3,946,539	1,461,329,644
1852	415,332,776	7,958,823	68,931,145	9,664,494	22,958,893	162,138,242f (A)		70,515,387	327,418,353	105,547,909	25,109,131	148,888,337	91,750,134	"	4,618,751	49,803,690	"	2,467,932	1,513,103,997
1853	410,288,453	8,438,136	71,894,795	9,260,625	22,869,803	135,426,656	76,314,922 (B)		322,740,810	117,724,111	34,224,736	151,190,565	98,568,907	"	10,767,163	74,493,148	"	3,304,179	1,547,597,009
1854	454,241,667	15,227,404	72,190,820	9,844,717	22,170,648	152,152,554	77,334,356		567,245,687	196,450,327	24,757,198	163,918,485	110,335,365	"	23,998,447	95,413,185	"	2,797,300	1,988,078,160

(A) En 1852, les ministères de l'intérieur et de l'agriculture et du commerce ont été réunis en un seul. Le chiffre ci-dessus comprend, en outre, les dépenses du ministère de la police générale créé en 1852 et supprimé en 1853.

(B) A partir de 1853, les services de l'agriculture et du commerce ont été détachés du ministère de l'intérieur et réunis à celui des travaux publics.

(c) Prêts au commerce et à l'industrie (exercice 1830) 29,811,329f
Avance aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti (exercice 1830) 4,848,905
Déficit Kesner (exercice 1831) 4,700,000
Créance des États-Unis d'Amérique (exercices 1836, 1837 et 1838) 29,587,432
68,947,666

Suite des RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 A 1854.

Développement sur les Ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux Budgets de 1830 à 1854.

EXERCICES.	NATURE DES RESSOURCES.	MONTANT DES RESSOURCES, par nature.	MONTANT DES RESSOURCES, par exercice.
1830	Excédant de recette du budget de 1829	11,743,211f	60,760,551f
	Trésor d'Alger	49,017,340	
1831	Contribution extraordinaire de 30 centimes	46,442,590	52,927,928
	Retenues proportionnelles sur les traitements	6,485,338	
1832	Retenues proportionnelles sur les traitements	.....	3,363,412
1848	Contribution extraordinaire de 45 centimes	192,064,734	203,699,886
	Retenues proportionnelles sur les traitements	8,635,152	
	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	3,000,000	
1849	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	.....	12,000,000
1850	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	12,000,000	23,585,781
	Obligations de la compagnie du chemin de fer de Rouen négociées à la caisse des dépôts et consignations	11,585,781	
1851	Remboursement de la compagnie du chemin de fer du Nord	6,000,000	11,273,083
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Avignon à Marseille	1,088,545	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	4,184,538	
1852	Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts à elles faits par le Trésor	4,642,695	58,707,070
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord	4,500,000	
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	39,564,375	
	Remboursements faits, par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	3,333,333	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	4,000,000	
	Versement de la compagnie du chemin de fer d'Orléans (chemin du Centre). (Décret du 17 mars 1852.)	2,666,667	
1853	Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	2,534,218	54,894,946
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1853.)	1,087,937	
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,167	
	Remboursements faits par les compagnies de chemins de fer, de leur portion contributive dans la dépense du chemin de fer de ceinture de Paris	1,666,667	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest. (Loi du 13 mai 1851.)	4,000,000	
	Versement de la compagnie du chemin de fer du Centre. (Décret du 17 mars 1852.)	5,333,333	
	Versement de la compagine du chemin de fer de Lyon à la Méditerranée	3,233,333	
	Cautionnements des compagnies de chemins de fer acquis à l'État pour cause de déchéance	11,620,291	
1854	Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et intérêts, sur les prêts qui leur ont été faits par le Trésor	300,000	53,684,041
	Remboursements faits par la compagnie du chemin de fer du Nord. (Obligations échues en 1854.)	2,000,000	
	Remboursement fait par la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon	25,419,167	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de l'Ouest	1,000,000	
	——— du Centre	5,333,333	
	——— de Lyon à la Méditerranée	3,233,334	
	Produit d'obligations provenant de la compagnie du chemin de fer de Rouen	14,782,117	
	Versement de la compagnie du chemin de fer de Strasbourg	1,060,392	
	——— de Cherbourg	555,698	

BILAN

ET SITUATION GÉNÉRALE

DE

L'ADMINISTRATION DES FINANCES

AU 1er JANVIER 1856.

NOTE

Sur le Bilan et la Situation générale de l'Administration des Finances.

La situation générale de l'administration des finances présente le résultat, par branche de services, des opérations développées dans les comptes des *revenus*, des *dépenses* et de *trésorerie*, et qui ont produit l'*actif* et le *passif* de l'administration des finances au 1er janvier 1856. Elle est précédée d'un *bilan* ou balance résumée des comptes ouverts sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, dans lequel les recettes et les dépenses faites pendant l'année 1855 se rattachent aux résultats de la situation au 1er janvier 1855, et expliquent les augmentations et les diminutions qui établissent la situation à l'époque du 1er janvier suivant.

La *balance des comptes du grand-livre*, qui démontre l'exactitude de tous les faits publiés dans le compte général des finances, est elle-même imprimée, avec un *résumé analytique du journal général*, à la suite du procès-verbal de la commission chargée de la vérification de ce compte et de tous les documents qui lui servent d'éléments ou de contrôle.

Différents états, annexés à la situation générale des finances, ont pour objet de développer : les valeurs de portefeuille existant chez les comptables et les envois de fonds des derniers jours de l'année, qui n'étaient pas encore parvenus à leur destination au 1er janvier 1856; les avances, créances et débets que l'administration des finances avait à recouvrer, ainsi que les dettes en compte courant qu'il lui restait à rembourser à la même époque; et enfin le montant des avances et découverts du Trésor sur le service des budgets.

Deux derniers tableaux ont pour destination de déterminer, d'après les résultats de la situation générale des finances, l'actif réel et la dette flottante du Trésor public au 1er janvier 1856, et de présenter les mouvements et les développements de cette dette, avec la distinction des créances qui sont, ou non, passibles d'intérêts à la charge du Trésor.

Ces divers tableaux expriment les résultats qui vont être sommairement expliqués.

Analyse de la situation générale des Finances.

Le tableau de la situation générale présente le rapprochement de l'actif et du passif de l'administration des finances, tels qu'ils résultent des opérations des comptables.

L'actif comprend les valeurs et les créances ci-après :

Valeurs de caisse et de portefeuille existant chez les comptables des finances.	Caissier central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor....	110,918,160f 08c	306,863,315f 44c
		Numéraire en dépôt à la banque.	28,714,602 10	
	Receveurs généraux.....		30,333,136 38	
	Receveurs des revenus indirects.....		12,386,056 14	
	Payeurs du Trésor.....		37,071,385 12	
	Comptables en Algérie.....		26,331,882 28	
	Directeurs de la fabrication des monnaies.....	Numéraire.....	1,693,117 43	
		Matières à fabriquer.	15,967,224 04	
	Fonds en route.....		43,447,751 87	
		A REPORTER.....		306,863,315 44

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

	REPORT		306,863,315f 44c
Créances actives.	Avances pour divers services	6,107,478f 49c	13,388,300 90
	Créances administratives	1,787,358 90	
	Débets de comptables et créances litigieuses	1,994,615 99	
	Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien trésor de la couronne	3,498,847 52	
	TOTAL de l'actif		320,251,616 34

Le passif se compose ainsi qu'il suit :

	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	44,785,634f 53c	395,048,601 06
	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	8,083,068 83	
	Effets à payer	342,179,897 70	
Créances passives.	Fonds des correspondants du Trésor	413,985,049 46	501,764,745 62
	——— des comptables des finances	13,956,271 68	
	Fonds particuliers des receveurs généraux	69,859,373 95	
	——— de divers comptables	3,964,050 53	
	TOTAL des effets à payer et des créances passives		896,813,346 68

A cette somme, il est nécessaire d'ajouter celle de 388,949,718 fr. 72 cent., dont les recettes, réalisées ou constatées sur les budgets des exercices courants et sur les services spéciaux, excèdent, au 1er janvier 1856, les payements applicables aux mêmes services, savoir :

Budget des exercices 1855 et 1856	330,680,227f 19c	388,949,718 72
Services spéciaux	58,269,491 53	
TOTAL du passif de l'administration des finances		1,285,763,065 40
Ce dernier résultat, rapproché du total de l'actif, qui n'est que de		320,251,616 34
fait ressortir un excédant de passif de la somme de (voir page 400)		965,511,449 06

La somme de 965,511,449 francs 06 centimes représente le montant des découverts et avances du Trésor au 1er janvier 1856, savoir :

Anciens découverts sur le service des budgets antérieurs à 1848, ci		292,543,003f 18c
Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	594,315,045 70
——— 1849	214,625,477 32	
——— 1850	41,014,767 28	
——— 1851	100,728,868 78	
——— 1852	25,759,013 54	
——— 1853	23,148,545 53	
——— 1854	186,033,322 74	
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. o/o. (Décret du 14 mars 1852.)		78,653,400 18
TOTAL, au 1er janvier 1856, des découverts et avances du Trésor sur le service des budgets réglés définitivement		965,511,449 06

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Ainsi qu'on l'a expliqué dans les comptes précédents, les découverts résumés ci-dessus pour les exercices 1847 et précédents ont cessé d'être présentés d'après les trois divisions et le mode d'extinction que la législation antérieure à 1848 avait déterminés. A partir de l'année 1849, les découverts du Trésor n'ont pas dû se classer d'après leurs origines diverses, mais seulement par période. En effet, d'une part, la réserve de l'amortissement n'a plus été affectée à ceux du service ordinaire des budgets, aux termes de l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848; d'autre part, les ressources extraordinaires attribuées au budget de 1848 étaient communes tant au service ordinaire qu'aux travaux extraordinaires de cet exercice, et enfin le régime spécial des travaux extraordinaires, régis par la loi du 11 juin 1842, a cessé momentanément d'être conservé dans le budget de 1849. D'ailleurs, les ressources provenant de la consolidation, décrétée en 1848, d'une portion de la dette flottante, n'ayant pas une affectation précise, et excédant chaque nature de découvert, prise isolément, il n'a pu en être fait application qu'à l'ensemble des avances du Trésor. Ces découverts ont donc été constatés sur le grand-livre de la comptabilité générale des finances, pendant l'année 1849, à un compte unique intitulé : *Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848*, auquel seront appliquées les ressources qui pourraient ultérieurement venir en atténuation. Un développement auxiliaire de ce compte général permet, toutefois, dans le compte des finances de chaque année (voir le présent compte, pages 408 et 409), de connaître et de recomposer tous les éléments des découverts depuis leur origine.

Les causes pour lesquelles l'administration des finances a contracté la dette de 896,813,346 fr. 68 cent. formant le montant de ses effets à payer et de ses autres créances passives sont celles qui suivent :

1° Découverts et avances suivant le détail qui précède	965,511,449f 06c
2° Créances actives à recouvrer sur divers, et dont le Trésor a dû remplacer le montant dans ses caisses	13,388,300 90
4° Réserve en numéraire exigée par les besoins journaliers du service ou par des causes spéciales, valeurs de portefeuille non échues qui se trouvaient entre les mains des comptables des finances, et envois de fonds non encore parvenus à leur destination, y compris 28,714,602 francs 10 centimes pour fonds en dépôt à la banque, ci	306,863,315 44
Ensemble	1,285,763,065 40
De cette somme il convient de déduire l'excédant de recette dont l'administration demeure reliquataire sur les budgets et les services spéciaux, ci	388,949,718 72
Reste égal au montant des effets à payer et des créances passives	896,813,346 68

Analyse de l'actif et du passif réels du Trésor public.

Le tableau présentant la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, comprend non-seulement les articles qui constituent l'actif et le passif réels du Trésor public, et dont il demeure garant, mais encore ceux qui se rapportent à la situation personnelle des

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

comptables vis-à-vis d'eux-mêmes ou de leurs correspondants particuliers, et pour lesquels la responsabilité du Trésor n'est pas engagée. D'autres articles, dont les écritures doivent conserver la trace, mais qui se neutralisent dans leurs effets, y sont également introduits pour ordre. L'administration connaît ainsi toutes les opérations, à quelque titre que ce soit, qui affectent les intérêts de l'État, ou dont elle doit suivre les mouvements dans le but de surveiller la gestion de ses préposés. Mais, pour obtenir la situation réelle du Trésor public, c'est-à-dire l'actif qui lui appartient et les dettes auxquelles il est tenu de satisfaire, il faut déduire des résultats bruts de la situation générale des finances les sommes qui restent à verser par les comptables, ou dont ils demeurent en avance, et éliminer les opérations qui les concernent personnellement. Il y a également lieu de retrancher de la dette flottante les bons du Trésor restant à consolider sur ceux qui ont été remis à la caisse d'amortissement, et qui expriment une ressource réalisée au profit des budgets, ceux qui ont été créés en 1848 à titre de garantie du tiers du capital des comptoirs d'escompte, et les traites émises pour le service du Trésor, mais dont une partie est restée sans emploi dans les caisses des comptables de l'Algérie.

Ces diverses déductions sont expliquées dans un tableau spécial qui fait connaître que le montant ci-dessus des créances passives de l'administration des finances, s'élevant, à la somme de..... 896,813,346f 68c

doit être atténué, en même temps que les créances actives, pour les dettes personnelles aux comptables, représentées par les valeurs de caisse et de portefeuille qu'ils n'ont pas mises à la disposition du Trésor, ou par les divers motifs ci-dessus, de la somme de..... 111,245,253 31

En sorte qu'au 1er janvier 1856 la dette flottante du Trésor public ne s'élève réellement (voir page 419) qu'à..... 785,568,093 37

Un autre tableau a pour objet de développer les mouvements de la dette flottante. Cette dette était, au 1er janvier 1855, de..... 881,849,378f 03c

Pendant l'année 1855, elle a éprouvé une diminution de 96,281,284 fr. 66 cent., provenant du mouvement des articles ci-après :

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	
Bons du Trésor { remis à divers	//	85,156,544f 75c	
Bons du Trésor { —— à la banque de France	5,000,000f 00c	//	
Traites et mandats	29,353,750 28	//	
Comptes courants et fonds en dépôt	//	24,906,617 93	
Avances des comptables	//	20,571,872 26	
	34,353,750 28	130,635,034 94	
Excédant des diminutions	96,281,284 66		96,281,284 66

En conséquence, et comme on vient de le dire, la dette flottante s'élève, au 1er janvier 1856, à..... 785,568,093 37

Note sur la Situation générale de l'Administration des Finances.

Elle se compose ainsi qu'il suit :

Effets à payer.	Bons du Trésor remis à divers	168,502,333f 14c	331,099,797f 70c
	——— à la banque de France	100,000,000 00	
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,207 06	
	Traites et mandats	62,596,257 50	
Créances passives.	Comptes courants et fonds en dépôt	401,492,734 08	454,468,295 67
	Avances des receveurs généraux	52,265,809 47	
	Avances de divers comptables	709,752 12	
	SOMME PAREILLE		785,568,093 37

BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1855, les Opérations de l'année 1855, et la Situation au 1er janvier 1856.

DÉSIGNATION DES SERVICES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1855. (Voir le compte de 1854, p. 401 à 403.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1855. (Voir le compte de 1854, p. 401 à 403.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. EXCÉDANTS des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. EXCÉDANTS des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1856. (Voir pages 398 à 401.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1856. (Voir pages 398 à 401.) PASSIF.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
BUDGETS.								
Budget de l'exercice 1854	"	21,751,073f 09c	(A) 98,231,660 38	306,016,056 21	"	207,784,395 83	186,033,322 74	"
Budget de l'exercice 1855	20,299,385f 36c	"	(B) 2,420,876,353 80	(D) 2,052,107,042 02	368,769,311 78	"	"	348,469,926 42
Budget de l'exercice 1856	"	"	(C) 5,391,769 49	23,181,468 72	"	17,789,699 23	17,789,699 23	"
SERVICES SPÉCIAUX.								
Service colonial	"	4,490,644 08	3,306,937 38	18,488,246 74	"	15,181,309 36	10,690,665 28	"
—— municipal de l'Algérie	"	2,384,485 90	6,666,993 27	5,700,172 95	966,820 32	"	"	3,351,306 22
Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	"	65,063 12	33,696 00	1,542 13	32,153 87	"	"	97,216 99
Service départemental *s/c* de produits éventuels	"	5,082,629 62	22,157,877 61	21,442,607 43	715,270 18	"	"	5,797,899 80
—— des cautionnements en numéraire (capitaux)	"	32,745,541 84	16,283,147 22	14,307,117 92	1,976,029 30	"	"	34,721,571 14
Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	14,888,759 09	"	"	1,007,143 53	"	1,007,143 53	15,895,902 62	"
Payement d'urgence pour dépenses extraordinaires à régulariser	"	"	"	"	"	"	"	"
Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	78,618,584 36	"	"	34,815 82	"	34,815 82	78,653,400 18	"
Produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne	"	13,549,039 91	"	"	"	"	"	(E) 13,549,039 91
—— des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts faits aux caisses d'épargne	"	25,632 00	"	"	"	"	"	(E) 25,632 00
Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	2,059,541 44	"	"	"	"	"	2,059,541 44	"
Compagnie du chemin de fer de Lyon *s/c* d'obligations à réaliser	"	29,655,694 60	"	23,300,902 90	"	23,300,902 90	"	6,354,791 70
—— du Nord *s/c* d'obligations à réaliser	"	6,500,000 00	2,199,066 96	2,000,000 00	199,066 96	"	"	6,699,066 96
—— de Paris à Rouen *s/c* d'obligations à réaliser	"	3,993,599 40	"	2,775,716 68	"	2,775,716 68	"	1,217,882 72
—— de Paris à Cherbourg *s/c* d'obligations à réaliser	"	555,697 57	"	555,697 57	"	555,697 57	"	"
—— de Paris à Strasbourg *s/c* d'obligations à réaliser	"	26,861,155 47	"	1,060,392 16	"	1,060,392 16	"	25,800,763 31
—— de jonction du Rhône à la Loire	"	6,122,310 00	"	"	"	"	"	6,122,310 00
Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte	20,474,971 74	"	11,923,300 00	"	11,923,300 00	"	8,551,671 74	"
Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	7,875,645 90	"	6,228,466 30	1,294,561 45	4,933,904 85	"	2,941,741 05	"
Avance pour le service de l'emprunt de la famille d'Orléans	1,921,214 45	"	"	2,147,439 17	"	2,147,439 17	4,068,653 62	"
Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie	300,000 00	"	"	"	"	"	300,000 00	"
Souscripteurs de l'emprunt de 250 millions	"	1,392 74	4,392 98	5,735 96	"	1,342 98	"	49 76
—— 500 millions	"	"	272,214,795 03	272,213,896 43	898 60	"	"	898 60
—— 750 millions	"	"	335,255,029 50	322,641,119 42	12,613,910 08	"	"	12,613,910 08
A REPORTER	146,438,102 34	153,783,959 34	3,200,773,485 92	3,070,281,675 21	402,130,665 94	271,638,855 23	326,984,597 90	464,822,265 61

OBSERVATIONS.	
(A) Recouvrements effectués pendant l'année	108,473,589f 61c
A déduire : Fonds départementaux et spéciaux transportés aux exercices 1855 et 1856	10,662,229 13
RESTE	97,811,360 48
A ajouter : Fonds généraux du budget de 1853 restés disponibles par suite du règlement du service colonial de cet exercice	420,299 90
TOTAL	98,231,660 38
(B) Recouvrements effectués pendant l'année	2,415,584,115f 84c
A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1854	5,292,237 96
TOTAL	2,420,876,353 80
(C) Recouvrements effectués pendant l'année	21,778f 32c
A ajouter : Fonds départementaux reportés de l'exercice 1854	5,369,991 17
TOTAL	5,391,769 49
(D) Payements effectués pendant l'année	2,049,863,042f 02c
A ajouter : Prélèvement au profit du service colonial, sur les fonds généraux du budget de 1855	2,244,000 00
TOTAL	2,052,107,042 02
(E) Voir la note (A) à la page suivante.	

Suite du BILAN DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES,

Présentant la Situation au 1er janvier 1855, les Opérations de l'année 1855, et la Situation au 1er janvier 1856.

DÉSIGNATION DES SERVICES.		SITUATION AU 1er JANVIER 1855. (Voir le compte de 1854, p. 401 à 403.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1855. (Voir le compte de 1854, p. 401 à 403.) PASSIF.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. RECETTES.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. PAYEMENTS.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. EXCÉDANT des recettes.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855. EXCÉDANT des payements.	SITUATION AU 1er JANVIER 1856. (Voir pages 398 à 401.) ACTIF.	SITUATION AU 1er JANVIER 1856. (Voir pages 398 à 401.) PASSIF.	OBSERVATIONS.
		fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
	Report	146,438,102 34	153,783,959 34	3,200,773,485 92	3,070,281,675 21	402,130,665 94	271,638,855 23	326,984,597 90	464,822,265 61	
	SERVICE DE TRÉSORERIE.									
Créances actives.	Avances, débets et créances à recouvrer	12,228,687 75	"	55,891,465 40	53,552,231 03	2,339,234 37	"	9,889,453 38	"	
	Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne, en exécution de la loi du 2 mars 1832	3,498,847 52	"	"	"	"	"	3,498,847 52	"	
Créances passives.	Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	"	41,173,486 39	88,574,050 33	84,961,902 19	3,612,148 14	"	"	44,785,634 53	
	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte	"	20,006,368 83	"	11,923,300 00	"	11,923,300 00	"	8,083,068 83	
	Bons du Trésor remis à la banque de France	"	65,000,000 00	250,000,000 00	255,000,000 00	"	5,000,000 00	"	60,000,000 00	
	——— sous escompte	"	30,000,000 00	80,000,000 00	70,000,000 00	10,000,000 00	"	"	40,000,000 00	
	——— aux caisses d'épargne	"	1,329 06	"	122 00	"	122 00	"	1,207 06	
	——— à divers	"	253,658,877 89	400,909,952 00	486,066,496 75	"	85,156,544 75	"	168,502,333 14	
	Traites et mandats à payer	"	45,597,885 22	402,826,352 68	374,747,880 40	28,078,472 28	"	"	73,676,357 50	
	Correspondants du Trésor	"	434,624,336 66	1,745,123,684 64	1,765,762,971 84	"	20,639,287 20	"	413,985,049 46	
	Correspondants des comptables des finances	"	7,263,476 75	1,720,727,701 46	1,714,034,906 53	6,692,794 93	"	"	13,956,271 68	
	Fonds particuliers des comptables des finances	"	90,652,262 59	669,290,835 87	686,119,673 98	"	16,828,838 11	"	73,823,424 48	
Découverts et avances du Trésor	sur le service des budgets antérieurs à 1848	(a) 306,117,675 09	"	"	"	"	"	(a) 306,117,675 09	"	
	sur le budget de l'exercice 1848	3,005,050 51	"	"	"	"	"	3,005,050 51	"	
	——— de l'exercice 1849	214,625,477 32	"	"	"	"	"	214,625,477 32	"	
	——— de l'exercice 1850	41,014,767 28	"	"	"	"	"	41,014,767 28	"	
	——— de l'exercice 1851	100,728,868 78	"	"	"	"	"	100,728,868 78	"	
	——— de l'exercice 1852	25,759,013 54	"	"	"	"	"	25,759,013 54	"	
	——— de l'exercice 1853	23,148,545 53	"	"	"	"	"	23,148,545 53	"	
		870,565,035 66	1,141,761,982 73	8,614,117,528 30	8,572,451,159 93	452,853,315 66	411,186,947 29	1,054,772,296 85	1,361,635,612 29	
Valeurs de caisse et de portefeuille (y compris les fonds en route)		265,196,947 07	"	41,666,368f 37c		41,666,368f 37c		306,863,315 44	"	
		1,141,761,982 73	1,141,761,982 73					1,361,635,612 29	1,361,635,612 29	

(a) Ce découvert de..... 306,117,675f 09c
étant atténué des soldes créditeurs qui y seront ultérieurement appliqués pour le produit de la consolidation des fonds :
Des caisses d'épargne.. 13,549,039f 91c
Des bons du Trésor remis à ces caisses 25,632 00 } 13,574,671 91
reproduit le découvert réel constaté dans la situation générale des finances ci-après, pour la période antérieure à 1848 . 292,543,003 18

SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Pages des états de développement.			Numéraire.	Portefeuille.	Total.	
402	Caissier payeur central du Trésor public.	Valeurs existant au Trésor	3,364,703f 41c	107,553,456f 67c	110,918,160f 08c	139,632,762f 18
		Numéraire en dépôt à la banque	28,714,602 10	"	28,714,602 10	
	Receveurs généraux des finances		12,086,931 67	18,246,204 71	30,333,136 38	30,333,136 38
	Receveurs des impôts et revenus indirects.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	573,660 89	"	573,660 89	12,386,056 14
		——— principaux des douanes	1,345,772 57	5,793,467 32	7,139,239 89	
		——— principaux des contributions indirectes	827,561 99	2,518,169 00	3,345,730 99	
		Directeurs des postes	905,438 50	421,985 87	1,327,424 37	
	Directeurs de la fabrication des monnaies		1,693,117 43	"	1,693,117 43	1,693,117 43
	Payeurs du Trésor public		26,444,685 12	10,626,700 00	37,071,385 12	37,071,385 12
	Comptables en Algérie.	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	15,290 48	"	15,290 48	26,331,882 28
		——— des douanes	26,742 11	17,986 00	44,728 11	
		——— des contributions diverses	15,496 30	"	15,496 30	
		Trésoriers payeurs	12,228,167 39	14,028,200 00	26,256,367 39	
			88,242,169 96	159,206,169 57	247,448,339 53	263,415,563 57
669	Directeurs de la fabrication des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)				15,967,224 04	
403	Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)					43,447,751 87
	Total des valeurs de caisse et de portefeuille					306,863,315 44

CRÉANCES ACTIVES.

404	Avances pour divers services	6,107,478f 49c	
405	Créances administratives	1,787,358 90	
406	Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	1,994,615 99	13,388,300 90
"	Compte entre le Trésor public et l'ancien Trésor de la couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850	3,498,847 52	
	Total de l'Actif		320,251,616 34

PASSIF.

Pages des états de développement.					
397	Bons du Trésor représentant la réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1855				44,785,634f 53c
	Bons de garantie remis aux comptoirs d'escompte				8,083,068 83

EFFETS À PAYER.

"	Effets émis par le caissier payeur du Trésor.	Bons du Trésor remis à divers	168,502,333f 14c	168,503,540f 20c	333,404,315f 70c
		——— remis, en remb^t de dépôts, aux caisses d'épargne	1,207 06		
		——— remis à la banque de France		60,000,000 00	
		——— remis à l'escompte de la Banque de France		40,000,000 00	
		Traites du caissier payeur du Trésor sur lui-même		64,494,674 26	
		Mandats du caissier payeur du Trésor sur les receveurs généraux		406,101 24	
"	Effets émis par les comptables extérieurs.	Mandats tirés sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspond^ts		7,540,897 86	8,775,582 00
		Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues		227,487 44	
		——— des trésoriers payeurs en Algérie sur les receveurs généraux		25,796 58	
		——— sur les payeurs des corps d'armées		32,344 53	
		——— sur leurs préposés		113,197 07	
		——— sur leurs collègues		138,147 93	
		——— des préposés des trésoriers payeurs en Algérie		135,657 07	
		——— des payeurs des corps d'armées en Orient, etc., sur les recev. génér.		383,688 43	
		——— sur les trésoriers pay. en Alg.		15,849 22	
		——— sur leurs préposés		11,617 08	
		——— sur leurs collègues		6,057 50	
		——— des préposés des mêmes comptables		144,840 69	

CRÉANCES PASSIVES.

410 et 411	Correspondants du Trésor.	Communes et établissements publics c/c de fonds placés au Trésor		143,969,165 13	413,985,049 46
		Divers corps de troupes de la guerre et de la marine c/c de fonds déposés		4,247,152 20	
		Caisse des invalides de la marine		11,930,122 72	
		Caisse des dépôts et consignations s/c courant		11,975,604 10	
		——— s/c des fonds des caisses d'épargne		180,829,303 50	
		——— s/c de fonds de dotation des sociétés de secours mutuels		10,000,000 00	
		——— s/c de fonds de dotation de la caisse des pensions ecclésiastiques		5,000,000 00	
		Crédit foncier de France		754,532 03	
		Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon s/c courant		8,359,500 35	
		——— Grand-Central de France s/c courant		658,436 33	
		Divers services publics		10,491,095 88	
		Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)		347,503 79	
		Fonds à rembourser à divers		822,015 10	
		Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects		14,874,478 08	
		Divers correspondants		9,726,140 25	
413	Correspondants des comptables des finances				13,956,271 68
414	Fonds particuliers des comptables des finances	Receveurs généraux		69,859,373 95	73,823,424 48
		Divers comptables		3,964,050 53	
	Total des effets à payer et des créances passives (à reporter)				896,813,346 68
					501,764,745 62
					342,179,897 70

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Suite du *Tableau de l'Actif et du Passif du Trésor public, tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances.*

Suite de l'ACTIF.

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1e Période antérieure à 1848.

Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets antérieurs à 1848. (Voir le tableau général de développement pages 408 et. 409)			292,543,003f 18c
2e Période de 1848 et années suivantes.			
Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050 51	594,315,045f 70c	672,968,445 88
——— 1849	214,625,477 32		
——— 1850	41,014,767 28		
——— 1851	100,728,868 78		
——— 1852	25,759,013 54		
——— 1853	23,148,545 53		
——— 1854	186,033,322 74		
Remboursements de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)		78,653,400 18	
Total des découverts sur les budgets réglés définitivement			965,511,449 06

RÉSUMÉ.

Valeurs de caisse et de portefeuille et créances actives	320,251,616 34
Avances et découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement	965,511,449 06
Total égal à celui du Passif	1,285,763,065 40

Suite du PASSIF.

Pages des états de développement.		Excédant de recette	Excédant de dépense	
	Report			896,813,346f 68c
	BUDGETS DES EXERCICES EN COURS D'EXÉCUTION ET SERVICES SPÉCIAUX.			
	BUDGETS.			
395	Budget de l'exercice 1855	348,469,926f 42c	"	
Idem.	Budget de l'exercice 1856	"	17,789,699f 23c	
	Excédant de recette sur le service des budgets	330,680,227 19		
	SERVICES SPÉCIAUX.			
627	Service colonial	"	10,690,665 28	
657	Service municipal de l'Algérie	3,351,306 22	"	
"	Compte intermédiaire des produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	97,216 99	"	
"	Service départemental. (Produits éventuels.)	5,797,899 80	"	
"	——— des cautionnements en numéraire. (Capitaux.)	34,721,571 14	"	
417	Avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France	"	15,895,902 62	
"	Liquidation de la reprise par l'État du chemin de fer de Paris à Lyon	"	2,059,541 44	
"	Compagnie du chemin de fer de Lyon s/c d'obligations à réaliser. 6,354,791f 70c	46,194,814 69	"	
"	——— du Nord s/c d'obligations à réaliser. 6,699,066 96			
"	——— de Paris à Rouen s/c d'obligations à réaliser. 1,217,882 72			
"	——— de Paris à Strasbourg s/c d'obligat. à réaliser. 25,800,763 31			
"	——— de jonction du Rhône à la Loire. 6,122,310 00			
"	Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte	"	8,551,671 74	
415	Fonds spécial des dotations accordées sur le produit des aliénations de bois	"	2,941,741 05	
"	Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie	"	300,000 00	
"	Avance pour le service de l'emprunt contracté par la famille d'Orléans	"	4,068,653 62	
"	Souscripteurs de l'emprunt de 250 millions	49 76	"	
"	——— de 500 millions	898 60	"	
"	——— de 750 millions	12,613,910 08	"	
		102,777,667 28	44,508,175 75	
	Excédant de recette sur les services spéciaux	58,269,491f 53c		

RÉSULTAT GÉNÉRAL POUR LES BUDGETS EN COURS D'EXÉCUTION ET LES SERVICES SPÉCIAUX.			
Budgets	330,680,227 19	"	
Services spéciaux	58,269,491 53	"	
Excédant de recette compris dans le passif de la situation des finances	388,949,718 72	"	388,949,718 72
Total du Passif			1,285,763,065 40

Suite de la SITUATION GÉNERALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables.

DÉSIGNATION des COMPTABLES.	DÉSIGNATION DES VALEURS.	TOTAUX PAR NATURE de valeurs.	TOTAUX PAR CLASSE de comptables.
Caissier payeur central du Trésor public	Effets de commerce sur Paris	2,849,320f 30c	107,553,456f 67c
	Obligations du chemin de fer du Nord	6,699,066 96	
	——— de Rouen	1,217,882 72	
	——— de Paris à Lyon	6,354,791 70	
	——— de Paris à Strasbourg	25,800,763 31	
	——— de jonction du Rhône à la Loire	6,122,310 00	
	Traites de douanes payables à Paris	1,202,631 00	
	——— sur les départements	11,635,728 37	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	27,228,537 66	
	Obligations des redevables des contributions indirectes	5,569,938 27	
	——— des acquéreurs des bois de l'État	3,561,978 81	
	Effets provenant du sceau des titres	7,103 30	
	Effets à protester	20,008 86	
	Valeurs représentatives des payements faits pour le compte du Trésor	985,353 04	
	Quittances d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	16,730 50	
	Quittances des agents comptables des ministères pour fonds de subvention	50,000 00	
	——— des précomptes	8,157,160 00	
	Valeurs diverses	74,151 87	
Receveurs généraux des finances	Effets sur Paris	3,403,058 79	18,246,204 71
	——— sur les départements	3,988,619 81	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier du Trésor	9,302,526 04	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois de l'État en souffrance	341,629 38	
	——— d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	107,408 45	
	Obligations des acquéreurs de bois de l'État	521,485 96	
	Effets divers en souffrance	75,284 91	
	Valeurs déposées aux succursales de la banque	506,191 37	
Receveurs des douanes	Traites de douanes payables à Paris	97,174 00	5,793,467 32
	——— sur les départements	1,672,454 00	
	——— en souffrance	909,196 09	
	Soumissions cautionnées pour garantie de droits de douanes	3,067,766 25	
	Effets divers	46,876 98	
Receveurs des contributions indirectes	Obligations des redevables des contributions indirectes	2,518,169 00	2,518,169 00
Directeurs des postes	Effets divers	421,985 87	421,985 87
Payeurs du Trésor	Effets divers	10,626,700 00	10,626,700 00
Trésoriers payeurs en Algérie	Traites du caissier payeur central du Trésor	11,080,100 00	14,028,200 00
	——— pour dépôts de fonds des corps de troupe	500,000 00	
	Effets divers chez les préposés des trésoriers payeurs	2,388,100 00	
Receveurs des douanes en Algérie	Traites payables dans les départements	17,986 00	17,986 00
	Total des valeurs de portefeuille		159,206,169 57

Développement des Valeurs en route.

Fonds en route au 31 décembre 1854. (Voir page 409 du compte de l'année 1854.)				29,284,426f 26c
Envois faits pendant l'année 1855. (Voir pages 171 et 173.)				
Envois des receveurs des revenus indirects	aux receveurs des douanes	3,994,224f 67c	868 249,436f 25c	
	aux receveurs des contributions indirectes	1,812,624 62		
	aux directeurs des postes	9,895,602 14		
	aux receveurs des finances	624,622,286 88		
	——— (Monnaies de bronze.)	14,098,703 10		
	au caissier payeur central	213,068,537 84		
	——— (Monnaies de bronze.)	743,000 00		
	aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	728 70		
	aux receveurs des douanes en Algérie	13,728 30		
Envois des receveurs des finances	aux payeurs du Trésor	1,094,322,021 88	2,416,268,926 02	
	au caissier payeur central	1,255,238,451 99		
	aux receveurs des revenus indirects	12,657,141 86		
	aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser).	14.337,616 71		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	28,410,987 33		
	aux trésoriers des colonies	11,302,706 25		
Envois du caissier payeur central du Trésor	aux payeurs du Trésor	165,296.072 87	754,830,373 64	4,127,513,753 02
	aux receveurs des finances	511,659,257 09		
	aux receveurs des revenus indirects	25,983,195 20		
	aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	674,128 20		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	51,182,349 48		
	aux trésoriers des colonies	35,370 80		
Envois des payeurs du Trésor	aux receveurs des finances	498,820 43	6,328,912 66	
	au caissier payeur central	5,817,929 11		
	aux trésoriers des colonies	12,163 12		
	aux receveurs des revenus indirects	55,385 80		
	aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	21,492 00		
Envois des comptables en Algérie	aux receveurs des finances	467,344 92	25,014,641 19	
	au caissier payeur central	4,753,230 84		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	19,477,235 82		
	aux receveurs des revenus indirects en Algérie	239,040 86		
	aux trésoriers des colonies	910 95		
Envois des trésoriers des colonies	aux receveurs des finances	124,056 09	134,931 07	
	au caissier payeur central	10,841 37		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	33 61		
Envois de divers comptables à leurs collègues			56,686,532 19	4,156,798,179 28
Total des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1855				4,113,350,427 41
Envois parvenus pendant l'année 1855. (Voir page 172.)				
Fonds en route au 1er janvier 1856 :				
1° Versements faits aux receveurs particuliers des finances par les receveurs des revenus indirects, pendant la troisième dizaine du mois de décembre 1855, et dont la recette n'a été constatée dans les écritures des receveurs généraux que pendant la première dizaine du mois de janvier 1856.				
	Versements des receveurs de l'enregistrement	9,461,240f 25c	19,027,492f 35c	
	——— des receveurs des douanes	1,428,208 37		
	——— des receveurs des contributions indirectes	6,140,835 58		
	——— des directeurs des postes	1,377,509 21		
	——— des directeurs des monnaies	1,648 94		
	——— (Monnaies de bronze.)	618,050 00		
2° Envois faits, pendant les derniers jours du mois de décembre 1855, à des comptables directs du Trésor, qui n'en ont constaté la recette qu'en janvier 1856.				
	Envois des receveurs des contributions indirectes au caissier payeur central	3,695 00	24,420,259 52	43,447,751 87
	Envois des directeurs des postes au caissier payeur central	44,000 00		
Envois des receveurs des finances	au caissier payeur central	7,122,842 41		
	aux directeurs des monnaies. (Pièces de cuivre à démonétiser.)	41,689 90		
	aux payeurs du Trésor	1,217,006 00		
Envois du caissier payeur central	aux receveurs des finances	3,048,702 34		
	aux receveurs des contributions indirectes	171,752 38		
	aux payeurs du Trésor	11,760,102 29		
Envois des payeurs	au caissier payeur central	399,065 76		
	aux trésoriers payeurs en Algérie	15 61		
Envois des trésoriers payeurs en Algérie au caissier payeur central		239,314 54		
——— aux receveurs des finances		15 00		
Envois des receveurs des douanes en Algérie au caissier payeur central		20,784 00		
Envois de divers comptables à leurs collègues		351,274 29		
Total égal à celui des fonds qui étaient à parvenir pendant l'année 1855				4,156,798,179 28

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Développement des Avances pour divers services.

DÉSIGNATION DES AVANCES.		SOMMES A RECOUVRER — PAR NATURE.	SOMMES A RECOUVRER — PAR SERVICE.
Avances des receveurs de l'enregistrement.	Pour frais de justice militaire	5,601f 29c	712,809f 75c
	—— frais de poursuites et d'instances concernant l'administration des domaines	307,635 05	
	—— l'administration des forêts	223,702 48	
	—— frais de vente de mobiliers	84,594 73	
	—— divers services	91,216 20	
Avances des receveurs des douanes.	Pour appointements des préposés, à payer par les contrôleurs de brigades	248 10	502,638 16
	—— pensions de retraite acquittées pour le compte des receveurs des finances	101 45	
	—— fonds de masse d'habillement des brigades	55,222 86	
	—— frais de saisies et de préemptions	336,775 41	
	—— parts de saisies	14,084 80	
	—— plombage, estampillage et marque de bestiaux	19,092 28	
	—— remboursement de consignations	43,045 91	
	—— divers services	34,067 35	
Avances des receveurs des contributions indirectes, pour frais judiciaires		649,973 64	649,973 64
Avances des directeurs des postes.	Pour le service des voyages de l'ancienne cour	120,126 71	317,988 22
	—— timbre de reconnaissances de dépôts de valeurs	86,341 45	
	—— frais de poursuites et d'instances	4,330 02	
	—— frais d'estafettes par suite de fausses directions de dépêches	74,301 50	
	—— divers services	32,888 54	
Directeurs de la fabcn des monnaies.	Avances pour le service de la refonte des monnaies de cuivre	7,079 93	7,079 93
Avances des receveurs généraux.	Avances pour solde des comptes des contributions	41,737 78	1,138,750 91
	——— de frais de poursuites pour le recouvrement des contributions	205,436 58	
	——— pour timbre de formules de patentes	803,296 55	
	——— pour droits de permis de chasse	88,280 00	
Payeurs du Trésor. — Avances pour dépenses à régulariser		1,325 12	1,325 12
Avances des comptables en Algérie.	Avances des trésoriers payeurs — Service des postes	257. 80	2,776,912 76
	Avances des trésoriers payeurs — Divers services	85 95	
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	151,069 37	
	——— des receveurs des douanes	80,450 45	
	——— des receveurs des contributions diverses	2,545,049 19	
	TOTAL des avances pour divers services		6,107,478 49

Développement des Créances administratives.

Les créances administratives comprises dans l'actif de l'administration des finances, et qui s'élèvent, au 1er janvier 1856, à 1,787,358 fr. 90 cent., ont été constatées pour les motifs ci-après :

Versement à faire par la caisse des dépôts et consignations du montant des bénéfices de l'année 1855, ci		1,736,497f 81c
Solde de la créance constatée à la charge de l'imprimerie impériale pour le versement à faire par elle au trésor de l'excédant des recettes de l'exercice 1845	357f 80c	50,861 09
Idem de l'exercice 1847	1,095 88	
Idem de l'exercice 1849	441 40	
Créance de même nature constatée pour l'exercice 1851	37,903 88	
Idem pour l'exercice 1852	3,880 77	
Idem pour l'exercice 1853	4,299 59	
Idem pour l'exercice 1854	2,881 77	
TOTAL		1,787,358 90

NOTA. Indépendamment de ces créances, le Trésor public se trouve créancier d'autres avances, dont le montant a été prélevé sur les recettes des budgets, et qui ne sont point entrées dans l'actif de l'administration des finances. Ces avances, constatées à des comptes d'ordre, sont :

D'une part, les avances que diverses lois ont autorisées en faveur des compagnies de chemins de fer (voir le compte des débets et créances litigieuses) ;

Et, d'autre part, les avances, cessions d'armes et de munitions, indemnités de route, concernant la légion étrangère et les volontaires français passés au service de l'Espagne, et dont le remboursement est dû au Trésor par le Gouvernement espagnol. Ces avances ont été imputées originairement, ainsi qu'il suit, sur les crédits des budgets :

Ministère de l'intérieur	32,132f 53c	1,748,713f 00c
Ministère de la guerre	1,716,580 47	

Et elles sont constatées, pour ladite somme, dans les écritures de la comptabilité générale des finances.

Leur remboursement est poursuivi en même temps que celui de la principale créance sur l'Espagne dont il est question ci-après (page 407).

A ces diverses créances on peut ajouter, pour mémoire, les répétitions à exercer par la France :

Auprès du Gouvernement belge, en raison des deux armements faits en 1831 et en 1832 pour la défense de la Belgique et la garantie de son territoire : le règlement provisoire des réclamations à faire les a portées à 15,294,530 francs; le remboursement de cette somme se poursuit (voir page 63 du rapport de la commission du budget des recettes de 1851) ;

Auprès du Gouvernement russe, relativement à l'emprunt négocié en 1812 entre la France et la Saxe, et pour sûreté duquel le roi de Saxe, alors grand-duc de Varsovie, affecta le produit des mines de Wieliska : somme non réglée;

Et auprès de la régence de Tunis, pour remboursement des frais d'un armement extraordinaire destiné à la défense du bey : somme non réglée.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Développement des Débets de Comptables et Créances litigieuses poursuivis par l'Agence judiciaire du Trésor.

DÉSIGNATION DES DÉBETS ET CRÉANCES.		SOMMES A RECOUVRER.	
Débets de comptables.	Receveurs de l'enregistrement, du timbre et des domaines	72,879f 91c	352,738f 25c
	Receveurs des douanes	25,551 05	
	Receveurs des contributions indirectes	145,586 99	
	Receveurs de la loterie	437 96	
	Directeurs des postes	7,521 48	
	Payeurs du Trésor	89,490 69	
	Ex-caissier central du Trésor (déduction faite de la portion du débet qui a été présumée irrecouvrable et portée en dépense à l'exercice 1831)	11,270 17	
Créances litigieuses.	Prêts faits par le Trésor à divers négociants, antérieurement à 1818	16,178 36	1,641,877 74
	Prêts faits à divers manufacturiers et négociants de la capitale, sur le crédit de 5 millions ouvert par la loi du 8 septembre 1830	35,699 38	
	Avances faites à diverses villes	1,590,000 00	
	TOTAL des Débets de comptables et Créances litigieuses		1,994,615 99

NOTA. Cette somme n'exprime que la portion des débets de comptables et des créances litigieuses qu'il y a eu lieu de constater dans l'actif de l'administration des finances ; mais les débets et créances poursuivis par l'agence judiciaire en comprennent d'autres qui ne touchent point à la situation du Trésor, tels que les débets des divers agents des ministères, les prêts et avances imputés sur les recettes des budgets, les accroissements de débets résultant, à la charge des comptables, de vérification de régie ou de liquidation d'intérêts, et qui ne mettent pas le Trésor à découvert. Le recouvrement de ces sortes de débets, lorsqu'il s'effectue, fait ressource au profit des budgets des exercices courants. (Voir, à cet égard, le compte spécial des débets et des créances litigieuses, page 706.)

Développement relatif à la créance sur l'Espagne.

La créance sur l'Espagne provient des avances faites par le Trésor de France pour les dépenses de l'armée française qui a occupé l'Espagne à la suite de la guerre de 1823, et dont, aux termes des traités, le Gouvernement espagnol doit le remboursement à la France. Ces avances, qui se sont prolongées jusqu'en 1829, ont été portées, chaque année, en dépense au budget de l'État, et s'élèvent en définitive à la somme totale de..... 98,325,443f

Sur cette somme, celle de 40,325,443 francs, représentant les avances faites de 1825 à 1829, ayant été prélevée sur les fonds ordinaires des budgets, il n'y a pas eu lieu d'en accroître l'actif du Trésor, ci..... 40,325,443

Le surplus, de..... 58,000,000

qui avait été avancé en 1823 et 1824, fut constaté alors, comme créance à recouvrer, dans l'actif de l'administration des finances, en même temps qu'on l'a fait figurer, à titre de ressource, parmi les recettes de ces deux exercices.

Un traité, conclu à Madrid, le 30 décembre 1828, entre les plénipotentiaires des deux puissances, a fixé provisoirement à 80 millions la créance de la France. Par ce traité, l'Espagne s'est engagée à payer annuellement une somme de 4 millions, savoir : 2,400,000 francs pour l'intérêt dudit capital à raison de 3 p. 0/0, et 1,600,000 francs pour prime d'amortissement à 2 p. 0/0, avec stipulation expresse que le fonds d'amortissement s'accroîtrait successivement de l'intérêt du capital racheté.

La portion de la créance sur l'Espagne portée originairement, dans l'actif de l'administration des finances, pour ladite somme de.... 58,000,000f

s'est, depuis, atténuée du montant des versements effectués en exécution du traité susénoncé, pour la prime d'amortissement des six années écoulées de 1829 à 1834, et qui ont procuré au Trésor une rentrée de..... 10,432,953

et elle s'est trouvée, dès lors, réduite à..... 47,567,047

Ce solde est encore le même au 1er janvier 1856, attendu que le Gouvernement espagnol n'a point fait compter au Trésor les vingt et une annuités afférentes aux années 1835 à 1855, et qui étaient applicables de la manière suivante :

	PAYEMENT des intérêts.	AMORTISSEMENT du capital.	TOTAL.
Annuité de 1835	2,072,671f	1,927,329f	4,000,000f
——— de 1836	2,014,417	1,985,583	4,000,000
——— de 1837	1,954,404	2,045,596	4,000,000
——— de 1838	1,892,576	2,107,424	4,000,000
——— de 1839	1,828,880	2,171,120	4,000,000
——— de 1840	1,763,259	2,236,741	4,000,000
——— de 1841	1,695,655	2,304,345	4,000,000
——— de 1842	1,626,008	2,373,992	4,000,000
——— de 1843	1,554,255	2,445,745	4,000,000
——— de 1844	1,480,333	2,519,667	4,000,000
——— de 1845	1,404,177	2,595,823	4,000,000
——— de 1846	1,325,719	2,674,281	4,000,000
——— de 1847	1,244,890	2,755,110	4,000,000
——— de 1848	1,161,617	2,838,383	4,000,000
——— de 1849	1,075,828	2,924,172	4,000,000
——— de 1850	987,446	3,012,554	4,000,000
——— de 1851	896,393	3,103,607	4,000,000
——— de 1852	802,588	3,197,412	4,000,000
——— de 1853	705,947	3,294,053	4,000 000
——— de 1854	606,385	3,393,615	4,000,000
——— de 1855	503,814	3,496,186	4,000,000
	28,597,262	55,402,738	84,000,000

Ainsi, en ne considérant que la portion de la créance réglée par un traité provisoire, la somme de 80 millions qui reste à recouvrer sur l'Espagne comprend pour 55,402,738 francs de termes échus. Outre cet arriéré sur le capital, l'Espagne est redevable, au 1er janvier 1856, pour les intérêts des années 1835 à 1855, d'une somme de 28,597,262 fr., sans préjudice des décomptes d'intérêts auxquels pourra donner lieu le retard apporté dans le payement des annuités de ces vingt et une années. (Voir, au surplus, les explications plus détaillées données sur cette créance dans le compte des finances de l'année 1838, page 370.) En résumé, la somme due par l'Espagne, en capital et intérêts, peut s'établir ainsi :

Avance brute de la France sur laquelle l'Espagne n'a encore reconnu que 80,000,000f, ci	98,325,443f
Et sur laquelle il n'a été versé que	10,432,953
RESTE	87,892,490
Intérêts échus au 1er janvier 1856 et non payés	28,597,262
TOTAL, sauf règlement ultérieur avec l'Espagne	116,489,752

Les négociations sont reprises pour arriver à la solution des difficultés qui s'opposent au recouvrement de cette créance. (Voir le rapport de la Commission du budget des recettes de 1851, pages 59 à 63.)

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Développement sur les Découverts et Avances du Trésor, pour le service des budgets antérieurs à 1848, et sur les ressources réalisées en atténuation de ces découverts, jusqu'au 1er janvier 1856.

DÉCOUVERTS CONSTATÉS.

1° Découverts à l'extinction desquels aucune ressource n'a été primitivement affectée.

Période antérieure au 1er avril 1814.	Déficit sur le service antérieur au 1er avril 1814	67,304,366f 56c	87,440,148f 51c	256,042,293f 51c
	Débets et créances provenant du service antérieur au 1er avril 1814, non recouvrés au 1er janvier 1836	567,228 12		
	Déficit sur le service des cautionnements remboursés à des titulaires des départements séparés de la France	6,404,248 73		
	Avance du Trésor pour la régularisation des crédits relatifs à la dette viagère et aux intérêts de cautionnements. (Loi du 9 juillet 1836.)	13,164,305 10		
Budgets de 1815 à 1830.	Créance à recouvrer sur l'Espagne. (*Voir* le développement à la page précédente.)	47,567,047 00	143,300,442 00	
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1827. (Loi du 26 juillet 1829.)	32,016,283 00		
	Distributions d'argent faites aux troupes pendant les journées de juillet 1830. (Dépense non allouée sur l'exercice 1830.)	371,051 00		
	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1830. (Loi du 24 avril 1833.)	63,346,061 00		
Budgets des exercices 1832 à 1840.	Avance du Trésor sur le budget de l'exercice 1832. (Loi du 14 juin 1835.)	25,009,993 00	25,301,703 00	
	Payements pour l'arriéré de la guerre. (Dépense non allouée sur l'exercice 1832.)	270,560 00		
	Payements de créances d'exercices périmés concernant le ministère de la guerre non alloués en dépense sur l'exercice 1838	16,150 00		
	Dépense du ministère des affaires étrangères non allouée dans le règlement de l'exercice 1840	5,000 00		

2° Découverts du service ordinaire des budgets à l'extinction desquels ont été affectés les fonds disponibles de la réserve de l'amortissement.

Budget de l'exercice 1840. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice.)	138,004,529f 64	456,009,951 93
——— 1841. (*Idem.*)	18,694,405 42	
——— 1842. (*Idem.*)	108,612,172 30	
——— 1843. (*Idem.*)	39,826,738 40	
——— 1844. (*Idem.*)	181,530 77	
——— 1845. (Décret pour le règlement de cet exercice, en date du 20 juillet 1848.) Excédant de recette de 4,335,329 fr. 84 cent. *Mémoire*	"	
——— 1846. (Découvert fixé par la loi de règlement de cet exercice)	41,273,264 48	
——— 1847. (*Idem.*)	109,417,310 92	

3° Avances du Trésor pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer et autres travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Exercices 1842. (Avance constatée par la loi de règlement du budget.)	1,368,091 28	441,754,145 59
——— 1843. (*Idem.*)	27,214,800 94	
——— 1844. (*Idem.*)	43,190,895 22	
——— 1845. (*Idem.*)	100,480,587 57	
——— 1846. (*Idem.*)	121,626,442 50	
——— 1847. (*Idem.*)	147,873,328 08	

Total des découverts constatés sur le service des budgets antérieurs à 1848 ..... 1,153,806,391 03

ATTÉNUATIONS DES DÉCOUVERTS.

1° Fonds disponibles de l'amortissement appliqués à l'extinction des découverts du service ordinaire des budgets, au fur et à mesure des consolidations, conformément à l'article 36 de la loi du 25 juin 1841.

Réserve de l'année 1842	67,111,792f 57c	442,247,114f 58c
——— 1843	69,876,633 52	
——— 1844	72,505,042 27	
——— 1845	75,117,373 04	
——— 1846	77,878,714 32	
——— 1847	79,757,558 86	

2° Ressources affectées par les lois des 3 juillet 1846 et 8 août 1847 aux travaux extraordinaires autorisés sous le régime de la loi du 11 juin 1842.

Sommes versées par des compagnies adjudicataires de chemin de fer en remboursement de dépenses effectuées par le trésor public. (Article 16 de la loi du 3 juillet 1846.)				
Compagnie du chemin de fer du Nord.	Année 1845	20,000,000f 00c	37,358,750f 00c	45,958,750f 00c
	——— 1846	9,000,000 00		
	——— 1847	8,358,750 00		
Compagnie du chemin de fer de Lyon.	Année 1845		8,000,000 00	
Recette par virement de comptes, en 1845, de la créance mise en même temps à la charge de la ville de Lille pour sa part contributive dans la construction de la station du chemin de fer du Nord. (Loi d'intérêt local du 19 juillet 1845.)			600,000 00	
Portion réalisée de l'emprunt de 250 millions négocié le 10 novembre 1847. (4e § de la loi spéciale du 8 août 1847.)				
Versement des adjudicataires en 1847			42,234,298f 50c	84,212,360 50
——— en 1848			41,978,062 00	

3° Ressources provenant des consolidations en rentes décrétées en 1848 et qui ont été appliquées à l'ensemble des découverts du Trésor.

Opérations liquidées définitivement.	Bons du Trésor convertis en emprunt national. (Décret du 16 mars 1848.)	26,182,213f 29c	275,270,490f 86c
	Bons du Trésor créés antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)	242,747,800 60	
	Fonds des sociétés et agences tontinières. (Décret du 29 juillet 1848.)	2,734,020 13	
	Fonds des communes et établissements publics. (Même décret.)	3,606,456 84	
Opérations non encore terminées.	Consolidation des fonds des caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.) (Voir le compte spécial qui suit, page .)	13,549,039 91	13,574,671 91
	Consolidation des bons du Trésor émis en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	25,632 00	

Total des ressources affectées, au 1er janvier 1856, à l'atténuation des découverts des budgets antérieurs à 1848 ..... 861,263,387 85

RÉSULTAT.

Découverts constatés	1,153,806,391f 03c
Atténuation des découverts	861,263,387 85
Reste, au 1er janvier 1856, pour découverts et avances du Trésor sur le service des budgets antérieurs à 1848	292,543,003 18

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Développement sur les Correspondants du Trésor.

Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor.	Ville de Paris	33,101,019f 67c	143,969,165f 13c
	Départements	110,868,145 46	
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés		4,247,152 20	233,754,651 23
Caisse des invalides de la marine		11,930,122 72	
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant au Trésor. (*Voir le développement ci-après.*)		11,975,604 10	
——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne. (*Idem.*)		180,829,303 50	
——— *s/c* de fonds de dotation des sociétés de secours mutuels		10,000,000 00	
——— de la caisse des pensions ecclésiastiques		5,000,000 00	
Crédit foncier de France		754,532 03	
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *s/c* courant		8,359,500 35	
——— du chemin de fer Grand-Central de France *s/c* courant		658,436 33	
Divers services publics.	Imprimerie impériale	23,471 12	10,491,095 88
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841	160,324 03	
	Divers *r/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	3,718,710 99	
	Départements *r/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	6,170,618 33	
	Chancelleries consulaires *r/c* de fonds commun	206,064 78	
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les receveurs généraux	32,158 56	
	——— *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	19,831 69	
	Légion d'honneur *s/c* chez les receveurs généraux. (Solde débiteur à déduire.)	58,278 07	
	——— *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie. (Solde débiteur à déduire)	7,841 29	
	——— *s/c* avec les payeurs	1,380 00	
	Gestions intérimaires de recettes des finances *r/c* de bénéfices et de frais	570 75	
	Service spécial des établissements d'enseignement supérieur	224,084 99	
Établissements particuliers. (Fonds déposés au Trésor.)	Caisse des employés et artisans	13,709 49	347,503 79
	Tontine du pacte social	2,621 25	
	——— d'épargnes	146,173 12	
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises	79,855 82	
	——— écossaises	27,311 68	
	——— irlandaises	14,973 53	
	Divers établissements *r/c* de placements de fonds sans intérêt	62,858 90	
Fonds à rembourser à divers.	Ex-receveurs généraux *r/c* d'avances à leur rembourser	383,173 13	822,015 10
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* de recettes à lui verser pour divers services spéciaux	201,492 97	
	Divers *r/c* de dépôts et consignations chez les trésoriers payeurs en Algérie. (Solde débiteur à déduire.)	2,121 00	
	Divers *r/c* d'arrérages de rentes départementales à payer à Paris	232,197 00	
	——— déposés	7,273 00	
A REPORTER			389,384,431 13

Suite du *Développement sur les Correspondants du Trésor.*

	REPORT		389,384,431f 13c
COMPTE de divers avec les receveurs des revenus indirects.	Communes et établissements publics *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement	92,333f 39c	14,874,478 08
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* intermédiaire chez les receveurs de l'enregistrement	4,990 08	
	Légion d'honneur *s/c* avec les receveurs de l'enregistrement	11,981 83	
	Établissements d'aliénés *r/c* de recouvrements de pensions	19,620 30	
	Divers *r/c* de recouvrements de mandements exécutoires décernés par les préfets	3,421 10	
	Gendarmerie *s/c* de frais de captures pour contraintes par corps	4,576 50	
	Divers *r/c* de frais d'assistance judiciaire	3,361 10	
	Divers *r/c* avec les receveurs de l'enregistrement	18,955 34	
	——— *r/c* de valeurs versées en garantie de droits de douanes	865,249 25	
	——— *r/c* de fonds en dépôt chez les receveurs des douanes	185,249 14	
	Receveurs des douanes *r/c* de fonds recouvrés pour divers	7,134 19	
	——— *r/c* de fonds de retenues pour l'habillement, le service de santé et le casernement des préposés des brigades	1,113,498 58	
	——— *r/c* de primes pour saisies de tabacs et arrestations de fraudeurs	1,120 00	
	Préposés des douanes *r/c* de saisies faites à la requête d'autres administrations	6,159 30	
	Receveurs des contributions indirectes *r/c* de consignations à juger ou à répartir	260,923 47	
	Villes et communes *r/c* avec les receveurs des contributions indirectes. (*Service des octrois.*)	87,190 16	
	Divers *r/c* de fonds en dépôt chez les directeurs des postes	27,493 27	
	Pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée *r/c* d'indemnités	49 06	
	Divers *r/c* de matières versées aux changes des monnaies pour être fabriquées	13,673,315 78	
	Divers *r/c* de retenues pour frais de coins et coussinets sur les matières versées aux changes des monnaies	1,927 07	
	Divers *r/c* de retenues pour frais de viroles brisées dans la fabrication des pièces de 5 francs	353 07	
	Refonte des monnaies de cuivre. (Solde débiteur à déduire.)	2,385,508 92	
	Divers *r/c* avec les comptables en Algérie	871,085 02	

		DÉBITEURS.	CRÉDITEURS.	
DIVERS correspondants.	Receveurs généraux *r/c* intermédiaire de remboursements de dépôts antérieurs au 1er juin 1816	37f 67c	"	
	Ministères *r/c* de services d'estafettes	715 99	"	
	Maîtres de poste *r/c* de services d'estafettes	2,373 20	"	
	Directeurs des monnaies *r/c* intermédiaire de frais de fabrication	"	124,042f 92c	
	Divers comptables *r/c* intermédiaire de mouvements de fonds	"	9,443,807 29	
	Compagnie du palais de l'industrie *s/c* courant	"	1,198,682 97	
	Divers correspondants	1,037,266 07	"	
		1,040,392 93	10,766,533 18	
		9,726,140f 25c		9,726,140 25
TOTAL				413,985,049 46

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Développement sur les fonds déposés au Trésor par la Caisse des dépôts et consignations, et compris dans le passif de la situation générale des finances, au 1er janvier 1856.

Les fonds déposés au Trésor public par la caisse des dépôts et consignations sont de deux origines :

1° Fonds placés en compte courant et dont l'intérêt est bonifié à la caisse des dépôts et consignations à raison de 4 p. 0/0, en vertu de décisions annuelles du ministre des finances; ces fonds s'élèvent, au 1er janvier 1856, à la somme de..... (1) 19,179,841f 10c

2° Fonds appartenant aux caisses d'épargne, dont l'administration a été confiée par la loi du 31 mai 1837 à la caisse des dépôts et consignations, qui a la faculté de les placer au Trésor à l'intérêt de 4 p. 0/0 par an. Le montant des fonds de cette nature s'élève, au 1er janvier 1856, à..... (2) 181,729,300 07

Les fonds désignés ci-dessus et montant à..... 200,909,141 17

se rattachent, comme il suit, à l'ensemble de la situation de la caisse des dépôts et consignations au 1er janvier 1856, qui se résume ainsi :

DÉSIGNATION DES COMPTES.	SITUATION AU 1er JANVIER 1856. Actif.	Passif.
Consignations judiciaires et administratives	"	118,205,339f 17c
Caisses d'épargne	"	(a) 266,781,296 78
Caisses de retraites pour la vieillesse	"	(b) 43,691,523 63
Caisse de la dotation de l'armée	11,382,353f 04c	"
Dépôts volontaires	"	21,613,403 55
Légion d'honneur	"	966,844 63
Receveurs généraux *l/c* de divers services	219,454 91	"
Prêts à divers	57,701,578 01	"
Trésor public *s/c* courant	19,179,841 10	"
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	181,729,300 07	"
Caisse d'amortissement *s/c* du capital des rentes de la caisse de la vieillesse	21,217,457 11	"
Bénéfices à réaliser à partir de 1855	"	36,069,993 46
Créances diverses (toutes compensations faites)	"	25,857,006 32
	291,429,984 24	513,185,407 54
Valeurs en caisse et en portefeuille	(c) 221,755,423 30	"
	513,185,407 54	513,185,407 54

OBSERVATIONS.	
(a) Composition des fonds des caisses d'épargne, savoir :	
Fonds en c/courant au trésor. (Voir ci-contre)	181,729,300f 07c
Rentes et valeurs en portefeuille. (Voir ci-dessous)	85,030,904 26
Fonds dont la caisse des dépôts n'a pas encore fait emploi	21,092 45
TOTAL des fonds des caisses d'épargne	266,781,296 78
(b) Composition des fonds de la caisse de la vieillesse, savoir :	
Capital des rentes transférées à la caisse d'amortissement. (Voir ci-contre)	21,217,457 11
Rentes et valeurs en portefeuille. (Voir ci-dessous)	22,418,680 66
Fonds dont la caisse des dépôts n'a pas encore fait emploi	55,385 86
TOTAL des fonds appartenant à la caisse de la vieillesse	43,691,523 63
(c) Voir le développement ci-dessous.	

DÉVELOPPEMENT des valeurs en caisse et en portefeuille, au 1er janvier 1856.

NATURE DES VALEURS.	VALEURS APPARTENANT AUX CAISSES d'épargne.	À LA CAISSE des retraites pour la vieillesse.	À LA CAISSE des dépôts et consignations	TOTAL.
Numéraire	"	"	555,388f 45c	555,388f 45c
Effets à recevoir. Bons de la boulangerie	4,556,250f 00c	"	"	4,556,250 00
Effets à recevoir. ——— du Trésor	"	"	3,312,488 10	3,312,488 10
Effets à recevoir. Effets divers	"	"	5,335,587 73	5,335,587 73
Effets en recouvrement	"	"	54,604 55	54,604 55
Rentes. 4 1/2 p. 0/0	55,201,294 00	13,920,365 93	50,315,573 14	119,437,233 07
Rentes. 4 p. 0/0	"	2,970,622 22	13 078,140 79	16,048,763 01
Rentes. 3 p. 0/0	25,273,360 26	5,527,692 51	16,314,934 65	47,115,987 42
Actions de canaux	"	"	12,003,163 55	12,003,163 55
Obligations de la compagnie du chemin de fer du Nord	"	"	13,335,957 42	13,335,957 42
	85,030,904 26	22,418,680 66	114,305,838 38	221,755,423 30

(1) Les différences que les soldes ci-dessus présentent, comparativement à ceux qui sont portés dans le passif de la situation générale des finances (voir page 399), proviennent d'opérations dont la caisse des dépôts et consignations a rattaché le montant à ses écritures de l'année 1855, tandis que le Trésor ne les a constatées que dans les premiers jours de janvier 1856.

(2) Même observation.

Développement sur les Correspondants des Comptables des finances.

CORRESPONDANTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.	CORRESPONDANTS DÉBITEURS.	CORRESPONDANTS CRÉDITEURS.
Receveurs particuliers *l/c* avec les receveurs généraux	4,220,544f 58c	"
——— *l/c* avec les percepteurs	"	420,350f 02c
Percepteurs *l/c* courant avec les receveurs particuliers	853,226 37	"
Agents comptables des facultés *l/c* courant	"	"
Receveur particulier de Bastia *s/c* de caisse de réserve	166,009 11	"
Greffiers-comptables des maisons centrales de force et de correction *l/c* de restes à recouvrer	5,925 65	"
Payeurs des départements *l/c* d'acquits à vérifier	481 09	"
Divers comptables des départements *l/c* de mandats des receveurs généraux	"	1,332,050 91
Divers *l/c* de fournitures de l'Imprimerie impériale	11,818 74	"
——— *l/c* d'effets à payer	"	91,259 42
——— *l/c* d'achats de rentes sur l'État	"	15,349,527 25
——— *l/c* de ventes de rentes sur l'État	"	536,643 95
Officiers et employés militaires *l/c* de retenues applicables aux contributions directes	"	429 61
Trésorier général des invalides de la marine	1,326,523 42	"
Receveurs d'hospices *l/c* de versements pour le service des enfants trouvés	"	168,638 68
Communes et établissements publics *l/c* de produits de coupes extraordinaires de bois	"	10,415,467 42
Receveurs des communes et établissements publics *l/c* d'obligations de coupes ordinaires de bois, en dépôt	"	3,381,108 12
Adjudicataires de coupes extraordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations	10,612,520 87	"
——— ordinaires de bois des communes et établissements publics *l/c* d'obligations en dépôt	3,387,558 12	"
Soumissionnaires de fournitures et travaux *l/c* de dépôt en effets publics	"	83,917 00
Ministères *l/c* de dépôt en effets publics des soumissionnaires de fournitures et travaux	80,917 00	"
——— *l/c* de dépôt en numéraire des soumissionnaires de fournitures et travaux	"	803,838 28
Divers correspondants	"	821,866 19
	20,665,524 95	33,405,096 85
	12,739,571f 90c	
CORRESPONDANTS DES PAYEURS ET DE DIVERS COMPTABLES.		
Divers correspondants. (Payeurs du Trésor.)	"	23,499 54
Dépôts provisoires de soumissionnaires de fournitures. (Payeurs d'armées.)	"	241,690 00
Communes *l/c* de fonds déposés. (Trésoriers payeurs)	"	450,869 65
Ministères *l/c* de dépôts de soumissionnaires de fournitures. (*Idem.*)	"	24,240 34
Service communal en Algérie. (*Idem.*)	"	476,429 99
Divers correspondants. (*Idem.*)	"	22,409 10
Service communal en Algérie. (Receveurs de l'enregistrement et des domaines.)	22,486 97	"
Chambres de commerce en Algérie. (Receveurs des contributions diverses.)	"	48 13
	22,486 97	1,239,186 75
	1,216,699f 78c	
	20,688,011 92	34,644,283 60
	13,956,271f 68c	

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Développement des Fonds particuliers des Comptables des finances.

Fonds particuliers des receveurs généraux		69,859,373f 95c
——— de l'enregistrement, du timbre et des domaines	1,754f 63c	
——— des douanes	9,016 93	
——— des contributions indirectes	698,780 56	3,964,050 53
——— des directeurs de la fabrication des monnaies	3,254,298 41	
——— des comptables en Algérie	200 00	
TOTAL des fonds particuliers		73,823,424 48

DÉVELOPPEMENT sur le Fonds spécial des Dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852.

Les articles 5, 6, 7 et 8 du décret du 22 janvier 1852 ont affecté aux sociétés de secours mutuels, à l'amélioration des logements d'ouvriers, à l'établissement d'institutions de crédit foncier et d'une caisse de retraites des desservants pauvres, différentes dotations montant ensemble à 35 millions; l'article 2 du décret du 27 mars suivant a ensuite autorisé l'aliénation de bois de l'État pour une égale somme, dont le produit est destiné au payement de ces dotations.

Pour l'exécution de ces dispositions, et afin de ne pas altérer l'équilibre des budgets par la différence des époques auxquelles auraient lieu le payement des dépenses et la réalisation des ressources qui doivent y subvenir, le montant des aliénations de bois successivement réalisées en excédant de la somme de 15 millions attribuée au budget de 1852 par un autre décret du 17 mars 1852 est transporté à un compte spécial auquel on impute le payement des dotations, qui n'a toutefois lieu que d'après des décrets particuliers d'autorisation, et avec les justifications exigées pour les dépenses publiques.

Ce fonds spécial a été l'objet des opérations ci-après, jusqu'au 1er janvier 1856 :

RECETTE... Produit de l'aliénation des bois de l'État, transporté au présent compte pendant les années.. { 1853.... 2,769,565f 42c; 1854.... 7,417,896 32; 1855.... 6,228,466 30 } 16,415,928f 04c

	MINISTÈRES.	SERVICES.	DOTATIONS instituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852.	DÉPENSES autorisées par des décrets spéciaux.	PAYEMENTS effectués pendant les années 1853.	1854.	1855.	
			fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr. c.	
DÉPENSE.	Intérieur	Encouragements aux sociétés de secours mutuels	10,000,000	(A) 10,000,000	10,000,000	"	"	
		Amélioration des logements d'ouvriers, et fondation des asiles de Vincennes et du Vésinet	10,000,000	(B) 4,500,000	142,600	733,692 64	273,918 95	
	Agriculture, commerce et travaux publics.	Établissements d'institutions de crédit foncier	10,000,000	(C) 10,000,000	"	2,186,815 00	1,020,642 50	
	Instruction publique et cultes.	Caisse des retraites des desservants pauvres	5,000,000	(D) 5,000,000	"	5,000,000 00	"	
		TOTAUX	35,000,000	29,500,000	10,142,600	7,920,507 64	1,294,561 45	
					19,357,669f 09c			19,357,669 09

Solde débiteur au 1er janvier 1856 ..... 2,941,741 05

(A) Le décret du 28 novembre 1853 a mis cette somme à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, qui en bonifie les intérêts.

(B) Des décrets des 31 juillet 1853 et 11 mars 1854 ont ouvert deux crédits, l'un de 500,000 francs, l'autre de 2 millions. En outre, un décret du 13 juin 1855 a ouvert un crédit spécial de 2 millions pour la fondation, à Vincennes et au Vésinet, d'asiles d'ouvriers infirmes, avec imputation sur le fonds de dotation affecté aux logements d'ouvriers.

(C) En vertu des décrets des 10 décembre 1852 et 21 décembre 1853, cette subvention doit être versée proportionnellement aux prêts effectués.

(D) Le décret du 28 juin 1853 a mis cette somme à la disposition de la caisse des dépôts et consignations, qui est chargée du service des pensions de retraites ecclésiastiques.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

DÉVELOPPEMENT sur le produit, au 1er janvier 1856, de la consolidation des fonds des caisses d'épargne, effectuée en exécution du décret du 7 juillet 1848.

Le compte général de l'administration des finances, pour 1848, a fait connaître (pages 410 et 411), en les développant avec tous leurs détails, les opérations effectuées, pendant cette année, pour la consolidation des fonds des caisses d'épargne décrétée le 7 juillet 1848. D'après ce document, le compte spécial, auquel a été constaté le produit de la consolidation dont il s'agit, présentait, au 1er janvier 1849, un solde créditeur de..... 78,471,905f 79c

Les opérations de l'année 1849 ont modifié, ainsi qu'il suit, le solde ci-dessus :

D'une part, un nouveau prélèvement a été effectué sur le compte courant des caisses d'épargne au Trésor pour augmenter les fonds à consolider en rentes; l'évaluation qui en avait été faite, au mois de juillet 1848, s'étant trouvée dépassée par le montant des consolidations opérées..... 7,000,000f 00c

D'une autre part, il a été tenu compte à la caisse des dépôts et consignations de la différence entre le taux de 5 pour 0/0 qu'elle a bonifié, jusqu'au 7 juillet 1848, aux déposants des caisses d'épargne, en exécution du décret du 7 mars 1848, et le taux moyen que lui procurait l'emploi des fonds desdites caisses. Cette différence s'est élevée à..... 3,864,168f 18

De plus, le présent compte a été débité du montant des livrets de compensation ou différence entre le taux de 71 fr. 60 cent., fixé par la loi du 21 novembre 1848, et celui de 80 francs, prix d'émission de la rente qui leur avait été attribuée par le décret du 7 juillet précédent. Ces compensations figurent en même temps au crédit du compte spécial : Caisse des dépôts et consignations s/c de compensation accordée aux déposants des caisses d'épargne. Voir page 169 du compte des finances de 1849, ci..... 29,421,378 00

Enfin, conformément à l'article 3 de la loi précitée du 21 novembre 1848, il a été tenu compte, par le Trésor, aux caisses d'épargne, de l'excédant de leurs frais d'administration. Ces frais se sont élevés, jusqu'au 31 décembre 1849, à..... 89,183 92

RÉSULTAT, en excédant de dépense, des opérations de l'année 1849..	26,374,730 10	26,374,730 10
Solde créditeur au 1er janvier 1850.....		52,097,175 69
Il a encore été atténué pendant l'année 1850, pour les motifs ci-après :		
Compensations liquidées en faveur des déposants, conformément à la loi précitée du 21 novembre 1848....	6,765,820f 09c	
Perte ou différence de cours résultant de celui auquel les actions des canaux provenant de l'actif des caisses d'épargne ont été négociées en 1850 à la caisse des dépôts et consignations.....	1,822,442 12	
Excédant de frais d'administration alloués aux caisses d'épargne, d'après l'article 3 de ladite loi.....	112,855 42	
De plus, le capital des rentes 5 p. 0/0 et 3 p. 0/0 provenant de ces caisses, dont la remise avait été faite au Trésor pendant l'année 1848, a dû être retiré du présent compte en 1850. Il y avait été imputé en vertu d'une décision ministérielle du 27 juillet 1848; mais une loi subséquente, celle du 18 mai 1850, sur le budget des recettes de cet exercice, en autorisant la vente desdites rentes, a considéré qu'il n'y avait lieu de disposer définitivement de leur produit que lorsqu'il aurait été réalisé, et elle a prescrit d'en faire recette, à titre de ressources extraordinaires, au budget de l'exercice 1850. Ce transport a été effectué par virement d'écritures, en vertu d'une décision du ministre des finances, pour la somme que représentaient les rentes dont il s'agit, dans le portefeuille du Trésor, au 31 décembre 1850, jour de leur adjudication (voir le développement des valeurs de portefeuille, page 382 du compte de l'année 1850), savoir :		
Rentes 5 p. 0/0 (remises au Trésor pour 21,575,073 francs 60 cent., mais dont 499,996 fr. 80 cent. ont été employés à des dépenses en 1848, ci..... 21,075,076f 80c	28,452,781 09	
Rentes 3 p. 0/0..... 7,377,704 29		
ENSEMBLE.....	37,153,898 72	37,153,898 72
Solde créditeur au 1er janvier 1851.....		14,943,276 97

Opérations des années suivantes :

		RECETTE.	DÉPENSE.	
Année 1851.....	Réduction sur les fonds consolidés.....	"	1,000,000f 00c	
	Frais d'administration liquidés au profit des caisses.....	"	329,702 29	
Année 1852.....	Réduction sur les fonds consolidés.....	"	40,510 42	
Année 1853.....	Réduction sur les fonds consolidés.....	"	22,396 47	
Année 1854.....	Réduction sur les fonds consolidés.....	"	1,840 00	
	Annulation de compensations accordées.....	212f 12c	"	
Année 1855.....		"	"	
		212 12	1,394,449 18	
EXCÉDANT de dépense.....		1,394,237f 06c		1,394,237 06
RESTE pour solde créditeur au 1er janvier 1856.....				13,549,039 91

Développement relatif à l'Avance pour la portion de l'Emprunt grec garantie par la France.

Les crédits successivement ouverts au ministre des finances par diverses lois, ordonnances et décrets, pour le payement des intérêts et de l'amortissement de l'emprunt négocié le 12 janvier 1833 par le Gouvernement grec, jusqu'à concurrence de la partie de cet emprunt garantie par la France, montaient, au 1er janvier 1855, d'après le compte général des finances de l'année 1854, à la somme de..... 15,009,794f 09c

Ils se sont accrus, pendant l'année 1855, de ceux qui suivent :

Semestre au 1er mars 1855. (Décret du 26 avril 1855.).....	522,019f 83c	1,044,039 66
Semestre au 1er septembre 1855. (Décret du 25 juillet 1855.).....	522,019 83	

Et ils s'élèvent, au 1er janvier 1856, à..... 16,053,833 75

Les payements effectués en vertu de ces crédits, pour les intérêts et l'amortissement de la portion de l'emprunt grec garantie par la France, s'élevaient, au 1er janvier 1855, à..... 14,888,759f 09c

Il a été payé au même titre, pendant l'année 1855, une somme de..... 1,007,143 53

Et au 1er janvier 1856, l'avance du Trésor se trouvait portée à..... 15,895,902 62

D'après les dispositions des lois qui ont autorisé successivement cette avance, elle constitue une créance à recouvrer sur le Gouvernement de la Grèce, et jusque-là le montant en figure dans la situation de l'administration des finances.

La différence que l'on remarque entre le chiffre des crédits et celui des payements représente les coupons d'intérêts et les obligations amorties dont le remboursement n'avait pas encore été réclamé à l'époque du 1er janvier 1856.

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Tableau servant à déterminer l'Actif et le Passif réels du Trésor public.

ARTICLES COMPOSANT L'ACTIF.	MONTANT DE L'ACTIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE pour établir l'actif réel du Trésor public.	ACTIF RÉEL du Trésor public.
VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.			
Caissier payeur central du Trésor public	139,632,762f 18c	"	139,632,762f 18c
Receveurs généraux des finances	30,333,136 38	(A) 30,333,136f 38c	"
——— des impôts et revenus indirects	12,386,056 14	"	12,386,056 14
Directeurs de la fabrication des monnaies	1,693,117 43	(B) 960,390 15	732,727 28
Payeurs du Trésor public	37,071,385 12	"	37,071,385 12
Comptables des finances en Algérie	26,331,882 28	(C) 11,080,100 00	15,251,782 28
Directeurs des monnaies. (Matières d'or et d'argent à convertir en espèces.)	15,967,224 04	(D) 15,967,224 04	"
Valeurs en route. (Envois non encore parvenus à leur destination.)	43,447,751 87	"	43,447,751 87
CRÉANCES ACTIVES.			
Avances pour divers services	6,107,478 49	"	6,107,478 49
Créances administratives	1,787,358 90	"	1,787,358 90
Débets de comptables et créances litigieuses poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor	1,994,615 99	(E) 35,699 38	1,958,916 61
Compte entre le Trésor public et l'ancien trésor de la Couronne, à régler en exécution des lois des 2 mars 1832, 25 octobre 1848 et 4 février 1850	3,498,847 52	"	3,498,847 52
TOTAUX pour l'actif	320,251,616 34	58,376,549 95	261,875,066 39
DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR			
Découverts du Trésor sur le service des budgets	965,511,449 06	"	965,511,449 06
TOTAUX ÉGAUX au passif	1,285,763,065 40	58,376,549 95	1,227,386,515 45

(A) Le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux est compensé avec les fonds qui leur appartiennent personnellement ou à leurs correspondants particuliers, afin de déterminer le montant des avances réelles de ces comptables envers le Trésor. (Voir ci-contre.)

(B) Portion du solde en caisse des directeurs de la fabrication des monnaies, qui, réunie aux matières restant à convertir en espèces, représente les fonds particuliers de ces comptables, et les sommes qu'ils ont à rembourser aux porteurs de leurs bons, pour les valeurs versées aux changes.

(C) Traites émises par le caissier payeur central du Trésor pour les besoins du service, mais qui sont restées sans emploi dans les caisses des trésoriers payeurs en Algérie.

(D) Voir la note (B) qui précède.

(E) Créances qui ne sont inscrites que pour ordre dans l'actif de l'administration des finances, et qui se trouvent balancées au passif par une dette de pareille somme envers les budgets appelés à profiter ultérieurement de la rentrée successive de ces créances.

ARTICLES COMPOSANT LE PASSIF.	MONTANT DU PASSIF d'après la situation générale des finances.	RÉSULTATS À DÉDUIRE ou à compenser pour établir le passif réel du Trésor public.	PASSIF RÉEL du Trésor public.
EFFETS A PAYER.			
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement	44,785,634f 53c	(A) 44,785,634f 53c	"
Bons du Trésor remis à divers	168,502,333 14	"	168,502,333f 14c
——— à la banque de France	60,000,000 00	"	60,000,000 00
——— à l'escompte de la banque de France	40,000,000 00	"	40,000,000 00
——— en remboursement de dépôts, aux caisses d'épargne	1,207 06	"	1,207,06
——— en garantie aux comptoirs d'escompte	8,083,068 83	(B) 8,083,068 83	"
Effets émis par le caissier payeur du Trésor	64,900,775 50	(C) 11,080,100 00	53,820,675 50
——— par les receveurs généraux	7,768,385 30	"	7,768,385 30
——— par les trésoriers payeurs en Algérie	445,143 18	"	445,143 18
——— par les payeurs d'armées	562,053 52	"	562,053 52
CRÉANCES PASSIVES.			
Communes et établissements publics *r/c* de fonds placés au Trésor	143,969,165 13	"	143,969,165 13
Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *r/c* de fonds déposés	4,247,152 20	"	4,247,152 20
Caisse des invalides de la marine	11,930,122 72	"	11,930,122 72
Caisse des dépôts et consignations *s/c* courant	11,975,604 10	"	11,975,604 10
——— *s/c* de fonds des caisses d'épargne	180,829,303 50	"	180,829,303 50
——— *s/c* de fonds de dotation des sociétés de secours mutuels	10,000,000 00	"	10,000,000 00
Caisse des dépôts et consig. *s/c* de fonds de dotat. de la caisse des pensions ecclésiast.	5,000,000 00	"	5,000,000 00
Crédit foncier de France	754,532 03	"	754,532 03
Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon *s/c* courant	8,359,500 35	"	8,359,500 35
——— du Grand-Central de France *s/c* courant	658,436 33	"	658,436 33
Divers services publics	10,491,095 88	"	10,491,095 88
Établissements particuliers *r/c* de fonds déposés au Trésor	347,503 79	"	347,503 79
Fonds à rembourser à divers	822,015 10	"	822,015 10
Compte de divers avec les receveurs des revenus indirects	14,874,478 08	(D) 13,673,315 78	1,201,162 30
Divers correspondants	9,726,140 25	(E) 35,699 38	9,690,440 87
Correspondants des comptables des finances	13,956,271 68	(F) 12,739,571 90	1,216,699 78
AVANCES DES COMPTABLES.			
Fonds particuliers des receveurs généraux	69,859,373 95	(G) 17,593,564 48	52,265,809 47
——— de divers comptables	3,964,050 53	(H) 3,254,298 41	709,752 12
BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.	896,813,346 68	111,245,253 31	(I) 785,568,093 37
Excédant de recette sur les budgets et les services spéciaux	388,949,718 72	(J) *A ajout.* 52,868,703 36	441,818,422 08
TOTAUX pour le passif	1,285,763,065 40	58,376,549 95	1,227,386,515 45

(A) Réserve de l'amortissement pour les six derniers mois de l'année 1855, dont la consolidation, au profit du budget de 1855, n'a eu lieu que dans le mois de janvier 1856.

(B) Bons de garantie dont l'émission, en vertu du décret du 7 mars 1848, a donné lieu à une recette d'ordre compensée par une dépense égale parmi les *services spéciaux*, et qui représente la part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte. Les bons sont souscrits pour toute la durée des opérations, et ne portent engagement que pour le tiers des pertes qui pourraient en résulter.

(C) Voir à l'actif la note (C).

(D) Bons à payer à divers par les directeurs des monnaies pour valeur des matières versées aux changes et qui sont compensés avec les matières restant à fabriquer. (Voir à l'Actif la note (B).)

(E) Créances des budgets pour recouvrements ultérieurs à faire sur diverses villes, et qui, à l'époque où ils auront lieu, devront être appliqués, comme ressources nouvelles, aux budgets des exercices alors courants. (Voir à l'Actif la note (E).)

(F) Solde créditeur des comptes des correspondants administratifs des receveurs généraux des finances. Ce solde est compensé avec les autres articles de la situation des finances, d'où ressort la somme dont les comptables sont en avance envers le Trésor. (Voir à l'Actif la note (A) et la note ci-dessous.)

(G) Portion des fonds particuliers des receveurs généraux que ces comptables n'ont pas mise à la disposition du Trésor 17,593,564f 48c
Laquelle somme, augmentée de celle que ces comptables doivent à leurs correspondants administratifs. (Voir la note (F) ci-dessus.) 12,739,571 90
représente le solde en caisse et en portefeuille des receveurs généraux. (Voir la note (A) de l'Actif.) 30,333,136 38

(H) Fonds particuliers des directeurs de la fabrication des monnaies, compensés avec les autres articles qui établissent la situation de ces comptables vis-à-vis du Trésor public 3,254,298 41
Ces fonds particuliers, réunis aux fonds à rembourser à divers. (Voir la note (D) ci-dessus.) 13,673,315 78
représentent une partie des valeurs de caisse des directeurs des monnaies. (Note (B) de l'Actif.) 960,390f 15c
et les matières qui leur restaient à fabriquer. (Note (D) de l'Actif.) ..... 15,967,224 04 } 16,927,614 19

(I) Montant de la dette flottante. (Voir le développement ci-après, page 421.)

(J) Part contributive du Trésor dans le capital des comptoirs d'escompte, compensée avec les bons qui leur ont été remis, déduction faite de 468,602f 91c de bons remboursés. (Voir ci-dessus la note (B).) 8,083,068 83
Application au budget de 1855 de la réserve de l'amortissement restant à consolider. (Voir ci-dessus la note (A).) 44,785,634 53
Transport, des services spéciaux au budget de 1855, des souscriptions sur l'emprunt de 750 millions restant à appliquer à ce budget (12,613,910f 08c). ..... (Mémoire.)
52,868,703 3

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Tableau présentant le Résumé de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ACTIF.

VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE.

Caissier payeur central du Trésor.	Numéraire	3,364,703f 41c	139,632,762f 18c	248,522,464f 87c
	Portefeuille	107,553,456 67		
	Numéraire en dépôt à la banque	28,714,602 10		
Receveurs des impôts et revenus indirects		13,118,783 42	108,889,702 69	
Payeurs du Trésor public		37,071,385 12		
Comptables en Algérie		15,251,782 28		
Valeurs en route		43,447,751 87		

CRÉANCES ACTIVES.

Avances pour divers services	6,107,478 49	13,352,601 52
Créances administratives	1,787,358 90	
Débets et créances litigieuses	1,958,916 61	
Compte à régler entre le Trésor public et l'ancien trésor de la Couronne	3,498,847 52	
Total de l'Actif		261,875,066 39

DÉCOUVERTS ET AVANCES DU TRÉSOR.

1° Période antérieure à 1848.

Découverts et avances du Trésor sur le service ordinaire et extraordinaire des budgets de 1847 et antérieurs. (Voir le tableau général de développement, pages 408 et 409.)	292,543,003f 18c	

2° Période de 1848 et années suivantes.

Découvert du budget de l'exercice 1848	3,005,050f 51c	594,315,045 70	672,968,445 88	
——— de l'exercice 1849	214,625,477 32			
——— de l'exercice 1850	41,014,767 28			
——— de l'exercice 1851	100,728,868 78			
——— de l'exercice 1852	25,759,013 54			
——— de l'exercice 1853	23,148,545 53			
——— de l'exercice 1854	186,033,322 74			
A ajouter : Remboursement de capitaux de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)		78,653,400 18		
Total des découverts du Trésor sur les budgets réglés définitivement			965,511,449 06	965,511,449 06
Total égal au passif				1,227,386,515 45

PASSIF.

DETTE FLOTTANTE DU TRÉSOR.

Effets à payer	Bons du Trésor remis à divers	168,502,333f 14c	331,099,797f 70c	785,568,093f 37c
	——— à la banque de France	60,000,000 00		
	Bons du Trésor remis à l'escompte à la banque de France	40,000,000 00		
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,207 06		
	Traites du caissier payeur central du Trésor sur lui-même	53,414,574 26		
	Effets divers	9,181,683 24		
Créances passives	Communes et établissements publics	143,969,165 13	401,492,734 08	
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine	4,247,152 20		
	Caisse des invalides de la marine	11,930,122 72		
	Caisse des dépôts et consignations s/c courant	11,975,604 10		
	——— s/c de fonds des caisses d'épargne	180,829,303 50		
	——— s/c de fonds de dotation des sociétés de secours mutuels	10,000,000 00		
	——— s/c de fonds de dotation de la caisse des pensions ecclésiastiques	5,000,000 00		
	Crédit foncier de France	754,532 03		
	Compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon s/c courant	8,359,500 35		
	——— du Grand-Central de France s/c courant	658,436 33		
	Correspondants divers	23,768,917 72		
Avances des comptables.	Receveurs généraux	52,265,809 47	52,975,561 59	
	Divers comptables	709,752 12		

BUDGETS ET SERVICES SPÉCIAUX.

Budgets	Exercice 1855. — Excédant de recette. (Emprunts de 500 et de 750 millions.)	405,869,471 03	441,818,422 08
	Exercice 1856. — Excédant de dépense	17,789,699 23	
	Reste en excédant de recette sur le service des budgets	388,079,771 80	

		Excédants de recette.	Excédants de dépense.
Services spéciaux	Cautionnements en numéraire	34,721,571f 14c	"
	Service départemental. (Produits éventuels.)	5,797,899 80	"
	Avance pour le service de l'emprunt grec	"	15,895,902f 62c
	Obligations des compagnies de chemins de fer	46,194,814 69	"
	Service colonial	"	10,690,665 28
	Service municipal de l'Algérie	3,351,306 22	"
	Dotations sur le produit d'aliénations de bois	"	2,941,741 05
	Avance pour l'emprunt de la famille d'Orléans	"	4,068,653 62
	Divers services	"	2,729,979 00
		90,065,591 85	36,326,941 57
Reste en excédant de recette sur les services spéciaux		53,738,650f 28c	53,738,650 28
Total du Passif			1,227,386,515 45

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINIS

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante du Trésor

NATURE DES CRÉANCES COMPOSANT LA DETTE FLOTTANTE.		DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1855.
EFFETS À PAYER...	Bons du Trésor remis à divers	253,658,877f 89c
	——— à la banque de France	65,000,000 00
	——— à l'escompte	30,000,000 00
	——— en remboursement de dépôts aux caisses d'épargne	1,329 06
	Traites du caissier du Trésor sur lui-même	23,909,090 65
	Mandats du caissier du Trésor sur les receveurs généraux	356,977 88
	Traites tirées sur le Trésor par les receveurs généraux et autres correspondants	7,788,711 70
	Mandats des receveurs généraux sur leurs collègues	438,433 65
	——— des trésoriers payeurs en Algérie sur leurs collègues	91,982 43
	——— préposés	135,568 23
	——— des préposés des mêmes comptables	180,446 98
	Traites des trésoriers payeurs en Algérie et des corps d'armée en Orient sur les receveurs généraux, etc., etc.	341,173 70
		381,902,592 17
COMPTES COURANTS ET FONDS EN DÉPÔT.	Communes et établissements publics *l/c* de fonds placés au Trésor	136,920,534 93
	Divers corps de troupes de la guerre et de la marine *l/c* de fonds déposés	2,251,152 20
	Caisse des invalides de la marine	5,789,154 56
	——— des dépôts et consignations *s/c* courant	43,888,725 99
	——— *s/c* des fonds des caisses d'épargne non employés	181,335,574 57
	——— *s/c* du fonds de dotation des sociétés de secours mutuels	10,000,000 00
	——— *s/c* du fonds de dotation des pensions ecclésiastiques	5,000,000 00
	Crédit foncier de France	4,900,415 31
	——— de Nevers	10 85
	Compagnie du chemin de fer de l'Ouest *s/c* courant. (Loi du 13 mai 1851.)	1,146,591 95
	——— de Paris à Lyon *s/c* courant	17,288,667 53
	——— de Lyon à la Méditerranée *s/c* courant	150,090 40
	——— de Paris à Orsay *s/c* courant	234,913 15
	——— du Grand-Central de France *s/c* courant	644,000 00
	Imprimerie impériale	9,892 31
	Chancelleries consulaires *l/c* de fonds commun	273,657 26
	Ministère de la marine *s/c* du service intermédiaire des établissements coloniaux non régis par la loi du 25 juin 1841.	1,265,972 95
	Départements *l/c* de produits éventuels affectés à divers services locaux	4,262,645 79
	Divers *l/c* de dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes	3,503,661 75
	Divers établissements *l/c* chez les receveurs généraux	88,937 15
	Caisse des dépôts et consignations *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	39,917 40
	Légion d'honneur *s/c* chez les trésoriers payeurs en Algérie	5,297 16
	——— *s/c* avec les payeurs	"
	Gestions intérimaires de recettes des finances *l/c* de bénéfices et de frais	12,192 31
	Service spécial des établissements d'enseignement supérieur	"
	Caisse des employés et artisans	16,571 85
	Tontine du pacte social	4,489 01
	——— d'épargnes	173,825 29
	Divers établissements *l/c* de placements de fonds sans intérêt	25,091 59
	Ministère de l'instruction publique *s/c* de fondations anglaises, écossaises et irlandaises	147,687 29
	Fonds à rembourser à divers	631,560 33
	Comptes de divers avec les receveurs des revenus indirects	939,129 45
	Divers correspondants	5,448,991 68
		426,399,352 01
FONDS PARTICULIERS DES COMPTABLES.	Receveurs généraux. (Voir le développement à la page 424.)	72,925,499 89
	——— des revenus indirects	621,859 27
	Payeurs du Trésor	"
	Comptables en Algérie	74 69
		73,547,433 85
RÉCAPITULATION....	Effets à payer	381,902,592 17
	Comptes courants et fonds en dépôt	426,399,352 01
	Fonds particuliers des comptables	73,547,433 85
		881,849,378 03

TRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

pendant l'année 1855, et de la situation de cette Dette au 1er Janvier 1856.

RÉSULTATS DES MOUVEMENTS DE LA DETTE FLOTTANTE pendant l'année 1855.		DETTE FLOTTANTE au 1er janvier 1856.		OBSERVATIONS.
AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.	CRÉANCES possibles d'intérêts.	CRÉANCES sans intérêts.	
"	85,156,544f 75c	168,502,333f 14c	"	
"	5,000,000 00	60,000,000 00	"	
10,000,000f 00c	"	40,000,000 00	"	
"	122 00	1,207 06	"	
29,505,483 61	"	"	53,414,574f 26c	
49,123 36	"	"	406,101 24	
"	247,813 84	"	7,540,897 86	
"	210,946 21	"	227,487 44	
46,165 50	"	"	138,147 93	
"	22,371 16	"	113,197 07	
"	44,789 91	"	135,657 07	
279,020 93	"	"	620,194 63	
39,879,793 40	90,682,587 87	268,503,540 20	62 596,257 50	
Diminution : 50,802,794f 47c		331,099,797f 70c		
7,048,630 20	"	143,969,165 13	"	
1,996,000 00	"	"	4,247,152 20	
6,140,968 16	"	10,430,122 72	1,500,000 00	
"	31,913,121 89	11,975,604 10	"	
"	506,271 07	180,829,303 50	"	
"	"	10,000,000 00	"	
"	"	5,000,000 00	"	
"	4,145,883 28	754,532 03	"	
"	10 85	"	"	
"	1,146,591 95	"	"	
"	8,929,167 18	8,359,500 35	"	
"	150,090 40	"	"	
"	234,913 15	"	"	
14,436 33	"	658,436 33	"	
13,578 81	"	"	23,471 12	
"	67,592 48	"	206,064 78	
"	1,105,648 92	"	160,324 03	
1,907,972 54	"	"	6,170,618 33	
215,049 24	"	"	3,718,710 99	
"	115,056 66	"	(A déd.) 26,119 51	
"	20,085 71	"	19,831 69	
"	13,138 45	"	(A déd.) 7,841 29	
1,380 00	"	"	1,380 00	
"	11,621 56	"	570 75	
224,084 99	"	"	224,084 99	
"	2,862 36	13,709 49	"	
"	1,867 76	2,621 25	"	
"	27,652 17	146,173 12	"	
37,767 31	"	"	62,858 90	
"	25,546 26	122,141 03	"	
190,454 77	"	822,015 10	"	
262,032 85	"	"	1,201,162 30	
5,458,148 97	"	"	10,907,140 65	
23,510,504 17	48,417,122 10	373,083,324 15	28,409,409 93	
Diminution : 24,906,617f 93c		401,492,734f 08c		
"	20,659,690 42	52,265,809 47	"	
87,692 85	"	"	709,552 12	
"	"	"	"	
125 31	"	"	200 00	
87,818 16	20,659,690 42	52,265,809 47	709,752 12	
Diminution : 20,571,872f 26c		52,975,561f 59c		
"	50,802,794 47	268,503,540 20	62,596,257 50	
"	24,906,617 93	373,083,324 15	28,409,409 93	
"	20,571,872 26	52,265,809 47	709,752 12	
"	96,281,284 66	693,852,673 82	91,715,419 55	
Diminution : 96,281,284f 66c		785,568,093f 37c		

Suite de la SITUATION GÉNÉRALE
DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES, AU 1er JANVIER 1856.

Développement sur les Avances des Receveurs généraux.

1° Fonds particuliers des receveurs généraux			69,859,373f 95c
2° Fonds appartenant aux correspondants administratifs des receveurs généraux, détaillés au tableau qui précède. (Voir page 413.)			12,739,571 90
TOTAL des fonds appartenant aux receveurs généraux et à leurs correspondants			82,598,945 85
3° A déduire : les fonds que les receveurs généraux n'ont pas encore mis à la disposition du Trésor, et formant le montant des valeurs de caisse et de portefeuille restées entre leurs mains, savoir :			
Numéraire		12,086,931f 67c	
Valeurs de portefeuille.	Effets sur Paris	3,403,058f 79c	
	—— sur les départements	3,988,619 81	
	Traites et effets remis aux receveurs généraux par le caissier payeur du Trésor	9,302,526 04	
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État	107,408 45	18,246,204 71
	Traites d'adjudicataires de coupes de bois de l'État en souffrance	341,629 38	
	Obligations des acquéreurs de bois de l'État	521,485 06	
	Effets divers en souffrance	75,284 91	
	Valeurs déposées aux succursales de la banque	506,191 37	
TOTAL		30,333,136 38	30,333,136 38
RESTE pour les fonds que les receveurs généraux ont mis à la disposition du Trésor, et dont ils sont en avance au 1er janvier 1856, savoir :			
Fonds personnels des receveurs généraux		39,526,237f 57c	52,265,809 47
Fonds de leurs correspondants administratifs		12,739,571 90	

NOTA. Le tableau qui précède fait connaître l'augmentation que les avances des receveurs généraux ont éprouvée pendant l'année 1855, et l'on trouve dans un autre tableau, pages 176 et 177, le développement des payements et des recettes qui ont produit cette augmentation.

RÉSUMÉ

DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1856.

NOTE

Sur le Résumé de la Situation générale des Finances, du 1er janvier 1831 au 1er janvier 1856.

Il a paru utile de continuer de faire suivre l'exposé de la Situation générale de l'administration des finances, à l'époque du 1er janvier 1856, d'un travail d'ensemble qui résume d'abord et développe ensuite les quatre principaux termes de la situation semblable publiée à la fin de chacune des années précédentes, en partant du 1er janvier 1831.

Ce travail, qui est établi à l'instar de celui que l'on trouve pages 380 à 386, sur les Budgets de 1830 à 1854, se compose des six tableaux suivants :

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public ;

Développements...
- *Actif du Trésor ;*
- *Découverts et Avances du Trésor ;*
- *Dette flottante du Trésor ;*
- *Passif du Trésor sur les Budgets et les services spéciaux ;*

Tableau résumé des CAUSES *et de la* COMPOSITION *de la Dette flottante du Trésor.*

Les résultats de ce travail d'ensemble sont extraits des comptes généraux de l'administration des finances depuis 1830, en modifiant, comme on le dit page 392 du présent compte, la situation générale des finances, telle qu'elle résulte des opérations des comptables, de manière à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public. Ces modifications, concernant les années 1831 à 1844, s'appliquent aux avances des receveurs généraux, exprimées par la combinaison de leur encaisse avec leurs fonds particuliers et le solde du compte de leurs correspondants; à la compensation qui doit s'établir entre les divers termes de la gestion des directeurs des monnaies pour obtenir la situation du Trésor sur cette partie de son service; à la réserve de l'amortissement des rentes, employée dès l'année où elle a été réalisée selon l'affectation préalable ou subséquente qui lui a été donnée législativement; à des créances constatées par voie administrative pour des ressources extraordinaires attribuées aux budgets de différents exercices, mais dont l'effet, au point de vue de trésorerie, ne s'est réellement manifesté dans la situation desdits budgets qu'à l'époque du recouvrement matériel de ces moyens extraordinaires; à des dépenses considérées dans l'origine comme des avances du Trésor, et qui sont venues ensuite s'ajouter aux charges des budgets; et, enfin, à quelques articles de l'actif et du passif qui n'étaient pas classés autrefois comme ils le sont actuellement. Deux états spéciaux, imprimés pages 420 à 423 du compte général des finances de l'année 1847, et qu'il n'y a pas eu lieu de reproduire dans les comptes subséquents, ont justifié ces différentes modifications et les ont développées par années, par sommes et par causes.

En établissant une moyenne pour les 26 années écoulées depuis 1830 jusqu'au 1er janvier 1856, et ainsi que le fait connaître l'un des tableaux placés à la suite de la présente Note, *les Causes* et *la Composition* de la dette flottante du Trésor se résument comme on va l'établir :

1° CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Découverts et avances du Trésor sur le service des budgets	413,370,897f 15c
Insuffisance de l'excédant de recette des budgets en cours d'exécution et des services spéciaux suivis en dehors des budgets, comparativement à la réserve habituelle de caisse et aux créances actives du Trésor. (Voir, page 436, le développement spécial dont ce résultat est l'objet.)	49,444,121 14
TOTAL des besoins de trésorerie qui ont été à couvrir par la dette flottante (en moyenne, pour les 26 années)	462,815,018 29

2° COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE (EN MOYENNE).

Bons du Trésor	132,597,267 10
Effets divers à payer, fonds en dépôt et comptes courants	288,188,774 38
Avances des receveurs généraux	42,028,976 81
MONTANT de la dette flottante (en moyenne, pour les 26 années)	462,815,018 29

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES,

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1856.

Tableau récapitulatif de l'Actif et du Passif réels du Trésor public.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ACTIF (encaisse des comptables; fonds en dépôt à la banque de France; créances actives).	DÉCOUVERTS ET AVANCES du Trésor.	TOTAL ÉGAL au passif.	PASSIF.		
				DETTE FLOTTANTE du Trésor.	BUDGETS et services spéciaux.	TOTAL du passif.
1er janvier 1831.....	132,792,837f 32c	160,431,262f 70c	293,224,100f 02c	252,921,131f 63c	40,302,968f 39c	293,224,100f 02c
—— 1832.....	107,846,942 21	223,299,284 70	331,146,226 91	311,502,481 70	19,643,745 21	331,146,226 91
—— 1833.....	103,341,737 19	264,084,669 44	367,426,406 63	356,001,185 20	11,425,221 43	367,426,406 63
—— 1834.....	101,390,375 88	272,146,090 30	373,536,466 18	365,980,254 73	7,556,211 45	373,536,466 18
—— 1835.....	123,548,449 16	281,525,129 55	405,073,578 71	381,540,417 43	23,533,161 28	405,073,578 71
—— 1836.....	103,300,943 78	311,201,785 63	414,502,729 41	311,874,695 69	102,628,033 72	414,502,729 41
—— 1837.....	158,344,273 53	337,475,566 75	495,819,840 28	315,134,883 16	180,684,957 12	495,819,840 28
—— 1838.....	211,383,152 52	259,169,982 65	470,553,135 17	217,004,448 88	253,548,686 29	470,553,135 17
—— 1839.....	276,039,505 42	277,707,605 22	553,747,110 64	230,956,516 92	322,790,593 72	553,747,110 64
—— 1840.....	278,430,579 51	256,010,175 62	534,440,755 13	224,363,783 99	310,076,971 14	534,440,755 13
—— 1841.....	215,797,902 17	256,028,249 62	471,826,151 79	261,027,340 20	210,798,811 59	471,826,151 79
—— 1842.....	219,840,854 67	394,038,579 26	613,879,433 93	417,739,349 14	196,140,084 79	613,879,433 93
—— 1843.....	266,899,789 29	326,926,950 99	593,826,740 28	456,487,964 61	137,338,775 67	593,826,740 28
—— 1844.....	225,493,690 03	400,893,578 77	626,387,268 80	518,664,708 52	107,722,560 28	626,387,268 80
—— 1845.....	265,085,172 93	498,916,445 27	764,001,618 20	604,898,146 16	159,103,472 04	764,001,618 20
—— 1846.....	252,362,727 58	398,220,789 56	650,583,517 14	428,461,618 78	222,121,898 36	650,583,517 14
—— 1847.....	219,404,969 20	487,291,712 57	706,696,681 77	458,377,663 91	248,319,017 86	706,696,681 77
—— 1848.....	214,946,222 75	580,044,176 26	794,990,399 01	630,793,609 63	164,196,789 38	794,990,399 01
—— 1849.....	267,956,732 63	227,656,361 47	495,613,094 10	318,163,501 46	177,449,592 64	495,613,094 10
—— 1850.....	294,217,358 20	321,627,619 11	615,844,977 31	539,613,717 60	76,231,259 71	615,844,977 31
—— 1851.....	269,195,303 09	508,776,935 01	777,972,238 10	592,406,316 30	185,565,921 80	777,972,238 10
—— 1852.....	191,828,083 41	551,123,763 52	742,951,846 93	614,980,561 33	127,971,285 60	742,951,846 93
—— 1853.....	376,685,304 68	651,893,142 72	1,028,578,447 40	802,164,379 11	226,414,068 29	1,028,578,447 40
—— 1854.....	297,513,896 96	756,198,709 65	1,053,712,606 61	754,714,328 27	298,998,278 34	1,053,712,606 65
—— 1855.....	235,975,692 20	779,443,310 50	1,015,419,002 70	881,849,378 03	133,569,624 67	1,015,419,002 70
—— 1856....	261,875,066 39	965,511,449 06	1,227,386,515 45	785,568,093 37	441,818,422 08	1,227,386,515 45

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES

Développement de l'Actif du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	VALEURS DE CAISSE ET DE PORTEFEUILLE. CAISSIER CENTRAL DU TRÉSOR. Numéraire au Trésor.	Numéraire à la banque de France.	Portefeuille.	COMPTABLES extérieurs.	CRÉANCES à RECOUVRER.	TOTAL DE L'ACTIF du Trésor.
Au 1er janvier 1831.....	28,335,366f 62c	"	52,637,835f 31c	43,657,099f 73c	8,162,535f 66c	132,792,837f 32c
——— 1832.....	13,814,381 52	"	36,190,502 41	48,155,161 16	9,686,897 12	107,846,942 21
——— 1833.....	4,489,388 34	"	41,642,270 78	48,774,149 60	9,035,928 47	103,341,737 19
——— 1834.....	10,457,849 75	"	52,206,405 39	32,456,919 30	6,269,201 44	101,390,375 88
——— 1835.....	11,354,238 66	9,628,791f 72c	62,638,706 32	33,851,426 86	6,075,285 60	123,548,449 16
——— 1836.....	9,143,569 80	"	52,593,554 74	34,717,334 21	6,846,485 03	103,300,943 78
——— 1837.....	22,729,466 45	25,306,824 02	64,978,215 23	37,213,317 59	8,116,450 24	158,344,273 53
——— 1838.....	2,419,844 80	99,835,388 29	61,203,539 74	40,874,938 21	7,049,441 48	211,383,152 52
——— 1839.....	3,370,546 04	156,846,564 20	60,536,876 53	47,795,708 04	7,489,810 61	276,039,505 42
——— 1840.....	3,610,047 73	168,231,767 59	54,987,357 52	43,469,225 05	8,132,241 62	278,430,579 51
——— 1841.....	3,284,243 09	106,453,775 46	48,929,935 17	48,623,534 95	8,506,413 50	215,797,902 17
——— 1842.....	2,648,798 90	100,729,613 21	55,433,585 45	53,249,813 99	7,779,043 12	219,840,854 67
——— 1843.....	2,789,786 26	133,741,142 74	57,323,462 45	64,057,518 86	8,987,878 98	266,899,789 29
——— 1844.....	3,437,323 03	109,078,106 45	51,729,776 88	51,592,923 00	9,655,560 67	225,493,690 03
——— 1845.....	3,982,756 94	135,837,720 19	50,762,171 91	66,147,809 75	8,354,714 14	265,085,172 93
——— 1846.....	22,165,176 40	90,945,944 21	63,597,880 30	66,204,127 95	9,449,598 72	252,362,727 58
——— 1847.....	6,186,225 34	50,069,730 38	64,112,498 19	87,368,181 51	11,668,333 78	219,404,969 20
——— 1848.....	7,695,300 19	62,746,910 44	55,651,517 76	76,841,436 13	12,011,058 23	214,946,222 75
——— 1849.....	8,366,410 58	19,664,119 51	155,173,468 41	69,348,881 04	15,403,853 09	267,956,732 63
——— 1850.....	7,739,483 34	71,739,747 67	131,069,973 64	67,799,231 13	15,868,922 42	294,217,358 20
——— 1851.....	7,101,751 41	79,721,220 75	122,308,685 37	46,731,723 86	13,331,921 70	269,195,303 09
——— 1852.....	5,474,423 46	53,791,394 51	74,089,512 96	43,260,554 02	15,212,198 46	191,828,083 41
——— 1853.....	4,078,346 66	145,695,309 90	163,741,077 10	48,117,023 68	15,053,547 34	376,685,304 68
——— 1854.....	3,523,081 59	52,451,266 31	178,601,637 44	48,227,345 12	14,710,566 50	297,513,896 96
——— 1855.....	3,590,750 32	29,435,891 77	121,160,748 40	66,096,465 82	15,691,835 89	235,975,692 20
——— 1856.....	3,364,703 41	28,714,602 10	107,553,456 67	108,889,702 69	13,352,601 52	261,875,066 39

DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1856.

Développement des Découverts et Avances du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	ANCIENS DÉCOUVERTS à l'extinction desquels aucune ressource n'a été affectée.	EXCÉDANTS TEMPORAIRES de dépenses sur le service ordinaire des budgets.	DÉCOUVERTS À L'EXTINCTION desquels la loi a affecté les fonds disponibles de l'amortissement.	TRAVAUX EXTRAORDINAIRES RÉGIS PAR DIVERSES LOIS. Loi du 27 juin 1833.	Loi du 17 mai 1837.	Loi du 25 juin 1841.	Loi du 11 juin 1842.	TOTAL des DÉCOUVERTS et avances du Trésor.
Au 1er janvier 1831.	160,431,262f 70c	"	"	"	"	"	"	160,431,262f 70c
——— 1832.	223,299,284 70	"	"	"	"	"	"	223,299,284 70
——— 1833.	221,563,039 03	42,521,630f 41c	"	"	"	"	"	264,084,669 44
——— 1834.	245,054,526 03	25,281,052 42	"	1,810,511f 85c	"	"	"	272,146,090 30
——— 1835.	254,371,079 68	"	"	27,154,049 87	"	"	"	281,525,129 55
——— 1836.	255,435,188 78	"	"	55,766,596 85	"	"	"	311,201,785 63
——— 1837.	260,089,504 90	"	"	77,386,061 85	"	"	"	337,475,566 75
——— 1838.	256,003,916 00	"	"	"	3,166,065f 75c	"	"	259,169,982 65
——— 1839.	256,005,028 96	"	"	"	21,702,576 26	"	"	277,707,605 22
——— 1840.	256,010,175 62	"	"	"	"	"	"	256,010,175 62
——— 1841.	256,028,249 62	"	"	"	"	"	"	256,028,249 62
——— 1842.	256,029,049 62	"	138,009,529f 64c	"	"	"	"	394,038,579 26
——— 1843.	256,034,249 62	"	70,892,701 37	"	"	"	"	326,926,950 99
——— 1844	256,034,249 62	"	128,323,958 01	"	"	15,167,279f 86c	1,368,091f 28c	400,893,578 77
——— 1845.	256,034,832 62	"	95,644,356 52	"	"	84,957,416 56	62,279,839 57	498,916,445 27
——— 1846.	256,039,934 57	"	20,708,473 75	"	"	"	121,472,381 24	398,220,789 56
——— 1847.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	231,251,778 00	487,291,712 57
——— 1848.	256,039,934 57	"	"	"	"	"	324,004,241 69	580,044,176 26
——— 1849.	.....	.....	.....	227,656,361 47	.....	.....	.....	227,656,361 47
——— 1850.	.....	.....	.....	321,627,619 11	.....	.....	.....	321,627,619 11
——— 1851.	.....	.....	.....	508,776,935 01	.....	.....	.....	508,776,935 01
——— 1852.	.....	.....	.....	551,123,763 52	.....	.....	.....	551,123,763 52
——— 1853.	.....	.....	.....	651,893,142 72	.....	.....	.....	651,893,142 72
——— 1854.	.....	.....	.....	756,198,709 65	.....	.....	.....	756,198,709 65
——— 1855.	.....	.....	.....	779,443,310 50	.....	.....	.....	779,443,310 50
——— 1856.	.....	.....	.....	965,511,449 06	.....	.....	.....	965,511,449 06

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES, DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1856.

Développement de la Dette flottante du Trésor.

ÉPOQUES auxquelles les situations sont arrêtées.	EFFETS A PAYER.								FONDS EN DÉPÔT ET COMPTES COURANTS.						AVANCES DES COMPTABLES.		TOTAL DE LA DETTE flottante du Trésor.
	BONS DU TRÉSOR				TRAITES du caissier du Trésor.	EFFETS divers.	BANQUE de France.	COMMUNES et établissements publics.	CORPS de troupes de la guerre et de la marine.	CAISSES d'épargne et de prévoyance.	CAISSE des dépôts et consignations s/c de fonds des caisses d'épargne.	CAISSE des dépôts et consignations s/c courant.	CAISSE DES DÉPÔTS et consignations s/c du fonds de dotations des sociétés de secours mutuels et de la caisse des pensions ecclésiastiques.	DIVERS correspondants.	RECEVEURS généraux.	DIVERS comptables.	
	remis à la banque de France.	remis à la caisse des dépôts et consignations.	remis à divers.	TOTAL des bons du Trésor.													
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Au 1er janvier 1831.	87,778,888 00	16,755,811 00	37,833,681 15	142,368,380 15	4,930,257 81	10,283,235 91	"	63,113,829 49	4,890,447 56	6,179,146 49	"	687,621 46	"	15,913,375 63	4,440,525 72	114,311 41	252,921,131 63
1832.	21,238,625 00	15,261,507 45	142,358,730 10	178,858,862 55	3,580,327 00	13,848,196 68	"	52,561,328 39	2,755,257 28	5,896,824 36	"	5,157,794 97	"	16,599,297 48	32,195,677 67	39,915 32	311,502,481 70
1833.	33,361,872 98	18,314,877 60	126,269,093 10	177,945,843 68	5,054,762 32	17,161,049 32	"	71,997,227 29	4,143,557 28	8,524,850 01	"	3,722,179 64	"	13,908,225 80	53,498,660 15	44,829 71	356,001,185 20
1834.	11,411,400 00	20,858,750 00	116,770,407 03	149,040,557 03	2,985,755 42	9,501,496 01	24,352,391 22	75,713,916 11	8,725,052 20	17,207,111 21	"	8,083,081 87	"	16,384,216 89	53,956 304 30	30,372 47	365,980,254 73
1835.	16,936,033 65	31,381,528 85	107,880,016 60	156,197,579 10	4,301,403 84	12,346,971 43	"	85,795,145 86	11,216,202 20	35,477,910 11	"	7,026,056 76	"	18,168,085 45	50,913,724 53	97,338 15	381,540,417 43
1836.	"	15,226,108 30	29,721,295 50	44,947,403 80	6,283,660 98	8,966,006 16	16,666,984 74	105,106,962 92	11,346,102 20	62,688,665 41	"	7,662,010 18	"	18,265,177 01	29,856,074 98	85,647 31	311,874,695 69
1837.	"	15,225,158 30	12,745,930 25	27,971,088 55	5,807,470 32	7,641,654 49	"	114,189,745 08	10,746,902 20	93,532,603 19	"	3,194,304 36	"	17,099,295 84	34,922,160 75	29,658 38	315,134,883 16
1838.	"	10,977,150 00	7,006,711 95	17,983,861 95	8,010,710 71	7,298,694 17	"	122,087,922 16	10,387,702 20	"	"	5,790,180 77	"	19,162,545 12	26,267,600 65	15,231 15	217,004,448 88
1839.	"	10,962,000 00	4,818,374 75	15,780,374 75	12,061,618 36	7,654,584 78	"	130,635,028 80	7,639,552 20	"	"	7,101,292 31	"	20,014,112 67	30,036,705 14	33,247 91	230,956,516 82
1840.	"	10,962,000 00	3,376,813 50	14,338,813 50	10,960,518 36	9,292,299 81	"	124,795,384 28	7,391,252 20	"	"	7,242,374 30	"	20,260,099 25	30,039,361 22	43,681 07	224,363,783 99
1841.	"	10,962,000 00	31,059,242 50	42 021,242 50	14,116,319 78	10,434,714 83	"	121,612,973 28	6,173,452 20	"	"	7,139,189 87	"	22,133,367 25	37,339,855 27	56,225 22	261,027,340 20
1842.	"	10,962,000 00	112,718,710 32	123,680,710 32	17,175,534 97	11,516,585 66	"	126,416,258 88	5,977,252 20	"	31,188,000 00	25,783,713 13	"	21,838,617 60	54,081,225 10	81,451 28	417,739,349 14
1843.	"	10,962,000 00	88,885,044 90	99,847,044 90	20,170,059 57	9,881,100 32	"	131,490,911 76	9,471,252 20	"	85,891,544 76	22,179,207 10	"	18,206,180 05	59,281,176 48	69,487 47	456,487,964 61
1844.	"	10,962,000 00	127,211,322 35	138,173,322 35	22,552,062 68	8,430,498 73	"	134,629,079 13	8,277,252 20	"	139,431,639 43	12,269,876 76	"	20,237,533 65	34,629,055 27	34,388 32	518,664,708 52
1845.	"	"	162,487,383 65	162,487,383 65	33,201,870 80	8,215,039 39	"	136,905,228 57	8,758,252 20	"	186,049,659 72	11,898,792 29	"	21,310,467 05	35,962,446 79	109,005 70	604,898,146 16
1846.	"	"	60,442,224 10	60,442,224 10	31,988,029 23	6,164,808 60	"	144,667,930 61	9,367,252 20	"	112,996,735 63	12,874,587 29	"	19,610,097 34	30,297,518 36	52,435 42	428,461,618 78
1847.	"	"	55,319,991 00	55,319,991 00	34,071,859 60	7,074,892 66	"	149,247,887 82	7,801,252 20	"	120,548,805 05	26,561,723 14	"	20,423,869 18	37,220,358 86	107,024 40	458,377,663 91
1848.	"	"	284,044,135 55	284,044,135 55	37,922,433 48	5,423,978 26	"	133,024,522 46	6,052,252 20	"	62,203,742 00	30,690,783 35	"	21,086,033 18	50,307,608 75	38,120 40	630,793,609 63
1849.	50,000,000 00	"	18,335,547 12	68,335,547 12	32,583,545 56	4,310,145 13	50,000,000 00	85,116,332 72	4,379,152 20	"	10,976,338 97	28,769,599 35	"	13,706,753 31	19,706,067 70	280,019 40	318,163,501 46
1850.	50,500,000 00	"	110,087,480 20	160,587,480 20	35,089,711 96	7,148,987 66	50,000,000 00	106,826,870 26	3,905,152 20	"	68,284,400 35	39,321,686 24	"	22,950,822 27	44,549,306 67	949,299 79	539,613,717 60
1851.	50,500,000 00	"	114,665,883 21	165,165,883 21	20,688,632 30	8,254,447 50	50,000,000 00	111,107,994 98	4,058,752 20	"	126,756,090 89	27,415,538 87	"	22,960,822 14	55,099,757 27	898,396 94	592,406,316 30
1852.	50,500,000 00	"	76,695,993 52	127,195,993 52	17,692,878 06	5,434,674 63	75,000,000 00	105,757,440 46	3,896,752 20	"	163,125,158 87	34,922,256 53	"	26,065,975 90	44,731,379 20	1,158,051 96	614,980,561 33
1853.	75,000,000 00	"	130,125,721 00	205,125,721 00	17,358,537 29	12,426,140 69	"	164,031,627 68	3,105,752 20	"	182,165,499 53	41,751,656 66	"	119,751,096 37	55,303,291 49	1,145,056 20	802,164,379 11
1854.	70,000,000 00	"	142,505,753 05	212,505,753 05	16,609,591 91	6,129,625 81	"	134,584,473 30	3,400,752 20	"	221,266,673 21	24,826,887 31	"	78,226,836 41	56,516,534 10	647,200 97	754,714,328 27
1855.	95,000,000 00	"	253,660,206 95	348,660,206 95	23,909,090 65	9,333,294 57	"	136,920,534 93	2,251,152 20	"	181,335,574 57	43,888,725 99	15,000,000 00	47,003,364 32	72,925,499 89	621,933 96	881,849,378 03
1856.	100,000,000 00	"	168,503,540 20	268,503,540 20	53,414,574 26	9,181,683 24	"	143,969,165 13	4,247,152 20	"	180,829,303 50	11,975,604 10	15,000,000 00	45,471,509 15	52,265,809 47	709,752 12	785,568,093 37

Suite du RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1856.

Développement du Passif du Trésor sur les Budgets et les Services spéciaux.

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	BUDGETS. SERVICE ordinaire.	BUDGETS. SERVICE des travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICE des cautionnements.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de recette.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICES SPÉCIAUX de divers ministères. Excédants de dépense.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICES en liquidation. Excédants de recette.	SERVICES SPÉCIAUX. SERVICES en liquidation. Excédants de dépense.	SERVICES SPÉCIAUX. AVANCE pour l'emprunt grec. (Excédants de dépenses.)	EXCÉDANTS DE RECETTE sur les budgets et les services spéciaux.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831	21,090,477 31	"	19,212,491 08	"	"	"	"	"	40,302,968 39
——— 1832.	6,638,964 22	"	12,481,941 27	"	"	522,839 72	"	"	19,643,745 21
——— 1833.	"	"	10,938,938 80	"		486,282 63	"	"	11,425,221 43
——— 1834.	"	"	6,918,888 67	"	"	637,322 78	"	"	7,556,211 45
——— 1835.	16,556,808 95	"	6,976,352 33	"	"	"	"	"	23,533,161 28
——— 1836.	89,672,962 47	"	11,853,585 70	"	"	1,101,485 55	"	"	102,628,033 72
——— 1837.	162,962,895 92	"	16,092,033 12	"	"	1,630,028 08	"	"	180,684,057 12
——— 1838.	235,730,085 52	"	15,743,783 04	"	"	2,074,817 73	"	"	253,548,686 29
——— 1839.	301,455,116 90	"	20,020,974 99	"	"	2,029,394 37	"	714,892 54	322,790,593 72
——— 1840.	288,598,998 76	"	22,523,951 85	150,598 39	"	565,482 65	"	1,762,060 51	310,076,971 14
——— 1841.	204,609,385 55	"	14,484,338 31	1,197,238 15	"	"	6,794,438 88	2,697,711 54	210,798,811 59
——— 1842.	151,252,579 57	32,831,757 71	13,551,270 09	2,285,068 43	"	"	1,037,579 78	2,743,011 23	196,140,084 79
——— 1843.	64,401,122 90	53,536,104 79	13,705,528 80	8,013,431 75	"	437,647 54	"	2,755,060 11	137,338,775 67
——— 1844.	91,622,897 56	"	13,406,469 39	5,313,619 43	"	839,804 94	"	3,460,231 04	107,722,560 28
——— 1845.	147,680,007 48	"	16,353,378 98	"	749,697 21	"	"	4,180,217 21	159,103,472 04
——— 1846.	138,741,970 58	58,370,479 43	17,042,063 93	13,202,009 29	"	"	"	5,234,624 87	222,121,898 36
——— 1847.	150,745,073 95	75,787,852 00	17,188,113 15	10,918,616 74	"	"	"	6,320,638 04	248,319,017 86
——— 1848.	98,500,257 52	45,393,159 28	17,587,724 31	10,255,257 63	"	"	"	7,539,609 36	164,196,789 38
——— 1849.	57,238,117 61		19,773,115 76	106,528,029 88	"	2,602,267 74	"	8,691,938 35	177,449,592 64
——— 1850.	"		16,230,488 35	68,809,930 25	"	924,924 26	"	9,734,003 15	76,231,259 71
——— 1851.	101,836,886 33		20,474,817 45	75,157,697 95	"	"	1,127,540 72	10,775,939 21	185,565,921 80
——— 1852.	45,239,029 28		22,643,716 42	73,916,618 57	"	"	2,052,111 24	11,775,967 43	127,971,285 60
——— 1853.	138,654,641 93		28,644,506 01	73,995,177 18	"	"	2,059,541 44	12,820,715 39	226,414,068 29
——— 1854.	157,571,077 57		30,147,880 99	127,165,372 41	"	"	2,059,541 44	13,826,511 19	298,998,278 34
——— 1855.	42,625,174 12		32,745,541 84	75,147,209 24	"	"	2,059,541 44	14,888,759 09	133,569,624 67
——— 1856.	388,079,771 80		34,721,571 14	36,972,523 20	"	"	2,059,541 44	15,895,902 62	441,818,422 08

Tableau résumé des Causes *et de la* Composition *de la Dette flottante du Trésor.*

ÉPOQUES auxquelles LES SITUATIONS sont arrêtées.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. DÉCOUVERTS et avances du trésor.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR ET L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. (Voir le développement spécial, à la page suivante.) Excédant de l'actif du Trésor. À AJOUTER.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. Différence entre L'ACTIF DU TRÉSOR ET L'EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS ET DES SERVICES SPÉCIAUX. (Voir le développement spécial, à la page suivante.) Excédant des budgets et des services spéciaux. À DÉDUIRE.	CAUSES DE LA DETTE FLOTTANTE. TOTAL des besoins de trésorerie à couvrir par la dette flottante.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. BONS du Trésor.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. EFFETS DIVERS à payer, fonds en dépôt et comptes courants.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. AVANCES des receveurs généraux.	COMPOSITION DE LA DETTE FLOTTANTE. MONTANT de la dette flottante.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
1er janvier 1831.	160,431,262 70	92,489,868 93	"	252,921,131 63	142,368,380 15	106,112,225 76	4,440,525 72	252,921,131 63
——— 1832.	223,299,284 70	88,203,197 00	"	311,502,481 70	178,858,862 55	100,447,941 48	32,195,677 67	311,502,481 70
——— 1833.	264,084,669 44	91,916,515 76	"	356,001,185 20	177,945,843 68	124,556,681 37	53,498,660 15	356,001,185 20
——— 1834.	272,146,090 30	93,834,164 43	"	365,980,254 73	149,040,557 03	162,983,393 40	53,956,304 30	365,980,254 73
——— 1835.	281,525,129 55	100,015,287 88	"	381,540,417 43	156,197,579 10	174,429,113 80	50,913,724 53	381,540,417 43
——— 1836.	311,201,785 63	672,910 06	"	311,874,695 69	44,947,403 80	237,071,216 91	29,856,074 98	311,874,695 69
——— 1837.	337,475,566 75	"	22,340,683 59	315,134,883 16	27,971,088 55	252,241,633 86	34,922,160 75	315,134,883 16
——— 1838.	259,160,982 65	"	42,165,533 77	217,004,448 88	17,983,861 95	172,752,986 28	26,267,600 65	217,004,448 88
——— 1839.	277,707,605 22	"	46,751,088 30	230,956,516 92	15,780,374 75	185,139,437 03	30,036,705 14	230,956,516 92
——— 1840.	256,010,175 62	"	31,646,391 63	224,363,783 99	14,338,813 50	179,985,609 27	30,039,361 22	224,363,783 99
——— 1841.	256,028,249 62	4,999,090 58	"	261,027,340 20	42,021,242 50	181,666,242 43	37,339,855 27	261,027,340 20
——— 1842.	394,038,579 26	23,700,769 88	"	417,739,349 14	123,680,710 32	239,977,413 72	54,081,225 10	417,739,349 14
——— 1843.	326,926,050 99	129,561,013 62	"	456,487,964 61	99,847,044 90	297,359,743 23	59,281,176 48	456,487,964 61
——— 1844.	400,893,578 77	117,771,129 75	"	518,664,708 52	138,173,322 35	345,862,330 90	34,629,055 27	518,664,708 52
——— 1845.	498,916,445 27	105,981,700 89	"	604,898,146 16	162,487,383 65	406,448,315 72	35,962,446 79	604,898,146 16
——— 1846.	398,220,789 56	30,240,829 22	"	428,461,618 78	60,442,224 10	337,721,876 32	30,297,518 36	428,461,618 78
——— 1847.	487,291,712 57	"	28,914,048 66	458,377,663 91	55,319,991 00	365,837,314 05	37,220,358 86	458,377,663 91
——— 1848.	580,044,176 26	50,749,433 37	"	630,793,609 63	284,044,135 55	296,441,865 33	50,307,608 75	630,793,609 63
——— 1849.	227,656,361 47	90,507,139 99	"	318,163,501 46	68,335,547 12	229,841,867 24	19,986,087 10	318,163,501 46
——— 1850.	321,627,619 11	217,986,098 49	"	539,613,717 60	160,587,480 20	333,527,630 94	45,498,606 46	539,613,717 60
——— 1851.	508,776,935 01	83,629,381 29	"	592,406,316 30	165,165,883 21	371,242,278 88	55,998,154 21	592,406,316 30
——— 1852.	551,123,763 52	63,856,797 81	"	614,980,561 33	127,195,993 52	441,895,136 65	45,889,431 16	614,980,561 33
——— 1853.	651,893,142 72	150,271,236 39	"	802,164,379 11	205,125,721 00	540,590,310 42	56,448,347 69	802,164,379 11
——— 1854.	756,198,709 65	"	1,484,381 38	754,714,328 27	212,505,753 05	485,044,840 15	57,163,735 07	754,714,328 27
——— 1855.	779,443,310 56	102,406,067 53	"	881,849,378 03	348,660,206 95	459,641,737 23	73,547,433 85	881,849,378 03
——— 1856.	965,511,449 06	"	179,943,355 69	785,568,093 37	268,503,540 20	464,088,991 58	52,975,561 59	785,568,093 37
MOYENNE...	413,370,897 15	40,444,121 14		462,815,018 29	132,597,267 10	288,188,774 38	42,028,976 81	462,815,018 29

Suite du RÉSUME DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES.

Développement justificatif du résultat, exprimant, dans le Tableau résumé des causes et de la composition de la dette flottante du Trésor (page précédente), *la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et des services spéciaux.*

ÉPOQUES AUXQUELLES LES SITUATIONS SONT ARRÊTÉES.	ACTIF DU TRÉSOR. (Page 430.)	EXCÉDANT DE RECETTE DES BUDGETS et des services spéciaux. (Page 434.)	DIFFÉRENCES ENTRE LES DEUX TERMES CI-CONTRE. (Page 435.)	
			Excédant de l'actif du trésor.	Excédant des budgets et des services spéciaux.
1er janvier 1831	132,792,837f 32c	40,302,968f 39c	92,489,868f 93c	"
——— 1832	107,846,942 21	19,643,745 21	88,203,197 00	"
——— 1833	103,341,737 19	11,425,221 43	91,916,515 76	"
——— 1834	101,390,375 88	7,556,211 45	93,834,164 43	"
——— 1835	123,548,449 16	23,533,161 28	100,015,287 88	"
——— 1836	103,300,943 78	102,628,033 72	672,910 06	"
——— 1837	158,344,273 53	180,684,957 12	"	22,340,683f 59c
——— 1838	211,383,152 52	253,548,686 29	"	42,165,533 77
——— 1839	276,039,505 42	322,790,593 72	"	46,751,088 30
——— 1840	278,430,579 51	310,076,971 14	"	31,646,391 63
——— 1841	215,797,902 17	210,798,811 59	4,999,090 58	"
——— 1842	219,840,854 67	196,140,084 79	23,700,769 88	"
——— 1843	266,899,789 29	137,338,775 67	129,561,013 62	"
——— 1844	225,493,690 03	107,722,560 28	117,771,129 75	"
——— 1845	265,085,172 93	159,103,472 04	105,981,700 89	"
——— 1846	252,362,727 58	222,121,898 36	30,240,829 22	"
——— 1847	219,404,969 20	248,319,017 86	"	28,914,048 66
——— 1848	214,946,222 75	164,196,789 38	50,749,433 37	"
——— 1849	267,956,732 63	177,449,592 64	90,507,139 99	"
——— 1850	294,217,358 20	76,231,259 71	217,986,098 49	"
——— 1851	269,195,303 09	185,565,921 80	83,629,381 29	"
——— 1852	191,828,083 41	127,971,285 60	63,856,797 81	"
——— 1853	376,685,304 68	226,414,068 29	150,271,236 39	"
——— 1854	297,513,896 96	298,998,278 34	"	1,484,381 38
——— 1855	235,975,692 20	133,569,624 67	102,406,067 53	"
——— 1856	261,875,066 39	441,818,422 08	"	179,943,355 69
MOYENNE	218,134,521 64	168,690,400 50	49,444,121 14	

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTES DES DIVERS SERVICES.

COMPTES

DE LA DETTE PUBLIQUE.

Dette consolidée.

Amortissement des rentes.

Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Cautionnements en numéraire.

Rentes viagères.

Pensions inscrites au Trésor.

Compte spécial des pensions civiles.

COMPTE

DE LA DETTE CONSOLIDÉE

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le Compte de la Dette consolidée pour l'année 1855.

La dette consolidée du Trésor public se compose,

1° Des rentes 4 1/2 p. o/o remises, conformément à la loi du 1er mai 1825, en échange de rentes 5 p. o/o et des rentes 4 1/2 p. o/o inscrites en vertu du décret du 14 mars 1852, en remplacement des rentes 5 p. o/o provenant de la liquidation et de la consolidation de l'ancienne dette constituée par la loi du 24 frimaire an VI (voir page 472 du compte des finances de l'année 1832) et de diverses créations successivement autorisées;

2° Des rentes 4 p. o/o négociées à plusieurs époques, à titre de moyens extraordinaires;

3° Et enfin des rentes 3 p. o/o inscrites, soit en vertu de la loi du 27 avril 1825, pour l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, soit d'après les dispositions de celle du 1er mai de la même année, pour la conversion facultative des rentes 5 p. o/o, soit pour les emprunts affectés par les lois des 25 juin 1841 et 8 août 1847 à la dépense des travaux extraordinaires, soit enfin pour l'exécution des mesures financières décrétées postérieurement.

Le présent compte est formé d'une série de tableaux qui font connaître les causes pour lesquelles ces diverses natures de rentes ont été créées, la date des lois qui en ont autorisé l'inscription, la destination légale des ressources qui en sont provenues, leurs mouvements successifs en accroissement et en atténuation, leur situation au commencement et à la fin de l'année, et enfin le classement par catégorie de propriétaires, avec la distinction en rentes mobilisées et immobilisées.

Il se termine par la situation, au 1er janvier 1856, des rentes inscrites pour l'indemnité coloniale, et de celles émises pour les emprunts de 1854 et 1855.

Ces différents tableaux se résument ainsi qu'il suit :

Les crédits ouverts au ministre des finances, antérieurement aux événements de 1848, pour l'inscription des rentes 5 p. o/o ont été employés en totalité. (Voir page 437 du compte de 1847.)

Les nouveaux crédits mis depuis cette époque jusqu'au 2 avril 1852 à la disposition du ministre, pour les rentes 3 et 4 1/2 p. o/o, se sont élevés à	56,249,491f 00c
Sur lesquels il a été annulé une somme de	8,397,540 40
RESTAIT à employer	47,851,950 60
Il a été inscrit, jusqu'au 2 avril 1852, une somme de rente de	45,692,191 60
Il restait donc à employer sur ces crédits d'inscription, au 2 avril 1852	2,159,759 00

Par suite de la conversion des rentes 5 p. o/o, ce reste à employer a été réduit à la somme de 1,943,783 fr. 10 cent., qui se compose ainsi :

Indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.)	1,915,945f 20c	1,943,783f 10c
Consolidation des anciens livrets des caisses d'épargne. (Décision ministérielle du 3 mai 1851.)	27,837 90	
Crédits divers mis à la disposition du ministre :		
Pour l'accroissement de la dotation de la Légion d'honneur, rentes 4 1/2 p. o/o		500,000 00
Pour échange autorisé par décret du 27 avril 1852, rentes 3 p. o/o		4,403,436 00
Pour les emprunts autorisés en 1854 et 1855 :		
Rentes 4 1/2 p. o/o	16,992,520f	71,709,380 00
Rentes 3 p. o/o	54,717,860	
TOTAL des crédits accordés (à reporter)		78,556,599 10

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT			78,556,599f 10c
Il a été inscrit sur ces crédits jusqu'au 31 décembre 1855 :			
Pour l'indemnité coloniale		1,876,271f	
Pour la Légion d'honneur et pour les rentes à délivrer en exécution du décret du 27 avril 1852		4,903,436	
Pour les emprunts ci-dessus relatés (y compris la totalité des inscriptions départementales, en rentes 4 1/2 p. o/o	16,014,110f	55,281,232	
3 p. o/o	39,187,122		
TOTAL des rentes inscrites sur les crédits		62,060,939	62,060,939 00
RESTE à employer sur les crédits d'inscriptions au 1er janvier 1856			16,495,660 10

Rentes 5 p. 0/0.

Le compte des finances de l'année 1852 a fait connaître l'origine de ces rentes et leur situation au 2 avril 1852, époque à laquelle elles ont été converties en rentes 4 1/2 p. o/o, en exécution du décret du 14 mars de ladite année.

On croit inutile la reproduction de ces renseignements, que l'on trouvera aux pages 432, 438 à 445 dudit compte.

Rentes 3 p. 0/0.

Les rentes 3 p. o/o se trouvaient inscrites, au 1er janvier 1855, sur le grand-livre du Trésor (voir page 449 du compte de 1854) pour une somme de 73,984,906f

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1855,

1° Des rentes inscrites par suite de la consolidation des réserves de l'amortissement, savoir :

Décret du 6 janvier 1855, pour la consolidation de la réserve des six derniers mois de 1854	1,800,588f	3,780,473f	
Décret du 4 juillet 1855, pour la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1855	1,979,885		
2° Des rentes inscrites pour les emprunts de 1854 et 1855, savoir :			36,336,891
Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)	522,378f	32,556,418	
Emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	15,015,260		
Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	17,018,780		
ENSEMBLE			110,321,797

Elles ont été diminuées, pendant l'année 1855,

Des annulations résultant de l'exécution de la loi du 28 mai 1853 23,565

Et s'élèvent, par conséquent, au 1er janvier 1856, à 110,298,232

L'origine de cette nature de rente est celle qui suit :

Conversion des rentes 5 p. o/o en 3 p. o/o	24,459,035f
Indemnité des émigrés	25,995,310
Consolidation de la réserve des fonds d'amortissement	52,189,780
Emprunt de 150 millions adjugé le 18 octobre 1841	5,730,659
Emprunt de 200 millions adjugé le 9 décembre 1844	7,079,646
Emprunt de 250 millions adjugé le 10 novembre 1847	2,569,413
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,541,574
Divers motifs (voir page 450 du compte de 1852)	6,568,091
Emprunts contractés en 1854 et 1855	39,187,122
ENSEMBLE (à reporter)	177,320,630

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

REPORT		177,320,630f
A DÉDUIRE :		
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, ci	62,343	
Rente provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulée en exécution de la loi du 24 juillet 1843	186	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849	50,599,164	
Rentes annulées au profit du Trésor, en exécution de la loi du 28 mai 1853, sur les rentes viagères pour la vieillesse	334,944	
Rentes des anciennes caisses de retraites annulées en exécution de la loi du 9 juin 1853	22,000	
	67,022,398	ci. 67,022,398
Reste égal au montant des rentes au 1er janvier 1856		110,298,232

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825.)

La situation des anciennes rentes 4 1/2 p. o/o n'a présenté aucun mouvement en 1855, et le montant de ces rentes est encore au 1er janvier 1856, de 884,560f

Situation des rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)

Le montant de ces rentes était, au 1er janvier 1855, de 159,219,079f 00c

Elles ont été augmentées pendant l'année 1855 pour les causes ci-après :

1° Indemnité coloniale	69,433f 00c	11,918,367 00
2° Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)	300,404 00	
3° Emprunt de 500 millions. (Loi du 31 décembre 1854.)	7,735,850 00	
4° Emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	3,812,680 00	
ENSEMBLE		171,137,446 00
A DÉDUIRE :		
Annulation de rentes en exécution de la loi du 28 mai 1853		5,281 00
RESTE égal au montant des rentes inscrites au 1er janvier 1856		171,132,165 00

Situation des rentes 4 p. 0/0.

Les rentes 4 p. o/o s'élevaient au 1er janvier 1855, à 2,354,227f

Elles ont été réduites, pendant le cours de l'année, des rentes annulées au profit du Trésor, en exécution de la loi du 28 mai 1853 659

Elles ne s'élèvent plus, au 1er janvier 1856, qu'à la somme de 2,353,568

Résumé de la situation des rentes au 1er janvier 1856.

La situation des rentes non viagères, au 1er janvier 1855, se résume de la manière suivante, quant au nombre d'articles inscrits, aux arrérages servis annuellement par le Trésor et au capital nominal.

	NOMBRE D'INSCRIPTIONS.	ARRÉRAGES ANNUELS.	CAPITAL NOMINAL.
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	780,215	171,132,165f	3,802,937,000f00
—— 4 1/2 p. 0/0 (antérieur au 14 mars 1852)	1,979	884,560	19,656,888 88
—— 4 p. 0/0	2,653	2,353,568	58,839,200 00
—— 3 p. 0/0	235,491	110,298,232	3,676,607,733 33
	1,020,338	284,668,525	7,558,040,822 21

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Mouvement des rentes de toute nature depuis le 1er avril 1814.

Le tableau pages 446 à 449 fait connaître, comme il suit, les mouvements que les rentes ont éprouvés jusqu'au 1er janvier 1856 :

Au 1er avril 1814, la dette du Trésor n'était composée que de rentes 5 p. o/o, qui s'élevaient à..... 63,307,637f 00c

Depuis cette époque, elle s'est accrue de 173,135,135 francs, savoir :

Du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pour une somme de.....	187,308,054f	
Il en a été annulé pour celle de.....	51,198,483	
Durant cette période, cette dette s'est augmentée de.....	136,109,571 ci	136,109,571 00
Elle s'élevait, par conséquent, au 31 juillet 1830, à.....		199,417,208 00
Du 1er août 1830 au 23 février 1848, les rentes créées se sont élevées à.....	77,746,064f	
et les annulations à.....	32,876,066	
En sorte que, pendant cette seconde période, cette nature de dette a éprouvé une augmentation de.....	44,869,998 ci.	44,869,998 00
La dette consolidée était alors, au 23 février 1848, de.....		244,287,206 00
Du 24 février 1848 au 31 décembre 1855, elle a éprouvé, en y comprenant, outre les augmentations des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, les nouvelles rentes 4 1/2 p. o/o créées par le décret du 14 mars 1852, un accroissement de.	313,511,932f 68c	
Le décroissement, pour ces mêmes rentes, étant de.....	273,130,613 68	
La dette consolidée a été réduite, pendant cette dernière période, de.....	40,381,319 00 ci.	40,381,319 00
Elle s'élève donc, au 1er janvier 1856, comme on l'a établi plus haut, à.....		284,668,525 00

En récapitulant ces termes, pour les créations et annulations depuis 1814, on obtient les résultats ci-après :

Rentes créées....	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	187,308,054f 00c	578,566,050f 68c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	77,746,064 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1856.....	313,511,932 68	
Rentes annulées..	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.....	51,198,483 00	357,205,162 68
	du 1er août 1830 au 23 février 1848.....	32,876,066 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1856.....	273,130,613 68	
	Accroissement pendant les trois périodes ci-dessus.....		221,360,888 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les rentes créées se subdivisent ainsi, sous le rapport de l'emploi qui en a été fait par le Trésor :

Négociations	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	99,073,619f 00c	199,929,689f 00c
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	31,158,674 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1856	69,697,396 00	
Rentes remises à divers	du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830	88,234,435 00	378,636,361 68
	du 1er août 1830 au 23 février 1848	46,587,390 00	
	du 24 février 1848 au 1er janvier 1856	243,814,536 68	
			578,566,050 68

Les négociations de rentes ont eu lieu dans les fonds et pendant les années qui suivent :

	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.
Année 1816	6,000,000f 00c	"	"	"
—— 1817	30,000,000 00	"	"	"
—— 1818	27,238,933 00	"	"	"
—— 1821	9,585,220 00	"	"	"
—— 1823	23,114,516 00	"	"	"
—— 1830	"	"	3,134,950f	"
—— 1831	7,142,858 00	"	"	"
—— 1831	1,921,945 00	"	"	"
—— 1832	7,614,213 00	"	"	"
—— 1841	"	"	"	5,730,659f
—— 1844	"	"	"	7,079,586
—— 1847	"	"	"	2,569,413
—— 1848	8,755,567 75	"	"	"
—— 1849	5,660,486 25	"	"	60
—— 1850	50 00	"	"	"
—— 1854	"	4,245,176f	"	6,630,704
—— 1855	"	11,848,934	"	32,556,418
TOTAUX par nature	126,133,789 00	16,094,110	3,134,950	54,566,840
TOTAL des négociations	199,929,689f			

Ces opérations ont été nécessitées par les circonstances suivantes :

Service de l'arriéré.

Remboursement des reconnaissances de liquidation..... 20,409,292f 00c

Service des budgets (compléments de ressources).

Invasions de 1814 et 1815	Exercice 1816	6,000,000f	71,529,377 00
	—— 1817	30,000,000	
	—— 1818 et 1819	35,529,377	
Guerre d'Espagne et affaires du Levant	—— 1823	4,000,000	7,134,950 00
	—— 1828 et 1829	3,134,950	
Dépenses extraordinaires postérieures à 1830			45,574,838 00
Guerre d'Orient			55,281,232 00
SOMME ÉGALE			199,929,689 00

Note sur le Compte de la Dette consolidée.

Les rentes remises à divers ont été créées pour les services ci-après :

Arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,686,267f 00c
Arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629 00
Créances étrangères résultant de conventions diplomatiques	24,253,168 00
Indemnités des émigrés	25,995,310 00
Rentes 3 et 4 1/2 p. o/o remises en échange de rentes 5 p. o/o converties	25,493,799 00
Remboursement des biens des communes	2,632,448 00
Consolidation des fonds des caisses d'épargne	8,092,647 00
Consolidation des livrets des caisses d'épargne	19,619,118 00
Consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	13,541,574 00
Rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon	6,817,348 60
Rentes remises en payement de diverses natures de dettes	5,493,314 00
Indemnité coloniale, rentes remises en exécution du décret sur la conversion, etc	168,749,539 08
Consolidation des réserves de la caisse d'amortissement	67,484,200 00
	378,636,361 68

Classement des rentes par catégories de propriétaires.

Les rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o sont classées par catégories de propriétaires dans le tableau, pages 450 à 453, lequel fait connaître, quant au *montant des rentes* et au *nombre d'inscriptions*, les mouvements de l'année 1854 qui ont modifié la situation de chacune de ces natures de rentes, au commencement et à la fin de l'année. Le tableau suivant résume le mouvement des rentes en augmentation et diminution, pendant l'année 1855.

	SITUATION au 1er janvier 1855.	RÉSULTAT DU MOUVEMENT de l'année 1855. Augmentation.	Diminution.	SITUATION au 1er janvier 1856.
		1° *Montant des rentes.*		
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	159,219,079f 00c	14,152,371f 00c	2,239,285f 00c	171,132,165f 00c
—— (Antérieurem^t au 14 mars 1852.)	884,560 00	41,903 00	41,903 00	884,560 00
—— 4 p. 0/0.	2,354,227 00	72,538 00	73,197 00	2,353,568 00
—— 3 p. 0/0.	73,984,906 00	36,655,228 00	341,902 00	110,298,232 00
	236,442,772 00	50,922,040 00	2,696,287 00	284,668,525 00
		Augmentation : 48,225,753f 00c		
		2° *Nombre d'inscriptions.*		
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	651,852	170,642	42,279	780,215
—— (Antérieurem^t au 14 mars 1852.)	1,881	141	43	1,979
—— 4 p. 0/0	2,650	73	70	2,653
—— 3 p. 0/0	178,774	110,510	53,793	235,491
	835,157	281,366	96,185	1,020,338
		Augmentation : 185,181f		

TABLEAUX

A L'APPUI

DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0 (anciennes).

SITUATION DES RENTES 4 1/2 P. 0/0 (antérieurement au 14 mars 1852)

AU 1er JANVIER 1856.

Rentes provenant de la conversion des 5 p. o/o. (*Loi du 1er mai 1825.*)		
Ces rentes s'élevaient en arrérages à		1,149,840f
Il a été déduit, pour la différence résultant de la conversion en 4 1/2 p. o/o, conformément aux dispositions de l'article 4 de la loi précitée		115,076
RESTE en rentes 4 1/2 p. o/o		1,034,764
A DÉDUIRE :		
Les rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	7,068	
Les rentes rachetées en 1833, par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821. (Voir le compte de l'ancien domaine extraordinaire, page 345 du compte général des finances de 1833.)	1,096	
Les rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849; cessation d'arrérages à compter du 22 septembre 1849	131,298	
Les rentes annulées au profit de l'État en exécution de l'article 12 de la loi du 28 mai 1853	10,742	
	150,204 ci	150,204
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1856		884,560
Capital nominal	19,656,888f 88c	
Nombre d'inscriptions	1,979	

RENTES 4 1/2 p. 0/0 (nouvelles. — Décret du 14 mars 1852.)

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 4 1/2 P. 0/0,

AU 1er JANVIER 1856.

Le montant des rentes 5 p. o/o converties en rentes 4 1/2 p. o/o conformément au décret du 14 mars 1852, et susceptibles d'être inscrites au nouveau grand-livre, en exécution de l'arrêté du 26 du même mois, s'est élevé à		157,891,176f 90c
L'inscription de cette somme a eu lieu en totalité		"
Sur le crédit ouvert en vertu de la loi du 30 avril 1849 (indemnité coloniale), il restait à inscrire au 2 avril 1852	2,128,828f 00c	
A déduire pour la différence du dixième résultant de la conversion	212,882 80	
RESTE	1,915,945 20	1,915,945 20
Il a été inscrit sur ce crédit aux noms des ayants droit		1,876,271 00
SOMME restant à employer au 1er janvier 1856		39,674 20
Sur le crédit ouvert pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne, réduit par la décision ministérielle du 3 mai 1851, il restait à inscrire au 2 avril 1852	30,931f 00c	
Il a été déduit pour la différence du dixième résultant de la conversion	3,093 10	27,837 90
Le décret du 27 mars 1852 a ouvert au ministre des finances un crédit de 500,000 francs pour l'accroissement de la dotation de la Légion d'honneur		500,000 00
Ce crédit a été entièrement employé		"
Crédit ouvert en vertu de l'arrêté du 11 mars 1854, et en exécution des loi et décret du 11 du même mois relatifs à l'emprunt de 250 millions		4,550,640 00
Rentes inscrites aux noms des souscripteurs (y compris les rentes départementales pour l'intégralité)		4,545,580 00
RESTANT à employer au 1er janvier 1856		5,060 00
Crédit ouvert en vertu de l'arrêté du 31 décembre 1851 et en exécution des loi et décret du 31 du même mois relatifs à l'emprunt de 500 millions		8,052,120 00
Rentes inscrites aux noms des souscripteurs (y compris les rentes départementales pour l'intégralité)		7,735,850 00
RESTANT à employer au 1er janvier 1856		316,270 00

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 1/2 p. 0/0 (nouvelles. — Décret du 14 mars 1852).

SUITE DE LA SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 4 1/2 P. 0/0.

Crédit ouvert en vertu de l'arrêté du 14 juillet 1855 et en exécution de la loi du 11 juillet et du décret du 14 du même mois, relatifs à l'emprunt de 750 millions	4,389,760f
Rentes inscrites aux noms des souscripteurs (y compris les rentes départementales pour l'intégralité)	3,812,680
RESTANT à employer au 1er janvier 1856	577,080

Les rentes 5 p. 0/0 ont disparu du grand-livre dans le cours de l'année 1852; elles ont été remboursées ou converties en rentes 4 1/2 p. 0/0 en exécution du décret du 14 mars de la même année.		
D'après le dernier compte des rentes 5 p. 0/0 et les détails publiés page 447 du compte général de l'administration des finances de 1852, le montant des rentes de cette nature dont le Trésor avait à opérer le remboursement ou la conversion était de		179,349,602f 60c
Sur cette somme il a été remboursé, d'après les demandes des ayants droit et pour un capital de 73,711,850 fr. 20 cent., des rentes montant à		3,685,592 51
RESTE		175,664,010 09
En outre, la diminution du dixième a eu pour effet de réduire les rentes inscrites de la somme de		17,566,401 00
RESTE		158,097,609 09
Enfin les remboursements des portions non inscriptibles effectuées pendant les années 1852, 1853 et 1854 (Voir le compte des finances de 1854) se sont élevés à		206,432 19
Reste pour le montant des rentes portées par conversion au nouveau livre des 4 1/2 p. 0/0		157,891,176 90
Elles se sont, depuis, modifiées ainsi qu'il suit :		
ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1855.		
Liquidation de l'indemnité coloniale	1.806,838f 00c	
Rente concédée à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)	500,000 00	
Rentes rétablies par suite de remboursements indûment effectués	1,051 00	
Emprunt de 250 millions (Loi du 11 mars 1854), y compris la totalité des inscriptions départementales	4,245,176 00	
TOTAL	6,553,065 00	
ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1855.		
Liquidation de l'indemnité coloniale	69,433f 00c	
Emprunt de 250 millions	300,404 00	
Emprunt de 500 millions (Loi du 31 décembre 1854), y compris la totalité des inscriptions départementales	7,735,850 00	
Emprunt de 750 millions (Loi du 11 juillet 1855), y compris la totalité des inscriptions départementales	3,812,680 00	
TOTAL	11,918,367 00	11,918,367 00
TOTAL GÉNÉRAL des accroissements		18,471,432 00	18,471,432 00
ENSEMBLE		176,362,608 90
DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1855.		
Rentes converties en exécution du décret du 27 avril 1852	4,475,655 90	
Annulation de rente provenant des caisses d'épargne	624 00	
Annulation d'une rente provenant de la retenue du dixième sur le majorat du duc de Feltre	1,200 00	
Extinction de majorat et dotations réversibles	52,046 00	
Rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853 sur les rentes viagères de la vieillesse	527,582 00	
Rentes annulées en exécution de la loi du 9 juin 1853 sur les pensions civiles	167,358 00	
Annulation d'une rente faisant retour à l'État par suite d'extinction d'usufruit	697 00	
TOTAL	5,225,162 90	
DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1855.		
Rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853	5,281 00	
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements	5,230,443 90	5,230,443 90
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1856		171,132,165 00

Capital nominal	3,802,937,000f 00c
Nombre d'inscriptions	780,215

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

RENTES 4 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 4 P. 0/0 AU 1er JANVIER 1856.

La loi du 19 juin 1828 a ouvert au ministre des finances, pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829, un crédit en rentes de 4,000,000 francs, somme présumée nécessaire pour produire le capital de 80 millions que réclamaient les besoins de ces exercices, ci		4,000,000f
La somme de rentes négociées au cours de 102 fr. 07 c. 1/2, pour obtenir le capital ci-dessus de 80 millions, n'a été que de		3,134,950
Et il est resté sur le crédit accordé un solde disponible de 865,050 francs, qui a été ajouté au fonds d'amortissement des nouvelles rentes 4 p. 0/0, conformément aux dispositions de l'article 3 de la loi précitée, ci		865,050
Report du montant de l'émission primitive		3,134,950
ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1855.		
1° Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation, en capital et en intérêts, des bons du Trésor représentatifs, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, des fonds d'amortissement applicables aux rentes dont le cours s'est maintenu au-dessus du pair, savoir :		
En 1835, article 1er de la loi du 17 août 1835	4,765,811f	15,294,420f
En 1840, ordonnance du 29 septembre 1840	6,242,357	
En 1841, ordonnance du 29 juin 1841	4,286,252	
2° Rentes transférées au nom de la caisse des dépôts et consignations pour la consolidation, en capital et en intérêts, des fonds que les caisses d'épargne et de prévoyance avaient été admises à placer en compte courant au Trésor, conformément à l'article 2 de la loi du 5 juin 1835, savoir :		
En 1837, article 2 de la loi du 31 mars 1837	4,092,647f	8,092,647
En 1845, article 7 de la loi du 26 juin 1845 et ordonnance du 16 juillet suivant (jouissance de l'exercice 1846)	4,000,000	
TOTAL	23,387,067	
Accroissements pendant l'année 1855	Néant.	
TOTAL des accroissements	23,387,067	23,387 067
ENSEMBLE		26,522,017
DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1855.		
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 22 juin 1830, et qui ont été annulées en exécution de l'art. 2 de la loi du 1er mai 1825	9,740f	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, et annulées en exécution de la loi du 26 juillet 1821	4,902	
Rentes appartenant aux caisses d'épargne et qui ont été annulées en exécution du décret du 7 juillet 1848, avec jouissance du 22 mars 1848	8,035,211	
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement, annulées en exécution de la loi du 4 décembre 1849	16,167,790	
Rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853	17,684	
TOTAL	24,167,790	
DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1855.		
Rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853	659	
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements	24,168,449	24,168,449
RESTE pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1856		2,353,568
Capital nominal	58,839,200f	
Nombre d'inscriptions	2,653	

RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'INSCRIPTION DES RENTES 3 p. 0/0, AU 1er JANVIER 1856.

La loi du 1er mai 1825 et l'ordonnance du même jour ont accordé aux propriétaires de rentes 5 p. 0/0 la faculté d'en requérir la conversion en rentes 3 p. 0/0, dans un délai déterminé.		
Cette conversion a été réclamée pour une somme de rentes 5 p. 0/0, montant à		30,574,116f
Il a été déduit pour la différence d'intérêts entre les deux fonds		6,115,081
Les nouvelles rentes 3 p. 0/0, inscrites en exécution de la loi précitée, se sont élevées, en conséquence, à		24,459,035
L'article 6 de la loi du 27 avril 1825 a ouvert au ministre des finances un crédit de 30,000,000, pour la liquidation de l'indemnité accordée aux anciens propriétaires dépossédés, ci		30,000,000f
Sur ce crédit, il y a lieu de déduire 3,900,000 francs annulés au profit de l'État, en exécution des lois des 5 janvier 1831 et 24 avril 1833		3,900,000
RESTE, pour crédit maintenu à la disposition du ministre des finances		26,100,000
La somme de rentes inscrite sur ce crédit ne s'est élevée qu'à		25,995,310
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		104,690
Les deux emprunts suivants ont été contractés en exécution de l'article 35 de la loi du 25 juin 1841 :		
1° Emprunt de 150 millions, adjugé au cours de 78 fr. 52 cent. 1/2. (Ordonnance royale du 16 septembre 1841.) Ces rentes ont été inscrites en totalité.		5,730,659
2° Emprunt de 200 millions, adjugé au cours de 84 fr. 75 cent. (Ordonnance royale du 9 novembre 1844.)		7,079,646
Il a été inscrit aux noms des souscripteurs (voir page 445 du compte de 1847)	7,079,586f	
Le restant de crédit de 60 francs a été inscrit, en 1849, ci	60	
SOMME ÉGALE	7,079,646	
L'ordonnance royale du 9 octobre 1847 a autorisé le ministre des finances, en exécution de l'article unique de la loi du 8 août 1847, à contracter un emprunt de 250 millions.		
La somme de rentes adjugée au cours de 84 francs 75 cent., pour obtenir le capital ci-dessus, s'est élevée à		9,966,777
Sur ce crédit, il a été inscrit au nom des souscripteurs		2,569,413
Partie de crédit non employée et annulée définitivement		7,397,364
Divers crédits d'inscription ont été mis à la disposition du ministre des finances, en 1848, pour les services ci-après :		
1° Pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)		13,800,000
Sur ce crédit, il a été inscrit pendant les années 1848 et 1849		13,541,574
Portion de crédit non employée et annulée définitivement		258,426
2° Pour compensation aux porteurs de bons du Trésor, en exécution de la loi du 21 novembre 1848. (Décision ministérielle du 7 décembre 1848.)		2,500,000
Sur ce crédit, il a été inscrit en 1849		2,152,786
Portion de crédit non employée et annulée définitivement		347,214
3° Pour la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.) Ces crédits ont été entièrement employés.		11,869
Rentes 3 p. 0/0 à émettre en exécution du décret du 27 avril 1852 et dont le crédit a été ouvert par l'arrêté du 30 du même mois		4,403,436
Ce crédit a été employé en totalité.		
Crédit ouvert en vertu de l'arrêté du 11 mars 1854 et en exécution des loi et décret du 11 du même mois relatif à l'emprunt de 250 millions		7,159 590
Rentes inscrites au nom des souscripteurs (y compris les rentes départementales pour l'intégralité)		7,153,082
Restant à employer au 1er janvier 1856		6,508
Crédit ouvert en vertu de l'arrêté du 31 décembre 1854 et en exécution des loi et décret du 31 du même mois relatif à l'emprunt de 500 millions		15,857,530
Rentes inscrites au nom des souscripteurs (y compris les rentes départementales pour l'intégralité)		15,015,260
Restant à employer au 1er janvier 1856		842,270
Crédit ouvert en vertu de l'arrêté du 14 juillet et en exécution de la loi du 11 juillet et du décret du 14 du même mois, relatif à l'emprunt de 750 millions		31,699,740
Rentes inscrites au nom des souscripteurs (y compris les rentes départementales pour l'intégralité)		17,018,780
Restant à employer au 1er janvier 1856		14,680,960

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite des RENTES 3 p. 0/0.

SITUATION DES RENTES 3 p. 0/0
AU 1er JANVIER 1856.

ÉMISSION PRIMITIVE ET ACCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1855.		
Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0. (Loi du 1er mai 1825.)		24,459,035f
Rentes applicables à la liquidation de l'indemnité des émigrés et inscrites par cinquièmes, en exécution de la loi du 27 avril 1825. (Voir, pour le développement par années, page 449 du compte de 1843 et page 441 du compte de 1842.)		25,995,310
Rentes remises à la caisse d'amortissement, pour la consolidation de ses réserves, aux termes de l'article 4 de la loi du 10 juin 1833, jusqu'au 1er juillet 1848. Le montant de ces rentes (voir page 455 du compte de 1848) est de		22,971,814
Rentes remises à la caisse d'amortissement pour la consolidation de ses réserves, à partir du 13 juillet 1848		25,437,493
Emprunt de 150 millions. (Loi du 25 juin 1841.) (Voir, pour le développement par années, page 427 du compte de 1845.)		5,730,659
Emprunt de 200 millions. (Loi du 25 juin 1841 et ordonnance du 9 novembre 1844.) (Voir page 445 du compte de 1847.)		7,079,646
Emprunt de 250 millions. (Loi du 8 août 1847 et ordonnance du 9 octobre 1847.) Inscription réduite à		2,569,413
Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848. (Décret du 7 juillet 1848.)		13,541,574
Rentes inscrites pour compensation aux porteurs de bons du Trésor (jouissance du 22 juin 1848). (Loi du 21 novembre 1848.)		2,152,786
Rentes inscrites, avec jouissance du 22 juin 1848, par suite de la consolidation des fonds placés au Trésor par les communes et établissements publics. (Décret du 29 juillet 1848.)		11,869
Rentes émises en échange de 4,475,655 fr. 90 c. de rentes 4 1/2 p. 0/0, en exécution du décret du 27 avril 1852		4,403,436
Emprunt de 250 millions (Loi du 11 mars 1854), y compris la totalité des inscriptions départementales		6,630,704
TOTAL		140,983,739
ACCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1855.		
Consolidation des réserves de l'amortissement pour les six derniers mois de 1854. (Décret du 6 janvier 1855.)	1,800,588f	
Consolidation des réserves de l'amortissement pour les six premiers mois de 1855. (Décret du 4 juillet 1855.)	1,979,885	
Emprunt de 250 millions. (Loi du 11 mars 1854.)	522,378	
Emprunt de 500 millions, y compris la totalité des inscriptions départementales	15,015,260	
Emprunt de 750 millions, y compris la totalité des inscriptions départementales	17,018,780	
TOTAL	36,336,891	36,336,891
TOTAL GÉNÉRAL		177,320,630
DÉCROISSEMENTS ANTÉRIEURS À 1855.		
Rentes annulées au profit de l'État, pour divers motifs	475f	
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement, du 22 juin 1825 au 22 juin 1830, et annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 1er mai 1825	16,003,286	
Rentes rachetées par la caisse des dépôts et consignations, avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire, en exécution de la loi du 26 juillet 1821	62,343	
Rentes provenant de la commission sanitaire d'Hyères, annulées en exécution de l'article 9 de la loi du 24 juillet 1843. (Décision ministérielle du 5 novembre 1844.)	186	
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement. (Loi du 4 décembre 1849.)	50,599,164	
Rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853, sur les caisses de retraites de la vieillesse	311,379	
Rentes annulées en exécution de l'article 2 de la loi du 9 juin 1853	22,000	
TOTAL	66 998,833	
DÉCROISSEMENTS PENDANT L'ANNÉE 1855.		
Rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853	23,565	
TOTAL GÉNÉRAL des décroissements	67,022,398	67,022,398
RESTE, pour le montant des rentes inscrites au 1er janvier 1856		110,298,232
Capital nominal	3,676,607,733f 33c	
Nombre d'inscriptions	235,491	

ÉTAT

PRÉSENTANT

LE MOUVEMENT DES RENTES 5, 4 1/2, 4 ET 3 P. 0/0,

PENDANT LES DIVERSES PÉRIODES

DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1856.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

ÉTAT présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848 et du 24 février 1848 au 1er janvier 1856.

		PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1856.				
		5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0 (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. 00 (antérieurement au 14 mars 1852.)	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
RENTES CRÉÉES.														
Rentes négociées.	Rentes créées pour le payement des dettes de la France reconnues par le traité de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 20 nov. 1815	52,600,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour le payement des sommes dues aux puissances alliées	18,929,377	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour le remboursement des reconnaissances de liquidation	20,409,292	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les dépenses extraordinaires de 1823. (Guerre d'Espagne.)	4,000,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les dépenses extraordinaires des exercices 1828 et 1829. (Affaires du Levant.)	"	"	3,134,950f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les besoins extraordinaires de l'exercice 1831	"	"	"	"	7,142,858f	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour l'échange des obligations de l'emprunt national au pair	"	"	"	"	1,021,945	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832	"	"	"	"	7,614,213	"	"	"	"	"	"	"	"
	pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 25 juin 1841	"	"	"	"	"	"	"	12,810,245f	"	"	"	"	60
	pour les avances du Trésor sur les travaux régis par la loi du 11 juin 1842	"	"	"	"	"	"	"	2,569,413	"	"	"	"	"
	pour les besoins de l'exercice 1848. (Emprunt de 13,107,000 fr.)	"	"	"	"	"	"	"	"	13,107,000f00c	"	"	"	"
	pour l'emprunt national au pair	"	"	"	"	"	"	"	"	1,309,104 00	"	"	"	"
	pour l'emprunt de 250 millions. (Loi du 14 mars 1854.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,545,580	"	"	7,153,082
	pour l'emprunt de 500 millions (Loi du 31 décembre 1854)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	7,735,850	"	"	15,015,260
	pour l'emprunt de 750 millions. (Loi du 11 juillet 1855.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	3,812,680	"	"	17,018,780
	TOTAL des rentes négociées	95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	"	15,397,658	14,416,104 00	16,094,110	"	"	39,187,182
		99,073,619f				31,158,674f				69,697,396f 00c				
		199,929,689f 00c												
Rentes remises à divers.	Rentes données en payement de l'ancienne dette constituée	174,173	"	"	"	20	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des communes, en remboursement de leurs biens vendus	2,632,133	"	"	"	315	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des dettes contractées par le roi Louis XVIII	1,499,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes données en payement du service de l'arriéré du 1er janvier 1810 au 1er janvier 1816	8,777,629	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement de l'arriéré antérieur au 1er janvier 1810	1,672,958	"	"	"	13,309	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes affectées au remboursement des créances algériennes	443,600	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes remises en payement des créances étrangères liquidées en exécution des conventions des 20 novembre 1815 et 25 avril 1818	24,251,175	"	"	"	1,993	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rente remise à la Légion d'honneur en remboursement de ses biens vendus	240,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rente inscrite pour remboursement de cautionnements à des Français, anciens comptables en Westphalie	2,654	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion de rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 et 3 p. 0/0	"	1,034,764	"	24,459,035f	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites au nom des anciens propriétaires dépossédés	"	"	"	23,046,660	"	"	"	2,948,650	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des réserves de l'amortissement	"	"	"	"	"	"	15,294,420	20,235,927	"	"	"	"	31,953,853
	Rentes inscrites pour la consolidation des fonds appartenant aux caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	8,092,647	"	"	"	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des livrets des caisses d'épargne (A)	"	"	"	"	"	"	"	"	19,619,118 00	"	"	"	"
	Rentes inscrites pour la consolidation des bons du Trésor émis antérieurement au 24 février 1848	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	13,541,574
	Rentes inscrites pour le rachat des actions du chemin de fer de Paris à Lyon (A)	"	"	"	"	"	"	"	"	6,817,348 60	"	"	"	"
	Rentes inscrites (non compris 109 fr. inscrits en 1832) pour diverses compensations accordées en 1848 aux porteurs des bons du Trésor	"	"	"	"	109	"	"	"	520,973 00	"	"	"	2,152,786
	Rentes inscrites aux noms des communes, établissements publics et tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	447,476 00	"	"	"	11,869
	Rentes inscrites pour l'indemnité coloniale	"	"	"	"	"	"	"	"	3,871,172 00	1,876,271 00	"	"	"
	Rentes provenant de la conversion des rentes 5 p. 0/0 en rentes 4 1/2 p. 0/0, dont 206,432 fr. 18 cent. ont été annulés comme non inscriptibles, somme intégrale, p. 441 du compte													
	Rentes concédées à la Légion d'honneur. (Décret du 27 mars 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	158,097,609 08	"	"	"
	Rentes émises en remplacement de 4,475,655 fr. 90 cent. de rentes 4 1/2 p. 0/0 annulées en exécution du décret du 27 avril 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	500,000 00	"	"	"
	Rentes rétablies ayant été comprises à tort dans les remb^ts effect. en exéc. du déc. du 14 mars 1852. (Page 455 du compte de 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,403,436
	TOTAL des rentes remises à divers	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1,051 00	"	"	"
		39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	23,387,067	23,184,577	31,276,087 60	160,474,931 08	"	"	52,063,518
		88,234,435f				46,587,390f				243,814,536f 68c				
		378,636,361f 68c												
RÉCAPITULATION. Rentes négociées		95,938,669	"	3,134,950	"	15,779,016	"	"	15,379,658	14,416,104 00	16,094,110 00	"	"	39,187,182
Rentes remises à divers		39,693,976	1,034,764	"	47,505,695	15,746	"	23,387,067	23,184,579	31,276,087 60	160,474,931 08	"	"	52,063,518
TOTAL des rentes créées		135,632,645	1,034,764	3,134,950	47,505,695	15,794,762	"	23,387,067	38,564,235	45,692,191 60	176,569,041 08	"	"	91,250,700
		187,308,054f				77,746,064f				313,511,932f 61c				
		578,566,050f 68c												

(A) En exécution de la loi du 18 mai 1850 et du décret du 7 décembre de la même année, le ministre des finances a mis en vente 1,543,547 francs de rentes 5 p. 0/0 et 493,217 francs de rentes 5 p. 0/0 provenant des caisses d'épargne et du chemin de fer de Lyon. La négociation a eu lieu le 31 décembre 1850, et le produit en a été affecté aux ressources extraordinaires du budget de l'exercice 1850 ; mais cette opération n'affecte en rien le mouvement des rentes. (Voir le compte des finances de l'année 1851, pages 458 et 459.)

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0, pendant les trois périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830, du 1er août 1830 au 23 février 1848 et du 24 février 1848 au 1er janvier 1856.*

RENTES ANNULÉES.

	PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1856.				
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	4 1/2 p. 0/0 (antérieurement au 14 mars 1852).	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.
Amortissement de rentes admises en payement de domaines nationaux	1,812f	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites au nom du prince de Salm	173,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
——— du prince de Carignan	100,000	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes annulées sur cellés affectées au remboursement des créances algériennes	41,658	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées avec les fonds libres de l'ancien domaine extraordinaire	1,664,527	"	"	"	118,755f	1,096f	4,902f	62,343f	"	"	"	"	"
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, de rentes appartenant à l'État	11,357	"	"	"	5,190	"	"	"	122f00c	"	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties, pendant l'année 1825, en rentes 3 et 4 1/2 p. 0/0	31,726,956	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse du sceau des titres	100,000	"	"	"	20,690	"	"	"	"	"	"	"	"
——— pour déchéance encourue	29,756	"	"	"	158	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente inscrite au nom de la Chambre des Pairs	1,330,818	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la dotation des invalides de la guerre	"	"	"	"	45,116	"	"	"	"	"	"	"	"
——— de successions non réclamées des invalides de la guerre	"	"	"	"	14,876	"	"	"	"	"	"	"	"
——— appartenant à la caisse de vétérance de l'ancienne liste civile	"	"	"	"	135,196	"	"	"	"	"	"	"	"
——— à divers régiments	"	"	"	"	2,318	"	"	"	"	"	"	"	"
Rentes rachetées par la caisse d'amortissement jusqu'au 23 juin 1830 et annulées en exécution de la loi du 1er mai 1825	"	7,068f	9,740f	16,003,286f	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant à la caisse d'amortissement	"	"	"	"	32,000,000	"	"	"	8,232,978 00	"	131,298f	16,100,253f	50,599,164f
Extinction de majorats réversibles à l'État	"	"	"	"	110,801	"	"	"	3,765 00	53,246f00c	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État pour divers motifs	1,030	"	"	475	3,282	"	"	"	167 00	"	"	"	"
Annulation de rentes qui, par l'effet d'erreurs de liquidation, avaient été indûment inscrites au nom des communes	"	"	"	"	1,145	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation d'une rente ayant fait partie de l'ancien domaine privé de l'empereur Napoléon	"	"	"	"	750	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de la rente formant la dotation de l'Université de France. (Article 2 de la loi du 24 mars 1841.)	"	"	"	"	60,718	"	"	"	523,433 00	"	"	"	"
Annulation d'une rente inscrite au nom du conseil d'administration du pénitencier militaire de Saint-Germain	"	"	"	"	1,550	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes inscrites au nom des commissions sanitaires de Caen et d'Hyères. (Article 9 de la loi du 24 juillet 1843.)	"	"	"	"	75	"	"	186	"	"	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la caisse des fonds particuliers du roi Charles X	"	"	"	"	927	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation des rentes inscrites au nom des maisons centrales de force et de correction. (Article 10 de la loi du 19 juillet 1845.)	"	"	"	"	285,992	"	"	"	"	"	"	"	"
Annulation de rentes appartenant aux caisses d'épargne. (Décret du 7 juillet 1848.)	"	"	"	"	"	"	"	"	6,260 00	"	"	8,035,211	"
Annulation d'une rente appartenant à une caisse particulière du ministère de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	4,308,000 00	"	"	"	"
Annulation de rentes 5 p. 0/0 inscrites au nom de la caisse d'amortissement qui n'avaient pas été comprises dans les annulations prononcées par la loi du 4 décembre 1849	"	"	"	"	"	"	"	"	1,436 00	"	"	"	"
Remboursements effectués en exécution du décret du 14 mars 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	3,685,592 51	"	"	"	"
Rentes 5 p. 0/0 converties pendant l'année 1852 en rentes 4 1/2 p. 0/0	"	"	"	"	"	"	"	"	175,664,010 09	"	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. 0/0 échangées contre 4,403,436 francs de rentes 3 p. 0/0 émises en exécution du décret du 27 avril 1852	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,475,655 00	"	"	"
Annulation de rentes provenant de la liquidation des livrets des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	15,960 00	624 00	"	"	"
Rentes annulées au profit de l'État en exécution de l'article 12 de la loi du 28 mai 1853, sur les rentes viagères pour la vieillesse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	532,863 00	10,742	18,343	334,944
Remboursement des portions non inscriptibles sur les rentes converties, en exécution du décret du 14 mars 1852, pendant les années 1852, 1853 et 1854	"	"	"	"	"	"	"	"	"	206,432 18	"	"	22,000
Rentes annulées au profit de l'État en exécution de l'article 2 de la loi du 9 juin 1853	"	"	"	"	"	"	"	"	"	167,358 00	"	"	"
Annulation, par suite d'extinction d'usufruit, d'une rente appartenant à l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	59 00	697 00	"	"	"
	35,177,914	7,068	9,740	16,003,761	32,807,539	1,096	4,902	62,529	192,441,782 60	5,436,876 08	142,040	24,153,807	50,956,108
	51,198,483f				32,876,066f				273,130,613 68f				
	357,205,162f68c												

RÉCAPITULATION.

NATURE DES RENTES.	DETTE inscrite au 1er avril 1814.	MOUVEMENTS DE LA DETTE INSCRITE. PREMIÈRE PÉRIODE, du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.				DEUXIÈME PÉRIODE, du 1er août 1830 au 23 février 1848.				TROISIÈME PÉRIODE, du 24 février 1848 au 1er janvier 1856.				TOTAUX POUR LES TROIS PÉRIODES, DU 1er AVRIL 1814 AU 1er JANVIER 1856.				TOTAL DES RENTES inscrites au 1er janvier 1856.
		Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	Rentes créées, y compris le solde au 1er avril 1854.	Rentes annulées.	RÉSULTAT. Accroissement.	RÉSULTAT. Décroissement.	
Rentes 5 p. 0/0	63,307,637f	135,632,645f	35,177,914f	100,454,731f	"	15,794,762f	32,807,539f	"	17,012,777f	45,692,191f60c	192,441,782f60c	"	146,749,591f	260,427,235f 60c	260,427,235f60c	"	"	"
Rentes 4 1/2 p. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	176,569,041 08	5,436,876 08	171,132,165f00c	"	176,569,041 08	5,436,876 08	171,132,165f 00c	"	171,132,165f 00c
Rentes 4 1/2 p. 0/0 antérieur au 14 mars 1852	"	1,034,764	7,068	1,027,696	"	"	1,096	"	1,096	"	142,040 00	"	142,040	1,034,764 00	150,204 00	884,560 00	"	884,560 00
Rentes 4 p. 0/0	"	3,134,950	9,740	3,125,210	"	23,387,067	4,902	23,382,165f	"	"	24,153,807 06	"	24,153,807	26,522,017 00	24,168,449 00	2,353,568 00	"	2,353,568 00
Rentes 3 p. 0/0	"	47,505,695	16,003,761	31,501,934	"	38,564,235	62,529	38,501,706	"	91,250,700 00	50,956,108 00	40,294,592 00	"	177,320,630 00	67,022,398 00	110,298,232 00	"	110,298,232 00
	63,307,637	187,308,054	51,198,483	136,109,571	"	77,746,064	32,876,066	61,883,871	17,013,873	313,511,932 68	273,130,613 68	211,426,757 00	171,045,438	641,873,687 68	357,205,162 68	284,668,525 00	"	284,668,525 00

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de Rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1856.

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.						(Décret du 14 mars 1852.)			RENTES 4 1/2 p. 0/0. (Antérieurement au 14 mars 1852.)							
	SITUATION au 1er janvier 1855.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1855. Augmentation.		Diminution.		L'ANNÉE 1855. nution.	SITUATION au 1er janvier 1856.		SITUATION au 1er janvier 1855.		RÉSULTAT DU MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1855. Augmentation.		Diminution.		SITUATION au 1er janvier 1856.	
	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																	
Caisse d'amortissement (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Majorats sur demandes	69	454,325f 00c	"	"	3	27,125f 00c	66	427,200f 00c	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Dotations réversibles au domaine de l'État	67	737,024 00	2	1,923f 00c	"	"	69	738,947 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	25	92,319 00	10	3,601 00	"	"	35	95,920 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	4	6,077,536 00	"	"	"	"	4	6,077,536 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Caisse des dépôts et consignations (*S/C* particulier)	1	2,828,736 00	"	"	"	472,094 00	1	2,356,642 00	2	17,993f 00c	"	"	"	"	"	2	17,993f 00c
Université impériale. (*Fonds de dotation.*)	13	15,356 00	1	300 00	"	"	14	15,656 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Invalides de la marine	4	4,361,921 00	1	220 00	"	"	5	4,362,141 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Fonds de retraite	201	890,298 00	144	44,021 00	"	"	345	934,319 00	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	834	360,338 00	77	3,026 00	"	"	911	363,364 00	5	3,893 00	"	"	1	364f 00c	4	3,529 00	
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	219	2,128,666 00	"	"	25	225,838 00	194	1,902,828 00	1	119 00	"	"	"	"	1	119 00	
Établissements étrangers, publics et religieux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Établissements français, publics et religieux. (*Inscriptions départementales.*)	41,735	13,649,672 00	3,969	404,862 00	"	"	45,704	14,054,534 00	70	11,397 00	1	10f 00c	"	"	71	11,407 00	
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	1	450,000 00	"	"	"	"	1	450,000 00	"	"	"	"	"	"	"	"	
Trésor public S/C de rentes provenant des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Banque de France (*S/C* de rentes appartenant à la caisse d'amortissement)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
	43,173	32,046,191 00	4,204	457,953 00	28	725,057 00	47,349	31,779,087 00	78	33,402 00	1	10 00	1	364 00	78	33,048 00	
RENTES MOBILISÉES.																	
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	36	7,910 00	2	1,932 00	"	"	38	9,842 00	"	"	"	"	"	"	"	"	
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	286	3,293,240 00	15	63,017 00	"	"	301	3,356,257 00	45	76,357 00	41	8,820 00	"	"	86	85,177 00	
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	1,899,346 00	"	"	"	"	1	1,899,346 00	1	11,000 00	1	"	"	300 00	2	10,700 00	
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	875	682,191 00	181	353,290 00	"	"	1,056	1,035,481 00	19	5,658 00	"	"	1	1,287 00	18	4,371 00	
Établissements tontiniers	4,069	6,663,480 00	1,001	"	"	839,305 00	5,070	5,824,175 00	"	"	"	"	"	"	"	"	
Compagnies diverses d'assurances	154	974,829 00	"	"	89	566,005 00	65	408,824 00	31	8,979 00	"	"	"	120 00	31	8,859 00	
Sociétés françaises	1,433	373,661 00	"	"	34	108,918 00	1,399	264,743 00	"	"	"	"	"	"	"	"	
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	5,370	421,321 00	46	10,190 00	"	"	5,416	431,511 00	5	2,691 00	3	5,222 00	"	"	8	7,913 00	
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	46,423	11,870,627 00	115,667	8,640,565 00	"	"	162,090	20,511,192 00	265	45,410 00	94	"	"	5,960 00	359	39,450 00	
Rentes au porteur	44,107	4,627,530 00	17,913	1,241,830 00	"	"	62,020	5,869,360 00	119	12,970 00	1	26,710 00	"	"	120	39,680 00	
Propriétaires divers	462,342	95,873,831 00	31,613	3,352,184 00	"	"	493,955	99,226,015 00	1,232	599,477 00	"	"	30	3,191 00	1,202	596,286 00	
Banquiers	305	293,064 00	"	4,480 00	82	"	223	297,544 00	21	87,585 00	"	"	3	30,681 00	18	56,904 00	
Agents de change	43,278	191,858 00	"	26,930 00	42,046	"	1,232	218,788 00	65	1,031 00	"	1,141 00	8	"	57	2,172 00	
	608,679	127,172,888 00	166,438	13,694,418 00	42,251	1,514,228 00	732,866	139,353,078 00	1,803	851,158 00	140	41,893 00	42	41,539 00	1,901	851,512 00	
RÉSUMÉ.																	
Rentes immobilisées	43,173	32,046,191 00	4,204	457,953 00	28	725,057 00	47,349	31,779,087 00	78	33,402 00	1	10 00	1	364 00	78	33,048 00	
Rentes mobilisées	608,679	127,172,888 00	166,438	13,694,418 00	42,251	1,514,228 00	732,866	139,353,078 00	1,803	851,158 00	140	41,893 00	42	41,539 00	1,901	851,512 00	
	651,852	159,219,079 00	170,642	14,152,371 00	42,279	2,239,285 00	780,215	171,132,165 00	1,881	884,560 00	141	41,903 00	43	41,903 00	1,979	884,560 00	
			Augmen : 11,913,086f 00c			128,363 parties.					Augmentation : 98 parties.						

(A) Voir les observations ci-après, pages 464.

Voir d'autre part la suite de ce tableau.

SUITE DU COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Suite de l'*État indiquant le Classement, par catégories, des Propriétaires de rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de Fonds, au 1er janvier 1856.*

DÉSIGNATION DES PROPRIÉTAIRES.	RENTES 4 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1855. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1855. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1856. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	RENTES 3 p. 0/0. Situation au 1er janvier 1855. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Résultat du mouvement pendant l'année 1855. Augmentation. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Diminution. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	Situation au 1er janvier 1856. Nombre d'inscriptions.	Sommes.	TOTAL GÉNÉRAL DES RENTES 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0, au 1er janvier 1856. Nombre d'inscriptions.	Sommes.
RENTES IMMOBILISÉES (A).																		
Caisse d'amortissement (*S/C* de rentes non transférables)	"	"	"	"	"	"	"	"	17	17,262,640f	4	3,780,473f	"	"	21	21,043,113f	21	21,043,113f
Majorats sur demandes	"	"	"	"	"	"	"	"	1	625	"	"	"	"	1	625	67	427,825
Dotations réversibles au domaine de l'État	"	"	"	"	"	"	"	"	1	5,865	1	1,125	"	"	2	6,990	71	745,937
Compte d'accroissement de majorats et dotations, etc	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	124	"	"	1	124	36	96,044
Immobilisation provisoire	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Légion d'honneur	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4	6,077,536
Caisse des dépôts et consignations (*S/C* particulier)	1	605,665f	"	"	"	"	1	605,665f	8	610,450	"	"	"	"	8	610,450	12	3,590,750
Université nationale. (*Fonds de dotation.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14	15,656
Invalides de la marine	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	5	4,362,141
Fonds de retraite	31	20,832	2	280f	"	"	33	21,112	52	23,335	5	2,584	"	"	57	25,919	435	981,350
Cautionnements. (*Immobilisations temporaires pour garanties.*)	13	8,704	5	1,248	"	"	18	9,952	411	186,009	115	42,044	"	"	526	228,053	1,459	604,898
Établissements français, publics et religieux. (*Département de la Seine.*)	1	360	"	"	"	"	1	360	75	185,710	15	35,492	"	"	90	221,202	286	2,124,509
Établissements étrangers, publics et religieux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements français, publics et religieux. (*Inscriptions départementales*)	97	46,835	"	"	2	43,666f	95	3,169	2,486	714,070	5,431	109,736	"	"	7,917	823,806	53,787	14,892,916
Banque de France. (*Fonds de réserve.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1	450,000
Trésor public *S/C* de rentes provenant des caisses d'épargne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Banque de France (*S/C* de rentes appartement à la caisse d'amortissement.)	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	143	682,396	7	1,528	2	43,666	148	640,258	3,051	18,988,704	5,772	3,971,578	"	"	8,623	22,960,282	56,198	55,412,675
RENTES MOBILISÉES.																		
Domaine de l'État. (*Successions en déshérence.*)	"	"	"	"	"	"	"	"	1	116	"	"	"	"	1	116	39	9,958
Caisse des dépôts et consignations. (*S/C à divers.*)	36	104,721	58	21,533	"	"	94	126,254	241	1,775,889	10	"	"	338,907	251	1,436,982	732	5,004,670
Banque de France. (*Fonds particuliers.*)	1	4,700	"	"	"	"	1	4,700	12	1,164,310	"	7,950	8	"	4	1,172,260	8	3,087,006
Banque de France. (*Fonds à divers.*)	9	6,669	3	602	"	"	12	7,271	432	368,828	263	568,833	"	"	695	937,661	1,781	1,984,784
Établissements tontiniers	"	"	"	"	"	"	"	"	117	558,940	983	129,919	"	"	1,100	688,859	6,170	6,513,034
Compagnies diverses d'assurances	37	76,915	"	"	2	225	35	76,690	420	1,444,813	118	591,113	"	"	538	2,035,926	669	2,530,299
Sociétés françaises	3	10,700	"	150	1	"	2	10,850	107	289,420	6	"	"	2,995	113	286,425	1,514	562,018
Sociétés étrangères	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
Établissements particuliers. (*Inscriptions départementales.*)	13	3,169	"	43,245	"	"	13	46,414	125	87,742	812	261	"	"	937	88,003	6,374	573,841
Propriétaires divers. (*Inscriptions départementales.*)	359	82,376	"	"	8	9,528	351	72,848	2,764	3,943,563	44,823	15,357,694	"	"	47,587	19,301,257	210,387	39,924,747
Rentes au porteur	324	65,940	"	5,480	17	"	307	71,420	27,170	3,838,050	35,968	6,334,760	"	"	63,138	10,172,810	125,585	16,153,270
Propriétaires divers	1,671	1,299,122	"	"	40	14,805	1,631	1,284,317	89,103	40,122,829	21,955	8,035,760	"	"	111,058	48,158,589	607,846	149,265,207
Banquiers	26	13,356	"	"	"	2,556	26	10,800	1,751	948,975	"	949,068	1,388	"	363	1,898,043	630	2,263,291
Agents de change	28	4,163	5	"	"	2,417	33	1,746	53,480	452,727	"	768,292	52,397	"	1,083	1,161,019	2,405	1,383,725
	2,507	1,671,831	66	71,010	68	29,531	2,505	1,713,310	175,723	54,996,202	104,938	32,683,650	53,793	341,902	226,868	87,337,950	964,140	229,255,850
RÉSUMÉ.																		
Rentes immobilisées	143	682,396	7	1,528	2	43,666	148	640,258	3,051	18,988,704	5,572	3,971,578	"	"	8,623	22,960,282	56,198	55,412,675
Rentes mobilisées	2,507	1,671,831	66	71,010	68	29,531	2,505	1,713,310	175,723	54,996,202	104,938	32,683,650	53,793	341,902	226,868	87,337,950	964,140	229,255,850
	2,650	2,354,227	73	72,538	70	73,197	2,653	2,353,568	178,774	73,984,906	110,510	36,655,228	53,793	341,902	235,491	110,298,232	1,020,338	284,668,525
			Diminution.... 659f Augmentation.. 3 parties.								Augmentation : 36,313,326f ; 56,717 parties.							

(A) Il n'y a de rentes immobilisées définitivement que celles qui sont rachetées par la caisse d'amortissement avec les fonds de sa dotation ; mais, indépendamment de ces rentes, on a cru nécessaire de distraire des rentes mobiles, auxquelles s'applique l'action de l'amortissement, celles qui sont immobilisées momentanément par quelque cause particulière, telles que l'emploi en majorats, les fonds de retraite, les dotations spéciales, etc., etc.

Suite du COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

SITUATION, au 1er janvier 1856, des rentes 4 1/2 p. 0/0 inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849.

DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES.

EXTRAIT DE LA LOI DU 30 AVRIL 1849.

ART. 1er. Dans les colonies de la Martinique, la Guadeloupe et dépendances, la Guyane, la Réunion, le Sénégal et dépendances, Nossi-bé et Sainte-Marie, il est alloué une indemnité aux colons dépossédés en exécution des décrets du Gouvernement provisoire des 4 mars et 27 avril 1848.

ART. 2. L'indemnité ci-dessus stipulée est fixée ainsi qu'il suit : 1° Une rente de six millions 5 p. 0/0 inscrite au grand-livre de la dette publique; 2° une somme de six millions, payable en numéraire et en totalité, trente jours après la promulgation de la présente loi.

ART. 3. Tous les noirs affranchis en vertu des décrets des 4 mars et 27 avril dernier donneront droit à l'indemnité. — Seront exceptés les noirs qui auraient été introduits dans les colonies postérieurement à la promulgation de la loi du 4 mars 1831. — Les engagés à temps du Sénégal, libérés par le décret du 27 avril, donneront droit à une indemnité.

ART. 4. Sur la rente de six millions, il est attribué, savoir :

A la Martinique	1,507,885f 80c	TOTAL..... 6,000,000f
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

Sur la somme de six millions à payer en numéraire, il est alloué, savoir :

A la Martinique	1,507,885 80	TOTAL..... 6,000,000
A la Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	
A la Guyane	372,571 88	
A la Réunion	2,055,200 25	
Au Sénégal et dépendances	105,503 41	
A Nossi-bé et Sainte-Marie	11,673 81	

ART. 7..... Sur la rente de six millions, payable aux termes de l'article 2, le huitième de la portion afférente aux colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion sera prélevé pour servir à l'établissement d'une banque de prêt et d'escompte dans chacune de ces colonies. — Les titres de rente ainsi prélevés sur la rente de six millions seront déposés dans les caisses des banques, comme gage et garanties des billets qu'elles sont autorisées à émettre. Seront exempts du prélèvement ci-dessus stipulé, les colons dont l'indemnité totale ne devra pas excéder mille francs.....

ART. 9. Pour l'exécution des dispositions ci-dessus, il est ouvert au ministre des finances un crédit de six millions de rente 5 p. 0/0 qui seront inscrits au grand-livre de la dette publique, avec jouissance du 22 mars dernier. Les inscriptions seront délivrées aux ayants droit, à compter du 1er octobre 1852, après que les droits respectifs des indemnitaires auront été fixés.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 24 NOVEMBRE 1849.

TITRE VII.

..... ART. 51. Dans les colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion, un huitième de l'indemnité de rente revenant à chaque colon sera prélevé en faveur des banques qui doivent être créées en exécution de la loi du 30 avril 1849.

Seront exempts de ces prélèvements les colons dont l'indemnité totale n'excédera pas mille francs.....

..... ART. 55. Les porteurs des certificats de liquidation, pour en obtenir la conversion en inscription de rentes, remettront ces certificats avec les pièces justificatives de leurs droits au ministre de la marine, qui demeure chargé d'en faire l'appréciation. Le mode de justification prescrit par l'article 6 de la loi du 28 floréal an VII sera appliqué aux certificats de liquidation, en ce qui concerne les mutations désignées en cet article. Les transferts ou cessions desdits certificats ne pourront avoir lieu que par acte authentique, dans les formes du droit commun ou par l'intermédiaire d'un agent de change.

ART. 56. Le ministre de la marine, au vu des états qui lui seront transmis par les gouverneurs des colonies, ainsi que des certificats de liquidation et des pièces remises par les parties à l'appui de leurs droits, fera dresser les états nominatifs des titulaires à inscrire et les transmettra sous sa certification, au ministre des finances, qui délivrera les inscriptions de rente.

ART. 57. Lesdites inscriptions seront remises aux intéressés par l'intermédiaire du ministre de la marine. Elles pourront leur être adressées dans la colonie, lorsqu'ils l'auront demandé par écrit à la direction de l'intérieur.

Les certificats qui ne s'élèvent pas à 100 francs seront échangés contre des promesses d'inscriptions au porteur. Ces promesses seront converties en inscriptions définitives lorsque le porteur en aura élevé le montant à 5 francs de rente au moins, par réunion à des titres semblables ou à des inscriptions de rentes à son nom.

LOI DU 30 JUILLET 1850.

ART. UNIQUE. Le deuxième paragraphe de l'article 9 de la loi du 30 avril 1849, relative à l'indemnité coloniale, est modifié ainsi qu'il suit :

Les inscriptions de rentes seront délivrées aux indemnitaires au fur et à mesure que leurs droits auront été définitivement établis.

EXTRAIT DE LA LOI DES 25 AVRIL, 26 JUIN ET 11 JUILLET 1851.

ART. 1er..... Il sera fondé une banque dans la colonie de la Guyane.

ART. 2. Le capital de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion est fixé à trois millions de francs (3,000,000f).

Le capital de la banque de la Guyane est fixé à sept cent mille francs (700,000f).

Ce capital sera formé de la manière suivante :

Le ministre des finances est autorisé à émettre trois cent vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de six millions cinq cent mille francs, à prélever sur le huitième de l'indemnité accordée aux colonies par la loi du 30 avril 1849.

Sur cette émission, cent mille francs de rentes, au capital de deux millions de francs, seront affectés à la première formation de chacune des banques de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion; vingt-cinq mille francs de rentes, au capital de cinq cent mille francs, à la première formation de la banque de la Guyane.....

ART. 3. Pendant le délai d'un an, qui courra de la promulgation de la présente loi, l'Administration recevra des souscriptions volontaires jusqu'à concurrence du capital ci-dessus déterminé. Ces souscriptions pourront avoir lieu, au gré des souscripteurs, en numéraire, ou en rentes 5 p. 0/0 au pair.

Si, après l'expiration dudit délai, le capital des banques ou de l'une d'elles n'est pas complété au moyen des souscriptions volontaires, ce capital sera parfait au moyen d'un second prélèvement sur le huitième de l'indemnité, sans néanmoins que le prélèvement total puisse excéder cent cinquante mille francs de rentes pour chacune des colonies de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion et trente-cinq mille francs de rentes pour celle de la Guyane.

Par dérogation à l'article 7 de la loi du 30 avril 1849, les banques coloniales pourront aliéner ou engager les rentes qui leur seront délivrées.

ART. 4. Il sera statué par une loi ultérieure sur l'emploi de la portion du huitième de l'indemnité qui pourra rester disponible après les prélèvements autorisés par les deux articles précédents.

EXTRAIT DU DÉCRET DU 22 DÉCEMBRE 1851.

..... ART. 4. Le ministre de la marine et des colonies est autorisé à retirer des mains du ministre des finances, pour le compte des banques coloniales, les inscriptions de rentes à émettre en exécution de l'article 2 de la loi du 11 juillet 1851.....

EXTRAIT DU DÉCRET DU 28 MARS 1852.

ART. 1er. La portion disponible, ou résidu, prévue par l'article 4 de la loi du 11 juillet 1851..... fait retour aux porteurs des titres de prélèvement mentionnés à l'article 51 du décret du 24 novembre 1849.

ART. 2. Le ministre de la marine et des colonies, sur le vu de la liquidation spéciale prévue par le titre II du décret du 22 décembre 1851, que lui transmettront les administrations coloniales, adressera au ministre des finances la demande d'inscriptions collectives de rente représentant le capital auquel sera ressorti, dans cette liquidation, le résidu de chacune des colonies intéressées.

Ces inscriptions, immatriculées au nom des diverses colonies qui y auront droit, seront vendues aux époques et pour les sommes déterminées de concert par le ministre de la marine et des colonies et le ministre des finances, pour le montant en être déposé à la caisse centrale du trésor public, au compte de ces colonies.

ART. 3. Il sera procédé par les administrations locales, sur les bases de la liquidation par elles précédemment établies, à la répartition en numéraire entre les ayants droit du capital réalisé.

DÉSIGNATION DES COLONIES.	CRÉDITS D'INSCRIPTIONS.	RENTES 5 p. 0/0 INSCRITES du 1er janvier 1850 au 2 avril 1852.	COMPLÉMENTS DES CRÉDITS d'inscription.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 2 avril 1852.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES — DU 3 AVRIL au 31 décembre 1854.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES — pendant L'ANNÉE 1855.	RENTES 4 1/2 P. 0/0 INSCRITES — TOTAL.	RESTE À INSCRIRE en rentes 4 1/2 p. 0/0 au 1er janvier 1856.
SOMMES DE RENTES.								
1° Martinique	1,507,885f 80c	1,160,519f	347,366f 80c	312,630f 12c	306,897f	2,954f	309,851f	2,779f 12c
2° Guadeloupe et dépendances	1,947,164 85	1,075,064	872,100 85	784,890 765	706,575	48,934	755,509	29,381 765
3° Guyane	372,571 88	253,949	118,622 88	106,760 59	100,071	2,927	102,998	3,762 59
4° Réunion	2,055,200 25	1,307,111	748,089 25	673,280 325	656,771	14,223	670,994	2,286 325
5° Sénégal et dépendances	105,503 41	74,529	30,974 41	27,876 97	26,018	395	26,413	1,463 97
6° Nossi-Bé et Sainte-Marie	11,673 81	"	11,673 81	10,506 43	10,506	"	10,506	0 43
TOTAL	6,000,000 00	3,871,172	2,128,828 00	1,915,945 20	1,806,838	69,433	1,876,271	39,674 20
NOMBRE D'INSCRIPTIONS.								
1° Martinique	"	3,560	"	"	1,437	56	1,493	"
2° Guadeloupe et dépendances	"	2,985	"	"	2,855	185	3,040	"
3° Guyane	"	620	"	"	534	33	567	"
4° Réunion	"	2,127	"	"	1,867	38	1,905	"
5° Sénégal et dépendances	"	474	"	"	174	12	186	"
6° Nossi-Bé et Sainte-Marie	"	"	"	"	2	"	2	"
TOTAL	"	9,766	"	"	6,869	324	7,193	"

Le nombre total des inscriptions de rentes 5 p. 0/0 et 4 1/2 p. 0/0 inscrites au 1er janvier 1856 s'élève à 16,959

COMPTE DÉFINITIF

DE

L'EMPRUNT NATIONAL DE 250 MILLIONS.

NOTE

Sur le Compte de l'Emprunt national de 250 millions.

La loi du 11 mars 1854 a autorisé le ministre des finances à faire inscrire sur le Grand-Livre de la dette publique, la somme de rentes nécessaires pour produire un capital de deux cent cinquante millions, qui a été affecté à titre de *ressources extraordinaires* aux besoins de l'exercice pendant lequel il serait réalisé.

Un décret du même jour a prescrit de procéder par souscription publique à l'aliénation de ces rentes, en 4 1/2 p. o/o et 3 p. o/o, conformément aux taux ci-après :

Rentes 4 1/2 p. o/o à 92 fr. 50 cent., avec jouissance du 22 mars 1854;

Rentes 3 p. o/o à 65 fr. 25 cent., avec jouissance du 22 décembre 1853.

Enfin, un arrêté du ministre des finances, portant la même date, a déterminé les mesures nécessaires pour l'exécution de ce décret, et principalement les suivantes :

L'ouverture des registres de souscription a été fixée du 14 au 25 mars inclusivement.

Le payement des souscriptions, admises depuis 10 francs de rentes et pour les multiples de 10 francs, a été stipulé, savoir : un dixième en souscrivant, et le reste en quinze termes égaux, à acquitter le 7 de chaque mois, du 7 mars 1854 au 7 juillet 1855 inclusivement. La faculté d'escompte, au taux de 4 p. o/o, a été accordée pour les payements par anticipation d'un ou plusieurs termes.

Dans le cas où les souscriptions excéderaient la somme de 250 millions, elles ont été déclarées passibles d'une réduction proportionnelle, sauf celles de 50 francs et au-dessous, qui ne devaient y être soumises qu'autant qu'elles dépasseraient à elles seules le capital de l'emprunt.

Les tableaux qui suivent font connaître les résultats de la souscription. Ils indiquent en détail le montant des demandes primitives, tant en rentes qu'en capital, les réductions qu'elles ont subies, ainsi que la situation définitive, au 1er janvier 1856, des versements effectués et des rentes délivrées pour chacun des termes de l'emprunt.

D'après ces tableaux, l'emprunt de 250 millions a présenté les résultats généraux ci-après :

Le nombre des souscripteurs s'est élevé à 99,224 :

		EN RENTES.	EN CAPITAL.
		fr.	fr. c.
Le montant des souscriptions reçues a été de		21,958,520	468,315,400 00
Elles ont été réduites de		10,248,290	219,053,229 30
Et fixées à la somme de		11,710,230	249,262,170 70
Quant aux versements, ils ont été effectués au moment de la souscription pour la somme totale de	115,432,097f 00c		
Ceux qui ont eu lieu jusqu'à la clôture de l'exercice 1854, déduction faite des remboursements, se sont élevés à	133,736,833 25		
En sorte que le montant de l'emprunt appliqué au budget de cet exercice a été de	249,168,930 25	"	249,168,930 25
Et qu'en définitive, il est resté à recouvrer au 1er janvier 1856 une somme de 93,240 fr. 45 cent., dont le montant sera constaté au fur et à mesure des recouvrements, aux *Produits divers* du budget de l'exercice pendant lequel ils seront opérés, ci		"	93,240 45
Les rentes délivrées aux souscripteurs de l'emprunt jusqu'au 1er janvier 1856 s'élèvent, savoir :			
Rentes 4 1/2 p. o/o à	4,526,920f		
Rentes 3 p. o/o à	7,136,802		
ENSEMBLE	11,663,722	11,663,722	
Et les rentes restant à délivrer ne sont plus que de		46,508	

L'emprunt de 250 millions ayant été complétement réalisé pendant le cours de l'exercice 1854, c'est au budget de cet exercice qu'il a dû profiter, à titre de *ressource extraordinaire*.

COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 250 MILLIONS.

Tableau général des Souscriptions primitives et des Souscriptions réduites.

LIEUX de SOUSCRIPTION.	SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES. Nombre des souscriptions: de 10 fr. de rente.	de 50 fr. de rente et au-dessous.	au-dessus de 50 fr. de rente.	TOTAL.	Montant des souscriptions: de 50 fr. de rente et au-dessous. Rente. (fr.)	Capital. (fr.)	au-dessus de 50 fr. de rente. Rente. (fr.)	Capital. (fr.)	TOTAL. Rente. (fr.)	Capital. (fr.)	Versements effectués au moment des souscriptions: Pour le dixième de la souscription. (fr. c.)	Par anticipation: Souscriptions de 50 fr. de rente et au-dessous. (fr. c.)	Souscriptions supérieures à 50 fr. de rente. (fr. c.)	TOTAL. (fr. c.)	TOTAL général. (fr. c.)	SOUSCRIPTIONS RÉDUITES. Montant des souscriptions: de 50 francs de rente et au-dessous. Rente. (fr.)	Capital. (fr.)	au-dessus de 50 francs de rente. Rente. (fr.)	Capital. (fr.)	Montant des mêmes souscriptions: de 1,000 francs de rente et au-dessous. Rente. (fr.)	Capital. (fr.)	au-dessus de 1,000 francs de rente. Rente. (fr.)	Capital. (fr.)	TOTAL. Rente. (fr.)	Capital. (fr.)
RENTES 3 P. 0/0.																									
Départements autres que celui de la Seine	986	11,945	10,442	22,387	488,840	10,632,400	4,937,380	107,388,100	5,426,220	118,020,500	11,801,006 23	2,944,367 08	12,606,339 01	15,550,706 09	27,351,712 32	634,690	13,804,507	2,206,580	47,993,115	2,242,270	48,769,372	599,000	13,028,250	2,841,270	61,797,622
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	933	7,883	5,610	13,493	298,260	6,487,200	8,458,090	183,963,500	8,756,350	190,450,700	19,044,517 50	1,713,838 03	6,668,496 63	8,382,329 66	27,426,847 16	381,610	8,300,017	3,934,450	85,574,288	1,325,910	28,838,542	2,990,150	65,035,763	4,316,060	93,874,305
Algérie	2	12	21	33	440	9,600	3,760	81,800	4,200	91,400	9,135 00	587 25	20,592 90	21,180 15	30,315 15	990	21,532	1,270	27,626	2,260	49,158	"	"	2,260	49,158
TOTAUX	1,921	19,840	16,073	35,913	787,540	17,129,200	13,399,230	291,433,400	14,186,770	308,562,600	30,854,658 73	4,658,787 36	19,295,428 54	23,954,215 90	54,808,874 63	1,017,290	22,126,056	6,142,300	133,595,029	3,570,440	77,657,072	3,589,150	78,064,013	7,159,590	155,721,085
RENTES 4 1/2 P. 0/0.																									
Départements autres que celui de la Seine	3,182	30,132	18,693	48,825	1,179,590	24,247,100	4,856,000	99,817,900	6,035,590	124,065,000	12,405,695 66	9,430,818 35	26,779,856 89	36,210,675 24	48,616,370 90	1,560,740	32,081,877	1,962,860	40,547,728	3,383,150	69,542,505	140,450	2,887,100	3,523,600	72,429,605
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	1,360	10,124	4,285	14,409	362,670	7,454,900	1,365,220	28,062,900	1,727,890	35,517,800	3,549,947 29	2,552,261 98	5,873,225 11	8,425,487 09	11,975,434 38	465,420	9,566,981	556,880	11,447,069	853,100	17,535,968	169,200	3,478,000	1,022,300	21,014,050
Algérie	12	46	31	77	1,470	30,200	6,800	139,800	8,270	170,000	16,999 61	11,395 70	3,021 78	14,417 48	31,417 09	2,170	44,610	2,570	52,820	4,740	97,430	"	"	4,740	97,430
TOTAUX	4,554	40,302	23,009	63,311	1,543,730	31,732,200	6,228,020	128,020,600	7,771,750	159,752,800	15,972,642 56	11,994,476 03	32,656,103 78	44,650,579 81	60,623,222 37	2,028,330	41,693,468	2,522,310	51,847,617	4,240,990	87,175,903	309,650	6,365,100	4,550,640	93,541,085
TOTAL.																									
Départements autres que celui de la Seine	4,168	42,077	29,135	71,212	1,668,430	34,879,500	9,793,380	207,206,000	11,461,810	242,085,500	24,206,701 89	12,375,185 43	39,386,195 90	51 761,381 33	75,968,083 22	2,195,430	45,886,384	4,169,440	88,340,843	5,625,420	118,311,877	739,450	15,915,350	6,364,870	134,227,227
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	2,293	18,007	9,895	27,902	660,030	13,942,100	9,823,310	212,026,400	10,484,240	225,968,500	22,594,464 79	4,266,095 01	12,541,721 74	16,807,816 75	39,402,281 54	847,030	17,866,998	4,491,330	97,021,357	2,179,010	46,374,510	3,159,350	68,513,783	5,338,360	114,888,355
Algérie	14	58	52	110	1,910	39,800	10,560	221,000	12,470	261,400	26,134 61	11,982 95	23,614 08	35,597 63	61,732 24	3,160	66,142	3,840	80,446	7,000	146,588	"	"	7,000	146,588
TOTAUX GÉNÉRAUX	6,475	60,142	39,082	99,224	2,331,270	48,861,400	19,627,250	419,454,000	21,958,520	468,315,400	46,827,301 29	16,653,263 39	51,951,532 32	68,604,795 71	115,432,097 00	3,045,620	63,819,524	8,664,610	185,442,646	7,811,430	164,832,975	3,898,800	84,429,113	11,710,230	249,262,170
		99,224																							

Suite du COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 250 MILLIONS.

RENTES 4 1/2 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 P. 0/0.

INDICATION des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1856.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie.....	9,354,159 74	9,354,159 74	//	455,064 00	452,692 00	2,372 00
1er terme. 7 mai 1854....	5,611,227 18	5,611,123 03	114 15	273,038 40	271,615 20	1,423 20
2e —— 7 juin.....	5,611,227 18	5,610,391 53	835 65	273,038 40	271,615 20	1,423 20
3e —— 7 juillet.....	5,611,227 18	5,610,106 98	1,120 20	273,038 40	271,615 20	1,423 20
4e —— 7 août.....	5,611,227 18	5,609,872 98	1,354 20	273,038 40	271,615 20	1,423 20
5e —— 7 septembre....	5,611,227 18	5,609,835 83	1,391 35	273,038 40	271,615 20	2,423 20
6e —— 7 octobre.....	5,611,227 18	5,609,811 08	1,416 10	273,038 40	271,615 20	1,423 20
7e —— 7 novembre.....	5,611,227 18	5,609,638 43	1,588 75	273,038 40	271,615 20	1,423 20
8e —— 7 décembre.....	5,611,227 18	5,609,539 88	1,687 30	273,038 40	271,615 20	1,423 20
9e —— 7 janvier 1855..	5,611,227 18	5,609,194 46	2,032 72	273,038 40	271,615 20	1,423 20
10e —— 7 février.....	5,611,227 18	5,608,935 56	2,291 62	273,038 40	271,615 20	1,423 20
11e —— 7 mars.....	5,611,227 18	5,608,836 36	2,340 82	273,038 40	271,615 20	1,423 20
12e —— 7 avril.....	5,611,227 18	5,608,726 52	2,500 66	273,038 40	271,615 20	1,423 20
13e —— 7 mai.....	5,611,227 18	5,608,616 97	2,610 21	273,038 40	271,615 20	1,423 20
14e —— 7 juin.....	5,611,227 18	5,608,262 27	2,964 91	273,038 40	271,615 20	1,423 20
15e —— 7 juillet.....	5,629,744 94	5,626,447 93	3,297 01	273,038 40	251,615 20	1,423 20
	93,541,085 20	93,513,549 55	27,535 65	4,550,640 00	4,526,920 60	23,720 00

RENTES 3 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 3 P. 0/0.

INDICATION des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1856.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie.....	15,572,111 25	15,572,111 25	//	715,959 00	713,680 20	2,278 80
1er terme. 7 mai 1854....	9,343,264 95	9,343,173 60	91 35	429,575 40	428,208 12	1,367 28
2e —— 7 juin.....	9,343,264 95	9,340,459 20	2,805 75	429,575 40	428,208 12	1,367 28
3e —— 7 juillet.....	9,343,264 95	9,339,963 30	3,301 65	429,575 40	428,208 12	1,367 28
4e —— 7 août.....	9,343,264 95	9,339,676 20	3,588 75	429,575 40	428,208 12	1,367 28
5e —— 7 septembre....	9,343,264 95	9,339,532 65	3,732 30	429,575 40	428,208 12	1,367 28
6e —— 7 octobre.....	9,343,264 95	9,339,480 45	3,784 50	429,575 40	428,208 12	1,367 28
7e —— 7 novembre....	9,343,264 95	9,338,775 75	4,489 20	429,575 40	428,208 12	1,367 28
8e —— 7 décembre.....	9,343,264 95	9,338,775 75	4,489 20	429,575 40	428,208 12	1,367 28
9e —— 7 janvier 1855..	9,343,264 95	9,338,684 40	4,580 55	429,575 40	428,208 12	1,367 28
10e —— 7 février.....	9,343,264 95	9,338,619 15	4,645 80	429,575 40	428,208 12	1,367 28
11e —— 7 mars.....	9,343,264 95	9,337,940 55	4,324 40	429,575 40	428,208 12	1,367 28
12e —— 7 avril.....	9,343,264 95	9,337,261 95	6,003 00	429,575 40	428,208 12	1,367 28
13e —— 7 mai.....	9,343,264 95	9,337,131 50	6,133 45	429,575 40	428,208 12	1,367 28
14e —— 7 juin.....	9,343,264 95	9,336,961 80	6,303 15	429,575 40	428,208 12	1,367 28
15e —— 7 juillet.....	9,343,264 95	9,336,833 20	6,431 75	429,575 40	428,208 12	1,367 28
	155,721,085 50	155,655,380 70	65,704 80	7,159,590 00	7,136,802 00	22,788 00

Suite du COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 250 MILLIONS.

Tableau récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

INDICATION des TERMES.	VERSEMENTS EFFECTUÉS SUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir pour le développement, par nature de versements, pages 474 et 475.)			RENTES INSCRITES POUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir pour le développement par nature de rentes pages 474 et 475.)		
	Sommes à verser par terme.	Versements effectués.	Sommes restant à recouvrer au 1er janvier 1856.	Rentes à inscrire par terme.	Rentes inscrites.	Rentes restant à inscrire au 1er janvier 1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie.....	24,926,270 99	24,926,270 99	"	1,171,023 00	1,166,372 20	4,650 80
1er terme. 7 mai 1854.....	14,954,492 13	14,954,296 63	195 50	702,613 80	699,823 32	2,790 48
2e —— 7 juin.....	14,954,492 13	14,950,850 73	3,641 40	702,613 80	699,823 32	2,790 48
3e —— 7 juillet.....	14,954,492 13	14,950,070 28	4,421 85	702,613 80	699,823 32	2,790 48
4e —— 7 août.....	14,954,492 13	14,949,549 18	4,942 95	702,613 80	699,823 32	2,790 48
5e —— 7 septembre....	14,954,492 13	14,949,368 48	5,123 65	702,613 80	699,823 32	2,790 48
6e —— 7 octobre.....	14,954,492 13	14,949,291 53	5,200 60	702,613 80	699,823 32	2,790 48
7e —— 7 novembre....	14,954,492 13	14,948,414 18	6,077 95	702,613 80	699,823 32	2,790 48
8e —— 7 décembre.....	14,954,492 13	14,948,315 63	6,176 50	702,613 80	699,823 32	2,790 48
9e —— 7 janvier 1855...	14,954,492 13	14,947,878 86	6,613 27	702,613 80	699,823 32	2,790 48
10e —— 7 février.....	14,954,492 13	14,947,554 71	6,937 42	702,613 80	699,823 32	2,790 48
11e —— 7 mars.....	14,954,492 13	14,946,826 91	7,665 22	702,613 80	699,823 32	2,790 48
12e —— 7 avril.....	14,954,492 13	14,945,988 47	8,503 66	702,613 80	699,823 32	2,790 48
13e —— 7 mai.....	14,954,492 13	14,945,748 47	8,743 66	702,613 80	699,823 32	2,790 48
14e —— 7 juin.....	14,954,492 13	14,945,224 07	9,268 06	702,613 80	699,823 32	2,790 48
15e —— 7 juillet.....	14,973,009 89	14,963,281 13	9,728 76	702,613 80	699,823 32	2,790 48
TOTAL.....	249,262,170 70	249,168,930 25	93,240 45	11,710,230 00	11,663,722 00	46,508 00

COMPTE

DE L'EMPRUNT NATIONAL

DE 500 MILLIONS.

NOTE

Sur le Compte de l'Emprunt national de 500 millions.

La loi du 30 décembre 1854 a autorisé le ministre des finances à faire inscrire sur le Grand-Livre de la dette publique, la somme de rentes nécessaires pour produire un capital de cinq cents millions, ci..... 500,000,000f 00c

De plus, pour faciliter la liquidation des souscriptions et couvrir les frais d'escompte résultant des anticipations de payement, la loi du 2 mai 1855 a autorisé l'inscription d'une somme de 150,020 francs de rentes 4 1/2 p. 0/0 et de celle de 297,680 francs de rentes 3 p. 0/0, lesdites rentes produisant, au taux de la négociation, un capital excédant l'emprunt ci-dessus de la somme de..... 9,542,615 55

TOTAL à réaliser..... 509,541,615 55

Cet emprunt a été affecté, à titre de *ressources extraordinaires*, aux besoins de l'exercice pendant lequel il serait recouvré.

Un décret du 31 décembre 1854 a prescrit de procéder par souscription publique à l'aliénation des rentes afférentes à l'emprunt de 500 millions en 4 1/2 et 3 p. 0/0 conformément aux taux ci-après :

Rentes 4 1/2 p. 0/0 à 92 francs, avec jouissance du 22 septembre 1854;

Rentes 3 p. 0/0 à 65 fr. 25 cent., avec jouissance du 22 décembre 1854.

Enfin, un arrêté du ministre des finances, portant la même date, a déterminé les mesures applicables à l'exécution de ce décret, et principalement les suivantes :

L'ouverture des registres de souscription a été fixée du 3 au 14 janvier inclusivement.

Le payement des souscriptions, admises depuis 10 francs de rentes et pour les multiples de 10 fr., a été stipulé, savoir : un dixième en souscrivant, et le reste en dix-huit termes égaux, à acquitter le 7 de chaque mois, du 7 mars 1855 au 7 août 1856 inclusivement. La faculté d'escompte, au taux de 4 p. 0/0, a été accordée sur les payements par anticipation d'un ou de plusieurs termes pour les souscriptions de 1,000 francs et au-dessous. La concession de cette même faculté a été réservée à l'égard des souscriptions au-dessus de cette dernière somme.

Dans le cas où les souscriptions excéderaient la somme principale de 500 millions, elles ont été déclarées passibles d'une réduction proportionnelle, à l'exception de celles de 500 francs et au-dessous, qui ne devaient y être soumises qu'autant qu'elles dépasseraient à elles seules le capital de l'emprunt.

Les tableaux qui suivent font connaître les résultats de la souscription. Ils indiquent avec détail le montant des demandes primitives, tant en rentes qu'en capital, les réductions qu'elles ont subies, ainsi que la situation au 1er janvier 1856 des versements effectués et le montant total des rentes délivrées aux souscripteurs. Toutefois, les certificats ne pouvant être inscrits qu'intégralement après complète libération, le développement par terme des rentes remises ne pourra être régulièrement établi que lors de la liquidation définitive de l'emprunt.

En résumé, l'emprunt de 500 millions a présenté les résultats généraux ci-après :

Le nombre des souscripteurs s'est élevé à 180,480.

	Rentes.	Capital.	En rente.	En capital.
Le montant des souscriptions reçues a été de.....			102,184,230f	2,198,356,169f 99c
Elles ont été réduites :				
1° Annulation des souscriptions de 500 francs de rente et au-dessus.....	62,277,030f	1,347,901,209f 44c		
2° Réduction proportionnelle des souscriptions de 10 à 500 francs de rentes.....	15,997,550	340,932,614 08		
Ensemble.....	78,274,580	1,688,833,823 52	78,274,580	1,688,833,823 52
Elles ont donc ainsi été définitivement fixées à.....			23,909,650	509,522,346 47
Les versements effectués au 31 décembre 1855 s'élevaient à			"	476,080,378 09
Et il restait à recevoir au 1er janvier 1856.....			"	33,441,968 38

Les rentes délivrées aux souscripteurs de l'emprunt au 1er janvier 1856 s'élevaient, savoir :

Rentes 4 1/2 p. o/o.....	6,184,350f	
Rentes 3 p. o/o.....	12,839,540	
Ensemble.....	19,023,890	19,023,890
Les rentes restant à délivrer n'étaient plus que de.....		4,835,760

L'emprunt de 500 millions devant être réalisé pendant le cours de l'exercice 1855, il profite entièrement au budget de cet exercice à titre de *ressources extraordinaires*.

COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 500 MILLIONS.

Tableau général des Souscriptions primitives et des Souscriptions réduites.

LIEUX DE SOUSCRIPTION.	NOMBRE DES SOUSCRIPTEURS					SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES				SOUSCRIPTIONS ANNULÉES		SOUSCRIPTIONS RÉDUITES	
	DE 10 fr. à 500 fr. de rente.	AU-DESSUS de 500 fr. de rente.	TOTAL.	DE 10 À 500 FR. DE RENTE.		AU-DESSUS DE 500 FR. DE RENTE.		TOTAL.		AU-DESSUS DE 500 FR. DE RENTE.		DE 10 À 300 FR. DE RENTE.	
				Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr.	fr. c.
RENTES 3 P. 0/0.													
Départements autres que celui de la Seine	50,887	2,957	53,844	15,848,940	344,714,445 00	7,881,580	171,424,365 00	23,730,520	516,138,810 00	7,881,580	171,424,365 00	9,486,790	206,337,682 50
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	30,746	3,832	34,578	10,627,010	231,137,467 50	49,321,600	1,072,744,800 00	59,948,610	1,303,882,267 50	49,321,600	1,072,744,800 00	6,366,790	138,477,631 47
Algérie	50	"	50	6,590	143,332 50	"	"	6,590	143,332 50	"	"	3,950	85,912 50
TOTAUX	81,683	6,789	88,472	26,482,540	575,995,245 00	57,203,180	1,244,169,165 00	83,685,720	1,820,164,410 00	57,203,180	1,244,169,165 00	15,857,530	344,901,226 47
RENTES 4 1/2 P. 0/0.													
Départements autres que celui de la Seine	72,890	2,111	75,001	10,987,530	224,633,946 60	2,889,030	59,064,613 33	13,876,560	283,698,559 99	2,889,030	59,064,613 33	6,588,360	134,695,360 00
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	16,205	760	16,965	2,418,390	49,442,640 00	2,184,820	44,667,431 11	4,603,210	94,110,071 11	2,184,820	44,667,431 11	1,452,470	29,694,942 22
Algérie	42	"	42	18,740	383,128 89	"	"	18,740	383,128 89	"	"	11,290	230,817 78
TOTAUX	89,137	2,871	92,008	13,424,660	274,459,715 55	5,073,850	103,732,044 44	18,498,510	378,191,759 99	5,073,850	103,732,044 44	8,052,120	164,621,120 00
TOTAL.													
Départements autres que celui de la Seine	123,777	5,068	128,845	26,836,470	569,348,391 60	10,770,610	230,488,978 33	37,607,080	799,837,369 99	10,770,610	230,488,978 33	16,075,150	341,033,042 50
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)	46,951	4,592	51,543	13,045,400	280,580,107 50	51,506,420	1,117,412,231 11	64,551,820	1,397,992,338 61	51,506,420	1,117,412,231 11	7,819,260	168,172,573 69
Algérie	92	"	92	25,330	526,461 39	"	"	25,330	526,461 39	"	"	15,240	316,730 28
TOTAUX GÉNÉRAUX	170,820	9,660	180,480	39,907,200	850,454,960 54	62,277,030	1,347,901,209 44	102,184,230	2,198,356,169 99	62,277,030	1,347,901,209 44	23,909,650	509,522,346 47

Suite du COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 500 MILLIONS.

RENTES 4 1/2 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 P. 0/0.

INDICATION des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1856.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie.....	16,455,018 65	16,455,018 65	"			
1er terme. 7 mars 1855....	8,231,450 07	8,231,283 13	166 94			
2e —— 7 avril.....	8,231,450 07	8,230,122 32	1,327 75			
3e —— 7 mai.....	8,231,450 07	8,229,664 30	1,785 77			
4e —— 7 juin.....	8,231,450 07	8,228,510 23	2,939 84			
5e —— 7 juillet.....	8,231,450 07	8,226,786 59	4,663 48			
6e —— 7 août.....	8,231,450 07	8,223,730 77	7,719 30			
7e —— 7 septembre.....	8,231,450 07	8,220,118 56	11,332 51			
8e —— 7 octobre.....	8,231,450 07	8,213,425 13	18,023 94			
9e —— 7 novembre.....	8,231,450 07	8,198,917 87	32,532 20	8,052,120 00	6,184,350 00	1,867,770 00
10e —— 7 décembre.....	8,231,450 07	8,133,638 53	97,811 54			
11e —— 7 janvier 1856...	8,231,450 07	7,286,409 74	945,040 33			
12e —— 7 février.....	8,231,450 07	7,101,622 10	1,129,827 97			
13e —— 7 mars.....	8,231,450 07	6,977,998 22	1,253,451 85			
14e —— 7 avril.....	8,231,450 07	6,895,650 65	1,335,799 42			
15e —— 7 mai.....	8,231,450 07	6,825,538 83	1,405,911 24			
16e —— 7 juin.....	8,231,450 07	6,790,593 22	1,440,856 85			
17e —— 7 juillet.....	8,231,450 07	6,759,394 59	1,472,055 48			
18e —— 7 août.....	8,231,450 16	6,744,071 53	1,487,378 63			
	164,621,120 00	153,972,494 96	10,648,625 04	8,052,120 00	6,184,350 00	1,867,770 00

RENTES 3 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 3 P. 0/0.

INDICATION des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1856.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie.....	34,488,321 18	34,488,321 18	"			
1er terme. 7 mars 1855....	17,245,161 41	17,245,012 59	148 82			
2e —— 7 avril.....	17,245,161 41	17,234,017 92	11,143 49			
3e —— 7 mai.....	17,245,161 41	17,232,123 64	13,037 77			
4e —— 7 juin.....	17,245,161 41	17,225,784 45	19,376 96			
5e —— 7 juillet.....	17,245,161 41	17,203,767 21	41,394 20			
6e —— 7 août.....	17,245,161 41	17,192,147 38	53,014 03			
7e —— 7 septembre.....	17,245,161 41	17,184,945 53	60,215 88			
8e —— 7 octobre.....	17,245,161 41	17,170,444 62	74,716 79			
9e —— 7 novembre.....	17,245,161 41	17,122,312 61	122,848 80	15,857,530 00	12,839,540 00	3,017,990 00
10e —— 7 décembre.....	17,245,161 41	16,888,464 18	356,697 23			
11e —— 7 janvier 1856...	17,245,161 41	14,897,207 05	2,347,954 36			
12e —— 7 février.....	17,245,161 41	14,648,363 98	2,596,797 43			
13e —— 7 mars.....	17,245,161 41	14,535,338 84	2,709,822 57			
14e —— 7 avril.....	17,245,161 41	14,449,723 49	2,795,437 92			
15e —— 7 mai.....	17,245,161 41	14,399,361 89	2,845,799 52			
16e —— 7 juin.....	17,245,161 41	14,353,798 31	2,891,363 10			
17e —— 7 juillet.....	17,245,161 41	14,318,018 30	2,927,143 11			
18e —— 7 août.....	17,245,161 32	14,318,729 96	2,926,431 36			
TOTAL.....	344,901,226 47	322,107,883 13	22.793,343 34	15,857,530 00	12,839,540 00	3,017,990 00

Suite du COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 500 MILLIONS.

Tableau récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

INDICATION des TERMES.	VERSEMENTS EFFECTUÉS SUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir pour le développement, par nature de versements, pages 482 et 483.)			RENTES INSCRITES POUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir pour le développement par nature de rentes, pages 482 et 483.)		
	Sommes à verser par terme.	Versements effectués.	Sommes restant à recouvrer au 1er janvier 1856.	Rentes à inscrire par terme.	Rentes inscrites.	Rentes restant à inscrire au 1er janvier 1856.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Dixième de garantie.....	50,943,339 83	50,943,339 83	"			
1er terme. 7 mars 1855....	25,476,611 48	25,476,295 72	315 76			
2e —— 7 avril.....	25,476,611 48	25,464,140 24	12,471 24			
3e —— 7 mai.....	25,476,611 48	25,461,787 94	14,823 54			
4e —— 7 juin.....	25,476,611 48	25,454,294 68	22,316 80			
5e —— 7 juillet.....	25,476,611 48	25,430,553 80	46,057 68			
6e —— 7 août.....	25,476,611 48	25,415,878 15	60,733 33			
7e —— 7 septembre.....	25,476,611 48	25,405,064 09	71,547 39			
8e —— 7 octobre.....	25,476,611 48	25,383,869 75	92,741 73			
9e —— 7 novembre.....	25,476,611 48	25,321,230 48	155,381 00	23,909,650 00	19,023,890 00	4,885,760 00
10e —— 7 décembre.....	25,476,611 48	25,022,102 71	454,508 77			
11e —— 7 janvier 1856...	25,476,611 48	22,183,616 79	3,292,994 69			
12e —— 7 février.....	25,476,611 48	21,749,986 08	3,726,625 40			
13e —— 7 mars.....	25,476,611 48	21,513,337 06	3,963,274 42			
14e —— 7 avril.....	25,476,611 48	21,345,374 14	4,131,237 34			
15e —— 7 mai.....	25,476,611 48	21,224,900 72	4,251,710 76			
16e —— 7 juin.....	25,476,611 48	21,144,391 53	4,332,219 95			
17e —— 7 juillet.....	25,476,611 48	21,077,412 89	4,399,198 59			
18e —— 7 août.....	25,476,611 48	21,062,801 49	4,413,809 99			
TOTAL.....	509,522,346 47	476,080,378 09	33,441,968 38	23.909,650 00	19,023,890 00	4,885,760 00

COMPTE

DE L'EMPRUNT NATIONAL

DE 750 MILLIONS.

NOTE

Sur le Compte de l'Emprunt national de 750 millions.

La loi du 11 juillet 1855 a autorisé le ministre des finances à faire inscrire sur le grand-livre de la dette publique, la somme de rentes nécessaires pour produire un capital de sept cent cinquante millions, ci. 750,000,000f 00c

La même loi a, en outre, autorisé le ministre des finances à procéder à l'aliénation de la somme de rentes 4 1/2 et 3 p. o/o nécessaire pour produire, indépendamment de la somme de 750 millions, un capital supplémentaire qui ne pourra excéder 30 millions, afin de faciliter la liquidation des souscriptions et couvrir les frais d'escompte résultant des anticipations de payement, ci. 30,000,000 00

TOTAL de la somme à réaliser. . . . 780,000,000 00

Les produits de cet emprunt ont été affectés à titre de *ressources extraordinaires* aux besoins des exercices 1855 et 1856.

Un décret du 14 juillet 1855 a prescrit de procéder par souscription publique à l'aliénation des rentes ci-dessus, en 4 1/2 et 3 p. o/o, conformément aux taux ci-après :

Rentes 4 1/2 p. o/o à 92 fr. 25 cent. avec jouissance du 22 mars 1855;

Rentes 3 p. o/o à 65 fr. 25 cent. avec jouissance du 22 juin 1855.

Enfin, un arrêté du ministre des finances, portant la même date, a déterminé les mesures nécessaires pour l'exécution de ce décret et principalement les suivantes :

L'ouverture des registres de souscription a été fixée du 18 au 29 juillet inclusivement.

Le payement des souscriptions, admises depuis 10 francs de rentes et pour les multiples de 10 francs, a été stipulé, savoir : un dixième en souscrivant, et le reste en dix-huit termes égaux, à acquitter le 7 de chaque mois, du 7 septembre 1855 au 7 février 1857 inclusivement. La faculté d'escompte, au taux de 4 p. o/o, a été accordée pour les payements par anticipation d'un ou de plusieurs termes, pour les souscriptions de 1,000 francs et au-dessous. La même faculté pourra être ultérieurement accordée pour les souscriptions au-dessus de cette dernière somme.

Si le montant des souscriptions excède la somme de 750 millions, et le capital supplémentaire nécessaire pour faciliter leur liquidation et couvrir les frais d'escompte, capital dont le maximum est fixé à 30 millions, elles ont été déclarées passibles d'une réduction proportionnelle, sauf les souscriptions de 50 francs et au-dessous qui ne devraient y être soumises qu'autant qu'elles dépasseraient à elles seules le capital de l'emprunt.

Les tableaux qui suivent font connaître les résultats de la souscription. Ils indiquent en détail le montant des demandes primitives, tant en rentes qu'en capital, les réductions qu'elles ont subies, ainsi que la situation, au 1er janvier 1856, des versements effectués et des rentes délivrées aux souscripteurs sur l'ensemble des termes de l'emprunt. Toutefois, les certificats ne pouvant être inscrits qu'intégralement, après complète libération, le développement, par terme, des rentes délivrées, ne pourra être régulièrement établi que lors de la liquidation définitive de l'emprunt.

Le produit des versements effectués au 31 décembre 1855 a été appliqué au budget de l'exercice 1855.

En résumé l'emprunt de 750 millions a présenté les résultats généraux ci-après :

Le nombre des souscripteurs s'est élevé à 316,976.

	Rentes.	Capital.	En rentes.	En capital.
Le montant des souscriptions reçues a été de.....			168,850,020f	3,652,724,135f 30c
Elles ont été atténuées de la réduction proportionnelle qui a dû être opérée sur les souscriptions au-dessus de 50 francs de rentes, lesquelles s'élevaient à.	158,061,040f	3,420,769,445f		
Réduction proportionnelle..	132,760,520	2,873,264,703	132,760,520	2,873,264,703 00
RESTE.....	25,300,520	547,504,742		
Et elles ont donc ainsi été définitivement fixées à.....			36,089,500	779,459,432 30
Les versements effectués au 31 décembre 1855 s'élevaient à.....			»	377,955,347 56
Il restait à recouvrer au 1er janvier 1856.....			»	401,504,084 74
Les rentes délivrées aux souscripteurs de l'emprunt à la même époque, s'élevaient, savoir :				
Rentes 4 1/2 p. o/o.....		2,064,225f		
Rentes 3 p. o/o.....		9,051,209		
ENSEMBLE.....		11,115,434	11,115,434	
Les rentes restant à délivrer n'étaient plus que de.....			24,974,066	

Comme on l'a dit ci-dessus, le produit de cet emprunt est applicable aux budgets de 1855 et de 1856. Il est fait provisoirement recette de la totalité au premier de ces exercices, et sauf transport ultérieur à l'exercice suivant de la portion restant disponible en règlement définitif.

COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 750 MILLIONS.

Tableau général des Souscriptions primitives et des Souscriptions réduites.

LIEUX DE SOUSCRIPTION.	NOMBRE DES SOUSCRIPTEURS			SOUSCRIPTIONS PRIMITIVES.						SOUSCRIPTIONS RÉDUITES					
	DE 50 francs de rente et au-dessous.	AU-DESSUS de 50 francs de rente.	TOTAL.	DE 50 FRANCS DE RENTE et au-dessous.		AU-DESSUS DE 50 FRANCS de rente.		TOTAL.		DE 50 FRANCS DE RENTE et au-dessous.		AU-DESSUS DE 50 FRANCS de rente.		TOTAL.	
				Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.	Rente.	Capital.
				fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
RENTES 3 P. 00.															
Départements autres que celui de la Seine.....	135,900	33,136	169,036	6,723,460	146,235,255	34,857,780	758,156,715	41,581,240	904,391,970	6,723,460	146,235,255	5,596,900	121,732,575	12,320,360	267,967,830
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale)....	38,876	28,845	67,721	1,890,580	41,120,115	109,553,400	2,382,786,450	111,443,980	1,423,906,565	1,890,580	41,120,115	17,477,800	380,142,157	19,368,380	421,262,272
Algérie.....	214	16	230	10,440	227,070	3,320	72,210	13,760	299,280	10,440	227,070	560	12,180	11,000	239,250
TOTAUX.....	174,990	61,997	236,987	8,624,480	187,582.440	144,414,500	3,141,015,375	153,038,980	3,328,597,815	8,624,480	187,582,440	23,075,260	501,886,912	31,699,740	689,469,352
RENTES 4 1/2 P. 0/0.															
Départements autres que celui de la Seine.....	44,637	22,625	67,262	2,005,110	41,104,755	8,427,020	172,753,910	10,432,130	213,858,665	2,005,110	41,104,755	1,381,110	28,312,755	3,386,220	69,417,510
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale.)...	3,500	9,066	12,566	153,080	3,138,140	5,211,890	106,843,745	5,364,970	109,981,885	153,080	3,138,140	842,900	17,279,450	995,980	20,417,590
Algérie.....	135	26	161	6,310	129,355	7,360	156,415	13,940	285,770	6,310	129,355	1,250	25,625	7,560	154,980
TOTAUX.....	48,272	31,717	79,989	2,164,500	44,372,250	13,646,540	279,754,070	15,811,040	324,126,320	2,164,500	44,372,250	2,225,260	45,617,830	4,389,760	89,990,080
TOTAL.															
Départements autres que celui de la Seine.....	180,537	55,761	236,298	8,728,570	187,340,010	43,284,800	930,910,625	52,013,370	1,118,250,635	8,728,570	187,340,010	6,978,010	150,045,330	15,706,580	337,385,340
Seine. (Caissier du Trésor et recette centrale)....	42,376	37,911	80,287	2,043,660	44,258,255	114,765,290	2,489,630,195	116,808,950	2,533,888,450	2,043,660	44,258,255	18,320,700	397,421,607	20,364,360	441,679,862
Algérie.....	349	42	391	16,750	356,425	10,950	228,625	27,700	585,050	16,750	456,425	1,810	37,805	18,560	394,230
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	223,262	93,714	316,976	10,788,980	231,954,690	158,061,040	3,420,769,445	168,850,020	3,652,724,135	10,788,980	231,954,690	25,300,520	547,504,742	36,089,500	779,459,432

Suite du COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 750 MILLIONS.

RENTES 4 1/2 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 P. 0/0.

INDICATIONS des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1856.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1856.
Dixième de garantie.....	8,999,008f	8,999,008f 00c	"			
1er terme. 7 septembre 1855.	4,499,504	4,479,082 32	20,421f 68c			
2e —— 7 octobre.....	4,499,504	4,149,840 61	349,663 39			
3e —— 7 novembre.....	4,499,504	4,122,315 80	377,188 20			
4e —— 7 décembre.....	4,499,504	3,956,250 07	543,253 93			
5e —— 7 janvier 1856...	4,499,504	2,859,090 69	1,640,413 31			
6e —— 7 février.....	4,499,504	2,763,371 64	1,736,132 36			
7e —— 7 mars.....	4,499,504	2,697,884 19	1,801,619 81			
8e —— 7 avril.....	4,499,504	2,659,690 76	1,839,813 24			
9e —— 7 mai.....	4,499,504	2,596,075 67	1,903,428 33			
10e —— 7 juin.....	4,499,504	2,567,131 53	1,932,372 47	4,389,760f	2,024,225f	2,325,535f
11e —— 7 juillet.....	4,499,504	2,486,757 52	2,012,746 48			
12e —— 7 août.....	4,499,504	2,461,476 33	2,038,027 67			
13e —— 7 septembre.....	4,499,504	2,432,828 78	2,066,675 22			
14e —— 7 octobre.....	4,499,504	2,419,089 40	2,080,414 60			
15e —— 7 novembre.....	4,499,504	2,402,816 35	2,096,687 65			
16e —— 7 décembre.....	4,499,504	2,393,288 55	2,106,215 45			
17e —— 7 janvier 1857...	4,499,504	2,386,104 30	2,113,399 70			
18e —— 7 février.....	4,499,504	2,381,061 45	2,118,442 55			
	89,990,080	61,213,163 96	28,776,916 04	4,389,760	2,064,225	2,325,535

RENTES 3 P. 0/0.

Situation des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

SOUSCRIPTIONS EN RENTES 3 P. 0/0.

INDICATIONS des termes.	SOMMES à verser par terme.	VERSEMENTS effectués.	RESTE à recouvrer au 1er janvier 1856.	RENTES à inscrire par terme.	RENTES inscrites.	RENTES restant à inscrire au 1er janvier 1856.
Dixième de garantie.....	68,930,269f 12c	68,930,269f 12c	"			
1er terme. 7 septembre 1855.	34,474,393 51	34,364,414 54	109,978f 97c			
2e —— 7 octobre.....	34,474,393 51	33,150,180 37	1,324,213 14			
3e —— 7 novembre.....	34,474,393 51	32,792,523 65	1,681,869 86			
4e —— 7 décembre.....	34,474,393 51	29,665,989 83	4,808,403 68			
5e —— 7 janvier 1856...	34,474,393 51	8,984,116 77	25,490,276 74			
6e —— 7 février.....	34,474,393 61	8,679,508 50	25,794,885 01			
7e —— 7 mars.....	34,474,393 51	8,566,829 24	25,907,564 27			
8e —— 7 avril.....	34,474,393 51	8,507,354 87	25,967,038 64			
9e —— 7 mai.....	34,474,393 51	8,447,408 90	26,026,984 61			
10e —— 7 juin.....	34,474,393 51	8,385,682 84	26,088,710 67	31,699,740f	9,051,209f	22,648,531
11e —— 7 juillet.....	34,474,393 51	8,371,662 50	26,102,731 01			
12e —— 7 août.....	34,474,393 51	8,332,353 52	26,142,039 99			
13e —— 7 septembre.....	34,474,393 51	8,307,249 88	26,167,143 63			
14e —— 7 octobre.....	34,474,393 51	8,291,384 71	26,183,008 80			
15e —— 7 novembre.....	34,474,393 51	8,255,205 97	26,219,187 54			
16e —— 7 décembre.....	34,474,393 51	8,242,652 58	26,231,740 93			
17e —— 7 janvier 1857...	34,474,393 51	8,234,660 69	26,239,732 82			
18e —— 7 février.....	34,474,393 51	8,232,735 12	26,241,658 39			
	689,469,352 30	316,742,183 60	372,727,168 70	31,699,740	9,051,209	22,648,531

Suite du COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 750 MILLIONS.

Tableau récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856.

INDICATION des TERMES.	VERSEMENTS EFFECTUÉS SUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir pour le développement, par nature de versements, pages 490 et 491).			RENTES INSCRITES POUR LES SOUSCRIPTIONS EN RENTES 4 1/2 ET 3 P. 0/0. (Voir pour le développement par nature de rentes pages 490 et 491).		
	Sommes à verser par terme.	Versements effectués.	Sommes restant à recouvrer au 1er janvier 1856.	Rentes à inscrire par terme.	Rentes inscrites.	Rentes restant à inscrire au 1er janvier 1856.
Dixième de garantie.....	77,929,277f 12c	77,929,277f 12c	"			
1er terme. 7 septembre 1855.	38,973,897 51	38,843,496 86	130,400f 65c			
2e —— 7 octobre.....	38,973,897 51	37,300,020 98	1,673,876 53			
3e —— 7 novembre.....	38,973,897 51	36,914,839 45	2,059,058 06			
4e —— 7 décembre.....	38,973,897 51	33,622,239 90	5,351,657 61			
5e —— 7 janvier 1856...	38,973,897 51	11,843,207 46	27,130,690 05			
6e —— 7 février.....	38,973,897 51	11,442,880 14	27,531,017 37			
7e —— 7 mars.....	38,973,897 51	11,264,713 43	27,709,184 08			
8e —— 7 avril.....	38,973,897 51	11,167,045 63	27,806,851 88			
9e —— 7 mai.....	38,973,897 51	11,043,484 57	27,930,412 94			
10e —— 7 juin.....	38,973,897 51	10,952,814 37	28,021,083 14	36,089,500f	11,115,434f	24,974,066f
11e —— 7 juillet.....	38,973,897 51	10,858,420 02	28,115,477 49			
12e —— 7 août.....	38,973,897 51	10,793,829 85	28,180,067 66			
13e —— 7 septembre.....	38,973,897 51	10,740,078 66	28,233,818 85			
14e —— 7 octobre.....	38,973,897 51	10,710,474 11	28,263,423 40			
15e —— 7 novembre.....	38,973,897 51	10,658,022 32	28,315,875 19			
16e —— 7 décembre.....	38,973,897 51	10,635,941 13	28,337,956 38			
17e —— 7 janvier 1857...	38,973,897 51	10,620,764 99	28,353,132 52			
18e —— 7 février.....	38,973,897 51	10,613,796 57	28,360,100 94			
	779,459,432 30	377,955,347 56	401,504,084 74	36,089,500	11,115,434	24,974,066

EMPRUNTS NATIONAUX DE 1854 ET 1855.

ÉTAT GÉNÉRAL,

PAR DÉPARTEMENT,

DES RECETTES SUR LES EMPRUNTS NATIONAUX DE 1854 ET 1855,

JUSQU'AU 1er JANVIER 1856.

EMPRUNTS NATIONAUX DES ANNÉES 1854 ET 1855.

État général, par département, des recettes faites sur les emprunts nationaux des années 1854 et 1855 jusqu'au 1er janvier 1856.

DÉPARTEMENTS.	EMPRUNT de 250 MILLIONS. (Loi du 11 mars 1854.)	EMPRUNT de 500 MILLIONS. (Loi du 30 décembre 1854.)	EMPRUNT de 750 MILLIONS. (Loi du 11 juillet 1855.)	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
Ain	638,439f 34c	1,144,830f 03c	644,814f 77c	2,428,084f 14c	
Aisne	3,300,611 57	10,495,997 87	5,490,760 27	19,287,369 71	
Allier	690,137 29	1,637,224 28	1,064,579 49	3,391,941 06	
Alpes (Basses-)	487,378 91	754,063 68	301,834 30	1,543,276 89	
Alpes (Hautes-)	297,082 82	530,516 87	278,579 75	1,106,179 44	
Ardèche	260,506 71	1,119,369 11	548,223 34	1,928,099 16	
Ardennes	1,423,871 94	4,188,679 47	2,553,419 49	8,165,970 90	
Ariége	245,963 85	458,740 18	275,278 46	979,982 49	
Aube	1,274,854 00	3,735,564 78	3,479,873 68	8,490,292 46	
Aude	1,631,401 92	3,328,081 33	1,249,443 06	6,208,926 31	
Aveyron	604,500 41	1,270,633 32	892,979 97	2,768,113 70	
Bouches-du-Rhône	4 812,556 45	12,761,743 76	10,117,813 19	27,692,113 40	
Calvados	2,081,659 16	3,880,712 72	2,360,833 58	8,323,205 46	
Cantal	447,275 23	744,279 88	686,983 85	1,878,538 96	
Charente	1,883,861 67	2,200,372 79	2,638,837 70	6,723,072 16	
Charente-Inférieure	2,004,308 04	3,061,768 03	1,068,723 81	6,134,799 88	
Cher	797,488 18	1,355,380 66	880,370 10	3,033,238 94	
Corrèze	254,636 69	515,292 98	354,135 18	1,124,064 85	
Corse	218,864 16	478,765 05	181,005 66	878,634 87	
Côte-d'Or	2,304,585 16	4,523,571 38	2,966,468 78	9,794,625 32	
Côtes-du-Nord	807,193 15	1,634,974 58	537,007 20	2,979,174 93	
Creuse	404,342 77	575,489 03	218,978 70	1 198,810 50	
Dordogne	615,285 07	1,008,836 58	1,079,181 14	2,703,302 79	
Doubs	1,296,650 20	3,541,899 04	2,818,092 37	7,656,641 61	
Drôme	830,630 45	1,995,908 02	1,210,858 55	4,037,397 02	
Eure	1,558,849 59	3,570,362 85	2,355,942 33	7,485,154 77	
Eure-et-Loir	968,947 34	2,768,953 73	1,830,526 00	5,568,427 07	
Finistère	1,188,460 93	2,132,310 59	1,113,346 43	4,434,117 95	
Gard	1,611,020 77	2,708,661 94	1,347,836 20	5,667,518 91	
Garonne (Haute-)	2,251,065 59	3,345,074 59	1,938,276 11	7,534,416 29	
Gers	1,112,513 78	1,968,305 93	1,096,407 58	4,177,227 29	
Gironde	5,549,467 52	17,033,653 44	12,098,525 73	34,681,646 69	
Hérault	2,969,599 02	5,144,473 41	1,835,645 37	9,949,717 80	
Ille-et-Vilaine	1,191,962 77	2,034,236 85	2,103,250 16	5,329,449 78	
Indre	685,769 99	1,650,107 46	1,745,798 71	4,081,676 16	
Indre-et-Loire	1,541,993 41	5,487,894 83	2,739,269 80	9,769,158 04	
Isère	1,346,663 83	3,028,321 41	1,554,819 42	5,929,804 66	
Jura	489,260 00	869,749 40	1,028,113 71	2,387,123 11	
Landes	506,253 05	808,055 18	277,847 29	1,592,155 52	
Loir-et-Cher	1,150,129 08	3,204,587 22	1,685,169 58	6,039,885 88	
Loire	1,295,534 92	3,174,523 82	2,158,669 04	6,628,727 78	
Loire (Haute-)	467,800 47	1,125,324 38	574,127 16	2,167,252 01	
Loire-Inférieure	2,420,961 13	6,960,752 90	3,919,596 33	13,301,310 36	
Loiret	2,776,693 32	6,467,048 17	3,346,704 09	12,590,445 58	
Lot	488,354 86	680,997 61	350,223 04	1,519,575 51	
Lot-et-Garonne	817,178 09	2,429,702 84	1,353,350 09	4,600,231 02	
A REPORTER	62,002,564 60	143,535,793 97	90,352,520 56	295,890,879 13	

DÉPARTEMENTS.	EMPRUNT de 250 MILLIONS. (Loi du 11 mars 1854.)	EMPRUNT de 500 MILLIONS. (Loi du 30 décembre 1854.)	EMPRUNT de 750 MILLIONS. (Loi du 11 juillet 1855.)	TOTAL GÉNÉRAL.	OBSERVATIONS.
REPORT	62,002,564f 60c	143,535,793f 97c	90,352,520f 56c	295,890,879f 13c	
Lozère	228,461 94	406,283 34	266,153 97	900,899 25	
Maine-et-Loire	1,352,988 78	4,215,447 95	2,115,611 95	7,684,048 68	
Manche	1,240,168 73	2,092,329 64	1,237,106 62	4,569,604 99	
Marne	3,164,316 89	6,921,129 50	3,683,080 13	13,768,526 52	
Marne (Haute-)	976,729 50	1,847,551 75	1,236,240 44	4,060,521 69	
Mayenne	627,456 96	1,396,558 72	569,430 51	2,593,446 19	
Meurthe	2,351,569 70	10,805,088 32	15,611,546 61	28,768,204 63	
Meuse	2,017,628 40	2,894,963 03	2,287,327 53	7,199,918 96	
Morbihan	858,412 83	1,278,599 22	640,370 80	2,777,382 85	
Moselle	2,421,136 38	4,728,820 23	4,070,869 04	11,220,825 65	
Nièvre	858,079 81	1,382,522 24	1,847,300 35	4,087,902 40	
Nord	5,588,145 79	15,712,337 93	8,677,735 52	29,978,219 24	
Oise	2,492,209 80	5,788,920 65	3,616,018 41	11,897,148 86	
Orne	503,558 75	1,122,917 84	1,369,787 28	2,996,263 87	
Pas-de-Calais	2,758,794 05	5,842,245 53	3,699,999 67	12,301,039 25	
Puy-de-Dôme	1,948,857 72	4,114,965 65	1,949,313 19	8,013,136 56	
Pyrénées (Basses-)	1,597,517 23	2,558,222 08	1,889,323 31	6,045,062 62	
Pyrénées (Hautes-)	339,072 94	426,112 18	244,613 53	1,009,798 65	
Pyrénées-Orientales	817,488 61	1,147,690 55	384,553 55	2,349,732 71	
Rhin (Bas-)	2,154,851 51	4,937,970 29	4,818,990 71	11,911,812 51	
Rhin (Haut-)	2,461,731 76	3,495,607 65	3,272,438 75	9,229,778 16	
Rhône	4,511,925 82	18,781,406 60	8,710,630 07	32,003,962 49	
Saône (Haute-)	656,491 21	919,826 39	721,927 47	2,298,245 07	
Saône-et-Loire	1,591,649 77	3,778,966 32	1,951,632 76	7,322,248 85	
Sarthe	1,041,791 86	3,970,324 15	1,713,398 28	6,725,514 29	
Seine	114,799,195 75	158,838,498 68	174,693,800 60	448,331,495 03	
Seine-Inférieure	7,266,044 80	13,113,143 57	7,258,097 74	27,637,286 11	
Seine-et-Marne	2,069,979 56	7,642,502 81	4,109,453 64	13,821,936 01	
Seine-et-Oise	3,211,946 73	11,443,701 01	5,095,414 53	19,751,062 27	
Sèvres (Deux-)	774,192 42	1,229,775 84	479,574 52	2,483,542 78	
Somme	3,402,268 87	7,938,290 66	4,760,674 37	16,101,233 90	
Tarn	886,523 94	1,901,207 59	1,810,163 47	4,597,895 00	
Tarn-et-Garonne	534,000 79	1,371,562 57	921,498 70	2,827,062 06	
Var	1,946,865 27	3,728,584 34	1,593,036 82	7,268,486 43	
Vaucluse	1,275,060 90	2,237,305 66	1,229,307 52	4,741,674 08	
Vendée	432,883 09	1,055,925 33	489,303 84	1,978,112 26	
Vienne	1,551,985 55	3,116,975 68	1,882,403 36	6,551,364 59	
Vienne (Haute-)	854,848 33	1,402,004 05	759,896 57	3,016,748 95	
Vosges	1,591,068 61	3,016,316 23	3,875,735 32	8,483,120 16	
Yonne	1,861,875 97	3,677,199 06	1,850,442 83	7,389,517 86	
Algérie	146,588 33	264,783 29	208,622 72	619,994 34	
TOTAUX	249,168,930 25	476,080,378 09	377,955,347 56	1,103,204,655 90	

COMPTE

DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Le régime fondé pour l'amortissement des rentes par la loi du 10 juin 1833, et les modifications apportées aux dispositions de cette loi, tant par les trois premiers articles de la loi de finances du 17 août 1835 que par les articles 2, 3 et 4 de la loi du 17 mai 1837, portant création d'un fonds extraordinaire des travaux publics, ont été exposés dans la note, page 510, du compte des finances de l'année 1838, et on ne peut que s'y référer. Depuis, trois autres lois, en date des 11 et 25 juin 1841 et 12 décembre 1848 ont déterminé, la première, que « la portion non consolidée de la réserve de l'amortissement qui « aura été réalisée jusqu'au 1er janvier 1841, sera et demeurera affectée aux dépenses générales du budget « de l'exercice 1841, où il en sera fait recette à titre de moyens extraordinaires » (*art. 8 de la loi*); la deuxième, que : « Les fonds de l'amortissement qui, à partir du 1er janvier 1842, seront rendus libres « par l'élévation du cours des rentes au-dessus du pair, seront et demeureront affectés à l'extinction « successive des découverts du trésor public sur les budgets des exercices 1840, 1841 et 1842. » (*Art. 36 de la loi.*) La troisième a abrogé cette disposition (*art. 4 de la loi*), et, par suite, la réserve de l'amortissement a dû être comprise parmi les ressources du budget. Enfin, un décret rendu par le Gouvernement provisoire, le 29 février 1848, ayant autorisé le ministre des finances à prendre les mesures qu'il croira nécessaires relativement au service de l'amortissement, un arrêté du 8 mars a décidé que les rentes 5 p. o/o et 4 1/2 p. o/o, quoique au-dessous du pair, continueraient, comme avant le 24 février, à ne pas être rachetées; et une autre décision, du 22 juillet, a étendu la suspension des rachats aux rentes 4 p. o/o et 3 p. o/o. Ils ont été, en conséquence, arrêtés à cette dernière époque du 22 juillet 1848.

En outre, les fonds de l'amortissement se trouvent, à partir de 1852, affectés par le transfert et l'annulation périodiques des rentes *perpétuelles* acquises par la caisse des retraites de la vieillesse, qui ont lieu jusqu'à concurrence du capital représentatif des rentes *viagères* successivement inscrites au nom des déposants.

Il résulte de l'article 12 de la loi du 18 juin 1850, qui a placé la caisse des retraites de la vieillesse sous la gestion de la caisse des dépôts et consignations, et, en dernier lieu, des articles 11 et 12 de la loi modificative du 28 mai 1853, que tous les fonds de cette nouvelle institution sont employés chaque semaine en achats de rentes inscrites en son nom. Tous les trois mois, la caisse des dépôts fait inscrire sur le grand-livre de la dette publique les rentes viagères liquidées, et elle fait transférer aux mêmes époques, par un prélèvement sur les rentes appartenant à la caisse des retraites, la quotité de rentes sur l'État nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent à la valeur, d'après le tarif, des rentes viagères à inscrire. Les rentes ainsi transférées à la caisse d'amortissement sont annulées, afin que les budgets n'aient pas à en supporter à la fois les intérêts et ceux des rentes viagères inscrites, et il est fait écriture de leur capital, comme exprimant en dépense la sortie des valeurs provenant de la caisse des retraites, et en recette, leur attribution à l'amortissement.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Pour rendre compte de l'exécution des lois précitées, en ce qui concerne les opérations attribuées au ministre des finances, on publie à la suite de la présente note :

Un résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1856. (Voir pages 505 à 507);

Un autre résumé sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, à la même époque (voir pages 508 et 509);

L'état des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement, pendant l'année 1855, indiquant l'emploi qui en a été fait par cette caisse (pages 510 et 511);

Le développement par mois des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la caisse d'amortissement, pendant l'année 1855 (page 512);

Le développement de la consolidation, en rentes, opérée les 13 février et 2 août 1855, des bons du trésor formant la réserve des rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o (page 513);

Un tableau de la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année (pages 514 et 515);

Un tableau, par année et par origine, des fonds remis par le trésor public à la caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1856 (pages 516 à 519);

L'état des mêmes fonds, par affectation de rentes (pages 520 et 521);

L'état indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la caisse d'amortissement, au 1er janvier 1856 (pages 520 et 521);

Un développement sur la formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1856 (voir page 522);

Le tableau, accompagné de développements, des rachats de rentes effectués par la caisse d'amortissement, depuis la fondation de cette caisse jusqu'au 31 décembre 1855 (pages 523 à 527); et le relevé, par année, depuis 1814, du cours moyen des différentes natures de rentes, d'après les bulletins journaliers de la bourse (pages 528 et 529).

Enfin, l'état présentant les rentes de la caisse des retraites de la vieillesse transférées à la caisse d'amortissement, et annulées, en vertu des articles 12 et 13 de la loi du 28 mai 1853 (page 530).

Les principaux résultats que présentent les différents tableaux mentionnés ci-dessus, sont ceux qui suivent :

Les fonds restant à employer à l'amortissement des rentes, à la fin de l'année 1854, s'élevaient à..... 41,173,486f 39c

Ceux que le trésor a eu à remettre à cette caisse, pendant l'année 1855, montent à 87,996,817 fr. 50 cent., savoir :

Dotation annuelle.....	67,943,647f 00c	87,996,817 50
Arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve de l'amortissement.....	20,053,170 50	
A REPORTER.....		129,170,303 89

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

REPORT 129,170,303f 89c

A la recette ci-dessus, il faut ajouter les intérêts acquis à l'amortissement, pendant l'année 1855, sur les bons délivrés par le trésor, ci..... 577,232 83

Et le capital des rentes, provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, transférées à la caisse d'amortissement ci..... 670,782 13

TOTAL des recettes effectuées par la caisse d'amortissement pendant l'année 1855. 130,418,318 85

Cette caisse a remis au trésor :

En exécution de la loi du 25 juin 1841, les bons formant les réserves des rentes 4 1/2, 4 et 3 p. o/o aux 31 décembre 1854 et 30 juin 1855, et qui ont été consolidés pour la somme de 84,961,902 fr. 19 cent., représentant celle de 3,780,473 francs en rentes 3 p. o/o (voir page 511), ci..... 84,961,902f 19c

En outre, elle a fait dépense du capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, qui lui ont été transférées aux termes de la loi du 28 mai 1853, ci..... 670,782 13

Et les fonds qui restaient à employer par elle à l'amortissement des rentes s'élevaient, au 31 décembre 1855, à 44,785,634 fr. 53 cent., savoir :

Numéraire.....	"	44,785,634 53
Bons du trésor. (Capital et intérêts).....	44,785,634f 53c	

TOTAL ÉGAL à celui qui est établi ci-dessus..... 130,418,318 85

Ces résultats se divisent, ainsi qu'il suit, par nature de rentes :

	SOLDE disponible au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds reçus du trésor, et recette relative à la caisse des retraites pour la vieillesse.	OPÉRATIONS DE L'ANNÉE. Fonds employés. Fonds versés au trésor sur la réserve, et dépense relative à la caisse des retraites pour la vieillesse.	SOLDE disponible au 1er janvier 1856.
Rentes 4 1/2 p. 0/0.....	26,018,882f 94c	54,931,170f 32c	53,233,536f 09c	27,716,526f 17c
—— 4 p. 0/0.....	519,072 66	1,087,205 83	1,063,344 11	542,934 38
—— 3 p. 0/0.....	14,635,530 79	33,226,447 31	31,335,804 12	16,526,173 98
	41,173,486 39	89,244,832 46	85,632,684 32	44,785,634 53
	130,418,318f 85c		130,418,318f 85c	

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

Après avoir ainsi présenté le mouvement des opérations de l'année 1855, on développe dans divers tableaux les résultats obtenus de l'action de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er janvier 1856.

Un premier tableau fait connaître par année que, depuis la création de la caisse d'amortissement, par la loi de finances du 28 avril 1816, jusqu'au 1er juillet 1833, époque de la mise en vigueur du nouveau régime d'amortissement fondé par la loi du 10 juin de cette dernière année, ladite caisse a reçu du trésor :

Pour sa dotation annuelle		690,343,463f 10c
Pour les arrérages des rentes successivement rachetées par elle		483,587,072 00
Et pour le produit des bois vendus en exécution de la loi du 25 mars 1817		88,241,164 97
TOTAL		1,262,171,700 07
Qu'elle a employé en achat de rentes une somme de	1,257,395,664f 08c	
Que les primes et les frais de recouvrement des aliénations de bois lui ont occasionné une dépense de	4,775,825 99	
	1,262,171,490 07	1,262,171,490 07
Et, enfin, qu'au 1er juillet 1833 il lui restait à employer au rachat des rentes un solde de		210 00

Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1855, les recettes et les dépenses de la caisse d'amortissement ont été celles qui suivent :

RECETTE.

Dotation annuelle	1,177,678,374f 50c	
Arrérages de rentes rachetées par la caisse d'amortissement	448,987,509 50	
Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du trésor	356,224,863 00	
Arrérages de rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse	132,441 50	
Intérêts des bons composant la réserve des rentes au-dessus du pair	26,681,798 22	
Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, transférées à la caisse d'amortissement, aux termes de la loi du 28 mai 1853	21,217,457 11	
TOTAL	2,030,922,443 83	
A REPORTER		210 00

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

REPORT.....		210f 00c

DÉPENSE.

Rachats de rentes.....	376,078,425f 98c	
Bons du trésor consolidés en rentes.....	1,551,303,321 10	
Bons remis au trésor sans échange de rentes.....	37,537,815 11	
Coût des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.....	21,217,457 11	
TOTAL.....	1,986,137,019 30	
La recette étant de.....	2,030,922,443 83	
Et la dépense de.....	1,986,137,019 30	
L'excédant de recette, pour la période soumise au régime de la loi du 10 juin 1833, est de.....	44,785,424 53	44,785,424 53
Et il reste, en dernier résultat, au 1er janvier 1856, pour fonds à employer au rachat des rentes.....		44,785,634 53

L'action produite par l'ensemble des dispositions législatives sur l'amortissement des rentes se résume, en définitive, de la manière ci-après, pour les deux périodes dont on vient d'analyser les principaux résultats :

		RENTES RACHETÉES.			FONDS de réserve formé depuis le 1er juillet 1833, pour les rentes dont le cours a été au-dessus du pair. (A)	TOTAL GÉNÉRAL des charges imposées pour l'amortissement des rentes.
		Première période. Depuis la fondation de la caisse d'amortissement jusqu'au 1er juillet 1833.	Deuxième période. Depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1856.	TOTAL des fonds employés au rachat des rentes.		
Désignation des rentes qui étaient à amortir.	5 p. 0/0.....	734,042,001f 05c	685,449f 03c	734,727,450f 08c	1,185,725,192f 81c	1,920,452,642f 89c
	4 1/2 p. 0/0..	2,050,956 06	852,859 41	2,903,815 47	200,667,895 37	203,571,710 84
	4 p. 0/0.....	7,737,877 06	10,318,021 70	18,055,898 76	23,020,178 15	41,076,076 91
	3 p. 0/0.....	513,564,829 91	364,222,095 84	877,786,925 75	224,213,504 41	1,102,000,430 16
TOTAL.....		1,257,395,664 08	376,078,425 98	1,633,474,090 06	1,633,626,770 74	3,267,100,860 80

Quant à la puissance de l'amortissement, le résumé spécial qui suit la présente note et qui explique

(A) Voir, page 522 du présent compte, la formation et l'emploi de la réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1855.

Note sur le Compte de l'Amortissement des Rentes.

comment elle s'est successivement formée, fait connaître qu'elle s'élevait, au 1er janvier 1856, à 88,986,760 francs, savoir :

		DOTATIONS annuelles.	RENTES inscrites au nom de la caisse d'amortissement.	TOTAL des fonds attribués à l'amortissement.
Rentes auxquelles le fonds d'amortissement est affecté.	4 1/2 p. 0/0	41,392,893f 00c	13,678,223f 00c	55,071,116f 00c
	4 p. 0/0	821,439 00	256,434 00	1,077,873 00
	3 p. 0/0	25,729,315 00	7,108,456 00	32,837,771 00
	TOTAL	67,943,647 00	21,043,113 00	88,986,760 00

Le tableau de développement justificatif de la consolidation en rentes, opérée en 1835 et 1836, de portion des bons du trésor remis à la caisse d'amortissement, se trouve pages 526 et 527 du compte des finances de l'année 1838, celui des consolidations opérées de 1840 à 1854 dans les comptes desdites années, et enfin celui des consolidations opérées en 1855, page 513 du présent compte.

RÉSUMÉ

Sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1856.

La caisse instituée pour l'amortissement de la dette publique a été créée par la loi du 28 avril 1816, qui, en lui attribuant à cet effet une dotation annuelle, a statué que les intérêts des rentes successivement rachetées seraient employés en achats de nouvelles rentes.

La dotation de la caisse d'amortissement, fixée d'abord par les articles 104 et 105 de ladite loi, à 20 millions, savoir : 14 millions exclusivement imputables sur le produit des postes et payables par le caissier de cette administration, et 6 millions payables par le Trésor à raison de 500,000 francs pour chaque mois, a été élevée, par l'article 139 de la loi du 25 mars 1817, à la somme de 40,000,000f

Cette dernière loi ayant, en outre, autorisé (art. 145) la vente, au profit de la caisse d'amortissement, de 150,000 hectares de bois, les ventes réalisées en vertu de cette autorisation ont produit une somme de 88,241,164 fr. 97 cent., sur laquelle, prélèvement fait, pour frais de recouvrement et primes allouées en raison de payements anticipés, de 4,775,825 fr. 99 cent., il est resté, pour produit net appliqué extraordinairement à l'amortissement, 83,465,338 fr. 98 cent.

Les rentes rachetées sous l'empire des lois de 1816 et de 1817, jusqu'au 22 juin 1825, époque à laquelle le système et l'emploi des rachats ont été changés par la loi du 1er mai 1825, se sont élevées à une somme totale de 37,503,204 francs, savoir :

Rentes 5 p. o/o	37,070,107f	37,503,204
——— 3 p. o/o	433,097	
Ce qui a porté le fonds d'amortissement à		77,503,204

La loi précitée du 1er mai 1825, qui a autorisé la conversion des rentes 5 p. o/o, en 3 p. o/o au taux de 75 francs ou en 4 1/2 au pair, a voulu qu'à dater de sa promulgation il ne fût plus racheté de rentes au-dessus du pair, et a prononcé l'annulation, au profit de l'État, de toutes celles qui seraient acquises par la caisse d'amortissement du 22 juin 1825 au 22 juin 1830. Les rentes rachetées et annulées en conséquence, pendant cette période de 5 années, ont été, en 4 1/2 p. o/o, de 7,068 francs; en 4 p. o/o, de 9,740 francs; et en 3 p. o/o, de 16,003,286 francs; ensemble 16,020,094 francs. Quant aux rentes 5 p. o/o, comme elles se sont constamment maintenues au-dessus du pair, pendant ladite période, elles n'ont donné lieu à aucun rachat.

Depuis le 22 juin 1830 jusqu'au 1er juillet 1833, c'est-à-dire jusqu'à l'époque où la loi du 10 juin 1833 a fondé le nouveau régime d'amortissement qui est encore aujourd'hui en vigueur, il a été racheté et transféré au nom de la caisse d'amortissement, une somme de 12,858,526 francs, savoir :

En rentes 5 p. o/o	7,436,673f	12,858,526
——— 4 1/2 p. o/o	92,928	
——— 4 p. o/o	353,296	
——— 3 p. o/o	4,975,629	

En même temps, la dotation primitive de l'amortissement a été augmentée d'une somme de 4,616,463 francs, par suite des emprunts effectués en vertu de diverses lois, savoir :

A REPORTER	90,361,730

Suite du *Résumé sur la formation successive de la puissance de l'amortissement, à l'époque du 1er janvier 1856.*

REPORT		90,361,730f
1° Emprunt de 80 millions, pour lequel la loi du 19 juin 1828 a autorisé une émission de rentes jusqu'à concurrence de 4 millions, et qui a été négocié le 12 janvier 1830, moyennant 3,134,950 fr. de rentes 4 p. o/o au taux de 102 fr. 7 cent. 1/2. Aux termes de l'article 3 de cette loi, l'amortissement devait s'accroître : 1° de 800,000 francs; 2° de la portion que le résultat de la négociation rendrait disponible sur l'émission de 4 millions de rentes autorisée; or cette portion, qui a été de 865,050 fr. réunie aux 800,000 francs d'abord fixés, a porté l'accroissement à	1,665,050f	
2° Emprunt de 120 millions, réalisé le 19 avril 1831, sur les 200 millions de moyens extraordinaires mis à la disposition du ministre des finances, par la loi du 25 mars précédent, dont l'article 7 porte qu'en cas de négociation de rentes, la dotation de l'amortissement sera accrue d'une somme égale au centième du capital nominal des rentes émises. Cet emprunt, négocié en rentes 5 p. o/o au taux de 84 francs, a donné lieu à une création de rentes de 7,142,858 francs, au capital nominal de 142,857,160 fr. dont le centième, attribué à l'amortissement, est de	1,428,571	4,616,463
3° Emprunt de 150 millions dont la réalisation, opérée le 8 août 1832, en vertu des crédits ouverts par la loi du 25 mars 1831, ainsi que des suppléments qui y ont été ajoutés par les lois des 18 avril 1831 et 21 avril 1832, a eu lieu également en rentes 5 p. o/o, mais au taux de 98 fr. 50 cent. Il a été, en conséquence, émis pour cet emprunt une rente de la somme de 7,614,213 francs, représentant un capital nominal de 152,284,260 francs; l'augmentation du fonds d'amortissement, formée pareillement du centième de ce capital, d'après le mode établi par ladite loi du 25 mars, et qui continue de régir la matière, monte à	1,522,842	
TOTAL		94,978,193
Mais, d'un autre côté, sur les rentes 5 p. o/o rachetées par la caisse d'amortissement et inscrites en son nom, la loi du 27 juin 1833, sur les travaux publics, ayant prescrit une annulation de	5,000,000f	32,000,000
et la loi des dépenses de l'exercice 1834, en date du 28 dudit mois de juin, une autre annulation de	27,000,000	

le fonds d'amortissement s'est, en conséquence, trouvé réduit, au 1er juillet 1833, à 62,978,193f, savoir :

Dotation primitive	40,000,000f	44,616,463f	62,978,193
——— supplémentaire	4,616,463		
Rentes rachetées : 5 p. o/o	12,506,780	18,361,730	
Rentes rachetées : 4 1/2 p. o/o	92,928		
Rentes rachetées : 4 p. o/o	353,296		
Rentes rachetées : 3 p. o/o	5,408,726		

La loi du 10 juin 1833, relative à la dotation de la caisse d'amortissement, a fondé, pour chaque nature de dette, une dotation spéciale, d'après une répartition au marc le franc et proportionnellement au capital nominal du montant de la dotation et des rentes amorties, entre les quatre espèces de rentes restant à racheter; et, tout en maintenant la disposition de la loi de 1825, qui veut que les rachats cessent d'avoir lieu pour les rentes dont le cours est supérieur au pair, elle statue que les fonds d'amortissement appartenant à ces rentes seront mis en réserve et acquittés au moyen de bons du trésor portant intérêt à 3 p. o/o, lesdits bons remboursables ultérieurement à la caisse d'amortissement, dans le cas où les rentes redescendraient au pair ou au-dessous du pair, pour être employés au rachat des rentes auxquelles appartiendrait la réserve. La même loi, prévoyant le cas d'une négociation de rentes sur l'État, autorise la conversion, en une portion des rentes à négocier, des bons du trésor dont la caisse d'amortissement se trouvera propriétaire, et prononce leur réunion au fonds d'amortissement affecté à l'espèce de dette d'où sera provenue la réserve.

La répartition du fonds d'amortissement, au 1er juillet 1833, entre les différentes natures de dettes fondées, a été réglée, ainsi qu'on va le faire connaître, par une ordonnance royale en date du 29 juin 1833, et, depuis cette époque chaque sorte de rente a eu sa dotation spéciale, dont la situation est suivie distinctement :

Suite du *RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement à l'époque du 1er janvier 1856.*

	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
Dotations annuelles	32,035,779f00c	246,254f00c	821,439f00c	11,512,991f00c	44,616,463f00c
Rentes rachetées	13,184,199 00	101,345 00	338,060 00	4,738,126 00	18,361,730 00
TOTAUX au 1er juillet 1833	45,219,978 00	347,599 00	1,159,499 00	16,251,117 00	62,978,193 00
Ces divers fonds ont reçu depuis les accroissements ci-après :					
1° Rentes rachetées du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1855	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00
2° Rentes provenant de la consolidation des réserves de l'amortissement, opérée, d'après diverses lois de finances, pour les besoins extraordinaires des budgets, jusqu'au 31 décembre 1855 : En rentes 4 p. 0/0 15,294,420f ; En rentes 3 p. 0/0 52,189,780	49,971,711 00	7,129,195 00	916,412 00	9,466,882 00	67,484,200 00
3° Augmentation de la dotation annuelle des rentes 5, 4 1/2 et 3 p. 0/0 pour le centième du capital nominal des emprunts ci-après, attribué à l'amortissement, en exécution des lois qui les ont autorisés :					
Emprunt de 150 millions, négocié le 18 octobre 1841, au capital nominal de 191,021,967 francs	»	»	»	1,910,220 00	1,910,220 00
Emprunt de 200 millions, négocié le 9 décembre 1844, au capital nominal de 235,988,233 francs	»	»	»	2,359,882 00	2,359,882 00
Emprunt de 250 millions, négocié le 10 décembre 1847, et réduit par le décret du 24 juillet 1848 au capital nominal de 85,647,100 francs	»	»	»	856,471 00	856,471 00
Emprunts et consolidations en rentes, votés pendant les années 1848 et 1849 (1)	9,567,419 00	»	»	5,235,409 00	(1) 14,802,828 00
Emprunt de 250 millions, réalisé en vertu de la loi du 11 mars 1854, et représentant un capital nominal de 339,778,300 francs	»	1,011,253 00	»	2,386,530 00	3,397,783 00
4° Rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse transférées au nom de la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 28 mai 1853	»	543,605 00	18,343 00	334,944 00	896,892 00
Mais ce résultat a été modifié de la manière suivante :	104,793,306 00	9,070.022 00	2,546,791 00	52,845,226 00	169,255,345 00
Annulations prononcées : par la loi du 4 décembre 1849. 75,063,693f ; par le décret du 17 mars 1852. 4,308,000 ; par la loi du 28 mai 1853 896,892	56,345,181 00	979,219 00	1,468,918 00	21,475,267 00	80,268,585 00
	48,448,125 00	8,090,803 00	1,077,873 00	31,369,959 00	88,986,760 00
Transport aux rentes 4 1/2 p. 0/0 de la part d'amortissement attribuée aux rentes 5 p. 0/0 converties ou remboursées. (Décret du 14 mars 1852, article 8.)	A déduire : 48,448,125 00	48,448,125 00	»	»	»
Transport du 4 1/2 au 3 p. 0/0 du centième du capital nominal de la rente de 4,403,436 francs, en 3 p. 0/0, échangée contre une rente 4 1/2 p. 0/0 de 4,475,655 fr. 90 cent. (Décret du 27 avril 1852.)	»	A déduire : 1,467,812 00	»	1,467,812 00	»
	»	55,071.116 00	1,077,873 00	32,837,771 00	88,986,760 00
En outre, il est nécessaire de déduire de ces ressources les arrérages qui ne profiteront à la caisse d'amortissement qu'en 1856, sur une rente de 1,979,885 fr., avec jouissance du 22 juin 1855, relative à la consolidation de la réserve des six premiers mois de 1855, ci	»	612,638 00	11,981 00	365,323 50	989,942 50
	»	54,458,478 00	1,065,892 00	32,472,447 50	87,996,817 50

(1) Emprunt de 13,107,000 fr. de rentes 5 p. 0/0. (Décret du 24 juillet 1848.) 2,621,400f
Consolidation des actions du chemin de fer de Paris à Lyon 1,363,470
Consolidation des livrets des caisses d'épargne 3,927,039
Emprunt national en rentes 5 p. 0/0, au pair 261,821
Compensation en rentes 5 p. 0/0 aux porteurs des bons du Trésor versés dans l'emprunt national 56,951
Compensation aux souscripteurs de l'emprunt national 46,905
Consolidation des bons émis en remboursement des livrets des caisses d'épargne 338
A REPORTER 8,277,924

REPORT 8,277,924f
Consolidation en rentes 5 p. 0/0 des fonds des communes, etc. 43,455
Consolidation des fonds des tontines 46,040
Indemnité coloniale. (Loi du 30 avril 1849.) 1,200,000
Consolidation des bons du Trésor antérieurs au 24 février 1848 4,513,858
Compensation en rentes 3 p. 0/0 aux porteurs de bons du Trésor 717,595
Consolidation en rentes 3 p. 0/0 des fonds des communes 3,956
TOTAL 14,802,828

RÉSUMÉ

Sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1856.

Le système consacré pour l'amortissement, par la loi du 10 juin 1833, a procuré au trésor, du 1er juillet de cette dernière année au 31 décembre 1855, c'est-à-dire pendant vingt-deux ans et six mois, une ressource totale de 1,633,626,770 fr. 74 cent. qui résulte des termes suivants :

Fonds d'amortissement que l'élévation du cours des rentes a permis de mettre en réserve.....	1,609,536,186f 13c
Intérêts à 3 p. o/o bonifiés par le trésor à la caisse d'amortissement sur le capital de ces fonds.	26,681,798 22
ENSEMBLE.....	1,636,217,984 35
A déduire : la portion de la réserve que l'abaissement momentané du cours des rentes, en 1836, 1837, 1840, 1841, 1842, 1847 et 1848, a donné lieu de restituer à la caisse d'amortissement (2,828,662 fr. 68 cent.), compensation faite de 237,449 fr. 07 cent., reliquats réintégrés par elle au trésor, pour cause de non emploi à des rachats.....	2,591,213 61
RESTE comme on l'a dit ci-dessus.....	1,633,626,770 74

L'emploi de cette ressource extraordinaire a d'abord été déterminé législativement comme il suit :

La loi de finances de 1836, en date du 17 août 1835, a attribué aux budgets de 1832 et 1833, à titre de moyens extraordinaires, une somme de.....	154,041,745f 07c
Celle de 1841, portant la date du 16 juillet 1840, a fait profiter le service des travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841, de.....	148,255,978 75
La loi générale des crédits supplémentaires de 1841, du 11 juin 1841, a affecté aux besoins généraux de cet exercice, d'une part, le solde de la réserve qui restait disponible au 31 décembre 1840, après les prélèvements ci-dessus (105,013,174 fr.), et, d'autre part, la réserve accumulée pendant l'année 1841 (61,205,013 fr. 09 cent.) ensemble.....	166,218,187 09
L'article 36 de la loi de finances de 1842, en date du 25 juin 1841, a décidé que les fonds de réserve devenus disponibles, à partir du 1er janvier 1842, demeureront affectés à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 et suivants, lesquels ont été atténués pour cette cause, jusques y compris une portion de celui de 1847, de.....	442,247,114 58
Enfin l'article 4 de la loi du 12 décembre 1848, en abrogeant cette affectation, a eu pour effet d'attribuer aux budgets, à partir de celui de 1848, la réserve formée pendant chaque année.....	722,863,745 25

ENSEMBLE...	Service des budgets.....	1,191,379,656f 16c	1,633,626,770 74
	Découverts du trésor.....	442,247,114 58	

Quant à l'imputation d'abord réglée par les lois précitées, elle s'est trouvée modifiée en partie, à l'époque du règlement des exercices, d'après les comptes rendus alors, et la ressource ci-dessus a, en définitive, été employée législativement, comme on va l'indiquer, pour la somme de 1,633,626,770 francs 74 centimes, savoir :

1° Portion de la réserve de l'amortissement affectée aux dépenses générales des budgets.

Réserve consolidée en 1835 et 1836, qui a été appliquée à l'extinction des créances à recouvrer, portées en recette à titre de moyens extraordinaires :

Au budget de 1832	11,157,840f 00c	154,041,745f 07c	286,086,409f 87c
——— de 1833	142,883,905 07		
Réserve attribuée aux dépenses générales du budget de 1841, savoir :			
Réserve restée disponible au 31 décembre 1840	105,013,152f 75c	132,044,664 80	
Prélèvements sur les fonds de réserve de l'amortissement primitivement affectés aux travaux extraordinaires de 1839 et 1840	16,000,000 00		
Réserve restée définitivement libre sur celle qui avait été affectée aux travaux extraordinaires des exercices 1839, 1840 et 1841. (Voir au renvoi ci-dessous.)	11,031,512 05		

2° Portion de la réserve de l'amortissement employée aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837.

Exercice 1839	54,859,344f 82c	182,429,501 04 (1)
——— 1840	65,208,474 14	
——— 1841	62,361,682 08	

3° Portion de la réserve de l'amortissement appliquée à l'extinction des découverts du trésor sur les budgets des exercices 1840 à 1847.

Exercice 1840 (soldé)	138,004,529f 64c	442,247,114 58
——— 1841 (soldé)	18,694,405 42	
——— 1842 (soldé)	108,612,172 30	
——— 1843 (soldé)	39,826,738 40	
——— 1844 (soldé)	181,530 77	
——— 1846 (soldé)	41,273,264 48	
——— 1847 (portion du découvert)	95,654,473 57	

4° Portion de la réserve de l'amortissement portée en recette aux budgets.

Exercice 1848	105 930,830f 78c	722,863,745 25
——— 1849	141,975,897 51	
——— 1850	72,362,908 95	
——— 1851	76,653,602 58	
——— 1852	77,425,301 57	
——— 1853	78,428,746 99	
——— 1854	81,512,406 54	
——— 1855	88,574,050 33	
		1,633,626,770 74

En résumé, pendant une période de vingt-deux ans et six mois, le trésor a supporté, pour l'amortissement des rentes, la dépense d'un capital de 1,633 millions que l'élévation au-dessus du pair du cours de ces rentes a rendu ensuite disponible pour lui, et qu'il a pu, en y substituant une charge annuelle de 69 millions, appliquer au service général du budget.

La formation et la consolidation de la réserve de l'amortissement sont développées par année et par nature de rentes dans un tableau spécial qui se trouve ci-après, page 522.

---

(1) Cette somme de 182,429,501 fr. 04 cent., comparée à la ressource totale de 193,461,013 fr. 09 cent. affectée législativement aux travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837 (voir la dernière situation financière dont ce service a été l'objet, page 372 du compte général des finances de l'année 1843), présente une différence en moins de la somme ci-dessus de 11,031,512 fr. 05 cent. formant le montant de la réserve de l'amortissement d'abord attribuée aux travaux extraordinaires des exercices ci-après, qui, étant restée sans emploi, a été appliquée aux besoins généraux du budget de 1841, lequel a ainsi profité du solde disponible résultant de la liquidation du service des travaux extraordinaires régis par la loi du 17 mai 1837, savoir :

Réserve restée disponible sur l'exercice 1839		2,111,655f 18c
——— sur l'exercice 1840		8,776,525 86
——— sur l'exercice 1841	Réserve réalisée 62,505,013f 09c	143,331 01
	Réserve employée aux payements 62,361,682 08	
TOTAL ÉGAL à la ressource provenant du service des travaux extraordinaires qui a été attribuée aux dépenses générales du budget de 1841. (Voir, pour cette somme totale et celles qui la composent, le résultat général du budget de l'exercice 1841, page 256 du compte des finances de 1842.)		11,031,512 05

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

État des Fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1855.

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1854. (Voir le tableau publié dans le compte des finances de 1854, pages 492 et 493.) 41,173,480f 39c

FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR PUBLIC.

Fonds remis sur les dotations, savoir :

FONDS DOTÉS.	SOMMES REMISES — EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
4 1/2 p. 0/0	//	41,392,893f 00c	41,392,893f 00c	
4 p. 0.0	//	821,439 00	821,439 00	
3 p. 0/0	//	25,729,315 00	25,729,315 00	
	//	67,943,647 00	67,943,647 00	(A) 67,943,647 00

Fonds remis pour le payement des arrérages de rentes provenant de la consolidation de la réserve des 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0; savoir :

FONDS AUXQUELS SONT AFFECTÉES LES RENTES PROVENANT DE LA CONSOLIDATION.	EN NUMÉRAIRE.	EN BONS DU TRÉSOR.	TOTAL.	
4 1/2 p. 0/0	//	13,065,585f 00c	13,065,585f 00c	
4 p. 0/0	//	244,453 00	244,453 00	
3 p. 0/0	//	6,743,132 50	6,743,132 50	
	//	20,053,170 50	20,053,170 50	(A) 20,053,170 50

Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse, transférées en exécution de la loi du 28 mai 1853 (voir le tableau page 530) :

Capital des rentes 4 1/2 p. 0/0	115,632f 82c	670,782 13
——— 4 p. 0/0	14,334 07	
——— 3 p. 0/0	540,815 24	

Intérêts acquis à l'amortissement pendant l'année 1855, et pour lesquels il a été remis des bons du Trésor avec affectation

aux rentes	4 1/2 p. 0/0	357,068f 50c	577,232 83
	4 p. 0/0	6,979 76	
	3 p. 0/0	213,184 57	

TOTAL GÉNÉRAL 130,418,318 85

(A) Ces deux sommes forment ensemble celle de 87,996,817 francs 50 cent. qui était à verser à la caisse d'amortissement pendant l'année 1855.

EMPLOI DES FONDS REMIS PAR LE TRÉSOR.

Fonds employés au rachat des rentes (voir page 523 le développement par mois de ces rachats) :

NATURE des RENTES RACHETÉES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS MOYEN des rachats.	MONTANT DES RENTES RACHETÉES AVEC ARRÉRAGES À RECEVOIR — en 1855.	en 1856.	TOTAL.	COÛT des RACHATS.	
Néant.	//	//	//	//	//	//	//

Consolidation du fonds de réserve affecté au rachat des rentes 4 1/2, 4 et 3 p. 0/0. (Voir le tableau page 513.)

ORIGINE DES BONS.	NATURE DES RENTES remises en échange des bons du Trésor.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS auquel A ÉTÉ OPÉRÉE la consolidation.	FONDS auxquels APPARTENAIT la réserve.	MONTANT DES RENTES remises à la caisse d'amortissement avec arrérages à recevoir en 1855 et 1856.	CAPITAL REPRÉSENTATIF des rentes.	
1re CONSOLIDATION.							
Bons formant la réserve de l'amortissement au 31 décembre 1854. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 6 janvier 1855)	3 p. 0/0	22 déc. 1854.	68f 60c	4 1/2 p. 0/0	1,137,852f 00c	26,018,882f 40c	
				4 p. 0/0	22,699 00	519,050 47	
				3 p. 0/0	640,037 00	14,635,512 73	
					1,800,588 00	41,173,445 60	
2e CONSOLIDATION.							
Bons remis à la caisse d'amortissement pendant les six premiers mois de 1855. (Loi du 25 juin 1841 et décret du 4 juillet 1855).	3 p. 0/0	22 juin 1855.	66f 35c	4 1/2 p. 0/0	1,225,276 00	27,099,020 87	
				4 p. 0/0	23,962 00	529,959 57	
				3 p. 0/0	730,647 00	16,159,476 15	
					1,979,885 00	43,788,456 59	
REPORT des opérations de la première consolidation.					1,800,588 00	41,173,445 60	
TOTAL					3,780,473 00	84,961,902 19	84,961,902f 19c

Coût des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse transférées en exécution de la loi du 28 mai 1853. (V. le tabl. p. 530.)

NATURE DES RENTES.	ÉPOQUES de JOUISSANCE.	COURS MOYEN.	MONTANT DES RENTES AVEC ARRÉRAGES A RECEVOIR — en 1855.	en 1856.	TOTAL.	COÛT.	
4 1/2 p. 0/0	22 septembre 1854.	98f 53c	5,281f 00c	//	5,281 00	115,632f 82c	
4 p. 0/0	22 septembre 1854.	87 00	659 00	//	659 00	14,334 07	
3 p. 0/0	22 décembre 1854.	71 09	5,591 00	//	5,591 00	132,482 25	
	22 juin 1855	68 15	8,987 00	8,987 00	17,974 00	408,332 99	
			20,518 00	8,987 00	29,505 00	670,782 13	670,782 13

Fonds restant à employer à l'amortissement des rentes au 31 décembre 1855 :

Numéraire en caisse				//	85,632,684 32
Bons du Trésor affectés aux rentes ci-après :	CAPITAL.	INTÉRÊTS.	TOTAL.		
Rentes 4 1/2 p. 0/0	27,537,072f 00c	179,454f 17c	27,716,526f 17c		44 785,634 53
——— 4 p. 0/0	539,412 50	3,521 88	542,034 38		
——— 3 p. 0/0	16,419,019 00	107,154 98	16,526,173 98		
	44,495,503 50	290,131 03	44,785,634 53	44,785,634 53	
TOTAL GÉNÉRAL					130,418,318 85

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par mois, des Fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement, pendant l'année 1855.

MOIS.	RENTES 4 1/2 P. 0/0.	RENTES 4 P. 0/0.	RENTES 3 P. 0/0.	TOTAL.
1° FONDS EMPLOYÉS AUX RACHATS DES RENTES.				
Janvier	"	"	"	"
Février	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"
Août	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"
Néant....	"	"	"	"
2° FONDS MIS EN RÉSERVE.				
Janvier	4,449,120f 00c	86,970f 00c	2,656,290f 00c	7,192,380f 00c
Février	4,106,880 00	80,280 00	2,451,960 00	6,639,120 00
Mars	4,620,240 00	90,315 00	2,758,455 00	7,469,010 00
Avril	4,278,000 00	83,625 00	2,554,125 00	6,915,750 00
Mai	4,449,120 00	86,970 00	2,656,290 00	7,192,380 00
Juin	5,018,046 00	98,319 50	2,976,308 50	8,092,674 00
Juillet	4,449,120 00	86,970 00	2,656,290 00	7,192,380 00
Août	4,449,120 00	86,970 00	2,656,290 00	7,192,380 00
Septembre	4,278,000 00	83,625 00	2,554,125 00	6,915,750 00
Octobre	4,620,240 00	90,315 00	2,758,455 00	7,469,010 00
Novembre	4,278,000 00	83,625 00	2,554,125 00	6,915,750 00
Décembre	5,462,592 00	107,907 50	3,239,734 00	8,810,233 50
Intérêts pour l'année 1855	357,068 50	6,979 76	213,184 57	577,232 83
	54,815,546 50	1,072,871 76	32,685,632 07	88,574,050 33

État de développement des consolidations, en rentes, opérées pendant l'année 1855, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons du trésor formant la réserve des rentes 4 1/2, 4 et 3 pour 0/0.

	RENTES D'OÙ PROVENAIT LA RÉSERVE.			
	4 1/2 P. 0/0.	4 P. 0/0	3 P. 0/0.	TOTAL.
Consolidation opérée le 13 février 1855, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six derniers mois de l'année 1854.				
Bons du Trésor remis à la caisse d'amortissement pour les fonds provenant des origines ci-après, savoir :				
Dotation annuelle	20,191,470f 00c	410,721f 00c	11,671,433f 00c	32,273,624f 00c
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes	5,658,071 00	104,950 50	2,868,836 00	8,631,857 50
Intérêts attachés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 31 décembre 1854	169,327 81	3,377 63	95,256 05	267,961 49
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	14 13	23 53	5 74	43 40
À DÉDUIRE :	26,018,882 94	519,072 66	14,635,530 79	41,173,486 39
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	0 54	22 19	18 06	40 79
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au cours de 68f 60c et au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,800,588f remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 décembre 1854	26,018,882 40	519,050 47	14,635,512 73	41,173,445 60
Consolidation opérée le 2 août 1855, en exécution de la loi du 25 juin 1841, des bons formant la réserve de l'amortissement pendant les six premiers mois de l'année 1855.				
Bons du Trésor remis à la caisse pour les fonds provenant des origines ci-après :				
Dotation annuelle	20,696,060f 00f	410,410f 00c	12,864,390f 00c	33,970,860f 00c
Arrérages de rentes provenant de consolidations précédentes	6,225,346 00	116,069 50	3,189,038 50	9,530,454 00
Intérêts ajoutés aux bons, calculés du jour de la remise des bons jusqu'au 30 juin 1855	177,622 57	3,472 41	106,047 48	287,142 46
Appoints excédant le capital de la rente remise pour la consolidation précédente	0 54	22 19	18 06	40 79
À DÉDUIRE :	27,099,029 11	529,974 10	16,159,494 04	43,788,497 25
Appoints excédant le capital de la rente à remettre à la caisse	8 24	14 53	17 89	40 66
Montant des bons du Trésor dont la consolidation a eu lieu au moyen d'une rente 3 p. 0/0 de 1,979,885f au cours de 66f 35c, remise à la caisse d'amortissement, avec jouissance du 22 juin 1855	27,099,020 87	529,959 57	16,159,476 15	43,788,456 59
RÉCAPITULATION.				
Consolidation des six derniers mois de 1854	26,018,882f 40c	519,050f 47c	14,635,512f 73c	41,173,445f 60c
Consolidation des six premiers mois de 1855	27,099,020 87	529,959 57	16,159,476 15	43,788,456 59
	53,117,903 27	1,049,010 04	30,794,988 88	84,961,902 19

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau présentant la Situation des Fonds affectés à l'Amortissement des Rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin précédent.

RECETTES.

ANNÉES.	FONDS VERSÉS PAR LE TRÉSOR PUBLIC pour la dotation annuelle accordée par le budget.	pour les arrérages des rentes rachetées par la caisse d'amortissement. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRODUIT des bois vendus par la caisse d'amortissement en exécution de la loi du 25 mars 1817.	TOTAUX des RECETTES.
1816	20,000,000f 00c	439,950f 50c	"	"	"	439,950f 50c	"	20,439,950f 50c
1817	40,000,000 00	3,086,087 50	"	"	"	3,086,087 50	"	43,086,087 50
1818	40,000,000 00	6,447,986 00	"	"	"	6,447,986 00	7,368,981f 74c	53,816,967 74
1819	40,000,000 00	10,991,172 00	"	"	"	10,991,172 00	16,862,930 90	67,854,102 90
1820	40,000,000 00	15,882,024 00	"	"	"	15,882,024 00	18,029,602 77	73,911,626 77
1821	40,000,000 00	20,500,619 50	"	"	"	20,500,619 50	18,604,504 63	79,105,124 13
1822	40,000,000 00	25,161,344 00	"	"	"	25,161,344 00	16,846,439 30	82,007,783 30
1823	40,000,000 00	29,532,018 00	"	"	"	29,532,018 00	5,979,168 29	75,511,186 29
1824	40,000,000 00	33,601,187 00	"	"	"	33,601,187 00	3,894,067 31	77,495,254 31
1825	40,000,000 00	36,747,577 00	"	"	216,548f 50c	36,964,125 50	473,145 76	77,437,271 26
1826	40,000,060 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	165,906 42	77,669,110 42
1827	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,221 42	77,511,425 42
1828	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	13 92	77,503,217 92
1829	40,000,000 00	37,070,107 00	"	"	433,097 00	37,503,204 00	8,182 51	77,511,386 51
1830 (7 1ers mois)	23,802,250 00	21,439,053 50	"	"	354,548 50	21,793,602 00	"	45,595,852 00
	563,802,250 00	352,109,447 00	"	"	2,393,485 00	354,412,932 00	88,241,164 97	1,006,456,346 97
1830 (5 der s mois).	17,862,800 00	15,634,286 00	432f 50c	15,422f	549,284 50	16,199,425 00	"	34,062,225 00
1831	43,093,621 00	39,259,415 00	9,491 50	103,094	2,379,502 50	41,751,503 00	"	84,845,124 00
1832	43,276,560 60	42,453,859 50	41,355 50	186,405	3,538,179 50	46,219,799 50	"	89,496,360 10
6 1ers mois de 1833	22,308,231 50	22,253,390 00	33,562 50	134,960	2,581,500 00	25,003,412 50	"	47,311,644 00
TOTAUX....	690,343,463 10	471,710,397 50	84,842 00	439,881	11,351,951 50	483,587,072 00	88,241,164 97	1,262,171,700 07

DÉPENSES

ANNÉES.	FONDS QUE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT a employés pendant chaque année au rachat des rentes. 5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	PRIMES ALLOUÉES sur les payements faits par anticipation et frais de recouvrement des bois vendus.	TOTAUX des DÉPENSES.
1816	20,439,724f 42c	"	"	"	20,439,724f 42c	"	20,439,724f 42c
1817	43,084,946 66	"	"	"	43,084,946 66	"	43,084,946 66
1818	51,832,333 85	"	"	"	51,832,333 85	369,092f 26c	52,201,426 11
1819	67,094,882 00	"	"	"	67,094,882 00	853,322 28	67,948,204 28
1820	73,583,386 69	"	"	"	73,583,386 69	964,800 12	74,548,186 81
1821	77,603,426 45	"	"	"	77,603,426 45	912,160 12	78,515,586 57
1822	80,836,284 53	"	"	"	80,836,284 53	1,141,589 54	81,977,874 07
1823	75,839,022 22	"	"	"	75,839,022 22	292,299 16	76,131,321 38
1824	77,928,109 49	"	"	"	77,928,109 49	201,293 31	78,129,402 80
1825	26,671,963 24	"	"	50,902,623f 73c	77,574,586 97	28,084 68	77,602,671 65
1826	"	"	"	77,709,481 70	77,709,481 70	8,260 26	77,717,741 96
1827	"	"	"	77,538,617 35	77,538,617 35	305 26	77,538,922 61
1828	"	121,818f 54c	"	77,382,901 71	77,504,720 25	4,578 45	77,509,298 70
1829	"	"	"	77,509,912 30	77,509,912 30	40 55	77,509,952 85
1830 (7 1ers mois)..	128,723 50	34,188 82	601,527f 55c	44,475,193 64	45,239,633 51	"	45,239,633 51
	595,042,803 05	156,007 36	601,527 55	405,518,730 43	1,001,319,068 39	4,775,825 99	1,006,094,894 38
1830 (5 der s mois).	16,120,711 11	86,430 09	1,077,394 61	17,130,842 53	34,415,378 34	"	34,415,378 34
1831	56,530,523 15	443,974 29	1,625,091 10	26,204,698 41	84,804,286 95	"	84,804,286 95
1832	62,352,055 86	533,069 55	1,703,518 47	24,924,108 95	89,512,752 83	"	89,512,752 83
6 1ers mois de 1833.	3,995,907 88	831,474 77	2,730,345 33	39,786,449 59	47,344,177 57	"	47,344,177 57
TOTAUX.....	734,042 001 05	2,050,956 06	7,737,877 06	513,564,829 91	1,257,395,664 08	4,775,825 99	1,262,171,490 07

RÉSULTAT.

Recette		1,262,171,700f 07c
Dépense		1,262,171,490 07
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er juillet 1833		210 00
savoir :	Rentes 4 1/2 p. 0/0..	177f 10c
	—— 4 p. 0/0.....	15 27
	—— 3 p. 0/0.....	17 63
		210f 00c

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1856.

RECETTE : Fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	DOTATION ANNUELLE AFFECTÉE AUX RENTES					ARRÉRAGES DES RENTES RACHETÉES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.					PROVENU	ARRÉRAGES DE RENTES DE LA CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR.				CAPITAL des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse. (Voir le tableau spécial page 530.)	ARRÉRAGES DE RENTES provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.				INTÉRÊTS DES BONS DU TRÉSOR FORMANT LA RÉSERVE DES RENTES.					TOTAL GÉNÉRAL des recettes par année.
	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 00.	3 p. 00.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.		4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833	16,017,889 50	123,127 00	410,719 50	5,756,495 50	22,308,231 50	18,080,514 00	140,948 50	470,011 50	6,709,337 50	25,400,811 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	253,029 05	»	»	»	253,029 05	47,962,072 05
1834	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	120,042 00	398,368 50	5,683,969 00	19,420,776 50	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	1,676,304 40	»	»	»	1,676,304 40	65,713,543 90
1835	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	132,364 00	450,485 00	6,358,344 00	20,159,590 00	1,875,388	»	»	»	1,875,388 00	»	»	»	»	»	785,040 15	2,198 64	»	»	787,238 79	67,438,679 79
1836	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,160 00	483,873 50	7,041,223 00	20,876,653 50	5,866,770	16,870 00	16,014 50	»	5,899,654 50	»	»	»	»	»	385,165 76	3,084 17	3,436 05	»	391,685 92	71,784,456 98
1837	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	133,892 50	529,868 50	7,763,028 50	21,645,186 50	6,134,013	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	1,576,131 41	11,589 22	1,551 37	»	1,589,272 00	74,026,822 50
1838	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	8,503,349 50	22,411,647 50	6,134,013	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	3,163,746 53	23,560 39	27,726 42	»	3,215,033 34	76,419,044 84
1839	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	9,270,205 00	23,178,503 00	6,134,013	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	4,806,192 59	36,303 87	70,624 64	»	4,913,121 10	78,883 988 10
1840	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	134,625 00	555,276 00	10,058,818 00	23,967,116 00	6,134,013	18,951 00	22,937 00	»	6,175,901 00	»	»	»	»	»	5,310,419 97	39,772 99	90,434 52	»	5,440,627 48	80,200,107 48
1841	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	11,512,991 00	44,616,463 00	13,218,397 00	139,715 00	625,930 50	10,909,049 50	24,893,092 00	14,899,854	83,256 00	147,177 50	»	15,130,287 50	»	»	»	»	»	1,108,753 62	7,876 96	10,506 34	»	1,127,136 92	85,766,979 42
1842	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	669,179 50	11,825,780 50	25,853,072 00	19,403,386	116,003 00	183,236 00	»	19,702,625 50	»	»	»	»	»	423,147 55	3,283 41	9,954 63	»	436,385 59	92,518,766 09
1843	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	12,793,518 00	26,825,489 00	21,905,417	135,424 00	241,585 00	»	22,282,426 00	»	»	»	»	»	443,880 86	3,440 70	11,450 52	»	458,772 08	96,093,370 08
1844	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	13,423,211 00	46,526,683 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	13,775,728 00	27,807,699 00	24,428,947	155,015 50	306,860 50	»	24,890,822 50	»	»	»	»	»	463,251 13	3,588 11	11,915 15	»	478,754 39	99,703,958 89
1845	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	14,828,194 00	28,860,165 00	26,943,259	174,537 50	371,893 00	»	27,489,690 00	»	»	»	»	»	476,319 28	3,695 98	12,265 28	»	492,280 54	105,728,700 54
1846	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	673,859 00	15,953,297 50	29,985,268 50	29,598,159	195,170 00	440,577 50	»	30,233,906 50	»	»	»	»	»	492,807 22	3,837 11	12,710 11	»	509,354 44	109,615,094 44
1847	32,035,779 00	246,254 00	821,439 00	15,783,093 00	48,886,565 00	13,218,397 00	139,715 00	686,650 50	17,185,240 50	31,230,003 00	32,430,706	217,167 50	504,056 50	»	33,151,930 50	»	»	»	»	»	511,261 08	3,987 05	8,148 33	»	523,396 46	113,791,894 96
1848	36,345,339 00	246,254 00	821,439 00	19,356,230 00	56,769,262 00	13,218,397 00	139,715 00	759,581 50	18,654,137 00	32,771,830 50	36,120,321	245,751 00	532,218 00	»	36,898,290 50	»	»	»	»	»	561,243 18	4,109 33	6,285 81	113,570 87	685,209 19	127,124,592 19
1849	40,735,415 00	246,254 00	821,439 00	22,080,397 00	63,883,505 00	13,218,397 00	139,715 00	796,597 00	18,781,807 00	32,930,606 00	41,793,323	286,610 00	122,093 50	1,764,303 00	44,473,070 50	»	»	»	»	»	462,941 06	2,974 62	9,992 99	212,807 34	688,716 01	141,975,897 51
1850	41,876,159 00	246,254 00	821,439 00	21,874,973 00	64,818,825 00	4,308,000 00	»	»	»	4,308,000 00	1,830,171	10,011 50	628,834 50	896,209 00	2,769,733 00	»	»	»	»	»	308,824 65	1,665 25	5,585 13	150,275 92	466,350 95	72,362,908 95
1851	42,203,198 00	246,259 00	821,439 00	21,874,973 00	65,145,864 00	4,308,000 00	»	»	»	4,308,000 00	4,499,930	23,858 50	33,341 00	2,122,281 50	6,725,471 50	»	»	»	»	»	318,455 79	1,674 62	5,542 38	148,594 29	474,267 08	76,653,602 58
1852	10,602,037 00	29,779,603 00	821,439 00	23,342,785 00	64,545,864 00	2,154,000 00	»	»	»	2,154,000 00	»	6,889,238 50	79,401 50	3,258,453 00	10,269,785 00	5,078,257 50	1,120 00	»	»	1,120 00	126,246 22	173,370 82	5,577 33	149,338 20	454,532 57	82,503,559 07
Appoint, non convertible en rente, transporté du 5 p. 0/0 au 4 1/2, en vertu du décret du 14 mars 1852	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	»	A déd. 14 16	14 16	»	»	»	»
1853	»	40,381,640 00	821,439 00	23,342,785 00	64,545,864 00	»	»	»	»	»	»	8,773,831 50	159,040 00	4,308,946 00	13,241,817 50	8,644,337 66	104,494 50	4,292 50	22,534 50	131,321 50	»	322,556 04	6,446 15	180,741 80	509,743 99	87,073,084 65
1854	»	40,381,640 00	821,439 00	23,342,785 00	64,545,864 00	»	»	»	»	»	»	10,790,953 50	199,310 00	5,442,917 00	16,433,189 50	6,824,079 82	»	»	»	»	»	337,032 24	6,722 67	189,598 13	533,353 04	88,336,486 36
1855	»	41,392,893 00	821,439 00	25,729,315 00	67,943,647 00	»	»	»	»	»	»	13,065,585 00	244,453 00	6,743,132 50	20,053,170 50	670,782 13	»	»	»	»	»	357,068 50	6,979 76	213,184 57	577,232 83	89,244,832 46
	636,280,943 50	156,401,475 00	18,482,377 50	366,423,578 50	1,177,678,374 50	240,344,866 00	2,321,717 00	10,225,810 00	196,095,116 50	148,987,509 50	286,131,685 00	41,255,087 00	4,301,849 00	24,536,242 00	356,224,863 00	21,217,457 11	105,614 50	4,292 50	22,534 50	132,441 50	23,653,147 34	1,346,684 18	323,855 58	1,358,111 12	26,681,798 22	2,030,922,443 83

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1856.

DÉPENSE : Emploi des fonds remis par le Trésor.

ANNÉES.	RACHATS DE RENTES PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — MONTANT DES RENTES RACHETÉES.					COÛT DES RENTES RACHETÉES.				
	5. p. 0/0.	4 1/2 p. 00.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833.....	34,198 00	11,859 00	38,359 00	494,868 00	579,284 00	685,449 03	263,468 36	878,905 89	12,463,221 18	14,291,044 46
1834.....	"	15,226 00	52,557 00	668,664 00	736,447 00	"	339,100 14	1,221,639 22	17,199,383 43	18,760,322 79
1835.....	"	4,730 00	51,861 00	671,690 00	728,281 00	"	106,116 73	1,271,917 76	17,871,150 32	19,249,384 81
1836.....	"	"	28,435 00	693,566 00	722,001 00	"	"	707,483 35	18,554,589 77	19,261,673 12
1837.....	"	1,465 00	45,374 00	727,948 00	774,787 00	"	32,756 74	1,133,352 77	19,276,031 12	29,442,140 63
1838.....	"	"	630 00	745,816 00	746,446 00	"	"	15,946 14	20,016,341 47	20,032,287 61
1839.....	"	"	"	775,885 00	775,885 00	"	"	"	20,781,654 37	20,781,654 37
1840.....	"	5,090 00	31,336 00	806,354 00	842,780 00	"	111,417 44	747,870 97	21,569,382 28	22,428,670 69
1841.....	"	"	80,371 00	861,980 00	942,351 00	"	"	1,990,867 55	22,424,338 10	24,415,205 65
1842.....	"	"	6,876 00	948,237 00	955,113 00	"	"	173,883 25	25,248,580 80	25,422,464 05
1843.....	"	"	"	968,692 00	968,692 00	"	"	"	26,215,623 45	26,215,623 45
1844.....	"	"	"	986,505 00	986,505 00	"	"	"	27,193,680 85	27,193,680 85
1845.....	"	"	"	1,090,194 00	1,090,194 00	"	"	"	30,592,642 95	30,592,642 95
1846.....	"	"	"	1,144,584 00	1,144,584 00	"	"	"	31,761,047 20	31,761,047 20
1847.....	"	"	42,534 00	1,280,163 00	1,322,697 00	"	"	1,066,007 70	32,970,243 70	34,036,251 40
1848.....	"	"	74,204 00	1,178,625 00	1,252,829 00	"	"	1,110,147 10	20,084,184 85	21,194,331 95
1849.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1850.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1851.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1852.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1853.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1854.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
1855.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
	34,198 00	38,370 00	452,537 00	14,043,771 00	14,568,876 00	685,449 03	852,859 41	10,318,021 70	364,222 095 84	376,078,425 98

ANNÉES.	CONSOLIDATION DES BONS DU TRÉSOR REMIS À LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. — Montant des rentes provenant de la consolidation.			Montant, par origine, des bons consolidés.					BONS REMIS AU TRÉSOR par la caisse d'amortissement et pour lesquels il ne lui a pas été délivré de rente. (Art. 2 de la loi du 4 décembre 1849.)	COÛT DES RENTES provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse. (Voir le tableau spécial, page 530.)	TOTAL GÉNÉRAL, PAR ANNÉE, des fonds employés.
	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.	5 p. 0/0.	4 1/2 p. 0/0.	4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.			
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
6 derniers mois de 1833.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	14,291,044 46
1834.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	18,760,322 79
1835.....	4,765,811 00	"	4,765,811 00	115,819,324 30	189,022 95	"	"	116,008,347 25	"	"	135,257,732 06
1836.....	"	1,410,090 00	1,410,090 00	37,113,414 38	302,695 77	617,287 67	"	38,033,397 82	"	"	57,295,070 94
1837.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,442,140 63
1838.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,032,287 61
1839.....	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	20,781,654 37
1840.....	6,242,357 00	"	6,242,357 00	144,630,612 50	1,086,847 50	2,538,518 75	"	148,255,978 75	"	"	170,684,649 44
1841.....	4,286,252 00	1,137,807 00	5,424,059 00	132,264,874 66	917,447 05	854,412 50	"	134,036,734 21	"	"	158,451,939 86
1842.....	"	2,488,398 00	2,488,398 00	63,985,141 19	496,202 37	915,575 72	"	65,396,919 28	"	"	90,819,383 33
1843.....	"	2,608,021 00	2,608,021 00	66,521,109 68	516,203 82	1,544,996 17	"	68,582,309 67	"	"	94,797,933 12
1844.....	"	2,604,426 00	2,604,426 00	68,788,173 15	534,070 64	1,779,695 70	"	71,101,939 49	"	"	98,295,620 34
1845.....	"	2,609,440 00	2,609,440 00	71,296,374 18	553,741 61	1,844,611 95	"	73,694,727 74	"	"	104,287,370 69
1846.....	"	2,771,341 00	2,771,341 00	73,750,716 28	573,680 80	1,908,522 51	"	76,232,919 59	"	"	107,993,966 79
1847.....	"	2,982,457 00	2,982,457 00	76,720,955 43	595,968 05	1,477,087 42	"	78,794,010 90	"	"	112,830,262 30
1848.....	"	4,359,834 00	4,359,834 00	80,115,927 53	620,347 77	471,789 32	"	81,208,064 62	"	"	102,402,396 57
1849.....	"	8,174,853 00	8,174,853 00	93,444,682 85	656,041 73	2,118,084 02	39,191,053 80	135,409,862 40	"	"	135,409,862 40
1850.....	"	3,701,141 00	3,701,141 00	45,853,216 40	250,445 00	835,383 50	22,458,573 40	69,397,618 30	37,537,815 11	"	106,935,433 41
1851.....	"	3,996,474 00	3,996,474 00	50,781,718 83	265,507 06	880,755 49	23,421,521 52	75,349,502 90	"	"	75,349,502 90
1852.....	"	3,400,908 00	3,400,908 00	38,618,346 37	13,523,052 47	931,243 07	24,745,116 90	77,817,758 81	"	5,078,257 50	82,896,016 31
1853.....	"	2,898,072 00	2,898,072 00	"	47,828,938 27	970,532 50	27,985,563 95	76,785,034 72	"	8,644,337 66	85,429,372 38
1854.....	"	3,266,045 00	3,266,045 00	"	50,703,043 11	1,011,392 20	28,521,857 15	80,236,292 46	"	6,824,079 82	87,060,372 28
1855.....	"	3,780,473 00	3,780,473 00	"	53,117,903 27	1,049,010 04	30,794,988 88	84,961,902 19	"	670,782 13	85,632,684 32
	15,294,420 00	52,189,780 00	67,484,200 00	1,159,704,587 73	172,731,159 24	21,748,898 53	197,118,675 60	1,551,303,321 10	37,537,815 11	21,217,457 11	1,986,137,019 30

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTE..... Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833 (Voir page 502).....	210f 00c	2,030,922,653f 83c
RECETTE..... Fonds reçus du trésor, du 1er juillet 1833 au 31 décembre 1855.....	2,030,922,443 83	
DÉPENSE.....		1,986,137,019 30
Fonds restant à employer au rachat des rentes, au 1er janvier 1856.....		44,785,634 53

savoir :
- Rentes 4 1/2 p. 0/0..... 27,716,526f 17c
- —— 4 p. 0/0..... 542,934 38
- —— 3 p. 0/0..... 16,526,173 98

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau, par affectation, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette Caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1856.

AFFECTATION DES FONDS remis par le trésor.	RECETTE. Fonds qui restaient à employer au 1er juillet 1833.	Dotations annuelles.	Arrérages de rentes acquises antérieurement au 1er juillet 1833.	Arrérages de rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	Arrérages de rentes provenant de la consolidation des bons du Trésor.	Arrérages de rentes provenant de la caisse de retraites pour la vieillesse.	Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Intérêts des bons du Trésor.	Total de la recette.
	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Rentes 5 p. 0/0....	"	636,280,943 50	239,797,698	547,168 00	286,131,685 00	"	"	23,653,147 34	1,186,410,641 84
—— 4 1/2 p. 0/0.	177 10	156,491,475 00	1,760,503	561,214 00	41,255,087 00	105,614 50	11,964,848 89	1,346,684 18	213,485,603 67
—— 4 p. 0/0....	15 27	18,482,377 50	5,872,568	4,353,242 00	4,301,849 00	4,292 50	412,684 58	323,855 58	33,750,884 43
—— 3. p. 0/0...	17 63	366,423,578 50	82,307,776	113,787,340 50	24,536,242 00	22,534 50	8,839,923 64	1,358,111 12	597,275,523 89
Totaux.....	210 00	1,177,678,374 50	329,738,545	119,248,964 50	356,224,863 00	132,441 50	21,217,457 11	26,681,798 22	2,030,922,653 83
			448,987,509f 50c						
			805,344,814f 00c						

AFFECTATION DES FONDS remis par le trésor.	DÉPENSE. Rachats de rentes.	Bons remis au Trésor en échange de rentes.	Bons remis au Trésor sans échange de rentes.	Capital des rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Total de la dépense.	Fonds restant à employer au 1er janvier 1856. Numéraire.	Bons du Trésor. (A)	Total égal à celui de la recette.	Observations.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Rentes 5 p. 0/0....	685,449 03	1,159,704,587 73	26,020,605 08	"	1,186,410,641 84	"	"	1,186,410,641 84	(A) Capital.. 44,495,503f 50c
—— 4 1/2 p. 0/0.	852,859 41	172,731,159 24	220,209 96	11,964,848 89	185,769,077 50	"	27,716,526 17	213,485,603 67	Intérêts.. 290,131 03
—— 4 p. 0/0....	10,318,021 70	21,748,898 53	728,345 24	412,684 58	33,207,950 05	"	542,934 38	33,750,884 43	Total... 44,785,634 53
—— 3. p. 0/0...	364,222,095 84	197,118,675 60	10,568,654 83	8,839,923 64	580,749,349 91	"	16,526,173 98	597,275,523 89	
Totaux.....	376,078,425 98	1,551,303,321 10	37,537,815 11	21,217,457 11	1,986,137,019 30	"	44,785,634 53	2,030,922,653 83	
		1,588,841,136f 21c				44,785,634f 53c			

État indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des Rentes que possédait la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1856, et Situation du fonds d'amortissement à la même époque.

NATURE DES RENTES.	Rentes acquises par la caisse d'amortissement — Avant le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	Avant le 1er juillet 1833. À déduire les rentes annulées par les lois des 1er mai 1825, 27 et 28 juin 1833.	Avant le 1er juillet 1833. Reste pour les rentes acquises avant le 1er juillet 1833.	Depuis le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	Depuis le 1er juillet 1833. Rentes provenant de la consolidation des bons du Trésor.	Depuis le 1er juillet 1833. Rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Depuis le 1er juillet 1833. Total des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833.	Depuis le 1er juillet 1833. À déduire les rentes annulées par les lois du 4 décembre 1849 et du 17 mars 1852.	Depuis le 1er juillet 1833. À déduire les rentes annulées en exécution de la loi du 28 mai 1853 sur la caisse des retraites pour la vieillesse.	Total des rentes appartenant à la caisse d'amortissement.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.
Rentes 5 p. 0/0...	44,506,780	32,000,000	12,506,780	34,198	"	"	34,198	12,540,978	"	"
—— 4 1/2 p. 0/0.	99,996	7,068	92,928	38,370	"	543,605	581,975	131,298	543,605	"
—— 4 p. 0/0....	363,036	9,740	353,296	452,537	15,294,420	18,343	15,765,300	16,100,253	18,343	"
—— 3 p. 0/0.....	21,412,012	16,003,286	5,408,726	14,043,771	52,189,780	334,944	66,568,495	50,599,164	334,944	21,043,113
Totaux..	66,381,824	48,020,094	18,361,730	14,568,876	67,484,200	896,892	82,949,968	79,371,693	896,892	21,043,113

NATURE DES RENTES.	Affectation des rentes ci-contre aux diverses natures de fonds — Affectation d'après l'origine des rentes acquises depuis le 1er juillet 1833. Rentes rachetées.	Rentes provenant de la consolidation de la réserve.	Rentes provenant de la caisse des retraites pour la vieillesse.	Total, par affectation, des rentes appartenant à l'amortissement.	Dotation annuelle de l'amortissement.	Total des fonds attribués à l'amortissement des rentes.	Observations.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	
Rentes 5 p. 0/0...	"	"	"	"	"	"	
—— 4 1/2 p. 0/0.	"	13,678,223	"	13,678,223	41,392,893	55,071,116	
—— 4 p. 0/0....	"	256,434	"	256,434	821,439	1,077,873	(A) D'après le tableau (page 507), les ressources attribuées à l'amortissement et dont le versement était à lui effectuer par le Trésor, à l'époque du 31 décembre 1855, s'élèveraient à..... 87,996,817f 50c Mais on a dû comprendre dans le présent tableau la totalité des fonds acquis à la caisse d'amortissement en 1855, quoique, d'après les époques de jouissance, elle n'eût à recevoir qu'en 1856 les arrérages d'une partie de ses rentes. 88,986,760 00
—— 3 p. 0/0.....	"	7,108,456	"	7,108,456	25,729,315	32,837,771	
Totaux..	"	21,043,113	"	21,043,113	67,943,647	88,986,760 (A)	Excédant représentant des arrérages qui ne doivent profiter à l'amortissement qu'en 1856. (Voir le tableau page 507.) 989,942 50

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement sur la Formation et la Consolidation de la Réserve de l'amortissement, du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1856.

FORMATION DE LA RÉSERVE EN CAPITAL.

ANNÉES.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 4 1/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
1833. (6 derniers mois.)	33,665,983f 52c	»	»	»	33,665,983f 52c
1834	46,930,480 40	»	»	»	46,930,480 40
1835	47,914,604 15	302,680f 01c	»	»	48,217,284 16
1836	51,506,111 76	399,368 17	617,287f 67c	»	52,522,767 60
1837	52,964,320 41	377,929 98	242,450 03	»	53,584,700 42
1838	54,551,935 53	423,390 39	1,411,432 28	»	56,386,758 20
1839	56,194,381 59	436,133 87	1,470,276 64	»	58,100,792 10
1840	56,698,608 97	328,185 55	725,185 96	»	57,751,980 48
1841	61,262,783 62	477,101 96	(A) 384,693 88	»	61,355,191 70
1842	65,080,710 05	565,255 41	1,525,835 14	»	67,111,800 60
1843	67,603,473 86	524,833 70	1,748,333 52	»	69,876,641 08
1844	70,146,374 13	544,572 61	1,814,073 15	»	72,505,019 89
1845	72,673,754 28	564,202 48	1,879,456 78	»	75,117,413 54
1846	73,345,142 22	584,976 11	1,948,585 61	»	77,878,703 94
1847	78,196,143 58	607,123 55	954,286 63	»	79,757,553 76
1848	86,245,300 68	635,829 33	1,009,377 21	18,040,277f 66c	105,930,784 88
1849	96,210,076 06	675,553 62	2,250,863 49	42,839,404 34	141,975,897 51
1850	48,323,155 15	257,930 75	860,365 13	22,921,457 92	72,362,908 95
1851	51,329,583 79	271,787 12	906,382 88	24,145,848 79	(B) 76,653,602 58
1852	12,882,269 06	36,843,346 48	999,109 83	26,750,576 20	77,425,301 57
1853	»	49,582,522 04	991,217 65	27,855,007 30	78,428,746 99
1854	»	51,509,625 74	1,027,480 67	28,975,300 13	81,512,406 54
1855. (Voir le tableau, p. .)	»	54,815,546 50	1,072,871 76	32,685,632 07	88,574,050 33
	1,185,725,192 81	200,667,895 37	23,020,178 15	224,213,504 41	1,633,626,770 74

(A) Ce chiffre exprime une réduction sur la réserve des années antérieures applicable aux rentes 4 p. 0/0, lesquelles étaient descendues au-dessous du pair, pendant l'année 1841.

(B) Y compris 632,085 francs pour complément du fonds d'amortissement de l'année 1849.

CONSOLIDATION DE LA RÉSERVE EN RENTES.

ANNÉES.	RÉSERVE CONSOLIDÉE. CAPITAL.	RENTES 5 p. 0/0.	RENTES 41/2 p. 0/0.	RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT 4 p. 0/0.	3 p. 0/0.	TOTAL.
1835	116,008,347f 25c	4,758,080f	7,731f	»	»	4,765,811f	4,765,811f	»	4,765,811f
1836	38,033,397 82	1,375,933	11,220	22,937f	»	1,410,090	»	1,410,090f	1,410,090
1840	148,255,978 75	6,089,710	45,762	106,885	»	6,242,357	6,242,357	»	6,242,357
1841	134,036,734 21	5,352,262	37,086	34,711	»	5,424,059	4,286,252	1,137,807	5,424,059
1842	68,396,919 28	2,434,855	18,883	34,660	»	2,488,398	»	2,488,398	2,488,398
1843	65,582,309 67	2,529,668	19,631	58,722	»	2,608,021	»	2,608,021	2,608,021
1844	71,101,939 49	2,519,670	19,564	65,192	»	2,604,426	»	2,604,426	2,604,426
1845	73,694,727 74	2,524,521	19,606	65,313	»	2,609,440	»	2,609,440	2,609,440
1846	76,232,919 59	2,681,102	20,856	69,383	»	2,771,341	»	2,771,341	2,771,341
1847	78,794,010 90	2,904,341	22,560	55,556	»	2,982,457	»	2,982,457	2,982,457
1848	81,208,064 62	4,307,657	33,318	18,859	»	4,359,834	»	4,359,834	4,359,834
1849	135,409,862 40	5,648,985	39,682	127,760	2,358,426f	8,174,853	»	8,174,853	8,174,853
1850 Bons du Trésor consolidés en rentes	69,397,618 30	2,445,463	13,357	44,553	1,197,768	3,701,141	»	3,701,141	3,701,141
1850 Bons remis au Trésor sans échange de rentes	37,537,815 11	»	»	»	»	»	»	»	»
1851. (Y compris la consolidation complémentaire relative aux six derniers mois de 1849. Pag. 473 et 475 du compte général des finances de 1851.)	75,349,502 90	2,693,349	14,082	46,713	1,242,330	3,996,474	»	3,996,474	3,996,474
1852	77,817,758 81	1,706,115	572,590	40,704	1,081,499	3,400,908	»	3,400,908	3,400,908
1853	76,785,034 72	»	1,806,255	36,634	1,055,183	2,898,072	»	2,898,072	2,898,072
1854	80,236,292 46	»	2,063,884	41,169	1,160,992	3,266,045	»	3,266,045	3,266,045
1855	84,961,902 19	»	2,363,128	46,661	1,330,684	3,780,473	»	3,780,473	3,780,473
1856. (Six derniers mois de 1855.)	44,785,603 01	»	1,289,640	25,262	768,957	2,083,859	»	2,083,859	2,083,859
	1,633,626,739 22	49,971,711	8,418,835	941,674	10,235,839	69,568,059	15,294,420	54,273,639	69,568,059
Fraction restant à consolider	31 52								
	1,633,626,770 74								

DÉVELOPPEMENT DES RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT.

D'APRÈS L'ORIGINE DE LA RÉSERVE CONSOLIDÉE.

RENTES D'OÙ PROVENAIT la réserve.	RENTES REMISES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. RENTES 4 p. 0/0.	RENTES 3 p. 0/0.	TOTAL.
Rentes 5 p. 0/0	(B) 15,074,972f	34,896,739f	49,971,711
Rentes 4 1/2 p. 0/0	81,812	8,337,023	8,418,835
Rentes 4 p. 0/0	137,636	804,038	941,674
Rentes 3 p. 0/0	»	10,235,839	10,235,839
	15,294,420	54,273,639	69,568,059

(B) Ces rentes ont été remises à la caisse d'amortissement pendant les années ci-après :

Année 1835	4,758,080f
Année 1840	6,089,710
Année 1841	4,227,182
	15,074,972

Tableau général des rachats de la Caisse d'amortissement, jusqu'au 1er janvier 1856.

FONDS RACHETÉS.		RACHATS EFFECTUÉS. Du 1er juin 1816 au 1er juillet 1833.	DU 1er JUILLET 1833 AU 31 DÉCEMBRE 1855. Du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1855.	Pendant l'année 1855.	TOTAL.	TOTAL au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
1° Fonds employés aux rachats.	Rentes 5 p. 0/0	734,042,001f 05c	685,449f 03c	»	685,449f 03c	734,727,450f 08c	Les divers résultats ci-contre sont développés, par année, dans le tableau qui se trouve aux pages suivantes, où l'on fait connaître, en même temps, les rentes annulées et les rentes transférées à la caisse d'amortissement, ainsi que le cours moyen auquel les rachats ont eu lieu.
	4 1/2 p. 0/0	2,050,956 06	852,859 41	»	852,859 41	2,903,815 47	
	4 p. 0/0	7,737,877 06	10,318,021 70	»	10,318,021 70	18,055,898 76	
	3 p. 0/0	513,564,829 91	364,222,095 84	»	364,222,095 84	877,786,925 75	
		1,257,395,664 08	376,078,425 98	»	376,078,425 98	1,633,474,090 06	
2° Rentes rachetées.	Rentes 5 p. 0/0	44,506,780 00	34,198 00	»	34,198 00	44,540,978 00	
	4 1/2 p. 0/0	99,996 00	38,370 00	»	38,370 00	138,366 00	
	4 p. 0/0	363,036 00	452,537 00	»	452,537 00	815,573 00	
	3 p. 0/0	21,412,012 00	14,043,771 00	»	14,043,771 00	35,455,783 00	
		66,381,824 00	14 568,876 00	»	14,568,876 00	80,950,700 00	
3° Capital nominal des rentes rachetées	Rentes 5 p. 0/0	890,135,600 00	683,960 00	»	683,960 00	890,819,560 00	
	4 1/2 p. 0/0	2,222,132 00	852,666 00	»	852,666 00	3,074,798 00	
	4 p. 0/0	9,075,900 00	11,313,425 00	»	11,313,425 00	20,389,325 00	
	3 p. 0/0	713,733,732 00	468,125,701 00	»	468,125,701 00	1,181,859,433 00	
		1,615,167,364 00	480,975,752 00	»	480,975,752 00	2,096,143,116 00	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1856.

RENTES 5 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissement, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1816	1,782,765f	35,655,300f	20,439,724f 42c	57f 33c
—— 1817	3,322,114	66,442,280	43,084,946 66	64 85
—— 1818	3,675,642	73,512,840	51,832,333 85	70 51
—— 1819	4,854,776	97,095,520	67,094,882 00	69 10
—— 1820	4,871,085	97,421,700	73,583,386 69	75 53
—— 1821	4,541,262	90,825,240	77,603,426 45	85 44
—— 1822	4,496,321	89,926,420	80,836,284 53	89 89
—— 1823	4,368,056	87,361,120	75,839,022 22	86 81
—— 1824	3,864,222	77,284,440	77,928,109 49	100 83
—— 1825	1,293,864	25,877,280	26,671,963 24	103 07
—— 1826	"	"	"	"
—— 1827	"	"	"	"
—— 1828	"	"	"	"
—— 1829	"	"	"	"
—— 1830	868,142	17,362,840	16,249,434 61	93 59
—— 1831	3,156,807	63,136,140	56,530,523 15	89 54
—— 1832	3,213,555	64,271,100	62,352,055 86	97 10
—— 1833 (6 premiers mois)	198,169	3,963,380	3,995,907 88	100 80
	44,506,780	890,135,600	734,042,001 05	
—— 1833 (6 derniers mois)	34,198	683,960	685,449 03	100 51
—— 1834	"	"	"	"
—— 1835	"	"	"	"
—— 1836	"	"	"	"
—— 1837	"	"	"	"
—— 1838	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"
—— 1840	"	"	"	"
—— 1841	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"
	44,540,978	890,819,560	734,727,450 08	

RENTES 4 1/2 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissem^t, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1828	5,527f	122,822f	"	"	121,818f 54c	99f 18c
—— 1829	"	"	"	"	"	"
—— 1830	1,541	34,244	4,463f	99,178f 00c	120,618 91	90 30
—— 1831	"	"	24,204	537,866 00	443,974 29	82 54
—— 1832	"	"	26,811	595,800 00	533,069 55	89 37
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	37,450	832,222 00	831,474 77	99 91
	7,068	157,066	92,928	2,065,066 00	2,050,956 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	11,859	263,533 00	263,468 36	99 97
—— 1834	"	"	15,226	338,355 00	339,100 14	100 22
—— 1835	"	"	4,730	105,111 00	106,116 73	100 95
—— 1836	"	"	"	"	"	"
—— 1837	"	"	1,465	32,556 00	32,756 74	100 61
—— 1838	"	"	"	"	"	"
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	5,090	113,111 00	111,417 44	98 50
—— 1841	"	"	"	"	"	"
—— 1842	"	"	"	"	"	"
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	"	"	"	"
—— 1848	"	"	"	"	"	"
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
—— 1853	"	"	"	"	"	"
—— 1854	"	"	"	"	"	"
—— 1855	"	"	"	"	"	"
	7,068	157,066	131,298	2,917,732 00	2,903,815 47	

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Suite du *Développement, par année, des Rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1856.*

RENTES 4 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Année 1830	9,740f	243,500f	65,315f	1,632,875f	1,678,922f 16c	89f 48c
—— 1831	"	"	87,093	2,177,325	1,625,091 10	74 64
—— 1832	"	"	83,654	2,091,350	1,703,518 47	81 47
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	117,234	2,930,850	2,730,345 33	93 15
	9,740	243,500	353,296	8,832,400	7,737,877 06	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	38,359	958,975	878,905 89	91 65
—— 1834	"	"	52,557	1,313,925	1,221,639 22	92 97
—— 1835	"	"	51,861	1,296,525	1,271,917 76	98 10
—— 1836	"	"	28,435	710,875	707,483 35	99 52
—— 1837	"	"	45,374	1,134,350	1,133,352 77	99 91
—— 1838	"	"	630	15,750	15,946 14	101 25
—— 1839	"	"	"	"	"	"
—— 1840	"	"	31,336	783,400	747,870 97	95 46
—— 1841	"	"	80,371	2,009,275	1,990,867 55	99 09
—— 1842	"	"	6,876	171,900	173,883 25	101 15
—— 1843	"	"	"	"	"	"
—— 1844	"	"	"	"	"	"
—— 1845	"	"	"	"	"	"
—— 1846	"	"	"	"	"	"
—— 1847	"	"	42,534	1,063,350	1,066,007 70	100 39
—— 1848	"	"	74,204	1,855,100	1,110,147 10	66 92
—— 1849	"	"		"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
—— 1853	"	"	"	"	"	"
—— 1854	"	"	"	"	"	"
—— 1855	"	"	"	"	"	"
	9,740	243,500	805,833	20,145,825	18,055,898 76	
Développements des rachats de l'année 1855. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

RENTES 3 P. 0/0.

ÉPOQUES DES RACHATS.	RENTES RACHETÉES et annulées, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et annulées, en capital.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en intérêts.	RENTES RACHETÉES et transférées au compte de la caisse d'amortissemt, en capital.	COÛT des rentes rachetées.	COURS MOYEN des rentes rachetées.
Antérieurement au 21 juin 1825	"	"	433,097f	14,436,567f	10,819,374f 01c	71f 51c
Du 22 juin 1825 au 31 décembre 1825	1,702,525f	56,750,833f	"	"	40,083,249 72	71 51
Année 1826	3,508,701	116,956,700	"	"	77,709,481 70	66 64
—— 1827	3,303,540	110,118,000	"	"	77,538,617 35	70 41
—— 1828	3,242,483	108,082,767	"	"	77,382,901 71	71 60
—— 1829	2,907,829	96,927,633	"	"	77,509,912 30	79 97
—— 1830	1,338,208	44,606,933	1,030,990	34,366,333	61,606,036 17	78 01
—— 1831	"	"	1,312,787	43,759,566	26,204,698 41	59 88
—— 1832	"	"	1,096,132	36,537,733	24,924,108 95	68 22
—— 1833 (6 premiers mois)	"	"	1,535,720	51,190,667	39,786,449 59	77 71
	16,003,286	533,442,866	5,408,726	180,290,866	513,564,829 91	
—— 1833 (6 derniers mois)	"	"	494,868	16,495,600	12,463,221 18	75 55
—— 1834	"	"	668,664	22,288,800	17,199,583 43	77 16
—— 1835	"	"	671,690	22,389,667	17,871,350 32	79 82
—— 1836	"	"	693,566	23,118,867	18,554,189 77	80 25
—— 1837	"	"	727,948	24,264,933	19,276,031 12	79 44
—— 1838	"	"	745,816	24,860,533	20,016,341 47	80 51
—— 1839	"	"	775,885	25,862,834	20,781,654 37	80 35
—— 1840	"	"	806,354	26,878,467	21,569,382 28	80 25
—— 1841	"	"	861,980	28,732,667	22,424,338 10	78 04
—— 1842	"	"	948,237	31,607,900	25,248,580 80	79 87
—— 1843	"	"	968,692	32,289,733	26,215,623 45	81 05
—— 1844	"	"	986 505	32,883,500	27,193,680 85	82 70
—— 1845	"	"	1,090,194	36,339,800	30,592,642 95	84 27
—— 1846	"	"	1,144,584	38,152,800	31,761,047 20	83 33
—— 1847	"	"	1,280,163	42,672,100	32,970,243 70	77 29
—— 1848	"	"	1,178,625	39,287,500	20,084,184 85	54 16
—— 1849	"	"	"	"	"	"
—— 1850	"	"	"	"	"	"
—— 1851	"	"	"	"	"	"
—— 1852	"	"	"	"	"	"
—— 1853	"	"	"	"	"	"
—— 1854	"	"	"	"	"	"
—— 1855	"	"	"	"	"	"
	16,003,286	533,442,866	19,452,497	648,416,567	877,786,925 75	
Développements des rachats de l'année 1855. (Néant.) — Janvier	"	"	"	"	"	"
Février	"	"	"	"	"	"
Mars	"	"	"	"	"	"
Avril	"	"	"	"	"	"
Mai	"	"	"	"	"	"
Juin	"	"	"	"	"	"
Juillet	"	"	"	"	"	"
Août	"	"	"	"	"	"
Septembre	"	"	"	"	"	"
Octobre	"	"	"	"	"	"
Novembre	"	"	"	"	"	"
Décembre	"	"	"	"	"	"
	"	"	"	"	"	"

Suite du COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

Tableau du Cours moyen des Rentes à divers taux, d'après les Bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1855.

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1855.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
ANCIENNES RENTES 5 P. 0/0. (Voir le compte général des finances de 1852, page 490.)				
RENTES 4 1/2 P. 0/0. (Décret du 14 mars 1852.)				
Année 1852 (depuis le 22 mars 1852)	103f 22c	22 septembre 1854	Janvier	93f 54c
—— 1853	102 72		Février	95 44
—— 1854	96 09		Mars	97 20
—— 1855	93 43	22 mars 1855	Mars	94 27
			Avril	93 84
			Mai	93 50
			Juin	93 59
			Juillet	92 76
			Août	94 81
			Septembre	95 03
		22 septembre 1855	Septembre	91 85
			Octobre	90 31
			Novembre	90 49
			Décembre	91 36
		Cours moyen de l'année 1855		93 43
RENTES 4 1/2 P. 0/0. (Antérieurement au 14 mars 1852.)				
Année 1825	102f 42c	22 septembre 1854	Janvier	91f 25c
—— 1826	93 17		Février	91 83
—— 1827	91 60		Mars	"
—— 1828	97 05	22 mars 1855	Mars	89 75
—— 1829	103 13		Avril	89 34
—— 1830	100 30		Mai	88 80
—— 1831	81 00		Juin	89 50
—— 1832	89 38		Juillet	89 16
—— 1833	99 55		Août	93 75
—— 1834	100 32		Septembre	90 00
—— 1835	101 44	22 septembre 1855	Septembre	88 00
—— 1836	102 91		Octobre	88 00
—— 1837	102 28		Novembre	88 07
—— 1838	105 46		Décembre	88 50
—— 1839	105 62	Cours moyen de l'année 1855		89 69
—— 1840	104 15			
—— 1841	103 09			
—— 1842	106 88			
—— 1843	108 65			
—— 1844	112 20			
—— 1845	113 94			
—— 1846	112 11			
—— 1847	105 82			
—— 1848	71 60			
—— 1849	76 70			
—— 1850	81 41			
—— 1851	82 02			
—— 1852	94 87			
—— 1853	99 81			
—— 1854	93 48			
—— 1855	89 69			

DÉVELOPPEMENT DU COURS MOYEN PAR ANNÉE.		DÉVELOPPEMENT, PAR MOIS, DU COURS MOYEN DE L'ANNÉE 1855.		
ANNÉES.	COURS MOYEN.	ÉPOQUES DE JOUISSANCE.	MOIS.	COURS MOYEN.
RENTES 4 P. 0/0.				
Année 1830	91f 96c	22 septembre 1854	Janvier	81f 18c
—— 1831	74 71		Février	83 16
—— 1832	81 50		Mars	83 50
—— 1833	92 36	22 mars 1855	Mars	81 86
—— 1834	93 16		Avril	82 52
—— 1835	98 14		Mai	82 75
—— 1836	100 82		Juin	83 22
—— 1837	100 18		Juillet	83 50
—— 1838	102 61		Août	83 25
—— 1839	101 99		Septembre	"
—— 1840	101 51	22 septembre 1855	Septembre	81 00
—— 1841	99 37		Octobre	80 22
—— 1842	102 12		Novembre	80 50
—— 1843	103 63		Décembre	81 00
—— 1844	106 05	Cours moyen de l'année 1855		82 13
—— 1845	108 55			
—— 1846	106 67			
—— 1847	101 29			
—— 1848	61 80			
—— 1849	67 85			
—— 1850	73 11			
—— 1851	73 22			
—— 1852	90 75			
—— 1853	97 66			
—— 1854	85 82			
—— 1855	82 13			
RENTES 3 P. 0/0.				
Année 1825	68f 62c	22 décembre 1854	Janvier	67f 30c
—— 1826	67 11		Février	66 94
—— 1827	69 92		Mars	69 31
—— 1828	71 43		Avril	69 20
—— 1829	80 05		Mai	68 78
—— 1830	70 78		Juin	70 28
—— 1831	60 59	22 juin 1855	Juin	67 71
—— 1832	68 30		Juillet	66 19
—— 1833	76 33		Août	66 97
—— 1834	77 94		Septembre	66 49
—— 1835	79 86		Octobre	64 48
—— 1836	80 29		Novembre	65 13
—— 1837	79 48		Décembre	66 23
—— 1838	80 60	22 décembre 1855	Décembre	64 61
—— 1839	80 00	Cours moyen de l'année 1855		67 12
—— 1840	78 79			
—— 1841	78 02			
—— 1842	80 09			
—— 1843	81 05			
—— 1844	82 70			
—— 1845	84 20			
—— 1846	83 19			
—— 1847	77 31			
—— 1848	49 80			
—— 1849	53 65			
—— 1850	56 67			
—— 1851	57 13			
—— 1852	74 95			
—— 1853	79 52			
—— 1854	70 30			
—— 1855	67 12			

TABLEAU présentant, par année, les rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse transférées à la Caisse d'amortissement, et annulées en vertu des articles 12 et 13 de la loi du 28 mai 1853.

ÉPOQUES DES TRANSFERTS.	COURS MOYEN des rentes transférées.	RENTES TRANSFÉRÉES au compte DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Intérêts.	capital des rentes transférées.
RENTES 4 1/2 P. 0/0.			
Année 1852	92f 12c 60	2,240f 00c	45,858f 28c
	98 71 79	181,063 00	3,972,036 97
	89 12 66	9,106 00	180,352 80
		192,409 00	4,198,248 05
Année 1853	96f 55c 21	16,580f 00c	355,741f 08c
	99 98 20	60,922 00	1,353,579 44
	99 99	119,701 00	2,659,769 73
	99 98	88,453 00	1,965,409 60
		285,656 00	6,334,499 85
Année 1854	99f 99c	1,346f 00c	29,908f 28c
	99 98	446 00	9,910 07
	97 43	1,636 00	35,424 40
	98 16	49,441 00	1,078,570 82
	99 04	7,390 00	162,654 60
		60,259 00	1,316,468 17
Année 1855	98 53	5,281 00	115,632 82
TOTAL pour les rentes 4 1/2 p. 0/0		543,605 00	11,964,848 89

ÉPOQUES DES TRANSFERTS.	COURS MOYEN des rentes transférées.	RENTES TRANSFÉRÉES au compte DE LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. Intérêts.	capital des rentes transférées.
RENTES 4 P. 0/0.			
Année 1852	89f 90c 64	8,585f 00c	192,961f 65c
Année 1854	90f 48c	7,627f 00c	172,536f 25c
	89 27	1,472 00	32,852 61
		9,099 00	205,388 86
Année 1855	87 00	659 00	14,334 07
TOTAL pour les rentes 4 p. 0/0		18,343 00	412,684 58
RENTES 3 P. 0/0.			
Année 1852	66f 75c 98	30,874f 00c	687,047f 80c
Année 1853	79f 45c 47	6,465f 00c	171,225f 05c
	80 73 33	7,730 00	208,022 88
	81 41	5,295 00	143,691 49
	81 79	65,538 00	1,786,898 39
		85,028 00	2,309,837 81
Année 1854	81f 67c	123,844f 00c	3,371,535f 22c
	81 20	24,724 00	669,217 25
	80 67	46,699 00	1,255,872 84
	79 96	210 00	5,597 48
		195,477 00	5,302,222 79
Année 1855	80 94	285 00	7,689 69
	70 55	5,306 00	124,792 56
	68 72	10,292 00	235,788 92
	67 38	7,682 00	172,544 07
		23,565 00	540,815 24
TOTAL pour les rentes 3 p. 0/0		334,944 00	8,839,923 64
TOTAL GÉNÉRAL		896,892f 00c	21,217,457f 11

RÉSUMÉ.

	RENTES TRANSFÉRÉES A LA CAISSE D'AMORTISSEMENT. PENDANT L'ANNÉE 1852. Intérêts.	Capitaux.	PENDANT L'ANNÉE 1853. Intérêts.	Capitaux.	PENDANT L'ANNÉE 1854. Intérêts.	Capitaux.	PENDANT L'ANNÉE 1855. Intérêts.	Capitaux.	TOTAUX des INTÉRÊTS.	des CAPITAUX.
RENTES 4 1/2 p. 0/0	192,409f 00c	4,198,248f 05c	285,656f 00c	6,334,499f 85c	60,259f 00c	1,316,468f 17c	5,281f 00c	115,632f 82c	543,605f 00c	11,964,848f 89c
—— 4 p. 0/0	8,585 00	192,161 65	"	"	9,099 00	205,388 86	659 00	14,334 07	18,343 00	412,684 58
—— 3 p. 0/0	30.874 00	687,847 80	85,028 00	2,309,837 81	195,477 00	5,302,222 79	23,565 00	540,815 24	334,944 00	8,839,923 64
	231,868 00	5,078,257 50	370,684 00	8,644,337 66	264,835 00	6,824,079 82	29,505 00	670,782 13	896,892 00	21,217,457 11

COMPTE

DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX

ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE

Sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Différentes lois spéciales, et principalement celles des 5 août 1821 et 14 août 1822, ont autorisé le Gouvernement à emprunter à des compagnies soumissionnaires et à la caisse des dépôts et consignations les fonds nécessaires pour subvenir, soit à la construction ou à l'achèvement de plusieurs ponts et canaux, soit aux travaux d'amélioration à exécuter dans divers ports.

Le tableau publié au compte de l'année 1838, pages 412 à 433, a fait connaître la date des lois qui ont autorisé ces emprunts, le nom des soumissionnaires avec lesquels ils ont été contractés, leur montant, les travaux qui les ont motivés, les époques des versements effectués au Trésor public, et les conditions diverses stipulées pour chacun d'eux, relativement aux intérêts, aux primes, aux concessions de droits spéciaux et à l'amortissement.

Il résulte de ce tableau, dont les résultats sont invariables, et que, par conséquent, il n'y avait pas lieu de reproduire ultérieurement dans le Compte général des finances, que les emprunts se partagent en six catégories, sous le rapport du mode adopté pour leur amortissement :

1° Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités (ponts de Bordeaux, de Libourne et de Laval). 3,700,000f 00c

2° Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs, jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté (port du Havre)..... 2,800,000 00

3° Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget, pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités (ports de Boulogne et de Rouen)..... 2,490,000 00

4° Emprunts remboursables au moyen d'une annuité fixe servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre déterminé d'années, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement (navigation de l'Isle)..... 2,500,000 00

A REPORTER..... 11,490,000 00

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

REPORT		11,490,000f 00c
5° Emprunts dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par les départements ou les villes (portion de l'emprunt du port de Dunkerque à amortir par la ville et par le département du Nord)		392,000 00
TOTAL des emprunts auxquels divers modes particuliers d'amortissement ont été appliqués		11,882,000 00
6° Emprunts dont le Trésor s'est engagé à rembourser matériellement le capital :		
Ponts de Bergerac, de Montrejeau et de Pensaguel	4,850,000f 00c	
Canaux du Rhône au Rhin, de la Somme, des Ardennes, de Bourgogne, d'Arles, de Bretagne, du Nivernais, de Berry, et canal latéral à la Loire	123,100,000 00	
Navigation de l'Oise et du Tarn	3,800,000 00	
Pont de Dunkerque et de Granville	2,148,000 00	
		133,898,000 00
MONTANT TOTAL des emprunts effectués		145,780,000 00

Le versement de ces emprunts a eu lieu pendant les années indiquées ci-après :

ANNÉES 1818	250,000f	REPORT	119,836,753f
—— 1819	525,000	ANNÉES 1830	9,832,833
—— 1820	1,675,000	—— 1831	6,871,219
—— 1821	3,453,333	—— 1832	6,034,154
—— 1822	11,018,037	—— 1833	560,041
—— 1823	16,619,391	—— 1834	440,000
—— 1824	15,647,492	—— 1835	880,000
—— 1825	16,880,706	—— 1836	590,000
—— 1826	16,329,773	—— 1837	430,000
—— 1827	15,121,266	—— 1838	100,000
—— 1828	11,745,111	—— 1839	205,000
—— 1829	10,571,644		
A REPORTER	119,836,753		145,780,000

Sur les emprunts que le Trésor doit rembourser matériellement, ci		133,898,000f 00c
il a été amorti, savoir :		
Antérieurement au 1er janvier 1855	63,879,975f 26c	68,396,371 91
Pendant l'année 1855	4,516,396 65	
et, au 1er janvier 1856, il restait à amortir		65,501,628 09

Le temps probable qui doit s'écouler, à partir de la même époque, pour compléter l'amortissement de ces emprunts, varie selon les conditions propres à chacun d'eux; cependant on peut résumer de la manière suivante les indications données à cet égard dans le tableau précité du compte de 1838 :

De 4 à 8 ans 1/2, pour	4,130,959f 42c
De 10 à 15 ans, pour	61,370,668 67
TOTAL	65,501,628 09

Note sur le Compte des Emprunts pour Ponts, Canaux et Travaux divers.

Les charges qui sont résultées, pour les budgets, des diverses conditions stipulées par les traités en faveur des prêteurs, sont celles dont on va présenter le détail; mais, en les examinant, il importe de ne pas perdre de vue l'observation reproduite annuellement au compte général des finances sur les améliorations résultant, pour le Trésor, des grands travaux d'utilité publique exécutés au moyen des emprunts spéciaux dont il s'agit. Ces emprunts n'ont point été consommés improductivement, comme ceux que l'État s'est trouvé dans la nécessité, à plusieurs époques, de contracter en rentes, et à des conditions souvent très-onéreuses. Les canaux, les ponts subsistent et constituent un immense capital; ils sont une source féconde de prospérité pour le pays, d'abord par les revenus directs qu'ils procurent au Trésor, et ensuite par les avantages indirects qui en résultent pour l'État et pour les particuliers, tels que l'abaissement du prix des transports, l'augmentation de la valeur des propriétés et de la matière imposable, l'accroissement des droits de mutation et de succession, etc. Il serait impossible, au reste, d'apprécier en chiffres la plus-value de ressources dont on aurait à tenir compte pour ces diverses causes, si l'on pouvait, dans un même document, rapprocher les recettes et les dépenses qui ont été la conséquence des emprunts et des travaux : on doit, en conséquence, se borner à énoncer ici celui des termes de ce tableau général qui se forme de la dépense à laquelle les budgets ont eu à subvenir pour assurer le service annuel de la dette contractée par le Trésor.

	DÉPENSES EFFECTUÉES		
	antérieurement au 1er janvier 1855.	pendant l'année 1855.	TOTAL.
1° *Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.*			
Intérêts et primes	191,281,181f 83c	4,395,903f 35c	195,677,085f 18c
2° *Emprunts contractés à des conditions diverses.*			
Annuités fixes tenant lieu d'intérêts, de primes, etc	6,938,376 76	"	6,938,376 76
Remboursement de droits spéciaux de tonnage, etc	5,798,690 78	"	5,798,690 78
Insuffisance de droits de péage	2,883,873 95	"	2,883,873 95
	206,902,123 32	4,395,903 35	211,298,026 67

Les payements ordonnancés sur les budgets, à titre d'amortissement des emprunts et mentionnés d'autre part, ne sont pas compris dans les charges ci-dessus, parce que leur effet est de libérer le Trésor public et non de constituer pour lui une dépense réelle.

On se réfère, au surplus, aux explications données page 411 du compte des finances de l'année 1838, sur les causes de l'impossibilité où l'Administration se trouve de faire connaître, en une seule expression, un taux fixe d'intérêts servant à déterminer, en définitive, la dépense annuelle qui pèse sur le Trésor pour le service des emprunts spéciaux formant l'objet du présent compte.

Note sur le compte des Emprunts pour ponts, canaux et travaux divers.

Il est enfin à remarquer que les lois du 3 mai 1853 ont opéré le rachat des droits attribués aux compagnies du canal du Rhône au Rhin, du canal de Bourgogne et des Quatre-Canaux, et représentés par les actions de jouissance de ces compagnies. D'après ces mêmes lois, les articles 7, 8 et 10 du cahier des charges annexé à la loi du 5 août 1821, et les articles 9, 10 et 11 du cahier des charges annexé à la loi du 14 août 1822, sont abrogés, et en remplacement des droits qui en résultaient chacune des compagnies a reçu un titre donnant droit à trente annuités de somme égale et payables le 1er juin de chaque année.

Le chiffre de ces annuités a été fixé,

SAVOIR :

Pour la compagnie du canal du Rhône au Rhin, à.....	432,612f
Pour la compagnie du canal de Bourgogne, à.....	346,980
Pour la compagnie des Quatre-Canaux, à.....	566,735
	1,346,327

Le tableau qui suit présente le montant des sommes que les lois du 3 mai 1853 ont mises à la charge des budgets, les payements effectués et les annuités restant à payer au 1er janvier 1856.

	MONTANT des sommes à payer en trente années pour valeur des droits attribués aux compagnies.	ANNUITÉS payées antérieurement à l'année 1855.	PENDANT L'ANNÉE 1855.	RESTE À PAYER au 1er janvier 1856.
Canal du Rhône au Rhin.....	12,978,360f	865,224f	432,612f	11,680,524f
Canal de Bourgogne.....	10,409,400	693,960	346,980	9,368,460
Quatre-Canaux.....	17,002,050	1,133,470	566,735	15,301,845
	40,389,810	2,692,654	1,346,327	36,350,829

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	CONDITIONS des emprunts. — Pages du compte de 1838.	MONTANT DES EMPRUNTS, par emprunt.	MONTANT DES EMPRUNTS, par catégorie.	OBSERVATIONS.
EMPRUNTS DONT LE TRÉSOR S'EST ENGAGÉ À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT LE CAPITAL.					
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt que le trésor a prise à sa charge)	Caisse des dépôts et consignations	415	1,548,000f		
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	Balguerie et compagnie.	415	2,900,000		
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	Urbain-Sartoris et compagnie	417	1,800,000		
Pont de Pensaguel	*Idem*	419	150,000		
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	419	10,000,000		
Canaux de la Somme et de Manicamp	Urbain-Sartoris et Cie.	421	6,600,000		
Canal des Ardennes	(Compagnie dite des	421	8,000,000		
Navigation de l'Oise	*Trois-Canaux.*)	423	3,000,000	133,898,000f	
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et Cie.	425	25,000,000		
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	425	5,500,000		
Canaux de Bretagne	André-Cottier et Cie.	427	36,000,000		
Canal du Nivernais	(Compagnie dite des	427	8,000,000		
Canal du Berry	*Quatre-Canaux.*)	429	12,000,000		
Canal latéral à la Loire		429	12,000,000		
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	431	800,000		
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	431	600,000		
EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES.					
Pont de Bordeaux (1)	Balguerie et compagnie	413	2,000,000f		
Pont de Libourne (1)	*Idem*	413	1,500,000		
Pont de Laval (1)	Dubois-Fresnay et Cie.	417	200,000		
Grands travaux du port du Havre (2)	Homberg et compagnie	431	2,800,000		
Travaux d'amélioration du port de Boulogne (3)	Caisse des dépôts et consignations	433	1,650,000		
Travaux de perfectionnement à exécuter au port et aux quais de Rouen (3)	Barbet et compagnie Caisse des dépôts et consignations	433	840,000	11,882,000f	
Navigation de l'Isle (4)	Froidefond de Bellisle et compagnie	423	2,500,000		
Port de Dunkerque (portion de l'emprunt mise à la charge du département et de la ville) (5)	Caisse des dépôts et consignations	415	392,000		
				145,780,000	

(1) Emprunts au remboursement desquels il a été assigné un droit de péage concédé aux prêteurs, et qui n'ont mis à la charge du Trésor public que l'insuffisance du produit de ce droit, comparativement à l'annuité consentie par les traités.

(2) Emprunt remboursable au moyen d'un droit de tonnage concédé aux prêteurs jusqu'à l'entier amortissement du capital prêté.

(3) Emprunts remboursables au moyen, 1° d'une annuité fixe portée en dépense au budget pendant un nombre déterminé d'années, pour la portion de ces emprunts que le Trésor a prise à sa charge; 2° de droits spéciaux de tonnage et de navigation, dont le produit annuel est garanti aux prêteurs; 3° d'un contingent annuel fourni par les localités.

(4) Emprunt remboursable au moyen d'une annuité fixe, servie à la charge du budget de l'État pendant un nombre d'années déterminé, et tenant lieu d'intérêts, de prime et d'amortissement.

(5) Emprunt dont le remboursement a été assigné sur des contingents annuels à fournir par le département et par la ville.

Situation, au 1er janvier 1856, des Emprunts à rembourser matériellement par le Trésor.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	SOMMES AMORTIES.	SOMMES restant À AMORTIR au 1er janvier 1855.	TEMPS PROBABLE restant à courir pour compléter l'amortissement.
PONTS.		fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac, de Coëmont	Balguerie et compagnie.	2,900,000	2,900,000 00	"	Terminé.
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey, de Souillac	Urbain Sartoris	1,800,000	1,800,000 00	"	*Idem.*
Pont de Pensaguel	*Idem*	150,000	150,000 00	"	*Idem.*
CANAUX.					
Canal du Rhône au Rhin	Humann et compagnie.	10,000,000	8,236,908 80	1,763,091 20	4 ans.
Canaux de la Somme et de Manicamp	*Idem*	6,600,000	2,183,749 39	4,416,250 61	14 ans.
Canal des Ardennes	*Idem*	8,000,000	2,646,968 96	5,353,031 04	*Idem.*
Canal de Bourgogne	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	10,708,309 28	14,291,690 72	12 ans 1/2.
Canal d'Arles à Bouc	Odier et compagnie	5,500,000	3,132,131 78	2,367,868 22	8 ans 1/2.
Canaux de Bretagne	André Cottier et compagnie	36,000,000	16,513,191 00	19,486,809 00	11 ans.
Canal du Nivernais	*Idem*	8,000,000	4,358,682 00	3,641,318 00	10 ans.
Canal du Berry	*Idem*	12,000,000	6,117,221 00	5,882,779 00	*Idem.*
Canal latéral à la Loire	*Idem*	12,000,000	5,994,348 00	6,005,652 00	11 ans.
PORTS.					
Port de Dunkerque	Caisse des dépôts et consignations	1,548,000	1,548,000 00	"	Terminé.
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	*Idem*	600,000	600,000 00	"	*Idem.*
TRAVAUX DE NAVIGATION.					
Navigation de l'Oise	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	992,613 36	2,007,386 64	14 ans.
Navigation du Tarn	Caisse des dépôts et consignations	800,000	514,248 34	285,751 66	
		133,898,000	68,396,371 91	65,501,628 09	

Suite du COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

Tableau des charges supportées par les budgets, jusqu'au 1er janvier 1856, pour les Emprunts applicables aux Ponts, Canaux et Travaux divers.

DÉSIGNATION DES TRAVAUX OU ENTREPRISES pour lesquels les emprunts ont été contractés.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les emprunts.	NOMS des SOUMISSIONNAIRES.	MONTANT des EMPRUNTS.	CHARGES DES EMPRUNTS. — EMPRUNTS À REMBOURSER MATÉRIELLEMENT PAR LE TRÉSOR. — Intérêts et primes.	EMPRUNTS CONTRACTÉS À DES CONDITIONS DIVERSES. — Payements d'annuités fixes tenant lieu d'intérêts de primes et d'amortissement.	Remboursement de produits de droits de tonnage ou de navigation concédés aux compagnies.	Payements pour insuffisance de droits de péage.	TOTAL PAR EMPRUNT.	OBSERVATIONS.
PONTS.									
Pont de Bordeaux	10 avril 1818.	Balguerie et compagnie	2,000,000f	"	"	"	199,475f 99c	199,475f 99c	(A) Emprunts pour lesquels le Trésor a soldé, en totalité, la dépense qui était à sa charge.
Pont de Libourne	13 mai 1818.	*Idem*	1,500,000	"	"	"	2,601,444 59	(A) 2,601,444 59	
Pont de Laval	5 août 1821.	Dubois-Fresnay et compagnie	200,000	(B) 15,597f 03c	"	"	82,953 37	(A) 98,550 40	
Ponts de Bergerac, d'Agen, d'Aiguillon, de Moissac et de Coëmont	*Idem.*	Balguerie et compagnie	2,900,000	3,436,387 43	"	"	"	(A) 3,436,387 43	
Ponts de Montrejeau, de la Roche-de-Glun, du Petit-Vey et de Souillac	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	1,800,000	2,249,797 29	"	"	"	(A) 2,249,797 29	(B) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, en 1822 et 1823, avant l'établissement du péage.
Pont de Pensaguel	*Idem.*	*Idem*	150,000	180,515 40	"	"	"	(A) 180,515 40	
CANAUX.									
Canal du Rhône au Rhin	6 août 1821.	Humann et compagnie	10,000,000	16,715,593 21	"	"	"	16,715,593 21	
Canal de la Somme et de Manicamp	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	6,600,000	12,286,750 61	"	"	"	12,286,750 61	
Canal des Ardennes	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	16,013,031 04	"	"	"	16,013,031 04	
Canal de Bourgogne	14 août 1822.	J. Hagermann et compagnie	25,000,000	33,619,059 12		"	"	33,619,059 12	
Canal d'Arles à Bouc	*Idem.*	Odier et compagnie	5,500,000	7,533,368 22	"	"	"	7,533,368 22	
Canaux de Bretagne	*Idem.*	André Cottier et compagnie	36,000,000	52,556,409 00	"	"	"	52,556,409 00	
Canal du Nivernais	*Idem.*	*Idem*	8,000,000	11,222,118 00	"	"	"	11,222,118 00	
Canal du Berry	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	16,861,579 00	"	"	"	16,861,579 00	
Canal latéral à la Loire	*Idem.*	*Idem*	12,000,000	16,496,252 00	"	"	"	16,496,252 00	
PORTS.									
Port de Dunkerque	20 juin 1821.	Caisse des dépôts et consignations	1,940,000	707,636 10	"	"	"	(A) 707,636 10	
Achèvement du môle et approfondissement du port de Granville	29 juillet 1829.	*Idem*	600,000	"	"	"	"	(C) "	(C) Cet emprunt n'a mis aucune dépense à la charge des budgets, attendu qu'il n'a donné lieu, de la part du Trésor, qu'à l'amortissement de la somme prêtée, les intérêts ayant été payés par la ville de Granville.
Travaux du port et des quais de Rouen	31 mai 1831.	Barbet et comp. et Caisse des dépôts et consig.	840,000	"	212,968f 75c	538,747f 96c	"	(A) 751,716 71	
Grands travaux du port du Havre	28 juin 1829.	Homberg et compagnie	2,800,000	"	"	4,607,944 97	"	(A) 4,607,944 97	
Travaux d'amélioration du port de Boulogne	28 juin 1829 et 30 juin 1835.	Caisse des dépôts et consignations	1,650,000	(D) 131,398 26	1,287,908 01	651,997 85	"	(A) 2,071,304 12	(D) Payements d'intérêts, faits à la compagnie, de 1830 à 1834, pendant la durée des versements du premier emprunt.
TRAVAUX DE NAVIGATION.									
Navigation de l'Isle	6 août 1821.	Froidefond de Bellisle et compagnie	2,500,000	"	5,437,500 00	"	"	(A) 5,437,500 00	
Navigation de l'Oise	*Idem.*	Urbain Sartoris et compagnie	3,000,000	4,861,136 64	"	"	"	4,861,136 64	
Navigation du Tarn	14 août 1822.	Caisse des dépôts et consignations	800,000	790,456 83	"	"	"	790,456 83	
			145,780,000	195,677,085 18	6,938,376 76	5,798,690 78	2,883,873 95	211,298,026 67	
					15,620,941f 49c				

COMPTE

DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le compte des cautionnements en numéraire pour l'année 1855.

Le compte des capitaux de cautionnements en présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement pendant cette période. Il fait connaître les capitaux de cautionnements restant dus par l'État, ceux qui ont été reçus ou remboursés pendant l'année, l'indication des classes de titulaires des emplois, et, enfin, la situation du Trésor, au 1er janvier 1856, relativement au solde dont il demeure débiteur.

Les capitaux de cautionnements versés en numéraire au Trésor pendant l'année 1855 sont de	16,283,147f 22c
Les remboursements montent à	14,307,117 92
Recettes excédant les remboursements	1,976,029 30
Les capitaux qui restaient dus au 1er janvier 1855 s'élevaient à	250,843,449 46
Par conséquent le Trésor demeure débiteur, au 1er janvier 1856, envers les titulaires de cautionnements, de la somme totale de	252,819,478 78

SAVOIR :

Ministère de la justice	28,029	Parties.	66,035,485f 52c
——— de l'instruction publique	105	.....	778,234 70
——— de l'intérieur	342	.....	4,861,181 24
——— de l'agriculture et du commerce	964	.....	7,365,085 22
——— de la guerre	321	.....	1,424,419 78
——— de la marine	82	.....	1,228,662 00
——— des finances	25,936	.....	169,729,965 89
——— divers	299	.....	1,396,444 41
	56,078		252,819,478 76

La situation du Trésor, quant à la dette que ce service a mise à sa charge, se résume ainsi qu'il suit :

Note sur le Compte des Cautionnements en numéraire.

Les cautionnements restant inscrits au 1er avril 1814, et dont les fonds ont été employés aux dépenses générales de l'État pendant la période qui se termine à cette époque, s'élèvent à	152,975,907f 62c
Ceux qui ont été versés au Trésor en exécution des lois des 28 avril 1816 et 23 juillet 1820, et dont les budgets des mêmes années ont profité à titre de ressources extraordinaires, montent à	65,122,000 00
TOTAL des fonds de cautionnements portés en recette aux budgets	218,097,907 62
Et, enfin, compensées entre elles pour obtenir l'excédant de la recette ou de la dépense, les opérations auxquelles ont donné lieu, depuis la loi du 28 avril 1816, les créations et les suppressions d'emplois, les augmentations ou les réductions dans les fixations primitives des cautionnements et les mutations de titulaires, font ressortir au compte spécial qui sert à les constater, et sur l'emploi duquel il a été donné dans le compte de l'année 1838, page 460, des explications auxquelles on pourra utilement se reporter, un solde créditeur de	34,721,571 14
TOTAL ÉGAL au montant des cautionnements inscrits sur les livres du Trésor à l'époque du 1er janvier 1856	252,819,478 76

Le compte des finances a compris, pour les années 1839 et antérieures, un tableau présentant la situation des capitaux de cautionnements originairement inscrits au crédit de titulaires français dans les départements séparés. Cette situation n'étant pas susceptible d'éprouver de changements, on a cru pouvoir s'abstenir de la reproduire dans les comptes; elle se trouve page 533 de celui de 1839.

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

SITUATION, au 1er janvier 1856, des Capitaux de Cautionnements.

MINISTÈRES auxquels ressortissent les emplois et classes des titulaires.	CAPITAUX dus au 1er janvier 1855.		RECETTE DE L'ANNÉE 1855. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1855. (*Suppressions d'emplois, réduction dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX dus au 1er janvier 1856.		RÉSULTAT, par classe de titulaires, du mouvement de l'année 1855.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
Ministère de la justice.															
Avocats au conseil d'État et à la cour de cassation	60	420,000f 00c	14,000f 00c	"	14,000f 00c	7,000f 00c	"	7,000f 00c	61	427,000f 00c	1	"	7,000f 00c	"	
Avoués	3,555	10,556,309 54	635,800 00	"	635,800 00	678,800 00	"	678,800 00	3,585	10,513,309 54	30	"	"	43,000f 00c	
Commissaires-priseurs	482	4,605,133 20	435,480 00	"	435,480 00	425,633 20	"	425,633 20	503	4,614,980 00	21	"	9,846 80	"	
Gardes du commerce	10	60,000 00	"	"	"	"	"	"	10	60,000 00	"	"	"	"	
Greffiers des cours d'appel, des tribunaux civils et de commerce	642	2,727,955 14	143,500 00	"	143,500 00	147,500 00	"	147,500 00	635	2,723,955 14	"	7	"	4,000 00	
Greffiers des justices de paix	3,057	4,579,473 91	306,600 00	"	306,600 00	273,500 00	"	273,500 00	3,057	4,603,573 91	"	"	33,100 00	"	
Greffiers des tribunaux de police	113	351,625 00	18,000 00	"	18,000 00	28,500 00	"	28,500 00	109	341 125 00	"	4	"	10,500 00	
Huissiers	9,772	7,878,297 31	412,200 00	"	412,200 00	458,803 69	"	458,803 69	9,561	7,831 693 62	"	211	"	46,603 69	
Notaires	10,788	34,901,223 38	1,927,100 00	"	1,927,100 00	1,908,475 07	"	1,908,475 07	10,508	34,919,848 31	"	280	18,624 93	"	
Ministère de l'instruction publique.															
Agents comptables et préposés divers	109	770,264 67	70,000 00	72,500f 00c	142,500 00	62,029 97	72,500f 00c	134,529 97	105	778 234 70	"	4	7,970 03	"	
Ministère de l'intérieur.															
Journaux ou écrits périodiques	362	4,794,873 69	357,450 00	"	357,450 00	291,142 45	"	291,142 45	342	4,861,181 24	"	20	66,307 55	"	
Ministère de l'agriculture et du commerce.															
Agents de change et courtiers de commerce dans les départements et courtiers à Paris	942	7,424,205 22	672,500 00	"	672,500 00	731,620 00	"	731,620 00	964	7,365,085 22	22	"	"	59,120 00	
Ministère de la guerre.															
Agents comptables et préposés divers	352	1,576,459 50	147,567 37	62,246 57	209,813 94	299,607 09	62,246 57	361,853 66	321	1,424,419 78	"	31	"	152,039 72	
Ministère de la marine.															
Agents comptables et préposés divers	56	904,460 00	40,200 00	32,000 00	72,200 00	46,665 00	32,000 00	78,665 00	57	897,995 00	1	"	"	6,465 00	
Préposés divers et officiers ministériels dans les colonies	24	319,667 00	11,000 00	"	11,000 00	"	"	"	25	330,667 00	1	"	11,000 00	"	
A REPORTER	30,324	81,860,947 56	5,191,397 37	166,746 57	5,358,143 94	5,359,276 47	166,746 57	5,526,023 04	29,843	81,693,068 46	76	557	153,849 31	321,728 41	

Suite du COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

Suite de la *Situation, au 1er janvier 1856, des Capitaux de Cautionnements.*

MINISTÈRES AUXQUELS RESSORTISSENT LES EMPLOIS ET CLASSES des titulaires.	CAPITAUX DUS au 1er janvier 1855.		RECETTE DE L'ANNÉE 1855. (*Créations d'emplois, augmentations dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			DÉPENSES DE L'ANNÉE 1855. (*Suppressions d'emplois, réductions dans la fixation des cautionnements et mutations de titulaires.*)			CAPITAUX DUS au 1er janvier 1856.		RÉSULTAT, PAR CLASSE DE TITULAIRES, du mouvement de l'année 1855.				OBSERVATIONS.
	Nombre de parties.	Sommes.	Recettes effectives en numéraire.	Application à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Remboursements en numéraire.	Applications à de nouvelles fonctions.	TOTAL.	Nombre de parties.	Sommes.	Nombre de parties. Augmentation.	Nombre de parties. Diminution.	Sommes. Excédant de recette.	Sommes. Excédant de dépense.	
REPORT	30,324	81,860,947f 56c	5,191,397f 37c	166,746f 57c	5,358,143f 94c	5,359,276f 47c	166,746f 57c	5,526,023f 04c	29,843	81,693,068f 46c	76	557	153,849f 31c	321,728f 41c	
Ministère des Finances.															
Agents de change à Paris	62	7,750,000 00	750,000 00	"	750,000 00	750,000 00	"	750,000 00	62	7,750,000 00	"	"	"	"	
Caissier payeur central et caissiers divers	2	400,000 00	"	"	"	"	"	"	2	400,000 00	"	"	"	"	
Contributions indirectes et tabacs	5,095	20,554,617 46	1,323,700 00	"	1,323,700 00	1,233,183 81	"	1,233,183 81	5,160	20,645,133 65	65	"	90,516 19	"	
Douanes (préposés de l'administration des)	1,124	2,820,414 96	279,700 00	"	279,700 00	174,834 00	"	174,834 00	1,156	2,925,280 96	32	"	104,866 00	"	
Enregistrement (préposés de l'administration de l')	4,034	19,086,216 30	1,116,933 00	"	1,116,933 00	1,160,781 84	"	1,160,781 84	4,020	19,042,367 46	"	14	"	43,848 84	
Octrois	2,156	1,917,969 74	237,067 00	24,459 00	261,526 00	218,599 98	24,459 00	243,058 98	2,177	1,936,436 76	21	"	18,467 02	"	
Payeurs du Trésor dans les départements	128	3,786,725 62	63,100 00	136,900 00	200,000 00	167,999 00	143,000 00	310,999 00	121	3,675,726 62	"	7	"	110,999 00	
Percepteurs et receveurs communaux	10,040	61,403,020 10	4,707,259 85	3,417,309 62	8,124,569 47	3,163,545 05	3,409,309 62	6,572,854 67	9,638	62,954,734 90	"	402	1,551,714 80	"	
Postes (préposés de l'administration des)	3,153	5,148,186 44	540,770 00	"	540,770 00	376,300 14	"	376,300 14	3,209	5,312,656 30	56	"	164,469 86	"	
Receveurs généraux des finances	96	28,465,154 20	933,901 00	836,906 00	1,770,807 00	1,178,730 00	816,906 00	1,995,636 00	93	28,240,325 20	"	3	"	224,829 00	
Receveurs particuliers des finances	292	16,564,919 04	758,997 00	635,000 00	1,393,997 00	454,712 00	656,900 00	1,111,612 00	304	16,847,304 04	12	"	282,385 00	"	
Ministères divers.															
Agents comptables et préposés divers	206	1,085,278 04	380,322 00	59,800 00	440,122 00	69,155 63	59,800 00	128,955 63	299	1,396,444 41	93	"	311,166 37	"	
	56,712	250,843,449 46	16,283,147 22	5,277,121 19	21,560,268 41	14,307,117 92	5,277,121 19	19,584,239 11	56,084	252,819,478 76	355	983	2,677,434 55	701,405 25	
											628		1,976,029 30		

Situation, au 1er janvier 1856, des Fonds de cautionnements compris dans le passif de la situation de l'Administration des finances.

Solde dont le Trésor était débiteur au 1er janvier 1855. (Voir le compte des finances de l'année 1854, page 531.)		32,745,541f 84c
Opérations de l'année 1855 — Recettes	16,283,147f 22c	"
Opérations de l'année 1855 — Remboursements	14,307,117 92	"
Excédant de recettes pendant l'année 1855. (Voir page 174.)	1,976,029 30	1,976,029 30
Solde débiteur du Trésor au 1er janvier 1856. (Voir page 395.)		34,721,571 14

COMPTE

DES RENTES VIAGÈRES

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le Compte des Rentes viagères d'ancienne origine, pour l'année 1855.

Le compte des rentes viagères anciennes présente la situation au commencement et à la fin de l'année, ainsi que le mouvement durant cette période, de chaque classe de ces rentes, suivant qu'elles ont été constituées sur une, deux, trois ou quatre têtes.

Les rentes de cette nature qui figurent encore aujourd'hui sur les livres de la dette inscrite sont les restes d'emprunts qui ont été contractés pendant les dernières années du XVIIIe siècle.

Le tableau placé ci-après a pour objet de faire connaître les rétablissements des parties qui, ayant négligé de réclamer le payement de leurs arrérages, ont été relevées de la déchéance qu'elles avaient encourue; les mutations effectuées entre les différentes classes par suite de décès, et qui, sans libérer définitivement l'État, ont eu pour effet de réduire le nombre des rentiers au profit desquels il doit successivement servir les arrérages, et enfin les extinctions absolues produites par les décès applicables aux rentes qui n'ont été instituées ou qui ne reposent plus que sur une seule tête.

Cette partie de la dette viagère du Trésor s'élevait, au 1er janvier 1855 (voir page 534 du Compte de 1854), à	1,241,059^f
Pendant l'année 1855, et indépendamment des mutations de classes par suite de décès, partages, successions, etc., dont le résultat se balance, les rentes viagères se sont accrues de rétablissements au profit de titulaires présumés décédés, et qui ont justifié de leur existence, de	881
	1,241,940
Elles ont été réduites, pendant la même année, et par suite d'extinctions résultant de décès notifiés ou présumés, de	126,524
et s'élèvent, à l'époque du 1er janvier 1856, à	1,115,416

SAVOIR :

1re classe sur 1 tête	3,399 parties	856,777^f
2e classe sur 2 têtes	1,317 *idem*	234,056
3e classe sur 3 têtes	80 *idem*	15,921
4e classe sur 4 têtes	32 *idem*	8,662
	4,828	1,115,416

RENTES INSCRITES AU PROFIT DES LÉGATAIRES DE LA DUCHESSE DOUAIRIÈRE D'ORLÉANS ET DE LA DUCHESSE DE BOURBON-PENTHIÈVRE.

Extrait du décret du 22 janvier 1852.

Art. 1er. Les biens meubles et immeubles qui sont l'objet de la donation faite le 7 août 1830 par le roi Louis-Philippe sont restitués au domaine de l'État.

Extrait des décisions ministérielles des 23 février et 25 mars 1853.

..... Le payement des rentes et pensions non éteintes, léguées par Mme la duchesse douairière d'Orléans, doit être considéré comme une charge du retour à l'État des biens compris dans la donation du 7 août 1830.....

Suite de la *Note sur le Compte des rentes viagères d'ancienne origine, pour l'année 1855.*

..... Il sera procédé à l'examen des droits des légataires au fur et à mesure des réclamations.....

..... Il y a lieu d'appliquer aux rentes viagères et pensions léguées par Mme la duchesse d'Orléans, reconnues comme charges de l'État, les dispositions des articles 211 et 212 de l'ordonnance du 31 mai 1838, sur la comptabilité publique, et le payement en sera effectué comme celui des autres rentes viagères dues par le Trésor.

Extrait de la décision ministérielle du 23 mai 1853, relative aux rentes léguées sur la succession de la duchesse de Bourbon-Condé, comprise pour une partie dans la donation du 7 août 1830.

« Il y a lieu d'acquitter la moitié entière des rentes dont il s'agit, sauf réserve contre la famille d'Or-« léans pour telle répétition qui pourrait être ultérieurement reconnue fondée. »

« Ces rentes seront inscrites au grand-livre de la dette publique viagère suivant le mode prescrit..... « pour les rentes léguées par la duchesse douairière d'Orléans. »

Dans le tableau pages 514 et 515, on a distingué des rentes viagères anciennes celles qui ont été inscrites en vertu des décret et décisions ci-dessus.

RENTES VIAGÈRES DE LA VIEILLESSE.

Lois des 18 juin 1850 et 28 mai 1853. — Décret d'exécution du 18 août 1853.

La caisse de retraites ou de rentes viagères de la vieillesse, créée sous la garantie de l'État, est gérée par l'administration de la caisse des dépôts et consignations.

Le capital de la rente à servir est formé par des versements volontaires.

Les versements sont effectués : à Paris, à la caisse des consignations; dans les départements, aux caisses des receveurs généraux et particuliers des finances.

L'intérêt du capital dont il est tenu compte pour la formation de la rente est calculé à 4 1/2 p. o/o.

Le versement doit précéder de deux années au moins l'époque fixée pour l'entrée en jouissance de la rente.

Le maximum de la rente constituée sur une tête est fixé à 600 francs.

Ces rentes sont incessibles et insaisissables jusqu'à concurrence de 360 francs.

Les arrérages en sont payables par trimestre, aux 1er janvier, 1er avril, 1er juillet et 1er octobre.

Toutes les sommes disponibles provenant soit des versements, soit des intérêts perçus, sont successivement, et dans les huit jours au plus tard, employés en achat de rentes sur l'État pour le compte de la caisse des retraites.

Tous les trois mois, la caisse des dépôts et consignations fait inscrire au livre de la dette publique les rentes viagères liquidées pendant le trimestre. Elle fait transférer, aux mêmes époques, au nom de la caisse d'amortissement, par un prélèvement sur le compte de la caisse des retraites, la quotité de rentes nécessaire pour produire, au cours moyen des achats opérés pendant le trimestre, un capital équivalent aux rentes viagères à inscrire.

Les rentes ainsi transférées à l'amortissement sont annulées.

A partir du 1er janvier 1854, les versements de la part de nouveaux déposants pourront être refusés.

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

Situation, au 1er janvier 1856, des Rentes inscrites.

CLASSES.	SITUATION au 1er janvier 1855.	MOUVEMENT PENDANT L'ANNÉE 1855. AUGMENTATIONS. Rétablissements de rentes viagères anciennes et inscriptions de rentes viagères nouvelles.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAUX.	DIMINUTIONS. Extinctions résultant de décès notifiés ou présumés.	Mutations de classes par suite de décès.	Mutations résultant de partages, successions et autres causes.	TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
		(a)	(b)	(c)		(d)	(e)	(f)			
					MONTANT DES RENTES.						
1re classe ou sur 1 tête	954,481	595	419	6,850	962,345	98,891	"	6,850	105,741	856,604	
2e *idem* ou sur 2 têtes	260,805	286	100	369	261,560	26,543	419	369	27,331	234,229	
3e *idem* ou sur 3 têtes	16,789	"	"	"	16,789	768	100	"	868	15,921	
4e *idem* ou sur 4 têtes	8,984	"	"	"	8,984	322	"	"	322	8,662	
	1,241,059	881	519	7,219	1,249,678	126,524	519	7,219	134,262	1,115,416	
			7,738				7,738				
Légataires de la duchesse douairière d'Orléans et de la duchesse de Bourbon-Condé	55,987	1,166	"	"	57,153	"	"	"	"	57,153	
Rentes viagères pour la vieillesse	2,062,049	58,911	"	"	2,120,960	60,249	"	"	60,249	2,060,711	
					NOMBRE DE PARTIES.						
1re classe ou sur 1 tête	3,809	7	3	15	3,834	418	"	17	435	3,399	
2e *idem* ou sur 2 têtes	1,473	6	1	4	1,484	160	3	4	167	1,317	
3e *idem* ou sur 3 têtes	87	"	"	"	87	6	1	"	7	80	
4e *idem* ou sur 4 têtes	35	"	"	"	35	3	"	"	3	32	
	5,404	13	4	19	5,440	587	4	21	612	4,828	
			23				25				
Légataires de la duchesse douairière d'Orléans et de la duchesse de Bourbon-Condé	61	2	"	"	63	"	"	"	"	63	
Rentes viagères pour la vieillesse	7,195	215	"	"	7,410	193	"	"	193	7,217	

(a) Rétablissement, sur les états de payement, de rentes dont les arrérages avaient cessé d'être réclamés pendant trois années consécutives, et qui, aux termes du décret du 8 ventôse an XIII, ont été rejetées du grand-livre comme éteintes, et portées au compte des extinctions présumées. Ces rétablissements sont toujours l'objet d'un examen approfondi et de décisions spéciales.

(b) Cette colonne comprend les rentes qui passent, à la mort d'une ou plusieurs têtes sur lesquelles elles reposent, à celles des classes qui sont composées du nombre de têtes survivantes, sans qu'il résulte de cette opération un accroissement de la dette; seulement cette dette ne repose plus que sur un nombre réduit de rentiers vivants.

(c) Dans cette colonne figurent les mutations résultant de partages, successions et autres causes qui, en changeant la personne du rentier ayant droit à la jouissance, ne changent pas la nature de la rente, puisque aucune extinction n'est survenue dans les têtes sur lesquelles cette jouissance repose. Le nombre des mutations par décès est inférieur à celui des mutations résultant de partages, successions et autres causes : il faut remarquer que, dans ces dernières, se trouvent compris les transferts de propriété qui sont opérés par des ventes, bien que cette nature de rente soit moins susceptible de transfert que les rentes perpétuelles; cependant celles qui sont assises sur plusieurs têtes, et notamment les rentes génevoises, offrent encore à des vieillards des chances de durée plus grande que celles de leur vie : de là la multiplicité des ventes, lesquelles, jointes aux divisions par succession ou réunion dans une même main d'une rente viagère possédée par plusieurs, viennent rendre cette nature de mutation plus multipliée que celles qui arrivent par décès, en observant que les parties ne notifient souvent le décès que lorsque celui de la dernière tête est arrivé.

Toutes les extinctions de la quatrième classe ne forment pas une augmentation du nombre des parties de la troisième, et successivement jusqu'à la classe de rentes sur une seule tête. La plupart des rentiers viagers négligent de faire connaître les décès à mesure qu'ils ont lieu, et les lois des 24 frimaire an VI et 22 floréal an VII ne les obligent à présenter que le certificat de vie de l'une des têtes sur lesquelles la rente est assise; le trésor peut ne connaître en conséquence tous les décès que lorsque la dernière tête vient à décéder. L'extinction totale au profit du trésor peut donc aussi s'appliquer à une rente encore inscrite sur deux, trois ou quatre têtes; ces diverses circonstances rendent difficile de suivre avec une précision rigoureuse le mouvement de chaque classe. Celui qu'indique le tableau ci-dessus n'offre que le résultat des notifications de décès parvenues à la connaissance du trésor. Il faut observer néanmoins qu'il ne peut y avoir aucun préjudice pour l'État, puisque le trésor demeure débiteur de la rente tant qu'il reste une tête vivante, et qu'au moment du décès de la dernière le rentier ne pourrait plus, qu'à l'aide d'un faux, en toucher les arrérages.

(d) Les extinctions qui sont portées dans cette colonne se divisent comme il suit :

Rentes viagères d'ancienne origine	Extinctions définitives résultant de décès notifiés	94,004f	126,524f
	Extinctions présumées	32,520	
Rentes viagères pour la vieillesse	Extinctions résultant de décès notifiés	60,249	60,249
	Extinctions présumées	"	

(e) Colonne correspondant à celle (b).

(f) *Idem* (c).

COMPTE

DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

Le présent compte fait connaître les différentes natures de pensions dont les arrérages sont payés sur les fonds généraux du budget, les lois qui en ont autorisé l'inscription, les crédits que ces lois ont accordés et leur situation, les nouvelles pensions liquidées et inscrites, et enfin celles qui ont été éteintes pour cause de décès.

Les crédits ouverts depuis 1817 pour l'inscription des pensions tant civiles que militaires, et que l'on reproduit dans le présent compte afin de présenter l'ensemble des opérations qui ont eu lieu depuis le régime consacré par la loi du 25 mars 1817 pour cette nature de dette, s'élevaient, au 1er janvier 1855, à la somme de..... 123,557,511f

Les mouvements que ces crédits ont éprouvés, pendant l'année 1855, sont ceux qui suivent:

Crédits alloués pour l'inscription des pensions militaires:			
Loi du 22 juin 1854.....	1,500,000f	1,700,000f	
Décret du 8 septembre 1855.....	200,000		
Crédits alloués par le décret du 23 mai 1855 pour les pensions civiles à inscrire en vertu de la loi du 9 juin 1853.....		1,443,000	3,313,000
Crédit alloué par le décret du 13 juin 1853, sanctionné par la loi du 22 juin 1854 pour l'inscription des indemnités viagères au profit des employés et agents du domaine privé du dernier règne.		170,000	
			126,870,511
A DÉDUIRE:			
Réductions pour cause d'extinctions sur les crédits précédemment accordés pour les pensions de la pairie, les pensions ecclésiastiques, les pensions de donataires, les secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire et les indemnités viagères aux employés et agents de la dernière liste civile et du domaine privé.....			131,190
Reste pour le montant des crédits à rapprocher du résultat des mouvements que les pensions de toute nature ont présentés pendant l'année 1855, et qui sont expliqués ci-après.....			126,739,321
A REPORTER.....			126,739,321

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

REPORT		126,739,321f
Sur cette somme, les pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1855 s'élevaient (voir page 547 du compte de 1854) à	121,384,902f	
et celles dont l'inscription a eu lieu pendant l'année 1855, déduction faite des pensions annulées, sont de	3,140,533	
ENSEMBLE	124,525,435 ci	124,525,435
Crédits d'inscription restant disponibles au 1er janvier 1856, savoir :		
Pensions civiles	1,678,421f	2,213,886
Pensions militaires	265,384	
Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	241,041	
Pensions à titre de récompenses nationales	25,850	
Secours viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	3,190	

Les pensions de toute nature inscrites sur les livres du Trésor, au 1er janvier 1855, montaient (voir page 549 du compte de 1854) à 69,132,787f 96c

Elles ont été augmentées, pendant l'année 1855, de l'inscription sur les livres du Trésor, en vertu du décret du 13 juin 1853, des indemnités concédées aux employés et agents du domaine privé du dernier règne (1) et de l'excédant des nouvelles concessions sur les extinctions,

SAVOIR :

Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	21,755f 00c	176,383f 00c
Indemnités viagères au profit des employés et agents du domaine privé du dernier règne	154,628 00	

Les décroissements résultant de l'excédant des extinctions sur les nouvelles concessions, et de diverses causes qui varient selon la classe des pensions, s'élèvent à la somme de

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	24,000f 00c	870,445 68
——— civiles	13,703 00	
——— ecclésiastiques	28,183 00	
——— militaires	665,877 00	
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	48,721 68	
——— de donataires	18,283 00	
——— à titre de récompenses nationales	29,150 00	
Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière Liste civile	12,528 00	
Dotations du Sénat	30,000 00	
DIFFÉRENCE en moins	694,062 68 ci.	694,062 68

Les charges du Trésor pour les pensions de toute nature s'élèvent, au 1er janvier 1855, à 68,438,725 28

(1) *Extrait du décret du 13 juin 1853 sanctionné par la loi du 22 juin 1854 :*

« Vu la loi du 8 juillet 1852 qui a alloué des indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile :

« Considérant qu'il y a lieu d'agir de même à l'égard des employés et agents du domaine privé restitué au domaine de l'État . . . .

« Art. 1er. Il est ouvert au ministère des finances . . . . . un crédit de 170,000 francs qui sera réparti à titre d'indemnité entre « les employés et agents du domaine privé du dernier règne. »

Note sur le Compte des Pensions inscrites au Trésor.

SAVOIR :

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	23	parties	238,000f 00c
——— civiles	1,842	.....	1,321,579 00
——— ecclésiastiques	350	.....	77,749 00
——— militaires	67,429	.....	33,726,693 00
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	30,761	.....	23,064,306 28
——— de donataires	2,516	.....	1,084,312 00
——— à titre de récompenses nationales	1,884	.....	850,000 00
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	16,265	.....	2,676,810 00
Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	913	.....	294,648 00
Indemnités viagères aux employés et agents du domaine privé du dernier règne	475	.....	154,628 00
Dotations du Sénat	165	.....	4,950,000 00
TOTAUX	122,623	.....	68,438,725 28

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR

Situation, au 1er janvier 1856, des Crédits accordés pour l'inscription des pensions.

NATURE DES PENSIONS et DÉSIGNATION DES CRÉDITS.	LOIS QUI ONT OUVERT les crédits.	SITUATION DES CRÉDITS — Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1855.	pendant l'année 1855. — Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1856.	SITUATION DES INSCRIPTIONS. — Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1855.	Opérations pendant 1855. — Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1856.	RESTE DISPONIBLE sur les crédits au 1er janvier 1856.
PENSIONS DE LA PAIRIE ET DE L'ANCIEN SÉNAT.										
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	28 mai 1820	262,000f	"	(A) 24,000f	238,000f	262,000f	"	24,000f	238,000f	"
PENSIONS CIVILES.										
Crédit permanent de 3,000,000, réduit, en 1818, à 2,450,000f et augmenté, depuis 1819, des 20/20 des 550,000 francs accordés temporairement aux fonds de retenue des ministères et administrations	25 mars 1817 (*art. 30*). 15 mai 1818 (*art. 17*)	3,000,000	"	"	3,000,000	1,335,282	96,512f	110,215	1,321,579	1,678,421f
PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.										
Crédit indéterminé : les pensions sont liquidées d'après les règles que les lois ont fixées	Diverses lois	105,932	"	(A) 28,183	77,749	105,932	67	28,250	77,749	"
PENSIONS MILITAIRES.										
Crédits antérieurs à 1854	Diverses lois	111,217,084	"	"	111,217,084	111,216,779	"	"	111,216,779	305
Crédits de 1854	Loi du 10 juin 1853 et décret du 24 août 1854	1,900,000	"	"	1,900,000	1,775,715	126,166	1,881	1,900,000	"
Crédits de 1855	Loi du 22 juin 1854 et décret du 8 septembre 1855	"	1,700,000f	"	1,700,000	"	1,462,039	27,118	1,434,921	265,079
		113,117,084	1,700,000	"	114,817,084	112,992,494	1,588,205	28,999	114,551,700	265,384
PENSIONS CIVILES. (Loi du 9 juin 1853.)										
Crédit de 1854	Décret du 10 mai 1854	1,439,000	"	"	1,439,000	1,144,818	293,091	"	1,437,909	1,091
Crédit de 1855	Décret du	"	1,443,000	"	1,443,000	"	1,206,632	3,582	1,203,050	239,950
		1,439,000	1,443,000	"	2,882,000	1,144,818	(C) 1,499,723	3,582	2,640,959	241,041
PENSIONS DES DONATAIRES.										
Crédit indéterminé : les nouvelles concessions résultent de réversibilités dont les conditions sont réglées par la loi	26 juillet 1821	1,102,595	"	(A) 18,283	1,084,312	1,102,595	25,300	43,583	1,084,312	"
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.										
Pensions de juillet 1830	13 décembre 1830, 24 novembre 1831, avril 1833	700,650	"	"	700,650	700,650	"	"	700,650	"
Pensions de juin 1832	21 avril 1833, 20 juin 1836	53,850	"	"	53,850	53,850	"	"	53,850	"
Pensions des vainqueurs de la Bastille	26 avril 1833	26,750	"	"	26,750	26,750	"	"	26,750	"
Victimes des événements de Lyon (nov. 1831), Paris (juin 1834)	15 juin 1836	17,000	"	"	17,000	17,000	"	"	17,000	"
Victimes des événements de juin 1848	13 juin 1850	712,650	"	"	712,650	681,300	9,100	3,600	686,800	25,850
SECOURS VIAGERS AUX ANCIENS MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.										
Crédit permanent	Décrets des 14 décembre 1851 et 10 juin 1853	1,510,900	"	"	1,510,900	1,479,550	9,100	3,600	1,485,050	25,850
INDEMNITÉS VIAGÈRES DE RETRAITE AUX EMPLOYÉS ET AGENTS DE LA DERNIÈRE LISTE CIVILE.										
Crédit déterminé : les indemnités sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	8 juillet 1852	2,700,000	"	(D) 20,000	2,680,800	2,655,055	352,935	331,180	2,676,810	3,190
INDEMNITÉS VIAGÈRES AUX EMPLOYÉS ET AGENTS DU DOMAINE PRIVÉ DU DERNIER RÈGNE.										
Crédit déterminé : les indemnités sont liquidées d'après les règles que la loi a fixées	8 juillet 1852	320,000	"	(E) 25,352	294,648	307,176	4,580	17,108	294,648	"
	Décret du 13 juin 1853 et loi du 22 juin 1854	"	170,000	(E) 15,372	154,628	"	159,027	4,399	154,628	"

(A) Les crédits affectés aux pensions de cette nature n'étant pas déterminés par les lois, les modifications que ces crédits éprouvent résultent des pensions inscrites ou annulées pendant l'année.

(C) La différence de 24,784 francs existant entre cette somme et celle de 1,474,939 francs, qui figure au tableau suivant, provient des imputations faites au profit,

1° de la caisse de l'académie impériale de musique	sur le crédit de 1854, pour	18,581f
	sur le crédit de 1855, pour	4,228
2° de la caisse des employés des subsistances militaires, sur le crédit de 1855, pour		1,975
		24,784

caisses en cours de liquidation et non inscrites sur les livres du Trésor public.

(D) Cette somme est prélevée sur le crédit de 2,700,000 francs, pour frais d'administration de la Légion d'honneur.

(E) Aux termes de l'article 1er de la loi du 8 juillet 1852, ces crédits sont réduits à mesure des décès des titulaires.

RÉCAPITULATION.

Nature des pensions.	Crédits accordés antérieurement au 1er janvier 1855.	Augmentation.	Diminution.	Montant des crédits au 1er janvier 1856.	Pensions inscrites antérieurement au 1er janvier 1855.	Pensions inscrites.	Pensions annulées.	Pensions imputées sur les crédits au 1er janvier 1856.	Reste disponible au 1er janvier 1856.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	262,000	"	24,000	238,000	262,000	"	24,000	238,000	"
——— civiles	3,000,000	"	"	3,000,000	1,335,282	96,512	110,215	1,321,579	1,678,421
——— ecclésiastiques	105,932	"	28,183	77,749	105,932	67	28,250	77,749	"
——— militaires	113,117,084	1,700,000	"	114,817,084	112,992,494	1,588,205	28,999	114,551,700	265,384
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	1,439,000	1,443,000	"	2,882,000	1,144,818	1,499,723	3,582	2,640,959	241,041
——— de donataires	1,102,595	"	18,283	1,084,312	1,102,595	25,300	43,583	1,084,312	"
——— à titre de récompenses nationales	1,510,900	"	"	1,510,900	1,479,550	9,100	3,600	1,485,050	25,850
Secours viagers à des militaires de la République et de l'Empire	2,700,000	"	20,000	2,680,000	2,655,055	352,935	331,180	2,676,810	3,190
Indemnités viagères de retraite aux employés et agents de la dernière liste civile	320,000	"	25,352	294,648	307,176	4,580	17,108	294,648	"
Indemnités viagères aux employés et agents du domaine privé du dernier règne	"	170,000	15,372	154,628	"	159,027	4,399	154,628	"
	123,557,511	3,313,000	131,190	126,739,321	121,384,902	3,735,449	594,916	124,525,435	2,213,886
		Augmentation : 3,181,810f				Augmentation : 3,140,533f			

SUITE DU COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

Situation, au 1er janvier 1856, des Pensions inscrites.

NATURE DES PENSIONS.	SITUATION au 1er janvier 1855.	OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1855. ACCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	ACCROISSEMENTS TOTAL.	DÉCROISSEMENTS qui affectent les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS qui n'affectent pas les crédits d'inscription.	DÉCROISSEMENTS TOTAL.	SITUATION au 1er janvier 1856.
	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr.	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	262,000 00	"	"	"	24,000	"	24,000 00	238,000 00
Pensions civiles	1,335,282 00	96,512	"	96,512	110,215	"	110,215 00	1,321,579 00
Pensions ecclésiastiques	105,932 00	67	"	67	28,250	"	28,250 00	77,749 00
PENSIONS MILITAIRES.								
Militaires	30,473,022 00	1,337,574	6,212	1,343,786	27,849	2,004,869 00	2,032,718 00	29,784,090 00
Vétérans	40,810 00	"	774	774	"	4,749 00	4,749 00	36,835 00
Veuves et orphelins	3,878,738 00	250,631	675	251,306	1,150	223,126 00	224,276 00	3,905,768 00
	34,392,570 00	1,588,205	7,661	1,595,866	28,999	2,232,744 00	2,261,743 00	33,726,693 00
Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	23,113,027 96	1,474,939	12,582	1,487,521	3,582	1,532,660 68	1,536,242 68	23,064,306 28
Pensions des donataires dépossédés	1,102,595 00	25,300	"	25,300	43,583	"	43,583 00	1,084,312 00
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.								
Pensionnaires de juillet 1830, juin 1832 et juin 1848	878,150 00	9,100	2,500	11,600	3,600	36,650 00	40,250 00	849,500 00
Vainqueurs de la Bastille	1,000 00	"	"	"	"	500 00	500 00	500 00
	879,150 00	9,100	2,500	11,600	3,600	37,150 00	40,750 00	850,000 00
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	2,655,055 00	352,935	"	352,935	331,180	"	331,180 00	2,676,810 00
Indemnités viagères de retraite au profit des employés et agents de la dernière liste civile	307,176 00	4,580	"	4,580	17,108	"	17,108 00	294,648 00
Indemnités viagères au profit des employés et agents du domaine privé du dernier règne	"	159,027	"	159,027	4,399	"	4,399 00	154,628 00
Dotations du Sénat	4,980,000 00	180,000	"	180,000	210,000	"	210,000 00	4,950,000 00

NATURE DES PENSIONS.	NOMBRE DE PARTIES. SITUATION au 1er janvier 1855.	MOUVEMENTS pendant l'année 1855. Accroissements.	Décroissements.	SITUATION au 1er janvier 1856.
Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	25	"	2	23
Pensions civiles	1,901	82	141	1,842
Pensions ecclésiastiques	474	1	125	350
PENSIONS MILITAIRES.				
Militaires	57,344	1,578	4,169	54,753
Vétérans	152	3	20	135
Veuves et orphelins	12,610	771	840	12,541
	70,106	2,352	5,029	67,429
Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	30,574	2,122	1,935	30,761
Pensions des donataires dépossédés	2,541	82	107	2,516
PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSE NATIONALE.				
Pensionnaires de juillet 1830, juin 1832 et juin 1848	1,956	19	93	1,882
Vainqueurs de la Bastille	4	"	2	2
	1,960	19	95	1,884
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	14,463	3,671	1,869	16,265
Indemnités viagères de retraite au profit des employés et agents de la dernière liste civile	940	24	51	913
Indemnités viagères au profit des employés et agents du domaine privé du dernier règne	"	495	20	475
Dotations du Sénat	166	6	7	165

RÉCAPITULATION.

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	262,000 00	"	"	"	24,000	"	24,000 00	238,000 00
——— civiles	1,335,282 00	96,512	"	96,512	110,215	"	110,215 00	1,321,579 00
——— ecclésiastiques	105,932 00	67	"	67	28,250	"	28,250 00	77,749 00
——— militaires	34,392,570 00	1,588,205	7,661	1,595,866	28,999	2,232,744 00	2,261,743 00	33,726,693 00
——— civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	23,113,027 96	1,474,939	12,582	1,487,521	3,582	1,532,660 68	1,536,242 68	23,064,306 28
——— des donataires dépossédés	1,102,595 00	25,300	"	25,300	43,583	"	43,583 00	1,084,312 00
——— à titre de récompense nationale	879,150 00	9,100	2,500	11,600	3,600	37,150 00	40,750 00	850,000 00
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	2,655,055 00	352,935	"	352,935	331,180	"	331,180 00	2,676,810 00
Indemnités viagères de retraite au profit des employés et agents de la dernière liste civile	307,176 00	4,580	"	4,580	17,108	"	17,108 00	294,648 00
Indemnités viagères au profit des employés et agents du domaine privé du dernier règne	"	159,027	"	159,027	4,399	"	4,399 00	154,628 00
Dotations du Sénat	4,980,000 00	180,000	"	180,000	210,000	"	210,000 00	4,950,000 00
	69,132,787 96	3,890,665	22,743	3,913,408	804,916	3,802,554 68	4,607,470 68	68,438,725 28
		Diminution : 694,062f 68c.						

Pensions de la pairie et de l'ancien sénat	25	"	2	23
Pensions civiles	1,901	82	141	1,842
Pensions ecclésiastiques	474	1	125	350
Militaires	70,106	2,352	5,029	67,429
Pensions civiles. (Loi du 9 juin 1853.)	30,574	2,122	1,935	30,761
Pensions des donataires dépossédés	2,541	82	107	2,516
Pensionnaires de juillet 1830, juin 1832 et juin 1848	1,960	19	95	1,884
Secours viagers à d'anciens militaires de la République et de l'Empire	14,463	3,671	1,869	16,265
Indemnités viagères de retraite au profit des employés et agents de la dernière liste civile	940	24	51	913
Indemnités viagères au profit des employés et agents du domaine privé du dernier règne	"	495	20	475
Dotations du Sénat	166	6	7	165
	123,150	8,854	9,381	122,623
		Diminution : 527 p.		

OBSERVATIONS.

MOTIFS DES ACCROISSEMENTS.

PENSIONS CIVILES.

Nouvelles concessions 73,512f
Réversions 23,000
} 96,512f

PENSIONS MILITAIRES.

Nouvelles concessions 1,586,315f
Concessions antérieures à 1817 340
Secours à des orphelins 1,450
Rétablissements 6,212
Réversions. (Loi du 14 juillet 1810.) 774
Réunions. (Décret du 27 février 1811.) 525
Divisions 150
} 1,595,766f

PENSIONS CIVILES. (Loi du 9 juin 1853.)

Nouvelles concessions 1,474,939f
Rétablissements 3,762
Inscriptions en vertu de la loi du 9 juin 1853 7,369
Réunions 745
Divers motifs 706
} 1,487,521f

PENSIONS DONATAIRES.

Divisions 2,900f
Réunions 7,500
Réversions 14,900
} 25,300f

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.

Conversion de secours de 300f en secours de 700f 9,100f
Réversions 1,300
Rétablissements 1,200
} 11,600f

SECOURS VIAGERS À DES MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.

Nouvelles concessions 352,120f
Rétablissements 815
} 352,935f

INDEMNITÉS VIAGÈRES DE RETRAITE AU PROFIT DES EMPLOYÉS ET AGENTS DE LA DERNIÈRE LISTE CIVILE.

Nouvelles concessions 4,075f
Réversions 505
} 4,580f

INDEMNITÉS VIAGÈRES AU PROFIT DES EMPLOYÉS ET AGENTS DU DOMAINE PRIVÉ DU DERNIER RÈGNE.

Nouvelles concessions 159,027f

DOTATIONS DU SÉNAT.

Nouvelles concessions 180,000

MOTIFS DES DÉCROISSEMENTS.

PENSIONS DE LA PAIRIE.

Décès notifiés 24,000f 00

PENSIONS CIVILES.

Décès notifiés 105,141f
Décès présumés. (*Art. 9 de l'arrêté du 15 floréal an XI.*) 3,978
Rectification 713
Expiration de droit 383
} 110,215 00

PENSIONS ECCLÉSIASTIQUES.

Rétablissements 67f

Décès notifiés 26,891
Décès présumés 1,359
} 28,250 00

PENSIONS MILITAIRES.

Décès notifiés 2,177,779
Décès présumés. (*Article 30 de la loi du 9 juin 1853.*) 36,790
Rejets par suite de concessions plus fortes 28,849
Rejet par suite de concessions de pensions civiles 6,150
Expiration de droit 11,500
Réunions 525
Divisions 150
} 2,261,743 06

PENSIONS CIVILES. (Loi du 9 juin 1853.)

Décès notifiés 1,484,948f 63c
Rejets par suite de concessions plus fortes 25,816 00
Condamnations à des peines infamantes 339 00
Expiration de droit 22,894 05
Convole 1,748 00
Réunions 497 00
} 1,536,242 68

La situation des pensions civiles, au 1er janvier 1855, suivant le compte spécial ci-annexé (page 551) s'élève à ..... 31,489 parties 23,746,952 98
La situation à la même date qui ressort du tableau ci-contre n'est que de ..... 30,761 parties 23,064,306 28
DIFFÉRENCE en moins ..... 728 parties 682,646 70

Cette différence représente :
1° Les pensions nouvelles qui, bien qu'imputées sur le crédit d'inscription de 1854, n'ont été concédées qu'en 1855, ci ..... 289 parties 239,612 00
2° Les pensions des anciennes caisses de retraite de l'académie impériale de musique et des subsistances militaires qui, bien qu'elles ne soient pas inscrites au grand-livre de la dette publique, sont cependant payées sur le crédit affecté dans les budgets au service des pensions civiles (Loi du 9 juin 1853), ci ..... 439 parties 443,034 70
TOTAL ÉGAL ..... 728 parties 682,646 70

PENSIONS DES DONATAIRES.

Décès notifiés 34,484f
Décès présumés. (*Article précité.*) 1,200
Divisions 2,733
Réunions 5,166
} 43,583f

PENSIONS À TITRE DE RÉCOMPENSES NATIONALES.

Décès notifiés 22,000
Décès présumés. (*Article précité.*) 6,750
Secours éteints 8,400
Conversions de secours de 300f en secours de 700f 3,600
} 40,750

SECOURS VIAGERS À DES MILITAIRES DE LA RÉPUBLIQUE ET DE L'EMPIRE.

Rejets en vertu de décisions du grand chancelier de la Légion d'honneur 351,180

INDEMNITÉS VIAGÈRES DE RETRAITE AU PROFIT DES EMPLOYÉS ET AGENTS DE LA DERNIÈRE LISTE CIVILE.

Décès notifiés 17,081
Expiration du droit 27
} 17,108

INDEMNITÉS VIAGÈRES AU PROFIT DES EMPLOYÉS ET AGENTS DU DOMAINE PRIVÉ DU DERNIER RÈGNE.

Décès notifiés 4,264f
Rejets par suite de concessions plus fortes 135
} 4,399

DOTATIONS DU SÉNAT.

Décès notifiés 210,000

COMPTE SPÉCIAL

DES PENSIONS CIVILES

RENDU

EN EXÉCUTION DE L'ARTICLE 21 DE LA LOI DU 9 JUIN 1853 ET DE L'ARTICLE 30

DU RÈGLEMENT D'ADMINISTRATION PUBLIQUE DU 9 NOVEMBRE SUIVANT.

NOTE

De développement du Compte des Pensions civiles, sur fonds de retenues, pour l'année 1855.

Le présent compte est rendu selon les formes réglées par l'article 21 de la loi du 9 juin 1853 et par l'article 30 du décret du 30 novembre suivant.

ÉTAT N° 1. La situation au 1er janvier 1855 des pensions civiles régies par la loi précitée, s'élevait, savoir :

	PARTIES.	SOMMES.
Pensions de fonctionnaires et employés	22,610	20,516,467f 88c
Pensions de veuves	8,532	3,294,533 32
Pensions d'orphelins	236	35,585 14
TOTAL	31,378	23,846,586 34

ÉTAT N° 2. Les pensions inscrites en 1855, et formant accroissement de charges pour cet exercice, se sont élevées à . . . . . 2,068 parties 1,460,937f 16c

Mais, pour comparer ces concessions au crédit d'inscription affecté aux admissions à la retraite à prononcer en 1855, il convient de déduire de la somme ci-contre :

1° Pour pensions inscrites, en vertu de l'article 2 du règlement d'administration publique, du 9 novembre 1853, et faisant partie du passif des anciennes caisses de retraite supprimées, ci...	17 parties	11,124f 00c		
2° Pour opérations d'ordre	2	1,458 16		
TOTAL	19	12,582 16 ci.	19	12,582 16
Reste pour concessions nouvelles imputables sur le crédit de 1855..			2,049 parties	1,448,355f 00c
Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1855, par décret du 19 mai de ladite année, s'élève à		1,443,000f 00c		
Mais il s'est accru du montant des pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance, et de celles qui ont été annulées par suite de leur fixation à un taux plus élevé, ci		5,452 00	"	1,448,452 00
Ce crédit a laissé conséquemment un disponible de			"	97 00

Les extinctions, constatées en 1855, se sont élevées à.....	1,957 parties	1,560,570f 52c	État n° 3.
Les concessions nouvelles formant accroissement pour 1855 étant, comme on vient de le voir, de.....	2,068..	1,460,937 16	État n° 4.
Le résultat pour 1855 est..... en augmentation.....	111	//	
Le résultat pour 1855 est..... en diminution.....	//	99,633 36	
La situation des pensions inscrites au 1er janvier 1855 étant de.....	31,378..	23,846,586 34	
Leur situation au 1er janvier 1856 est de.....	31,489..	23,746,952 98	
Les pensions suspendues pour divers motifs s'élevant à.....	150..	179,985 30	
Les pensions en cours de payement au 1er janvier 1856, se réduisent en réalité, à.....	31,339..	23,566,967 68	

Les pensions inscrites au 1er janvier 1856 se décomposent ainsi qu'il suit : État n° 5.

	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.
Pensions de fonctionnaires et employés.....	22,514	20,352,073f 24c	903
Pensions de veuves.....	8,755	3,365,118 65	384
Pensions d'orphelins.....	220	29,761 09	135
TOTAL ÉGAL.....	31,489	23,746,952 98	754

Ce tableau fait ressortir, conformément aux prescriptions des articles 21 de la loi du 9 juin 1853, et 39 du règlement d'administration publique, la distinction entre les charges antérieures et celles postérieures au 1er janvier 1854. État n° 6.

Les extinctions constatées en 1855 sur les pensions concédées pour services terminés avant le 1er janvier 1854 ont été de.....	1,888 parties	1,501,042f 52c	
Les concessions autorisées pour services terminés avant ladite époque n'ont été que de.....	563..	205,880 16	
Il y a donc eu, sur la catégorie *charges antérieures*, une diminution de.....	1,325..	1,295,162 36	
Cette catégorie, qui s'élevait, au 1er janvier 1855, à.....	30,313..	22,886,252 34	
se trouve réduite au 1er janvier 1856 à.....	28,988..	21,591,089 98	
Les concessions autorisées avec jouissance postérieure au 1er janvier 1854, composant la seconde catégorie *charges postérieures*, se sont élevées à.....	1,505 parties	1,255,057f 00c	
Les extinctions n'ayant été que de.....	69..	59,528 00	
Il y a eu sur la catégorie *charges postérieures* une augmentation de..	1,436..	1,195,529 00	
Cette catégorie, étant au 1er janvier 1855, de.....	1,065..	960,334 00	
se trouve élevée au 1er janvier 1856, à.....	2,501..	2,155,863 00	

La situation arrêtée au 1er janvier 1856, se divise, en conséquence, comme suit :

1re CATÉGORIE : Charges antérieures au 1er janvier 1854.....	28,988parties	21,591,089f 98c
2e CATÉGORIE : Charges postérieures au 1er janvier 1854.....	2,501..	2,155,863 00
TOTAL ÉGAL à la situation des pensions inscrites au 1er janvier 1856.....	31,489..	23,746,952 98

ÉTAT N° 7. Ce tableau fait connaître à quelles conditions d'âge et de durée de services ont été accordées les pensions en 1855, et quelle en a été la quotité moyenne pour chaque ministère. Ce relevé statistique constate les résultats généraux suivants :

Les pensions d'employés ont été données à 57 ans et 3 mois d'âge en moyenne et pour 30 ans et 5 mois de services. Leur quotité moyenne a été de 829 francs.

Les pensions de veuves ont été données à 54 ans et 2 mois d'âge en moyenne, et leur quotité moyenne a été de 361 francs.

Les secours aux orphelins ont été donnés à 11 ans et 3 mois en moyenne, et leur quotité a été de 135 francs.

Dans la partie sédentaire, où le droit est acquis à 60 ans d'âge et après 30 ans de services, les pensions ont été accordées à 62 ans et 5 mois d'âge en moyenne et après 32 ans 7 mois d'exercice. Leur quotité moyenne a été de 1,395 francs.

Dans la partie active, où le droit est acquis après 25 ans d'activité, la moyenne d'âge a été de 53 ans et 2 mois; la durée des services, prise pour base des liquidations, de 28 ans et 9 mois, et la quotité moyenne des pensions de 623 francs.

ÉTAT N° 1.

COMPTE DES PENSIONS CIVILES.

SITUATION des Pensions civiles au 1er janvier 1855.

MINISTÈRES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS.		PENSIONS DE VEUVES.		PENSIONS D'ORPHELINS.		TOTAUX.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
		fr. c.		fr. c.		fr. c.		fr. c.
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur...	265	240,274 07	76	34,132 19	"	"	341	274,406 26
Justice.....	857	1,357,172 00	497	254,194 00	6	1,275 00	1,360	1,612,641 00
Affaires étrangères.....	74	373,184 76	50	52,619 25	"	"	124	425,804 01
Finances.....	18,466	14,685,354 86	6,650	2,331,338 34	201	29,954 00	25,317	17,046,647 20
Intérieur.....	464	455,323 61	268	71,981 03	5	1,296 40	737	528,601 04
Guerre.....	551	822,925 80	317	238,227 00	3	2,467 00	871	1,063,619 80
Instruction publique et cultes.....	959	1,455,018 43	229	128,131 11	"	"	1,188	1,583,149 54
Agriculture, commerce et travaux publics.....	837	1,017,791 53	429	171,317 01	21	592 74	1,287	1,189,701 28
Grande chancellerie de la Légion d'honneur....	137	109,422 82	16	12,593 39	"	"	153	122,016 21
TOTAUX.....	22,610	20,516,467 88	8,532	3,294,533 32	236	35,585 14	31,378	23,846,586 34

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE DES PENSIONS CIVILES.

ÉTAT des Concessions de pensions civiles formant accroissement de charges pour l'année 1855.

MINISTÈRES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Nombre.	Sommes.	DE VEUVES. Nombre.	Sommes.	D'ORPHELINS. Nombre.	Sommes.	TOTAUX. Nombre.	Sommes.
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur.	36	25,854f 00c	8	5,361f 00c	"	"	44	31,215f 00c
Justice	84	134,172 00	45	27,150 00	1	1,289f 00c	130	162,611 00
Affaires étrangères	2	8,000 00	2	4,583 00	"	"	4	12,583 00
Finances	1,048	835,094 16	551	167,984 00	33	3,642 00	1,632	1,006,720 16
Intérieur	29	22,265 00	16	3,238 00	"	"	45	25,503 00
Guerre	36	35,307 00	20	14,111 00	"	"	56	49,418 00
Instruction publique et cultes	50	93,043 00	26	18,787 00	"	"	76	111,830 00
Agriculture, commerce et travaux publics	40	47,725 00	38	13,243 00	3	89 00	81	61,057 00
Grande chancellerie de la Légion d'honneur.	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	1,325	1,201,460 16	706	254,457 00	37	5,020 00	2,068	1,460,937 16

A DÉDUIRE :

1° Pensions inscrites en vertu de l'article 2 du règlement d'administration publique du 9 novembre 1853, et faisant partie du passif des anciennes caisses de retraite supprimées, ci	17 parties	11,124f 00c	19 — 12,582 16
2° Pour opérations d'ordre	2	1,458 16	
Reste pour concessions nouvelles imputables sur le crédit d'inscription de 1855			2,049 — 1,448,355 00
Le crédit d'inscription ouvert pour l'année 1855 par décret en date du 19 mai de ladite année s'élève à		1,443,000f	" — 1,448,452 00
Il s'est accru par suite du retour de pensions dont les titulaires sont décédés avant leur entrée en jouissance et de pensions dont la fixation première, ayant été augmentée, a entraîné l'annulation de la concession primitive, ci		5,452	
Ce crédit a laissé un disponible de			" — 97 00

ÉTAT N° 3.

ÉTAT des Extinctions de pensions civiles formant décroissement dans les charges de l'année 1855.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS. Parties.	Sommes.	DE VEUVES. Parties.	Sommes.	D'ORPHELINS. Parties.	Sommes.	TOTAUX. Parties.	Sommes.
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur.	11	9,167f 06c	7	5,461f 12c	"	"	18	14,628f 18c
Justice	81	104,999 00	24	9,845 00	5	1,172f 00c	110	116,016 00
Affaires étrangères	5	33,376 00	2	1,312 00	"	"	7	34,688 00
Finances	1,166	969,566 01	382	132,446 63	43	7,124 00	1,591	1,109,136 64
Intérieur	19	16,018 50	15	3,341 63	1	1,062 00	35	20,422 13
Guerre	35	57,081 30	15	14,538 00	1	1,333 00	51	72,952 30
Instruction publique et cultes	48	90,412 60	14	7,065 79	"	"	62	97,478 39
Agriculture, commerce et travaux publics	52	78,275 33	22	8,800 50	3	153 05	77	87,228 88
Grande chancellerie de la Légion d'honneur.	4	6,959 00	2	1,061 00	"	"	6	8,020 00
TOTAUX	1,421	1,365,854 80	483	183,871 67	53	10,844 05	1,957	1,560,570 52

ÉTAT N° 4.

Suite du COMPTE DES PENSIONS CIVILES.

SITUATION des Pensions civiles au 1er janvier 1856.

MINISTÈRES ET SERVICES.	ACCROISSEMENT. — CONCESSIONS NOUVELLES autorisées en 1855.		DÉCROISSEMENT. — EXTINCTIONS constatées en 1855.		RÉSULTAT. En AUGMENTATION.		RÉSULTAT. En DIMINUTION.		REPORT DE LA SITUATION des pensions inscrites au 1er janvier 1855.		SITUATION DES PENSIONS INSCRITES au 1er janvier 1856.		PENSIONS SUSPENDUES POUR CAUSE du replacement des titulaires, de cumul, ou pour tout autre motif.		PENSIONS en COURS DE PAYEMENT.	
	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.	Nombre.	Sommes.
Ministère d'État et de la maison de l'Empereur	44	31,215f 00c	18	14,628f 18c	26	16,586f 82c	"	"	341	274,406f 26c	367	290,993f 08c	3	4,744f 00c	364	286,249f 08c
Justice	130	162,611 00	110	116,016 00	20	46,595 00	"	"	1,360	1,612,641 00	1,380	1,659,236 00	7	18,201 00	1,373	1,641,035 00
Affaires étrangères	4	12,583 00	7	34,688 00	"	"	3	22,105f 00c	124	425,804 01	121	403,699 01	6	12,646 50	115	391,052 51
Finances	1,632	1,006,720 16	1,591	1,109,136 64	41	"	"	102,416 48	25,317	17,046,647 20	25,358	16,944,230 72	92	72,513 00	25,266	16,871,717 72
Intérieur	45	25,503 00	35	20,422 13	10	5,080 87	"	"	737	528,601 04	747	533,681 91	11	26,511 80	736	507,170 11
Guerre	56	49,418 00	51	72,952 30	5	"	"	23,534 30	871	1,063,619 80	876	1,040,085 50	12	21,024 00	864	1,019,061 50
Instruction publique et cultes	76	111,830 00	62	97,478 39	14	14,351 61	"	"	1,188	1,583,149 54	1,202	1,597,501 15	7	16,390 00	1,195	1,581,111 15
Agriculture, commerce et travaux publics	81	61,057 00	77	87,228 88	4	"	"	26,171 88	1,287	1,189,701 28	1,291	1,163,529 40	12	7,955 00	1,279	1,155,574 40
Grande chancellerie de la Légion d'honneur	"	"	6	8,020 00	"	"	6	8,020 00	153	122,016 21	147	113,996 21	"	"	147	113,996 21
					120	82,614 30	9	182,247 66								
TOTAUX	2,068	1,460,937 16	1,957	1,560,570 52	AUGMENTATION.. 111 parties. DIMINUTION..... 99,633f 36c				31,378	23,846,586 34	31,489	23,746,952 98	150	179,985 30	31,339	23,566,967 68

ÉTAT N° 5.

Suite du COMPTE DES PENSIONS CIVILES.

Développement de la situation au 1er janvier 1856, par classes de pensionnaires.

MINISTÈRES ET SERVICES.	PENSIONS D'EMPLOYÉS.			PENSIONS DE VEUVES.			PENSIONS D'ORPHELINS.			TOTAUX.		
	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne.
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur	290	256,961f 01c	879	77	34,032f 07c	441	"	"	"	367	290,993f 08c	792
Justice	860	1,386,345 00	1,612	518	271,499 00	524	2	1,392f 00c	696	1,380	1,659,236 00	1,202
Affaires étrangères	71	347,808 76	4,898	50	55,890 25	1,117	"	"	"	121	403,699 01	3,336
Finances	18,348	14,550,883 01	793	6,819	2,366,875 71	347	191	26,472 00	138	25,358	16,944,230 72	668
Intérieur	474	461,570 11	973	269	71,877 40	347	4	234 40	58	747	533,681 91	714
Guerre	552	801,151 50	1,451	322	237,800 00	738	2	1,134 00	567	876	1,040,085 50	1,187
Instruction publique et cultes	961	1,457,648 83	1,620	241	139,852 32	580	"	"	"	1,202	1,597,501 15	1,329
Agriculture, commerce et travaux publics	825	987,241 20	1,196	445	175,759 51	394	21	528 69	25	1,291	1,163,529 40	901
Grande chancellerie de la Légion d'honneur	133	102,463 82	765	14	11,532 39	823	"	"	"	147	113,996 21	775
TOTAUX	22,514	20,352,073 24	903	8,755	3,365,118 65	384	220	29,761 09	135	31,489	23,746,952 98	754

RÉSULTAT COMPARATIF.

Situation au 1er janvier 1855	22,610	20,516,467 88	907	8,532	3,294,533 32	386	236	35,585 14	150	31,378	23,846,586 34	760
Situation au 1er janvier 1856	22,514	20,352,073 24	903	8,755	3,365,118 65	384	220	29,761 09	135	31,489	23,746,952 98	754
AUGMENTATION en 1856	"	"	"	223	70,585 33	"	"	"	"	111	"	"
DIMINUTION en 1856	96	164,394 64	4	"	"	2	16	5,824 05	15	"	99,633 36	6

ÉTAT N° 6.

Suite du COMPTE DES PENSIONS CIVILES.

Décomposition de la Situation des Pensions au 1er janvier 1856, par catégories.

1re CATÉGORIE. — CHARGES ANTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.
2e CATÉGORIE. — CHARGES POSTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.

	MINISTÈRES ET SERVICES.																			
	MINISTÈRE D'ÉTAT et de LA MAISON DE L'EMPEREUR.		JUSTICE.		AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		FINANCES.		INTÉRIEUR.		GUERRE.		INSTRUCTION PUBLIQUE ET CULTES.		AGRICULTURE, COMMERCE et TRAVAUX PUBLICS.		GRANDE CHANCELLERIE de la LÉGION D'HONNEUR.		TOTAUX.	
	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.	Parties.	Sommes.
1re CATÉGORIE. — CHARGES ANTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.																				
Concessions autorisées en 1855	7	4,274f 00c	39	23,201f 00c	1	1,250f 00c	451	136,949f 16c	12	5,054f 00c	11	11,380f 00c	17	11,897f 00c	25	11,875f 00c	"	"	563	205,880f 16c
Extinctions constatées en 1855	15	12,190 18	102	111,030 00	7	34,688 00	1,544	1,074,967 64	34	20,010 13	48	69,417 30	59	86,931 39	73	83,787 88	6	8,020f 00c	1,888	1,501,042 52
RÉSULTAT en augmentation	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
RÉSULTAT en diminution	8	7,916 18	63	87,829 00	6	33,438 00	1,093	938,018 48	22	14,956 13	37	58,037 30	42	75,034 39	48	71,912 88	6	8,020 00	1,325	1,295,162 36
Pensions de la 1re catégorie existant au 1er janvier 1855	307	252,613 26	1,303	1,540,503 00	122	416,804 01	24,448	16,368,718 20	719	512,753 04	859	1,053,517 80	1,110	1,470,829 54	1,252	1,148,497 28	153	122,016 21	30,313	22,886,252 34
Situation de la 1re catégorie au 1er janvier 1856	299	244,697 08	1,240	1,452,674 00	116	383,366 01	23,355	15,430,699 72	697	497,796 91	822	995,480 50	1,108	1,395,795 15	1,204	1,076,584 40	147	113,996 21	28,988	21,591,089 98
2e CATÉGORIE. — CHARGES POSTÉRIEURES AU 1er JANVIER 1854.																				
Concessions autorisées en 1855	37	26,941 00	91	139,410 00	3	11,333 00	1,181	869,771 00	33	20,449 00	45	38,038 00	59	99,933 00	56	49,182 00	"	"	1,505	1,255,057 00
Extinctions constatées en 1855	3	2,438 00	8	4,986 00	"	"	47	34,169 00	1	412 00	3	3,535 00	3	10,547 00	4	3,441 00	"	"	69	59,528 00
RÉSULTAT en augmentation	34	24,503 00	83	134,424 00	3	11,333 00	1,134	835,602 00	32	20,037 00	42	34,503 00	56	89,386 00	52	45,741 00	"	"	1,436	1,195,529 00
Pensions de la 2e catégorie existant au 1er janvier 1855	34	21,793 00	57	72,138 00	2	9,000 00	869	677,929 00	18	15,848 00	12	10,102 00	38	112,320 00	35	41,204 00	"	"	1,065	960,334 00
Situation de la 2e catégorie au 1er janvier 1856	68	46,296 00	140	206,562 00	5	20,333 00	2,003	1,513,531 00	50	35,885 00	54	44,605 00	94	201,706 00	87	86,945 00	"	"	2,501	2,155,863 00

ÉTAT N° 7.

Suite du COMPTE DES PENSIONS CIVILES.

Tableau statistique des pensions concédées en 1855, faisant ressortir l'âge moyen des titulaires au moment de leur admission à la retraite, la durée moyenne des services compris dans la liquidation et la quotité moyenne des pensions.

MINISTÈRES ET SERVICES	PENSIONS D'EMPLOYÉS.					PENSIONS DE VEUVES.				PENSIONS D'ORPHELINS.				TOTAUX.		
	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	DURÉE moyenne des services.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	ÂGE moyen.	QUOTITÉ moyenne des pensions.	PARTIES.	SOMMES.	QUOTITÉ moyenne des pensions.
		fr.	Ans. Mois.	Ans. Mois. Jours.	fr.		fr.	Ans. Mois.	fr.		fr.	Ans. Mois.	fr.		fr.	fr.
Ministère d'État et de la Maison de l'Empereur	36	25,854	60 5	33 2 27	718	8	5,361	64 "	670	"	"	"	"	44	31,215	709
Justice	79	130,496	66 10	31 11 8	1,778	44	27,050	59 6	614	1	1,289	10 "	1,289	124	158,835	1,280
Affaires étrangères	2	8,000	59 "	29 8 10	4,000	2	4,583	48 "	2,291	"	"	"	"	4	12,583	3,145
Finances — Partie sédentaire	305	441,882	62 "	35 6 18	1,448	159	94,093	59 7	591	1	433	11 8	433	465	536,408	1,153
Finances — Partie active	742	391,657	53 3	28 9 27	623	390	72,721	51 3	186	32	3,209	11 3	100	1,164	467,587	401
Intérieur	27	20,076	60 7	31 1 19	743	12	2,658	55 5	221	"	"	"	"	39	22,734	582
Guerre	36	35,307	62 9	35 4 16	980	20	14,111	57 3	705	"	"	"	"	56	49,418	882
Instruction publique et cultes	49	91,503	60 "	33 11 19	1,867	26	18,787	58 1	722	"	"	"	"	75	110,290	1,470
Agriculture, commerce et travaux publics	39	46,291	62 3	32 7 3	1,187	36	12,905	51 11	358	3	89	10 4	29	78	59,285	760
Grande chancellerie de la Légion d'honneur	"	"	" "	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"
TOTAUX	1,315	1,191,066	57 3	30 5 20	829	697	252,269	54 2	361	37	5,020	11 3	135	2,049	1,448,355	706

COMPTE D'APUREMENT

DES

DÉPENSES DES EXERCICES CLOS,

AU 1er JANVIER 1856.

NOTE

Sur le Compte d'apurement des dépenses des Exercices clos.

Objet du compte.

Les comptes des finances rendus depuis l'année 1829 ont expliqué les mesures successivement prises par l'administration et les assemblées législatives, pour assurer l'apurement régulier des dépenses restées à payer sur le budget de chaque exercice, à l'époque de son règlement définitif. Le régime qui est suivi pour cet apurement a été consacré, en dernier lieu, par les articles 9 et 10 de la loi du 29 janvier 1831 et par les articles 8, 9 et 10 de celle du 23 mai 1834; et il a été depuis complété par le paragraphe 6 du chapitre IX de l'ordonnance du 31 mai 1838, portant règlement sur la comptabilité publique. On croit inutile de reproduire l'ensemble de ces dispositions, dont le texte se trouve, d'ailleurs, page 387 du compte des finances de l'année 1838.

On se borne, en conséquence, à résumer, dans la présente note, les opérations relatives aux exercices dont l'apurement a dû faire l'objet du compte à établir pour l'année 1855, c'est-à-dire ceux de 1851, 1852, 1853 et 1854.

Les tableaux de la présente section du compte des finances sont divisés seulement par exercice et par ministère. Pour les détails par chapitres, il est nécessaire de se reporter aux comptes rendus par chaque département ministériel.

On les fait précéder d'un état général qui présente l'ensemble des opérations constatées pendant l'année 1855, et qui sert de base au compte spécial à produire à la Cour des comptes, en exécution de l'article 115 de l'ordonnance du 31 mai 1838.

Ces opérations sont celles qui suivent :

Résumé des opérations de l'année 1855

1° Nouvelles créances dont l'admission a été autorisée par des crédits additionnels aux restes à payer des exercices ci-après :

Exercice 1851	17,604f 89c	907,833f 74c
——— 1852	46,670 47	
——— 1853	141,734 75	
——— 1854	701,823 63	

2° Créances de l'exercice 1854 restées à payer à la clôture de cet exercice, ci. 7,421,792 09

3° Payements effectués sur le budget de l'exercice 1855 pour solder les créances des exercices antérieurs, savoir :

Exercice 1851	244,624f 40c	5,941,478f 70c
——— 1852	597,304 31	
——— 1853	3,850,749 22	
——— 1854	1,248,800 77	

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

4° Créances de l'exercice 1851 éteintes pour cause de déchéance, ou qui ne peuvent plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires 782,651f 55c

Situation des exercices au 1er janvier 1856.

Le tableau expositif des opérations constatées pendant l'année 1855 est suivi de ceux qui résument et rapprochent les différents termes de la situation, au 1er janvier 1856, des exercices 1851, 1852, 1853 et 1854, dont l'apurement fait l'objet du présent compte. Ces derniers tableaux présentent les résultats ci-après :

Exercice 1851.

Exercice 1851. — Cet exercice a atteint, le 31 décembre 1855, le terme de sa prescription quinquennale. Le compte en est publié pour la dernière fois, et les créances qui pourraient être encore à solder jusqu'au 31 décembre 1856, époque à laquelle il se trouvera définitivement forclos, seront ordonnancées en vertu de crédits spéciaux, et classées dans les écritures des ministres comme *dépenses des exercices périmés.*

Les dépenses qui étaient réellement à payer à l'époque de la clôture dudit exercice s'élevaient à..... 5,838,964f 32c

De nouvelles créances liquidées depuis, et admises en vertu de crédits additionnels régulièrement ouverts aux ministres, ont augmenté ce reste à payer de..... 1,126,047 16

et l'ont ainsi porté à..... 6,965,011 48

Les payements effectués en atténuation de ces créances, et qui ont eu lieu sur les fonds des budgets des exercices 1852, 1853, 1854 et 1855, se sont élevés à.. 6,182,359 93

Le surplus représente les créances qui demeurent éteintes pour cause de déchéance, ci..... 782,651 55

Exercice 1852.

Exercice 1852. — L'apurement de cet exercice doit encore se prolonger pendant une année, c'est-à-dire jusqu'au 31 décembre 1856.

Lors de son règlement définitif, il présentait un reste à payer de..... 4,410,959f 27c
qui s'est accru, pour de nouvelles créances constatées à la charge du Trésor, de... 1,541,247 77

Ensemble..... 5,952,207 04

Sur ce reliquat, il a été payé par imputation sur les budgets des exercices 1853, 1854 et 1855..... 4,846,137 73

Et, au 1er janvier 1856, les créances restant à solder ne sont plus que de.... 1,106,069 31

Note sur le Compte des dépenses des exercices clos.

Exercice 1853. — Deux années sont encore nécessaires pour compléter l'apurement de cet exercice, qui ne cessera de figurer dans la comptabilité des ministères qu'au 1er janvier 1858. Exercice 1853.

A l'époque où le compte définitif en a été rendu, le reste à payer était de.....	5,026,835f 69c
Mais de nouvelles créances, tardivement réclamées, ont ajouté à la dette du Trésor une somme de.....	788,673 57
En sorte que les payements à faire, pour solder les dépenses de l'exercice, montaient réellement à.....	5,815,509 26
Ceux que les ministres ont ordonnancés sur les budgets des exercices 1854 et 1855 ne s'élevant qu'à.....	4,368,869 76
il reste à imputer sur les ressources des budgets des exercices suivants, sauf la portion de ces créances dont le Trésor pourra demeurer exonéré pour cause de forclusion définitive.....	1,446,639 50

Exercice 1854. — Cet exercice a atteint le terme de sa clôture législative le 31 août 1855, et le Trésor restait alors débiteur, envers les créanciers des services constatés, d'une Exercice 1854.

somme de.....	7,421,792f 09c
qui s'est accrue pour de nouvelles créances de.....	701,823 63
Ensemble.....	8,123,615 72
Les payements faits sur les voies et moyens de l'exercice 1855 s'élevant à.....	1,248,800 77
Les créances restant à solder au 31 décembre 1855 ne s'élèvent plus qu'à....	6,874,814 95

La prescription de cinq ans n'expirera, pour cet exercice, qu'à la fin de l'année 1858.

Les créances restant à solder au 31 décembre 1855, sur les exercices qui se trouvaient en cours d'apurement à cette époque, s'élèvent à, savoir :

Exercice 1852.....	1,106,069f 31c	9,427,523f 76c	Créances restant à solder au 1er janvier 1856.
——— 1853.....	1,446,639 50		
——— 1854.....	6,874,814 95		

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

État général des opérations constatées pendant l'année 1855 pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement.

MINISTÈRES.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer ouverts par les lois ou décrets rendus pendant l'année 1855 (A).					CRÉANCES DE L'EXERCICE 1854 restées à payer à l'époque de la clôture de cet exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR L'EXERCICE 1855. (Chapitre spécial des exercices clos.)					CRÉANCES de l'exercice 1851 ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
	Exercice 1851.	Exercice 1852.	Exercice 1853.	Exercice 1854.	TOTAL.		Exercice 1851.	Exercice 1852.	Exercice 1853.	Exercice 1854.	TOTAL.		
SERVICE ORDINAIRE.													
Ministère d'État	"	1,339f 53c	"	"	1,339f 53c	44,717f 44c	"	12,292f 94c	27,646f 84c	"	39,939f 78c	"	(A) Ces crédits sont développés par exercice et par ministère dans les pages suivantes.
Justice	"	"	291f 67c	"	291 67	14,136 82	116f 67c	130 05	2,326 09	"	2,572 81	10,091f 09c	
Affaires étrangères	"	"	"	"	"	18,480 70	141 89	4,406 09	31,212 70	"	35,760 68	668 63	
Finances	"	"	"	701,823f 63c	701,823 63	2,668,384 19	142,274 24	278,784 06	1,991,660 04	1,248,800f 77c	3,661,519 11	603,911 40	
Intérieur — Dépenses de l'intérieur	"	"	"	"	"	76,066 61	750 80	7,131 65	46,563 92	"	54,446 37	42,441 96	
Intérieur — Dépenses de l'ancien ministère de la police générale	"	"	"	"	"	"	"	40 45	"	"	40 45	"	
Guerre	"	"	"	"	"	3,928,444 69	12,956 83	12,043 12	617,667 99	"	642,667 94	18,696 30	
Marine	6,955f 08c	42,741 62	141,049 08	"	190,745 78	209,456 27	46,618 67	243,416 88	587,092 71	"	877,128 26	2,647 08	
Instruction publique et cultes — Dépenses de l'instruction publique	"	"	"	"	"	160,088 22	"	662 48	183,963 00	"	184,625 48	9,887 61	
Instruction publique et cultes — ——— des cultes	10,649 81	2,589 32	394 00	"	13,633 13	133,684 62	30,333 45	9,384 32	99,102 03	"	138,819 80	68,084 50	
Agriculture, commerce et travaux publics — Dépenses de l'ancien ministère de l'agriculture et du commerce	"	"	"	"	"	"	142 00	"	"	"	142 00	8,354 06	
Agriculture, commerce et travaux publics — Dépenses des travaux publics	"	"	"	"	"	64,048 88	8,469 54	24,753 93	59,408 27	"	92,631 74	7,480 11	
	17,604 89	46,670 47	141,734 75	701,823 63	907,833 74	7,317,508 44	241,804 09	593,045 97	3,646,643 59	1,248,800 77	5,730,294 42	772,262 74	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.													
Ministère d'État	"	"	"	"	"	1,251 57	"	333 11	112 72	"	445 83	"	
Marine	"	"	"	"	"	22,251 86	"	"	66,688 68	"	66,688 68	130 81	
Agriculture, commerce et travaux publics	"	"	"	"	"	80,780 22	2,820 31	3,925 23	137,304 23	"	144,049 77	10,258 00	
	17,604 89	46,670 47	141,734 75	701,823 63	907,833 74	7,421,792 09	244,624 40	597,304 31	3,850,749 22	1,248,800 77	5,941,478 70	782,651 55	

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

EXERCICE 1851. (Loi de règlement du 8 mai 1854.)

Situation définitive, au 1er janvier 1856, époque à partir de laquelle cet exercice, ayant atteint sa période quinquennale, cessera de figurer dans la comptabilité des ministères.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient À PAYER à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES ADMISES EN VERTU DE CRÉDITS ADDITIONNELS aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1852.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1853.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1854.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1855.	CRÉANCES QUI RESTAIENT réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS SUR LES EXERCICES COURANTS. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1852.	Exercice 1853.	Exercice 1854.	Exercice 1855.	TOTAL.	CRÉANCES ÉTEINTES pour cause de déchéance, ou qui ne pourront plus être soldées qu'en vertu de crédits spéciaux extraordinaires.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.													
Ministère d'état. (Anciens services du ministère de l'intérieur.)	"	"	"	6,000f 00c	"	6,000f 00c	"	"	6,000f 00c	"	6,000f 00c	"	
Justice	12,579f 07c	"	"	"	"	12,579 07	"	1,930f 87c	440 44	116 67	2,487 98	10,091f 09c	(A) Décret du 27 juin 1853.
Affaires étrangères	12,743 93	"	7,586f 68c	9,197 41	"	29,528 02	"	18,995 51	9,721 99	141 89	28,859 39	668 63	(B) Décret du 22 septembre 1855.
Finances	3,573,870 37	457,071f 71c	"	27,111 89	"	4,058,053 97	1,108,553f 08c	1,715,323 28	487,991 97	142,274 24	3,454,142 57	603,911 40	
Intérieur	231,233 30	"	121,654 66	9,897 89	"	362,785 85	"	304,981 88	14,611 21	750 80	320,343 89	42,441 96	
Guerre	1,118,161 11	"	"	221,178 89	"	1,339,340 00	"	1,074,480 67	233,206 20	12,956 83	1,320,643 70	18,696 30	
Marine	26,134 60	"	"	202,980 68	(A) 6,955f 08c	236,070 36	4,197 61	17,982 89	164,624 11	46,618 67	233,423 28	2,647 08	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique.	197,778 06	"	300 00	"	"	198,078 06	"	183,733 97	4,456 48	"	188,190 45	9,887 61	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	244,276 87	"	3,234 71	19,557 58	(B) 10,649 81	277,718 97	"	74,712 50	104,588 52	30,333 45	209,634 47	68,084 50	
Agriculture, commerce et travaux publics. — Dépenses de l'ancien ministère de l'agriculture et du commerce	22,177 31	"	952 85	2,384 30	"	25,514 46	"	15,655 42	1,362 98	142 00	17,160 40	8,354 06	
Agriculture, commerce et travaux publics. — Dépenses des travaux publics	105,079 72	"	8,802 76	9,610 81	"	123,493 29	"	90,915 23	16,628 41	8,469 54	116,013 18	7,480 11	
	5,544,034 34	457,071 71	142,531 66	507,919 45	17,604 89	6,669,162 05	1,112,750 69	3,498,712 22	1,043,632 31	241,804 09	5,896,899 31	772,262 74	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.													
Guerre	774 25	"	"	907 38	"	1,681 63	"	774 25	907 38	"	1,681 63	"	
Marine	127,250 47	"	"	"	"	127,250 47	13,860 03	113,259 63	"	"	127,119 66	130 81	
Instruction publique et cultes	13,266 66	"	"	"	"	13,266 66	"	9,288 27	3,978 39	"	13,266 66	"	
Agriculture, commerce et travaux publics. — Travaux publics	153,638 60	"	"	12 07	"	153,650 67	"	123,345 86	17,226 50	2,820 31	143,392 67	10,258 00	
	5,838,964 32	457,071 71	142,531 66	508,838 90	17,604 89	6,965,011 48	1,126,610 72	3,745,380 23	1,065,744 58	244,624 40	6,182,359 93	782,651 55	
		1,126,047f 16c											

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1852. (Loi de règlement du 4 avril 1855.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1856.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer, par des lois et décrets rendus pendant l'année 1854.	par des lois et décrets rendus pendant l'année 1855.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) Exercice 1853.	Exercice 1854.	Exercice 1855.	TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.										
Ministère d'État	199,077f 07c	24,615f 54c	(A) 1,339f 53c	225,032f 14c	"	199,910f 45c	12,292f 94c	212,203f 39c	12,828f 75c	(A) Décret du 22 décembre 1855.
Justice	15,773 01	"	"	15,773 01	"	3,966 12	130 05	4,096 17	11,676 84	(B) Décret du 27 juin 1855.
Affaires étrangères	43,076 35	29,780 60	"	72,856 95	"	64,733 64	4,406 09	69,139 73	3,717 22	(C) Décret du 22 septembre 1855.
Finances	2,531,076 54	1,001,861 15	"	3,532,937 69	501,079f 55c	1,927,036 15	278,784 06	2,706,899 76	826,037 93	
Intérieur — Dépenses de l'intérieur	259,921 79	202,850 99	"	462,772 78	"	386,879 58	7,131 65	394,011 23	68,761 55	
Intérieur — de l'ancien ministère de la police générale	5,241 33	"	"	5,241 33	"	919 15	40 45	959 60	4,281 73	
Guerre	553,700 92	"	"	553,700 92	"	507,672 82	12,043 12	519,715 94	33,984 98	
Marine	197,727 99	164,545 32	(B) 42,741 62	405,014 93	20,878 38	138,983 10	243,416 88	403,278 36	1,736 57	
Instruction publique et cultes — Dépenses de l'instruction publique	131,076 44	"	"	131,076 44	"	114,968 77	662 48	115,631 25	15,445 19	
Instruction publique et cultes — des cultes	150,518 97	3,644 99	(C) 2,589 32	156,753 28	"	98,895 74	9,384 32	108,280 06	48,473 22	
Agriculture, commerce et travaux publics	121,890 28	63,765 14	"	185,655 42	"	114,696 05	24,753 93	139,449 98	46,205 44	
	4,209,080 69	1,491,063 73	46,670 47	5,746,814 89	521,957 93	3,558,661 57	593,045 97	4,673,665 47	1,073,149 42	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.										
Ministère d'État	24,428 77	3,501 50	"	27,930 27	"	3,622 18	333 11	3,955 29	23,974 98	
Marine	14,242 01	"	"	14,242 01	"	14,242 01	"	14,242 01	"	
Agriculture, commerce et travaux publics. — Travaux publics	163,207 80	12 07	"	163,219 87	"	150,349 73	3,925 23	154,274 96	8,944 91	
	4,410,959 27	1,494,577 30	46,670 47	5,952,207 04	521,957 93	3,726,875 49	597,304 31	4,846,137 73	1,106,069 31	
		1,541,247f 77c								

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1853. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1856.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer — par des lois et décrets rendus pendant l'année 1854.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer — par des lois et décrets rendus pendant l'année 1855.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur les exercices courants. (Chapitre spécial des exercices clos.) — Exercice 1854.	PAYEMENTS — Exercice 1855.	PAYEMENTS — TOTAL.	RESTE à payer au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.									
Ministère d'État	40,322f 71c	"	"	40,322f 71c	"	27,646f 84c	27,646f 84c	12,675f 87c	(A) Décret du 30 juin 1855.
Justice	9,831 37	"	(A) 291f 67c	10,123 04	"	2,326 09	2,326 09	7,796 95	(B) Décret du 27 juin 1855.
Affaires étrangères	34,242 34	"	"	34,242 34	"	31,212 70	31,212 70	3,029 64	(C) Décret du 22 septembre 1855.
Finances	3,061,905 15	646,938f 82c	"	3,708,843 97	518,120f 54c	1,991,660 04	2,509,780 58	1,199,063 39	
Intérieur	76,925 21	"	"	76,925 21	"	46,563 92	46,563 92	30,361 29	
Guerre	635,786 06	"	"	635,786 06	"	617,667 99	617,667 99	18,118 07	
Marine	450,849 98	"	(B) 141,049 08	591,899 06	"	587,092 71	587,092 71	4,806 35	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	202,657 68	"	"	202,657 68	"	183,963 00	183,963 00	18,694 68	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	171,271 27	"	(C) 394 00	171,665 27	"	99,102 03	99,102 03	72,563 24	
Agriculture, commerce et travaux publics. — Travaux publics	94,731 16	"	"	94,731 16	"	59,408 27	59,408 27	35,322 89	
	4,778,522 93	646,938 82	141,734 75	5,567,196 50	518,120 54	3,646,643 59	4,164,764 13	1,402,432 37	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.									
Ministère d'État	2,613 75	"	"	2,613 75	"	112 72	112 72	2,501 03	
Marine	66,688 68	"	"	66,688 68	"	66,688 68	66,688 68	"	
Agriculture, commerce et travaux publics	179,010 33	"	"	179,010 33	"	137,304 23	137,304 23	41,706 10	
	5,026,835 69	646,938 82	141,734 75	5,815,509 26	518,120 54	3,850,749 22	4,368,869 76	1,446,639 50	
		788,673f 57c							

Suite du COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

Exercice 1854. (Loi de règlement à intervenir.)

Situation des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1856.

MINISTÈRES.	CRÉANCES qui restaient à payer à la clôture de l'exercice.	NOUVELLES CRÉANCES admises en vertu de crédits additionnels aux restes à payer ouverts par décret en date du 5 décembre 1855.	CRÉANCES qui restaient réellement à payer à la clôture de l'exercice.	PAYEMENTS effectués sur l'exercice 1855. (Chapitre spécial des dépenses des exercices clos.)	RESTE à payer au 1er janvier 1856.
SERVICE ORDINAIRE.					
Ministère d'État	44,717f 44c	"	44,717f 44c	"	44,717f 44c
Justice	14,136 82	"	14,136 82	"	14,136 82
Affaires étrangères	18,480 70	"	18,480 70	"	18,480 70
Finances	2,668,384 19	701,823f 63c	3,370,207 82	1,248,800f 77c	2,121,407 05
Intérieur	76,066 61	"	76,066 61	"	76,066 61
Guerre	3,928,444 69	"	3,928,444 69	"	3,928,444 69
Marine	209,456 27	"	209,456 27	"	209,456 27
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	160,088 22	"	160,088 22	"	160,088 22
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	133,684 62	"	133,684 62	"	133,684 62
Agriculture, commerce et travaux publics	64,048 88	"	64,048 88	"	64,048 88
	7,317,508 44	701,823 63	8,019,332 07	1,248,800 77	6,770,531 30
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.					
Ministère d'État	1,251 57	"	1,251 57	"	1,251 57
Marine	22,251 86	"	22,251 86	"	22,251 86
Agriculture, commerce et travaux publics	80,780 22	"	80,780 22	"	80,780 22
	7,421,792 09	701,823 63	8,123,615 72	1,248,800 77	6,874,814 95

État général des créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1856, et dont le payement peut avoir lieu par imputation sur les budgets des exercices courants, selon le mode réglé par l'article 8 de la loi du 23 mai 1834.

MINISTÈRES.	MONTANT DES CRÉANCES RESTANT À PAYER. Exercice 1852.	Exercice 1853.	Exercice 1854.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
SERVICE ORDINAIRE.					
Ministère d'État	12,828f 75c	12,675f 87c	44,717f 44c	70,222f 06c	
Justice	11,676 84	7,796 95	14,136 82	33,610 61	
Affaires étrangères	3,717 22	3,029 64	18,480 70	25,227 56	
Finances	826,037 93	1,199,063 39	2,121,407 05	4,146,508 37	
Intérieur — Dépenses de l'intérieur	68,761 55	30,361 29	76,066 61	175,189 45	
Intérieur — ——— de l'ancien ministère de la police générale	4,281 73	"	"	4,281 73	
Guerre	33,984 98	18,118 07	3,928,444 69	3,980,547 74	
Marine	1,736 57	4,806 35	209,456 27	215,999 19	
Instruction publique et cultes. — Dépenses de l'instruction publique	15,445 19	18,694 68	160,088 22	194,228 09	
Instruction publique et cultes. — ——— des cultes	48,473 22	72,563 24	133,684 62	254,721 08	
Agriculture, commerce et travaux publics	46,205 44	35,322 89	64,048 88	145,577 21	
	1,073,149 42	1,402,432 37	6,770,531 30	9,246,113 09	
TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.					
Ministère d'État	23,974 98	2,501 03	1,251 57	27,727 58	
Marine	"	"	22,251 86	22,251 86	
Agriculture, commerce et travaux publics	8,944 91	41,706 10	80,780 22	131,431 23	
	1,106,069 31	1,446,639 50	6,874,814 95	9,427,523 76	

COMPTE

DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE

Sur le Compte du Service départemental.

Dans l'intention de procurer au Pouvoir législatif les moyens d'apprécier et de suivre les effets de la loi du 10 mai 1838, qui a déterminé les attributions des conseils généraux, et d'exercer ainsi sa haute surveillance sur cette partie importante des affaires générales du pays, le Gouvernement a, depuis la promulgation de cette loi, joint chaque année au budget de l'État, à partir de celui de 1840, un tableau d'ensemble du *Service départemental*, applicable aux opérations des trois ministères qui concourent à son exécution (l'Intérieur, l'Instruction publique et les Finances), et dans lequel les ressources et les besoins de ce service ont été résumés selon les spécialités réglées par la loi précitée. Ainsi que le Gouvernement l'annonçait en en proposant l'adoption, ce tableau devait ensuite être remplacé, à l'époque du règlement définitif de l'exercice, par un autre tableau de même forme, où les recettes et les dépenses effectivement réalisées seraient substituées aux prévisions de la loi de finances et soumises ainsi au contrôle législatif.

Le budget de l'exercice 1839 n'a pas pu être accompagné d'un semblable tableau de prévision, parce que ce budget a été voté avant la promulgation de la loi du 10 mai 1838. Cependant, le Gouvernement n'en avait pas moins pensé qu'il devait provoquer la sanction législative sur les opérations effectuées pendant la première année de l'application du nouveau régime financier fondé par ladite loi ; et, à cet effet, il avait été annexé à la loi des comptes de 1839 un tableau destiné à devenir la base de l'apurement définitif du service départemental de l'exercice 1839.

Le volume du projet de la loi de règlement du budget de l'exercice 1843 a compris, pages 167 à 173, un document spécial contenant extrait des exposés, rapports et discussions dont le règlement législatif du service départemental a été successivement l'objet. On remarque dans ce document que la pensée du Gouvernement a reçu l'entier assentiment du pouvoir législatif, mais qu'il n'a pas cru devoir statuer prématurément sur des opérations qui, d'après l'article 24 de la loi du 10 mai 1838, devaient être arrêtées plus tard par les conseils généraux et réglées par ordonnances; et qu'en définitive ils ont été d'opinion que la sanction législative sur le service départemental ne pouvait avoir lieu que lorsque l'Administration aurait fixé la clôture de chaque exercice à une époque qui permît aux conseils généraux d'exercer préalablement l'action que leur attribue la loi du 10 mai 1838.

Cette dernière condition s'est trouvée remplie à partir de l'exercice 1843 par l'ordonnance royale du 4 juin 1843, aux termes de laquelle la clôture de l'exercice départemental a été reportée au 30 juin de chaque année. Depuis cette époque, les conseils généraux des départements ont pu arrêter les comptes de chaque exercice dans l'année même de sa clôture; le ministre de l'intérieur, de son côté, a pu les faire régler définitivement par des ordonnances royales, dont le relevé est publié à l'appui du compte définitif de ses dépenses, et le Gouvernement s'est trouvé ainsi en mesure de sou-

Note sur le Compte du Service départemental.

mettre au contrôle législatif le service départemental d'un exercice, dans la loi de règlement du budget général de l'État du même exercice. De plus, la Cour des comptes statue actuellement chaque année sur ce service par ses Déclarations générales.

Ces dispositions, appliquées successivement aux exercices antérieurs, le sont aujourd'hui aux résultats du service départemental de l'exercice 1854, qui ont été arrêtés par les conseils généraux dans leur session de l'exercice 1855.

Les recettes du service départemental de l'exercice 1854, ont été fixées par la loi de finances du 10 juin 1853, à la somme de 104,232,550 francs, conformément au tableau G annexé au projet de loi sur le budget des recettes dudit exercice, ci 104,232,550f 00c

Cette prévision s'est augmentée, savoir :

De la portion des ressources spéciales du budget attribuée au fonds commun du cadastre et employée concurremment avec les centimes votés par les conseils généraux, ci 50,000 00

Des fonds restés libres à la clôture des budgets départementaux des exercices 1852 et 1853, dont les conseils généraux ont prononcé le report à l'exercice 1854, ci 9,351,839 32

Enfin, de la plus-value résultant de la réalisation des ressources de différentes natures assignées au service départemental, s'élevant à la somme de (voir le tableau ci-après, page 590) 5,238,212 16

Les ressources du service départemental se trouvent ainsi portées dans leur ensemble à 118,872,601 38

Ces ressources ont été employées de la manière suivante :

Dépenses payées pendant l'exercice	110,922,326f 64c	118,872,601 38
Fonds reportés à l'exercice 1855	5,286,737 96	
Fonds reportés à l'exercice 1856	2,663,536 78	

Ces résultats généraux s'appliquent ainsi qu'il suit aux trois ministères ordonnateurs du service départemental, savoir :

Ministère des finances	406,765f 66c	118,872,601f 38c
——— de l'intérieur	111,919,275 53	
——— de l'instruction publique	6,546,560 19	

Ils sont développés, avec tous les détails qu'ils comportent, dans les comptes rendus pour l'exercice 1854 par chacun de ces trois ministères, ainsi que dans le compte définitif des recettes publié par le ministère des finances.

On joint au compte définitif du service départemental de l'exercice 1854 le compte provisoire de ce même service pour l'exercice 1855, d'après les résultats recueillis par la comptabilité générale des

Note sur le Compte du Service départemental.

finances jusqu'au 31 décembre; mais il importe de remarquer que ce n'est qu'en clôture d'exercice, et après les votes des conseils généraux, que le montant réel des ressources et des besoins dudit exercice sera connu, notamment les fonds restés disponibles, et qu'il y aura eu lieu de reporter aux exercices subséquents. Ce compte provisoire n'est donc, en conséquence, publié qu'à titre de renseignement.

Enfin, le mode spécial de comptabilité appliqué aux produits éventuels des départements, laissant à la fin de chaque exercice un solde disponible dont l'emploi a lieu cumulativement avec les produits de l'année suivante, on a cru devoir joindre au présent compte un tableau qui rapproche les recettes effectivement réalisées pendant l'année de celles qui ont été mises à la disposition des préfets, et détermine ainsi le solde des produits qui figure dans le passif de la situation générale de l'administration des finances au 1er janvier 1856.

Ce tableau se résume ainsi qu'il suit :

Produits éventuels qui restaient à appliquer au budget à l'époque du 1er janvier 1855, ci		5,082,629f 62c
Recettes effectuées par les receveurs généraux des finances pendant l'année 1855 :		
Produits de l'exercice 1854	1,886,797f 74c	22,157,877 61
——— 1855	20,271,079 87	
ENSEMBLE		27,240,507 23
Recettes appliquées aux budgets, d'après les ordonnances délivrées par le ministre de l'intérieur, pour mettre ces recettes à la disposition des préfets :		
Budgets de l'exercice 1854	3,563,285f 04c	21,442,607 43
——— 1855	17,879,322 39	
Recettes restant à appliquer aux budgets, et comprises dans le passif de la situation de l'administration des finances au 1er janvier 1856		5,797,899 80

SERVICE DÉPARTEMENTAL.

COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1854.

1° RÉSULTATS GÉNÉRAUX PAR MINISTÈRES.

MINISTÈRES ET SERVICES.	FIXATIONS LÉGISLATIVES SERVANT DE BASE AU RÈGLEMENT DE L'EXERCICE.				RÈGLEMENT LÉGISLATIF DE L'EXERCICE.							
					RECETTE.				DÉPENSE.			
	Fonds reportés des exercices précédents.	Recettes et dépenses prévues par le budget. (*Y compris 50,000 fr. pour le fonds commun du cadastre.*)	Augmentation résultant de la plus-value des ressources réalisées.	TOTAL des recettes et des dépenses servant de base au règlement législatif de l'exercice.	Fonds reportés de l'exercice 1852.	Fonds reportés de l'exercice 1853.	RECETTES de l'exercice 1854.	TOTAL de la recette.	DÉPENSES de l'exercice 1854.	FONDS RESTÉS sans emploi, appliqués au budget général de 1854.	Fonds reportés à l'exercice 1855.	Fonds reportés à l'exercice 1856.	TOTAL de la dépense.
Ministère des finances. — Cadastre	198,669f 19c	100,000f 00c	108,096f 47c	406,765f 66c	198,669f 19c	"	208,096f 47c	406,765f 66c	236,515f 35c	"	"	170,250f 31c	406,765f 66c
Ministère de l'intérieur. — 1re Section. — Dépenses ordinaires	588,275 21	37,064,550 00	A déd. 21,817 74	37,631,007 47	281,352 80	306,922f 41c	37,042,732 26	37,631,007 47	37,071,007 44	"	266,435f 40c	293,564 63	37,631,007 47
2e Section — Dépenses facultatives	2,211,833 19	16,032,000 00	187,865 69	18,431,698 88	738,197 65	1,473,635 54	16,219,865 69	18,431,698 88	17,010,171 02	"	713,034 52	708,493 34	18,431,698 88
3e Section. — Dépenses extraordinaires	4,502,343 89	22,857,000 00	4,137,533 56	31,496,877 45	812,549 66	3,689,794 23	26,994,533 56	31,496,877 45	27,632,132 81	"	3,037,189 41	827,555 23	31,496,877 45
4e Section. — Dépenses spéciales	1,221,208 01	22,516,000 00	622,483 72	24,359,691 73	187,840 71	1,033,367 30	23,138,483 72	24,359,691 73	22,951,344 04	"	1,157,388 40	250,959 29	24,359,691 73
	8,523,660 30	98,469,550 00	4,926,065 23	111,919,275 53	2,019,940 82	6,503,719 48	103,395,615 23	111,919,275 53	104,664,655 31	"	5,174,047 73	2,080,572 49	111,919,275 53
					8,523,660 30						7,254,620 22		
Ministère de l'instruction publique et des cultes. — Instruction primaire	629,509 73	5,713,000 00	204,050 46	6,546,560 19	566,215 73	63,294 00	5,917,050 46	6,546,560 19	6,021,155 98	"	112,690 23	412,713 98	6,546,560 19
					629,509 73						525,404 21		
TOTAL GÉNÉRAL du service départemental	9,351,839 22	104,282,550 00	5,238,212 16	118,872,601 38	2,784,825 74	6,567,013 48	109,520,762 16	118,872,601 38	110,922,326 64	"	5,286,737 96	2,663,536 78	118,872,601 38
					9,351,839 22						7,950,274 74		

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES.

MINISTÈRE DES FINANCES.

RECETTE.

FONDS REPORTÉS DE L'EXERCICE 1852.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	107,519f 73c	198,669f 19c
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	91,149 46	

RECETTES DE L'EXERCICE 1854.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	50,000 00	208,096 47
Produit des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux pour dépenses du cadastre	158,096 47	
		406,765 66

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1854.

Dépenses du cadastre	Frais d'arpentage	120,615f 09c	236,515f 35c
	—— d'expertise	42,407 78	
	Dépenses diverses	73,492 48	

FONDS REPORTÉS À L'EXERCICE 1856.

Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	104,671 53	170,250 31
Portion des centimes additionnels facultatifs pour dépenses du cadastre	65,578 78	
		406,765 66

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1854.

2° DÉVELOPPEMENT PAR SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

Suite du MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Ire SECTION. — Dépenses ordinaires (art. 12, 13, 14 et 15 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

Exercice 1852..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	232,763f 96c	281,352f 80c	588,275f 21c
	Produits éventuels ordinaires	48,588 84		
Exercice 1853..	Produits des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	268,790 52	306,922 41	
	Produits éventuels ordinaires	38,131 89		

RECETTES DE L'EXERCICE 1854.

Produit des 10 centimes 4/10 additionnels ordinaires imposés par la loi	20,494,444 08	35,241,567 85
Produit des 7 centimes additionnels imposés par la loi pour fonds commun à répartir entre les départements	14,747,123 77	
Produits éventuels ordinaires		1,801,164 41
		37,042,732 26
		37,631,007 47

2e SECTION. — Dépenses facultatives (art. 16, 17 et 18 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

Exercice 1852.	Produit des centimes additionnels facultatifs et du fonds commun	455,158f 96c	738,197f 65c	2,211,833f 19c
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	85,476 79		
	Subventions communales ou particul. pour trav. de routes et autres recettes, etc.	197,561 90		
Exercice 1853.	Produit des centimes additionnels facultatifs	776,078 90	1,473,635 54	
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	434,471 07		
	Subventions communales ou particul. pour trav. de routes et autres recettes, etc.	263,085 57		

RECETTES DE L'EXERCICE 1854.

Produits des centimes additionnels facultatifs votés par les conseils généraux	14,948,145 30	16,219,865 69
Produits éventuels facultatifs	446,002 72	
Subventions communales ou particulières pour travaux de routes	825,717 67	
		18,431,698 88

3e SECTION. — Dépenses extraordinaires (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

Exercice 1852.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	792,474f 98c	812,549f 66c	4,502,343f 89c
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	20,074 68		
Exercice 1853.	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	3,431,213 73	3,689,794 23	
	Produits des emprunts autorisés par des lois spéciales	258,580 50		

RECETTES DE L'EXERCICE 1854.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	19,884,094 21	26,994,533 56
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	17,110,439 35	
		31,496,877 45

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1854.

Travaux ordinaires des bâtiments départementaux	1,649,528f 02c	37,071,007f 44c
Contributions dues par les propriétés des départements	3,737 28	
Loyers des hôtels de préfectures et de sous-préfectures et du local affecté au service départemental de l'instruction publique	258,478 14	
Mobilier des préfectures, des sous-préfectures et du local désigné ci-dessus	1,554,811 11	
Casernement de la gendarmerie	2,066,909 17	
Prisons départementales	8,306,774 90	
Cours d'assises et tribunaux	1,268,287 10	
Corps de garde des préfectures	26,579 62	
Entretien des routes départementales	10,726,812 91	
Enfants trouvés ou abandonnés et orphelins pauvres	4,775,708 29	
Aliénés	3,907,235 45	
Impressions	108,119 86	
Archives départementales	235,956 99	
Dépenses diverses ordinaires	678,969 11	
Dettes départementales ordinaires	1,492,870 92	
Dépenses diverses, payées à Paris, sur ordonnances du ministre de l'intérieur, à titre de dépenses départementales	10,228 57	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1855 ET 1856.

Exercice 1855..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	237,965f 41c	266,435 40	560,000 03
	Produits éventuels ordinaires	28,469 99		
Exercice 1856..	Produit des centimes additionnels ordinaires et du fonds commun	251,200 93	293,564 63	
	Produits éventuels ordinaires	42,363 70		
				37,631,007 47

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1854.

Travaux neufs des édifices départementaux	1,850,533f 35c	17,010,171f 02c
Travaux des routes départementales	7,100,972 41	
Subventions aux communes	855,333 79	
Encouragements et secours	3,603,390 80	
Cultes	307,008 76	
Secours contre la mendicité	853,923 29	
Dépenses diverses	1,948,402 64	
Dettes départementales extraordinaires	490,605 98	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1855 ET 1856.

Exercice 1855..	Produit des centimes additionnels facultatifs	583,504f 56c	713,034 52	1,421,527 86
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	64,337 20		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes et autres recettes	65,192 76		
Exercice 1856..	Produit des centimes additionnels facultatifs	454,939 01	708,493 34	
	Produit de propriétés départementales non affectées à un service public	50,619 08		
	Subventions communales ou particulières pour travaux de routes et autres recettes	202,935 25		
				18,431,698 88

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1854.

Dépenses diverses imputés sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	20,963,184 22	27,632,132 81
——— d'emprunts autorisés par des lois spéciales	6,668,948 59	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1855 ET 1856.

Exercice 1855..	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	2,462,833f 30c	3,037,189 41	3,864,744 64
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	574,356 11		
Exercice 1856..	Produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu de lois spéciales	681,765 40	827,555 23	
	Produit des emprunts autorisés par des lois spéciales	145,789 83		
				31,496,877 45

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Suite du COMPTE DÉFINITIF DES RECETTES ET DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1854.

2° DÉVELOPPEMENT DES SERVICES. (Suite.)

RECETTE.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

4e SECTION. — Dépenses spéciales (art. 19 de la loi du 10 mai 1838).

Exercice 1852	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	187,840f 71c	187,840f 71c	1,221,208f 01c
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	"		
Exercice 1853	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	470,793 63	1,033,367 30	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	562,573 67		

RECETTES DE L'EXERCICE 1854.

Produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux pour dépenses des chemins vicinaux	12,414,012 87	23,138,483 72
Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux	10,724,470 85	
		24,359,691 73

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

FONDS REPORTÉS DES EXERCICES 1852 ET 1853.

Exercice 1852	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	533,443f 20c	566,215f 73c	629,509f 73c
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	32,772 53		
Exercice 1853	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	58,129 16	63,294 00	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	5,164 84		

RECETTES DE L'EXERCICE 1854.

Produit des centimes additionnels votés par les conseils généraux pour dépenses de l'instruction prim.	5,050,596 33	5,434,775 11	5,917,050 46
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	45,883 97		
Produit de la subvention allouée par le budget départemental pour le service de l'instruction primaire	338,294 81		
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires		482,275 35	
			6,546,560 19

DÉPENSE.

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1854.

Dépenses des chemins vicinaux imputées sur le produit des centimes additionnels spéciaux votés par les conseils généraux	12,310,026f 86c	22,951,344f 04c
Dépenses des chemins vicinaux de grande communication imputées sur le produit des contingents communaux et souscriptions particulières	10,641,317 18	

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1855 ET 1856.

Exercice 1855	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	523,661f 06c	1,157,388 40	1,408,347 69
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	633,727 34		
Exercice 1856	Produit des centimes additionnels spéciaux pour dépenses des chemins vicinaux	238,959 29	250,959 29	
	Contingents communaux et souscriptions particulières pour travaux des chemins vicinaux de grande communication	12,000 00		
				24,359,691 73

DÉPENSES DE L'EXERCICE 1854.

Dépenses ordinaires et obligatoires.

Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux.	Complément du traitement fixe des instituteurs et des loyers de maisons d'école	3,035,730f 19c	4,232,409f 47c		6,021,155f 98c
	Dépenses ordinaires des écoles normales primaires	1,139,289 65			
	Dépenses des comités d'arrondissement et des commissions d'examen; frais généraux d'impressions	57,389 63			
	Dépenses extraordinaires.				
	Dépenses extraordinaires des écoles normales primaires (achats de livres, mobilier, etc.)	72,146 89	1,302,773 49	5,535,182f 96c	
	Subvention aux communes pour acquisition, construction et réparation de maisons d'école	346,826 08			
	Idem pour achat et renouvellement du mobilier des écoles	52,389 72			
	Don aux caisses d'épargne établies en faveur des instituteurs	100 00			
	Subventions spéciales des écoles primaires désignées spécialement par les conseils généraux	41,850 00			
	Achats de livres pour les élèves indigents	31,387 20			
	Encouragements pour l'instruction des filles	139,337 97			
	Subventions aux classes d'adultes	18,565 00			
	Idem aux salles d'asile et ouvroirs	148,795 62			
	Encouragements et secours aux instituteurs et institutrices en exercice	26,600 00			
	Secours aux anciens instituteurs et institutrices	52,753 33			
	Indemnités aux inspecteurs des écoles primaires	25,611 21			
	Dépenses non acquittées des années antérieures	75,484 59			
	Cours normaux destinés aux institutrices	203,013 57			
	Dépenses imprévues	59,389 22			
	Frais généraux d'impressions	8,523 09			
Dépenses de l'instruct. prim. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires.	Dépenses ordinaires		472,041 75	485,973 02	
	Dépenses non acquittées des années antérieures		13,031 27		

FONDS REPORTÉS AUX EXERCICES 1855 ET 1856.

Exercice 1855	Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	98,353 42	112,690 23	525,404 21
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	14,336 81		
Exercice 1856	Produit des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	392,811 09	412,713 98	
	Ressources spéciales des écoles normales primaires	19,902 89		
				6,546,560 19

Suite du SERVICE DÉPARTEMENTAL.

Compte provisoire des Recettes et des Dépenses de l'exercice 1855.

RECETTE.

NATURE DES RECETTES.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1853.	FONDS REPORTÉS de L'EXERCICE 1854.	RECETTES de L'EXERCICE 1855.	TOTAL de LA RECETTE.
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR.				
Produit des centimes additionnels pour dépenses des départements	1,700,795f 44c	3,807,964f 33c	82,986,448f 02c	88,495,207f 79c
Produits éventuels affectés au service départemental	295,829 56	1,366,083 40	17,879,322 39	19,541,235 35
	1,996,625 00	5,174,047 73	100,865,770 41	108,036,443 14
	7,170,672f 73c			
MINISTÈRE DES FINANCES.				
Portion des ressources générales du budget applicable au fonds commun du cadastre	123,239 45	"	50,000 00	173,339 45
Produit des centimes additionnels facultatifs pour dépenses cadastrales	107,883 05	"	62,947 82	170,830 87
Fonds avancés par divers pour dépenses cadastrales	"	"	68,065 46	68,065 46
	231,222 50	"	181,013 28	412,235 78
	231,222f 50c			
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.				
Produits des centimes additionnels pour dépenses de l'instruction primaire	392,524 68	98,353 42	5,342,497 93	5,833,376 03
Ressources spéciales des écoles normales primaires	30,286 71	14,336 81	446,467 29	491,090 81
	422,811 39	112,690 23	5,788,965 22	6,324,466 84
	535,501f 62c			
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1855.				
Ministère de l'intérieur	1,996,625 00	5,174,047 73	100,865,770 41	108,036,443 14
——— des finances	231,222 50	"	181,013 28	412,235 78
——— de l'instruction publique	422,811 39	112,690 23	5,788,965 22	6,324,466 84
	2,650,658 89	5,286,737 96	106,835,748 91	114,773,145 76
	7,937,396f 85c			

DÉPENSE.

NATURE DES DÉPENSES.		DÉPENSES de L'EXERCICE 1855.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1856.	FONDS A REPORTER à L'EXERCICE 1857.	TOTAL de LA DÉPENSE.
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR.					
Dépenses départementales	ordinaires	"	"	"	35,858,312f 94c
	facultatives	"	"	"	17,170,415 77
	extraordinaires	"	"	"	32,540,103 21
	spéciales	"	"	"	22,467,611 22
		"	"	"	108,036,443 14
			"		
MINISTÈRE DES FINANCES.					
Dépenses du cadastre imputables sur le fonds commun		"	"	"	173,339f 45c
Dépenses du cadastre imputables sur le produit des centimes additionnels facultatifs		"	"	"	238,896 33
		"	"	"	412,235 78
			"		
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.					
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les fonds départementaux		"	"	"	5,833,376 03
Dépenses de l'instruction primaire imputables sur les ressources des écoles normales primaires		"	"	"	491,090 81
		"	"	"	6,324,466 84
			"		
RÉCAPITULATION DU SERVICE DÉPARTEMENTAL DE L'EXERCICE 1855.					
Ministère de l'intérieur		"	"	"	108,036,443 14
——— des finances		"	"	"	412,235 78
——— de l'instruction publique		"	"	"	6,324,466 84
		"	"	"	114,773,145 76
			"		

Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1855, d'après les Recettes accusées par les Receveurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur pour mettre les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.

DÉPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1855. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES pendant l'année 1855.			TOTAL DU SOLDE au 1er janvier 1856 et des produits recouvrés pendant les années 1854 et 1855.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après LES ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets.			RECETTES RESTÉES à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1856. (B)	OBSERVATIONS.
		Produits de l'exercice 1854.	Produits de l'exercice 1855.	TOTAL.		Budget de l'exercice 1854.	Budget de l'exercice 1855.	TOTAL.		
Ain	12,325f 56c	109,506f 67c	207,315f 60c	316,822f 27c	329,147f 83c	112,318f 00c	179,435f 00c	291,753f 00c	37,394f 83c	
Aisne	211,133 41	74,995 00	484,600 21	559,595 21	770,728 62	168,663 53	397,437 64	566,101 17	204,627 45	
Allier	45,630 14	4,096 00	171,845 53	175,941 53	221,571 67	58,167 00	166,299 00	224,466 00	A déd. 2,894 33	(A) Voir pages 556 à 559 du compte général des finances de l'année 1854.
Alpes (Basses-)	7,354 76	11 58	30,421 06	30,432 64	37,787 40	3,637 33	31,158 82	34,796 15	2,991 25	
Alpes (Hautes-)	61,258 38	20,119 50	142,357 85	162,477 35	223,735 73	22,000 00	163,326 07	185,326 07	38,409 66	(B) Ce solde se trouve compris dans le passif de la situation générale des finances au 31 décembre 1855.
Ardèche	21,627 02	17,587 25	62,445 21	80,032 46	101,659 48	26,601 00	36,639 00	63,240 00	38,419 48	
Ardennes	37,120 04	6,227 52	112,177 31	118,404 83	155,524 87	23,976 00	101,000 00	124,976 00	30,548 87	
Ariége	6,698 19	2,541 22	28,412 73	30,953 95	37,652 14	425 79	31,000 00	31,425 79	6,226 35	
Aube	23,422 73	767 90	67,819 55	68,587 45	92,010 18	20,397 55	63,600 00	83,997 55	8,012 63	
Aude	34,223 33	8,898 37	68,189 60	77,087 97	111,311 30	34,960 00	55,000 00	89,960 00	21,351 30	
Aveyron	4,899 76	4,759 60	88,101 28	92,860 88	97,760 64	25,989 64	92,800 00	118,789 64	A déd. 21,029 00	
Bouches-du-Rhône	36,910 47	9,870 90	104,069 11	113,940 01	150,850 48	41,144 54	68,000 00	109,144 54	41,705 94	
Calvados	89,635 70	34,546 59	208,947 62	243,494 21	333,129 91	57,587 68	229,715 00	287,302 68	45,827 23	
Cantal	36,118 03	4,719 91	54,144 69	58,864 60	94,982 63	"	73,300 00	73,300 00	21,682 63	
Charente	100,305 87	5,783 19	169,016 14	174,799 33	275,105 20	46,756 75	200,190 00	246,946 75	28,158 45	
Charente-Inférieure	24,710 90	29,243 45	567,750 25	596,993 70	621,704 60	46,450 00	333,400 00	379,850 00	241,854 60	
Cher	14,846 61	6,419 37	221,398 30	227,817 67	242,664 28	7,152 21	199,100 00	206,252 21	36,412 07	
Corrèze	10,171 95	2,414 36	280,611 01	283,025 37	293,197 32	11,000 00	274,000 00	285,000 00	8,197 32	
Corse	47,568 72	5,382 11	165,939 88	171,321 99	218,890 71	50,000 00	129,589 03	170,589 03	48,301 68	
Côte-d'Or	57,225 65	9,882 53	126,018 28	135,900 81	193,126 46	52,898 79	102,000 00	154,898 79	38,227 67	
Côtes-du-Nord	19,703 59	30,330 65	209,994 46	240,325 11	260,028 70	15,800 00	194,187 63	209,987 63	50,041 07	
Creuse	6,520 14	108,154 52	63,123 21	171,277 73	177,797 87	"	170,974 11	170,974 11	6,823 76	
Dordogne	31,678 32	95,729 52	135,007 52	230,737 04	262,415 36	2,800 00	210,000 00	212,800 00	49,615 36	
Doubs	104,024 61	10,387 55	283,424 94	293,812 49	397,837 10	17,800 00	228,600 00	246,400 00	151,437 10	
Drôme	29,161 25	698 72	294,296 50	294,995 22	324,156 47	4,751 77	282,400 00	287,151 77	37,004 70	
Eure	29,018 85	23,228 44	183,435 18	206,663 62	235,682 47	51,654 08	100,310 00	151,964 08	83,718 39	
Eure-et-Loir	67,084 37	439 50	122,649 14	123,088 64	190,173 01	31,250 94	106,789 84	138,040 78	52,132 23	
Finistère	60,438 38	76,055 34	164,209 26	240,264 60	300,702 98	20,509 50	133,000 00	153,509 50	147,193 48	
Gard	18,721 10	565 61	224,653 55	225,219 16	243,940 26	7,800 00	215,700 00	223,500 00	20,440 26	
Garonne (Haute-)	28,822 70	25,459 87	131,937 20	157,397 07	186,219 77	15,760 27	136,000 00	151,760 27	34,459 50	
Gers	49,462 35	23,822 99	216,748 95	240,571 94	290,034 29	55,694 01	232,000 00	287,694 01	2,340 28	
Gironde	5,186 44	13,506 36	338,374 19	351,880 55	357,066 99	22,112 19	210,400 00	232,512 19	124,554 80	
Hérault	36,931 95	2,650 83	387,075 82	389,726 65	426,658 60	21,000 00	299,000 00	320,000 00	106,658 60	
Ille-et-Vilaine	43,490 93	5,175 64	107,520 65	112,696 29	156,187 22	26,049 97	100,236 74	126,286 71	29,900 51	
Indre	64,024 72	13,658 35	835,883 95	849,542 30	913,567 02	2,900 00	860,500 00	863,400 00	50,167 02	
Indre-et-Loire	A déd. 40,144 39	134 00	48,043 63	48,177 63	8,033 24	4,340 00	10,000 00	14,340 00	A déd. 6,306 76	
Isère	119,964 40	28,768 60	466,937 04	495,705 64	615,670 04	88,900 00	278,364 00	367,264 00	248,406 04	
Jura	69,366 05	8,411 86	94,803 09	103,214 95	172,581 00	20,118 92	82,869 27	102,988 19	69,592 81	
Landes	25,861 40	937 67	117,508 12	118,445 79	144,307 19	29,760 57	72,921 48	102,682 05	41,625 14	
Loir-et-Cher	5,565 04	4,143 74	661,418 07	665,561 81	671,126 85	16,700 00	655,100 00	671,800 00	A déd. 673 15	
Loire	47,893 90	3,934 31	86,720 81	90,655 12	138,549 02	9,966 00	51,000 00	60,966 00	77,583 02	
Loire (Haute-)	22,784 89	1,813 47	53,381 00	55,194 47	77,979 36	32,062 12	38,000 00	70,062 12	7,917 24	
Loire-Inférieure	57,887 86	115,766 89	106,082 72	221,849 61	279,737 47	47,100 00	156,600 00	203,700 00	76,037 47	
Loiret	37,607 94	1,252 01	90,035 26	91,287 87	128,895 21	34,160 44	75,000 00	109,160 44	19,734 77	

Suite du *Tableau présentant le mouvement des Produits éventuels du service départemental pendant l'année 1855, d'après les Recettes accusées par les Receveurs généraux des Finances et les Ordonnances délivrées par le Ministre de l'Intérieur, pour mettre les Recettes de cette nature à la disposition des Préfets.*

DÉPARTEMENTS.	RECETTES QUI RESTAIENT à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1855. (A)	RECETTES EFFECTUÉES PAR LES RECEVEURS GÉNÉRAUX DES FINANCES, pendant l'année 1855.			TOTAL DU SOLDE au 1er janvier 1856 et des produits recouvrés pendant les années 1854 et 1855.	RECETTES APPLIQUÉES AUX BUDGETS d'après LES ORDONNANCES DÉLIVRÉES PAR LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR pour mettre ces recettes à la disposition des préfets.			RECETTES RESTÉES à appliquer aux budgets à l'époque du 1er janvier 1856. (B)	OBSERVATIONS.
		Produits de l'exercice 1854.	Produits de l'exercice 1855.	TOTAL.		Budget de l'exercice 1854.	Budget de l'exercice 1855.	TOTAL.		
Lot	12,004f 91c	38,714f 16c	130,157f 16c	168,871f 32c	180,876f 23c	5,000f 00c	143,000f 00c	148,000f 00c	32,876f 23c	(A) (B) Voir les observations à la page précédente.
Lot-et-Garonne	147,011 04	467 25	149,171 11	149,638 36	296,649 40	15,000 00	105,000 00	120,000 00	176,649 40	
Lozère	16,987 15	5,513 56	56,020 25	61,533 81	78,520 96	4,861 80	59,000 00	63,861 80	14,659 16	
Maine-et-Loire	A déd. 87,507 37	2,294 25	330,174 15	332,468 40	244,961 03	31,864 87	165,262 64	197,127 51	47,833 52	
Manche	87,062 70	28,734 22	539,938 40	568,672 62	655,735 32	121,461 14	430,000 00	551,461 14	104,274 18	
Marne	150,444 06	46,958 79	208,972 08	255,930 87	406,374 93	71,390 49	179,000 00	250,390 49	155,984 44	
Marne (Haute-)	42,057 31	879 22	160,995 07	161,874 29	203,931 60	15,042 54	135,000 00	150,042 54	53,889 06	
Mayenne	66,898 58	1,676 00	184,619 54	186,295 54	253,194 12	"	186,400 00	186,400 00	66,794 12	
Meurthe	62,890 61	3,231 46	351,564 54	354,796 00	417,686 61	48,000 00	79,050 00	127,050 00	290,636 61	
Meuse	87,902 98	10,619 53	218,372 13	228,991 66	316,894 64	12,294 84	216,265 23	228,560 07	88,334 57	
Morbihan	29,926 04	2,518 74	376,255 28	378,774 02	408,700 06	25,217 11	204,493 62	229,710 73	178,989 33	
Moselle	37,301 76	33,696 39	189,077 35	222,773 74	260,075 50	38,114 79	173,500 00	211,614 79	48,460 71	
Nièvre	244,959 70	158,961 11	119,530 27	278,491 38	523,451 08	382,126 90	118,935 57	501,062 47	22,388 61	
Nord	168,628 30	75,074 96	332,379 24	407,454 20	576,082 50	119,981 00	249,000 00	368,981 00	207,101 50	
Oise	46,934 58	11,254 47	81,959 83	93,214 30	140,148 88	48,584 05	54,400 00	102,984 05	37,164 83	
Orne	12,075 79	16,952 28	304,139 14	321,091 42	333,167 21	21,648 09	314,649 47	336,297 56	A déd. 3,130 35	
Pas-de-Calais	47,534 41	17,781 69	281,633 10	299,414 79	346,949 20	68,100 00	204,873 00	272,973 00	73,976 20	
Puy-de-Dôme	111,438 35	"	159,614 63	159,614 63	271,052 98	"	172,640 79	172,640 79	98,412 19	
Pyrénées (Basses-)	7,040 31	45,593 15	73,599 13	119,192 28	126,232 59	25,821 53	77,500 00	103,321 53	22,911 06	
Pyrénées (Hautes-)	5,060 50	9,619 16	46,268 91	55,888 07	60,948 57	45,000 00	23,600 00	68,600 00	A déd. 7,651 43	
Pyrénées-Orientales	16,283 64	"	61,253 81	61,253 81	77,537 45	31,620 35	31,000 00	62,620 35	14,917 10	
Rhin (Bas-)	38,426 13	13,033 55	213,622 91	226,656 46	265,082 59	27,400 00	200,900 00	228,300 00	36,782 59	
Rhin (Haut-)	40,156 85	3,682 51	82,808 04	86,490 55	126,647 40	31,646 20	73,312 75	104,958 95	21,688 45	
Rhône	41,860 21	3,486 20	94,282 96	97,769 16	139,629 37	9,500 00	114,100 00	123,600 00	16,029 37	
Saône (Haute-)	33,165 75	5,756 59	233,004 92	238,761 51	271,927 26	11,274 00	221,600 00	232,874 00	39,053 36	
Saône-et-Loire	9,402 87	3,825 20	200,687 56	204,512 76	213,915 63	800 00	149,030 00	149,830 00	64,085 63	
Sarthe	40,675 04	6,732 86	373,461 02	380,193 88	420,868 92	29,197 84	318,831 17	348,029 01	72,839 91	
Seine	877,950 48	87,074 57	756,755 68	843,830 25	1,721,780 73	202,316 30	1,193,872 00	1,396,188 30	325,592 43	
Seine-Inférieure	76,637 59	18,706 04	1,300,799 24	1,319,505 28	1,396,142 87	217,089 15	1,120,000 00	1,337,089 15	59,053 72	
Seine-et-Marne	131,523 86	21,713 68	1,059,011 90	1,080,725 58	1,212,249 44	83,064 42	885,047 87	968,112 29	244,137 15	
Seine-et-Oise	136,294 60	9,349 06	434,306 32	443,655 38	579,949 98	22,296 02	426,650 00	448,946 02	131,003 96	
Sèvres (Deux-)	29,034 50	13,283 30	106,599 77	119,883 07	148,917 57	15,220 00	99,800 00	115,020 00	33,897 57	
Somme	27,243 39	32,339 09	221,833 73	254,172 82	281,416 21	46,158 05	136,654 30	182,812 35	98,603 86	
Tarn	46,175 56	16,258 03	422,155 41	438,413 44	484,589 00	"	447,025 30	447,025 30	37,563 70	
Tarn-et-Garonne	71,985 04	16,169 24	47,577 79	63,747 03	135,732 07	20,700 00	27,000 00	47,700 00	88,032 07	
Var	45,229 56	3,952 20	269,834 74	273,786 94	319,016 50	6,000 00	250,000 00	256,000 00	63,016 50	
Vaucluse	23,036 95	11,552 80	43,760 34	55,313 14	78,350 09	"	57,352 72	57,352 72	20,997 37	
Vendée	68,622 09	77,068 03	384,466 58	461,534 61	530,156 70	123,000 00	400,000 00	523,000 00	7,156 70	
Vienne	55,389 39	58,879 84	191,024 60	249,904 44	305,293 83	52,042 07	130,000 00	182,042 07	123,251 76	
Vienne (Haute-)	115,500 78	5,179 59	269,038 63	274,218 22	389,719 00	75,000 00	185,000 00	260,000 00	129,719 00	
Vosges	41,587 28	9,146 01	105,480 57	114,626 58	156,213 86	22,709 90	106,000 00	128,709 90	27,503 96	
Yonne	A déd. 4,447 66	6,269 50	320,026 57	326,296 07	321,848 41	47,625 00	196,633 33	244,258 33	77,590 08	
TOTAL	5,082,629 62	1,886,797 74	20,271,079 87	22,157,877 61	27,240,507 23	3,563,285 04	17,879,322 39	21,442,607 43	5,797,899 80	

COMPTE

DU SERVICE COLONIAL.

(RÉGIME FINANCIER DE LA LOI DU 25 JUIN 1841.)

NOTE

Sur le Compte du Service Colonial.

Mesures arrêtées pour l'exécution de la loi du 25 juin 1841 sur le régime financier des colonies.

La loi du 25 juin 1841 ayant changé, à partir du 1er janvier 1842, le régime financier des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de l'île de la Réunion et de la Guyane française, les départements de la marine et des finances ont eu à régler de concert, suivant leurs attributions respectives, les mesures nécessaires pour assurer l'exécution de ladite loi.

Celles de ces mesures qui se rapportent à l'action du contrôle législatif vont être résumées ci-après :

Le règlement définitif des recettes et des dépenses du service colonial a lieu, pour chaque exercice, dans la loi des comptes de l'exercice suivant, où il est l'objet d'un titre spécial (article 11 de la loi des comptes de 1842).

Cette disposition est appliquée non-seulement aux quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, mais encore aux divers établissements coloniaux laissés en dehors de ce régime, pour lesquels il existe des causes de retard et d'empêchement semblables à celles qui ont motivé la disposition ci-dessus.

Les prévisions législatives de recettes et de dépenses, pour l'ensemble du service colonial, sont distraites de celles qui servent de base au projet de loi présenté, chaque année, pour le règlement des services généraux du budget.

L'excédant de dépense que détermine le rapprochement de ces prévisions est prélevé sur les fonds généraux du budget, pour conserver au service colonial, jusqu'à l'époque de son règlement définitif, la somme de ressources qui lui a été attribuée.

A cette époque, si l'excédant de dépense réel du service colonial est inférieur au prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de l'exercice auquel il se rapporte, la portion devenue disponible de ce prélèvement est transportée au budget de l'exercice alors courant, en accroissement de ses ressources. Dans le cas contraire, ce serait le budget de ce même exercice qui aurait à supporter la différence nécessaire pour combler l'insuffisance de ressources résultant de la liquidation définitive des services.

Les différents termes du service colonial sont, chaque année, consacrés législativement à l'aide de deux tableaux spéciaux où ils se trouvent résumés; le premier de ces tableaux est annexé au budget, et le second est ensuite joint à la loi de règlement de ce même budget.

Les diverses informations que comporte ce service sont portées à la connaissance du Pouvoir législatif dans les comptes publiés par les ministères de la marine et des finances.

Enfin, la Cour des comptes statue, par ses *déclarations générales*, sur les résultats définitifs de ce service en règlement d'exercice.

Quant aux mesures qui ont dû être adoptées pour retracer dans les écritures de la Comptabilité générale des finances les recettes et les dépenses effectuées par les agents coloniaux, ce sont celles qui suivent.

Les distances et les éventualités maritimes ne permettant pas de comprendre dans les écritures centrales de l'administration des finances d'une année, et de rattacher aux parties corrélatives de la Situation générale, les opérations coloniales de la même année (impossibilité qui s'applique également aux divers travaux de contrôle de la Cour des comptes), il a été reconnu nécessaire, en présence de cet empêchement insurmontable, de consacrer une section entièrement séparée de la Balance des comptes du grand livre de l'administration des finances à la description, lorsque cette adminis-

Note sur le Compte du Service Colonial.

tration en a les moyens, des opérations déclarées par les comptables coloniaux eux-mêmes; de ne retracer dans le compte de l'administration des finances, pour prendre place dans sa Situation générale, que les opérations effectuées en France pendant l'année pour le service des colonies, c'est-à-dire les envois de fonds faits aux trésoriers des colonies, la portion de ces envois de fonds employée par eux à solder des services généraux de la métropole, les dépenses acquittées par elle pour le service colonial, et enfin les prélèvements effectués sur les fonds généraux des budgets pour couvrir les insuffisances de ressources de ce service, opérations qui dans leur ensemble, sauf les différences forcément causées par les distances, dégagent en réalité, sous une expression indirecte, des résultats semblables à ceux des recettes et des dépenses que l'on retrouve plus tard accusés dans les comptabilités coloniales.

Documents dont se compose le compte du service colonial.

D'après les explications qui précèdent, il y a eu lieu de publier dans le compte du service colonial rendu pour l'année 1855 les quatre documents ci-après :

1° Compte des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1855 pour le service colonial;

2° Compte définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1853;

3° Tableau des recettes et des dépenses de l'exercice 1854 à régler définitivement dans la loi des comptes de 1855;

4° Tableau des prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1855;

Les résultats de ces divers documents se résument ainsi qu'il suit :

Résumé des opérations de l'année 1855.

Le service colonial présentait, au 1er janvier 1855 (voir page 615 du compte général des finances de 1854), un excédant de recette de..... 4,490,644f 08c

Pendant l'année 1855, les opérations ci-après ont été constatées en recette :

Portion des envois de fonds du Trésor public que les comptables coloniaux ont employés à l'acquit des payements sur les services généraux de la métropole.....	649,613f 34c	
Recettes constatées à titre d'envois de fonds faits aux comptables de France par les trésoriers coloniaux.....	134,931 07	
Application aux comptes de divers services métropolitains de payements effectués dans les colonies.....	32,884 67	
Rétablissement au service colonial du montant de recettes indûment appliquées au chapitre des produits divers du budget...	20,018 80	
Recette des fonds généraux prélevés sur le budget de 1855 pour subvenir à l'insuffisance présumée des ressources du service colonial de cet exercice.....	2,244,000 00	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1853, lesquelles opérations font ressortir une augmentation de recettes montant à.....	227,624 19	
A REPORTER.....	3,309,072 07	4,490,644 08

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....	3,309,072f 07c	4,490,644f 08c
Mais, d'un autre côté, il convient de déduire le montant des annulations de recettes constatées pendant l'année 1855 pour les motifs ci-après :		
Annulation du crédit donné provisoirement en 1853 et 1854 aux trésoriers coloniaux, à titre de virements de comptes, pour les payements faits par eux sur le service colonial de l'exercice 1853 ; lesdits payements se trouvant retracés dans leur compte des dépenses dudit exercice.....	2,134 69	
TOTAL de la recette de l'année 1855.....	3,306,937 38	3,306,937 38
		7,797,581 46

Les opérations de dépense également constatées pendant l'année 1855 sont celles qui suivent :

Payements effectués par les comptables de France pour le service des colonies.....	4,679,088f 42c	
Envois de fonds faits aux trésoriers coloniaux par les comptables de France, pendant les derniers mois de l'exercice 1855, pour assurer d'avance le service de l'exercice 1856, régi par le nouveau décret du 26 septembre 1855.....	11,351,151 12	
Dépense pour la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1854.....	71,514 36	
Application au budget des recettes de 1855 du produit probable de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de la colonie de la Réunion.....	1,000,000 00	
Application aux comptes de divers services métropolitains de recettes effectuées dans les colonies.....	48,976 67	
Transport au budget des recettes de l'exercice 1855 de recouvrements faits dans les colonies pour le compte du Trésor..	697,886 26	
Réduction, au profit du budget de 1854, du prélèvement qui a été opéré sur les fonds généraux du budget de 1853 pour couvrir l'insuffisance présumée de ressources du service colonial de cet exercice (voir ci-après).....	420,299 90	
Opérations diverses résultant de l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour le service colonial de l'exercice 1853, lesquelles opérations font ressortir une augmentation de dépense de.....	227,624 19	
A REPORTER.....	18,496,540 92	7,797,581 46

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT.....		18,496,540f 92c	7,797,581f 46c
A déduire les annulations de dépenses constatées pendant l'année 1855 pour les motifs suivants :			
Annulation de dépense, au compte du service colonial de l'exercice 1853, par suite de changements d'imputations de chapitre à chapitre et de transport à d'autres exercices, de payements imputés à tort à l'exercice 1853.....	6,159f 49c		
Annulation de la dépense constatée provisoirement en 1853 et 1854, par virements de comptes, pour les payements effectués par les trésoriers coloniaux sur le service colonial de 1853; lesdits payements se trouvant retracés dans leur compte des dépenses dudit exercice.....	2,134 69		
	8,294 18	8,294 18	
TOTAL de la dépense de l'année 1855..		18,488,246 74	18,488,246 74
Ces diverses opérations constatées en recette et en dépense ont finalement déterminé, au 31 décembre 1855, un excédant de dépense dont il est fait emploi, comme on vient de le dire, dans la Situation générale des finances (voir page 395).			10,690,665 28

Compte définitif de l'exercice 1853.

Quant aux opérations de recettes et de dépenses, sur lesquelles il a été proposé au Corps législatif de statuer, pour l'exercice 1853, par le titre IV de la loi de règlement de l'exercice 1854, elles s'établissent ainsi qu'il suit :

Les recettes coloniales ont été prévues, au budget de 1853, pour une somme de..		5,921,700f 00c
Mais, conformément aux dispositions de l'article 10 de la loi du 4 mai 1834, l'évaluation de celles de ces recettes qui se rapportent au service local des quatre colonies régies par la loi du 25 juin 1841 a dû être élevée au montant des produits réalisés pendant l'exercice, c'est-à-dire augmentée d'une somme (voir le tableau I, annexé au projet de loi) de.....		1,053,300 50
et portée ainsi à.....		6,975,000 50
Les droits liquidés, tant pour les recettes du service général que pour celles du service local, se sont élevés à.....	10,689,383f 25c	
Les recouvrements effectués jusqu'à l'époque de la clôture de l'exercice n'ont été que de.....	7,230,329 25	
Et il y a eu un reste à recouvrer, dont profitera l'exercice suivant, de	3,459,054 00	
A REPORTER.....		6,975,000 50

Note sur le Compte du Service Colonial.

REPORT		6,975,000f 50c
Les recouvrements opérés pendant l'exercice, sur les produits attribués au service général des quatre colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841, ont excédé l'appréciation qui en avait été faite de		255,328 75
Et, en définitive, les recettes de l'exercice 1853 demeurent fixées à		7,230,329 25

Les dépenses du service colonial ont été arrêtées, par la loi de règlement définitif du budget de l'exercice 1853, à la somme de 21,922,325f 00c

Laquelle doit s'augmenter du montant des payements effectués à titre d'exercices clos, ci 24,944 05

Les dépenses autorisées pour l'exercice 1853 se sont donc élevées (voir le tableau, page 360) à 21,947,269 05

A cette somme vient encore s'ajouter, comme on l'a vu ci-dessus pour les recettes, l'accroissement de crédits résultant de la plus-value des produits réalisés au profit du service local des quatre colonies susmentionnées 1,053,300 50

TOTAL 23,000,569 55

Les dépenses liquidées pendant l'exercice montent à	22,893,108f 17c	
Les payements effectués sont de	22,810,654 35	
Et le reste à payer à la clôture de l'exercice est de	82,453 82	
Le règlement des crédits dégage les termes suivants :		
Crédits annulés définitivement	107,461 38	
Crédits annulés pour payements restant à effectuer	82,453 82	
ENSEMBLE	189,915 20	189,915 20

En définitive, les dépenses du service colonial payées pendant l'exercice 1853 ont été fixées (voir page 631) à 22,810,654 35

Considéré dans son ensemble, ce service a présenté le résultat général qui va être établi :

Les dépenses formant la charge de l'exercice ont été, comme on vient de le dire, de 22,810,654 35

Les produits coloniaux n'ayant procuré qu'une recette de 7,230,329 25

L'insuffisance de ressources du service colonial de l'exercice 1853 a été couverte, en règlement définitif, par un prélèvement sur les fonds généraux du budget de cet exercice, de la somme de 15,580,325 10

Note sur le Compte du Service Colonial.

La somme prélevée, à ce titre, dans la loi des comptes de 1853 (article 6) était de		16,000,625f 00c
Mais, en règlement définitif, et comme le font connaître le tableau I, annexé au projet de loi, et le tableau ci-après (page 629),		
1° Les recettes du service général des colonies ont présenté, sur les évaluations primitives, une plus-value de	255,328 75	
2° Des crédits sont restés sans emploi, sur les services militaires, pour 101,326 fr. 48 cent.; sur le service général des colonies administrées sous le régime de la loi du 25 juin 1841, pour 2,442 fr. 88 cent.; et sur le chapitre de la formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane française, pour 3,692 fr. 02 cent. Ces sommes, formant ensemble celle de 107,461 fr. 38 cent., se sont trouvées atténuées de 24,944 fr. 05 cent. pour dépenses d'exercices clos, en sorte que la différence procédant de cette cause n'a plus été que de	82,517 33	
	337,846 08	
3° Enfin, des dépenses sont restées à payer à la charge des exercices subséquents pour	82,453 82	
Ces trois natures de différences ont réduit d'une somme totale de 420,299 fr. 90 cent. le prélèvement d'abord effectué sur les fonds généraux du budget de 1853, et, par l'article 10 du projet de loi de règlement des comptes de 1854, il a été proposé de faire profiter de cette somme les ressources du budget de 1854, ci	420,299 90	420,299 90
Ce prélèvement s'est trouvé, en conséquence, ramené, comme il est établi ci-dessus, à		15,580,325 10

Tableau provisoire de l'exercice 1854.

Les prévisions de recettes et de dépenses du service colonial de l'exercice 1854, qui ont été retranchées du budget général de cet exercice pour être réglées définitivement dans la loi des comptes de 1855, sont celles qui suivent :

Les crédits ouverts par la loi des dépenses étant de	21,362,200f 00c
et les recettes coloniales prévues par la loi de finances n'étant que de	5,921,700 00
Il résulte de ces dispositions législatives que le prélèvement à effectuer provisoirement, et sauf règlement définitif, sur les fonds généraux de 1854 pour couvrir l'insuffisance de recette du service colonial dudit exercice, est de (voir le tableau, page 632)	15,440,500 00

Note sur le Compte du Service Colonial.

Tableau provisoire de l'exercice 1855.

Le tableau publié pour les recettes et les dépenses présumées du service colonial de l'exercice 1855 se résume ainsi qu'il suit :

Crédits ouverts par la loi de finances	21,631,280f 00c
Crédits accordés par divers décrets	2,244,000 00
ENSEMBLE	23,875,280 00
Recettes coloniales prévues par la loi de finances	6,260,445 00
Fonds généraux prélevés sur le budget pour couvrir l'insuffisance probable des ressources du service colonial (voir le tableau, page 633)	17,614,835 00

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1855.

RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1855.

Recette, pour application au budget des ministères ci-après, des payements effectués sur les exercices 1854 et 1855 par les trésoriers des colonies, savoir :

	FINANCES.	INTÉRIEUR.	MARINE.	TOTAL.	RECETTES.	ANNULATIONS de recettes.
EXERCICE 1854.						
Martinique	113,312f 57c	"	"	113,312f 57c		
Guadeloupe	69,216 32	"	843f 00c	70,059 32		
Ile de la Réunion	399,417 97	"	"	399,417 97		
Guyane française	57,762 42	60f 00c	1,873 40	59,695 82		
EXERCICE 1855.						
Martinique	"	"	5,436 25	5,436 25		
Guadeloupe	"	"	461 17	461 17		
Ile de la Réunion	"	"	9 00	9 00		
Guyane française	"	"	1,221 24	1,221 24		
	639,709 28	60 00	9,844 06	649,613 34	649,613f 34c	"

Envois de fonds faits par les trésoriers des colonies aux comptables ci-après :

	CAISSIER payeur central.	RECEVEURS généraux.	TRÉSORIERS payeurs en Algérie.	TOTAL.		
Martinique	4 548f 50c	"	"	4,548f 50c		
Guadeloupe	630 16	15,760f 67c	"	16,390 83		
Ile de la Réunion	3,396 14	1,152 95	"	4,549 09		
Guyane française	2,266 57	107,142 47	33f 61c	109,442 65		
	10,841 37	124,056 09	33 61	134,931 07	134,931 07	"

Recette pour transport au débit d'un compte du service de trésorerie (Dépôts de valeurs à rembourser par les directeurs des postes) de remboursements de mandats d'articles d'argent reçus en France et acquittés par les trésoriers coloniaux :

Martinique	7,926f 32c	32,333 78	"
Guadeloupe	9,970 14		
Ile de la Réunion	2,107 09		
Guyane française	12,330 23		

Annulation du crédit donné en 1853 et 1854, à titre provisoire et par virements de comptes, au trésorier de la Martinique, pour les payements effectués par lui sur le chapitre des exercices clos du service colonial de l'exercice 1853, lesdits payements se trouvant compris dans son compte des dépenses dudit exercice . . . . . " 2,134f 69c

À REPORTER 816,878 19 2,134 69

DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1855.

Payements faits en France, pour le service des colonies, sur les exercices ci-après :

		EXERCICE 1854.	EXERCICE 1855.	DÉPENSES.	ANNULATIONS de dépenses.
Dépenses des services militaires aux colonies	Personnel	154,526f 50c	905,790f 16c		
	Matériel	91,599 53	185,280 49		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841	Service général	168,896 39	405,822 40		
	Service local	363,217 42	298,533 07		
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane		109,566 61	973,887 96		
Subvention à divers établissements coloniaux		"	968,800 00		
Dépenses des exercices clos		73 40	47,412 02		
		887,879 85	3,785,526 10	4,673,405f 95c	"

Envois de fonds faits par les comptables de France aux trésoriers des colonies, soit pour le service de l'année 1855, soit pour celui de 1856, régi par le nouveau décret du 26 septembre 1855 :

	CAISSIER PAYEUR central.	RECEVEURS généraux.	PAYEURS.	TRÉSORIERS payeurs en Algérie.	TOTAL.		
Martinique	5,464f 48c	2,676,920f 14c	180f 58c	910f 95c	2,683,476f 15c		
Guadeloupe	5,793 98	3,089,518 00	1 00	"	3,095,312 98		
Ile de la Réunion	21,202 39	350,529 00	11,981 54	"	383,712 93		
Guyane française	2,909 95	3,552,728 56	"	"	3,555,638 51		
	35,370 80	9,669,695 70	12,163 12	910 95	9,718,140 57		
Sénégal	"	640,010 55	"	"	640,010 55		
Gorée	"	480,000 00	"	"	480,000 00		
Madagascar	"	90,000 00	"	"	90,000 00		
Mayotte	"	200,000 00	"	"	200,000 00		
Océanie	"	223,000 00	"		223,000 00		
	35,370 80	11,302,706 25	12,163 12	910 95	11,351,151 12	11,351,151 12	"

Dépense et annulation de dépense par suite de changements d'imputation effectués sur les payements du service colonial de l'exercice 1853 :

	DÉPENSES.	ANNULATIONS de dépenses.		
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	77f 78c	3,239f 47c		
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841. — Service général	"	2,443 00		
Rappels de dépenses payables sur revues antérieures à 1853	5,604 69	"		
	5,682 47	5,682 47	5,682 47	5,682f 47c

Annulation de dépense, par suite de transport à l'exercice 1855, de payements effectués en France et imputés à tort à l'exercice 1853 :

Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel) . . . . . " 477 02

Annulation de dépense pour transport aux opérations des trésoriers coloniaux, de payements sur l'exercice 1853 constatés provisoirement, par virements de compte, pendant les années 1853 et 1854 :

Dépenses des exercices clos . . . . . " 2,134 69

À REPORTER 16,030,239 54 8,294 18

Suite du COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

Suite du *Compte des Recettes et des Dépenses constatées pendant l'année 1855.*

Suite des RECETTES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1855.		RECETTES.	ANNULATIONS de recettes.
REPORT		816,878f 19c	2,134f 69c
Recette pour transport, au débit d'un compte spécial, de remboursements effectués, en 1854 et 1855, par les trésoriers coloniaux, de portions de rentes non inscriptibles et d'arrérages de ces rentes, en exécution du décret du 14 mars 1852, relatif à la conversion des rentes 5 p. o/o :			
Martinique	220f 51c	511 26	"
Guadeloupe	31 82		
Ile de la Réunion	249 93		
Recette pour application au crédit des colonies ci-après de recouvrements de différentes natures dont le montant a été appliqué à tort aux produits divers du budget :			
Martinique	9,397f 06c	20,018 80	"
Ile de la Réunion	3,356 41		
Guyane française	7,265 33		
Recette pour transport, au débit de la caisse des dépôts et consignations, du montant de payements faits pour son compte, par le trésorier de la Guadeloupe, pendant l'année 1855		39 63	"
Augmentation du prélèvement provisoire effectué, sur les fonds généraux du budget de 1855, pour couvrir l'insuffisance présumée du service colonial de cet exercice, dont le règlement n'aura lieu que dans la loi des comptes de 1856 (voir le tableau page)		2,244,000 00	"
Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1853, et dont il sera justifié à la Cour des comptes dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :		3,081,447 88	2,134 69

	Martinique.	Guadeloupe.	Ile de la Réunion.	Guyane française.		
Recettes	61,954f 38c	"	185,940f 72c	"	247,895 10	"
Annulation de recettes	9,649 17	"	3,356 41	7,265f 33c	"	20,270 91
					3,329,342 98	22,405 60
MONTANT NET des recettes constatées pendant l'année 1855					3,306,937f 38c	

Situation au 1er janvier 1856.

EXCÉDANT de recette au 1er janvier 1855 (voir le compte général des finances de 1854, page 615)		4,490,644f 08c
Opérations de l'année 1855... Recettes	3,306,937f 38c	
Opérations de l'année 1855... Dépenses	18,488,246 74	
EXCÉDANT de dépense pendant l'année 1855	15,181,309 36	15,181,309 36
EXCÉDANT de dépense au 1er janvier 1856 (voir la situation générale des finances page 395)		10,690,665 28

Suite des DÉPENSES CONSTATÉES PENDANT L'ANNÉE 1855.		DÉPENSES.	ANNULATIONS de dépenses.
REPORT		16,030,239f 54c	8,294f 18c
Transport au crédit de la caisse des dépôts et consignations des recettes effectuées *pour divers services spéciaux* dans les colonies, et dont le montant a dû être versé par le Trésor à ladite caisse :			
Martinique	25,162f 90c	47,976 67	"
Guadeloupe	14,920 61		
Ile de la Réunion	4,000 06		
Guyane française	3,893 10		
Constatation de la plus-value réalisée sur la rente de l'Inde de l'année 1854		71,514 36	"
Application provisoire, au budget des recettes de l'exercice 1855, de la rente de l'Inde à réaliser pour cette année par le trésorier de l'île de la Réunion		1,000,000 00	"
Transport au budget des recettes de l'exercice 1855 du montant de recouvrements faits aux colonies pour le compte du trésor pendant les années 1854 et 1855		697,886 26	"
Transport au compte des capitaux de cautionnements en numéraire, du montant d'un versement fait en 1854, à la caisse du trésorier de la Martinique, à titre de cautionnement, par un receveur de l'enregistrement et des domaines		1,000 00	"
Application aux ressources du budget de 1854 de la somme dont s'est trouvé réduit, en règlement d'exercice, le prélèvement effectué sur les fonds généraux du budget de 1853, pour couvrir l'insuffisance de recettes du service colonial, lequel prélèvement, constaté provisoirement au crédit de ce service pour 16,000,625 francs, a été fixé définitivement par le règlement définitif du service colonial de 1853 à 15,580,325, fr. 10 cent. Différence en moins		420,299 90	"
Opérations de diverses natures auxquelles a donné lieu l'apurement des recettes et des dépenses soumises au règlement législatif pour l'exercice 1853, et dont il sera justifié à la Cour des comptes, dans les comptes individuels produits à son jugement, tant par les trésoriers coloniaux que par les comptables de France, savoir :		18,268,916 73	8,294 18

	Martinique.	Guadeloupe.	Ile de la Réunion.	Guyane française.		
Dépenses	62,789f 27c	8,859f 67c	191,386f 38c	2,365f 00c	265,400 32	"
Annulation de dépenses	20,671 73	1,087 00	8,802 07	7,265 33	"	37,776 13
					18,534,317 05	46,070 31
MONTANT NET des dépenses constatées pendant l'année 1855					18,4 8,246f 74c	

Suite du COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Recettes de l'exercice 1853.

NATURE DES RECETTES.		SITUATION DES RECETTES. — RECETTES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Recettes portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1853.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Évaluations servant de base au règlement définitif des recettes de l'exercice 1853.	PRODUITS résultant des droits constatés.	RECOUVREMENTS effectués sur les droits constatés.	RESTE à recouvrer sur les droits constatés transporté à l'exercice suivant.	RÈGLEMENT DES RECETTES. — EXCÉDANT des évaluations sur les produits recouvrés.	EXCÉDANT des produits recouvrés sur les évaluations.	PRODUITS définitifs de l'exercice 1853.
Recettes des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841. — Recettes du service général	Martinique	400,700f 00c	"	"	400,700f 00c	562,380f 22c	562,380f 22c	"	"	161,680 22	562,380f 22c
	Guadeloupe	405,100 00	"	"	405,100 00	438,005 42	438,005 42	"	"	32,905 42	438,005 42
	Ile de la Réunion	823,400 00	"	"	823,400 00	925,126 48	850,240 67	74,885f 81c	"	26,840 67	850,240 67
	Guyane française	90,800 00	"	"	90,800 00	124,702 44	124,702 44	"	"	33,902 44	124,702 44
Recettes du service local	Martinique	1,472,100 00	473,041f 26c	"	1,945,141 26	3,396,749 72	1,945,141 26	1,451,608 46	"	"	1,945,141 26
	Guadeloupe	1,277,500 00	"	35,431f 33c	1,242,068 67	2,430,930 46	1,242,068 67	1,188,861 79	"	"	1,242,068 67
	Ile de la Réunion	1,289,500 00	509,154 36	"	1,798,654 36	2,344,499 49	1,798,654 36	545,845 13	"	"	1,798,654 36
	Guyane française	162,600 00	106,536 21	"	269,136 21	466,989 02	269,136 21	197,852 81	"	"	269,136 21
TOTAL		5,921,700 00	1,088,731 83	35,431 33	6,975,000 50	10,689,383 25	7,230,329 25	3,459,054 00	"	255,328 75	7,230,329 25
			1,053,300f 50c						255,328f 75c		

OBSERVATIONS.

(A) Par l'article 6 du projet de la loi des comptes de 1853, il a été prélevé sur les fonds généraux du budget de cet exercice, pour l'excédant présumé des dépenses du service colonial, une somme de..... 16,000,625f 00c

En règlement d'exercice, ce prélèvement se trouve réduit de 420,299f 90c pour les causes ci-après :

Services militaires.

Crédits non consommés	101,326f 48c	171,382f 15c
Dépenses restées à payer	70,055 67	

Service général des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.

Recettes réalisées en excédant des prévisions	255,328 75	259,054 22
Crédits non consommés	2,442 88	
Dépenses restées à payer	1,282,59	

Formation d'un établissement à la Guyane française.

Crédits non consommés	3,692 02	14,807 58
Dépenses restées à payer	11,115 56	

	445,243 95	
A DÉDUIRE : *Dépenses des exercices clos.*		
Payements faits, à la charge du budget de 1853, de dépenses d'exercices clos restées à solder à la clôture de ces exercices	24,944 05	
	420,299 90	420,299 90
Le prélèvement provisoirement effectué sur les fonds du budget de 1853 demeure, en conséquence, fixé à		15,580,325 10

La somme ci-dessus de 420,299 fr. 90 cent. est portée en recette au budget de l'exercice 1854, en accroissement de ses ressources.

FONDS GÉNÉRAUX du budget applicables à l'insuffisance des ressources du service colonial. (Art. 6 du projet de loi sur le règlement définitif du budget de l'exercice 1854.) (A)	15,580,325 10
	22,810,654 35

Suite du COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

Compte définitif des Dépenses de l'exercice 1853.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	NATURE DES DÉPENSES.	SITUATION DES DÉPENSES. — DÉPENSES QUI ÉTAIENT À RÉGLER. — Dépenses portées au tableau D annexé à la loi des comptes de 1853.	Modifications apportées législativement aux crédits ci-contre. (A). — A ajouter.	Modifications apportées législativement aux crédits ci-contre. (A). — A déduire.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A ajouter.	Modifications résultant de la réalisation des ressources affectées au service local. — A déduire.	Crédits servant de base au règlement définitif des dépenses de l'exercice 1853.	DÉPENSES résultant des services faits. — Droits constatés au profit des créanciers.	PAYEMENTS effectués.	RESTE à payer à la clôture de l'exercice.	RÈGLEMENT DES DÉPENSES. CRÉDITS ANNULÉS. — Crédits non consommés par les dépenses annulés définitivement.	Crédits non consommés par les payements représentant les dépenses restant à payer.	CRÉDITS définitifs, égaux aux payements effectués sur l'exercice 1853.
1	Dépenses des services militaires — Personnel	5,637,000f 00c	"	63,239f 47c	"	"	5,574,660f 53c	5,480,986f 66c	5,426,231f 59c	54,755f 07c	93,673f 87c	54,755f 07c	5,426,231f 59c
2	Dépenses des services militaires — Matériel	1,211,300 00	"	"	"	"	1,211,300 00	1,203,647 39	1,188,346 79	15,300 60	7,652 61	15,300 60	1,188,346 79
3	Dépenses du service général des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841 — Martinique	1,787,200 00	"	614 67	"	"	1,786,585 33	1,940,911 82	1,940,228 94	682 88		682 88	1,940,228 94
	Guadeloupe	1,836,100 00	"	529 16	"	"	1,835,570 84	1,765,823 69	1,765,793 69	30 00		30 00	1,765,793 69
	Ile de la Réunion	1,422,000 00	"	454 64	"	"	1,421,545 36	1,357,061 46	1,356,491 75	569 71	(B) 2,442 88	569 71	1,356,491 75
	Guyane française	646,200 00	"	766 75	"	"	645,433 25	618,688 90	618,688 90	"		"	618,688 90
	Services communs des 4 colonies	80,000 00	"	"	"	"	80,000 00	84,206 03	84,206 03	"		"	84,206 03
4	Dépenses du service local des colonies soumises au régime de la loi du 25 juin 1841 — Martinique	1,472,100 00	"	"	473,041f 26c	35,431f 33c	1,945,141 26	2,024,554 19	2,024,554 19	"		"	2,024,554 19
	Guadeloupe	1,477,500 00	"	"	"	"	1,442,068 67	1,498,409 07	1,498,409 07	"	(C) "	"	1,498,409 07
	Ile de la Réunion	1,289,500 00	"	"	509,154 36	"	1,798,654 36	1,798,654 36	1,798,654 36	"		"	1,798,654 36
	Guyane française	609,600 00	"	"	106,536 21	"	716,136 21	580,382 88	580,382 88	"		"	580,382 88
5	Établissement pénitentiaire à la Guyane française	2,228,000 00	60,000 00	"	"	"	2,288,000 00	2,284,307 98	2,273,192 42	11,115 56	3,692 02	11,115 56	2,273,192 42
6	Subvention à divers établissements coloniaux — Sénégal et dépendances	739,000 00	"	"	"	"	739,000 00	949,400 00	949,400 00	"		"	949,400 00
	Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique	354,900 00	"	"	"	"	354,900 00	144,500 00	144,500 00	"	(D) "	"	144,500 00
	Saint-Pierre et Miquelon	245,500 00	"	"	"	"	245,500 00	245,500 00	245,500 00	"		"	245,500 00
	Sainte-Marie-de-Madagascar	98,000 00	"	"	"	"	98,000 00	98,000 00	98,000 00	"		"	98,000 00
	Mayotte et dépendances	260,000 00	"	"	"	"	260,000 00	260,000 00	260,000 00	"		"	260,000 00
7	Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	527,400 00	"	"	"	"	527,400 00	527,400 00	527,400 00	"	"	"	527,400 00
8	Dépenses des exercices périmés	125 00	"	"	"	"	125 00	125 00	125 00	"	"	"	125 00
		21,922,325 00	60,000 00	65,604 69	1,088,731 83	35,431 33	22,970,020 81	22,862,559 43	22,780,105 61	82,453 82	107,461 38	82,453 82	22,780,105 61
9	Dépenses des exercices clos	24,944 05	"	"	"	"	24,944 05	24,944 05	24,944 05	"	"	"	24,944 05
10	Rappel des dépenses payables sur revues antérieures à 1853	"	5,604 69	"	"	"	5,604 69	5,604 69	5,604 69	"	"	"	5,604 69
		21,947,269 05	65,604 69	65,604 69	1,088,731 83	35,431 33	23,000,569 55	22,893,108 17	22,810,654 35	82,453 82	107,461 38	82,453 82	22,810,654 35
			"		1,053,300f 50c						189,915f 20c		

(A) Ces modifications sont les suivantes :

1° Dépenses payables sur revues antérieures à l'année 1853, retirées des chapitres qui en avaient reçu primitivement l'imputation, et transportées à un chapitre spécial (5,604f 69c). Mémoire.

2° Transport au chapitre V. Établissement pénitentiaire à la Guyane française, d'un crédit de 60,000 francs retiré du chapitre 1er, services militaires (Personnel), en vertu du décret impérial du 30 janvier 1856 ..... Mémoire.

(B) Excédants de crédits :

Guadeloupe	69,747f 15c
Réunion	64,483 90
Guyane française	26,744 35
	160,975 40

Insuffisance de crédits :

Martinique	154,326f 49c	158,532 52
Services communs aux quatre colonies	4,206 03	
SOMME ÉGALE		2,442 88

(C) Excédants de crédits :

Guyane française	135,753 33

Insuffisance de crédits :

Martinique	79,412 93	135,753 33
Guadeloupe	56,340 40	
		"

(D) Excédants de crédits :

Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique	210,400 00

Insuffisance de crédits :

Sénégal et dépendances	210,400 00
	"

RÉSULTAT GÉNÉRAL.

RECETTES	22,810,654f 35c
DÉPENSES	22,810,654 35

Suite du COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

TABLEAU des Recettes et des Dépenses du service colonial de l'Exercice 1854, à régler définitivement dans la loi des comptes de 1855.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	400,700f 00c	1,720,000f 00c	5,921,700f 00c
		Guadeloupe	405,100 00		
		Ile de la Réunion	823,400 00		
		Guyane française	90,800 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,472,100 00	4,201,700 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,289,500 00		
		Guyane française	162,600 00		
Fonds généraux du budget, applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				6,719,200 00	15,440,500 00
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,386,500f 00c	4,121,500 00	
		Guadeloupe	1,461,000 00		
		Ile de la Réunion	638,600 00		
		Guyane française	555,400 00		
		Service commun aux quatre colonies	80,000 00		
Service local		Guadeloupe	"	447,000 00	
		Guyane française	447,000 00		
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane française				2,228,000 00	
Subventions à divers établissements coloniaux				1,924,800 00	
TOTAL DES RECETTES					21,362,200 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,707,900f 00c	6,719,200f 00c
		Matériel		1,011,300 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,787,200f 00c	5,841,500 00	10,490,200 00
		Guadeloupe	1,866,100 00		
		Ile de la Réunion	1,462,000 00		
		Guyane française	646,200 00		
		Service commun aux quatre colonies	80,000 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,472,100 00	4,648,700 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,289,500 00		
		Guyane française	609,600 00		
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane française					2,228,000 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal		439,000 00	1,924,800 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte occidentale d'Afrique		354,900 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		245,500 00	
		Sainte-Marie de Madagascar		98,000 00	
		Mayotte et dépendances		260,000 00	
		Océanie		527,400 00	
TOTAL DES DÉPENSES					21,362,200 00

Suite du COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

Tableau des Recettes et des Dépenses présumées de l'exercice 1855.

RECETTES.

Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Recettes affectées au service général.	Martinique	474,300f 00c	1,827,845f 00c	6,260 445f 00c
		Guadeloupe	445,800 00		
		Ile de la Réunion	810,900 00		
		Guyane française	96,845 00		
	Recettes affectées au service local.	Martinique	1,564,300 00	4,432,600 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,430,000 00		
		Guyane française	160,800 00		
Fonds généraux du budget applicables à l'insuffisance de ressources du service colonial, savoir :					
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel et matériel.)				7,275,580 00	17,614,835 00
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 :					
Service général		Martinique	1,373,200f 00c	4,095,455 00	
		Guadeloupe	1,501,600 00		
		Ile de la Réunion	591,100 00		
		Guyane française	539,755 00		
		Service commun aux quatre colonies	89,800 00		
Service local		Guyane française		447,000 00	
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane française				3,528,000 00	
Subvention à divers établissements coloniaux				2,268,800 00	
TOTAL DES RECETTES					23,875,280 00

DÉPENSES.

Dépenses des services militaires		Personnel		5,922,780f 00c	7,275,580f 00c
		Matériel		1,352,800 00	
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841.	Dépenses du service général.	Martinique	1,847,500f 00c	5,923,300 00	10,802,900 00
		Guadeloupe	1,947,400 00		
		Ile de la Réunion	1,402,000 00		
		Guyane française	636,600 00		
		Service commun aux quatre colonies	89,800 00		
	Dépenses du service local.	Martinique	1,564,300 00	4,879,600 00	
		Guadeloupe	1,277,500 00		
		Ile de la Réunion	1,430,000 00		
		Guyane française	607,800 00		
Formation d'un établissement pénitentiaire à la Guyane française					3,528,000 00
Subvention à divers établissements coloniaux		Sénégal et dépendances		749,000 00	2,268,800 00
		Comptoirs fortifiés sur la côte d'Afrique		354,900 00	
		Saint-Pierre et Miquelon		209,500 00	
		Sainte-Marie de Madagascar		148,000 00	
		Mayotte et dépendances		280,000 00	
		Océanie		527,400 00	
TOTAL DES DÉPENSES					23,875,280 00

COMPTE

DES

SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE,

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le compte des services financiers en Algérie, pour l'année 1855.

Le compte des services financiers en Algérie a pour destination d'exposer, par nature de recettes et de dépenses, et par classe de comptables, les opérations effectuées en Algérie pendant l'année, tant pour le compte de l'État que pour le service municipal, et d'en résumer les résultats de manière à déterminer les besoins de trésorerie auxquels l'administration des finances a eu à pourvoir.

Il se compose d'un tableau général qui présente l'ensemble des recettes et des payements effectués, pendant l'année 1855, par les comptables du Trésor en Algérie, c'est-à-dire par les receveurs de l'enregistrement et des domaines, les receveurs des douanes et les receveurs des contributions diverses, et enfin par les trésoriers payeurs en Algérie.

Les mêmes opérations sont ensuite développées, par classe de comptables et par nature de services, dans une série d'états placés à la suite de ce tableau général.

D'autres états font connaître, avec la distinction des exercices, les branches de revenus et les natures de perception auxquelles s'appliquent les recouvrements opérés sur les contributions et revenus de l'Algérie, ainsi que les ministères et les natures de dépenses qui ont donné lieu aux payements faits par les agents du Trésor sur les crédits du budget.

Un tableau, divisé par province et par catégories de comptables, permet d'apprécier l'importance des opérations pour chacune des localités de l'Algérie.

Enfin, ce compte se termine par un tableau comparatif des recettes et des payements effectués pendant les années 1855 et 1854 pour le service des budgets et pour le service municipal.

L'ordonnance en date du 21 août 1839 portant organisation du régime financier en Algérie, ayant créé un service municipal dont les mouvements, en recette et en dépense, se réalisent en dehors du budget général de l'État, on joint au présent compte une situation détaillée de ce service spécial, arrêtée au 1er janvier 1856. Une ordonnance du 17 janvier 1845, rendue en exécution de l'article 5 de la loi sur le budget des dépenses de l'exercice 1845, a réglé ce service sur de nouvelles bases; cette nouvelle ordonnance a reçu son exécution à partir du 1er janvier 1845.

Considérées dans leur ensemble, les opérations constatées pendant l'année 1855, par les comptables du Trésor en Algérie, se résument ainsi qu'il suit :

	RECETTE.	DÉPENSE.	EXCÉDANTS de recette.	EXCÉDANTS de dépense.
Service des budgets	21,088,867f 33c	93,353,991f 31c	"	72,265,123f 98c
Service municipal	6,638,193 27	5,700,172 95	938,020f 32c	"
Services spéciaux	129,837 50	127,807 95	2,029 55	"
Service de trésorerie	31,890,841 36	32,466,967 15	"	576,125 79
Mouvements de fonds	79,593,336 81	5,317,935 60	74,275,401 21	"
Augmentation des encaisses	"	2,374,201 31	"	2,374,201 31
	139,341,076 27	139,341,076 27	75,215,451 08	75,215,451 08

Note sur le compte des services financiers en Algérie.

On présente ci-après, pour chaque branche principale de service, le résultat du rapprochement des recettes et des dépenses que l'on vient de résumer :

			EXCÉDANTS	
			DE RECETTES.	DE PAYEMENTS.
Service des budgets :				
Recettes sur les produits et revenus de l'Algérie		15,217,919f 30c		
Recettes sur produits universitaires		//		
Recettes sur retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		308,605 96		
Recettes sur les produits divers du budget		4,948,048 80		
Ressources extraordinaires		614,293 27		
ENSEMBLE		21,088,867 33		
Payements faits sur les ordonnances des ministres d'État, de la justice, des finances, de l'intérieur, de la guerre, de la marine, de l'instruction publique et des cultes, de l'agriculture, du commerce et des travaux publics		93,353,991 31		
		72,265,123 98	//	72,265,123f 98c
Service municipal de l'Algérie :				
Recettes		6,638,193 27		
Dépenses		5,700,172 95		
		938,020 32	938,020 32	//
Services spéciaux :				
Recettes		129,837 50		
Dépenses		127,807 95		
		2,029 55	2,029 55	//
Opérations de trésorerie :				
Recettes		31,890,841 36		
Dépenses		32,466,967 15		
		576,125 79	//	576,125 79
Mouvements de fonds :				
Envois de traites du caissier du Trésor sur lui-même		30,456,000 00		
Idem ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône		19,345,000 00		
Envois de pièces de dépenses par le caissier central du Trésor		1,381,349 48		
Envois en numéraire par le payeur de Toulon		//		
Envois de divers receveurs généraux en pièces de dépenses		28,410,987 33		
		79,593,336 81		
À DÉDUIRE :				
Envois de pièces de dépenses faites au caissier central du Trésor à Paris	3,841,177f 47c	5,317,935 60		
Envois de fonds aux payeurs de France	//			
Envois de fonds faits par les comptables de l'Algérie en 1854 et parvenus en 1855	1,476,758 13			
		74,275,401 21	74,275,401 21	//
			75,215,451 08	72,841,249 77
EXCÉDANT des recettes sur les payements			2,374,201f 31c	

Cet excédant de recettes représente l'augmentation que les encaisses des comptables en Algérie ont éprouvée pendant l'année 1855.

Ces encaisses ne s'élevaient, au commencement de l'année 1855, qu'à..... 23,957,680f 97c
Tandis qu'au 1er janvier 1856 ils montaient à..... 26,331,882 28

DIFFÉRENCE pareille.... 2,374,201 31

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

État général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1855 par les Comptables du Trésor en Algérie.

SOLDE en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1855 :			
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	14,383f 32c	98,326f 22c	
——— des douanes	19,954 02		
——— des contributions diverses	63,988 88		
Trésoriers payeurs en Algérie		23,859,354 75	23,957,680f 97c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.	EXERCICE 1854.	EXERCICE 1855.		
Enregistrement et timbre, domaines et perceptions diverses	78,129f 59c	2,804,649f 01		
Produit des forêts	8,183 22	77,468 69		
Droit de douanes, de navigation et recettes accessoires	63,179 18	3,087,136 66		
Contributions diverses	140,617 08	7,857,226 69		
Produits des postes	»	666,005 91		
Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	298,254 64	137,068 63		
	588,363 71	14,629,555 59		
Produits universitaires. — Droits divers	»	»		
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	28,748 00	279,857 96		
Produits divers. — Recettes de diverses natures	11,403 68	4,936,645 12		
Ressources extraordinaires. — Produit des emprunts	15,773 35	598,519 92		
	644,288 74	20,444,578 59	21,088,867 33	

SERVICE MUNICIPAL.

Recettes — de l'exercice 1854		72,752f 33c	6,638,193 27	
Recettes — de l'exercice 1855		6,565,440 94		

SERVICES SPÉCIAUX.

Recettes de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor		129,837 50	129,837 50	
Produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir		»		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats — des préposés sur les trésoriers	3,551,306f 94c	9,338,699 64		
Traites et mandats — des trésoriers sur les préposés	4,509,699 55			
Traites et mandats — ——— sur leurs collègues	507,925 61			
Traites et mandats — ——— sur les receveurs généraux	592,353 67			
Traites et mandats — ——— sur le payeur principal de l'armée d'Italie	21 20			
Traites et mandats — ——— sur le payeur général de l'armée d'Orient	87,392 67			
Divers services publics		5,193,273 15	31,890,841 36	
Divers r/c de fonds à leur rembourser		»		
——— avec les receveurs des revenus indirects		14,035,738 41		
Fonds particuliers des comptables des finances		250 00		
Correspondants des payeurs et autres comptables des finances		1,790,138 77		
Avances pour divers services		1,532,732 39		

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du Trésor :				
En traites du caissier du Trésor sur lui-même	30,456,000f 00c	51,182,349 48		
——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône	19,345,000 00			
En pièces de dépenses	1,381,349 48			
Envois en numéraire expédiés au trésorier par le payeur de Toulon		»		
Fonds reçus par les trésoriers payeurs pour le compte de divers receveurs généraux		28,410,987 33		
——— de leurs collègues	853,145 12	20,330,380 94	100,915,969 99	
——— des receveurs de l'enregistrement	3,688,828 77			
——— des receveurs des douanes	3,080,734 49			
——— des receveurs des contributions diverses	12,107,672 56			
Fonds reçus des trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	36,766 50	211,211 86		
——— des contributions diverses	174,445 36			
Fonds que les receveurs de l'enregistrement ont reçus de leurs collègues	253,872 87	781,040 38		
——— des douanes ont reçus de leurs collègues	127,531 45			
——— des contributions diverses ont reçus de leurs collègues	399,636 06			
TOTAL des recettes de l'année			160,663,709 45	160,663,709 45
TOTAL GÉNÉRAL				184,621,390 42

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS.

	1854.	1855.	1856.	
Ministère d'État	1,255f 55c	4,634f 69c	»	
——— de la justice	90,624 33	625,933 02	»	
——— des finances	377,087 38	4,969,421 87	»	
——— de l'intérieur	5,657 94	12,309 56	»	
——— de la guerre	9,420,965 72	74,545,578 80	1,507,016f 37c	
——— de la marine	94,314 71	972,985 29	»	
——— de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	11,287 02	121,225 82	»	
——— de l'instruction publique et des cultes — ——— des cultes	108,951 90	484,591 34	»	
——— des travaux publics	»	150 00	»	
	10,110,144 55	81,736,830 39	1,507,016 37	93,353,991f 31c

SERVICE MUNICIPAL.

Dépenses — de l'exercice 1854	1,843,620 03	5,700,172 95	
Dépenses — de l'exercice 1855	3,856,552 92		

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	126,265 82	127,807 95	
——— de fractions de rentes non inscriptibles au grand-livre de la dette publique	»		
Répartition du produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie	1,542 13		
Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie	»		

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats — des préposés sur les trésoriers	3,596,096f 85c	8,774,796 66		
Traites et mandats — des trésoriers sur les préposés	4,532,070 71			
Traites et mandats — ——— sur les receveurs généraux	19 50			
Traites et mandats — ——— entre eux	551,760 11			
Traites et mandats — du payeur principal de l'armée d'Italie	474 37			
Traites et mandats — ——— général de l'armée d'Orient	94,375 12			
Divers services publics		6,958,298 56		
Divers. L/C de fonds à rembourser		»	32,466,967 15	
Correspondants du Trésor. Versements pour le compte du Trésor à la caisse des dépôts et consignations		»		
Divers. L/C avec les receveurs des revenus indirects		13,637,943 73		
Fonds particuliers des comptables des finances		133 69		
Correspondants des payeurs et autres comptables		1,582,567 95		
Avances pour divers services		1,513,226 56		
Débets de comptables		»		

MOUVEMENTS DE FONDS.

Envois de pièces de dépenses par les trésoriers payeurs au caissier central du Trésor à Paris		3,841,177 47		
Fonds envoyés par les trésoriers payeurs aux payeurs de France		»		
——— à leurs collègues		891,230 61		
——— aux receveurs de l'enregistrement et des domaines	36,766 50	696,902 33		
——— aux receveurs des contributions diverses	174,445 36			
——— aux receveurs généraux	463,287 52			
——— aux trésoriers des colonies régies par la loi du 25 juin 1841	910 95			
Pièces envoyées par les trésoriers payeurs à la monnaie de Marseille pour être démonétisées	21,492 00			
Fonds envoyés aux trésoriers payeurs par les receveurs de l'enregistrement	3,688,828 77	20,389,289 19		
——— par les receveurs des douanes	4,592,787 86			
——— par les receveurs des contributions diverses	12,107,672 56			
Fonds envoyés aux receveurs de l'enregistrement par leurs collègues	256,670 38	821,969 18		
——— des douanes par leurs collègues	137,833 74			
——— des contributions diverses par leurs collègues	427,465 06			
TOTAL des dépenses de l'année			158,289,508 14	158,289,508f 14c
Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1856 :				
Receveurs de l'enregistrement et des domaines		15,200 48	75,514 89	
——— des douanes		44,728 11		
——— des contributions diverses		15,496 30		
Trésoriers payeurs en Algérie			26,256,367 39	26,331,882 28
TOTAL GÉNÉRAL				184,621,390 42

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs de l'Enregistrement et des Domaines pendant l'année 1855.

Solde en caisse au 1er janvier 1855 ..... 14,383f 32c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 648.)

Exercice 1854..	Enregistrement, greffe, hypothèques		544f 51c	86,312f 81c	
	Timbre		3 75		
	Amendes de toute nature		951 50		
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobiliers		60,726 24		
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant des ministères		3,893 84		
	Produits des forêts		8,183 22		
	——— divers		12,009 75		
Exercice 1855..	Enregistrement, greffe, hypothèques	769,959f 40c	2,882,117 70	2,884,158 78	2,970,471f 59c
	Timbre	666,827 67			
	Amendes de toute nature	22,005 06			
	Produits des domaines et prix de vente d'imm. et d'effets mobiliers	1,057,285 73			
	Prix de vente d'objets mob. provt des ministères	277,771 14			
	Produits des forêts	77,468 69			
	——— divers	10,800 01			
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		2,041 08		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 656.)

Recettes de l'exercice 1854	53,113 99	747,238 15
Recettes de l'exercice 1855	694,124 16	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds reçus pour le compte de divers		139,055 85
Correspondants des payeurs.	Service communal de l'Algérie		3,875 50
Fonds particuliers.	Fonds que les receveurs ont versés dans leur caisse		200 00
Recouvrements ou régularisations d'avances.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	90 00	110,635 22
	——— des géomètres	"	
	Frais de justice criminelle	40,035 55	
	—— de justice militaire	34,026 25	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	18,081 55	
	——— l'agence judiciaire du trésor	140 55	
	Frais d'adjudications diverses	715 95	
	—— de vente de mobiliers appartenant à l'État	6,649 11	
	—— de bureaux, chauffage, éclairage et entretien du mobilier	"	
	—— de transport de papiers timbrés et impressions	449 25	
	Dépenses diverses du service des forêts	2 50	
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papiers timbrés	7,330 17	
	Frais urgents pour les successions vacantes	90 00	
	Frais urgents pour déclarations de faillites	1,155 23	
	Honor. aux traduct. et experts employés en exécution de l'ordonn. du 21 juillet 1846	396 00	
	Frais d'échange d'immeubles domaniaux	"	
	Remboursement en numéraire d'armes saisies par les Arabes	"	
	Gratifications aux gendarmes pour délits de chasse	1,012 00	
	Avances diverses et imprévues prescrites par l'autorité supérieure	392 50	
	Frais de location de bâtiments et terrains militaires	68 61	
Mouvements de fonds.	Fonds reçus des trésoriers payeurs ou de leurs préposés	36,766 50	290,639 37
	——— reçus de leurs collègues	3,000 00	
	Recettes par virement entre les recev. de l'enregistrem^{t} et des domaines de l'Algérie	250,144 17	
	——— de l'intérieur de la France	728 70	
	Total des recettes de l'année		4,262,115 68
	Total général		4,276,499 00

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs de l'enregistrement n'effectuent aucune dépense pour le service municipal.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 649.)

Exercice 1855. — Ministère de la justice		47,755f 19c

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds remboursés à divers		159,562 10
Correspondants des payeurs. — Service communal de l'Algérie			7,469 57
Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			71 10
Avances à charge de recouvrements ou de régularisations.	Traitements des préposés de l'enregistrement et des domaines	90f 00c	100,851 41
	Indemnités allouées aux géomètres pour travaux topographiques	"	
	Frais de justice criminelle	25,161 90	
	—— de justice militaire	36,524 25	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement et les domaines	20,828 44	
	—— de poursuites et d'instances concernant l'agence judiciaire du Trésor	328 95	
	—— d'adjudications diverses	1,215 67	
	—— de vente d'effets mobiliers appartenant à l'État	6,577 30	
	—— de bureaux, chauffage, éclairage et entretien du mobilier	"	
	—— de transport de papiers timbrés et d'impressions	469 35	
	Dépenses diverses du service des forêts	"	
	3 p. 0/0 alloués aux distributeurs de papiers timbrés	7,413 45	
	Frais urgents pour successions vacantes	45 00	
	—— pour l'administration des successions en déshérence	65 34	
	—— urgents pour déclarations de faillites	"	
	Honoraires aux traducteurs et experts employés en exécution de l'ordonnance du 21 juillet 1846	36 05	
	Frais de location de bâtiments et terrains militaires	42 21	
	Gratifications aux gendarmes pour délits de chasse	1,688 00	
	Avances diverses et imprévues prescrites par l'autorité supérieure	365 50	
	Frais d'actes d'échanges d'immeubles	"	
Débets de comptables			"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés	3,688,828 77	3,945,499 15
	——— à leurs collègues	3,000 00	
	Dépenses par virements entre les recev. de l'enregistrem^{t} et des domaines, en Algérie	250,144 17	
	——— de l'intér. de la France	3,526 21	
	Total des dépenses de l'année		4,261,208 52
Solde en caisse au 1er janvier 1856			15,290 48
	Total général		4,276,499 00

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Douanes pendant l'année 1855.

Solde en caisse au 1er janvier 1855 ..... 19,954f 02c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement page 648.)

Exercice 1854	Droits de navigation		16,000f 00c	63,179f 18c	3,224,346f 68c
	Recettes accessoires		47,179 18		
	Amendes et confiscations		"		
Exercice 1855	Droits de douanes à l'importation et à l'exportation	2,539,638 90	3,087,136 66	3,161,167 50	
	—— de navigation	304,154 93			
	Recettes accessoires	159,867 22			
	Amendes et confiscations	81,563 38			
	Taxes de plombage et d'estampillage	1,912 23			
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles		58,124 82		
	Produits divers		15,906 02		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement page 656.)

Recettes de l'exercice 1854	"	2,382,567 94
Recettes de l'exercice 1855	2,382,567 94	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers. — Fonds que les receveurs ont versés dans leurs caisses				"
Divers L/C de fonds à rembourser.	Caisse des dépôts et consignations. — Prélèvements pour le service des retraites	Exercice 1854	"	"
		Exercice 1855	"	
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement de préposés de brigades		116,146 77	1,503,588 34
	Primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)		535 00	
	Sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations		120 00	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements		1,002,434 84	
	Recouvrements pour des tiers		423 39	
	Fonds particuliers de divers et recettes à classer		383,928 34	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc		746,475 15	1,269,839 12
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des trésoriers payeurs		"	
	Avances sur les fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés des brigades		20,880 94	
	—— pour frais de saisies et de préemptions		26,847 61	
	—— pour parts de saisies		26,285 59	
	—— de primes de capture. (Arrestations de fraudeurs et déserteurs.)		22 50	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux		20,221 32	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations		404,052 96	
	Frais de bureau, de chauffage et d'éclairage		1,180 00	
	Loyer d'immeubles affectés au service		6,319 99	
	Avances diverses		17,553 06	
Mouvements de fonds.	Fonds de subvention reçus des receveurs des douanes		18,100 00	127,531 45
	—— des contributions diverses		26,800 00	
	Virements de fonds entre les receveurs des douanes de l'Algérie		67,874 15	
	—— de l'intérieur de la France		12,851 76	
	—— avec les receveurs des contributions indirectes		876 54	
	—— avec les receveurs des contributions diverses		1,029 00	
	Total des recettes de l'année			8,507,873 53
	Total général			8,527,827 55

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des douanes n'effectuent aucune dépense pour le service municipal.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 649.)

Exercice 1854	Ministère des finances	90,743f 56c	990,435f 14c
Exercice 1855	Ministère des finances	899,691 58	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Fonds particuliers. — Remboursements aux receveurs de fonds qu'ils avaient versés dans leur caisse			"
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Fonds de retenue pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigade	92,137 61	1,475,038 36
	Primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	517 50	
	Sous-répartition de sommes afférentes aux préposés des douanes dans les saisies faites à la requête des autres administrations	143 46	
	Consignations en garantie de droits et pour tenir lieu de cautionnements	998,372 02	
	Versements sur recouvrements faits par des tiers	441 74	
	Fonds particuliers de diverses recettes à classer	383,426 03	
Avances pour divers services des ministères.	Avances aux contrôleurs de brigades pour appointements des préposés, etc	732,878 37	1,287,004 34
	Pensions de retraites acquittées pour le compte des receveurs des finances	"	
	Avances sur fonds de retenues pour l'habillement et l'équipement des préposés de brigades	22,460 03	
	—— pour frais de saisies et de préemptions	41,113 31	
	—— pour parts de saisies	21,796 23	
	—— de primes de captures. (Arrestations de fraudeurs et de déserteurs.)	22 50	
	—— de plombage et marques pour les bestiaux	20,006 27	
	Fonds remis aux receveurs subordonnés pour subvenir aux remboursements de consignations	410,336 57	
	Frais de bureaux, chauffage et éclairage	1,130 00	
	Loyers d'immeubles affectés au service	4,819 99	
	Avances diverses	32,441 07	
Débets de comptables			"
Mouvements de fonds.	Fonds envoyés aux trésoriers-payeurs ou à leurs préposés	3,680,734 49	4,730,621 60
	—— au caissier central. (Traites.)	912,053 37	
	—— à leurs collègues	18,100 00	
	Dépenses par virements entre les receveurs des douanes de l'Algérie	67,874 15	
	—— de l'intérieur de la France	51,859 59	
	—— des contributions indirectes	"	
	Total des dépenses de l'année		8,483,099 44
Solde en caisse au 1er janvier 1856			44,728 11
	Total général		8,527,827 55

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les Receveurs des Contributions diverses pendant l'année 1855.

Solde en caisse au 1er janvier 1855 ..... 63,988f 88c

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 650.)

Exercice 1854	Contributions directes. (Patentes.)	26,276f 65c	140,617f 08c	7,997,843f 77c
	Contributions indirectes	30,040 95		
	Contributions arabes	83,231 15		
	Produits divers	668 33		
	Amendes et confiscations	400 00		
Exercice 1855	Contributions directes. (Patentes.)	475,610 66	7,857,226 69	
	Contributions indirectes	802,396 62		
	Contributions arabes	6,529,204 32		
	Produits divers	47,582 79		
	Amendes et confiscations	2,432 30		

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 650.)

Recettes de l'exercice 1854	19,638 34	3,508,387 18
Recettes de l'exercice 1855	3,488,748 84	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs	129,654 00	12,386,504 84
	Prix des estampilles délivrées aux débitants	828 50	
	Consignations pour contravention aux droits du Trésor	3,339 10	
	Consignations pour contravention aux arrêtés locaux	285 85	
	Produit brut des contributions arabes à répartir	11,001,296 19	
	Produit brut des amendes arabes à répartir	709,142 40	
	Fonds particuliers reçus de divers	541,958 80	
Correspondants des payeurs. — Contribution spéciale pour les chambres de commerce			25,273 74
Recouvrements et régularisations d'avances			141,858 65
Fonds particuliers des comptables			"
Mouvements de fonds..	Fonds reçus du trésorier-payeur	174,445 36	574,081 42
	Fonds reçus pour compte de leurs collègues	383,567 06	
	Recettes en acquit de dépenses payées pour le compte des comptables par leurs collègues	16,069 00	
Total des Recettes de l'année			24,633,949 60
Total général			24,697,938 48

DÉPENSE.

Nota. Les receveurs des contributions diverses n'effectuent aucune dépense ni pour le service des budgets, ni pour le service municipal.

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects.	Cautionnements des fabricants et débitants de boissons et de tabacs.	Application aux droits	1,969f 28c	122,226f 00c	11,996,885f 29c
		Application aux frais	94 00		
		Restitutions aux consignataires	119,584 73		
		Versement à la caisse des dépôts et consignations	577 99		
	Estampilles délivrées aux débitants.	Application à la recette	28 00	764 00	
		Restitutions aux consignataires	731 50		
		Application aux droits fraudés	4 00		
		Versements à la caisse des dépôts	0 50		
	Amendes et confiscations.	Service du Trésor... Application aux droits fraudés	509 90	19,927 18	
		——— aux frais	167 15		
		——— aux amendes	2,832 30		
		Restitutions aux consignataires	16,417 83		
		Service local ..... Application aux droits fraudés	20 25	285 85	
		——— aux frais	27 15		
		——— aux amendes	238 45		
		Restitutions aux consignataires	"		
	Répartition du produit brut des contributions arabes.	Parts payées aux chefs arabes	1,107,254 74	10,552,950 25	
		Dixième attribué à la caisse locale et municipale	2,833,260 04		
		Portion du Trésor	6,612,435 47		
	Répartition du produit brut des amendes arabes.	Parts payées aux chefs arabes	226,832 28	706,857 90	
		Portion du budget local et municipal	480,025 62		
	Payements sur fonds reçus de divers			593,874 11	
Correspondants des payeurs. — Versements au trésorier-payeur pour le compte des chambres de commerce					25,225 61
Fonds particuliers des comptables					"
Avances à recouvrer et à régulariser					125,193 66
Débets de comptables					"
Mouvements de fonds..	Fonds envoyés aux trésoriers payeurs ou à leurs préposés			12,107,672f 56c	12,535,137 62
	Fonds envoyés à leurs collègues			16,069 00	
	Application aux droits des recouvrements faits par d'autres comptables			383,567 06	
	Payements faits par les comptables de la douane			870 32	
	Application aux droits par les receveurs des douanes			158 68	
	Fonds de subvention aux comptables des douanes			26,800 00	
Total des Dépenses de l'année					24,682,442 18
Solde en caisse au 1er janvier 1856					15,496 30
Total général					24,697,938 48

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Résumé des Recettes et des Dépenses faites par les trésoriers payeurs en Algérie pendant l'année 1855.

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1855	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	4,332,670f 29c	8,985,654f 75c	23,859,354f 75c
		chez leurs préposés	4,652,984 46		
	Traites du caissier du Trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	12,742,500 00	14,873,700 00	
		chez leurs préposés	2,131,200 00		

RECETTE.

SERVICE DES BUDGETS.

(Voir le développement, page 650.)

Exercice 1854	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	298,254 64	354,179 67
	Revenus et autres produits affectés au service des pensions civiles	28,748 00	
	Produits divers	11,403 68	
	Ressources extraordinaires	15,773 35	
Exercice 1855	Produits des postes	666,005 91	6,542,025 62
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	137,068 63	
	Produits universitaires	»	
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	219,692 06	
	Produits divers	4,920,739 10	
	Ressources extraordinaires	598,519 92	

SERVICE MUNICIPAL.

(Les trésoriers payeurs n'effectuent aucune recette pour le service municipal.)

SERVICES SPÉCIAUX.

Recette de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	129,837 50	129,837 50
Produit de prises faites sur l'ennemi en Algérie, à répartir	»	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	3,551,306f 94c	9,338,699 64	116,233,727 85
	des trésoriers sur les préposés	4,509,699 55		
	des trésoriers sur leurs collègues	597,925 61		
	des trésoriers sur les receveurs généraux	592,353 67		
	des trésoriers sur le payeur principal de l'armée d'Italie	21 20		
	——— d'Orient	87,392 67		
Divers services publics	Recettes pour le compte de la caisse des invalides de la marine	128,269 40	5,193,273 15	
	Articles d'argent déposés par divers pour être payés à destination	1,605,401 92		
	Recettes pour le C/ de l'agent comptable des établissements coloniaux	»		
	Légion d'honneur S/C courant	182,628 10		
	Caisse des dépôts et consignations S/C courant	3,276,973 73		
Divers L/C de fonds à leur rembourser	Retenues au profit de la caisse des dépôts et consignations, pour le service des retraites — Ministère de la justice	»	»	
	——— des travaux publics	»		
	——— des finances	»		
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects	Recettes pour le C/ de la caisse des dépôts et consignations	»	6,589 38	
	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée	6,392 38		
	Remplacement d'articles d'argent indûment payés	197 00		
	Recettes de dépôts divers. (Service des postes.)	»		
Fonds particuliers des trésoriers payeurs			59 00	
Correspondants des payeurs et autres comptables des finances	Recettes pour régularisation de dépenses effectuées pour le C/ de la caisse des dépôts	20,200 00	1,760,989 53	
	——— pour le C/ du service municipal	695,007 95		
	Placements de communes constituées par l'ordonnance du 31 janvier 1848	648,153 77		
	——— de l'établissement pénitentiaire d'Orléansville	5,685 20		
	Chambre de commerce L/C courant	25,225 61		
	Ministères L/C de dépôts de soumissionnaires	308,717 00		
	Dépôts de fonds des colons de Sétif	48,000 00		
	Administration du Bey-el-roal, son C/ courant	10,000 00		
Avances pour divers services	Timbre des mandats d'articles d'argent	10,149 30	10,399 40	
	Recouvrement d'avances. (Postes.)	250 10		
Mouvements de fonds	Envois faits aux trésoriers payeurs par le caissier central du Trésor à Paris : en traites du caissier du Trésor sur lui-même 30,456,000f 00c; ——— sur le receveur général des Bouches-du-Rhône 19,345,000 00; en pièces de dépenses 1,381,349 48	51,182,349 48		
	Envois en numéraire expédiés aux trésoriers par le payeur de Toulon	»		
	Fonds reçus pour le compte de divers receveurs généraux	28,410,987 33	99,923,717 75	
	——— des trésoriers payeurs en Algérie	853,111 51		
	——— des colonies	33 61		
	——— des receveurs de l'enregistrement et des domaines	3,688,828 77		
	——— des receveurs des douanes	3,680,734 49		
	——— des receveurs des contributions diverses	12,107,672 56		
Total des Recettes de l'année				123,259,770 64
Total général				147,119,125 39

DÉPENSE.

SERVICE DES BUDGETS

(Voir le développement, pages 649 et 651.)

		Exercice 1854.	Exercice 1855.	Exercice 1856.	Total.	
Ministère d'État		1,255f 55c	4,634f 69c	»	5,890f 24c	92,315,800f 98c
——— de la justice		90,624 33	578,177 83	»	668,802 16	
——— des finances		286,343 82	4,069,730 29	»	4,356,074 11	
——— de l'intérieur		5,657 94	12,309 56	»	17,967 50	
——— de la guerre		9,420,965 72	74,545,578 80	1,507,016f 37c	85,473,560 89	
——— de la marine		94,314 71	972,985 29	»	1,067,300 00	
——— de l'instruction publique et des cultes	Dépenses de l'instruction publique	11,287 02	121,225 82	»	132,512 84	
	Dépenses des cultes	108,951 90	484,591 34	»	593,543 24	
——— des travaux publics		»	150 00	»	150 00	
		10,019,400 99	80,789,383 62	1,507,016 37	92,315,800 98	

SERVICE MUNICIPAL.

(Voir le développement, page 657.)

Dépenses de l'exercice 1854	1,843,620f 03c	5,700,172 95
Dépenses de l'exercice 1855	3,856,552 92	

SERVICES SPÉCIAUX.

Remboursements de capitaux de cautionnements inscrits au Trésor	126,265 82	127,807 95
——— de fractions de rentes non inscriptibles au grand-livre de la dette publique	»	
Répartition de produits de prises faites sur l'ennemi en Algérie	1,542 13	
Prêt subventionnel à la banque de l'Algérie. (Loi du 4 août 1851, décret du 15 août 1853.)	»	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

Traites et mandats	des préposés sur les trésoriers	3,596,096f 85c	8,774,796 66	22,718,976 12
	des trésoriers sur les préposés	4,532,070 71		
	——— les receveurs généraux	19 50		
	des trésoriers entre eux	551,760 11		
	du payeur principal de l'armée d'Italie	474 37		
	——— général de l'armée d'Orient	94,375 12		
Divers services publics	Payements pour le C/ de la caisse des invalides de la marine	128,175 10	6,958,298 56	
	——— d'articles d'argent. (Postes.)	3,337,234 24		
	——— pour le C/ de l'agent comptable des établissements coloniaux	63 23		
	Caisse des dépôts et consignations. Son compte courant	3,297,059 44		
	Légion d'honneur. Son compte courant	195,766 55		
Divers L/C avec les receveurs des revenus indirects	Indemnités aux pourvoyeurs des paquebots de la Méditerranée	6,392 38	6,457 98	
	Remboursements de dépôts divers. (Service des postes.)	65 60		
Fonds particuliers des trésoriers payeurs			62 59	
Correspondants des payeurs et autres comptables	Placements des communes constituées par l'ordonnance du 31 janvier 1848	548,955 21	1,549,872 77	
	Payements pour le compte de la caisse des dépôts à régulariser ultérieurement	114 29		
	——— des services communaux	536,328 46		
	Chambres de commerce. Leur compte courant	27,228 79		
	Ministères. Leur compte de dépôts de soumissionnaires	363,718 00		
	Colonies de Sétif	66,000 00		
	Établissement pénitentiaire d'Orléansville	7,528 02		
	Retenues à divers titres	»		
Avances pour divers services	Remises de mandats d'articles d'argent restés sans emploi	»	177 15	
	Avances à charge de recouvrements. (Service des postes.)	177 15		
Mouvements de fonds	Fonds envoyés au caissier central du Trésor. (Pièces de dépenses.)	3,841,177 47	5,429,310 41	
	——— aux payeurs de France	»		
	——— aux receveurs généraux	463,287 52		
	——— au payeur de la brigade d'occupation en Grèce	»		
	——— aux trésoriers payeurs de l'Algérie	891,230 61		
	——— des colonies régies par la loi du 25 juin 1841	910 95		
	——— aux receveurs de l'enregistrement en Algérie	36,766 50		
	——— aux receveurs des contributions diverses en Algérie	174,445 36		
	Envoi de pièces à la monnaie de Marseille pour être démonétisées	21,492 00		
Total des Dépenses de l'année				120,862,758 00

Solde en caisse et en portefeuille au 1er janvier 1856	Numéraire	chez les trésoriers payeurs	6,974,461 70	12,228,167 39	26,256,367 39
		chez leurs préposés	5,253,705 69		
	Traites du caissier du Trésor et autres effets	chez les trésoriers payeurs	11,640,100 00	14,028,200 00	
		chez leurs préposés	2,388,100 00		
Total général					147,119,125 39

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1855.

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1854.	Exercice 1855.
		PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.		
Enregistrement, timbre et domaines.	Enregistrement, greffes, hypothèques.	Enregistrement	544f 51c	646,185f 65c
		Greffe	"	47,567 51
		Hypothèques	"	10,346 23
		Moitié des salaires pour la transcription hypothécaire des actes de mutation	"	3,540 03
		Recouvrement de frais de justice	"	62,319 98
	Timbre.	Débité	"	449,877 40
		Extraordinaire et visa	3 75	111,627 77
		Passe-ports	"	77,040 00
		Permis de ports d'armes	"	28,245 00
		Droits d'affichage	"	37 50
	Amendes de toute nature autres que celles forestières		951 50	22,005 06
	Produits des domaines et prix de ventes d'immeubles.	Produits des terrains des fortifications et des bâtiments militaires	4,043 60	30,183 30
		Revenus des domaines de l'État. (Loyers et fermages.)	16,550 71	429,862 46
		Rentes foncières	17,599 61	175,171 20
		Prix de ventes de domaines de l'État	8,000 07	163,369 33
		Prix des récoltes sur les terres du domaine de l'État	14,531 91	180,037 73
		Produits de pépinières et plantations faites par le Gouvernement	0 25	62,681 73
		Prix de vente d'objets mobiliers	"	5,180 68
		Épaves, déshérences et biens vacants	"	8,330 15
		Créances de l'état autres que rentes	"	2,469 15
	Prix de vente d'objets mobiliers provenant du	Ministère de la justice	"	"
		——— de la guerre	3,893 84	277,365 09
		——— de la marine	"	"
		——— des finances	"	406 05
	Produits des forêts.	Prix des coupes de bois	5,135 39	35,522 65
		Recouvrement de frais d'adjudication	"	2 60
		Menus produits forestiers	1,124 18	32,076 03
		Amendes de condamnations pour délits forestiers	1,622 30	8,924 45
		Dommages-intérêts pour délits dans les bois de l'État	115 45	457 00
		Recouvrement de frais de poursuites et d'instance en matière forestière	185 90	485 96
		Redevances et produits extraordinaires des mines	"	210 00
		Produit des carrières	"	18 05
		——— annuelles pour autorisation de construction sur des cours d'eau appartenant à l'État	"	3,496 21
		Abonnements et insertions au Moniteur algérien et au Bulletin officiel	"	309 00
		Prix des travaux effectués par l'imprimerie du Gouvernement pour le compte des divers services publics	358 12	249 37
	Produits divers...	Recouvrement de frais de justice	10,315 87	"
		——— de frais de poursuites et d'instances concernant l'enregistrement	380 13	1,783 19
		Dommages-intérêts adjugés à l'État	"	28 00
		Créances de l'État autres que rentes	789 53	"
		Frais d'adjudication payés par les adjudicataires	77 00	1,733 86
		Résultat de vérification de régie	53 16	311 41
		Remplacement de dépenses rejetées ou d'avances relevées par la Cour des comptes	"	122 93
		Recouvrement sur des particuliers des frais de travaux exécutés dans leur intérêt par les ponts et chaussées	"	"
		Sommes mises, pour cause de responsabilité à la charge des receveurs	27 60	72 30
		Prix d'extraits de plans levés par le service topographique	"	1,156 00
		Remboursement de débet pour déficit de caisse	"	"
		Amnistie. (Portions d'amendes attribuées aux agents qui ont constaté les contraventions.)	8 34	"
		Décime par franc perçu en exécution de la loi du 5 juillet 1855	"	1,219 69
			86,312 81	2,882,117 70
Douanes	Droits de douanes	à l'importation	"	2,538,722 48
		à l'exportation	"	916 42
	Droit de navigation.	Entrée des navires. — Droit de tonnage	"	255,151 78
		Sortie des navires. — Passe-ports des bâtiments étrangers	"	954 50
		Droits de permis relatifs aux cargaisons des navires	"	3,926 00
		Droit de congé des bateaux français. (Pêcheurs, alléges, etc.)	"	415 00
		Droit de passe-port des bateaux étrangers. (*Idem.*)	"	2,875 00
		Droit de patente des bateaux corailleurs étrangers	16,000 00	40,800 00
		Droits sanitaires et de port	"	32 65
	Recettes accessoires.	Timbre des expéditions et des commissions d'emploi	"	11,779 95
		Recouvrement du prix des brevets de francisation des navires	"	19 72
		Droit de magasinage et de dépôt	"	418 07
		——— des marchandises en entrepôt réel	"	3,894 96
		Dixième du produit net de l'octroi de mer	"	143,639 75
		Recettes accidentelles	47,179 18	114 77
	Amendes et confiscations.	Vente des marchandises et des moyens de transport saisis, etc	"	64,734 94
		Sommes recouvrées en vertu de condamnations pécuniaires	"	16,828 44
	Taxes de plombage et d'estampillage.	Produit des taxes	"	259 75
		Produit de la vente des vieux plombs	"	1,652 48
			63,179 18	3,087,136 66

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.		MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1854.	1855.	1856.
	MINISTÈRE D'ETAT.			
	Conseil d'État. — Personnel	1,255f 55c	1,166f 69c	"
	Exécution des dispositions testamentaires de l'empereur Napoléon Ier	"	3,468 00	"
		1,255 55	4,634 69	"
	MINISTÈRE DE LA JUSTICE.			
	Service de la justice en Algérie	90,624 33	578,027 83	"
	Frais de justice criminelle	"	47,755 19	"
	Secours temporaires à d'anciens magistrats et employés de l'administration, à leurs veuves et orphelins; dépenses extraordinaires et imprévues	"	150 00	"
		90,624 33	625,933 02	"
	MINISTÈRE DES FINANCES.			
Dette publique....	Rentes 4 1/2 p. 0/0	2,997 50	82,360 50	"
	——— 4 p. 0/0	"	200 00	"
	——— 3 p. 0/0	7,389 50	19,841 50	"
	Intérêts de capitaux de cautionnements	37,149 10	901 55	"
	Rentes viagères	80 00	80 00	"
	——— pour la vieillesse	150 00	450 00	"
	Pensions civiles (décret du 13 septembre 1806)	594 50	1,688 50	"
	Pensions à titre de récompense nationale	825 00	2,325 00	"
	——— militaires	69,267 11	205,042 85	"
	——— de donataires dépossédés	927 25	2,750 50	"
	——— civiles (loi du 9 juin 1853)	8,752 16	24,475 00	"
	Secours aux pensionnaires de l'ancienne liste civile	"	400 00	"
	——— viagers aux anciens militaires de la République et de l'Empire	216 25	633 75	"
Service général....	Administration centrale. (Dépenses diverses.)	"	107 52	"
	Frais de trésorerie	43,484 33	607,787 57	"
	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	396 00	233 50	"
	Dépenses des exercices clos	"	6,730 26	"
	Forêts. (Personnel.)	"	250 00	"
Frais de régie et de perception.	Achats et transports de tabacs	100,000 00	3,090,000 00	"
	Dépenses du service des douanes en Algérie	90,743 56	899,684 20	"
	Postes. (Dépenses diverses.)	30 60	90 10	"
Remboursements et restitutions.	Postes	"	"	"
	Produits divers	14,084 52	23,389 57	"
		377,087 38	4,969,421 87	"
	MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.			
	Secours généraux à des institutions et établissements de bienfaisance	5,652 00	5,328 00	"
	Remboursement sur le produit du travail des détenus dans les maisons centrales, etc	5 94	6,981 56	"
		5,657 94	12,309 56	"
	MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
	Administration centrale. (Personnel.)	466 68	5,022 22	"
	États-majors	164,368 95	1,813,485 48	"
	Gendarmerie	54,405 22	648,482 03	"
	Recrutement et réserve	739 00	4,634 99	"
	Justice militaire	35,941 99	272,912 04	"
Solde et entretien des troupes.	Ire partie. Solde et abonnements payables, etc	874,043 88	17,037,234 15	"
	IIe ——— Vivres et chauffage	832,392 36	13,640,282 79	496,510 86
	IIIe ——— Hôpitaux	292,320 33	2,965,747 45	"
	IVe ——— Service de marche	13,215 50	18,308 51	"
	Habillement et campement	211,971 49	587,423 40	"
	Lits militaires	37,931 18	307,889 35	"
	Transports généraux	53,748 69	588,010 97	"
	Remonte générale	20,003 60	1,654,135 65	"
	Harnachement	104,918 37	253,632 58	"
	Fourrages	467,222 78	10,674,214 11	1,010,505 51
	Solde de non-activité et solde de réforme	2,682 85	18,718 77	"
	Secours	710 00	8,180 00	"
	Dépenses temporaires	350 00	612 50	"
	Dépôt de la guerre	3,731 42	161 00	"
	Matériel de l'artillerie	127,214 86	235,739 86	"
	Matériel du genie	1,925,872 74	2,775,925 18	"
	Écoles militaires	923 45	"	"
	À REPORTER	5,225,265 34	54,410,753 03	1,507,016 37

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Suite du *Développement des recettes et des payements effectués pour le service des budgets pendant l'année 1855.*

RECETTES.

DÉSIGNATION DES PRODUITS.			MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1854.	Exercice 1855.
Suite des PRODUITS ET REVENUS DE L'ALGÉRIE.				
Contributions diverses.	Contributions directes.	Contributions des patentes. (Produit brut.)	26,276f 65c	474,661f 93c
		Produits des mines	"	948 73
	Contributions indirectes.	Droit de licence sur la fabrication et la vente des boissons	27,331 95	426,955 87
		——— des tabacs	2,709 00	42,729 00
		Produit de la vente des poudres à feu	"	332,731 75
	Contributions arabes.	Hokor (loyer des terres)	1,323 00	574,096 31
		Achour (impôt sur les grains)	24,453 27	3,500,916 74
		Zekkat (impôt sur les bestiaux)	68 45	1,402,826 74
		Eussa (impôt payé par les tribus du désert)	20 044 08	"
		Lezma (autre impôt payé par les tribus du désert)	37,342 35	1,051,364 53
	Produits divers...	Droit de vérification des poids et mesures	236 18	35,323 00
		Timbre des expéditions et quittances	"	2,338 70
		Recouvrements et frais de poursuites et d'instances	432 15	2,764 60
		Prix des estampilles perdues	"	28 00
		Remboursement du prix des colis vides provenant du service des poudres	"	1,352 00
		Produit de la vente des chevaux de soumission et d'investiture	"	"
		Produit des droits de succession payés par les Arabes	"	731 00
		Confiscations au préjudice des tribus rebelles et insoumises	"	1,905 41
		Produits des prises sur l'ennemi	"	"
		Contributions extraordinaires de guerre	"	"
		Remboursement des frais de perception de la contribution pour les chambres de commerce	"	962 14
		Recettes accidentelles	"	2,177 94
	Amendes et confiscations.	Produits à répartir	400 00	2,432 30
			140,617 08	7,857,226 69
Trésoriers payeurs...	Postes et paquebots à vapeur.	Produit de la taxe des lettres. (Service ordinaire.)	"	505,680 36
		Droit de 2 p. 0/0 sur les articles d'argent	"	32,108 04
		Prix des places dans les paquebots	"	127,887 50
		Recettes accidentelles	"	330 01
			"	666,005 91
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes faites pour le service local et municipal		298,254 64	137,068 63
	Total des produits et revenus de l'Algérie		588,363 71	14,629,555 59
PRODUITS UNIVERSITAIRES.				
Droit à percevoir sur les facultés			"	"
RETENUES ET AUTRES PRODUITS AFFECTÉS AU SERVICE DES PENSIONS CIVILES.				
Receveurs de l'enregistrement			"	2,041 08
——— des douanes			"	58,124 82
Trésoriers payeurs			28,748 00	219,692 06
			28,748 00	279,857 96
PRODUITS DIVERS DU BUDGET.				
Retenue de 2 p. 0/0 exercée sur les dépenses du personnel de la guerre pour l'hôtel des invalides			11,403 68	115,891 64
Reversement de fonds sur les dépenses du ministère de la guerre			"	4,720,484 67
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires			"	53,475 67
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor			"	14,626 16
——— applicables aux comptes de service de trésorerie			"	1,500 00
Produit de la taxe des brevets d'invention			"	1,520 00
——— des taxes de la télégraphie privée			"	13,240 96
Droits sanitaires			"	15,906 62
			11,403 68	4,936,645 12
RESSOURCES EXTRAORDINAIRES.				
Produit de l'emprunt de 250 millions			15,773 35	"
——— de 500 millions			"	331,311 57
——— de 750 millions			"	267,208 35
			15,773 35	598,519 92
RÉCAPITULATION.				
Produits et revenus de l'Algérie			588,363 71	14,629,555 59
Produits universitaires			"	"
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles			28,748 00	279,857 96
Produits divers du budget			11,403 68	4,936,645 12
Ressources extraordinaires			15,773 35	598,519 92
			644,288 74	20,444,578 59
Total général des recettes			21,088,867f 33c	

PAYEMENTS.

DÉSIGNATION DES MINISTÈRES ET SERVICES.	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. 1854.	1855.	1856.
Suite du MINISTÈRE DE LA GUERRE.			
Report	5,225,265f 34c	54,410,753f 03c	1,507,016f 37c
Gouvernement et administration de l'Algérie	348,085 72	1,391,678 08	"
Services indigènes en Algérie	791,047 84	8,959,344 79	"
——— maritimes en Algérie	55,615 81	232,971 78	"
——— financiers en Algérie	173,967 11	1,141,439 69	"
Expropriations en Algérie	56,492 23	275,636 48	"
Colonisation en Algérie	568,635 44	1,552,101 72	"
Établissements disciplinaires en Algérie	573,075 48	635,260 92	"
Travaux civils en Algérie	1,628,780 75	5,431,967 34	"
Dépenses secrètes en Algérie	"	60,000 00	"
——— des exercices clos	"	454,424 97	"
	9,420,965 72	74,545,578 80	1,507,016 37
MINISTÈRE DE LA MARINE.			
SERVICE MARINE.			
Solde et accessoires de la solde	50,668 22	574,173 52	"
Hôpitaux	193 50	1,842 76	"
Vivres	27,505 21	251,712 43	"
Justice maritime	15 46	100 00	"
Salaires d'ouvriers	4,886 70	40,096 71	"
Approvisionnements généraux de la flotte	2,921 43	68,125 54	"
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	134 84	1,132 34	"
Frais généraux d'impression et achats de livres	510 70	492 16	"
Frais de voyages et dépenses diverses	6,336 98	35,004 83	"
Dépenses temporaires	100 00	"	"
	93,273 04	972,680 29	"
SERVICE COLONIAL.			
Dépenses des services militaires aux colonies. (Personnel.)	600 67	5 00	"
Dépenses des colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de la Réunion	441 00	300 00	"
	1,041 67	305 00	"
Total	94,314 71	972,985 29	"
MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.			
INSTRUCTION PUBLIQUE.			
Services généraux de l'instruction publique	"	55 50	"
Instruction primaire. (Dépenses imputables sur les fonds de l'État)	50 00	50 00	"
Dépenses de l'instruction publique en Algérie	11,237 02	121,120 32	"
	11,287 02	121,225 82	"
CULTES.			
Dépenses des cultes en Algérie	108,951 90	484,591 34	"
Total	120,238 92	605,817 16	"
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DU COMMERCE ET DES TRAVAUX PUBLICS.			
Frais généraux, secours, etc.	"	150 00	"
	10,110,144 55	81,736,830 39	1,507,016 37
Total général des payements	93,353,991f 31c		

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Récapitulation, par classe de Comptables, des opérations de l'année 1855.

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1854.	RECETTES FAITES pendant l'année 1855.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1855.
RECEVEURS DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	373f 95c	1,201,909f 86c	1,202,283f 81c	1,201,294f 89c	988f 92c
Aumale	2 67	33,328 42	33,331 09	33,325 76	5 33
Blidah	100 57	186,881 51	186,982 08	186,760 69	221 39
Cherchell	120 06	36,224 61	36,344 67	36,336 49	8 18
Coléah	402 55	15,700 22	16,102 77	16,096 36	6 41
Dellys	0 26	7,921 31	7,921 57	7,920 70	" 87
Douéra	24 84	72,213 69	72,238 53	72,234 24	4 29
Médéah	34 40	61,410 27	61,444 67	61,435 88	8 79
Milianah	26 79	59,048 94	59,075 73	59,058 01	17 72
Orléanville	1 39	27,561 87	27,563 26	27,556 99	6 27
Tenez	156 56	30,381 52	30,538 08	30,299 66	238 42
	1,244 04	1,732,582 22	1,733,826 26	1,732,319 67	1,506 59
PROVINCE D'ORAN.					
Mascara	45 65	198,426 00	198,471 65	198,467 10	4 55
Mers-el-Kébir	18 40	246 65	265 05	245 00	20 05
Mostaganem	182 93	192,299 75	192,482 68	192,414 61	68 07
Nemours	1 53	8,421 38	8,422 91	8,417 65	5 26
Oran	122 98	596,520 41	596,643 39	595,748 78	894 61
Saint-Cloud	327 99	19,274 04	19,602 03	19,017 22	584 81
Sidi-bel-Abbès	6 94	54,382 48	54,389 42	54,383 17	6 25
Thiaret	43 05	9,321 91	9,364 96	9,245 97	118 99
Tlemcen	129 74	101,200 95	101,330 69	100,598 25	732 44
	879 21	1,180,093 57	1,180,972 78	1,178,537 75	2,435 03
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bathna	85 97	49,888 31	49,974 28	49,971 07	3 21
Biscara	5,239 15	29,705 43	34,944 58	24,380 37	10,564 21
Bône	1,472 56	160,546 93	162,019 49	161,802 07	217 42
Bougie	44 59	31,406 28	31,450 87	31,448 20	2 67
Constantine	3,277 87	779,820 05	783,097 92	782,963 41	134 51
Djigelly	10 98	6,279 27	6,290 25	6,290 25	"
Guelma	508 06	34,812 20	35,320 26	35,274 18	46 08
La Calle	164 70	12,384 20	12,548 90	12,243 10	305 80
Philippeville	693 70	180,433 90	181,127 60	181,057 57	70 03
Setif	762 49	64,163 32	64,925 81	64,920 88	4 93
	12,260 07	1,349,439 89	1,361,699 96	1,350,351 10	11,348 86
TOTAL GÉNÉRAL	14,383 32	4,262,115 68	4,276,499 00	4,261,208 52	15,290 48
RECEVEURS PRINCIPAUX DES DOUANES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger	3,420 32	3,426.171 70	3,429,592 02	3,425,746 18	3,845 84
PROVINCE D'ORAN.					
Oran	1,276 03	2,000,374 85	2,001,650 88	2,000,591 29	1,059 59
Tlemcen	384 52	409,373 58	409,758 10	405,594 07	4,164 03
	1,660 55	2,409,748 43	2,411,408 98	2,406,185 36	5,223 62
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Bône	2,484 98	890,834 50	893,319 48	887,960 73	5,358 75
Philippeville	9,871 01	1,399,225 19	1,409,096 20	1,386,482 37	22,613 83
Constantine	2,517 16	381,893 71	384,410 87	376,724 80	7,686 07
	14,873 15	2,671,953 40	2,686,826 55	2,651,167 90	35,658 65
TOTAL GÉNÉRAL	19,954 02	8,507,873 53	8,527,827 55	8,483,099 44	44,728 11

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1854.	RECETTES FAITES pendant l'année 1855.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1855.
RECEVEURS DES CONTRIBUTIONS DIVERSES.					
PROVINCE D'ALGER.					
Alger. Receveurs des contributions (intra-muros)	"	363,175f 51c	363,175f 51c	363,163f 82c	11f 69c
Alger. ——— des contributions (banlieue)	283f 55c	393,934 91	394,218 46	394,218 46	"
Alger. Entreposeur des poudres à feu	"	133,619 10	133,619 10	133,619 10	"
Blidah	649 89	634,790 34	635,440 23	635,439 94	0 29
Aumale	"	1,105,817 86	1,105,817 86	1,105,817 86	"
Cherchell	"	298,700 07	298,700 07	298,700 07	"
Dellys	633 22	225,060 68	225,693 90	225,123 07	570 83
Bouffarick	"	27,444 24	27,444 24	27,444 24	"
Médéah	"	1,477,322 50	1,477,322 50	1,477,322 40	0 10
Milianah	"	1,657,270 70	1,657,270 70	1,657,270 70	"
Orléansville	1,021 47	869,792 58	870,814 05	870,620 55	193 50
Tenez	"	309,336 86	309,336 86	309,336 86	"
	2,588 13	7,496,265 35	7,498,853 48	7,498,077 07	776 41
PROVINCE D'ORAN.					
Oran (ville)	"	934,951 05	934,951 05	934,919 00	32 05
Oran (banlieue)	"	45,068 90	45,068 90	44,997 15	71 75
Arzew	"	15,420 10	15,420 10	15,385 10	35 00
Mascara	100f 02c	1,982,283 23	1,981,383 25	1,982,314 02	69 23
Nemours	"	317,665 46	317,665 46	317,609 73	55 73
Mostaganem	"	2,556.450 23	2,556,450 23	2,556,415 93	34 30
Tlemcen	"	1,041,568 68	1,041,568 68	1,041,562 73	5 95
Thiaret	1,303 23	856,701 99	858,005 22	856,156 82	1,848 40
Oran. — Entrepôt des poudres à feu	"	137,248 25	137,248 25	137,248 25	"
Sidi-bel-Abbès	71 57	434,868 63	434,940 20	434,893 16	47 04
Saint-Denis-du-Sig	"	10,543 51	10,543 51	8,502 13	2,041 38
	1,474 82	8,332,770 03	8,334,244 85	8,330,004 02	4,240 83
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Constantine (banlieue)	"	11,012 45	11,012 45	10,962 45	50 00
Constantine (ville)	199 94	2.794,485 54	2,794,685 48	2,793,969 05	716 43
Bône	"	324,153 80	324,153 80	323,713 30	440 50
Djigelly	313 40	145,519 32	145,832 72	145,686 13	146 59
Guelma	152 06	678,902 41	679,054 47	678,940 07	114 40
La Calle	143 48	115,911 79	116,055 27	114,868 40	1,186 87
Philippeville	487 36	351,252 07	351,739 43	350,991 17	748 26
Setif	0 25	1,863,060 16	1,863,060 41	1,862,999 37	61 04
Biscara	58,529 06	1,104,874 87	1,163,403 93	1,156,542 50	6,861 43
Philippeville. — Entrepôt des poudres à feu	"	63.341 00	63 341 00	63,341 00	"
Bathna	69 80	1,019,354 57	1,019,424 37	1,019,368 29	56 08
Bougie	"	322,749 75	322,749 75	322,749 75	"
El-Arrouch	30 58	10,296 49	10,327 07	10,229 61	97 46
	59,925 93	8,804,914 22	8,864,840 15	8,854,361 09	10,479 06
TOTAL GÉNÉRAL	63,988 88	24,633,949 60	24,697,938 48	24,682,442 18	15,496 30

Suite du COMPTE DES SERVICES

Suite de la *Récapitulation, par classe de Comptables, des Opérations de l'année 1855.*

RÉSIDENCES DES COMPTABLES.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1854.	RECETTES FAITES pendant l'année 1855.	TOTAL.	PAYEMENTS EFFECTUÉS pendant l'année 1855.	SOLDE EN CAISSE et en portefeuille au 31 décembre 1855.
TRÉSORIERS PAYEURS ET LEURS PRÉPOSÉS.					
PROVINCE D'ALGER.					
Trésorier payeur à Alger	7,776,363f 38c	34,602,355f 61c	42,378,718f 99c	33,818,420f 33c	8,560,298f 66c
Préposés payeurs — à Aumale	258,687 76	1,295,261 46	1,553,949 22	1,307,884 44	246,064 78
à Blidah	331,917 78	5,054,646 92	5,386,564 70	5,202,461 50	184,103 20
à Cherchell	137,895 52	1,009,154 02	1,147,049 54	1,038,913 41	108,136 13
à Dellys	28,840 68	782,848 26	811,688 94	747,127 47	64,561 47
à Médéah	491,613 67	3,749,692 91	4,241,306 58	3,681,934 90	559,371 68
à Milianah	351,454 50	2,745,570 51	3,097,025 01	2,791,408 14	305,616 87
à Orléansville	293,889 49	2,038,563 73	2,332,453 22	2,005,376 47	327,076 75
à Tenez	192,543 96	1,403,537 01	1,596,080 97	1,384,124 53	211,956 44
Préposé à Douéra	1,905 25	40,486 13	42,391 38	40,672 31	1,719 07
	9,865,111 99	52,722,116 56	62,587,228 55	52,018,323 50	10,568,905 05
PROVINCE D'ORAN.					
Trésorier payeur à Oran	6,036,089 07	15,214,284 65	21,250,373 72	15,927,676 08	5,322,697 64
Préposés payeurs — à Djema-el-Gazaouel (Nemours)	122,564 21	901,243 65	1,023,807 86	862,385 76	161,422 10
à Mascara	728,156 54	4,129,055 00	4,857,211 54	3,930,709 18	926,502 36
à Mostaganem	827,132 49	4,926,850 65	5,753,983 14	4,855,548 76	898,434 38
à Tlemcen	504,496 58	3,456,047 10	3,960,543 68	3,478,965 04	481,578 04
à Sidi-bel-Abbès	319,962 16	2,031,757 27	2,351,719 43	2,081,584 06	270,135 37
Préposé chargé du service des postes à Oran	1,911 42	454,721 16	456,632 58	453,192 79	3,439 79
	8,540,312 47	31,113,959 48	39,654,271 95	31,590,061 67	8,064,210 28
PROVINCE DE CONSTANTINE.					
Trésorier payeur à Constantine	3,262,717 84	14,995,693 73	18,258,411 57	13,526,846 17	4,731,565 40
Préposés payeurs — à Bathna	289,090 22	3,459,945 60	3,749,035 82	3,431,301 11	317,734 71
à Bône	390,713 92	7,355,775 83	7,746,489 75	6,982,772 42	763,717 33
à Bougie	127,501 91	1,074,583 19	1,202,085 10	995,254 47	206,830 63
à Djigelly	123,085 11	441,901 15	564,986 26	446,617 77	118,368 49
à Philippeville	516,015 99	5,554,025 00	6,070,040 99	5,598,599 26	471,441 73
à Setif	506,611 45	4,930,344 62	5,436,956 07	4,758,838 53	678,117 54
à Guelma	238,193 85	1,611,425 48	1,849,619 33	1,514,143 10	335,476 23
	5,453,930 29	39,423,694 60	44,877,624 89	37,254,372 83	7,623,252 06
TOTAL GÉNÉRAL	23,859,354 75	123,259,770 64	147,119,125 39	120,862,758 00	26,256,367 39
RÉCAPITULATION.					
Receveurs de l'enregistrement et des domaines	14,383 32	4,262,115 68	4,276,499 00	4,261,208 52	15,290 48
Receveurs des douanes	19,954 02	8,507,873 53	8,527,827 55	8,483,099 44	44,728 11
Receveurs des contributions diverses	63,988 88	24,633,949 60	24,697,938 48	24,682,442 18	15,496 30
Trésoriers payeurs et leurs préposés	23,859,354 75	123,259,770 64	147,119,125 39	120,862,758 00	26,256,367 39
TOTAUX GÉNÉRAUX	23,957,680 97	160,663,709 45	184,621,390 42	158,289,508 14	26,331,882 28

FINANCIERS EN ALGÉRIE.

Tableau comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1855 et 1854 pour le service des Budgets.

		OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1855.	OPÉRATIONS de L'ANNÉE 1854.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1855, en plus.	DIFFÉRENCES À L'ANNÉE 1855, en moins.
Recettes	Enregistrement et domaines	2,882,778f 60c	2,644,147f 32c	238,631f 28c	"
	Produits des forêts	85,651 91	62,145 72	23,506 19	"
	Douanes	3,150,315 84	2,622,925 98	527,389 86	"
	Contributions diverses	7,997,843 77	7,690,733 54	307,110 23	"
	Produits des postes et des paquebots à vapeur	666,005 91	643,045 68	22,960 23	"
	Prélèvement de 10 p. 0/0 sur les recettes du service local et municipal	435,323 27	600,044 90	"	164,721f 63c
	TOTAL des produits et revenus de l'Algérie	15,217,919 30	14,263,043 14	1,119,597 79	164,721 63
	Produits universitaires	"	10 00	"	10 00
	Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	308,605 96	239,065 46	69,540 50	"
	Produits divers du budget, étrangers aux produits et revenus de l'Algérie	4,948,048 80	4,139,988 12	808,060 68	"
	Ressources extraordinaires	614,293 27	170,657 76	443,635 51	"
		21,088,867 33	18,812,764 48	2,440,834 48	164,731 63
	DIFFÉRENCE en plus à 1855			2,276,102f 85c	
Dépenses	Ministère d'État	5,890 24	"	5,890 24	"
	Ministère de la justice	716,557 35	658,510 29	58,047 06	"
	Ministère des finances	5,346,509 25	4,507,138 07	839,371 18	"
	Ministère de l'intérieur	17,967 50	12,169 35	5,798 15	"
	Ministère de la guerre	85,473,560 89	73,860,934 98	11,612,625 91	"
	Ministère de la marine	1,067,300 00	962,033 87	105,266 13	"
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses de l'instruction publique	132,512 84	146,598 61	"	14,085 77
	Ministère de l'instruction publique et des cultes — Dépenses des cultes	593,543 24	515,931 25	77,611 99	"
	Ministère des travaux publics	150 00	500 00	"	350 00
		93,353,991 31	80,663,816 42	12,704,610 66	14,435 77
	DIFFÉRENCE en plus à 1855			12,690,174f 89c	

Suite du COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

SERVICE MUNICIPAL.

Développement des Opérations de l'année 1855, et Situation au 1er janvier 1856.

Excédant de recettes au 1er janvier 1855. (Voir page 645 du compte des finances de l'année 1854.) 2,384,485f 90c

RECETTES EFFECTUÉES PENDANT L'ANNÉE 1855.

	MONTANT DES RECETTES PAR EXERCICE. Exercice 1854.	Exercice 1855.	
Recettes effectuées par les Receveurs de l'enregistrement et des domaines.			
Produit des immeubles appartenant aux communes { Loyers et fermages	13,479f 26c	132,842f 99c	
Produit des immeubles appartenant aux communes { Rentes foncières	2,089 86	11,401 23	
Produit des immeubles appartenant aux communes { Vente de récoltes	"	21 00	
Portion revenant au budget municipal sur le prix des permis de chasse	"	4,590 00	
Produit des autorisations de voiries pour constructions et réparations	"	165 50	
Produit du méïouard	"	486 50	
Fourrières publiques. — Produits divers	443 05	1,516 05	
Produits des livrets d'hôteliers, d'ouvriers et domestiques	"	974 50	
Frais de gîte et de geôlage des prisonniers militaires	"	77 74	
Produit de plaques délivrées aux chevriers	"	375 25	
Prix du traitement des malades aisés et militaires admis dans les hôpitaux civils	1,249 60	15,061 83	
Prix des médicaments et objets de pansements livrés aux particuliers par les hôpitaux civils	3 09	2,997 72	
Produits des cimetières. — Produits divers	"	977 36	
Produits des concessions d'eau, de l'enlèvement des boues et immondices, etc	73 25	1,895 65	
Produits des expéditions des actes administratifs et de l'état civil	"	151 60	
Produits des expéditions des divisions du conseil de préfecture	"	68 50	
Amendes de simple police correctionnelle	8,345 91	48,582 04	
Saisies de police	"	"	
Excédant des recettes sur les dépenses des exercices antérieurs	"	1,000 00	
Prix de vente des biens des communes et agglomérations d'habitants, etc	25,711 38	110,240 58	
Remboursements de capitaux exigibles et de rentes rachetées	1,119 70	81,367 22	
Prix de vente de mobilier pour le compte du service local et municipal	"	1,152 35	
Produit de vente de différents objets achetés aux colons	"	83,303 41	
Parts revenant à la caisse locale et municipale pour répartition d'amendes diverses	"	584 52	
Recouvrement d'avances et remplacement de dépenses et d'erreurs relevées	"	171,142 49	
Fonds versés par les commissaires civils comme provenant des colonies agricoles	259 91	15,644 57	
Taxes de ville et de police autorisées	"	"	
Produit d'immeubles appartenant aux colonies agricoles	"	235 00	
Frais divers pour la surveillance des transportés politiques	"	"	
Remboursement par les miliciens et les communes du prix des réparations des armes qui leur auraient été confiées	338 98	582 93	
Produit de livrets dus par la succession Boniface	"	"	
Haras et dépôts d'étalons	"	"	
Prix de nourriture et d'entretien des détenus de la prison civile	"	831 60	
Frais d'emballage perçus par le comptable de la pépinière centrale (dépêche ministérielle du 13 mai 1854)	"	1,354 03	
Créances sur le Mont-de-Piété provenant d'avances faites sur les fonds du budget local et municipal	"	4,500 00	
	53,113 99	694,124 16	
Recettes effectuées par les receveurs des douanes.			
Octroi municipal	"	2,382,567 94	
Recettes effectuées par les Receveurs des contributions diverses.			
Contributions spéciales pour les bourses et chambres de commerce	"	"	
Dixième du produit net des contributions arabes	17,817 98	2,815,442 06	
Attributions sur le produit des impôts et patentes	"	9,136 95	
Droits de places dans les halles, foires et marchés	"	8,898 40	
Produits des marchés arabes	"	6,420 00	
Droits d'abatage dans les abattoirs publics	"	41,108 03	
Droits de stationnement	347 26	4,088 85	
Droits de pesage dans les bureaux de poids public	200 00	225 00	
Droits de mesurage des céréales et légumes secs	"	50,774 05	
Droits de mesurage des huiles	"	7,387 66	
Parts des communes dans les amendes payées au Trésor	"	768 07	
Taxes des visites du jury médical	252 00	738 00	
Amendes payées par les Arabes. (Produit brut.)	785 50	480,233 12	
Taxes de ville et de police	58 00	1,107 00	
Droits sur les chèvres	45 60	1,216 95	
Droits de voirie	158 00	884 00	
Taxes, rétributions, amendes, etc., sur les populations indigènes	"	60,092 50	
Recettes accidentelles	4 00	49 75	
Amendes et confiscations. — Produits à répartir	"	238 45	
	19,638 34	3,488,748 84	
Subvention du ministère de l'instruction publique pour payer les traitements des instituteurs des localités non érigées en communes dans les provinces de l'Algérie	"	(a) 28,800 00	
Total des recettes effectuées pendant l'année 1855	72,752 33	6,594,240 94	
	6,666,993f 27c		6,666,993 27
Total			9,051,479 17

(a) Recette par virement de compte.

PAYEMENTS EFFECTUÉS PENDANT L'ANNÉE 1855.

	MONTANT DES PAYEMENTS PAR EXERCICE. Exercice 1854.	Exercice 1855.	
Titre 1er. *Dépenses sur fonds provincial.*			
Finances et commerce	372,061f 20c	307,727f 52c	
Intérieur et colonisation	739,354 28	2,188,689 42	
Travaux et bâtiments civils	348,803 89	523,754 72	
Subventions aux communes	191,968 03	700,876 63	
Titre 2. *Dépenses sur fonds général.*			
Finances et commerce	"	"	
Intérieur et colonisation	107,265 41	1,469 54	
Travaux et bâtiments civils	616 35	714 37	
Dépenses des exercices clos	"	49,427 41	
Restes à payer du budget colonial	"	3,028 04	
Titre 3. *Dépenses sur fonds de réserve et de prévoyance.*			
Finances et commerce	198 33	"	
Intérieur et colonisation	38,038 06	52,313 53	
Travaux et bâtiments civils	27,201 83	671 39	
Dépenses des exercices clos	18,112 65	27,880 35	
	1,843,620 03	3,856,552 92	5,700,172 95
Total des payements effectués pendant l'année 1855			5,700,172 95
Excédant de recette au 1er janvier 1856, compris dans le passif de la situation générale des finances (page 401)			3,351,306 22
Total			9,051,479 17

COMPARAISON DES RECETTES ET DES PAYEMENTS POUR LES ANNÉES 1855 ET 1854.

	Année 1855.	Année 1854.	Différences à l'année 1855, en plus.	en moins.
Recettes	6,666,993f 27c	6,437,224 26	229,769f 01c	"
Payements	5,700,172 95	7,023,078 62	"	1,322,905f 67c

COMPTE

DU SERVICE DES MONNAIES

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le Compte du service des Monnaies pour l'année 1855.

Le service des monnaies est aujourd'hui concentré dans sept ateliers monétaires, en exécution de l'ordonnance du 16 novembre 1837. Ces ateliers constatent les mouvements en matières et en espèces auxquels donne lieu la fabrication des monnaies pendant l'année, ainsi que la fabrications et la vente des médailles, qui, à dater de 1832, font partie des attributions de la commission des monnaies.

Ier PARTIE. — Fabrication des monnaies et des médailles.

Les opérations relatives à la fabrication des monnaies ont pour objet le mouvement des matières depuis leur entrée dans les ateliers jusqu'au moment où elles sont livrées à la circulation en espèces monnayées.

Ces opérations se divisent, pour l'année 1855, en trois séries principales, indiquées ci-après :

1° Compte de la fabrication des matières d'or et d'argent versées aux changes ;

2° Compte de la refonte des monnaies de cuivre ;

3° Compte en espèces résultant des mouvements de ces fabrications.

Compte de la fabrication des matières versées aux changes.

Le compte de la fabrication des monnaies d'or et d'argent comprend en recette les matières versées aux changes, que les directeurs de la fabrication prennent en charge pour leur valeur réelle, et pour lesquelles ils délivrent aux parties versantes des bons à terme remboursables avec les nouvelles espèces monnayées, déduction faite d'une retenue effectuée pour payer les frais de fabrication (1). La dépense de ce compte résulte des délivrances d'espèces et d'échantillons fabriquées au titre de 900 millièmes, avec les matières reçues, et des versements en numéraire portés au compte en espèces pour la portion de ces matières qui n'a pu être fabriquée.

Matières d'or et d'argent.

Le compte de la refonte des monnaies de cuivre, ordonné par la loi du 6 mai 1852, présente, à titre de recette l'entrée dans les ateliers monétaires des anciennes pièces de cuivre à démonétiser

Matières de cuivre.

(1) Cette retenue a été opérée jusqu'au 30 juin 1835, savoir :

Sur l'or, à raison de 9f par kil. à 900/1000 ou 29 centimes par 100 francs, et elle a servi à couvrir les frais de fabrication et les déchets dans les proportions suivantes, savoir :

9 centimes pour frais de fabrication,

et 20 centimes pour les déchets ;

Sur l'argent, à raison de 3f par kil. à 900/1000 ou 1f 50c par 100 francs, applicables, savoir :

1 franc aux frais de fabrication,

et 50 centimes aux déchets.

Une ordonnance du 25 février 1835 a réduit le montant de la retenue, à partir du 1er juillet de la même année, et en a affecté le produit au remboursement des frais de fabrication, tous déchets compris.

Cette nouvelle retenue a été fixée, savoir :

Pour l'or, à 6f par kil. à 900/1000 ou 19 centimes 355/1000 par 100 francs;

Pour l'argent, à 2f par kil. à 900/1000 ou 1 franc par 100 francs.

Mais un décret du 22 mai 1849 a encore réduit, à dater du 1er octobre de la même année, la retenue pour l'argent à 1 fr. 50 cent. par kilogramme à 900/1000 ou à 75 cent. par 100 francs, et un autre décret du 22 mars 1854 a porté, à dater du 1er avril de la même année, la retenue pour l'or à 6 francs 70 cent. par kilogramme à 900/1000 ou 21c, 596 1/2 par 100 francs.

Cette retenue étant effectuée en dehors de la valeur des monnaies, les espèces fabriquées mises en circulation représentent la valeur exacte de leur expression nominale, à la différence près du résultat des tolérances en faible ou en fort.

Note sur le Compte du service des monnaies.

retirées de la circulation, que les directeurs prennent en charge pour le poids reconnu après vérification, et comme dépense, les pièces de cuivre rouge employées à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, ainsi que les pièces de ce métal excédant les besoins présumés de la fabrication, et tous les sous en métal de cloche, livrés à l'Administration des domaines pour en opérer la vente publique aux enchères, au profit de l'État.

Compte des espèces résultant du mouvement de la fabrication.

Le compte en espèces est principalement destiné à constater la valeur des matières d'or, d'argent et de cuivre reçues aux changes, les versements successifs des espèces fabriquées, le payement des bons à échéance délivrés aux propriétaires des matières d'or et d'argent, et le versement des monnaies de bronze aux comptables du Trésor.

Les produits bruts compris dans ce compte consistent en droit d'essais, en retenues pour frais de fabrication, en recettes extraordinaires et en tolérances en faible. Les trois premiers articles n'exigent pas d'explications; quant au dernier produit, intitulé *tolérances en faible*, il provient d'une latitude accordée aux directeurs, au moyen de laquelle une légère différence est tolérée entre le titre et le poids des espèces fabriquées, et le degré de fin et de pesanteur qu'elles devraient avoir d'après le taux légal. Toutes les fois, en effet, que les espèces n'atteignent pas, soit pour le titre, soit pour le poids, le point fixé, il y a tolérance en faible et bénéfice pour le Trésor en ce que les pièces fabriquées sont livrées à la circulation pour leur valeur nominale, tandis qu'il n'est tenu compte aux directeurs que de la valeur réelle, du poids et du fin contenu dans lesdites espèces. La recette comprend aussi, à titre d'opérations de trésorerie, les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze, et les mouvements de fonds entre les comptables.

La dépense se compose des frais de fabrication et des tolérances en fort imputables sur les produits bruts, ainsi que des mouvements d'espèces relatifs à la fabrication et des mouvements de fonds entre les comptables; les tolérances en fort ont lieu lorsque les espèces fabriquées dépassent le titre ou le poids déterminé, c'est-à-dire dans le cas inverse de celui qui est expliqué ci-dessus pour les tolérances en faible.

Les résultats de ces comptes se trouvent principalement résumés dans les tableaux désignés ci-après.

Le tableau n° 1 explique les mouvements et les transformations des matières d'or et d'argent entrées aux changes et fabriquées pendant l'année 1855, en distinguant la nature de ces matières et en faisant connaître le poids du fin qu'elles contiennent, leur valeur réelle et leur valeur nominale.

Le tableau n° 2 renferme, outre les soldes représentant la valeur des matières et ceux en espèces dont les directeurs de la fabrication étaient dépositaires au commencement et à la fin de 1855, les diverses opérations auxquelles a donné lieu la fabrication des monnaies d'or, d'argent et de bronze pendant l'année. Les résultats de ces opérations se trouvent rattachés, selon leur nature, aux autres sections du compte des finances auxquelles ils appartiennent, savoir : au *Compte des contributions et revenus publics*, pour le bénéfice net revenant au Trésor sur le produit des monnaies d'or, d'argent et des médailles (voir pages 82 et 83); au *Compte de trésorerie*, pour les mouvements d'espèces relatifs à la fabrication (voir pages 160 et 161,) et à la *Situation générale des finances*, pour le solde de ces opérations au 1er janvier 1856 (voir page 398).

Le tableau n° 3 présente le détail des recettes et des prélèvements qui déterminent le bénéfice net résultant de la fabrication des monnaies d'or et d'argent et des médailles pour les exercices 1854 et 1855.

L'état n° 4 développe, par atelier monétaire, pour les exercices 1854 et 1855, les recettes brutes

Note sur le Compte du service des monnaies.

attribuées au Trésor, les prélèvements qu'elles ont dû supporter, et le résultat en bénéfice ou en perte que la fabrication des monnaies d'or et d'argent a offert sur chacun de ces deux exercices.

Le tableau n° 5 indique, par hôtel des monnaies, par nature d'espèces en valeur nominale et par division de types, les pièces d'or et d'argent qui ont été fabriquées pendant l'année 1855, ainsi que le total de celles dont la fabrication a eu lieu antérieurement à cette année, depuis l'adoption du système décimal (1795), ayant cours au 1er janvier 1856. Tableau des monnaies d'or et d'argent en circulation.

Le tableau n° 7 fait connaître, en exécution de la loi du 6 mai 1852, la situation générale, au 31 décembre 1855, des opérations faites depuis le commencement de la refonte, relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre à démonétiser et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze. Le compte en espèces (État n° 2) comprend les opérations de l'année 1855. Tableaux des monnaies de cuivre et de bronze en circulation.

Enfin, le tableau n° 8 présente la situation particulière des anciennes pièces de cuivre fabriquées depuis 1719, ainsi que les retraits qui ont été faits d'une partie de ces pièces jusqu'au 31 décembre 1855.

Ces différents états se résument dans leur ensemble comme il suit :

Les matières à divers titres versées aux changes, pendant l'année 1855, pour être converties en espèces nouvelles, se sont élevées, savoir : Opérations des années 1854 et 1855.

Or	448,567,554f 02c
Argent	31,684,459 40
TOTAL	480,252,013 42

Les fabrications faites en 1855, tant avec une partie de ces matières qu'avec celles qui restaient dans les travaux au 31 décembre 1854, ont été, *en valeur nominale* (voir page 667) :

Or	Pièces de 100 francs	5,507,400f 00c	447,427,820f 00c	472,928,125f 50c
	Pièces de 50 francs	7,740,250 00		
	Pièces de 20 francs	367,995,660 00		
	Pièces de 10 francs	61,495,850 00		
	Pièces de 5 francs	4,688,660 00		
Argent	Pièces de 5 francs	24,305,865f 00c	25,500,305 50	
	—— de 2 francs	164,862 00		
	—— de 1 franc	757,000 00		
	—— de 50 centimes	200,129 50		
	—— de 20 centimes	72,449 00		

La conversion, en espèces, des valeurs reçues aux changes s'élève, en *valeur réelle* (voir page 667), à

or	447,245,429f 26c	472,747,335 81
argent	25,501,906 55	

Différence en plus à la valeur nominale, représentant le résultat des tolérances en faible (voir page 667) 180,789 69

Note sur le Compte du service des monnaies.

Les recettes et les frais qui résultent pour le Trésor des fabrications faites en 1854 et 1855 se résument ainsi qu'il suit, au 31 décembre 1855 (voir l'État n° 3, pages 670 et 671), savoir :

	EXERCICE 1854.	EXERCICE 1855.
Retenues sur les matières apportées aux changes, droit d'essais, bénéfice pour tolérances en faible, etc.	1,188,431f 87c	1,385,165f 35c
A déduire : Frais de fabrication alloués aux directeurs, et perte pour tolérances en fort de poids et de titre	1,093,830 48	1,202,611 43
Résultat pour le Trésor public. Bénéfice	94,601 39	182,553 92
Résultat pour le Trésor public. Perte	//	//

Le bénéfice pour le Trésor, résultant des opérations de l'exercice 1854, s'élève à la somme de 94,601 fr. 39 cent., et se compose, 1° de 449 fr. 56 cent. de bénéfice sur la fabrication des monnaies d'or et d'argent, et résultant de la différence entre le produit des retenues faites sur les matières versées aux changes et les frais payés aux directeurs; 2° de 370 fr. 20 cent. de droit d'essai; 3° de 93,781 fr. 63 cent. formant l'excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort. A l'égard du produit des tolérances, il est à remarquer qu'au moyen de la compensation entre la recette et la dépense, cet article ne présente qu'un bénéfice de 93,781 fr. 63 cent., tandis que ce bénéfice est réellement de 94,296 fr. 06 cent. La différence de 512 fr. 43 cent., montant des tolérances en fort constatées dans la monnaie de Paris, ayant été remboursée au directeur en vertu d'un crédit spécial ouvert au ministre des finances, cette somme a dû, dès lors, être retranchée de la dépense de la fabrication des monnaies, pour être classée parmi les dépenses du budget de 1854. Il est résulté de cette opération qu'au lieu d'un bénéfice de 94,601 fr. 39 cent., la fabrication des monnaies offre un bénéfice de 95,113 fr. 82 cent., lequel, ajouté à celui des médailles, qui est de 53,047 fr. 68 cent., représente la somme de 148,161 fr. 50 cent., portée en recette aux produits divers du budget. (Voir page 82.)

En ce qui concerne l'exercice 1855, le bénéfice pour le Trésor, qui est de 182,553 fr. 92 cent., se compose, 1° de 181,302 fr. 12 cent., excédant des tolérances en faible sur les tolérances en fort; et 2° d'une somme de 1,251 fr. 80 cent. pour droit d'essai. Toutefois, ce résultat sera susceptible d'être modifié en fin d'exercice, à cause des tolérances en fort et en faible qui pourront résulter des fabrications faites en 1856 avec les matières restant des travaux au 31 décembre 1855, et du bénéfice ou de la perte sur les frais de fabrication, après le règlement en fin d'exercice.

IIe PARTIE. — Fabrication et vente des médailles.

La fabrication et la vente des médailles, ainsi qu'on l'a dit ci-dessus, sont rentrées, depuis le 1er janvier 1832, dans le domaine de l'État, et ont été attribuées, à compter du 5 avril suivant, à la commission des monnaies.

Le directeur de la monnaie de Paris est chargé de toutes les opérations de la fabrication et de la vente des médailles, jetons ou pièces de plaisir, d'or, d'argent, de platine, de cuivre ou de bronze, et il est tenu de se conformer aux conditions établies par l'ordonnance du 24 mars 1832 et par l'arrêté ministériel du 30 du même mois. Il doit se procurer, à ses frais, les matières de toute nature qui sont nécessaires à cette fabrication. Le prix brut de la matière, au titre de 916 millièmes pour l'or et 950 millièmes pour l'argent, ainsi que les frais de fabrication pour chaque nature de pièces, a été

Note sur le Compte du service des monnaies.

fixé conformément à un tarif arrêté par la commission des monnaies, consenti par le directeur, et approuvé par le ministre des finances ; ce tarif établit, en outre, le prix des médailles et jetons de bronze d'après leur module.

Le prix de cette fabrication se trouvant ainsi réglé à forfait, le directeur a été dispensé de compter du *fin* contenu dans les matières d'or et d'argent qu'il emploie à cet effet. Il est seulement tenu de rendre compte des *flans* d'or et d'argent préparés pour la fabrication des médailles et dont la commission des monnaies a reconnu le titre.

Les médailles et autres pièces de toute nature sont vendues aux prix fixés par un second tarif. La différence qui résulte de ces prix, comparés à ceux qui sont payés pour la valeur de la matière et le montant des frais de fabrication, constitue le bénéfice qui est porté dans le budget de l'État, et dont le directeur rend compte avec le produit de ses autres recettes. Ce bénéfice s'est élevé, pour 1854, à 53,047 fr. 68 cent. et pour 1855 à 69,534 fr. 72 cent.

Les recettes brutes qui résultent de la vente des médailles, ainsi que les dépenses auxquelles cette exploitation a donné lieu pour l'année 1855, sont comprises distinctement dans l'état général des opérations réalisées pendant cette année par les ateliers monétaires.

Enfin, un état de développement (n° 6) présente le mouvement des médailles fabriquées et des médailles vendues durant le cours de ladite année, et fait connaître, en outre, le produit réalisé sur les ventes faites en exécution de l'ordonnance qui a placé ce service dans les attributions de la commission des monnaies.

ÉTAT N° 1.

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Matières d'or et d'argent entrées aux Changes et des Ateliers monétaires pendant l'année 1855.

ENTRÉES AUX CHANGES.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1855	2,438,200,200	8,398,245 12
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	130,229,290,144	448,567,554 02
	132,667,490,344	456,965,799 14
MATIÈRES D'ARGENT.		
Matières restées dans les travaux au 1er janvier 1855	289,355,899	64,301 31
Matières à divers titres versées aux changes pendant l'année	142,580,069,522	31,684,459 40
	142,869,425,421	31,748,760 71

Décompte de la valeur réelle des matières versées aux changes, en retenues et en valeur à payer aux propriétaires des matières.

La valeur des matières versées aux changes s'élève, pour l'or, à	448,567,554f 02c
Et pour l'argent, à	31,684,459 40
ENSEMBLE	480,252,013 42
Les retenues faites sur cette valeur pour couvrir le Trésor des frais de fabrication (voir le tableau suivant) ont été de	1,200,256 46
RESTE pour valeur à rembourser aux propriétaires des matières (voir page 668)	479,051,756 96

FABRICATION.

	POIDS DU FIN.	VALEUR RÉELLE.
MATIÈRES D'OR.	k. g. m.	fr. c.
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 447,427,820 fr.) (voir page 669)	129,845,447,466	447,245,429 26
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	"	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1855	2,822,042,878	9,720,369 88
	132,667,490,344	456,965,799 14
MATIÈRES D'ARGENT.		
Délivrances d'espèces (*valeur nominale* 25,500,305 fr. 50 cent.) (voir page 669)	114,758,580,814	25,501,906 55
Remplacement en espèces de matières qui n'ont pu être fabriquées	001	"
Matières restant dans les travaux au 31 décembre 1855	28,110,844,606	6,246,854 16
	142,869,425,421	31,748,760 71

Décompte et application aux exercices 1854 et 1855 des tolérances en faible et en fort résultant des fabrications de l'année 1855.

La valeur nominale des fabrications de pièces d'or a été de (voir le tableau n° 5)	447,427,820f 00c		
La valeur réelle, de (voir le tableau n° 2)	447,245,429 26		
Résultat, ou bénéfice du Trésor, des tolérances en faible et en fort	182,390 74	ci.	182,390f 74c
La valeur nominale des fabrications de pièces d'argent a été de (voir le tableau n° 5)	25,500,305 50		
La valeur réelle, de (voir le tableau n° 2)	25,501,906 55		
Résultat, ou perte pour le Trésor, des tolérances en faible et en fort	1,601 05	ci.	1,601 05
RESTE EN BÉNÉFICE résultant des tolérances en faible et en fort			180,789 69

Le tableau qui suit présente :

En recette, des tolérances en faible, à l'exercice 1855, pour	183,657 09
En dépense, des tolérances en fort, à l'exercice 1854, pour 512 fr. 43 cent., et à l'exercice 1855, pour 2,354 fr. 97 cent.; ensemble	2,867 40
RESTE SOMME PAREILLE	180,789 69

Les fabrications d'espèces d'or et d'argent sont développées, par hôtel de monnaies et par nature de pièces, dans l'état n° 5.

ÉTAT N° 2.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

COMPTABILITÉ EN ESPÈCES.

État général des Opérations des Ateliers monétaires pendant l'année 1855.

Solde au 1er janvier 1855	Numéraire		1,162,636f 18c	9,625,182f 61c
	Matières — Or	8,398,245f 12c	8,462,546 43	
	Matières — Argent	64,301 31		

RECETTE.

REVENUS PUBLICS.

		Exercice 1854.	Exercice 1855.	
RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	Retenues sur les matières reçues aux changes pour couvrir les frais de fabrication	"	1,200,256f 46c	
	Bénéfice pour tolérances en faible	"	183,657 09	
	Droit d'essais	"	1,251 80	
	Recettes extraordinaires	"	"	
		"	1,385,165 35	1,385,165 35
RECETTES brutes sur les produits des médailles.	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	1,189,905 18	
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	53 70	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	"	891 86	
		"	1,190,850 74	1,190,850 74
				2,576,016 09

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Valeur des matières reçues aux changes pour être converties en espèces (A)		479,051,756 96
	Recette en espèces nouvellement fabriquées	Espèces d'or 447,245,429f 26c; Espèces d'argent 25,501,906 55	472,747,335 81
	Recette en espèces pour remplacement de matières qui n'ont pu être fabriquées		"
	Retenue de 5 cent. par kil. de matières fabriquées, pour frais de coins		30,253 63
	Retenue de 40 fr. par 200,000 pièces fabriquées, pour frais de viroles brisées		4,888 29
	Recette pour droit d'affinage		"
	Bonification de 1 fr. 19 cent. allouée par kilogramme aux porteurs d'espèces duodécimales d'argent		"
	Retenues pour frais de vérification des espèces d'or, d'argent et de bronze		42,988 26
	Compte de la refonte des monnaies de cuivre : espèces de bronze nouvellement fabriquées		14,946,051 46
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Échantillons adressés par les directeurs à la commission des monnaies pour être déposés dans la caisse à trois clefs	217,121f 00c	491,744 70
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Valeur des échantillons reçus de la commission des monnaies pour être renvoyés aux directeurs de la fabrication	274,623 70	
	Fonds reçus en remplacement d'échantillons envoyés à la commission		276,581 70
	Fonds reçus du caissier central du Trésor		"
	Anciennes pièces de cuivre reçues des comptables du Trésor	Caissier central 674,128f 20c; Trésoriers payeurs de l'Algérie 21,492 00; Receveurs des finances 14,528,217 36	15,223,837 56
Fonds reçus du Trésor en remboursement des tolérances en fort : exercice 1854			512 43
Recette provenant des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			21,544,653 76
Recouvrement des dépenses faites d'urgence et par avance pour la refonte			55,146 32
			1,006,991,766 97
TOTAL			1,016,616,949 58

(A) Déduction faite de 1,200,256 fr. 46 cent., montant des retenues faites au profit du Trésor. (Voir ci-dessus la recette de cette somme à l'exercice 1855, et la note du tableau qui précède, page 666, d'après laquelle la valeur des matières versées aux changes s'élève à 480,252,013 fr. 12 cent.)

DÉPENSE.

DÉPENSES PUBLIQUES.

		Exercice 1854.	Exercice 1855.		
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	Frais de fabrication des espèces d'or et d'argent	18,635f 29c	1,076,213f 54c		
	Perte pour tolérances en fort	512 43	2,354 97		
		19,147 72	1,078,568 51	1,097,716f 23c	
PRÉLÈVEMENTS sur les produits des médailles.	Frais de fabrication des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	"	1,121,313 34	1,121,316 02	
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	2 68		
				2,219,032 25	

OPÉRATIONS DE TRÉSORERIE.

MOUVEMENTS de matières et d'espèces relatifs à la fabrication.	Conversion en espèces des valeurs reçues aux changes	Espèces d'or 447,245,429f 26c; Espèces d'argent 25,501,906 55	472,747,335 81	
	Retrait de matières qui n'ont pu être fabriquées		"	
	Remboursement en espèces nouvelles de la valeur des matières versées aux changes		474,424,207 26	
	Payements faits sur la retenue de 5 cent. pour frais de coins		28,326 56	
	Payements faits sur la retenue de 40 fr. pour frais de viroles brisées		4,535 22	
	Frais d'affinage		"	
	Payements faits pour bonification de 1 fr. 19 cent. par kilogramme d'espèces duodécimales d'argent		"	
	Frais de vérification des pièces d'or, d'argent et de bronze		42,988 26	
	Compte de la refonte des monnaies de cuivre : anciennes pièces à démonétiser		15,223,837 46	
	Envois d'espèces à la commission des monnaies à titre d'échantillons		288,519 90	
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Fonds remis par la commission des monnaies à valoir sur les échantillons déposés dans la caisse à 3 clefs	274,623f 70c	549,247 40	
	Dépôt — Caisse à 3 clefs. — Renvois aux directeurs de la fabrication de la valeur des échantillons par eux adressés à la commission	274,623 70		
	Nouvelles monnaies de bronze versées aux comptables du Trésor	Caissier central 743,000 00; Recev. des finances 14,098,703 10	14,841,703 10	
Remboursement des fonds particuliers des directeurs de la fabrication			18,355,334 40	
Versements dans les caisses du Trésor public. (Produits.)		Caissier central 173,244 36; Receveurs des finances 3,354 10	176,598 46	
Payements d'urgence et par avance pour la refonte			54,941 93	
			998,956,608 11	998,956,608f 11c
SOLDE au 31 décembre 1855	Numéraire		1,693,117 43	17,660,341 47
	Matières — Or	9,720,369 88	15,967,224 04	
	Matières — Argent	6,246,854 16		
TOTAL				1,016,616,949 58

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

État présentant les recettes et les prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des Monnaies d'or et d'argent et des Médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les Exercices 1854 et 1855.

EXERCICE 1854.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	1,077,789f 91c	15,977f 70c	1,093,767f 67c
Droit d'essais	363 00	7 20	370 20
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	93,127 48	1,166 58	94,294 06
Recettes extraordinaires	"	"	"
Total des Recettes brutes	1,171,280 39	17,151 48	1,188,431 87
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs	1,077,360 97	15,957 08	1,093,318 05
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	445 12	67 31	512 43
Total des Prélèvements	1,077,806 09	16,024 39	1,093.830 48
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	1,171,280 39	17,151 48	1.188,431 87
Prélèvements sur les recettes brutes	1,077,806 09	16,024 39	1,093,830 48
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	93,474 30	1,127 09	94,601 39
Perte sur la fabrication des monnaies	"	"	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	587,232f 02c	587,932 26
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	700 24	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	534,884 58	534,884 58
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	"	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			53,047 68

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	94,601f 39c (A)
Bénéfice sur la fabrication des médailles	53,047 68
Total du bénéfice	147,649 07

(A) On voit par le tableau ci-dessus que les recettes brutes de l'exercice 1854, applicables à la fabrication des monnaies, se sont élevées à 1,188,431f 87c
et que les prélèvements sur ces recettes ont été de 1,093,830f 48c
Mais, si l'on déduit de ces prélèvements le montant des tolérances en fort, qui ont été remboursées au directeur de Paris en vertu d'un crédit spécial, et portées en dépense au budget de l'exercice 1854 pour une somme de 512 43
le montant des prélèvements sur les recettes brutes se trouve réduit à ..... 1,093,318 05 ci 1,093,318 05
et on obtient dès lors un bénéfice sur la fabrication des monnaies de 95,113 82
Le bénéfice sur la fabrication des médailles étant de 53,047 68
on retrouve la somme qui a été portée aux produits divers (voir page 82) 148,161 50

EXERCICE 1855.

MONNAIES.	MATIÈRES D'OR.	MATIÈRES D'ARGENT.	TOTAL.
RECETTES BRUTES.			
Retenues sur les matières apportées aux changes	962,813f 34c	237,443f 12c	1,200,256f 46c
Droit d'essais	1,245 00	6 80	1,251 80
Bénéfice résultant de l'emploi des tolérances en faible dans la fabrication	182,835 86	821 23	183,657 09
Recettes extraordinaires	"	"	"
Total des Recettes brutes	1,146,894 20	238,271 15	1,385,165 35
PRÉLÈVEMENTS SUR LES RECETTES BRUTES.			
Frais de fabrication payés aux directeurs (par approximation)	962,813 34	237,443 12	1,200,256 46
Perte résultant de l'emploi des tolérances en fort dans la fabrication	"	2,354 97	2,354 97
Total des Prélèvements	962,813 34	239,798 09	1,202,611 43
RÉSULTAT.			
Recettes brutes	1,146,894 20	238,271 15	1,385,165 35
Prélèvements sur les recettes brutes	962,813 34	239,798 09	1,202,611 43
Bénéfice sur la fabrication des monnaies	184,080 86	"	182,553 92
Perte sur la fabrication des monnaies	"	1,526 94	"

MÉDAILLES.

Recettes brutes	Produit de la vente des médailles fabriquées en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	1,189,905f 18c	1,190,850f 74c
	Produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	53 70	
	Droit de 10 p. 0/0 prélevé sur le prix de fabrication des médaillons de sainteté, boutons, etc.	891 86	
Prélèvements sur les recettes brutes.	Frais de fabrication, y compris la valeur de la matière des médailles frappées et vendues en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832	1,121,313 34	1,121,316 02
	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles de cuivre et bronze reçues de l'ancienne monnaie des médailles	2 68	
Bénéfice sur la fabrication des médailles			69,534 72

RÉCAPITULATION.

Bénéfice sur la fabrication des monnaies	182,553f 92c
Bénéfice sur la fabrication des médailles	69,534 72
Total (voir page 83)	252,088 64

ÉTAT N° 4.

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Développement, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des Monnaies d'or et d'argent, pour les Exercices 1854 et 1855.

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1854. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 670.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	"	"	"	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	"	"	"	"
Rhône	Lyon	"	"	"	"
Seine	Paris	1,188,431f 87c	1,093,830f 48c	94,601f 39c	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
	TOTAUX	1,188,431 87	1,093,830 48	94,601 39	"
	BÉNÉFICE			94,601f 39c	

DÉPARTEMENTS.	HÔTELS DES MONNAIES.	EXERCICE 1855. RECETTES brutes sur les produits des monnaies.	PRÉLÈVEMENTS sur les produits des monnaies.	RÉSULTAT pour le Trésor public. (Voir l'état, p. 671.) Bénéfice.	Perte.
Bouches-du-Rhône	Marseille	"	"	"	"
Gironde	Bordeaux	"	"	"	"
Nord	Lille	"	"	"	"
Rhin (Bas-)	Strasbourg	166,726f 48c	54,050f 81c	112,675f 67c	"
Rhône	Lyon	6,139 76	"	6,139 76	"
Seine	Paris	1,212,299 11	1,024,517 70	187,781 41	"
Seine-Inférieure	Rouen	"	"	"	"
TOTAUX		1,385,165 35	1,078,568 51	306,596 84	"
Frais de fabrication portés en dépense par anticipation, et qui ne seront alloués aux comptables qu'en 1856		"	124,042 92	"	124,042f 92c
TOTAUX		1,385,165 35	1,202,611 43	306,596 84	124,042 92
BÉNÉFICE				182,553f 92c	

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Tableau des Espèces d'or et d'argent, ayant cours, fabriquées selon le Système décimal (1795) jusqu'au 31 Décembre 1855.

DÉSIGNATION des HÔTELS DES MONNAIES.	OR. [Valeur nominale.] PIÈCES de 100 francs.	PIÈCES de 50 francs.	PIÈCES de 40 francs.	PIÈCES de 20 francs.	PIÈCES de 10 francs.	PIÈCES de 5 francs.	TOTAL.	PIÈCES de 5 francs.	ARGENT. [Valeur nominale.] PIÈCES de 2 francs.	PIÈCES de 1 franc.	PIÈCES de 50 centimes.	PIÈCES de 20 centimes.	TOTAL de l'argent.	TOTAL DES FABRICATIONS en espèces d'or et d'argent faites pendant l'année 1855.	MONTANT DES FABRICATIONS faites jusqu'au 31 décembre 1854. (Voir au compte de l'année 1854, page 663.)	TOTAL GÉNÉRAL DES FABRICATIONS faites au 31 décembre 1855.
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES CONSERVÉS.																
Paris	5,090,100f	7,587,700	"	331,907,940f	61,173,970f	4,688,660f	410,448,370f	20,375,605	164,862f	757,000f	200,129f 50c	72,449f 00c	21,570,045f 50c	432,018,415f 50c	(A) 4,313,235,597f 15c	4,745,254,012f 65c
Bordeaux	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	156,269,377 20	156,269,377 20
Lille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	966,720,374 00	966,720,374 00
Lyon	"	"	"	893,700	"	"	893,700	"	"	"	"	"	"	893,700 00	153,559,071 50	154,452,771 50
Marseille	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	99,906,493 50	99,906,493 50
Rouen	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	458,152,319 25	458,152,319 25
Strasbourg	417,300	152,550	"	35,194,020	321,880	"	36,085,750	3,930,260	"	"	"	"	3,930,260 00	40,016,010 00	192,308,808 30	232,324,818 30
ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES SUPPRIMÉS.																
Bayonne	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,796,642 50	106,796,642 50
La Rochelle	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	79,467,089 00	79,467,089 00
Limoges	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	107,631,601 50	107,631,601 50
Nantes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	65,254,255 50	65,254,255 50
Perpignan	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	106,300,215 50	106,300,215 50
Toulouse	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	134,535,922 00	134,535,922 00
Gênes	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	315,238 50	315,238 50
Genève	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	225,153 00	225,153 00
Rome	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	725,625 00	725,625 00
Turin	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	6,229,819 00	6,229,819 00
Utrecht	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	"	4,077,109 00	4,077,109 00
TOTAL des espèces fabriquées en 1855	5,507,400	7,740,250	"	367,995,660	61,495,850	4,688,660	447,427,820	24,305,865	164,862	757,000	200,129 50	72,449 00	25,500,305 50	472,928,125 50	(A) 6,951,710,711 40	7,424,638,836 90
Espèces fabriquées antérieurement	"	"	204,432,360f	2,167,268,860	(A) 27,480,870	17,811,040	(A) 2,416,993,130	4,363,467,705	69,679,340	65,783,584	33,341,602 00	2,445,350 40	4,534,717,581 40	(A) 6,951,710,711 40		
TOTAL GÉNÉRAL	5,507,400	7,740,250	204,432,360	2,535,264,520	88,976,720	22,499,700	2,864,420,950	4,387,773,570	69,844,202	66,540,584	33,541,731 50	2,517,799 40	4,560,217,886 90	7,424,638,836 90		

DIVISION DES FABRICATIONS PAR TYPES.

TYPES.															
Première République (Hercule)	"	"	"	"	"	"	"	106,237,255	"	"	"	"	106,237,255 00	106,237,255 00	
Bonaparte et Napoléon Bonaparte	"	"	132,689,880	395,334,560	"	"	528,024,440	817,952,380	24,554,454	31,362,123	13,713,364 50	"	887,582,321 50	1,415,606,761 50	
Louis XVIII	"	"	21,579,440	367,753,620	"	"	389,333,060	601,048,050	7,374,764	4,393,242	1,852,464 00	"	614,668,520 00	1,004,001,580 00	
Charles X	"	"	19,152,960	33,765,960	"	"	52,918,920	616,468,675	8,089,604	5,282,890	2,073,468 50	"	631,914,637 50	684,833,557 50	
Louis-Philippe	"	"	31,010,080	184,902,720	"	"	215,912,800	1,692,802,395	24,901,472	19,533,706	13,035,665 50	"	1,750,273,238 50	1,966,186,038 50	
République (Hercule pour l'argent et l'Ange pour l'or)	"	"	"	56,921,220	"	"	56,921,220	259,628,845	"	"	"	"	259,628,845 00	316,550,065 00	
République (Déesse de la liberté)	"	"	"	334,407,060	35,954,580	"	370,361,640	188,621,565	4,230,904	3,249,740	1,544,474 00	1,972,813 60	199,619,436 60	569,981,076 00	
Louis-Bonaparte et Napoléon III	5,507,400	7,740,250	"	1,162,179,380	53,022,140	22,499,700	1,250,948,870	105,014,465	693,004	2,718,883	1,322,295 00	544,985 80	110,293,632 80	1,361,242,502 80	
TOTAUX pareils	5,507,400	7,740,250	204,432,360	2,535,264,520	88,976,720	22,499,700	2,864,420,950	4,387,773,570	69,844,202	66,540,584	33,541,731 50	2,517,799 40	4,560,217,886 96	7,424,638,836 90	

(A) Un décret du 12 janvier 1854 avait réduit de 19 à 17 millimètres le diamètre des pièces d'or de 10 francs. Un autre décret du 7 avril 1855 ayant rétabli pour ces pièces le diamètre de 19 millimètres, et ordonné que les pièces de 10 francs fabriquées à 17 millimètres seraient retirées de la circulation, on a dû faire disparaître du présent tableau cette fabrication, effectuée à la monnaie de Paris, pour une valeur nominale de 48,589,920 francs, et qui n'a plus cours à dater du 1er octobre 1855. Il résulte que la fabrication de ces pièces, qui figurait au compte de l'année précédente pour 76,070,790 francs, n'est reportée ici en compte que pour 27,480,870 francs. La même diminution a été faite au total de la fabrication des espèces d'or, ainsi qu'au total de la fabrication générale (années antérieures).

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Mouvement des Médailles fabriquées pendant l'année 1855.

Médailles fabriquées et entrées au bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids. (k g c)	Platine. Nomb.	Platine. Poids. (k g c)	Argent. Nombre.	Argent. Poids. (k g c)	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
Médailles et jetons restant au 1er janvier 1855.....	"	" " "	"	" " "	1,903	52 750 "	4,641	"	2,245	"
Médailles et jetons fabriqués pendant l'année 1855. — Médailles pour l'exposition.....	888	104 995 "	"	" " "	3,971	509 702 "	7,228	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	282	11 448 90	"	" " "	20,770	416 127 "	4,369	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	3,677	47 761 20	11	1 701 20	298,444	1,251 312 "	54,582	"	"	"
	4,847	164 205 10	11	1 701 20	325,088	2,229 891 "	70,820	"	2,245	"

Médailles sorties du bureau de vente.	DÉSIGNATION DES MÉDAILLES. — MÉDAILLES ET JETONS FRAPPÉS en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Or. Nomb.	Or. Poids. (k g c)	Platine. Nomb.	Platine. Poids. (k g c)	Argent. Nombre.	Argent. Poids. (k g c)	Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.	MÉDAILLES provenant de l'ancienne monnaie des médailles. Cuivre et bronze. Nombre.	Cuivre et bronze. Poids.
Médailles et jetons vendus pendant l'année 1855. — Médailles de l'exposition.....	888	104 995 "	"	" " "	3,971	509 702 "	7,228	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.....	282	11 448 90	"	" " "	20,245	405 607 "	4,600	"	"	"
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.....	3,677	47 761 20	11	1 701 20	298,444	1,251 312 "	54,164	"	"	"
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	"	" " "	"	" " "	"	" " "	"	"	18	"
Médailles et jetons restant au bureau de vente au 31 décembre 1855.....	"	" " "	"	" " "	2,428	63 270 "	4,828	"	2,227	"
	4,847	164 205 10	11	1 701 20	325,088	2,229 891 "	70,820	"	2,245	"

Résultat, en espèces, des Médailles et Jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1855.

		MÉDAILLES ET JETONS. — Nombre.	Poids. (k g c)	Valeur au tarif. (f c)	Frais de fabrication des médailles et jetons frappés et vendus en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. (f c)	Remise de 5 p. 0/0 sur le produit de la vente des médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles. (f c)	Produit net de la vente des médailles et jetons. (f c)	MÉDAILLONS DE SAINTETÉ ET BOUTONS. — Nombre.	Montant des frais de fabrication. (f c)	Droit de 10 p. 0/0 à prélever sur le prix de la fabrication. (f c)	TOTAL DU BÉNÉFICE pour le Trésor public. (f c)
Médailles et jetons en exécution de l'ordonnance du 24 mars 1832. — Médailles et jetons frappés avec les coins de la commission.	Or.....	282	11 448 90	40,529 09	37,930 19	"	2,598 90	"	"	"	2,598 90
	Platine.....	"	" " "	"	"	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	20,245	405 607 "	107,679 33	99,232 29	"	8,447 04	"	"	"	8,447 04
	Cuivre et bronze.....	4,600	" " "	12,965 35	4,091 10	"	8,874 25	"	"	"	8,874 25
Médailles et jetons frappés avec les coins des particuliers.	Or.....	3,677	47 761 20	167,259 71	158,232 84	"	9,026 87	"	"	"	9,026 87
	Platine.....	11	1 701 20	2,044 59	1,884 68	"	159 91	"	"	"	159 91
	Argent.....	298,444	1,251 312 "	321,815 64	303,859 52	"	17,956 12	"	"	"	17,956 12
	Cuivre et bronze.....	54,164	" " "	52,246 50	30,717 75	"	21,528 75	"	"	"	21,528 75
Médailles pour l'exposition.	Or.....	888	104 995 "	347,848 43	347,848 43	"	"	"	"	"	"
	Argent.....	3,971	509 702 "	124,876 99	124,876 99	"	"	"	"	"	"
	Bronze.....	7,228	" " "	12,639 55	12,639 55	"	"	"	"	"	"
Médailles provenant de l'ancienne monnaie des médailles.....	Cuivre et bronze.....	18	" " "	53 70	"	2 68	51 02	"	"	"	51 02
Médaillons de sainteté et boutons, adresses, etc.....		"	" " "	"	"	"	"	1,720,357	8,918 62	891 86	891 86
TOTAUX.....				1,189,959 88	1,121,313 34	2 68	68,642 86	1,720,357	8,918 62	891 86	69,534 72

(Voir l'État n° 3, page 671.)

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Situation générale, au 31 décembre 1855, des opérations faites depuis le commencement de la refonte (1852), relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze, conformément à la loi du 6 mai 1852.

1re PARTIE. — MATIÈRES.

ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES.	COMPTE DU CUIVRE ROUGE. Poids des anciennes pièces reçues dans les établissements monétaires.	Emploi de ces matières. Poids des pièces nouvellement fabriquées.	Poids des pièces livrées au domaine pour la vente.	Déchet de fabrication alloué aux directeurs. (5 p. 0/0.)	Déchet résultant de la déformation des pièces livrées au domaine.	Matières en cours de fabrication ou destinées à être vendues.	Total égal au poids des espèces reçues dans les établissements monétaires.	COMPTE DU MÉTAL DE CLOCHE. Poids des anciennes pièces reçues dans les établissements monétaires.	Emploi de ces matières. Poids des pièces livrées au domaine pour être vendues.	Déchet provenant de la déformation de ces pièces.	Matières à vendre restant dans les établissements monétaires.	Total égal au poids des espèces reçues dans les établissements monétaires.	OBSERVATIONS.
	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	k. g.	
Marseille	422,949 737	374,410 383	"	18,720 519	"	29,818 835	422,949 737	270,046 561	264,528 000	277 343	5,241 218	270,046 561	
Bordeaux	417,480 032	364,456 360	25,000 000	18,222 818	0 080	9,800 774	417,480 032	303,714 853	303,300 000	176 428	238 425	303,714 853	
Lille	600,463 953	416,127 182	40,000 000	20,806 359	1 606	123,528 806	600,463 953	431,829 907	413,000 000	87 319	18,742 588	431,829 907	
Strasbourg	545,617 478	471,341 758	40,000 000	23,567 088	24 453	10,684 179	545,617 478	434,400 167	420,168 410	351 139	13,880 618	434,400 167	
Lyon	472,510 955	446,682 342	"	22,334 117	"	3,494 496	472,510 955	244,472 391	244,459 107	13 284	"	244,472 391	
Paris	1,149,821 962	788,919 032	80,000 000	39,445 952	27 200	241,429 778	1,149,821 962	929,341 905	916,500 000	154 400	12,687 505	929,341 905	
Rouen	570,114 077	424,583 431	39,500 000	21,229 170	0 100	84,801 376	570,114 077	439,354 010	428,031 920	21 270	11,300 820	439,354 010	
Totaux	4,178,958 194	3,286,520 488	224,500 000	164,326 023	53 439	503,558 244	4,178,958 194	3,053,159 794	2,989,987 437	1,081 183	62,091 174	3,053,159 794	
Report du compte du métal de cloche	3,053,159 794	"	2,989,987 437	"	1,081 183	62,091 174	3,053,159 794						
Totaux généraux	7,232,117 988	3,286,520 488	3,214,487 437	164,326 023	1,134 622	565,649 418	7,232,117 988						

2e PARTIE. — ESPÈCES.

ÉTABLISSEMENTS MONÉTAIRES.	Valeur nominale des anciennes pièces reçues dans les établissements monétaires. Cuivre rouge.	Métal de cloche.	Totaux.	Valeur nominale des nouvelles pièces fabriquées. Pièces de 10 centimes.	Pièces de 5 centimes.	Pièces de 2 centimes.	Pièces de 1 centime.	Totaux.	Différences entre la valeur nominale des nouvelles pièces fabriquées et celle des anciennes pièces reçues dans les établissements monétaires. En plus.	En moins.	Valeur nominale des nouvelles pièces mises en circulation.	Compte des dépenses et des recettes budgétaires. Dépenses. Frais de fabrication.	Recettes. Produit des ventes de cuivre par le domaine. Cuivre rouge.	Métal de cloche.	Total.	Excédants. De la recette sur la dépense.	De la dépense sur la recette.	OBSERVATIONS.
	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	
Marseille	2,131,710 96	1,251,847 35	3,383,558 31	2,019,301 00	1,595,293 90	78,248 06	50,400 12	3,743,243 08	359,684 77	"	3,639,000 00	477,319 11	"	547,615 55	547,615 55	70,296 44	"	
Bordeaux	2,111,712 40	1,395,940 90	3,507,653 30	2,008,327 70	1,551,078 75	54,611 22	30,102 30	3,644,119 97	136,466 67	"	3,607,500 75	424,053 71	66,975 00	626,450 00	693,425 00	269,371 29	"	
Lille	3,047,063 44	1,965,180 05	5,012,243 49	2,118,587 10	1,891,404 95	88,238 74	61,357 03	4,159,587 82	"	852,655 67	4,125,000 00	531,585 19	104,460 00	838,690 00	943,150 00	411,564 81	"	
Strasbourg	2,808,696 61	2,016,143 50	4,824,840 11	2,496,803 10	2,081,822 55	86,131 90	42,540 33	4,707,297 88	"	117,542 23	4,664,000 00	617,336 09	105,185 00	873,991 00	979,176 00	361,839 91	"	
Lyon	2,396,572 44	1,125,011 25	3,521,583 69	2,429,508 60	1,893,027 45	101,559 84	49,761 12	4,473,857 01	952,273 32	"	4,273,000 00	540,646 27	"	524,146 86	524,146 86	"	16,499 41	
Paris	5,850,126 45	4,242,680 05	10.092,806 50	4,097,670 80	3,481,374 65	182,902 46	128,594 97	7,890,542 88	"	2,202,263 62	7,800,325 00	2,027,703 45	202,360 00	1,958,440 00	2,160,800 00	133,096 55	"	
Rouen	2,887,255 10	2,015,520 05	4,902,775 15	2,157,109 00	1,953,390 90	85,762 96	45,040 13	4,241,302 99	"	661,472 16	4,215,648 60	559,781 93	107,555 00	879,279 36	986,834 36	427,052 43	"	
Totaux	21,233,137 40	14,012,323 15	35,245,460 55	17,327,307 30	14,447,393 15	677,455 18	407,796 00	32,859,951 63	948,424 76	3,833,933 68	32,324,474 35	5,178,425 75 (A)	586,535 00	6,248,612 77	6,835,147 77	1,673,221 43	16,499 41	
									En moins : 2,385,508f 92c							Excédant de recette : 1,656,722f 02c		

(A) Imputation des payements effectués sur le crédit de 7,560,000 francs accordé par la loi du 6 mai 1852.

Exercice 1852.	84,306f 09c
—— 1853.	1,337,122 03
—— 1854.	1,914,080 14
—— 1855.	1,842,917 49
Total..	5,178,425 75
Solde disponible.....	2,381,574 25
	7,560,000 00

Suite du COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

Situation, au 31 décembre 1855, des anciennes monnaies de cuivre fabriquées depuis 1719.

ANCIENNE MONNAIE DE CUIVRE.

Sous royaux.	Édits de mai 1719 et d'août 1768...	Sous	8,053,064f 00c	10,244,394f 00c
		2 liards	2,191,330 00	
		1 liard		
Sous en métal de cloche.	Loi du 6 août 1791	Sous doubles		19,232,543 00
		Sous simples		
Sous à la tête de la Liberté. (De 1795 à 1800.)	Loi du 15 août 1795	2 décimes ... 3,275,428f 80c	4,385,352 60	24,076,619 29
		1 décime ... 455,490 30		
		5 centimes ... 654,433 50		
	Loi du 24 octobre 1796. Refrappage des sous fabriqués en vertu de la loi du 15 août 1795, comme trop faibles de poids	1 décime ... 1,576,771 60	1,677,105 25	
		5 centimes ... 100,333 65		
	Loi du 24 octobre 1796	1 décime ... 4,485,033 70	8,250,695 09	
		5 centimes ... 2,764,828 80		
		1 centime ... 1,000,832 59		
	Loi du 17 février 1799	1 décime ... 5,265,269 80	9,763,466 35	
		5 centimes ... 4,498,196 55		
Fabrications faites à Strasbourg pendant les deux blocus (1814 et 1815).		A la lettre N	54381 90	175,133 10
		A la lettre L	120,751 20	
Arrêtés du ministre des finances des 9 et 15 avril 1848.		1 centime (à la tête de la Liberté)		250,000 00
		Total des fabrications faites en monnaie de cuivre		53,978,689 39
		Sur quoi il convient de déduire :		
1° La fabrication du 15 août 1795, dont la loi du 24 octobre 1796 avait ordonné la refonte des 5 centimes et le refrappage des décimes comme étant trop faibles de poids				4,385,352 60
		Restait au 31 décembre 1851, avant la refonte générale		49,593,336 79
3° Les pièces retirées de la circulation conformément à la loi du 6 mai 1852. (Voir page 666.)		Pièces de cuivre rouge	21,233,137 40	35,245,460 55
		Sous en métal de cloche	14,012,323 15	
		Monnaie de cuivre présumée rester en circulation au 31 décembre 1855		14,347,876 24

Nota. On a fait disparaître du présent tableau la déduction de 5,000,000 de sous royaux et celle de 5,000,000 de sous en métal de cloche, qui y figuraient depuis longtemps, comme ayant été refondus pour faire des canons, attendu qu'il a été reconnu que cette refonte de 10,000,000 de francs n'avait pas eu lieu.

COMPTE

DE

L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE

POUR L'ANNÉE 1855.

NOTE

Sur le compte de l'ancien Domaine extraordinaire pour l'année 1855.

Le domaine extraordinaire a été réuni, par la loi du 15 mai 1818, au domaine de l'État, et l'Administration de l'enregistrement a été chargée de poursuivre le recouvrement des créances qui en dépendaient, de percevoir les revenus, et de mettre en vente les biens-fonds et maisons non affectés à des dotations. Le produit de ces recouvrements et de ces ventes a dû être versé à la caisse des dépôts et consignations, et employé à des achats de rentes au grand-livre.

La loi du 26 juillet 1821, après avoir accordé des pensions sur le grand-livre aux donataires dépossédés, en tout ou en partie, de leurs dotations, a statué que les rentes acquises avec les produits du domaine extraordinaire seraient et demeureraient immédiatement éteintes.

Cette même loi a affecté le solde en caisse au 31 décembre 1820, et les revenus à percevoir dans le courant de l'année 1821, au payement de ce qui restait dû sur les indemnités qui avaient été autorisées tant par la loi du 15 mai 1818, ci-dessus rappelée, que par l'ordonnance royale du 1er avril 1820, et à l'acquittement, pour l'année 1821, au profit des donataires et pensionnaires y désignés, d'une somme équivalente auxdites indemnités.

Les dispositions de la loi du 26 juillet 1821, en ce qui concerne l'affectation des fonds provenant du domaine extraordinaire, ont été ensuite modifiées par l'article 12 de la loi du 8 juillet 1837, d'après lequel les sommes recouvrées sur les créances, revenus et prix de vente de biens immeubles appartenant à l'ancien domaine extraordinaire ont dû, à partir du 1er janvier 1837, être appliquées au budget général de l'État, la disposition contraire de l'article 7 de la loi du 26 juillet 1821 étant rapportée.

Enfin, l'article 12 de la loi de règlement du budget de l'exercice 1840, en date du 6 juin 1843, porte ce qui suit : « Le solde existant à la caisse des dépôts et consignations, à l'époque de la promul-« gation de la présente loi, des fonds affectés par l'article 8 de la loi du 26 juillet 1821 aux indemnités « autorisées par l'article 98 de la loi du 15 mai 1818, en faveur des donataires de l'ancien domaine « extraordinaire, sera versé au Trésor public et appliqué aux produits divers du budget de l'exercice « courant. Les payements qui pourront encore être effectués pour les indemnités de cette nature « auront lieu dans les formes précédemment réglées, et seront portés en dépense au budget de l'exer-« cice courant, avec imputation au chapitre des remboursements et restitutions. »

L'Administration de l'enregistrement a périodiquement rendu compte des opérations qui ont été effectuées en exécution de ces dispositions. Toutefois, les comptes des années 1831 à 1854 inclusivement ayant cessé de reproduire dans leurs détails les opérations afférentes à l'ancien domaine extraordinaire, il a paru utile, pour la facilité des recherches, d'en établir de nouveau un développement complet dans le compte de la présente année 1855.

Ce compte fait connaître, d'une part,

Le montant des capitaux, créances et revenus qui composaient le domaine extraordinaire au moment de sa réunion au domaine de l'État, avec les accroissements survenus depuis cette époque jusqu'au 31 décembre 1855;

Le montant des recouvrements effectués pendant le même temps, avec indication de ceux appartenant à l'année 1855;

Les créances tombées en non-valeur et les motifs qui en ont empêché le recouvrement;

Les restes à recouvrer ou l'actif au 31 décembre 1855;

Et d'autre part,

Le montant des dépenses acquittées depuis l'origine jusqu'au 31 décembre 1855, pour frais de régie et d'exploitation, contributions, frais de vente des immeubles, service de rentes foncières et restitutions de recettes indûment faites;

Le montant des pensions et indemnités payées à des donataires;

Celui des rentes sur le grand-livre acquises avec le produit net du domaine extraordinaire pour être annulées;

Le montant des applications au budget de l'État des diverses recettes provenant de l'actif de l'ancien Domaine extraordinaire, depuis le 1er janvier 1837 jusqu'au 31 décembre 1855;

Enfin, la situation, au 1er janvier 1856, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées des donataires dépossédés, dont la caisse des dépôts et consignations, en conformité de l'article 12 de la loi du 6 juin 1843, a versé le solde au 1er janvier 1844 dans la caisse centrale du Trésor public.

Il résulte de ce compte :

1° Que les recettes et les dépenses se balancent, au 31 décembre 1855, pour une somme de 20,999,629 fr. 50 cent.;

2° Que l'actif de l'ancien Domaine, ou créances restant à recouvrer à la même époque, est de 488,973 fr. 01 cent.;

3° Enfin, que le solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérées est encore, au 31 décembre 1855, de 173,312 fr. 18 cent. Il y a lieu de penser que la majeure partie de cette somme restera sans emploi.

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Situation au 1er janvier 1856.

RECETTE.

DÉSIGNATION DES CAPITAUX, créances et immeubles composant le domaine extraordinaire au 15 mai 1818, avec les accroissements survenus depuis cette époque.		MONTANT des capitaux, créances, prix de vente d'immeubles et revenus.	RECOUVREMENTS AU 1er JANVIER 1855 — en principal.	RECOUVREMENTS AU 1er JANVIER 1855 — de revenus et intérêts, compris dans l'actif des créances.	RECOUVREMENTS AU 1er JANVIER 1855 — de revenus et intérêts, non compris dans l'actif des créances.	RECOUVREMENTS de l'année 1855.	SOMMES TOMBÉES EN NON-VALEUR — Motifs.	SOMMES TOMBÉES EN NON-VALEUR — Sommes.	RESTES À RECOUVRER au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
Espèces en caisse au 1er juin 1818.	Au Trésor du domaine extraordinaire à Paris	376,053f 14c	376,053f 14c	"	"	"	"	"	"	
	Chez le receveur général à Bordeaux	78,060 07	78,060 07	"	"	"	"	"	"	
	——— à Versailles	204 25	204 25	"	"	"	"	"	"	
	——— à Nîmes	5,530 72	5,530 72	"	"	"	"	"	"	
Obligations des acquéreurs de laines d'Espagne.	Damseaux-Renoz et sa femme	72,000 00	"	"	7,868f 05c	"	Abandon à la Belgique.	72,000f 00c	"	
	Romain, Gillot et Dumont	5,400 00	237 27	"	"	"	Faillite.	5,162 73	"	
	Brincourt père et fils	5,000 00	2,376 70	"	3,113 30	"	Décharge judiciaire.	2,623 30	"	
	Veuve Quesné et Benoît Béranger	6,231 93	"	"	"	"	Irrécouvrable.	6,231 93	"	
	Delarue fils et divers souscripteurs de billets à son profit	12,980 10	2,933 98	"	321 21	"	Surséance indéfinie.	10,046 12	"	
	Richebraque père et fils	5,709 00	"	"	"	"	Insolvabilité.	5,709 00	"	
	Lecozkisston et Gaudelet du Bernard	37,677 20	5,186 73	"	"	"	Faillite.	32,490 47	"	
Adjudication de coupes de bois dans le département de la Seine en 1818		97,964 58	"	66,739f 58c	"	"	*Idem.*	31,225 00	"	
Mandats de l'Administration des canaux du Midi, d'Orléans et du Loing sur l'ancienne caisse d'amortissement		758,583 53	"	"	"	"	Annulés et remis aux administrateurs des canaux.	758,583 53	"	
Prêt au Trésor royal		84,000,000 00	"	"	"	"	Créance éteinte par confusion.	84,000,000 00	"	
Bons de l'ancienne caisse d'amortissement		70,572,500 00	"	"	"	"	*Idem.*	70,572,500 00	"	
Mandats et récépissés du Trésor		1,483,010 97	"	"	"	"	*Idem.*	1,483,010 97	"	
Actions sur les salines de l'Est		3,200,000 00	"	"	"	"	*Idem.*	3,200,000 00	"	
Inscriptions sur le mont de Milan et bon de la caisse d'amortissement		480,500 00	"	"	"	"	Traités de 1814, 1815 et 1818.	480,500 00	"	
Emprunt de la Saxe		7,355,000 00	"	"	"	"	Surséance indéfinie.	7,355,000 00	"	
Dix obligations de l'ex-roi de Westphalie		1,000,000 00	"	"	"	"	*Idem.*	1,000,000 00	"	
Obligations du trésor de Westphalie pour rachats de domaines		15,000,000 00	"	"	"	"	*Idem.*	15,000,000 00	"	
——— de Saxe		17,100,000 00	"	"	"	"	Conventions de 1818.	17,100,000 00	"	
——— de Bavière		20,225,531 24	"	"	"	"	*Idem.*	20,225,531 24	"	
——— de la ville de Dantzick		479,718 75	"	"	"	"	*Idem.*	479,718 75	"	
Fonds à recouvrer du trésor d'Autriche		4,063,734 67	"	"	"	"	*Idem.*	4,063,734 67	"	
——— de Saxe		84,166 67	"	"	"	"	*Idem.*	84,166 67	"	
Obligations du grand-duc de Francfort		7,184,613 93	"	"	"	"	Remises au grand-duc de Hesse.	7,184,613 93	"	
Immeuble sur la rive gauche du Rhin		991,373 87	"	"	"	"	Cession à la Prusse.	991,373 87	"	
Créance sur M. Labienvenue, ex-receveur général en Illyrie		47,556 58	"	"	"	"	Éteinte par reddition de compte.	47,556 58	"	
——— de Varange, ex-receveur général de l'Escaut		19,738 49	"	"	"	"	*Idem.*	19,738 49	"	
Prêt à l'ex-roi de Naples Murat		60,000 00	"	"	"	"	Surséance indéfinie.	60,000 00	"	
Avance pour le service de l'ex-grand-chambellan		57,581 78	"	"	"	"	Éteinte par déc. ministérielle.	57,581 78	"	
Intérêts pris dans les grands armements maritimes		186,629 44	"	"	"	"	Insolvabilité.	186,629 44	"	
Sommes remises en 1810 aux ex-préfets de Rome et de l'Ombrone pour dots accordées à des militaires		4,800 00	"	"	"	"	Créance indûment constatée.	4,800 00	"	
Prêt au duc de Monteleone		100,000 00	"	"	"	"	"	"	(A) 100,000f 00c	(A) Cette créance fait l'objet d'une instance dont l'issue est fort douteuse.
Créance sur M. de Grammont		37,456 88	"	"	"	"	Prescription trentenaire.	37,456 88	"	
——— Cabarus		9,892 06	1,899 50	"	"	"	Concordat après faillite.	7,992 56	"	
——— de Chaumont-Quitry		79,395 00	79,378 78	"	"	"	Cette somme a été recouvrée et imputée aux produits divers du budget.	16 22	"	
À reporter		235,284,594 85	551,861 14	66,739 58	11,302 56	"	.....	234,565,994 13	100,000 00	

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Suite de la *Situation au 1er janvier 1856.*

Suite de la RECETTE.

DÉSIGNATION DES CAPITAUX, CRÉANCES ET IMMEUBLES COMPOSANT LE DOMAINE EXTRAORDINAIRE AU 15 MAI 1818, avec les accroissements survenus depuis cette époque.	MONTANT DES CAPITAUX, créances, prix de vente d'immeubles et revenus.	RECOUVREMENTS AU 1er JANVIER 1855 — en PRINCIPAL.	RECOUVREMENTS AU 1er JANVIER 1855 — DE REVENUS ET INTÉRÊTS — compris dans l'actif des créances.	RECOUVREMENTS AU 1er JANVIER 1855 — DE REVENUS ET INTÉRÊTS — non compris dans l'actif des créances.	RECOUVREMENTS de l'année 1855.	SOMMES TOMBÉES EN NON-VALEUR — Motifs.	SOMMES TOMBÉES EN NON-VALEUR — Sommes.	RESTES À RECOUVRER au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
REPORT	235,284,594f 85c	551,861f 14c	66,739f 58c	11,302f 56c	"	"	234,565,994 13	100,000f 00c	(A) Solde du majorat du maréchal Marmont, réversible au domaine extraordinaire, et dont le recouvrement est douteux.
Créance sur M. Giblain	5,446 92	1,497 40	3,949 52	"	"	"	"	"	
——— sur la succession du maréchal comte de Lobau	102,446 00	102,446 00	"	"	"	"	"	"	(B) La réclamation se suit diplomatiquement.
——— Marmont, duc de Raguse	121,580 00	"	"	"	"	"	"	(A) 121,580 00	
——— de Bernadotte, roi de Suède et de Norwége	200,000 00	"	"	"	"	"	"	(B) 200,000 00	(C) Solde de la portion en numéraire du majorat du général Belliard réversible au domaine extraordinaire. Il reste aujourd'hui peu d'espoir de recouvrer cette créance, attendu que les valeurs de la succession du général ont été régulièrement distribuées.
——— du général Belliard	100,000 00	32,606 99	"	355 17	"	"	"	(C) 67,393 01	
Reconnaissance de liquidation	858 34	858 34	"	208 07	"	"	"	"	
Prêt à la ville de Paris	4,869,468 02	4,859,468 02	"	1,358,022 46	"	Obligation adirée.	10,000 00	"	
——— de Bordeaux	420,234 98	420,234 98	"	394,794 88	"	"	"	"	
Avance de 200,000 francs faite au maréchal Augereau pour achat d'un hôtel	200,000 00	200,000 00	"	"	"	"	"	"	
Créance sur la liste civile	38,569 80	36,684 26	1,885 54	"	"	"	"	"	
——— sur M. Corbillé, ancien receveur général du domaine extraordinaire en Allemagne	24,930 41	24,930 41	"	"	"	"	"	"	
——— sur la terre de la Mothe-Saint-Héraye	150,000 00	150,000 00	"	28,475 52	"	"	"	"	
Prêts à divers manufacturiers. — Perrier	40,000 00	"	"	"	"	Compensation avec une créance pour travaux exécutés à Marly.	40,000 00	"	
Prêts à divers manufacturiers. — Gillé fils	10,000 00	"	"	"	"	Surséance indéfinie.	10,000 00	"	
Prêts à divers manufacturiers. — Pujols et fils	812 31	812 31	"	51 72	"	"	"	"	
Prêts à divers manufacturiers. — Deviolaine	54,600 00	22,000 00	"	"	"	Remise par ordonnance royale.	32,600 00	"	
Prêts à divers manufacturiers. — De la Vigne	35,266 67	15,758 25	"	"	"	Surséance indéfinie.	19,508 42	"	
Prêts à divers manufacturiers. — Odent	6,490 00	6,490 00	"	908 60	"	"	"	"	
Prêts à divers manufacturiers. — Saint-Bris	30,000 00	30,000 00	"	1,083 95	"	"	"	"	
Produits de dotations ayant fait retour à l'État	341,382 82	341,382 82	"	102,255 56	"	"	"	"	
Créance sur le château de Neuilly	70,053 04	70,053 04	"	"	"	"	"	"	
Solde de comptes recouvrés par la régie des domaines — de la direction de la Lys	6 96	6 96	"	"	"	"	"	"	
Solde de comptes recouvrés par la régie des domaines — de M. Cousin, *idem*	77 59	77 59	"	"	"	"	"	"	
Solde de comptes recouvrés par la régie des domaines — du consul de France à Venise	2,400 04	2,400 04	"	"	"	"	"	"	
Solde de comptes recouvrés par la régie des domaines — de la direction de Bordeaux	102 72	102 72	"	"	"	"	"	"	
Solde de comptes recouvrés par la régie des domaines — ——— des Pyrénées-Orientales	258 73	258 73	"	"	"	"	"	"	
Solde de comptes recouvrés par la régie des domaines — ——— des Ardennes	238 17	238 17	"	"	"	"	"	"	
Solde de comptes recouvrés par la régie des domaines — du receveur de Sceaux	448 80	448 80	"	"	"	"	"	"	
Revenus du château de Neuilly, y compris une année de l'inscription de la liste civile	61,716 00	"	61,716 00	"	"	"	"	"	
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Darmailhac	4,000 00	4,000 00	"	250 00	"	"	"	"	
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Veuve Chevallier	1,917 50	1,917 50	"	108 50	"	"	"	"	
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Delaveau	2,660 00	2,660 00	"	154 00	"	"	"	"	
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Buët de Rauzan	25,496 25	25,496 25	"	1,574 81	"	"	"	"	
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Louvet	2,462 62	461 65	"	"	"	Insolvabilité.	2,000 97	"	
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde. — Lutkens	20,583 25	20,583 25	"	1,279 16	"	"	"	"	
À REPORTER	242,229,102 79	6,925,735 62	134,290 64	1,900,824 96	"	.....	234,680,103 52	488,973 01	

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Suite de la *Situation au 1er janvier 1856.*

Suite de la RECETTE.

DÉSIGNATION DES CAPITAUX, CRÉANCES ET IMMEUBLES COMPOSANT LE DOMAINE EXTRAORDINAIRE AU 15 MAI 1818, avec les accroissements survenus depuis cette époque.		MONTANT DES CAPITAUX, créances, prix de vente d'immeubles et revenus.	RECOUVREMENTS AU 1er JANVIER 1855 — en PRINCIPAL.	DE REVENUS ET INTÉRÊTS — compris dans l'actif des créances.	DE REVENUS ET INTÉRÊTS — non compris dans l'actif des créances.	RECOUVREMENTS de l'année 1855.	SOMMES TOMBÉES EN NON-VALEUR — Motifs.	SOMMES TOMBÉES EN NON-VALEUR — Sommes.	RESTES À RECOUVRER au 1er janvier 1855.	OBSERVATIONS.
	Report	242,229,102f 79c	6,925,735f 62c	134,290f 64c	1,900,824f 96c	"		234,680,103f 52c	488,973f 01c	
Prêts aux propriétaires de vignobles de la Gironde.	Galloupeau	3,117 09	3,117 09	"	185 85	"	"	"	"	
	Pichon de Longueville	10,960 00	10,960 00	"	608 50	"	"	"	"	
	Chevalier Puilboreau	7,962 50	7,962 50	"	438 17	"	"	"	"	
	Delaroze (Héritiers)	17,199 50	17,199 50	"	942 97	"	"	"	"	
	Roullet	4,350 00	4,350 00	"	267 80	"	"	"	"	
	Bontemps-Dubarry	7,504 37	820 66	"	1,807 34	"	Abandonné comme irrécouvrable.	6,683 71	"	
	Chevalier-Linck	38,910 15	38,910 15	"	11,386 39	"	"	"	"	
	Ducru	83,221 00	"	"	"	"	Remise par ordonnance royale.	83,221 00	"	
	Cadet-Avril	8,766 78	"	"	"	"	Insolvabilité.	8,766 78	"	
	Du Trenit	4,223 64	"	"	"	"	*Idem.*	4,223 64	"	
	Dubignon	3,900 00	"	"	"	"	*Idem.*	3,900 00	"	
	Veuve Boireau	337 50	337 50	"	3 25	"	"	"	"	
	Jean Campaigne	1,119 24	625 00	"	"	"	Surséance indéfinie.	494 24	"	
	Periquey	152 25	152 25	"	118 72	"	"	"	"	
	Durancy	833 75	"	"	"	"	Insolvabilité.	833 75	"	
	Civrac père	999 54	292 46	"	"	"	*Idem.*	707 08	"	
	Chicard	655 91	"	"	66 50	"	*Idem.*	655 91	"	
	Civrac fils	635 95	"	"	"	"	*Idem.*	635 95	"	
	Lagoublaye	468 62	"	"	"	"	*Idem.*	468 62	"	
	Roux	215 33	"	"	"	"	*Idem.*	215 33	"	
	Dumas	561 25	561 25	"	304 76	"	"	"	"	
	Castelnau	1,530 00	1,530 00	"	415 85	"	"	"	"	
	Laroque-Boulhiac	830 00	830 00	"	234 08	"	"	"	"	
	Conté	7,750 00	1,345 20	"	"	"	Concordat après faillite.	6,404 80	"	
Maison, rue de Vaugirard		1,432 50	"	1,432 50	"	"	"	"	"	
Semestres d'une inscription de 400 francs, échus au 22 mars 1818		2,070 00	"	2,070 00	"	"	"	"	"	
Prix du mobilier de l'intendance		5,697 33	5,697 33	"	"	"	"	"	"	
Prix de vente d'immeubles dans les départements.	des Côtes-du-Nord	465,573 88	465,573 88	"	27,149 37	"	"	"	"	
	du Gard	307,275 25	307,275 25	"	36,505 64	"	"	"	"	
	de Maine-et-Loire	169,517 46	169,517 46	"	9,079 10	"	"	"	"	
	du Nord	41,315 00	41,315 00	"	1,903 56	"	"	"	"	
	de l'Oise. (Bois situés bureau de Senlis.)	771,581 89	706,655 65	64,926 24	"	"		"	"	
	de la Seine. (Neuilly et hôtel d'Aremberg.)	1,016,890 61	1,016,457 66	432 95	227,672 68	"	"	"	"	
	de Seine-et-Oise. (Bois situés bureaux de Beaumont et de Pontoise.)	1,462,037 12	1,243,093 76	218,943 36	"	"	"	"	"	
	des Deux-Sèvres	1,004,061 88	1,004,061 88	"	42,248 58	"	"	"	"	
	de la Somme	59,430 00	59,430 00	"	"	"		"	"	
	de la Vendée	7,176 95	7,176 95	"	631 68	"		"	"	
	A reporter	247,749,367 03	12,040,984 00	422,095 69	2,262,795 75	"		234,797,314 33	488,073 01	

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Suite de la *Situation au 1er janvier 1856.*

Suite de la RECETTE.

DÉSIGNATION DES CAPITAUX, CRÉANCES ET IMMEUBLES COMPOSANT LE DOMAINE EXTRAORDINAIRE AU 15 MAI 1818, avec les accroissements survenus depuis cette époque.		MONTANT DES CAPITAUX, créances, prix de vente d'immeubles et revenus.	RECOUVREMENTS AU 1er JANVIER 1855 — en PRINCIPAL.	DE REVENUS ET INTÉRÊTS — compris dans l'actif des créances.	DE REVENUS ET INTÉRÊTS — non compris dans l'actif des créances.	RECOUVREMENTS de l'année 1855.	SOMMES TOMBÉES EN NON-VALEUR. — Motifs.	SOMMES TOMBÉES EN NON-VALEUR. — Sommes.	RESTES À RECOUVRER au 1er janvier 1856.	OBSERVATIONS.
	Report	247,749,367f 03c	12,040,984f 00c	422,095f 69c	2,262,795f 75c	"	.....	234,797,314f 33c	488,973f 01c	
Remboursement par le Trésor royal de revenus perçus avant le 16 mai 1818 dans les départements	des Côtes-du-Nord	13,332 05	13,332 05	"	"	"	"	"	"	
	du Finistère	2,406 51	2,406 51	"	"	"	"	"	"	
	du Gard	557 06	557 06	"	"	"	"	"	"	
	d'Ille-et-Vilaine	3,203 50	3,203 50	"	"	"	"	"	"	
	de Maine-et-Loire	2,696 11	2,696 11	"	"	"	"	"	"	
	du Nord	2,417 85	2,417 85	"	"	"	"	"	"	
	des Pyrénées-Orientales	7,272 41	7,272 41	"	"	"	"	"	"	
	du Bas-Rhin	13,464 00	13,464 00	"	"	"	"	"	"	
	de Seine-et-Oise	377,569 06	377,569 06	"	"	"	"	"	"	
	de la Somme	5,370 21	5,370 21	"	"	"	"	"	"	
	de la Vendée	84 07	84 07	"	"	"	"	"	"	
Revenus de biens de toute nature dans les départements	des Côtes-du-Nord	61,691 85	"	61,691 85	"	"	"	"	"	
	du Gard (salines de Peccais)	963,303 10	"	963,303 10	"	"	"	"	"	
	de Maine-et-Loire	3,144 56	"	3,144 56	"	"	"	"	"	
	du Nord	10,336 61	"	10,336 61	"	"	"	"	"	
	de l'Oise	176,444 49	"	176,444 49	"	"	"	"	"	
	des Basses-Pyrénées	10,605 14	"	10,605 14	"	"	"	"	"	
	du Bas-Rhin	273,162 61	"	273,162 61	"	"	"	"	"	
	de Seine-et-Oise	483,539 90	"	483,539 90	"	"	"	"	"	
	des Deux-Sèvres (Thouars)	83,047 01	"	83,047 01	"	"	"	"	"	
	de la Somme	110 38	"	110 38	"	"	"	"	"	
	de la Vendée	429 04	"	429 04	"	"	"	"	"	
Arrérages de rentes 5 p. 0/0 consolidées du 22 mars 1818 au 22 juin 1821		3,647,131 70	"	3,647,131 70	"	"	"	"	"	
Recette, par le caissier du Trésor, des fonds non employés par la caisse des dépôts et consignations sur les produits recouvrés antérieurement à la loi du 8 juillet 1837		2,009 07	2,009 07	"	"	"	"	"	"	
Prix de vente de matériaux à Paris		14,613 34	2,912 23	"	"	"	Créances éteintes par suite de prescription trentenaire et pour insolvabilité.	11,701 11	"	
RECETTES ACCIDENTELLES.										
Remboursements d'arrérages de dotations sur les canaux		34,650 67	34,650 67	"	"	"	"	"	"	
Rentrée d'indemnités payées aux vétérans de Juliers et d'Alexandrie		25,690 91	25,690 91	"	"	"	"	"	"	
Remboursement pour trop payé à des héritiers de dotés		300 00	300 00	"	"	"	"	"	"	
Annulations d'indemnités ordonnancées au profit de donataires morts		10,791 00	10,791 00	"	"	"	"	"	"	
Remboursements d'avances provenant de la vente des hôtels d'Aremberg		1,484 35	1,484 35	"	"	"	"	"	"	
Recettes diverses du Trésor faites en 1820		54,596 61	54,596 61	"	"	"	"	"	"	
	Totaux	254,034,822 20	12,601,791 67	6,135,042 08	2,262,795 75	"	.....	234,809,015 44	488,973 01	
			18,736,833f 75c							
	Total de la recette	.....	20,999,629f 50c							

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Suite de la *Situation au 1er janvier 1856.*

DÉPENSE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES qui étaient à payer à l'époque de la réunion du domaine extraordinaire au domaine de l'État; de celles qui ont été reconnues et liquidées depuis, et de l'emploi des fonds disponibles depuis ladite époque jusqu'au 1er janvier 1856.	MONTANT DES DÉPENSES et emploi de fonds disponibles.	MONTANT DES PAYEMENTS EFFECTUÉS jusqu'au 1er janvier 1856, savoir : Antérieurement au 1er janvier 1855.	Pendant l'année 1855.	TOTAL.	RESTANT à payer ou passif au 1er janvier 1856.
FRAIS DE TOUTE NATURE ANTÉRIEURS A LA RÉUNION DU DOMAINE EXTRAORDINAIRE AU DOMAINE DE L'ÉTAT.					
Départements ... des Côtes-du-Nord	204f 60c	204f 60c	"	204f 60c	"
Départements ... de la Gironde	524 08	524 08	"	524 08	"
Départements ... de la Seine	386 08	386 08	"	386 08	"
Traitement de l'intendant, restant dû au moment de sa suppression	13,333 28	13,333 28	"	13,333 28	"
Appointements de ses employés	22,808 56	22,808 56	"	22,808 56	"
Frais de ses bureaux	6,077 88	6,077 88	"	6,077 88	"
Traitement et frais de bureau de l'ancien trésor du domaine extraordinaire	3,683 00	3,683 00	"	3,683 00	"
FRAIS DE VENTE D'IMMEUBLES.					
Départements ... des Côtes-du-Nord	114 00	114 00	"	114 00	"
Départements ... du Nord	12 00	12 00	"	12 00	"
Départements ... de l'Oise	11,025 59	11,025 59	"	11,025 59	"
Départements ... des Basses-Pyrénées	210 00	210 00	"	210 00	"
Départements ... du Bas-Rhin	180 00	180 00	"	180 00	"
Départements ... de la Seine	863 59	863 59	"	863 59	"
Départements ... de Seine-et-Oise	10,124 53	10,124 53	"	10,124 53	"
Départements ... de la Somme	151 30	151 30	"	151 30	"
TRAITEMENTS ET REMISES.					
Départements ... des Côtes-du-Nord	397 09	397 09	"	397 09	"
Départements ... du Gard	5,967 73	5,957 73	"	5,957 73	"
Départements ... de la Gironde	2,846 49	2,846 49	"	2,846 49	"
Départements ... du Nord	137 50	137 50	"	137 50	"
Départements ... de l'Oise	10,871 51	10,871 51	"	10,871 51	"
Départements ... des Basses-Pyrénées	818 01	818 01	"	818 01	"
Départements ... du Bas-Rhin	4,362 43	4,362 43	"	4,362 43	"
Départements ... de la Seine	191,814 84	191,814 84	"	191,814 84	"
Départements ... de Seine-et-Oise	41,213 77	41,213 77	"	41,213 77	"
Départements ... des Deux-Sèvres	308 79	308 79	"	308 79	"
Départements ... de la Somme	65 62	65 62	"	65 62	"
Départements ... de la Vendée	4 52	4 52	"	4 52	"
CONTRIBUTIONS.					
Départements ... du Gard	41,412 40	41,412 40	"	41,412 40	"
Départements ... du Nord	206 32	206 32	"	206 32	"
Départements ... des Basses-Pyrénées	996 24	996 24	"	996 24	"
Départements ... de la Seine	2,104 02	2,104 02	"	2,104 02	"
Départements ... de Seine-et-Oise	165,420 32	165,420 32	"	165,420 32	"
Départements ... des Deux-Sèvres	722 71	722 71	"	722 71	"
A REPORTER	539,358 80	539,358 80	"	539,358 80	"

Suite de la DÉPENSE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES qui étaient à payer à l'époque de la réunion du domaine extraordinaire au domaine de l'État; de celles qui ont été reconnues et liquidées depuis, et de l'emploi des fonds disponibles depuis ladite époque jusqu'au 1er janvier 1856.	MONTANT DES DÉPENSES et emploi de fonds disponibles.	MONTANT DES PAYEMENTS EFFECTUÉS jusqu'au 1er janvier 1856, savoir : Antérieurement au 1er janvier 1855.	Pendant l'année 1855.	TOTAL.	RESTANT à payer ou passif au 1er janvier 1856.
REPORT	539,358f 80c	539,358f 80c	"	539,358f 80c	"
FRAIS DE RÉGIE ET D'EXPLOITATION.					
Départements ... du Gard	159,067 36	159,067 36	"	159,067 36	"
Départements ... de l'Oise	46,785 19	46,785 19	"	46,785 19	"
Départements ... des Basses-Pyrénées	6,941 65	6,941 65	"	6,941 65	"
Départements ... du Bas-Rhin	139 48	139 48	"	139 48	"
Départements ... de la Seine	24,827 28	24,827 28	"	24,827 28	"
Départements ... de Seine-et-Oise	2,302 45	2,302 45	"	2,302 45	"
Départements ... de la Somme	530 00	530 00	"	530 00	"
FRAIS D'INSTANCES.					
Département du Gard	5,808 78	5,808 78	"	5,808 78	"
REMBOURSEMENTS POUR MOINS DE MESURE.					
Département de l'Oise	3,535 95	3,535 95	"	3,535 95	"
Arrérages de quatre rentes foncières dues sur le château de Neuilly	5,023 73	5,023 73	"	5,023 73	"
Arrérages de la dotation payée à Mme la comtesse de Quitry, sauf compte à établir	4,687 50	4,687 50	"	4,687 50	"
Arrérages de pensions dus, jusqu'au 22 décembre 1821, aux 40 pensionnaires inscrits en vertu de la loi du 26 juillet précédent	50,591 25	50,591 50	"	50,591 25	"
Indemnités payées :					
En 1818 ... à 8 donataires de 1re classe	7,500 00	7,500 00	"	7,500 00	"
En 1818 ... à 145 ——— 4e	143,400 00	143,400 00	"	143,400 00	"
En 1818 ... à 153 ——— 5e	76,500 00	76,500 00	"	76,500 00	"
En 1818 ... à 322 ——— 6e	80,500 00	80,500 00	"	80,500 00	"
En 1818 ... à 8 veuves de 1re classe	7,600 00	7,600 00	"	7,600 00	"
En 1818 ... à 15 ——— 4e	8,816 66	8,816 66	"	8,816 66	"
En 1818 ... à 17 ——— 5e	3,750 00	3,750 00	"	3,750 00	"
En 1818 ... à 20 ——— 6e	1,100 00	1,100 00	"	1,100 00	"
En 1818 ... à 381 vétérans des camps de Juliers et d'Alexandrie	45,845 00	45,845 00	"	45,845 00	"
En 1819 ... à 55 donataires de 1re classe	54,000 00	54,000 00	"	54,000 00	"
En 1819 ... à 393 ——— 4e	390,800 00	390,800 00	"	390,800 00	"
En 1819 ... à 354 ——— 5e	177,000 00	177,000 00	"	177,000 00	"
En 1819 ... à 504 ——— 6e	126,000 00	126,000 00	"	126,000 00	"
En 1819 ... à 21 veuves de 1re classe	20,000 00	20,000 00	"	20,000 00	"
En 1819 ... à 45 ——— 4e	26,498 00	26,498 00	"	26,498 00	"
En 1819 ... à 46 ——— 5e	11,663 00	11,663 00	"	11,663 00	"
En 1819 ... à 29 ——— 6e	1,600 00	1,600 00	"	1,600 00	"
En 1820 ... à 62 donataires de 1re classe	61,500 00	61,500 00	"	61,500 00	"
En 1820 ... à 626 ——— 4e	623,200 00	623,200 00	"	623,200 00	"
En 1820 ... à 647 ——— 5e	345,249 99	345,249 99	"	345,249 99	"
En 1820 ... à 1,348 ——— 6e	337,700 00	337,700 00	"	337,700 00	"
En 1820 ... à 20 veuves de 1re classe	19,500 00	19,500 00	"	19,500 00	"
En 1820 ... à 30 ——— 4e	20,132 00	20,132 00	"	20,132 00	"
En 1820 ... à 51 ——— 5e	14,798 01	14,798 01	"	14,798 01	"
En 1820 ... à 23 ——— 6e	1,570 00	1,570 00	"	1,570 00	"
A REPORTER	3,455,822 08	3,455,822 08	"	3,455,822 08	"

Suite du COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

(Lois des 15 mai 1818, 26 juillet 1821 et 8 juillet 1837.)

Suite de la *Situation au 1er janvier 1856.*

Suite de la DÉPENSE.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES qui étaient à payer à l'époque de la réunion du domaine extraordinaire au domaine de l'État; de celles qui ont été reconnues et liquidées depuis, et de l'emploi des fonds disponibles depuis ladite époque jusqu'au 1er janvier 1856.	MONTANT des dépenses et emploi de fonds disponibles.	MONTANT DES PAYEMENTS EFFECTUÉS jusqu'au 1er janvier 1856, savoir : Antérieurement au 1er janvier 1855.	Pendant l'année 1855.	TOTAL.	RESTANT à payer ou passif au 1er janvier 1856.
Report	3,455,822f 08c	3,455,822f 08c	"	3,455,822f 08c	"
Indemnités payées :					
En 1821 — à 75 donataires de 1re classe	69,296 64	69,296 64	"	69,296 64	"
à 651 — 4e	640,532 00	640,532 00	"	640,532 00	"
à 599 — 5e	294,472 00	294,472 00	"	294,472 00	"
à 1,386 — 6e	358,526 00	358,526 00	"	358,526 00	"
à 20 veuves de 1re classe	6,455 36	6,455 36	"	6,455 36	"
à 36 — 4e	10,602 00	10,602 00	"	10,602 00	"
à 41 — 5e	6,446 00	6,446 00	"	6,446 00	"
à 28 — 6e	1,296 50	1,296 50	"	1,296 50	"
En 1822 — à 78 donataires de 1re classe. (Partage de solde disponible.)	25,625 00	25,625 00	"	25,625 00	"
à 618 — 4e classe. (*Idem.*)	160,750 00	160,750 00	"	160,750 00	"
à 565 — 5e (*Idem.*)	75,375 00	75,375 00	"	75,375 00	"
à 1,377 — 6e (*Idem.*)	92,162 50	92,162 50	"	92,162 50	"
à 4 veuves de 1re classe	4,000 00	4,000 00	"	4,000 00	"
à 4 — 4e	1,600 00	1,600 00	"	1,600 00	"
à 4 — 5e	2,000 00	2,000 00	"	2,000 00	"
Indemnités à 4 sous-officiers et à 67 soldats des armées royales	15,012 50	15,012 50	"	15,012 50	"
Rappel d'indemnités aux familles de donataires :					
à 32 veuves et enfants de 1re classe	30,025 00	30,025 00	"	30,025 00	"
à 96 — 4e	85,558 50	85,558 50	"	85,558 50	"
à 94 — 5e	24,893 00	24,893 00	"	24,893 00	"
à 99 — 6e	26,895 84	26,895 84	"	26,895 84	"
De 1821 à 1843 — Indemnités arriérées payées à des donataires sur le fonds spécial réservé à cet effet, en vertu de la loi du 26 juillet 1821.	131,318 67	131,318 67	"	131,318 67	"
Versement au Trésor, en 1843, du solde disponible des fonds affectés au payement des indemnités arriérés. (Loi du 6 juin 1843.)	177,938 53	177,938 53	"	177,938 53	"
Sommes employées à l'achat de 561,816 francs de rentes depuis 1818 jusques et y compris l'année 1836, en exécution de la loi du 15 mai 1818, savoir :					
Rentes 5 p. 0/0 ..... 492,196f					
— 4 1/2 p. 0/0 1,096					
— 4 p. 0/0 4,902					
— 3 p. 0/0 63,622					
561,816					
Ces rentes ont été annulées conformément à la loi du 26 juillet 1821	10,433,088 05	10,433,088 05	"	10,433,088 05	"
Application, au budget général de l'État, des produits de toute nature de l'ancien domaine extraordinaire réalisés depuis le 1er janvier 1837. (Loi du 8 juillet 1837.)	4,869,938 33	4,869,938 33	"	4,869,938 33	"
Total général de la Dépense	20,999,629 50	20,999,629 50	"	20,999,629 50	"

Résultat du Compte de l'ancien domaine extraordinaire au 1er janvier 1856.

Les recettes montent à	20,999,629f 50c
Les dépenses et emplois de fonds sont de	20,999,629 50
Balance	"

Situation, au 1er janvier 1856, des fonds affectés au payement des indemnités arriérées.

Solde en caisse au 31 décembre 1820 et revenus perçus en 1821, affectés au payement des indemnités arriérées		309,257f 20c
Indemnités payées de 1821 à 1843		131,318 67
Reste pour solde disponible des fonds affectés, par la loi du 26 juillet 1821, au payement des indemnités arriérées, versé au Trésor en 1843 et appliqué aux produits divers du budget. (*Voir l'état ci-contre des dépenses.*)		177,938 53
Indemnités payées pendant les années 1843 à 1854 inclusivement	4,626f 35c	
Indemnités payées pendant l'année 1855	"	
	4,626 35	4,626 35
Solde disponible au 1er janvier 1856		173,312 18

COMPTE

DES DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES,

DES PRÊTS AU COMMERCE,

DES

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER

ET AUX ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

NOTE

Sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Le compte des débets et créances litigieuses dont le recouvrement est poursuivi par l'agent judiciaire du Trésor public se résume, pour l'année 1855, en deux états.

L'état n° 1 présente :

1° La situation au 1er janvier 1855, telle qu'elle résultait du compte des finances de 1854;

2° Le mouvement, en accroissements et en atténuations, pendant l'année 1855, de tous les articles du compte des débets et créances;

3° Et enfin la situation au 1er janvier 1856.

Cet état est divisé en deux parties :

Dans la première, on a compris les débets et créances litigieuses susceptibles de figurer dans l'actif du Trésor, sous le titre d'avances, débets et créances à recouvrer.

La seconde comprend les débets et créances de toute nature qui ne font pas partie de l'actif du Trésor, et dont la recette est appliquée aux produits divers du budget.

On voit que, dans le cours de l'année 1855, il est survenu 588 affaires nouvelles, s'élevant ensemble à 760,581 fr. 17 cent.

Il a été terminé, pendant la même année, 492 affaires, et les atténuations opérées se sont élevées, savoir :

En versements effectués dans les caisses du Trésor, à.....	1,102,273f 24c
En réductions ou régularisations, à.....	278,696 24
En déclaration de caducité, à.....	"
TOTAL des atténuations.....	1,380,969 48

En sorte que, d'une part, les débets et créances, qui, au commencement de l'année 1855, présentaient un total de 14,086,132 francs 17 centimes, s'élèvent, à la fin, à 13,465,743 francs 86 centimes; et que, de l'autre, le nombre des affaires en instance, qui était, au 1er janvier 1855, de 1,352, se trouve de 1,448 au 1er janvier 1856.

Les *accroissements* des débets et créances sont justifiés par des arrêts de la Cour des comptes, des états de liquidation d'intérêts, des états de situation formés sur les écritures appuyées de pièces justificatives, ou par des bordereaux de débets notifiés par les ministères.

Les *réductions* et *régularisations* sont justifiées par des arrêts de la Cour des comptes et des décisions ministérielles.

Les *créances déclarées caduques* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, soit parce que l'insolvabilité des redevables a été régulièrement établie, soit parce que leur résidence et leur actif sont demeurés inconnus, soit enfin parce que la discussion de leur actif est terminée.

La déclaration de caducité ne préjudicie point aux droits du Trésor public: si les débiteurs reviennent à un meilleur état de fortune, ou si la résidence de ceux qui étaient inconnus est découverte, le Trésor

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

public reprend alors contre eux les poursuites primitivement entamées. La déclaration de caducité n'est qu'une mesure d'ordre essentielle à l'apurement de la comptabilité, en ce qu'elle fait disparaître des écritures du Trésor public une masse de créances sans valeur.

L'état n° 2 développe, sous divers aspects, le montant des débets et créances au 1er janvier 1856; il en fait connaître :

1° La classification par époque, suivant les années pendant lesquelles ils ont pris naissance : cette classification, dont l'établissement satisfait aux observations émises à la tribune de la Chambre des députés, dans la session de 1838, sur le compte des débets de 1837, a été introduite, en 1838, dans le compte de l'administration des finances; elle se divise actuellement en six périodes ou époques, savoir :

1re époque.—1789 et années antérieures	"
2e époque.—De 1789 au consulat	3,326,554f 77c
3e époque.—Consulat et empire	1,466,408 35
4e époque.—Gouvernement de la restauration	2,477,014 09
5e époque.—Gouvernement de juillet	3,329,408 43
6e époque.—1848 et années suivantes	2,866,358 22
	13,465,743 86

2° La situation dans les écritures de la comptabilité générale des finances : sur le total ci-dessus de 13,465,743 francs 86 centimes, l'actif de l'administration des finances comprend seulement une somme de 1,994,615 francs 99 centimes, qui a fait originairement déficit dans les caisses publiques, et dont il restait à couvrir le Trésor au 1er janvier 1856 ;

3° L'appréciation sommaire par l'agence judiciaire du Trésor public : les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur des états détaillés, dressés par nature de créance et classés par section. La masse des débets et créances au 1er janvier 1856, résultant de 1,488 affaires et montant à la somme de 13,465,743 francs 86 centimes, a été appréciée et classée comme il suit :

1° Créances bonnes	3,461,757f 52c
2° Créances d'un recouvrement douteux	932,820 95
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables	9,071,165 39
SOMME ÉGALE	13,465,743 86

Le travail de l'appréciation présente, aussi exactement qu'il est possible, la valeur actuelle des débets et créances.

On a compris dans la classe des *créances bonnes* celles qui reposent sur des gages certains et celles qui concernent des débiteurs solvables.

Les *créances d'un recouvrement douteux* sont celles sur lesquelles il n'existe pas de garanties suffisantes, ou qui donnent lieu à des contestations avec les débiteurs. Ces créances produiront, sans doute, des recouvrements importants; mais, en pareille matière, il n'est pas possible d'arbitrer le montant des rentrées qui seront obtenues.

Les créances classées comme *mauvaises ou irrécouvrables* sont celles qui ne présentent plus de ressources pour le Trésor public, parce que l'actif des débiteurs est épuisé, et qu'il ne reste plus qu'à constater régulièrement leur insolvabilité.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

On renouvelle ici l'observation consignée, chaque année, dans les comptes, que la masse des créances mauvaises ne doit pas être considérée comme une perte réelle pour le Trésor public. Le chiffre n'est aussi élevé que parce qu'il résulte, en grande partie, de liquidations faites en l'absence des pièces comptables, que les héritiers des débiteurs décédés insolvables ou les débiteurs eux-mêmes, en fuite ou en faillite, n'avaient aucun intérêt à produire.

PRÊTS AU COMMERCE ET À L'INDUSTRIE.

La loi du 17 octobre 1830 a ouvert un crédit de 30 millions destinés à être employés en prêts ou avances au commerce et à l'industrie.

Les comptes des finances des années précédentes (voir celui de 1843, page 608) ont fait connaître le mode de répartition de ces avances entre les divers négociants et manufacturiers qui ont été appelés à en profiter, ainsi que les différentes natures de garanties qu'ils ont dû fournir au Trésor.

Les prêts effectués en vertu de la loi précitée se sont élevés, en définitive, à 29,811,329 francs, dont la dépense a été comprise au budget de l'exercice 1830.

L'avance de ladite somme principale de		29,811,329f 00c
s'est augmentée :		
1° Pour intérêts, de	4,083,328f 84c	4,169,015f 70c
2° Pour frais de protêts et autres, de	85,686 86	
TOTAL		33,980,344 70

Elle s'est atténuée du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :

Antérieurement au 1er janvier 1855	27,437,275f 39c	30,996,156 00
Pendant l'année 1855	79,316 93	
Par déclaration de caducité	3,479,563 68	
RESTE à recouvrer au 1er janvier 1856		2,984,188 70

Les prêts au commerce sont l'objet d'un tableau particulier (état n° 3), qui fait connaître le nombre des maisons de commerce ou fabricants qui ont participé aux prêts, la classification des divers emprunteurs d'après la nature de la garantie donnée au Trésor, le montant des payements effectués en vertu des ordonnances délivrées par le ministre des finances sur le crédit de 30 millions, les accroissements provenant des intérêts et frais, le nombre des affaires finies, le montant des recouvrements effectués, et enfin le solde restant dû au Trésor public au 1er janvier 1856, développé, d'après l'appréciation des créances, en bonnes, douteuses et irrécouvrables.

Les motifs de l'appréciation de chaque créance sont consignés sur un état général et détaillé, qui comprend les 86 comptes des emprunteurs.

Les créances résultant des 86 affaires principales sur lesquelles il reste encore à suivre au 1er janvier 1856, et montant à la somme de 2,984,188 fr. 70 cent., ont été appréciées et classées comme il suit, d'après la valeur actuellement présumée des créances restant à recouvrer.

1° Créances bonnes	415,861f 52c
2° Créances d'un recouvrement douteux	194,309 81
3° Créances mauvaises ou irrécouvrables	2,374,017 37
SOMME ÉGALE	2,984,188 70

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Diverses lois ont autorisé, en faveur des compagnies concessionnaires de chemins de fer, des avances pour lesquelles des crédits ont été ouverts au ministre des travaux publics, et dont le montant a été successivement porté en dépense au budget de l'État, au fur et à mesure des payements que ces avances ont donné lieu d'effectuer.

Les compagnies qui jusqu'à présent ont ainsi obtenu des avances de fonds de la part du Trésor sont celles qui suivent :

Loi du 17 juillet 1837.	— Chemin de fer du Gard		6,000,000f
Loi du 1er août 1839.	— Chemin de fer de Paris à Versailles		5,000,000
Loi du 15 juillet 1840.	Chemin de Strasbourg à Bâle	12,600,000f	30,600,000
	Chemin d'Andrézieux à Roanne	4,000,000	
	Chemin de Paris à Rouen	14,000,000	
Loi du 11 juin 1842.	Chemin de Paris à Rouen	4,000,000	14,000,000
	Chemin de Rouen au Havre	10,000,000	
Loi du 9 août 1847.	— Chemin de fer de Montereau à Troyes		3,000,000
			58,600,000

Les avances faites par le Trésor en vertu des lois précitées, et qui sont appuyées des obligations notariées ou de quittances souscrites par les diverses compagnies, s'élevaient, au 1er janvier 1855, à la somme principale de 58,600,000f 00c

Et à la même époque il avait été liquidé des intérêts et frais à la charge des compagnies, pour celle de 13,563,593 69

ENSEMBLE 72,163,593 69

Les recouvrements et crédits opérés antérieurement à l'année 1855 se sont élevés à 54,695,273f 85c

Les recouvrements faits pendant l'année 1855, à . . . . . " 54,695,273 85

En sorte qu'au 1er janvier 1856, la créance du Trésor classée comme *bonne*, dans les appréciations de l'agence judiciaire du Trésor, ne montait en définitive qu'à 17,468,319 84

Un tableau particulier (état n° 4) présente le développement des avances aux compagnies de chemins de fer, dont le recouvrement était suivi, jusqu'à ce jour, par l'agence judiciaire.

Note sur le Compte des Débets et des Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

ASSOCIATIONS OUVRIÈRES.

L'Assemblée nationale, par son décret du 5 juillet 1848, a ouvert au ministre de l'agriculture et du commerce un crédit de 3,000,000 francs destiné à être réparti entre les associations librement contractées, soit entre ouvriers, soit entre patrons et ouvriers.

Le montant de ce crédit devait être avancé à titre de prêt sur l'avis d'un conseil d'encouragement formé par le ministre de l'agriculture et du commerce, aux conditions réglées par le même conseil.

Le compte des finances de 1849 (pages 631 et 632) a fait connaître le mode de répartition de ces avances et les principales conditions de ces sortes de prêts.

Le montant total des payements effectués avant la clôture de l'exercice 1848 s'élevait à la somme de 1,797,456 fr. 94 cent., y compris 8,456 fr. 94 cent. pour frais d'impressions et indemnités extraordinaires pour le service du conseil d'encouragement. A cette même époque, une somme de 1,202,543 fr. 06 cent. étant restée sans emploi, le ministre de l'agriculture et du commerce en demanda l'annulation sur l'exercice 1848 et le report sur l'exercice 1849. La loi du 9 février 1850 annula le crédit de 1,202,543 fr. 06 cent. resté libre sur l'exercice 1848, et ouvrit ensuite un crédit de pareille somme au ministre de l'agriculture et du commerce sur l'exercice 1849.

Les sommes payées sur ce crédit, en 1850, se sont élevées à 793,067 fr. 55 cent., y compris 1,267 fr. 55 cent. pour frais divers et impressions pour le service du conseil d'encouragement.

Le crédit ouvert en vertu du décret du 5 juillet 1848 était de		3,000,000f 00c
L'annulation sur le crédit ci-dessus est de		399,475 51
		2,600,524 49
Les sommes ordonnancées et payées pour frais divers et impressions se sont élevées :		
En 1849 et 1850, à	9,724f 49c	
En 1851, à	300 00	
		10,024 49
Reste pour sommes payées aux associations ouvrières, savoir :		
En 1849	1,789,000f 00c	2,590,500 00
En 1850	791,500 00	
En 1851	10,000 00	
Cette somme a été augmentée :		
1° Pour intérêts	491,881f 61c	
2° Pour frais de surveillance, de	81,093 52	
3° Pour frais judiciaires, de	740 90	
		573,716 03
A REPORTER		3,164,216 03

Note sur le Compte des Débets et Créances litigieuses, des Prêts au commerce, des Avances aux Compagnies de chemins de fer et aux Associations ouvrières.

Report.....			3,164,216f 03c
Elle *s'est atténuée* du montant des recouvrements opérés par le Trésor, savoir :			
1° Sur le capital et les intérêts :			
Pendant les années 1849, 1850, 1851, 1852, 1853 et 1854.		693,384f 28c	
Pendant l'année 1855.....		153,126 77	
		846,511 05	
2° Sur les frais de surveillance :			
Pendant les années 1849, 1850, 1851, 1852, 1853 et 1854.....	61,043f 36c		
Pendant l'année 1855.....	4,350 00		
		65,393 86	
			911,904 91
Reste à recouvrer au 31 décembre 1855...			2,252,311 12

Le ministre de l'agriculture et du commerce a fait connaître que sur les 56 associations ouvrières auxquelles il a été fait des avances, 38 prêts étaient révoqués, et qu'il y avait lieu de poursuivre la rentrée des sommes avancées.

En conséquence, des contraintes ont été décernées contre lesdites associations, et des poursuites sont dirigées par l'agent judiciaire du Trésor public.

Les créances résultant de ces affaires ont été classées comme suit :

Créances bonnes.....	24,385f 38c
Créances douteuses.....	18,459 34
Créances mauvaises.....	1,248,454 18
	1,291,298 90
Et les 17 autres affaires ont été considérées comme *bonnes*, ci.....	961,012 22
Somme égale.....	2,252,311 12

ÉTAT N° 1.

DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

État présentant la Situation au 1er janvier 1855, les Accroissements et les Atténuations pendant l'année 1855, et la Situation au 1er janvier 1856.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1855.	ACCROISSEMENTS pendant l'année 1855.	TOTAL.	ATTÉNUATIONS PENDANT L'ANNÉE 1855. VERSEMENTS effectués dans les caisses du Trésor.	RÉDUCTIONS prononcées par décrets, arrêts de la Cour des comptes, jugements, etc.		DÉCLARATIONS de caducité.		TOTAL des atténuations.	MONTANT DES DÉBETS au 1er janvier 1856.	MOUVEMENTS DANS LE NOMBRE DES COMPTES DES DÉBETS. Comptes au 1er janv. 1855.	Accroissements de l'année.	TOTAL.	Atténuations de l'année.	Comptes au 1er janv. 1856.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	1,048,935f 55c	2,100f 00c	1,051,035f 55c	1,498f 81c	"	"	"	"	1,498f 81c	1,049,536f 74c	4	1	5	"	5	
7	Receveurs particuliers et percepteurs	19,577 57	"	19,577 57	859 88	"	"	"	"	859 88	18,717 69	5	"	5	"	5	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	249,813 89	47,329 25	297,143 14	40,232 98	"	555f 18c	"	"	40,788 16	256,354 98	49	14	63	16	47	
31	Receveurs des douanes	30,582 48	15,238 34	45,820 82	7,513 28	"	"	"	"	7,513 28	38,307 54	5	"	5	"	5	
33	Receveurs des contributions indirectes	120,493 19	39,211 79	159,704 98	13,195 81	"	"	"	"	13,195 81	146,509 17	8	11	19	4	15	
32	Directeurs des postes	9,871 09	3,264 13	13,135 22	4,543 00	"	"	"	"	4,543 00	8,592 22	22	10	32	7	25	
30	Receveurs des loteries	76,589 75	"	76,589 75	"	"	"	"	"	"	76,589 75	2	"	2	"	2	
5	Payeurs des départements	107,623 54	"	107,623 54	"	"	"	"	"	"	107,623 54	4	"	4	"	4	
36	Caissier central	35,968 72	"	35,968 72	200 00	"	"	"	"	200 00	35,768 72	1	"	1	"	1	
		1,699,455 78	107,143 51	1,806,599 29	68,043 76	"	555 18	"	"	68,598 94	1,738,000 35	100	36	136	27	109	
19	Prêts à divers négociants (antérieurement à 1818)	125,627 54	"	125,627 54	"	"	"	"	"	"	125,627 54	2	"	2	"	2	
37	Prêts à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	195,778 04	"	195,778 04	"	"	"	"	"	"	195,778 04	4	"	4	"	4	
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et agents de la guerre.	12,125 54	"	12,125 54	315 00	"	"	"	"	315 00	11,810 54	2	"	2	"	2	
44	Avances faites à diverses villes	2,513,900 00	"	2,513,900 00	554,000 00	"	"	"	"	554,000 00	1,959,900 00	3	"	3	1	2	
	TOTAL	4,546,886 90	(A) 107,143 51	4,654,030 41	622,358 76	"	(C) 555 18	"	"	622,913 94	4,031,116 47	111	36	147	28	119	
8	Comptables divers	142,226 46	3,824 18	146,050 64	758 56	"	"	"	"	758 56	145,292 08	13	1	14	1	13	
11	Fournisseurs	6,833,555 00	207,305 44	7,040,860 44	120,031 44	"	68,379 74	"	"	188,411 18	6,852,449 26	76	33	109	16	93	
13	Officiers et sous-officiers	194,881 67	6,422 68	201,304 35	6,075 24	"	500 00	"	"	6,575 24	194,729 11	82	45	127	54	73	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances.	794,098 15	34,694 08	828,792 23	33,611 36	"	173,254 03	"	"	206,865 39	621,926 84	36	12	48	18	30	
22	Entrepreneurs de travaux	285,999 31	249,412 36	535,411 67	192,107 59	"	28,286 01	"	"	220,393 60	315,018 07	48	72	120	82	38	
27	Effets divers	135,892 22	3,286 40	139,178 62	4,853 10	"	"	"	"	4,853 10	134,325 52	138	"	138	"	138	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	1,152,592 46	148,492 52	1,301,084 98	122,477 19	"	7,721 28	"	"	130,198 47	1,170,886 51	848	389	1,237	293	944	
	TOTAL des divers débiteurs	9,539,245 27	653,437 66	10,192,682 93	479,914 48	"	278,141 06	"	"	758,055 54	9,434,627 39	1,241	552	1,793	464	1,329	
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	4,546,886 90	107,143 51	4,654,030 41	622,358 76	"	555 18	"	"	622,913 94	4,031,116 47	111	36	147	28	119	
	TOTAL	14,086,132 17	760,581 17	14,846,713 34	1,102,273 24	"	278,696 24	"	"	1,380,969 48	13,465,743 86	1,352	588	1,940	492	1,448	
35	Prêts au commerce et à l'industrie. — Loi du 17 octobre 1830. (Voir l'état n° 3.)	3,061,408 87	2,096 76	3,063,505 63	79,316 93	"	"	"	"	79,316 93	2,984,188 70	87	"	87	1	86	
39	Prêts à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4.)	17,468,319 84	"	17,468,319 84	"	"	"	"	"	"	17,468,319 84	2	"	2	"	2	
42	Associations ouvrières	2,403,876 67	5,911 22	2,409,787 89	153,126 77	"	4,350 00	"	"	157,476 77	2,252,311 12	53	"	53	1	52	
	TOTAL GÉNÉRAL	37,019,737 55	768,589 15	37,788,326 70	1,334,716 94 (B)	"	283,046 24	"	"	1,617,763 18	36,170,563 52	1,494	588	2,082	494	1,588	

(A) La somme de 107,143f 51c représente des débets et accroissements de débets à la charge de divers comptables, résultant de déficit de caisse, de vérification de régie par les agents de surveillance, d'intérêts liquidés par l'agence judiciaire, et de frais de poursuites.

Sur cette somme de 107,143f 51c, celle de 68,060f 86c figure dans l'actif de l'Administration des finances, ci..... 68,060f 86c
(Voir le compte du service de trésorerie, page 169.)

Le surplus, de 39,082f 65c, représentant des intérêts ou des débets provenant de vérifications de régie qui n'ont point fait déficit dans les caisses du Trésor, n'a pas été constaté dans l'actif, ci..... 39,082 65

SOMME PAREILLE..... 107,143 51

(B) Cette somme a été constatée en recette ainsi qu'il suit :

1° Aux comptes de débets et créances compris dans l'actif de l'Administration des finances (voir le compte du service de trésorerie, page 169), pour..... 583,558f 16c

2° Au compte des produits divers des exercices 1854 et 1855 (voir le compte des contributions et revenus publics, pages 84 à 85), pour 751,158f 78c, savoir :

Recettes sur débets de comptables et créances litigieuses non compris dans l'actif de l'Administration des finances..... 38,800f 60c
Recettes sur divers débets poursuivis par l'agence judiciaire et non compris dans l'actif..... 479,914 48
Recouvrements sur prêts au commerce..... 79,316 93
Versements des associations ouvrières en capital et intérêts..... 153,126 77
} 751,158 78

TOTAL..... 1,334,716 94

(C) Les remises de débets accordés à titre gracieux dans le courant de l'année 1855 se sont élevées à 454 francs.

ÉTAT N° 2.

Suite des DÉBETS ET CRÉANCES LITIGIEUSES.

Classification, Situation et Appréciation des Débets et Créances, au 1er janvier 1856.

SECTIONS.	DÉSIGNATION DES SECTIONS.	CLASSIFICATION PAR ÉPOQUE D'ORIGINE. 1789 et années antérieures.	De 1789 au Consulat.	Consulat et Empire.	Gouvernement de la Restauration.	Gouvernement de juillet 1830.	1848 et années suivantes.	SITUATION DANS LES ÉCRITURES de la comptabilité générale des finances. Débets compris dans l'actif de l'administration des finances.	Débets non compris dans l'actif de l'administration des finances.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. Créances bonnes.	Créances douteuses.	Créances mauvaises.	MONTANT DES DÉBETS et créances au 1er janvier 1856.	NOMBRE de comptes.	OBSERVATIONS.
6	Receveurs généraux	"	"	1,047,436f 74c	"	"	2,100f 00c	"	1,049,536f 74c	21,472f 47c	2,100f 00c	1,025,964f 27c	1,049,536f 74c	5	La différence qui existe entre les *débets compris dans l'actif de l'Administration des finances* et les *créances estimées bonnes* par l'agence judiciaire du Trésor résulte du mouvement qu'opèrent, sur la masse des créances, les appréciations de l'agence judiciaire, dont les bases essentiellement variables font rentrer, chaque année, dans les créances bonnes, des créances précédemment jugées mauvaises ou douteuses, ou rejettent dans les créances douteuses et mauvaises des créances qui avaient d'abord été présumées bonnes; tandis que les débets compris dans l'actif de l'Administration des finances n'en peuvent sortir que par suite de versements matériels effectués dans les caisses du Trésor, ou d'imputation sur les crédits des budgets, en vertu d'ordonnances et décisions qui doivent être ultérieurement soumises à la sanction législative. Voir, pour la portion de débets comprise dans l'actif, et montant à 1,994,615f 99c, la *Situation générale de l'Administration des finances*, page 406.
7	Receveurs particuliers et percepteurs	"	"	10,605 62	4,029f 03c	3,279f 60c	803 44	"	18,717 69	670 12	487 35	17,560 22	18,717 69	5	
29	Receveurs de l'enregistrement et des domaines	"	"	4,475 98	34,265 09	94,631 65	122,982 26	72,879f 91c	183,475 07	25,073 34	76,864 02	154,417 62	256,354 98	47	
31	Receveurs des douanes	"	"	"	13,291 41	"	25,016 13	25,551 05	12,756 49	10,100 00	7,260 39	20,947 15	38,307 54	5	
33	Receveurs des contributions indirectes	"	"	"	"	205 93	146,303 24	145,586 99	922 18	14,037 10	33,557 20	98,914 87	146,509 17	15	
32	Directeurs des postes	"	"	"	"	2,336 01	6,256 21	7,521 48	1,070 74	3,480 58	4,591 01	520 63	8,592 22	25	
30	Receveurs des loteries	"	"	76,589 75	"	"	"	437 96	76,151 79	7,728 86	"	68,860 89	76,589 75	2	
5	Payeurs des départements et divisions militaires	"	"	"	"	"	107,623 54	89,490 69	18,132 85	25,724 30	3,408 55	78,490 69	107,623 54	4	
36	Caissier central du Trésor	"	"	"	"	35,768 72	"	11,270 17	24,498 55	4,200 00	"	31,568 72	35,768 72	1	
		"	"	1,139,108 09	51,585 53	136,221 91	411,084 82	352,738 25	1,385,262 10	112,486 77	128,268 52	1,497,245 06	1,738,000 35	109	
19	Prêts faits à divers négociants antérieurement à 1818	"	"	14,938 23	110,689 31	"	"	16,178 36	109,449 18	2,607 04	"	123,020 50	125,627 54	2	
37	Prêts faits à divers manufacturiers. (Loi du 8 septembre 1830.)	"	"	"	"	195,778 04	"	35,699 38	160,078 66	175,841 85	"	19,936 19	195,778 04	4	
43	Débets mis à la charge d'ordonnateurs et agents de la guerre	"	"	"	"	"	11,810 54	"	11,810 54	"	5,837 39	5,973 15	11,810 54	2	
44	Avances faites à diverses villes	"	"	"	"	1,370,000 00	589,900 00	1,590,000 00	369,900 00	1,959,900 00	"	"	1,959,900 00	2	
	TOTAL	"	"	1,154,046 32	162,274 84	1,701,999 95	1,012,795 36	1,994,615 99	2,036,500 48	2,250,835 66	134,105 91	1,646,174 90	4,031,116 47	119	
8	Comptables à divers titres	"	"	"	18,675 66	99,433 62	27,182 80	"	145,292 08	12,735 03	12,999 97	119,557 08	145,292 08	13	
11	Fournisseurs	"	3,208,226f 48c	"	2,155,601 13	527,284 07	961,337 58	"	6,852,449 26	746,457 82	72,087 95	6,033,903 49	6,852,449 26	93	
13	Officiers et sous-officiers	"	"	112,993 47	"	6,228 60	75,507 04	"	194,729 11	4,663 02	20,944 70	169,121 39	194,729 11	73	
18	Agents et préposés des fourrages, hôpitaux et subsistances	"	"	"	1,458 76	473,549 43	146,918 65	"	621,926 84	16,367 41	304,782 04	300,777 39	621,926 84	30	
22	Entrepreneurs de travaux	"	"	"	"	181,962 24	133,055 83	"	315,018 07	48,498 52	92,454 66	174,064 89	315,018 07	38	
27	Effets divers	"	"	13,837 00	30,583 33	57,511 75	32,393 44	"	134,325 52	9,279 63	32,988 80	92,057 09	134,325 52	138	
28	Débiteurs divers, notamment pour arriéré de pensions dans les écoles du Gouvernement	"	118,328 29	185,531 56	108,420 37	281,438 77	477,167 52	"	1,170,886 51	372,920 43	262,456 92	535,509 16	1,170,886 51	944	
	TOTAL des divers débiteurs	"	3,326,554 77	312,362 03	2,314,739 25	1,627,408 48	1,853,562 86	"	9,434,627 39	1,210,921 86	798,715 04	7,424,990 49	9,434,627 39	1,329	
	REPORT des débets des comptables des finances et des divers prêts et créances litigieuses	"	"	1,154,046 32	162,274 84	1,701,999 95	1,012,795 36	1,994,615 99	2,036,500 48	2,250,835 66	134,105 91	1,646,174 90	4,031,116 47	119	
	TOTAL	"	3,326,554 77	1,466,408 35	2,477,014 09	3,329,408 43	2,866,358 22	1,994,615 99	11,471,127 87	3,461,757 52	932,820 95	9,071,165 39	13,465,743 86	1,448	
35	Prêts faits au commerce et à l'industrie. (Loi du 17 octobre 1830.)	"	"	"	"	2,984,188 70	"	"	2,984,188 70	415,861 52	194,309 81	2,374,017 37	2,984,188 70	86	
39	Prêts faits à diverses compagnies de chemins de fer. (Voir l'état n° 4.)	"	"	"	"	16,566,000 00	902,319 84	"	17,468,319 84	17,468,319 84	"	"	17,468,319 84	2	
42	Associations ouvrières	"	"	"	"	"	2,252,311 12	"	2,252,311 12	985,397 60	18,459 34	1,248,454 18	2,252,311 12	52	
	TOTAL GÉNÉRAL	"	3,326,554 77	1,466,408 35	2,477,014 09	22,879,597 13	6,020,989 18	1,994,615 99	34,175,947 53	22,331,336 48	1,145,590 10	12,693,636 94	36,170,563 52	1,588	

ÉTAT N° 3.

PRÊTS AU COMMERCE ET A L'INDUSTRIE.

(Loi du 17 octobre 1830.)

Développement des prêts effectués et Appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1856.

NOMBRE d'établissements.	CLASSIFICATION des DIVERS EMPRUNTEURS.	PAYEMENTS EFFECTUÉS sur le crédit ouvert par la loi du 17 octobre 1830.	ACCROISSEMENTS divers, intérêts et frais.	TOTAL DU DÉBET.	NOMBRE d'affaires finies.	ATTÉNUATION PENDANT L'ANNÉE 1855. VERSEMENTS effectués dans la caisse du Trésor.	DÉCLARATIONS de caducité.		TOTAL des atténuations.		SOLDE AU 1er JANVIER 1856. NOMBRE d'affaires.	SOMMES.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE JUDICIAIRE. CRÉANCES bonnes.	CRÉANCES douteuses.	CRÉANCES mauvaises.
186	Emprunteurs qui ont fourni une garantie hypothécaire.....	10,899,686f 10c	2,053,428f 51c	12,953,114f 61c	100	8,706,825f 90c	42	2,447,722f 16c	142	11,154,548f 06c	44	1,798,566f 55c	325,803f 11c	89,219f 75c	1,383,543f 69c
100	Emprunteurs qui ont déposé des marchandises en garantie (y compris 328 fabricants d'ébénisterie du faubourg Saint-Antoine, en compte collectif).....	3,290,931 00	584,097 95	3,875,028 95	52	3,061,945 71	30	453,334 13	82	3,515,279 84	18	359,749 11	43,028 17	63,902 78	252,818 16
36	Emprunteurs qui ont été cautionnés.....	4,300,500 00	164,177 56	4,464,677 56	29	4,347,978 66	3	39,423 68	32	4,387,402 34	4	77,275 22	12,065 91	2,855 14	62,354 17
37	Emprunteurs qui ont engagé le matériel de leur établissement...	761,798 00	121,660 71	883,458 71	11	512,231 93	17	199,803 17	28	712,035 10	9	171,423 61	9,694 26	38,332 14	123,397 21
14	Emprunteurs qui ont versé à la caisse du Trésor des effets de portefeuille en garantie.....	1,545,513 90	152,380 03	1,697,893 93	9	1,555,391 57	2	21,288 25	11	1,576,679 82	3	121,214 11	6,315 20	"	114,898 91
55	Emprunteurs qui ont fourni des garanties de différentes natures..	4,653,400 00	1,010,418 72	5,663,818 72	36	5,058,426 02	12	317,992 29	48	5,376,418 31	7	287,400 41	16,410 96	"	270,989 45
8	Comptoirs d'escompte dans les départements.....	2,659,500 00	80,036 83	2,739,536 83	8	2,739,536 83	"	"	8	2,739,536 83	"	"	"	"	"
1	Comité d'escompte de Paris, créé par ordonnance du 26 octobre 1830.....	1,700,000 00	2,815 39	1,702,815 39	"	1,534,255 70	"	"	"	1,534,255 70	1	168,559 69	2,543 91	"	166,015 78
437		29,811,329 00	4,169,015 70	33,980,344 70	245	27,516,592 32	106	3,479,563 68	351	30,996,156 00	86	2,984,188 70	415,861 52	194,309 81	2,374,017 37

ÉTAT N° 4.

AVANCES AUX COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Développement des avances effectuées et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1856.

NOMBRE des AVANCES.	DÉSIGNATION DES COMPAGNIES AUXQUELLES IL A ÉTÉ FAIT DES AVANCES.	DATES DES LOIS qui ont autorisé les avances.	MONTANT DES AVANCES autorisées par les lois.	AVANCES FAITES. MONTANT des avances faites et des intérêts liquidés au 1er janvier 1855.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1855. Avances effectuées.	AVANCES FAITES. ACCROISSEMENTS pendant l'année 1855. Intérêts et frais liquidés.	AVANCES FAITES. TOTAL.	ATTÉNUATION. RECOUVREMENTS et réductions effectués antérieurement à l'année 1855.	ATTÉNUATION. CRÉDIT par réduction pendant l'année 1855.	ATTÉNUATION. RECOUVREMENTS effectués pendant l'année 1855.	ATTÉNUATION. TOTAL de l'atténuation.	SOLDE À RECOUVRER au 1er janvier 1856.	APPRÉCIATION DE L'AGENCE. — Créances bonnes.	OBSERVATIONS.
1	Chemin de fer du Gard	17 juillet 1837.	6,000,000f	8,346,021f39c	"	"	8,346,021f39c	8,346,021f39c	"	"	8,346,021f39c	"	"	(A) Voir le compte des finances de l'année 1852, pour l'imputation aux budgets de ces avances.
1	——— de Paris à Versailles (rive gauche)	1er août 1839.	5,000,000	7,468,319 84	"	"	7,468,319 84	"	"	"	"	7,468,319f 84c (B)	7,468,319f 84c	(B) Cette créance doit être remboursée par la compagnie du chemin de fer de l'Ouest en 60 annuités, dont l'exigibilité ne peut encore être déterminée. (Loi du 13 mai 1851.)
1	——— de Strasbourg à Bâle	15 juillet 1840.	12,600,000	12,600,000 00	"	"	12,600,000 00	12,600,000 00	"	"	12,600,000 00 (C)	"	"	(C) 41 annuités montant à 25,800,763 fr. 51 cent. versées à la caisse centrale le 30 décembre 1853 en remboursement du prêt. (Décret du 17 août 1853.)
1	——— d'Andrézieux à Roanne	15 juillet 1840.	4,000,000	5,441,144 28	"	"	5,441,144 28	5,441,144 28	"	"	5,441,144 28 (D)	"	"	(D) 30 annuités montant à 6,122,310 francs versées à la caisse centrale le 26 décembre 1853 en remboursement du prêt. (Loi du 10 juin 1853.)
2	——— de Paris à Rouen	15 juillet 1840. 11 juin 1842.	14,000,000 4,000,000	23,192,524 85	"	"	23,192,524 85	23,192,524 85	"	"	23,192,524 85 (E)	"	"	(E) 29 annuités montant à 29,759,453 fr. 33 cent. versées à la caisse centrale en remboursement du prêt. (Convention du 12 juillet 1850.)
1	——— de Rouen au Havre	11 juin 1842.	10,000,000	11,200,000 00	"	"	11,200,000 00	1,200,000 00	"	"	1,200,000 00	10,000,000 00 (F)	10,000,000 00	(F) Le remboursement de ce prêt doit s'effectuer par 40e à partir du 11 juin 1857.
1	——— de Montereau à Troyes	9 août 1847.	3,000,000	3,915,583 33	"	"	3,915,583 33	3,915,583 33	"	"	3,915,583 33 (G)	"	"	(G) 2 annuités montant à 2,120,784 fr. 32 cent. versées à la caisse centrale le 30 décembre 1853 pour solde du prêt. (Décret du 17 août 1853.)
8			58,600,000 (A)	72,163,593 69	"	"	72,163,593 69	54,695,273 85	"	"	54,695,273 85	17,468,319 84	17,468,319 84	
					"									

CERTIFIÉ le Compte rendu, pour l'année 1855,

Conforme, dans toutes ses parties, aux résultats inscrits périodiquement sur les livres de la Comptabilité générale des finances, d'après les comptabilités des divers ordonnateurs des services publics, et d'après les écritures journalières de tous les préposés, à la réalisation des recettes et à l'acquittement des dépenses de l'État;

Et CONTRÔLÉ avec les comptes individuels établis sur pièces justificatives, par les comptables, pour être soumis au jugement de la Cour des Comptes.

Le Directeur de la comptabilité générale des finances,

A. DELÉPINE.

ARRÊTÉ par le Ministre Secrétaire d'État des finances,

P. MAGNE.

TABLE DÉTAILLÉE DES MATIÈRES.

TABLE SOMMAIRE ..... *Pag.* 3

NOTE PRÉLIMINAIRE ..... 5 à 11

COMPTES GÉNÉRAUX.

COMPTE DES OPÉRATIONS DE L'ANNÉE 1855.

NOTE EXPLICATIVE ..... 17 à 25

TABLEAU général des opérations de l'Administration des finances pendant l'année 1855 ..... 26 à 33

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables, des recettes et des payements de l'année 1855, pour servir de base aux déclarations générales de la Cour des comptes ..... 34 à 43

COMPTE DES CONTRIBUTIONS ET REVENUS PUBLICS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 47 à 49

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des recouvrements effectués et des restes à recouvrer sur les exercices 1854, 1855 et 1856, au 1er janvier 1856 ..... 50 à 55

CONTRIBUTIONS directes ..... Exercices 1854 et 1855 .... 56 à 59

ENREGISTREMENT, Timbre et Domaines ..... ——— 1854 et 1855 .... 60 à 63

PRODUITS des forêts et de la pêche ..... ——— 1854 et 1855 .... 64 et 65

DOUANES et Sels ..... ——— 1854 et 1855 .... 66 et 67

CONTRIBUTIONS indirectes ..... ——— 1854 et 1855 .... 68 et 69

PRODUITS des Postes ..... ——— 1854 et 1855 .... 70 et 71

TAXE annuelle sur les biens de mainmorte ..... ——— 1854 et 1855 .... 72 et 73

PRODUITS UNIVERSITAIRES ..... ——— 1854 et 1855 .... *Ibid.*

PRODUITS éventuels affectés au service départemental. ——— 1854 et 1855 .... 74 et 75

PRODUIT de la rente de l'Inde ..... ——— 1854 et 1855 .... *Ibid.*

RETENUES et autres produits affectés au service des pensions civiles ..... ——— 1854 et 1855 .... *Ibid.*

PRODUITS et revenus de l'Algérie ..... ——— 1854 et 1855 .... 76 à 81

PRODUITS divers du budget ..... ——— 1854 et 1855 .... 82 à 87

RÉSUMÉ spécial pour les impôts et revenus indirects des exercices 1854 et 1855 .... 88 et 89

ÉTAT des recettes faites, en 1855, sur les droits et produits constatés de l'exercice 1855. 90

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des recouvrements effectués pendant l'année 1855 ..... 91 et 92

COMPTE DES DÉPENSES PUBLIQUES.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 95 à 97

ÉTAT GÉNÉRAL des droits constatés, des payements effectués et des restes à payer sur les exercices 1854, 1855 et 1856, au 1er janvier 1856..... 98 à 103

DÉPENSES du Ministère d'État..... Exercices 1854 et 1855.... 104 et 105

——— de la Justice..... ——— 1854 et 1855.... 106 et 107

——— des Affaires étrangères..... ——— 1854 et 1855.... 108 et 109

DÉPENSES du Ministère des Finances.
- Dette publique et dotations..... ——— 1854 et 1855.... 110 et 111
- Service général..... ——— 1854 et 1855.... 112 et 113
- Frais de régie, de perception, etc.... ——— 1854 et 1855.... 114 à 117
- Remboursements et restitutions, etc.. ——— 1854 et 1855.... 118 et 119

DÉPENSES du Ministère de l'Intérieur..... ——— 1854 et 1855.... 120 à 125

——— de la Guerre..... ——— 1854 et 1855.... 126 à 129

——— de la Marine..... ——— 1854 et 1855.... 130 à 133

——— de l'Instion publie et des Cultes ——— 1854 et 1855.... 134 à 137

——— de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ——— 1854 et 1855.... 138 à 141

DÉVELOPPEMENT des annulations de payements constatées, pendant l'année 1855, sur les dépenses des ministères..... Exercices 1854 et 1855..... 142 et 143

DÉVELOPPEMENT sur les remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes..... ——— 1854 et 1855.... 144 à 149

ÉTAT des dépenses constatées et des payements effectués sur l'exercice 1856..... 150

DÉVELOPPEMENT, par classe de comptables et par département, de l'ensemble des payements effectués pendant l'année 1855..... 151 et 152

COMPTE DU SERVICE DE TRÉSORERIE.

NOTE EXPLICATIVE..... 155 à 159

ÉTAT GÉNÉRAL des Recettes et des Payements de l'année 1855..... 160 et 161

ÉTAT présentant le mouvement, pendant l'année 1855, des bons du Trésor remis à divers. 162 et 163

ÉTAT présentant le mouvement des traites et mandats, pendant l'année 1855..... 164

——— des fonds particuliers des comptables des finances, pendant l'année 1855..... *Ibid.*

——— des fonds des correspondants du Trésor, pendant l'année 1855..... 165 et 166

——— des fonds des correspondants des comptables des finances, pendant l'année 1855..... 167

——— des avances pour divers services, pendant l'année 1855. 168

État des Créances administratives constatées et des Recettes effectuées sur ces Créances, pendant l'année 1855 . . . . . Pag. 169
État présentant le mouvement des Débets de comptables et des Créances litigieuses, pendant l'année 1855 . . . . . Ibid.
État présentant le mouvement des fonds entre les comptables des finances, *idem* . . . 170 à 173
État présentant le mouvement, pendant l'année 1855, des fonds des Budgets et des services spéciaux 174
État des Valeurs de caisse et de portefeuille, au commencement et à la fin de l'année 1855 175
État des opérations que les receveurs généraux des finances ont faites pour le compte du Trésor public pendant l'année 1855 . . . . . 176 et 177
État de l'excédant de recette ou de dépense réalisé dans chaque département pendant l'année 1855 sur les budgets et les services spéciaux . . . . . 178 et 179

COMPTES DES BUDGETS.

Note générale sur les comptes des budgets . . . . . 183 à 185
Tableau des services spéciaux qui, depuis 1814, ont été successivement rattachés aux budgets 186

COMPTE DÉFINITIF DU BUDGET DE L'EXERCICE 1854.

Note explicative . . . . . 189 à 198
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au règlement du budget de l'exercice 1854 :
Tableaux modificatifs des évaluations de recettes . . . . . 201 à 203
Tableaux modificatifs des crédits . . . . . 204 à 236
Compte définitif des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1854, à l'époque de sa clôture :
Compte définitif des recettes . . . . . 238 à 247
Compte définitif des dépenses . . . . . 248 à 289
Résultat général du compte définitif de l'exercice 1854 290
État comparatif, par branche de revenus des Recettes des exercices 1854 et 1855 . . 292
Comparaison des Impôts et Revenus indirects recouvrés pendant les exercices 1854 et 1853 293
État comparatif, par ministère, des Dépenses des exercices 1854 et 1853 294
Comparaison des Dépenses restées à payer à la clôture de chacun des exercices 1854 et 1853 295

COMPTE PROVISOIRE DU BUDGET DE L'EXERCICE 1855.

Note explicative . . . . . 299 à 304
Tableaux modificatifs à l'appui des évaluations de recettes et des crédits qui servent de base au compte provisoire du budget de l'exercice 1855 . . . . . 306 à 309
Compte provisoire des recettes et des dépenses du budget de l'exercice 1855, au 1er janvier 1856 :
Compte provisoire des recettes . . . . . 312 à 321
Compte provisoire des dépenses . . . . . 322 à 359
Résultat général du compte provisoire du budget de l'exercice 1855 . . . . . 360 et 361

BUDGET DE L'EXERCICE 1856.

État des Recettes et des Payements faits à l'époque du 1er janvier 1856.....*Pag.* 364 et 365
Résultat général des opérations constatées sur le budget de l'exercice 1856, au 31 décembre 1855..... 366

SITUATION FINANCIÈRE DU SERVICE DES TRAVAUX EXTRAORDINAIRES.

Note explicative sur la situation des ressources et des besoins au 1er janvier 1856.... 368 à 373
Tableau comparatif des allocations générales et des crédits spéciaux pour les travaux extraordinaires régis par la loi du 11 juin 1842..... 374 et 375
Développement des crédits généraux accordés pour l'établissement des grandes lignes de chemins de fer..... 376

RÉSULTATS GÉNÉRAUX SUR LES BUDGETS DE 1830 À 1854.

Note explicative..... 378 et 379
Tableau général, par exercice, de la situation financière et du règlement législatif des Budgets de 1830 à 1854..... 380 et 381
Développement sur les recettes..... 382 et 383
——— sur les dépenses..... 384 et 385
——— sur les ressources extraordinaires de diverses natures attribuées aux budgets de 1830 à 1854..... 386

BILAN ET SITUATION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION DES FINANCES AU 1er JANVIER 1854.

Note explicative..... 389 à 393
Bilan de l'Administration des finances, au 1er janvier 1856..... 394 à 397
Tableau de l'actif et du passif du Trésor public tels qu'ils résultent des opérations des Comptables des finances..... 398 à 401
Développement des Valeurs de portefeuille existant chez les Comptables..... 402
——— des Valeurs en route..... 403
——— des Avances pour divers services..... 404
——— des Créances administratives..... 405
——— des Débets et Créances litigieuses poursuivis par l'agence judiciaire.. 406
——— relatif à la Créance sur l'Espagne..... 407
——— sur les découverts et avances du Trésor pour le service des budgets antérieurs à 1848..... 408 et 409
——— sur les Correspondants du Trésor..... 410 et 411
——— sur les fonds déposés au Trésor par la caisse des dépôts et consignations. 412
——— sur les Correspondants des comptables des finances..... 413
——— des fonds particuliers des comptables des finances..... 414
——— sur le fonds spécial des dotations constituées par les décrets des 22 janvier et 27 mars 1852..... 415
——— sur le produit de la consolidation des fonds des caisses d'épargne... 416

Développement relatif à l'avance pour la portion de l'emprunt grec garantie par la France..... *Pag.* 417

Tableau servant à déterminer l'actif et le passif réels du Trésor public, au 1er janvier 1856..... 418 et 419

Tableau présentant le résumé de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 420 et 421

Développement, par nature de créances, des mouvements de la Dette flottante pendant l'année 1855, et de la situation de cette dette au 1er janvier 1856..... 422 et 423

Développement sur les avances des Receveurs généraux, au 1er janvier 1856..... 424

RÉSUMÉ DE LA SITUATION GÉNÉRALE DES FINANCES DU 1er JANVIER 1831 AU 1er JANVIER 1856.

Note explicative..... 427 et 428

Tableau récapitulatif de l'actif et du passif réels du Trésor public..... 429

Développements.
- Actif du Trésor..... 430
- Découverts et avances du Trésor..... 431
- Dette flottante..... 432 et 433
- Passif du Trésor sur les budgets et les services spéciaux..... 434

Tableau résumé des *causes* et de la *composition* de la dette flottante du Trésor..... 435

Développement justificatif de la différence entre l'actif du Trésor et l'excédant de recette des budgets et services spéciaux..... 436

COMPTES SPÉCIAUX.

COMPTES DE LA DETTE PUBLIQUE.

COMPTE DE LA DETTE CONSOLIDÉE.

Note explicative..... 443 à 448

Situation des rentes 4 1/2 p. o/o, anciennes, au 1er janvier 1856..... 450

——— des rentes 4 1/2 p. o/o, nouvelles, *idem*. (Situation des crédits.)..... 451 et 452

——— des rentes 4 p. o/o, *idem*..... 453

——— des rentes 4 p. o/o, *idem*..... 454

——— des rentes 3 p. o/o, *idem*..... 455 et 456

État présentant le mouvement des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 p. o/o, pendant les deux périodes du 1er avril 1814 au 31 juillet 1830 et du 1er août 1830 au 1er janvier 1856..... 458 à 461

État indiquant le classement, par catégorie, des propriétaires de rentes 3, 4 1/2 et 4 p. o/o, et le nombre d'inscriptions pour chaque nature de fonds, au 1er janvier 1856..... 462 à 465

Situation, au 1er janvier 1856, des rentes 5 p. o/o inscrites pour l'indemnité coloniale, en exécution de la loi du 30 avril 1849..... 466 et 467

COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 250 MILLIONS.

NOTE explicative . . . . . *Pag.* 470 et 471
TABLEAU général des souscriptions primitives et des souscriptions réduites . . . . . 472 et 473
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 4 1/2 p. o/o au 1er janvier 1856. 474
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 3 p. o/o au 1er janvier 1856 . . 475
TABLEAU récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856. 476

COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 500 MILLIONS.

NOTE explicative . . . . . 478 et 479
TABLEAU général des souscriptions primitives et des souscriptions réduites . . . . . 480 et 481
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 3 p. o/o, au 1er janvier 1856. 482
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 3 p. o/o, au 1er janvier 1856. 483
TABLEAU récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes, au 1er janvier 1856. 484

COMPTE DE L'EMPRUNT NATIONAL DE 750 MILLIONS.

NOTE explicative . . . . . 486 et 487
TABLEAU général des souscriptions primitives et des souscriptions réduites . . . . . 488 et 489
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 4 1/2 p. o/o, au 1er janvier 1856. 490
SITUATION des versements et des inscriptions de rentes 3 p. o/o au 1er janvier 1856 . . 491
TABLEAU récapitulatif des versements et des inscriptions de rentes au 1er janvier 1856. 492

ÉTAT général, par département, des recettes faites sur les emprunts nationaux des années 1851 et 1855 jusqu'au 1er janvier 1856 . . . . . 494 et 495

COMPTE DE L'AMORTISSEMENT DES RENTES.

NOTE EXPLICATIVE . . . . . 499 à 504
RÉSUMÉ sur la formation successive de la puissance de l'amortissement au 1er janvier 1856, indiquant l'origine et l'affectation des ressources que le Trésor public a dû mettre à la disposition de la Caisse d'amortissement pendant l'année 1855 . . . . . 505 à 507
RÉSUMÉ sur la formation, la consolidation et l'emploi de la réserve de l'amortissement au 1er janvier 1856 . . . . . 508 et 509
ÉTAT des fonds remis par le Trésor à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, pendant l'année 1855 . . . . . 510 et 511
DÉVELOPPEMENT, par mois, des fonds employés aux rachats des rentes ou mis en réserve par la Caisse d'amortissement pendant l'année 1855 512
ÉTAT de développement de la consolidation en rentes opérée en 1855 des bons du Trésor remis à la Caisse d'amortissement 513
TABLEAU présentant la situation des fonds affectés à l'amortissement des rentes, au 1er juillet 1833, époque de la mise à exécution de la loi du 10 juin de la même année. 514 et 515

TABLEAU, par année et par origine, des fonds remis par le Trésor public à la Caisse d'amortissement, et de l'emploi qui en a été fait par cette caisse, depuis le 1er juillet 1833 jusqu'au 1er janvier 1856 ..... *Pag.* 516 à 519

TABLEAU présentant les mêmes résultats par affectation de rentes ..... 520 et 521

ÉTAT indicatif de l'origine, de la nature et de l'affectation des rentes que possédait la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1856, et situation du fonds d'amortissement à la même époque ..... *Ibid.*

DÉVELOPPEMENT sur la formation et emploi de la réserve de l'amortissement du 1er juillet 1833 au 1er janvier 1856 522

TABLEAU général des rachats de la Caisse d'amortissement, au 1er janvier 1856 523

DÉVELOPPEMENT, par année, des rachats de la Caisse d'amortissement au 1er janvier 1856 ..... 524 à 527

TABLEAU du cours moyen des rentes à divers taux, d'après les bulletins journaliers de la Bourse, jusqu'à la fin de l'année 1855 ..... 528 et 529

TABLEAU présentant les rentes de la Caisse de retraites pour la vieillesse transférées, pendant l'année 1855, à la Caisse d'amortissement, en exécution de l'article 12 de la loi du 18 juin 1850 530

COMPTE DES EMPRUNTS POUR PONTS, CANAUX ET TRAVAUX DIVERS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 532 à 535

TABLEAU présentant la classification des Emprunts, d'après la nature des conditions stipulées pour l'amortissement de chacun d'eux 536

SITUATION, au 1er janvier 1856, des emprunts à rembourser matériellement par le Trésor 537

TABLEAU des charges supportées par les Budgets, jusqu'au 1er janvier 1856, pour les emprunts applicables aux ponts, canaux et travaux divers ..... 538 et 539

COMPTE DES CAUTIONNEMENTS EN NUMÉRAIRE.

NOTE EXPLICATIVE ..... 542 et 543

SITUATION, au 1er janvier 1856, des capitaux de cautionnements en numéraire ..... 554 à 547

COMPTE DES RENTES VIAGÈRES.

NOTE EXPLICATIVE ..... 550 et 551

DÉVELOPPEMENTS sur les Rentes viagères, au 1er janvier 1856 ..... 552 et 553

COMPTE DES PENSIONS INSCRITES AU TRÉSOR.

NOTE EXPLICATIVE ..... 557 à 559

SITUATION, au 1er janvier 1855, des crédits accordés pour l'inscription des pensions ..... 560 et 561

SITUATION des Pensions de toute nature inscrites au 1er janvier 1856 ..... 562 et 563

COMPTE SPÉCIAL DES PENSIONS CIVILES.

NOTE EXPLICATIVE ..... *Pag.* 566 à 568
SITUATION des pensions civiles au 1er janvier 1855 569
ÉTAT des concessions des pensions civiles formant accroissement de charges pour l'année 1855 570
ÉTAT des extinctions de pensions civiles formant décroissement de charges pour l'année 1855 571
SITUATION des pensions civiles au 1er janvier 1856 ..... 572 et 573
DÉVELOPPEMENT de la situation au 1er janvier 1856, par classe de pensionnaires ..... 574 et 575
Idem ..... par catégories ..... 576 et 577
TABLEAU statistique des pensions civiles accordées en 1855 ..... 578 et 579

COMPTES DE DIVERS SERVICES.

COMPTE D'APUREMENT DES DÉPENSES DES EXERCICES CLOS.

NOTE EXPLICATIVE ..... 583 à 585
ÉTAT général des opérations constatées, pendant l'année 1855, pour les exercices clos qui étaient en cours d'apurement ..... 586 et 587
SITUATION définitive de l'exercice 1851, au 1er janvier 1856 ..... 588 et 589
SITUATION des Dépenses restant à payer au 1er janvier 1856, sur l'exercice 1852 ..... 590 et 591
——— sur l'exercice 1853 ..... 592 et 593
——— sur l'exercice 1854 594
ÉTAT général des Créances des exercices clos restant à solder au 1er janvier 1856 595

COMPTE DU SERVICE DÉPARTEMENTAL.

NOTE EXPLICATIVE ..... 599 à 601
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1854 ..... 602 à 607
COMPTE provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1855 ..... 608 et 609
TABLEAU présentant le mouvement des produits éventuels du service départemental pendant l'année 1855, d'après les recettes accusées par les receveurs généraux, et les ordonnances délivrées par le ministère de l'intérieur pour mettre ces recettes à la disposition des préfets ..... 610 à 613

COMPTE DU SERVICE COLONIAL.

NOTE EXPLICATIVE ..... 617 à 623
COMPTE des recettes et des dépenses constatées pendant l'année 1855 ..... 624 à 627
COMPTE définitif des recettes et des dépenses de l'exercice 1853 ..... 628 à 631
TABLEAU provisoire des recettes et des dépenses de l'exercice 1854 632
TABLEAU des recettes et des dépenses présumées pour l'exercice 1855 633

COMPTE DES SERVICES FINANCIERS EN ALGÉRIE.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 636 et 637
ÉTAT général des Recettes et des Payements effectués pendant l'année 1855..... 638 et 639
RÉSUMÉS des Recettes et des Dépenses faites par les comptables des finances en Algérie, pendant l'année 1855 :
Receveurs de l'enregistrement..... 640 et 641
Receveurs des douanes..... 642 et 643
Receveurs des contributions diverses..... 644 et 645
Trésoriers-payeurs en Algérie..... 646 et 647
DÉVELOPPEMENT des Recettes et des Payements effectués sur le service des budgets pendant l'année 1855..... 648 à 651
RÉCAPITULATION, par classe de comptables, des opérations de l'année 1855..... 652 à 654
TABLEAU comparatif des Recettes et des Payements effectués pendant les années 1855 et 1854, pour le service des budgets..... 655
DÉVELOPPEMENT, pour le service municipal de l'Algérie, des opérations de l'année 1855, et Situation au 1er janvier 1856..... 656 et 657

COMPTE DU SERVICE DES MONNAIES.

NOTE EXPLICATIVE..... 661 à 665
TABLEAU du mouvement des matières d'or et d'argent entrées aux changes des ateliers monétaires pendant l'année 1855..... 666 et 667
ÉTAT GÉNÉRAL des Opérations des ateliers monétaires pendant l'année 1855..... 668 et 669
ÉTAT présentant les Recettes et les Prélèvements auxquels a donné lieu la fabrication des monnaies et des médailles, ainsi que le bénéfice réalisé sur ce service pendant les exercices 1854 et 1855..... 670 et 671
DÉVELOPPEMENT, par atelier monétaire, du bénéfice réalisé au profit du Trésor public sur la fabrication des monnaies, pour les exercices 1854 et 1855..... 672 et 673
TABLEAU des espèces d'or et d'argent fabriquées selon le système décimal jusqu'au 31 décembre 1855..... 674 et 675
MOUVEMENT des médailles fabriquées pendant l'année 1855..... 676 et 677
RÉSULTAT, en espèces, des médailles et jetons vendus du 1er janvier au 31 décembre 1855..... *Ibid.*
SITUATION générale, au 31 décembre 1855, des opérations faites en 1854 et en 1855 relativement au retrait des anciennes pièces de cuivre et à la fabrication des nouvelles monnaies de bronze..... 678 et 679
TABLEAU des fabrications faites en monnaies de cuivre, de 1719 à 1855..... 680

COMPTE DE L'ANCIEN DOMAINE EXTRAORDINAIRE.

NOTE EXPLICATIVE..... *Pag.* 682 et 683

TABLEAU présentant le mouvement des créances de l'ancien domaine extraordinaire depuis le 15 mai 1818 jusqu'au 1er janvier 1856 :

Recettes..... 684 à 691

Dépenses..... 692 à 694

RÉSULTAT du compte de l'ancien domaine extraordinaire au 1er janvier 1856..... 695

ÉTAT des fonds affectés au payement des indemnités arriérées..... *Ibid.*

COMPTE DES DÉBETS, CRÉANCES LITIGIEUSES ET PRÊTS AU COMMERCE.

NOTE EXPLICATIVE..... 698 à 703

ÉTAT présentant la situation des débets au 1er janvier 1855, les accroissements et les atténuations qui ont eu lieu pendant l'année 1855, et la situation au 1er janvier 1856..... 704 et 705

CLASSIFICATION, par période de Gouvernement, situation et appréciation des créances au 1er janvier 1856..... 706 et 707

DÉVELOPPEMENT des Prêts au commerce et à l'industrie qui ont été effectués en 1830, et appréciation de ceux qui restent à recouvrer au 1er janvier 1856..... 708 et 709

DÉVELOPPEMENT des avances faites aux compagnies de chemins de fer, et appréciation de celles qui restent à recouvrer au 1er janvier 1856..... 710 et 711